

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

**L'IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA  
RURALITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS RURALES DE  
L'EST-DU-QUÉBEC : LE CAS DES MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, DE LA  
MITIS ET D'AVIGNON**

**Thèse présentée dans le cadre du programme de doctorat en développement régional  
en vue de l'obtention du grade de philosophiae doctor (Ph. D.)**

**PAR**

**© Claude OUELLET**

**Avril 2014**



**Composition du jury :**

Martin SIMARD, président du jury, Université du Québec à Chicoutimi

Clermont DUGAS, directeur de recherche, Université du Québec à Rimouski

Majella SIMARD, examinateur externe, Université de Moncton

Bernard GAGNON, membre du jury, Université du Québec à Rimouski

Dépôt initial le 20 décembre 2010

Dépôt final le 22 avril 2014



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI  
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.



À cette étape de ma formation universitaire, mes pensées vont au regretté Adéodat Saint-Pierre, qui fut de toutes les batailles pour la survie des villages du Bas-Saint-Laurent et qui m'a donné le goût du service public et a achevé de faire de moi un ardent défenseur du monde rural.



## ***REMERCIEMENTS***

Mes remerciements vont tout particulièrement à monsieur Clermont DUGAS, qui m'a accompagné tout au long de la composition de cette thèse. D'ailleurs, il était toujours disponible pour m'écouter et me conseiller pendant l'importante phase d'écriture. Ses compétences en matière de développement régional, sa grande connaissance des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine de même que ses remarques constructives au cours de la rédaction, m'ont permis de progresser dans ma formation universitaire, tout en améliorant ma compréhension des collectivités rurales. J'adresse également de sincères remerciements à deux anciens professeurs : tout d'abord à monsieur André FAUCHON de l'Université du Manitoba qui m'a notamment encouragé, suite à l'obtention de mon baccalauréat, à poursuivre des études avancées en géographie, ainsi qu'à monsieur Bernard VACHON de l'Université du Québec à Montréal qui a alimenté ma réflexion personnelle et mon désir de parfaire mes connaissances à l'égard du monde rural.

Je tiens de plus à remercier vivement l'Université du Québec à Rimouski pour son soutien financier dont j'ai bénéficié par le biais de bourses de perfectionnement des chargés de cours et ce, à un moment critique de mon cheminement académique. C'est pourquoi, j'offre toute ma gratitude à mesdames Johanne BOISJOLY, Doyenne aux affaires départementales de l'UQAR et Ginette PELLETIER, vice-présidente du Syndicat des chargés de cours de l'UQAR, qui m'ont fait confiance et m'ont permis de mener à terme mes études doctorales dans de meilleures conditions. Bien entendu, je n'oublie pas messieurs Majella SIMARD de l'Université de Moncton, Martin SIMARD de l'Université du Québec à Chicoutimi et Bernard GAGNON de l'Université du Québec à Rimouski, de me faire l'honneur de leur participation à titre de jury de cette thèse et pour le temps consacré à la lecture de cette étude.

Il m'est d'ailleurs impossible de passer sous silence la précieuse collaboration de plusieurs intervenants impliqués dans la mise en œuvre des politiques de développement rural, lesquels se sont toujours montrés ouverts et accueillants. Pour leur dévouement à la sauvegarde des milieux ruraux et leur contribution essentielle aux informations et points de vue présentés dans cette étude, je tiens à saluer et à remercier toutes les personnes des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon qui ont bien voulu partager leurs opinions et m'ont permis de mieux comprendre la réalité terrain. Un merci particulier aux élus du monde municipal, directions de centres locaux de développement (CLD) et de municipalités régionales de comté (MRC), de même qu'aux agents ruraux des unités territoriales étudiées. Votre contact a été humainement et scientifiquement très enrichissant.

Je remercie évidemment le personnel de soutien de l'UQAR qui m'a été d'un grand service au cours des dernières années. Je suis spécialement reconnaissant à monsieur Jean LARRIVÉE, anciennement du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), pour son accueil et sa grande disponibilité ainsi qu'à madame Jeanne THALHEIM du secrétariat aux études avancées en développement régional, pour sa promptitude à trouver des réponses à mes nombreuses, trop nombreuses, interrogations tout au long de mon cheminement académique. Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'équipe de professeurs et au personnel de soutien du département de chimie, biologie et géographie, ainsi qu'aux étudiants auxquels j'ai eu le plaisir d'enseigner, car ils m'ont réellement soutenu et encouragé au cours des périodes difficiles des dernières années. Merci du fond du cœur à Louise, ma conjointe, pour son appui indéfectible, car il est plus que certain que la réalisation de cette thèse n'aurait pu être menée à terme sans sa compréhension, ses encouragements et son support constant.

## *RÉSUMÉ*

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les régions rurales du Canada sont très affectées par une importante restructuration de l'économie. Si certaines collectivités ont pu profiter de la mondialisation et sont devenues plus prospères que jamais, un grand nombre d'entre elles sont affligées depuis trop longtemps par diverses problématiques socio-économiques. Ce sont surtout les petites collectivités rurales dont l'économie repose sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles qui semblent les plus fragilisées.

L'ampleur des contraintes qui découlent de cette situation incite les politiciens à adopter diverses mesures dans le but de réduire substantiellement les écarts de développement entre les régions, les municipalités et les populations. Depuis 1960, les différents partis au pouvoir ont adopté, à tour de rôle, des politiques publiques de développement conformes à leurs idéologies. En dépit d'investissements publics notables, force est de constater aujourd'hui le succès mitigé de la plupart de ces mesures. La persistance des inégalités de développement entre les municipalités de l'Est-du-Québec et celles des régions centrales de la province nous le rappelle constamment.

Puisque les anciennes politiques visant à redynamiser les zones rurales se sont révélées plutôt décevantes, l'État québécois a décidé de repenser sa ligne de conduite. C'est ainsi qu'en 2001, il a tenté une nouvelle approche en adoptant la Politique nationale de la ruralité (PNR). De toute évidence, la plus récente initiative gouvernementale marque une évolution importante en matière de développement : elle mise sur le développement endogène et donne aux élus municipaux une plus grande marge de manœuvre quant au choix des actions de développement et de la répartition des fonds. Cette politique part du principe selon lequel chaque localité dispose des ressources nécessaires afin d'améliorer sa destinée.

Cette thèse de doctorat en développement régional porte sur la première PNR. L'étude vise à cerner l'impact qu'a eu cette politique sur la mobilisation des gens et la revitalisation des collectivités rurales. Étant donné que nous comptons porter une attention particulière à l'Est-du-Québec, nous avons opté pour une étude de cas multiples. Notre échantillonnage « non probabiliste » porte sur trois MRC très différentes dans leurs évolutions démographiques et fortement hétérogènes au plan économique. Il s'agit des MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis dans la région du Bas-Saint-Laurent ainsi que la MRC d'Avignon située au sud de la péninsule gaspésienne.

Cette étude démontre qu'il existe des différences appréciables entre les unités territoriales en ce qui a trait aux stratégies de mise en œuvre de la PNR. Les MRC de la Mitis et d'Avignon opèrent dans une perspective de développement à moyen et à long terme et ont opté pour le développement local. Les élus voient la politique rurale comme une mesure de soutien qui permet d'accompagner les populations, de structurer le développement, d'améliorer la qualité de vie des gens et de renforcer les capacités de développement des collectivités. À l'opposé, à la MRC de Rimouski-Neigette, les maires ont préféré miser sur la création d'entreprises et le soutien financier aux promoteurs privés.

À partir de nos recherches, nous pouvons affirmer que la principale contribution de la PNR au développement des milieux ruraux se situe au niveau de la mobilisation citoyenne. Il existe aujourd'hui des comités de développement dans la plupart des municipalités visées par la mesure gouvernementale alors que ce n'était pas le cas auparavant. De ce point de vue, la politique rurale a joué un rôle extrêmement positif. Les rapprochements entre les intervenants locaux ont permis aux forces vives de chaque communauté d'apprendre à mieux se connaître et à travailler ensemble. La politique rurale québécoise a ainsi contribué à la naissance de nouveaux partenariats. L'instauration d'une meilleure synergie entre les membres de la société civile a permis de consolider le capital social. Ce qui nous permet de dire que l'initiative gouvernementale a favorisé l'émergence d'une nouvelle culture du développement dans le monde rural.

Notre étude nous a également permis de constater que cette politique est efficiente en partie seulement. Même s'il est clair que les retombées de la PNR sur la mobilisation des milieux ruraux semblent assez encourageantes, si on se fie aux indicateurs socio-économiques, les résultats quantitatifs sont largement en deçà des attentes. Sans nécessairement entraîner l'accentuation des problèmes existants, les effets enregistrés sont tout simplement insuffisants pour inverser le courant. Dans certains cas, la situation précaire des localités dévitalisées de la région n'a fait qu'empirer au cours des cinq années qu'a duré l'exercice.

Mots clés : régions rurales, disparités régionales, dévitalisation, municipalités dévitalisées, politique publique, développement régional, développement rural, développement endogène, mobilisation.

## *ABSTRACT*

Since the end of World War II, the Canadian rural areas have been greatly affected by a significant restructuring of the economy. Even though some communities have taken advantage of globalisation and have become more prosperous than ever, a broad number of them have been afflicted far too long by the extent of the socio-economic problems. It is mainly the small rural communities whose economy is built on natural resource development and processing that seem to be the most fragilized.

The extent of the constraints resulting from these factors encourage the politicians to adopt a variety of actions with intent to substantially reduce the development gaps between regions, municipalities and populations. Since 1960, the different parties in power have adopted, in turn, some public development policies in line with their ideologies. In spite of notable public investments, the limited success of most of these measures is now obvious. We are constantly reminded of the persistence of inequalities in matters of development between municipalities of Eastern Quebec region and the others.

Since the former policies aimed at reinvigorating the rural areas have proven to be rather disappointing, the Quebec government decided to rethink its guiding principle. Thus in 2001, it attempted a new approach by adopting the National Rural Policy (NRP). Obviously, the new government initiative marks an important evolution with regard to development: it focuses on the endogenous development and gives municipal officials more leeway to carry out development actions and funds distribution. The main principle of the policy is that each locality has the necessary resources in order to improve its lot.

This doctorate dissertation on regional development focuses on the first NRP. The study seeks to measure the impact of the Quebec rural policy on the mobilization of people and the rural community revitalization. As we plan to pay special attention to the Eastern Quebec region, we opted for a multiple case study. Our “non-probability” sample focuses on three Regional County Municipality (RCM) which are very different in their demographic trends and highly heterogeneous in economic terms. This applies to the Rimouski-Neigette and the Mitis RCM located in the Lower St. Lawrence region as well as the Avignon RCM to the south of the Gaspé Peninsula.

This study demonstrates that there are substantial differences between territorial units regarding the strategies of the NRP implementation. The Mitis and Avignon RCM operate in a medium to long term development perspective and focus on the local development. The officials look at the rural policy as a support measure that allows them to help the populations, structure the development, improve the quality of life of people and strengthen development capacities of communities. By contrast, the Rimouski-Neigette RCM mayors have preferred to invest on the creation of businesses and to provide financial support to private developers.

Based on our research, we can say that the main NRP contribution to the rural areas development is at the level of the citizen mobilization. Today, in most communities covered by the government measure, there exist some development committees while it was not the case before. From this standpoint, the rural policy played an extremely positive role. The reconciliations between the local stakeholders have enabled the driving forces of each community to know each other better and to work together. The Quebec rural policy has thus contributed to build new partnerships. The establishment of a better synergy between the members of civil society made it possible to consolidate the social capital. This allows us to assert that the government initiative has favored the emergence of a new culture in the field of development of the rural environment.

Our study also allowed us to observe that this policy is efficient in part only. Even if it is clear that the fallouts of the NRP on the rural populations' mobilization seem rather encouraging, according to the socio-economic indicators, the quantitative results are largely below the expectations. Without necessarily leading to the increasing of the existing problems, the effects recorded are simply insufficient to turn the tide. In some cases, the precarious situation of the devitalized communities of the region has only worsened over the five years study duration.

**Key words:** rural areas, regional disparities, devitalization, devitalized municipalities, public policy, regional development, rural development, endogenous development, mobilization.

## ***TABLE DES MATIÈRES***

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>IX</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>XI</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>XIII</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>XV</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>XXI</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>XXV</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....</b>	<b>XXIX</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 LA PROBLÉMATIQUE .....</b>	<b>13</b>
<b>1.1 L'ÉTAT DE LA QUESTION.....</b>	<b>13</b>
<b>1.2 LA RECHERCHE .....</b>	<b>35</b>
<b>1.2.1 FORMULATION DE LA QUESTION PRINCIPALE .....</b>	<b>36</b>
<b>1.2.2 LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>36</b>
<b>1.2.3 L'ORIGINALITÉ DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>37</b>
<b>1.2.4 L'HYPOTHÈSE ET LES SOUS-HYPOTHÈSES DE TRAVAIL .....</b>	<b>38</b>
<b>1.2.5 LA PERTINENCE SOCIALE .....</b>	<b>39</b>
<b>1.2.6 LA PERTINENCE SCIENTIFIQUE .....</b>	<b>41</b>
<b>1.3 LA MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>44</b>
<b>CHAPITRE 2 L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>47</b>
<b>2.1 LA RECHERCHE .....</b>	<b>47</b>

2.1.1	LE TYPE DE DONNÉES .....	48
2.1.2	L'ORIGINE DES DONNÉES TERRAIN .....	50
2.1.3	LES TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES INVESTIGUÉS.....	50
2.1.4	LA JUSTIFICATION DU CHOIX DU TERRAIN D'ÉTUDE .....	52
2.1.5	LES CONSIDÉRATIONS AU PLAN ÉTHIQUE .....	53
2.2	LE PROCESSUS DE RECHERCHE .....	54
2.2.1	ÉTAPE 1 : ÉLABORATION D'UN PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION .....	56
2.2.2	ÉTAPE 2 : LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNR .....	57
2.2.3	ÉTAPE 3 : CARACTÉRISATION DES PROJETS FINANCÉS (2002-2005).....	59
2.2.4	ÉTAPE 4 : IDENTIFICATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT .....	63
2.2.5	ÉTAPE 5 : DESCRIPTION DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT.....	68
2.2.6	ÉTAPE 6 : ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA PNR .....	69
2.2.6.1	LA PERTINENCE DE LA PNR.....	70
2.2.6.2	L'EFFICACITÉ DE LA PNR.....	70
2.2.6.3	L'EFFICIENCE DE LA PNR.....	71
<b>CHAPITRE 3 LES PRINCIPALES NOTIONS .....</b>		<b>75</b>
3.1	LES NOTIONS DE BASE.....	75
3.2	LA NOTION DE « RURAL » .....	76
3.3	LA NOTION DE « DÉVELOPPEMENT » .....	88
3.4	LA NOTION DE « DÉVELOPPEMENT RURAL » .....	94
3.5	LA NOTION DE « DÉVITALISATION » .....	97
3.6	LA NOTION DE « GOUVERNANCE » .....	106
3.7	LA NOTION DE « POLITIQUE PUBLIQUE » .....	116
3.7.1	C'EST QUOI UNE POLITIQUE PUBLIQUE ? .....	116
3.7.2	LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE.....	121
3.7.3	L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	122
3.8	LA NOTION DE « REPRÉSENTATIONS SOCIALES » .....	125
3.9	LA NOTION DE « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS » .....	130
3.9.1	LES COMPOSANTES DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	134

3.9.2	LES CAPACITÉS.....	137
<b>CHAPITRE 4 LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT ....</b>		<b>141</b>
4.1	LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 1960 .....	143
4.1.1	LE PREMIER PROGRAMME DE RELOCALISATION .....	146
4.1.2	LES AUTRES MESURES GOUVERNEMENTALES .....	151
4.2	LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 1970 .....	152
4.2.1	LE SECOND PROGRAMME DE RELOCALISATION .....	154
4.2.2	LES AUTRES MESURES GOUVERNEMENTALES .....	155
4.3	LES OPÉRATIONS DIGNITÉS (OD).....	157
4.4	LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 1980 .....	159
4.4.1	LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL.....	160
4.4.2	LE GOUVERNEMENT FEDERAL .....	162
4.5	LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 1990 .....	163
4.6	LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 2000 .....	167
4.6.1	LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ .....	167
4.6.2	LE PLAN D’ACTION POUR LES MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES .....	175
4.6.3	LA STRATÉGIE POUR L’OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES	178
4.6.4	LES AUTRES MESURES GOUVERNEMENTALES .....	179
4.7	CLASSIFICATION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT .....	179
4.8	LES PRINCIPAUX ATTRIBUTS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT....	183
4.8.1	LA PREMIÈRE ET LA SECONDE GÉNÉRATION DE PROGRAMME .....	183
4.8.2	LA TROISIÈME GÉNÉRATION DE PROGRAMME.....	184
<b>CHAPITRE 5 LES SPÉCIFICITÉS DE L’EST-DU-QUÉBEC .....</b>		<b>185</b>
5.1	L’EST-DU-QUÉBEC.....	185
5.1.1	LE MILIEU NATUREL.....	187
5.1.2	LA CLIMATOLOGIE RÉGIONALE.....	192
5.1.3	LES DOMAINES BIOCLIMATIQUES .....	196
5.1.4	LES ESPÈCES FAUNIQUES D’INTÉRÊT.....	201

5.1.5	LE MILIEU HUMAIN .....	209
5.1.6	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE .....	213
5.2	PORTRAIT GÉNÉRAL DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES .....	223
5.2.1	LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT .....	223
5.2.2	LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE.....	228
5.2.3	L'EST-DU-QUÉBEC : QUELQUES CONSTATS GÉNÉRAUX.....	232
<b>CHAPITRE 6 LES UNITÉS TERRITORIALES À L'ÉTUDE.....</b>		<b>239</b>
6.1	LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) .....	239
6.1.1	LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE.....	240
6.1.1.1	LE MILIEU PHYSIQUE OU NATUREL .....	242
6.1.1.2	LE MILIEU HUMAIN.....	244
6.1.2	LA MRC DE LA MITIS.....	253
6.1.2.1	LE MILIEU PHYSIQUE OU NATUREL .....	254
6.1.2.2	LE MILIEU HUMAIN .....	256
6.1.3	LA MRC D'AVIGNON.....	263
6.1.3.1	LE MILIEU PHYSIQUE OU NATUREL .....	265
6.1.3.2	LE MILIEU HUMAIN .....	268
6.2	BREF PORTRAIT DES MRC À L'ÉTUDE : CONSTATS GÉNÉRAUX.....	274
<b>CHAPITRE 7 LE PLAN DE TRAVAIL DES MRC.....</b>		<b>275</b>
7.1	LE PACTE RURAL DÉCOULANT DE LA PREMIÈRE PNR .....	275
7.1.1	LE PACTE RURAL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE .....	278
7.1.1.1	LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE .....	283
7.1.1.2	LA DÉMARCHE PRIVILÉGIÉE .....	288
7.1.1.3	LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES .....	291
7.1.2	LE PACTE RURAL DE LA MRC DE LA MITIS .....	292
7.1.2.1	LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE .....	294
7.1.2.2	LA DÉMARCHE PRIVILÉGIÉE .....	298
7.1.2.3	LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES .....	301

7.1.3	LE PACTE RURAL DE LA MRC D'AVIGNON .....	302
7.1.3.1	LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	304
7.1.3.2	LA DÉMARCHÉ PRIVILÉGIÉE.....	307
7.1.3.3	LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES.....	309
7.2	LE PACTE RURAL DÉCOULANT DE LA SECONDE PNR (2007-2014).....	310
7.2.1	LE PACTE RURAL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE.....	310
7.2.2	LE PACTE RURAL DE LA MRC DE LA MITIS.....	315
7.2.3	LE PACTE RURAL DE LA MRC D'AVIGNON .....	321
<b>CHAPITRE 8 LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNR.....</b>		<b>327</b>
8.1	LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNR.....	327
8.1.1	L'APPROPRIATION PAR LES RURAUX DES OBJECTIFS DE LA PNR .....	328
8.1.2	LES ATTENTES LOCALES À L'ENDROIT DE LA PNR.....	331
8.2	LES PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DE LA PREMIÈRE PNR .....	335
8.2.1	LES PROJETS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE.....	340
8.2.2	LES PROJETS DE LA MRC DE LA MITIS .....	343
8.2.3	LES PROJETS DE LA MRC D'AVIGNON .....	344
8.2.4	LES PROJETS FINANCÉS ET LES MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES .....	347
8.2.5	LA VALEUR DES PROJETS ET LA CRÉATION D'EMPLOIS .....	351
8.2.6	LES PROJETS INNOVANTS .....	354
8.3	BREF SURVOL DES PROJETS DE LA SECONDE PNR.....	356
8.4	LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT RETENUES PAR CHAQUE MRC.....	358
8.5	LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT DES MRC .....	361
8.5.1	MODÈLE A (RENFORCEMENT DES CAPACITÉS).....	368
8.5.2	MODÈLE B (APPROCHE FONCTIONNELLE ET COMPENSATRICE) .....	371
8.6	LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT.....	372
<b>CHAPITRE 9 ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA PNR .....</b>		<b>375</b>
9.1	LES IMPACTS DE LA POLITIQUE RURALE SUR LES MUNICIPALITÉS.....	375
9.1.1	RAPPEL DE LA SITUATION INITIALE DANS L'EST-DU-QUÉBEC .....	377

9.1.2	RAPPEL DES ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ATTRIBUTS DE LA PNR .....	379
9.2	LA PERTINENCE DE LA PNR.....	382
9.2.1	LES OBJECTIFS DE LA PNR VERSUS LES ATTENTES DU MONDE RURAL ...	382
9.2.2	CONCLUSION DU VOLET PERTINENCE DE LA PNR.....	391
9.3	L'EFFICACITÉ DE LA PNR.....	392
9.3.1	LES EFFETS DE LA PNR SUR LA MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS.....	392
9.3.2	ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT (2001-2006) .....	395
9.3.2.1	LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE .....	395
9.3.2.2	LA MRC DE LA MITIS.....	403
9.3.2.3	LA MRC D'AVIGNON.....	410
9.3.3	CONCLUSION DU VOLET EFFICACITÉ DE LA PNR.....	417
9.4	L'EFFICIENCE DE LA PNR.....	419
9.4.1	LES IMPACTS GLOBAUX DE LA PNR SUR LES POPULATIONS .....	419
9.4.2	CONCLUSION DU VOLET EFFICIENCE DE LA PNR.....	420
	CONCLUSION GÉNÉRALE.....	421
	ANNEXE I LE PACTE RURAL.....	433
	ANNEXE II LE SCHÉMA D'ENTREVUE ÉTÉ 2004 .....	441
	ANNEXE III PACTE RURAL : QUESTIONNAIRE (2006) .....	445
	ANNEXE IV CONSENTEMENT DE LA PERSONNE INTERROGÉE .....	461
	ANNEXE V QUELQUES PROJETS FINANCÉS PAR LA PNR .....	465
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	481

## ***LISTE DES TABLEAUX***

<b>Tableau 1 :</b> Municipalités marginales et dévitalisées de l'Est-du-Québec .....	28
<b>Tableau 2 :</b> Caractérisation de 155 projets financés par la PNR .....	62
<b>Tableau 3 :</b> La mesure des capacités de développement .....	67
<b>Tableau 4 :</b> Les multiples dimensions du rural selon Clermont Dugas (1995) .....	83
<b>Tableau 5 :</b> Quelques définitions de la notion de « développement » .....	90
<b>Tableau 6 :</b> Cinq questions clés pour l'analyse des actions de développement .....	93
<b>Tableau 7 :</b> La définition de la « dévitalisation » selon divers auteurs .....	100
<b>Tableau 8 :</b> Le concept de « gouvernance » d'après quelques auteurs .....	109
<b>Tableau 9 :</b> Quelques définitions de la notion « d'acteurs » .....	113
<b>Tableau 10 :</b> La notion de « politiques publiques » selon quelques auteurs .....	119
<b>Tableau 11 :</b> Recension de définitions de « l'évaluation de politiques publiques » .....	124
<b>Tableau 12 :</b> La notion de « représentations sociales » selon divers auteurs .....	128
<b>Tableau 13 :</b> Quelques définitions de la notion de « renforcement des capacités » .....	132
<b>Tableau 14 :</b> Les composantes centrales du renforcement des capacités .....	136
<b>Tableau 15 :</b> Quelques définitions de la notion de « capacités » .....	138

<b>Tableau 16</b> : Population déplacée lors du premier programme de relocalisation .....	149
<b>Tableau 17</b> : Les orientations et objectifs de la première PNR.....	170
<b>Tableau 18</b> : Divers paramètres de la Politique nationale de la ruralité (2007-2014) .....	172
<b>Tableau 19</b> : Les municipalités dévitalisées du territoire de recherche .....	177
<b>Tableau 20</b> : Mesures de développement territorial adoptées à partir de 1960 .....	180
<b>Tableau 21</b> : Les zones climatiques de l'Est-du-Québec .....	194
<b>Tableau 22</b> : Les territoires fauniques structurés de l'Est-du-Québec .....	205
<b>Tableau 23</b> : Répartition des municipalités selon la strate de population (2001) .....	211
<b>Tableau 24</b> : Les MRC de la région du Bas-Saint-Laurent (2001) .....	226
<b>Tableau 25</b> : Les MRC de la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (2001) .....	230
<b>Tableau 26</b> : Évolution démographique de la MRC de Rimouski-Neigette (1961-2001)	248
<b>Tableau 27</b> : Évolution démographique de la MRC de La Mitis (1961-2001).....	259
<b>Tableau 28</b> : Évolution démographique de la MRC d'Avignon (1961-2001).....	271
<b>Tableau 29</b> : Élaboration du plan de travail de la MRC de Rimouski-Neigette .....	282
<b>Tableau 30</b> : Structure organisationnelle du pacte rural dans Rimouski-Neigette.....	287
<b>Tableau 31</b> : La démarche privilégiée du pacte rural dans Rimouski-Neigette.....	289
<b>Tableau 32</b> : Élaboration du plan de travail de la MRC de La Mitis .....	293
<b>Tableau 33</b> : Structure organisationnelle du pacte rural de la MRC de La Mitis .....	296
<b>Tableau 34</b> : La démarche privilégiée du pacte rural de la MRC de La Mitis.....	300
<b>Tableau 35</b> : Élaboration du Plan de travail de la MRC d'Avignon .....	304

<b>Tableau 36</b> : Structure organisationnelle du pacte rural de la MRC d'Avignon .....	306
<b>Tableau 37</b> : La démarche privilégiée du pacte rural dans la MRC d'Avignon.....	308
<b>Tableau 38</b> : Forces et faiblesses des municipalités dévitalisées de Rimouski-Neigette ..	313
<b>Tableau 39</b> : Les orientations et objectifs de la MRC de La Mitis (PNR 2007-2014) .....	319
<b>Tableau 40</b> : La Charte du développement mitissien .....	320
<b>Tableau 41</b> : Les défis et enjeux de la MRC d'Avignon (PNR 2007-2014) .....	324
<b>Tableau 42</b> : Appropriation des objectifs de la PNR par les acteurs locaux .....	329
<b>Tableau 43A</b> : Les attentes locales à l'égard de la politique rurale québécoise .....	332
<b>Tableau 43B</b> : Les attentes locales à l'égard de la politique rurale québécoise .....	333
<b>Tableau 44</b> : Répartition des projets en fonction des objectifs de la PNR .....	339
<b>Tableau 45</b> : Répartition des projets au sein des municipalités dévitalisées .....	348
<b>Tableau 46</b> : Projets et création d'emplois dans les MRC investiguées (2002-2005).....	351
<b>Tableau 47</b> : Quelques projets innovants dans les MRC investiguées (2002-2005) .....	355
<b>Tableau 48</b> : Corrélation entre les actions de développement et les objectifs de la PNR .	359
<b>Tableau 49</b> : Quelques différences entre les modèles de mise en œuvre .....	365
<b>Tableau 50</b> : Évaluation des capacités de développement des MRC étudiées .....	373
<b>Tableau 51</b> : La PNR par rapport aux revendications des représentants de la ruralité.....	388
<b>Tableau 52</b> : Les objectifs de la PNR versus les enjeux et défis du monde rural.....	390
<b>Tableau 53A</b> : Évolution des indicateurs MRC de Rimouski-Neigette (2001-2006) .....	397
<b>Tableau 53B</b> : Évolution des indicateurs MRC de Rimouski-Neigette (2001-2006).....	399

<b>Tableau 54A :</b> Évolution des indicateurs MRC de La Mitis (2001-2006).....	404
<b>Tableau 54B :</b> Évolution des indicateurs MRC de La Mitis (2001-2006).....	406
<b>Tableau 55A :</b> Évolution des indicateurs MRC d'Avignon (2001-2006).....	412
<b>Tableau 55B :</b> Évolution des indicateurs d'Avignon (2001-2006).....	414

## ***LISTE DES FIGURES***

<b>Figure 1</b> : Proportion de la population rurale et urbaine du Québec (1851-2001) .....	15
<b>Figure 2</b> : Les six étapes du processus de recherche .....	55
<b>Figure 3</b> : Le modèle causal de développement rural .....	73
<b>Figure 4</b> : Le cercle de la dévitalisation rurale .....	102
<b>Figure 5</b> : Le cercle vicieux du déclin des régions rurales .....	104
<b>Figure 6</b> : Pourcentage du vote en faveur de la fermeture des localités .....	148
<b>Figure 7</b> : Déménagement de la maison d'une famille relocalisée .....	150
<b>Figure 8</b> : Église d'Esprit-Saint : lancement d'Opération dignité II.....	158
<b>Figure 9</b> : Les ressources financières de la PNR (2007-2014) .....	174
<b>Figure 10</b> : Le Mont Jacques-Cartier (Parc de la Gaspésie) .....	190
<b>Figure 11</b> : Big Hill (Iles-de-la-Madeleine).....	191
<b>Figure 12</b> : Municipalité de Rivière-Ouelle (MRC de Kamouraska) .....	192
<b>Figure 13</b> : Le couvet végétal du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie .....	200
<b>Figure 14</b> : Le caribou montagnard .....	208
<b>Figure 15</b> : Évolution démographique de l'Est-du-Québec (1961-2001).....	210
<b>Figure 16</b> : Évolution du nombre de fermes dans l'Est-du-Québec (1901-2001) .....	215

<b>Figure 17</b> : Carte de la région administrative du Bas-Saint-Laurent .....	224
<b>Figure 18</b> : Structure d'âge de la population bas-laurentienne (2001).....	227
<b>Figure 19</b> : Carte de la région administrative de la Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine .....	229
<b>Figure 20</b> : Structure d'âge de la population gaspésienne (2001).....	231
<b>Figure 21</b> : Répartition des municipalités d'après l'indice de développement (2001) .....	236
<b>Figure 22</b> : Localisation géographique de la MRC de Rimouski-Neigette .....	241
<b>Figure 23</b> : Municipalité de Saint-Fabien (MRC de Rimouski-Neigette).....	245
<b>Figure 24</b> : Localisation des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette.....	246
<b>Figure 25</b> : Localisation géographique de la MRC de La Mitis.....	254
<b>Figure 26</b> : Localisation des municipalités de la MRC de La Mitis.....	257
<b>Figure 27</b> : Municipalité de Sainte-Flavie (MRC de La Mitis).....	258
<b>Figure 28</b> : Localisation géographique de la MRC d'Avignon.....	265
<b>Figure 29</b> : La rivière Ristigouche (MRC d'Avignon).....	267
<b>Figure 30</b> : Localisation des municipalités de la MRC d'Avignon.....	269
<b>Figure 31</b> : Répartition des projets en fonction des objectifs de la PNR .....	337
<b>Figure 32</b> : Distribution des projets financés au sein des municipalités dévitalisées.....	350
<b>Figure 33</b> : La structure d'âge de la population de la MRC de Rimouski-Neigette.....	396
<b>Figure 34</b> : Indice de développement de cinq localités de Rimouski-Neigette.....	401
<b>Figure 35</b> : La structure d'âge de la population de la MRC de La Mitis .....	403
<b>Figure 36</b> : Évolution de l'indice de développement de six localités de La Mitis.....	409

**Figure 37** : La structure d'âge de la population de la MRC de La Mitis .....410

**Figure 38** : Évolution de l'indice de développement de six localités d'Avignon.....416



## ***LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES***

<b>AARQ</b>	Association des aménagistes régionaux du Québec.
<b>ACLDQ</b>	Association des centres locaux de développement.
<b>ACCORD</b>	Programme d'action concertée de coopération régionale de développement.
<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international.
<b>ADR</b>	Agence de développement régional.
<b>AQLM</b>	Association québécoise du loisir municipal.
<b>ALENA</b>	Accord de libre-échange nord-américain.
<b>ARADEL</b>	Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local
<b>ARDA</b>	Aménagement rural et développement agricole.
<b>ASRDLF</b>	Association de science régionale de langue française.
<b>BAEQ</b>	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec.
<b>BRIC</b>	Brésil, Russie, Inde, Chine.
<b>BSL</b>	Bas-Saint-Laurent.
<b>CAAF</b>	Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier.
<b>CBC</b>	Conference Board du Canada.
<b>CCDM</b>	Centre collégial de développement de matériel didactique.

<b>CDR</b>	Coopérative de développement régional.
<b>CERMIN</b>	Centre de recherche sur les milieux insulaires.
<b>CELAVAR</b>	Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale.
<b>CEGEP</b>	Collège d'enseignement général et professionnel.
<b>CFP</b>	Centre de formation professionnel.
<b>CGRMP</b>	Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia.
<b>CIRANO</b>	Centre interuniversitaire de recherche, de liaison et de transfert des savoirs en analyse des organisations.
<b>CJE</b>	Carrefour Jeunesse Emploi.
<b>CLD</b>	Centre local de développement.
<b>CLAC</b>	Carrefour de la littérature, des arts et des lettres.
<b>CLE</b>	Centre local d'emploi.
<b>CLSC</b>	Centre local des services communautaires.
<b>CIFQ</b>	Conseil de l'industrie forestière du Québec.
<b>COEB</b>	Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent.
<b>COEQ</b>	Conseil d'orientation économique du Québec.
<b>COSEPAC</b>	Comité sur la situation des espèces en péril du Canada.
<b>CPBSL</b>	Compagnie de pouvoir du Bas-Saint-Laurent.
<b>CPE</b>	Centre de la petite enfance.
<b>CPTAQ</b>	Commission de protection du territoire agricole.
<b>CRCD</b>	Conseil régional de concertation et de développement.
<b>CRD</b>	Conseil régional de développement.

<b>CRDC</b>	Chaire de recherche en développement communautaire.
<b>CRE</b>	Conférence régionale des élus.
<b>CUR</b>	Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent.
<b>DATAR</b>	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
<b>DHRC</b>	Direction des ressources humaines du Canada.
<b>ECDMP</b>	Centre européen de gestion du développement.
<b>ENAP</b>	École nationale d'administration publique.
<b>FAMD</b>	Fonds d'aide aux municipalités dévitalisées.
<b>FCM</b>	Fédération canadienne des municipalités.
<b>FEADER</b>	Fonds européen agricole pour le développement rural.
<b>FISR</b>	Fonds d'intervention stratégique régional.
<b>FDR</b>	Fonds de développement régional.
<b>FLI</b>	Fonds local d'investissement.
<b>FLQ</b>	Front de libération du Québec.
<b>FODER</b>	Fonds régional économique rural.
<b>FQM</b>	Fédération québécoise des municipalités.
<b>FQRSC</b>	Fonds québécois de recherche sur la santé et la culture.
<b>FRW</b>	Fondation rurale wallonne.
<b>FSTD</b>	Fonds de soutien aux territoires en difficulté.
<b>GRIDEQ</b>	Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est du Québec.
<b>GRII</b>	Groupe de reconversion régionale et industrielle.
<b>HMR</b>	Higgins, Martin, Raynauld.

<b>IFDEC</b>	Institut de formation en développement économique communautaire.
<b>ISQ</b>	Institut de la statistique du Québec.
<b>JAL</b>	Saint-Juste, Auclair et Lejeune.
<b>LEADER</b>	Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale.
<b>MAMR</b>	Ministère des Affaires municipales et des Régions.
<b>MAMROT</b>	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
<b>MDDEP</b>	Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
<b>MDEIE</b>	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
<b>MEER</b>	Ministère de l'expansion économique régional.
<b>MEIR</b>	Ministère de l'expansion industrielle régionale.
<b>MENVIQ</b>	Ministère de l'environnement du Québec.
<b>MLCP</b>	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.
<b>MPO</b>	Ministère des Pêches et des Océans.
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté.
<b>MRNF</b>	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
<b>OCDE</b>	Organisation pour la coopération et le développement économiques.
<b>OD</b>	Opération dignité.
<b>ODEQ</b>	Office de développement de l'Est du Québec.
<b>OLFQ</b>	Office de la langue française du Québec.
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce.
<b>OPDQ</b>	Office de planification et de développement du Québec.

<b>OPEP</b>	Organisation des pays producteurs de pétrole.
<b>OPQ</b>	Office de planification du Québec.
<b>OSE</b>	Opération de solidarité économique.
<b>PACLE</b>	Programme d'aide à la création locale d'emploi.
<b>PADC</b>	Programme d'aide au développement des collectivités.
<b>PAGMD</b>	Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées.
<b>PDIR</b>	Programme de développement industriel et régional.
<b>PDRAF</b>	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques.
<b>PIL</b>	Programme d'initiatives locales.
<b>PLQ</b>	Parti libéral du Québec.
<b>PME</b>	Petite et moyenne entreprise.
<b>PNR</b>	Politique nationale de la ruralité.
<b>PQ</b>	Parti québécois.
<b>RGM</b>	Ralliement gaspésien et madelinot.
<b>SADC</b>	Société d'aide au développement des collectivités.
<b>SAR</b>	Secrétariat aux affaires régionales.
<b>SGRGG</b>	Société de gestion des rivières du grand Gaspé.
<b>SIMFA</b>	Sensibilisation, information, mobilisation, formation et action.
<b>SOLIDE</b>	Société locale d'investissement et de développement de l'emploi.
<b>SRQ</b>	Solidarité rurale du Québec.
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et des communications.
<b>TNO</b>	Territoire non-organisé.

<b>UMQ</b>	Union des municipalités du Québec.
<b>UMRCQ</b>	Union des municipalités régionales de comté du Québec.
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
<b>UPA</b>	Union des producteurs agricoles.
<b>UQAC</b>	Université du Québec à Chicoutimi.
<b>UQAM</b>	Université du Québec à Montréal.
<b>UQAR</b>	Université du Québec à Rimouski.
<b>UQAT</b>	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
<b>UQO</b>	Université du Québec en Outaouais.
<b>UQTR</b>	Université du Québec à Trois-Rivières.
<b>URLS</b>	Unité régionale de loisirs et de sports.
<b>VVAP</b>	Ville et village d'art et de patrimoine.
<b>ZEC</b>	Zone d'exploitation contrôlée.

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans l'esprit des gens, l'expression « Québec-rural » est loin de faire référence à un tout homogène. Si, pour certains, cette dénomination évoque les vastes étendues où prédominent surtout les activités agricoles, forestières et minières, pour d'autres, elle fait plutôt référence aux multiples collectivités à faible densité de population réparties de manière non uniforme sur l'ensemble du territoire québécois. Pensons ici aux petits villages de pêcheurs nichés dans les baies de la péninsule gaspésienne, aux municipalités agricoles de la vallée du Saint-Laurent, aux minuscules localités minières de l'immense Abitibi ou encore aux petites communautés situées au centre des régions forestières du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie.

Il est important de se rappeler que la naissance de plusieurs de ces municipalités est intimement liée à l'éparpillement des richesses naturelles dans l'espace géographique. À l'évidence, c'est dans le but d'exploiter un gisement minier isolé que Murdochville a vu le jour. Nous pourrions également dire que c'était pour la pêche à la morue et le filetage des poissons que Rivière-au-Renard, Mont-Louis et Pabos sont apparus sur le littoral gaspésien. Nous présumons que c'était pour assurer une première transformation des ressources forestières que se sont implantées des scieries à l'embouchure des rivières servant au flottage du bois et que se sont développées les villes de Matane, Rimouski et Cap-Chat.

En effet, l'occupation humaine de certaines portions du territoire québécois était souvent une décision des autorités politiques ou des groupes industriels britanniques, américains et canadiens attirés par la profusion de ressources naturelles. Ces instances désiraient rapprocher la main-d'œuvre des sites d'extraction et de transformation de ces

mêmes ressources. Par conséquent, l'économie d'un grand nombre de ces municipalités repose, depuis cette époque, sur la disponibilité des ressources naturelles et sur le maintien de marchés régionaux, nationaux et internationaux rentables pour l'écoulement des diverses productions. Ce qui laisse déjà entrevoir, du moins à moyen et long terme, l'apparition probable de problèmes économiques tant structurels (épuisement des gisements miniers, disparition des ressources halieutiques, etc.) que conjoncturels (fluctuation de la valeur du dollar, crise financière internationale, conflit politique à l'étranger, guerre impliquant des pays producteurs, etc.).

Durant la période coloniale, plusieurs autres collectivités sont nées du besoin de satisfaire aux besoins primaires des gens. Rappelons en peu de mots qu'à ce moment, l'agriculture occupait un grand nombre de personnes. Ainsi, dépendamment du climat, de la topographie et de la nature des sols, la population s'est installée dans les zones les plus propices à la pratique de cette activité. C'est ce qui explique la mise en place de plusieurs petites communautés au niveau des basses terres du Saint-Laurent et sur les berges des principaux cours d'eau de la province. Quelques autres municipalités sont issues des grands plans de colonisation mis de l'avant par les deux paliers de gouvernement supérieurs afin de nourrir les familles de chômeurs appauvries par la crise économique des années 1930. À ce sujet, rappelons que l'Est-du-Québec, tout comme l'Abitibi-Témiscamingue, figure parmi les principales régions visées par les plans Gordon (1932-1934), Vautrin (1934-1936) et Auger-Rogers (1937-1942). C'est ainsi qu'au fil des siècles, est apparue une structure de peuplement caractérisée par une inégale répartition des populations au sein d'un vaste espace aux particularités multiples.

Sur un autre plan, on constate que depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la structure socio-économique d'un grand nombre de localités du Québec est passablement chambardée. Même si c'est l'ensemble des municipalités de la province qui est confronté à d'importants changements au plan économique, il est évident que les impacts de ces perturbations ne sont pas identiques d'une région à l'autre. Si certaines collectivités ont su profiter de la planétarisation de l'économie et connaissent aujourd'hui une plus grande

prospérité, de nombreuses autres ont vu s'accroître l'ampleur des difficultés qui les affectaient depuis nombre d'années. En fait, ce sont surtout les petites communautés rurales éloignées des grands centres urbains qui paraissent les plus handicapées par rapport à ces chamboulements.

La gravité de la situation vécue au sein de certaines localités est tellement sérieuse qu'elle amène les deux niveaux de gouvernement supérieur à agir. Il n'est pas admissible, tant pour Québec que pour Ottawa, que la population vivant sur certaines portions du pays ne jouisse pas de la même prospérité que la plupart des autres citoyens canadiens. C'est ce qui explique, du même coup, pourquoi les diverses administrations publiques ont pris, à partir des années 1960, une participation active dans la lutte aux inégalités socio-économiques. Dépendamment des idéologies des partis au pouvoir, une panoplie de politiques publiques de développement ont été tentées. Le principal objectif d'alors était de faire disparaître ou à tout le moins de réduire substantiellement les écarts de développement entre les provinces, les régions et les municipalités. Toutefois, malgré des investissements importants, on ne peut que prendre acte aujourd'hui du succès mitigé de la plupart des programmes de développement des pouvoirs publics.

En effet, malgré la mise en œuvre de nombreux moyens d'action, les retombées de ces derniers ont été dans l'ensemble assez décevantes. D'ailleurs, la persistance, pour ne pas dire l'aggravation des disparités entre les municipalités rurales de l'Est-du-Québec et les localités des régions centrales et métropolitaines de la province est là pour nous le rappeler constamment. Pourtant, les gouvernements d'Ottawa et de Québec ont déployé dans ce vaste territoire, de multiples et coûteuses initiatives de développement destinées à éliminer les difficultés socio-économiques de la région.<sup>1</sup> En fait, ce sont avant tout les plus grandes

---

<sup>1</sup> Les initiatives gouvernementales de développement des cinquante dernières années ont été très coûteuses. Selon Clermont DUGAS : « [...] seulement pour la période s'étalant de 1968 à 1993, c'est plus d'un milliard de dollars qui ont été investis dans une vaste gamme de mesures, d'ententes et programmes de développement de toutes sortes dans l'Est-du-Québec » (DUGAS, 2005, p.10).

agglomérations urbaines de la région (Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane) qui semblent avoir été les plus dynamisées par les politiques gouvernementales des dernières décennies.

Il ne fait aucun doute aujourd'hui que les gens n'ont pas accès à des emplois et à des services publics et privés équivalents, selon qu'ils habitent Notre-Dame-du-Portage, Sainte-Flavie ou encore L'Ascension-de-Patapédia, Saint-Charles-Garnier et Esprit-Saint. Si certaines localités bénéficient d'une excellente santé économique permettant une amélioration continue des services offerts à la population, comme c'était le cas en 2001 à Saint-Anaclet-de-Lessard, et à Maria où les revenus moyens des ménages s'établissaient, selon Statistique Canada, à 46 780 \$, et à 51 346 \$, d'autres collectivités abritent une grande pauvreté matérielle marquée par l'exode massif des jeunes, le vieillissement de la population, l'effritement des services de proximité et une profonde incertitude vis-à-vis de la survie à long terme de la communauté.

En effet, avec la disparition des derniers commerces et services nécessaires au bon fonctionnement de la vie quotidienne (épicerie, école, station-service, bureau de poste, institution financière, etc.), plusieurs municipalités se retrouvent dans une situation extrêmement précaire. C'est la condition particulière de plusieurs localités situées dans l'Est-du-Québec, dont les revenus moyens des ménages se chiffraient, toujours d'après Statistique Canada, à 32 010 \$ à Esprit-Saint, à 31 508 \$ à Saint-Alexis-de-Matapédia ou encore à 34 268 \$ à Les Hauteurs et ce, pour cette même année 2001.

C'est en cherchant une solution originale permettant d'assurer la revitalisation des milieux ruraux en difficulté que l'État québécois s'est résolu, au début des années 2000, à faire appel à une politique de développement territorial fortement décentralisée. Même si la nouvelle mesure va dans le même sens que l'orientation amorcée dans les années 1980 par le gouvernement du Québec, elle va encore plus loin sur le plan de la responsabilisation des instances locales.

De toute évidence, avec la Politique nationale de la ruralité (PNR),<sup>2</sup> le développement rural gagne en force et accorde une large autonomie aux élus locaux (approche de développement du bas vers le haut), au territoire (la municipalité régionale de comté) et aux populations rurales (le pacte rural). Selon l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) : « Avec sa politique nationale de la ruralité (PNR) le Québec a opté pour une approche territoriale et multisectorielle innovante de développement rural qui est appliquée à toutes les régions rurales de l'écoumène » (OCDE, 2010, p 28). C'est par l'entremise de cette mesure que la province veut créer une nouvelle dynamique de revivification des collectivités rurales qui repose sur une forte implication des populations concernées et une plus grande valorisation de l'ensemble des potentiels présents dans chacune des communautés.

Il semble exister un grand danger lors d'une décentralisation des pouvoirs en matière de développement auprès d'élus de paliers inférieurs. Le problème, selon l'Association Rhône-Alpes de développement économique local (ARADEL), « [...] c'est que ces derniers ne fassent que ce qu'ils savent et où ils savent le faire, même si le développement exigerait des approches novatrices » (ARADEL, 2007, p.12). C'est ce que semble aussi craindre Pierre-André JULIEN : « Le développement par le bas peut être tout simplement un mythe s'il n'est pas appuyé par un grand nombre de ressources de base, par des capacités importantes du côté de l'entrepreneuriat et surtout des liaisons fortes avec les marchés nationaux et internationaux » (JULIEN, 1997, p.58).

De plus, on connaît bien peu de choses sur la portée et le degré d'efficacité des divers modèles et théories du développement sur la dynamisation des municipalités. De surcroît, d'après l'OCDE : « Alors que les politiques territorialisées de développement rural suscitent

---

<sup>2</sup> De manière générale, dans le cadre de cette recherche, l'expression « Politique nationale de la ruralité » concerne autant la politique publique visant la revitalisation des collectivités rurales, que le « pacte rural », qui constitue l'approche de mise en œuvre de cette initiative gouvernementale à l'échelle des municipalités régionales de comté.

un intérêt croissant chez les décideurs, on manque d'études sur leurs résultats et sur leurs facteurs de succès et d'échec » (OCDE, 2006, p.18).

Selon Clermont DUGAS : « Les analyses de fond portant sur l'état global du sous-développement régional au Québec, sur ses causes et ses conséquences, sur l'efficacité des politiques et programmes sont plutôt rares » (DUGAS, 1994, p.23). Peu de scientifiques ont étudié les territoires et les communautés rurales dans une optique de développement participatif, c'est-à-dire en s'attardant sur la place occupée par les élus locaux dans la sélection des interventions en matière de développement rural. C'est la raison pour laquelle nous nous intéresserons aux choix stratégiques de chaque MRC, à l'utilisation de l'enveloppe financière du pacte rural pour le financement de projets et aux impacts de la PNR sur les communautés rurales.

En ce qui a trait au cadre spatial, la présente recherche porte sur l'Est-du-Québec<sup>3</sup>, une vaste région faiblement peuplée et relativement éloignée des grandes agglomérations urbaines de la province. Depuis longtemps, l'économie de cette immense zone majoritairement rurale est plutôt mal en point à cause de l'éloignement, des bouleversements découlant de l'épuisement de certaines ressources, de la mondialisation de l'économie, de l'évolution du mode de vie et d'une rapide succession de crises de toutes sortes (moratoire sur la pêche à la morue, conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis, fin des opérations minières à Murdochville, fermeture de l'usine papetière à Chandler, abandon des activités de la Smurfit Stones à New-Richmond, etc.). C'est pourquoi l'offre d'emploi dans la région est de plus en plus limitée. Faute de travail, les jeunes quittent le territoire en grand nombre. La population y est vieillissante. En plus, l'absence possible d'un niveau suffisant de capacités

---

<sup>3</sup> L'expression « Est-du-Québec » servira tout au long de cette thèse à identifier notre territoire d'étude, à savoir l'espace géographique localisé le long de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent entre La Pocatière et Gaspé. Au plan de la gouvernance, le territoire englobe les régions administratives gouvernementales du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et compte quatorze MRC : Kamouraska, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Les Basques, Rimouski-Neigette, Matane, La Mitis, La Matapédia, Avignon, La Haute-Gaspésie, Bonaventure, Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé et Les Iles-de-la-Madeleine.

de développement au sein de certaines localités risque d'intensifier l'ampleur des disparités existantes entre les municipalités.

On y retrouve un grand nombre de « municipalités dévitalisées »<sup>4</sup>. L'ensemble de ces énoncés nous incitent donc à nous poser la question suivante : Quelle est la contribution de la Politique nationale de la ruralité au développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec ?

Étant donné que les nombreuses interventions de développement tentées depuis une cinquantaine d'années n'ont pas permis d'inverser les tendances historiques par rapport à l'évolution négative des indicateurs socio-économiques de plusieurs municipalités (fort taux de chômage, faible niveau du revenu moyen, pourcentage élevé de dépendance aux transferts gouvernementaux, diminution démographique, etc.), il y a lieu de s'interroger sur le degré d'efficacité de la nouvelle politique de développement. Notre étude a donc comme principale ambition de décrire et d'analyser, avec le maximum de détails, de subtilité et de rigueur que possible, les stratégies locales de réalisation de la PNR. Nous désirons vérifier si les démarches entreprises répondent aux objectifs globaux de mobilisation des gens et de revitalisation des municipalités rurales. Nous voulons mieux comprendre l'effet des actions de développement retenues par les instances politiques locales sur la vitalité des milieux ruraux.

En nous appuyant sur un certain nombre de textes théoriques, de documents produits par les intervenants impliqués dans la mise en œuvre de la politique rurale à l'échelle des MRC, ainsi que sur le témoignage d'acteurs locaux et régionaux, nous formulons l'hypothèse suivante : Les stratégies de mise en œuvre de la PNR retenues par les MRC de l'Est-du-

---

<sup>4</sup> Lorsque l'expression « municipalités dévitalisées » sera évoquée dans la présente recherche, il s'agira essentiellement des localités dont l'indice de développement élaboré dans le cadre de la PNR est inférieur à 0. Rappelons brièvement que ledit indice est calculé à partir de sept variables socio-économiques provenant de Statistique Canada (taux d'évolution de la population ; taux de chômage ; taux d'emploi de la population de 15 ans et plus ; proportion du revenu des ménages provenant de transferts gouvernementaux ; proportion de la population des ménages à faible revenu ; revenu moyen des ménages ; proportion de la population de 15 ans et plus ayant une scolarité inférieure à une 9<sup>e</sup> année).

Québec dans le cadre du dispositif des pactes ruraux, permettent l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Ce que nous cherchons à déterminer avec cette hypothèse, c'est l'impact qu'a eu la PNR sur la mobilisation et la dynamisation des espaces ruraux. De cette hypothèse principale, découlent deux hypothèses secondaires : 1) il existe un lien entre le profil biophysique, les spécificités socio-économiques des espaces géographiques et le fonctionnement de chaque MRC dans le cadre du pacte rural ; 2) l'atteinte des objectifs de la PNR en matière de mobilisation et de revitalisation des collectivités rurales varie en fonction des démarches entreprises par chaque MRC.

Dans le but de répondre à notre question de recherche et de vérifier la validité de nos hypothèses et en raison des maintes particularités de l'Est-du-Québec, nous avons opté pour une étude de cas multiples. À cette fin, trois unités territoriales offrant une gamme diversifiée de problématiques et de contraintes de développement ont été retenues et examinées. Il s'agit de : la MRC de Rimouski-Neigette, pour l'importance de la ville de Rimouski et pour le caractère particulier de son milieu rural ; la MRC de La Mitis, afin d'étudier l'application de la politique en zone fortement rurale ; la MRC d'Avignon, dont l'économie repose en partie sur l'industrie touristique.

Cette étude s'appuiera autant sur une approche quantitative (pour le suivi des indicateurs de développement formulés par l'État québécois), que sur une approche de type qualitative (afin d'atteindre un bon niveau de compréhension de chacun des cas étudiés)<sup>5</sup>. Afin de limiter les possibles biais de subjectivité inhérents aux études de cas, nous avons appuyé notre démarche scientifique sur des données secondaires provenant de plusieurs sources.

---

<sup>5</sup> Précisons dès maintenant qu'une partie des données terrain utilisées dans le cadre de cette recherche provient d'entrevues réalisées par nous, en tant qu'assistant de recherche, dans le cadre de l'étude : *Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux et de ses retombées*. Cette recherche, financée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), visait un double objectif : 1) l'élaboration d'un modèle d'évaluation du dispositif du pacte rural et de ses retombées ; 2) la mise en application de ce modèle d'évaluation auprès d'un échantillon représentatif de MRC.

Pour établir le portrait géographique des unités territoriales, nous nous sommes servi de synthèses historiques et de rapports provenant d'organismes publics ou parapublics comme les centres locaux de développement (CLD), les MRC et les municipalités. En vue de mieux comprendre la réalité des collectivités rurales, nous avons recueilli des données quantitatives émanant de documents officiels de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et de rapports du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Afin de parfaire notre compréhension de la situation particulière de chaque unité territoriale, nous avons étudié des données qualitatives provenant de mémoires et de thèses portant sur la ruralité et la première PNR. Dans le but d'avoir une bonne idée des dernières politiques rurales québécoises, nous nous sommes penchés sur des données qualitatives découlant de la mise en œuvre de la seconde politique rurale (plans de travail et rapports annuels des CLD) et sur le Plan d'action gouvernemental pour les municipalités dévitalisées (PAGMD) adopté en 2008 (plan de travail élaboré par les MRC, rapport sur les investissements réalisés à ce jour).

En prévision de l'analyse des impacts de la politique rurale sur la mobilisation des gens et sur la revitalisation des espaces ruraux des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon, nous avons opté pour un processus de recherche comprenant six étapes : 1) l'élaboration d'un portrait général des espaces géographiques (régions administratives et MRC) ; 2) la description des stratégies de mise en œuvre de la PNR dans chaque territoire de MRC ; 3) l'étude et la caractérisation des 155 projets financés en tout ou en partie par l'enveloppe financière du pacte rural entre 2002 et 2005 ; 4) l'identification et le classement des actions de développement des MRC en fonction de l'ensemble des objectifs de la politique rurale ; 5) l'étude des liens existants entre les opérations entreprises par les MRC dans le cadre de la PNR et les principaux modèles théoriques de développement ; 6) l'examen des impacts de la politique rurale, voulus ou non, sur la mobilisation et le développement des collectivités rurales.

Deux parties structurent cette recherche. La première partie de la thèse présente les aspects théoriques de notre étude traitant d'une politique publique de développement territorial. En plus de l'introduction, cette partie compte quatre chapitres distincts : le premier chapitre traite de la problématique, le second présente l'approche méthodologique, le troisième porte les principaux concepts en lien avec notre étude et le quatrième décrit l'évolution des politiques publiques de développement rural. La seconde partie englobe les cinq chapitres de la portion empirique de la recherche. Elle débute avec un chapitre consacré aux spécificités de l'Est-du-Québec, le chapitre cinq. Le sixième chapitre précise les caractéristiques spécifiques des trois terrains d'étude. Le septième chapitre porte une attention spéciale à la mise en œuvre de la PNR au sein des espaces géographiques qui nous intéressent. Le chapitre huit examine le modèle de développement de chaque MRC. Le neuvième et dernier chapitre permet de répondre à nos questions de recherche et de vérifier la validité de nos hypothèses.

Le premier chapitre précise notre problématique. Il présente une recension des écrits permettant de circonscrire le contexte théorique et empirique dans lequel se situe la présente recherche. À cette fin, nous avons retenu les travaux de plusieurs auteurs québécois et européens qui se sont penchés sur l'étude des politiques publiques de développement. C'est d'ailleurs à partir de ces informations que nous structurerons la démarche scientifique et que nous préciserons en détail le sujet qui nous intéresse. Nous y aborderons également la pertinence de cette étude, tant au plan social que scientifique.

Le second chapitre est réservé à la démarche scientifique. Il fournit une description des choix méthodologiques retenus. Il comprend le déroulement des différentes étapes de la recherche, les formules priorisées en vue de la cueillette, du traitement et de l'analyse des informations.

Le troisième chapitre précise la signification accordée dans cette étude à certaines notions de base. Il est effectivement primordial de bien définir les principaux concepts qui se rattachent à une étude, car ils sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la compréhension des phénomènes observés au sein des espaces géographiques. Ces

informations sont d'autant plus importantes que nous nous y référerons tout au long du texte. Nous décrirons les huit notions suivantes : la ruralité, le développement, le développement rural, la dévitalisation, la gouvernance, les politiques publiques, les représentations sociales et le renforcement des capacités.

Le quatrième chapitre rend compte de l'évolution des programmes et politiques publiques destinés au développement rural. Il fait ressortir les principales particularités des mesures qui ont été mises de l'avant dans le but de contrer les diverses formes de « sous-développement » des localités de la province. Il décrit aussi la façon avec laquelle le concept de développement endogène a été progressivement intégré dans les initiatives gouvernementales.

Le chapitre cinq met l'accent sur les deux régions administratives qui composent l'Est-du-Québec, soit le Bas-Saint-Laurent et la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. À cet égard, nous ferons une brève présentation des spécificités géographiques, biophysiques et économiques de ces territoires. C'est-à-dire que nous ferons le portrait des caractéristiques générales de la région, ainsi que des problématiques de développement inhérentes à chacune des portions du territoire étudié. Ce chapitre vise à fournir les principaux éléments nécessaires à la compréhension des particularités de ces deux espaces géographiques.

Le sixième chapitre examine les particularités géographiques des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon. Il dresse également le profil socio-économique des trois unités territoriales à l'étude. Les profils des MRC sont rédigés de la même façon afin de faciliter l'analyse comparée des situations socio-économiques. Cette partie de la recherche est très importante parce que plusieurs paramètres peuvent avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs de la nouvelle politique rurale. Plus précisément, cette partie de la thèse vise à fournir les principaux éléments nécessaires à la compréhension des particularités locales de la mise en œuvre de la politique rurale.

Le chapitre sept décrit le plan de travail des MRC étudiées. Ce qui nous intéresse surtout, c'est la dynamique entourant l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la

PNR et le contenu du plan de travail. Nous porterons également une attention particulière aux innovations figurant dans les pactes ruraux. À cette fin, nous présenterons les résultats d'analyse de contenu portant sur les plans de travail et sur les données compilées à la suite des deux campagnes de cueillettes d'informations sur le terrain.

Le chapitre huit porte une attention spéciale aux modèles de développement associés à la PNR. Nous voulons mettre en évidence, pour chaque activité ou projet financé, en tout ou en partie, par l'enveloppe budgétaire du pacte rural, la compatibilité de l'intervention avec les objectifs gouvernementaux. Nous examinerons la nature des investissements réalisés ainsi que les liens entre ces montants, les divers objectifs de la politique rurale et l'influence des grands modèles de développement. En fait, nous désirons mieux comprendre la pertinence des activités soutenues financièrement par les dirigeants politiques de chaque MRC.

Le neuvième chapitre sert à vérifier la validité de nos hypothèses et à répondre aux questions de recherche. Il structure d'une certaine manière l'argumentation en vue d'évaluer la justesse de nos hypothèses et de trouver des réponses à nos diverses interrogations. Cette évaluation des impacts de la politique rurale sur le développement des municipalités rurales de l'Est-du-Québec, tant sous l'angle social qu'économique, est facilitée par le fait que la période visée par la première PNR couvre l'intervalle compris entre deux recensements de Statistique Canada.

La conclusion générale synthétise les grandes lignes et apports essentiels de cette étude. Elle reprend les principaux constats qui découlent de notre recherche et vise à en tirer certains enseignements. Nous répondrons à nos questions tout en validant chacune de nos hypothèses. Nous nous prononcerons également sur l'apport de la PNR à la redynamisation des collectivités rurales de l'Est-du-Québec. Finalement, nous apporterons de nouvelles pistes de réflexion à propos du développement rural et sur de futures hypothèses de recherches empiriques.

## CHAPITRE 1

### LA PROBLÉMATIQUE

« Nous avons tendance à oublier qu'il est important de bien connaître le présent pour mieux nous situer par rapport au passé et au futur. Pourtant, afin de fixer les idées d'une manière satisfaisante sur les perspectives d'avenir, il apparaît essentiel de préciser d'où nous venons et où nous en sommes » (GAGNÉ, 2001, p.186).

#### 1.1 L'ÉTAT DE LA QUESTION

Le Québec se caractérise principalement par l'immensité de son espace géographique qui totalise 1 667 926 km<sup>2</sup>. « D'une extrémité à l'autre, il atteint 1 500 kilomètres d'est en ouest et 2 000 kilomètres du nord au sud » (MICHELIN, 1992, p.12). C'est de fait la plus grande entité administrative du pays (15,4 % de la superficie du Canada selon l'Institut de la statistique du Québec). La province pourrait contenir trois fois la France (551 500 km<sup>2</sup>), quatre fois le Japon (377 835 km<sup>2</sup>) et quarante fois la Suisse (41 290 km<sup>2</sup>).<sup>6</sup> Par contre, ces quelques données chiffrées sont assez trompeuses, en ce sens que le territoire habité en

---

<sup>6</sup> La superficie du Québec et des pays mentionnés dans le texte a été colligée à partir de *Le Québec statistique - Édition 2002* : le Québec (p.141), la France (p.152), le Japon (p.152) et la Suisse (p.152).

permanence est, quant à lui, beaucoup plus restreint, puisqu'il représente à peine 20 % de sa superficie totale.

À quelques exceptions près, la vaste majorité de la population québécoise est concentrée dans les espaces municipalisés du sud de la province. Ce qui correspond *grosso modo* à la région de l'Abitibi-Témiscamingue, à la rive est de la rivière des Outaouais, aux berges de la rivière Saguenay, au pourtour du Lac-Saint-Jean, à la plaine et la vallée du Saint-Laurent et aux côtes de la péninsule gaspésienne.

Le « Québec rural » représente malgré tout, du moins du point de vue quantitatif, un élément non négligeable de la nation québécoise. D'après Solidarité rurale du Québec (SRQ) : « En 2001, alors que le Québec comptait une population totale de 7 237 479 habitants, sa population rurale se chiffrait à 1 420 330 habitants, soit 19,6 % de la population totale, et occupait près de 80 % du territoire habité » (SRQ, 2006a, p.7).

Le pourcentage du territoire rural de la province est sensiblement le même que celui des pays de l'OCDE : « Les régions essentiellement rurales représentent 75 % du territoire et près du quart de la population des pays de l'OCDE » (OCDE, 2006, p.11). Néanmoins, en valeur absolue, recensement après recensement, on constate une forte tendance vers l'urbanisation de la province. Le poids démographique des milieux ruraux ne cesse de diminuer alors que celui des zones urbaines se renforce continuellement. En fait, la population du Québec qui était rurale à plus de 84 % en 1851, est devenue majoritairement urbaine au début du XX<sup>e</sup> siècle, tel qu'en témoigne la figure 1 à la page suivante.

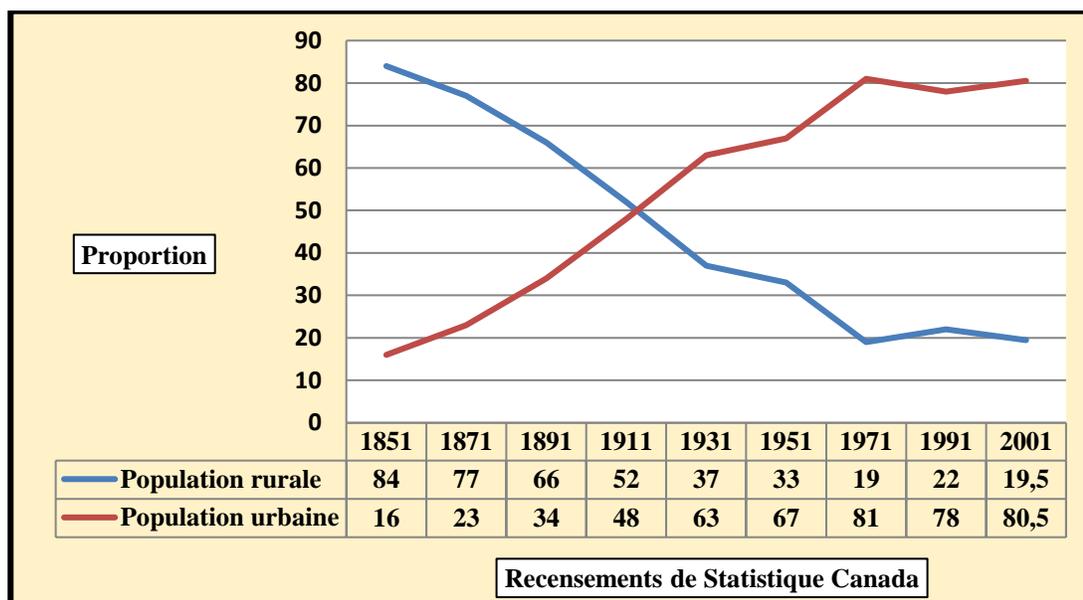


Figure 1 : Proportion de la population rurale et urbaine du Québec (1851-2001)

Source : Statistique Canada, recensements 1851, 1871, 1891, 1911, 1931, 1951, 1971, 1991 et 2001.

Les ruraux se répartissent de manière non uniforme sur le territoire. La situation est très différente d'une région administrative à l'autre. De l'avis du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) : « Dans l'ensemble, près de 65 % de la population rurale du Québec se concentre d'abord dans les régions centrales, contre 30 % dans les régions ressources » (MDEIE, 2006, p.8). D'après le MDEIE, hormis le Nord-du-Québec, les régions ressources recelant les plus fortes proportions de ruraux sont la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent. C'est aussi l'opinion de Clermont DUGAS, qui affirme que : « C'est dans l'Est-du-Québec, soit dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine que les habitants des petites communautés forment la plus importante partie de la population » (DUGAS, 1999, p.15).

Le faible niveau d'occupation humaine de l'Est-du-Québec constitue un problème non négligeable en tant que tel. Effectivement, les 297 564 habitants de la région vivaient en 2001 au sein de 182 localités éparpillées sur la rive sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, dans

les vallées de la Matapédia et du Témiscouata, le long du littoral gaspésien et au cœur du golfe Saint-Laurent. Pour la même année de référence, 54 municipalités de la région regroupaient moins de 500 individus, dont 12 qui comptaient moins de 250 personnes (Saint-André-de-Restigouche, Ristigouche-Partie-Sud-Est, L'Ascension-de-Patapédia, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, Petite-Vallée, Sainte-Marguerite, Saint-Guy, Sainte-Paule, Saint-Jean-de-Cherbourg, Métis-sur-Mer et Saint-Pierre-Lamy) et une, moins de 100 individus (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs).<sup>7</sup>

L'économie de la plupart des municipalités rurales de ce vaste territoire est particulièrement dépendante de l'exploitation des « ressources naturelles ». <sup>8</sup> D'ailleurs, le rôle déterminant des matières premières qui y ont été découvertes ou qui s'y trouvent encore aujourd'hui sur la structure de peuplement et l'économie de ces localités est fort bien documenté par plusieurs auteurs dont : POLÈSE et SHEARMUR (2005), COURVILLE (2000), PROULX (1998), DICKINSON et YOUNG (1995), BROWN (1990) et DUGAS (1983). Il serait aujourd'hui difficile de nier l'évidence, à savoir que l'occupation humaine de l'Est-du-Québec est intimement liée à l'extraction et à la transformation des ressources naturelles.

Grâce aux immenses richesses qu'il renferme et qui fournissent en matières premières non seulement les complexes industriels québécois et canadien, mais aussi de partout sur la planète, le monde rural joue un rôle majeur dans l'économie nationale et internationale. Selon Clermont DUGAS, les régions rurales ont : « [...] un impact dans la vie socio-économique du Québec qui dépasse considérablement leur simple poids démographique » (DUGAS, 1983, p.XVI). Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts partage lui aussi

---

<sup>7</sup> L'Est-du-Québec comprenait 182 municipalités avant les fusions imposées par l'État en 2001. La répartition des localités par strate de population a été effectuée à partir des données de Statistique Canada, Recensement de l'année 2001.

<sup>8</sup> Les ressources naturelles sont rattachées au secteur primaire de l'économie, qui comprend : « [...] l'ensemble des activités productrices de matières premières : l'agriculture, les forêts, la pêche et le piégeage, les mines, les carrières et les puits de pétrole » (FRÉCHETTE et VÉZINA, 1990, p.117) ainsi que « [...] les ressources superficielles de l'hydrosphère comme par exemple l'énergie hydraulique » (BAUD, BOURGEAT et BRAS, 1997, p.107).

cette opinion : « C'est dans le Canada rural que nous produisons les grandes richesses agricoles, minérales, forestières, halieutiques et énergétiques qui dynamisent nos centres urbains » (SÉNAT DU CANADA, 2008, p.3). D'après le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : « Le multiplicateur du monde rural au Québec est de 1,48. Ainsi, chaque dollar du PIB provenant du monde rural contribue à créer 0,48 dollar d'activité additionnelle. Pour le Québec, les 47,4 milliards de dollars du PIB rural de 2006 contribuent à la création en milieu urbain, de 22,5 milliards de dollars additionnels de PIB » (MAMROT, 2010, p.9).

Pour le Conference Board du Canada (CBC), « [...] l'empreinte laissée par les communautés rurales dans l'économie québécoise est considérable, en incluant les effets indirects, 47,4 milliards de dollars en 2006, soit près de 30 % du PIB de la province ». (CONFERENCE BOARD DU CANADA, 2009, p.1). Le CBC allègue également que la place des communautés rurales dans l'économie québécoise a tendance à s'accroître au fil des années : « [...] elle serait passée de 18,2 % en 1991 à 19,6 % en 2006 » (CONFERENCE BOARD DU CANADA, 2009, p.54). Au-delà du volet économique, les milieux ruraux jouent aussi un rôle non négligeable au plan écologique. « C'est là que la pollution et les déchets urbains sont dissipés et éliminés, là que les bassins hydrographiques indispensables à la vie urbaine sont gérés et là que les citoyens viennent pour échapper au tumulte, à l'encombrement et à la criminalité de la ville » (SÉNAT DU CANADA, 2008, p.4).

Malgré ce qui précède, l'épuisement de certaines ressources non renouvelables, la surexploitation de certaines autres, la mécanisation de nombreuses filières industrielles et l'intégration progressive de l'économie régionale dans une économie mondialisée ont eu une incidence majeure sur les collectivités rurales. D'un côté, l'accès à de nouveaux marchés combiné à l'amélioration des modes de transport et des moyens de communication ont rendu les importations et les exportations de marchandises beaucoup moins coûteuses, d'un autre côté, l'intégration de nos activités industrielles dans une économie planétaire a nécessité une rationalisation des usines locales axées sur l'exploitation des ressources naturelles, de même que l'abandon des activités moins performantes face à la concurrence étrangère. Finalement,

l'économie mondiale s'intéresse surtout aux produits et services issus des nouvelles technologies et « [...] nécessite toujours plus de produits manufacturés de haute technologie et surtout de services sophistiqués » (RIVERO, 2003, p. 20).

Les multiples changements découlant de la mondialisation ont entraîné une mutation de l'économie de nombreuses communautés. Notamment parce que la nouvelle économie fait la promotion du libre-échange et, par voie de conséquence, favorise l'entrée en scène de concurrents étrangers, en particulier dans le secteur des matières premières. Des habitudes de vie différentes conduisent également à une concentration des populations au sein des grandes agglomérations et la localisation des activités de transformation, à proximité des principales régions métropolitaines. De plus, les accords internationaux portant sur la libéralisation des échanges économiques réduisent considérablement la capacité des gouvernements nationaux à protéger les petites entreprises face à la concurrence internationale. Du point de vue de Bernard VACHON : « La conjugaison de ces facteurs conduit à la désintégration des collectivités locales en tant que milieu de vie, de travail et de décision. À terme, la survie même de ces communautés peut être en cause » (VACHON, 2006, p.153).

À l'instar de FAVREAU, ROBITAILLE et TREMBLAY (2002), PROULX (2001) et LAROCQUE et LARRIVÉE (1991), on constate qu'à la suite de la modernisation et de la mécanisation des procédés industriels, le secteur de l'extraction et de la transformation des ressources naturelles occupe une main-d'œuvre qui, malgré une hausse appréciable de la productivité, ne cesse de décroître au fil des années. Il ne faut donc pas trop se surprendre de l'ampleur des impacts négatifs de cette conjoncture sur les plus petites communautés nées de l'exploitation des ressources naturelles. C'est ce que mentionne aussi Bruno JEAN : « [...] la rationalisation de l'agriculture et des activités forestières n'a pas été compensée par l'arrivée de nouvelles activités. De sorte qu'on a assisté à un fort déclin, qui se poursuit toujours, de ces communautés rurales » (JEAN, 1991, p.88).

Face aux forces inhérentes à l'essor de cette nouvelle économie globalisée et à la restructuration d'une partie de l'économie québécoise, les milieux ruraux se retrouvent dans deux clans. Il y a, d'un côté, les communautés qui s'adaptent, se modernisent et s'intègrent à la nouvelle économie planétaire. Des localités qui font bonne figure devant la concurrence internationale. Des collectivités dynamiques incluses dans ce que Christian HUILLET (1994) désigne comme étant des « zones rurales économiquement intégrées à l'économie nationale ». Aux yeux d'auteurs comme MARTEL (2002), HUILLET (1994) et KAYSER (1990) ce type de collectivité se situe surtout dans le voisinage des villes importantes. D'après Augustin EPENDA : « C'est notamment le cas de la région qui va du sud de l'Outaouais, jusqu'au sud de la région Chaudière-Appalaches, en passant par les environs de Montréal et les Cantons-de-l'Est. Cette zone rurale prospère se limite à la frontière américano-québécoise » (EPENDA, 2003, p.371). Constatant le dynamisme de cette ruralité, certains chercheurs universitaires tels que CÔTÉ (2005), PROULX (2002) et PERRIER-CORNET (2002) se disent très optimistes pour l'avenir du monde rural.

Concurremment, il y a des municipalités qui se fragilisent, se dévitalisent et se marginalisent au fur et à mesure que le processus d'intégration économique s'amplifie. Ces milieux ruraux en difficultés socio-économiques se situent majoritairement dans des régions périphériques de la province et prennent de nombreuses dénominations dans les exercices typologiques. Il s'agit du « rural profond » selon Bernard KAYSER (1990), des « campagnes fragiles » pour la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), alors que pour Christian HUILLET (1994), il est question « des zones reculées ou isolées ».

Augustin EPENDA décrivait dans sa thèse de doctorat cette division des espaces ruraux de la manière suivante : « On distingue d'un côté la ruralité vivante (qu'on peut traduire par des communautés en avance ou dynamiques) et de l'autre côté la ruralité en déclin (des communautés en retard ou en difficulté) » (EPENDA, 2003, p.47). Ces deux tendances étaient clairement identifiées quelques années plus tôt dans le rapport issu des travaux du Conseil des Affaires sociales et intitulé *Deux Québec en un*. En plus de reconnaître que de nombreuses municipalités rurales étaient confrontées à une décroissance

démographique impressionnante depuis 1971, le rapport paru en 1989 souligne explicitement la gravité de la situation : « [...] des pans entiers du territoire habité sont en voie de se transformer en forêt » (CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, 1989, p.105), notamment dans les multiples localités « [...] peu peuplées de l'arrière-pays, situées loin des grandes voies de transport et des chefs-lieux administratifs ou capitales régionales » (CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, 1989, p.105).

Ce sont avant tout les localités mono-industrielles éloignées des principaux centres urbains qui sont, à quelques exceptions près, les plus fragilisées par rapport aux aléas souvent imprévisibles de la nouvelle économie planétaire. Elles se retrouvent assez souvent dans l'obligation de reconvertir une structure industrielle archaïque qui était à la base même de la vie de la communauté. Il y a aussi les localités confrontées à diverses phases successives de pertes d'emplois qui, combinées à l'épuisement de certaines ressources naturelles et à la modernisation des opérations industrielles, aggravent la tendance historique de déclin socio-économique.<sup>9</sup> Ces municipalités sont dites « dévitalisées » parce qu'elles : « [...] connaissent un fort taux de chômage et les revenus des ménages y sont parmi les plus faibles au Québec. Ces collectivités font également face à un exode, surtout des jeunes de 15 à 25 ans, et à un vieillissement de leur population » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2008, p.1).

Étant donné la situation difficile vécue au sein de certaines communautés, l'État opte pour l'adoption de « politiques publiques » de développement. Selon Hugues DIONNE, elles « [...] sont nées du constat des disparités territoriales des régions périphériques, en particulier des régions rurales » (DIONNE, 1995, p.99), et de l'avis de SRQ « [...] visent à assurer l'épanouissement des individus et des collectivités rurales et à contrer les effets de la centralisation de l'exploitation et de la transformation des ressources » (SRQ, 2002, p.22). D'après Michel PECH, Yves LÉON et Pierre DUPRAZ, ces politiques ont « [...] pour

---

<sup>9</sup> D'après Augustin EPENDA : « Le nombre de communautés rurales en restructuration et en voie de l'être n'est pas négligeable [...] plus d'un quart des collectivités rurales du Québec (27,9 %) sont en voie de déstructuration. Ce qui correspond à 338 localités. De ce nombre, 234 sont en dévitalisation ce qui équivaut à 19,4 % » (EPENDA, 2003, p.158-159).

fondement un principe d'équité, selon lequel tous les citoyens d'un même espace politique doivent bénéficier de possibilités comparables d'accès aux biens et services publics » (PECH, LÉON et DUPRAZ, 2001, p.112).

Nous sommes convaincus, tout comme Bruno JEAN (1997) et Bernard VACHON (2002), que la mise en place de politiques gouvernementales de développement pour solutionner les problèmes découlant des inégalités socio-économiques entre les régions et les personnes est parfaitement légitime de la part des politiciens. Comme le mentionne si bien Clermont DUGAS : « Ce n'est pas en laissant agir les forces du marché que l'on va corriger la situation des régions à problèmes. Il faut s'attaquer aux facteurs responsables de leur marginalisation » (DUGAS, 2005, p.12).

L'implication des gouvernements supérieurs en matière de lutte aux inégalités régionales est souvent associée à la période de modernisation du Québec connue sous le nom de « Révolution tranquille ». <sup>10</sup> Les gouvernements, tantôt soumis aux idéologies de droite, tantôt à celles de gauche, à Québec comme à Ottawa, ont contribué à divers niveaux depuis les années 1960 à l'évolution des stratégies et des modèles de développement. Il est certain que les élus ont été influencés tout au long de cette période par leurs convictions personnelles, par les chercheurs universitaires et par divers groupes de pression.

En effet, dépendamment des partis politiques et des visions de développement, les politiques publiques en matière de développement rural ont pris plusieurs formes au fil des années (subventions à l'industrie, construction d'infrastructures, relocalisation des collectivités marginales, réglementations particulières, mesures incitatives de toutes sortes, etc.) et qu'elles ont été fortement inspirées par une ou plusieurs théories économiques (de la base exportatrice, des pôles de croissance, des districts industriels, des milieux innovateurs,

---

<sup>10</sup> Suite à l'élection de Jean Lesage en 1960, on assiste à la création de nouveaux ministères (ministère de l'Éducation, des Affaires culturelles, des Affaires intergouvernementales, du Revenu, etc.) et instances gouvernementales (Caisse de dépôts et placement, Société générale de financement, Régie des rentes du Québec, Office de la langue française, etc.). Cette période de changements dans les façons de faire est connue sous le vocable de « Révolution tranquille ».

etc.). De surcroît, ces politiques laissent aussi voir des logiques et des formes de développement. De son côté, Paul HOUÉE, expose plusieurs paramètres par rapport aux politiques et actions de développement :

Plus fondamentalement, ces politiques et ces actions de développement local naissent et évoluent en fonction de deux mouvements : - un mouvement exogène « descendant », fait de procédures, d'incitations financières, de transferts de technologies et de capitaux par des appareils centraux (administratifs, économiques, sociaux, culturels), qui cherchent à susciter et à encadrer les actions locales dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs ; - un mouvement endogène « ascendant » enraciné dans une histoire et un territoire précis, porté par une dynamique interne de valorisation des ressources locales, mais qui doit composer avec les dispositifs institués pour se faire reconnaître et démontrer son efficacité. Ce dialecte principal se combine à un autre dialecte secondaire : - une approche sectorielle, « verticale », spécialisée (agricole ou non agricole, sociale, culturelle...) ne retenant qu'un aspect de la réalité, mais qui s'ouvre progressivement à une perspective plus globale et localisée pour mettre en mouvement une collectivité ; - une approche territoriale, « horizontale » et globale qui, pour aboutir, doit composer avec les logiques sectorielles (HOUÉE, 1996, p.214).

Les politiques publiques véhiculent également des valeurs et des conceptions particulières de ce qu'est le développement. S'il en est ainsi, c'est que les interventions gouvernementales s'inspirent à la fois de l'histoire locale, des représentations sociales des gens et des grandes théories économiques à la mode. *Grosso modo*, on peut dire qu'en matière de revitalisation des collectivités rurales et de lutte aux disparités territoriales, le « modèle de développement »<sup>11</sup> appliqué au Québec a beaucoup changé au fil des ans. Il est graduellement passé d'un « modèle exogène » dans les années soixante à un « modèle endogène » à partir du milieu des années quatre-vingt. Il s'agit de deux approches très différentes. Ces modélisations reposent sur des postulats singuliers en matière de développement.

---

<sup>11</sup> Par modèle de développement, on entend : « [...] les différentes modalités, tant économiques, politiques que sociales, qui sont mises en place pour planifier, contrôler et orienter le devenir social, politique et économique des espaces géographiques » (TREMBLAY et FONTAN, 1994, p.28).

Ces deux manières de faire subissent également l'influence des modèles fordistes et postfordistes qui ont été appliqués dans la plupart des pays industrialisés à partir de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Le modèle fordiste « [...] est devenu hégémonique dans les pays développés, l'aménagement du territoire et la planification ont un rôle central dans la vie politique et sociale » (FAVREAU, ROBITAILLE et TREMBLAY, 2002, p.219). Pour ce qui est du modèle postfordiste, il s'est surtout répandu à partir de la crise économique du début des années 1980. Selon Richard MORIN, le modèle postfordiste se distingue par « [...] un changement fondamental par rapport au rôle de l'État. On passe d'un État centralisateur à un État accompagnateur [...] qui offre un soutien technique et financier aux acteurs régionaux et locaux » (MORIN, 1998, p.24).

Dans le modèle de développement exogène, les actions de développement et les modalités de leur mise en œuvre sont habituellement définies à partir de l'extérieur du milieu. D'après Georges BENKO, il s'agit d'une : « [...] stratégie d'aménagement du territoire dirigée par un pouvoir central, qui tente de développer des espaces donnés en orientant des flux d'investissements et/ou de créations d'emplois » (BENKO, 2001, p.19). Ce sont principalement les bureaucrates de l'État et les propriétaires d'entreprises privées qui décident de la localisation géographique, de la nature des interventions et de l'ampleur des investissements financiers. « Il peut s'agir d'une subvention provenant d'un gouvernement central ou d'un investissement direct provenant d'une entreprise » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2006b, p.14). Toujours selon Georges BENKO ce modèle est : « [...] l'un des modèles de développement économique les plus importants et les plus répandus dans le secteur du développement régional » (BENKO, 1998, p.53).

La principale théorie économique qui inspire ce type de développement est celle des pôles de croissance.<sup>12</sup> Selon cette théorie, la concentration géographique de l'activité

---

<sup>12</sup> La théorie des pôles de croissance, mise de l'avant au début des années 1950 par François PERROUX, a inspiré les politiques de développement de nombreux pays. La pensée derrière cette théorie est la suivante : « [...] la création de foyers dans le centre principal d'un hinterland ou d'une périphérie en besoin de développement va améliorer le système économique de tout le territoire grâce aux effets de diffusion » (GRAWITZ, 2004, p.101).

économique au sein d'un petit nombre d'endroits, notamment dans les grands centres urbains, ne peut qu'être bénéfique pour le développement des autres parties du territoire, sous forme d'effet d'entraînement (stimulation de la demande, création d'emplois, etc.).

Au fil des années de plus en plus de gens critiquent ce modèle de développement. Pour les membres de la société civile, il était clair que cette approche ne prend pas suffisamment en considération les particularités des espaces géographiques et les attentes des collectivités locales. En accord avec ce constat, John FRIEDMAN et Walter STOHR font la promotion d'une approche de développement partant « du bas vers le haut », plutôt que « du haut vers le bas ». Selon ces chercheurs, il faut revenir à une démarche plus territorialisée du développement et c'est ce que préconise le « développement local ». D'après Xavier GREFFE le développement local est : « [...] un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies » (GREFFE, 1984, p.146). Jacqueline MENGIN précise pour sa part, qu'il s'agit d'une intervention « [...] structurée, organisée, à visée globale et continue, dans un processus de changement des sociétés locales en proie à des déstructurations et des restructurations » (MENGIN, 1989, p.21).

La plus grande qualité de ce modèle de développement est qu'il s'adapte aux conditions particulières de chaque unité territoriale étant donné qu'il repose à la fois sur les conditions spatiales, économiques, sociales et organisationnelles de chaque espace géographique. De plus, cette approche place les acteurs du milieu au centre du processus décisionnel, permettant ainsi aux leaders locaux de jouer un rôle majeur dans leur propre développement. Par contre, pour qu'une telle démarche soit durable, elle doit forcément être prise en main par la population concernée. Ce qui explique pourquoi le renforcement des capacités collectives est souvent considéré comme un préalable à la mise en œuvre du développement endogène.

Aux dires de Daniel PERRIN et Jacques MALET (2003), les programmes et politiques publiques de développement se partagent en grandes catégories ou « logiques ». Selon le *Dictionnaire Larousse* en ligne, par « logique » on fait référence à ce qui est : « conforme au mode de raisonnement de quelqu'un, aux principes qui guident son action, son comportement ». <sup>13</sup> Il y a des politiques de développement reposant sur la distribution d'allocations financières (soutien monétaire afin de stimuler l'exploitation des ressources naturelles de certains territoires en difficulté). Il y a aussi les mesures compensatrices qui visent à contrer les difficultés découlant d'une localisation géographique désavantageuse. Par exemple, des compensations accordées afin de contrer les coûts de transport liés à l'éloignement des principaux marchés. Finalement, on retrouve les politiques dites organisationnelles, qui comportent quant à elles des investissements servant à faire naître une meilleure synergie entre les acteurs locaux et un plus grand dynamisme dans les régions.

De l'avis de Marc GUÉRIN, il est aussi plausible de classer les politiques gouvernementales de développement selon les leviers d'action utilisés. Selon ce chercheur, il est possible de :

[...] distinguer quatre formes d'intervention publique en faveur des espaces ruraux : la valorisation des ressources localisées, l'action sur le développement des entreprises obéissant à des critères de localisation moins contraignants (secteurs secondaire et tertiaire hors tourisme), l'action sur la dynamique résidentielle et l'attractivité des territoires et enfin, l'action sur les facteurs immatériels tels que la formation et l'organisation des acteurs dans les territoires (GUÉRIN, 2008, p.42).

Quoiqu'il en soit, de manière générale, aux yeux de JOANIS et MARTIN (2005), JOYAL (2002), GAGNÉ (2001) et MORIN (1998) dépendamment des modèles, des logiques et des formes de développement, l'ensemble des interventions gouvernementales en matière de développement se classe en trois grandes catégories ou générations de programmes. Chaque génération est apparue à un moment spécifique de notre histoire et dans une

---

<sup>13</sup> DICTIONNAIRE LAROUSSE. « Logique ». En ligne : < <http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/logique/47671> >. Consulté le 6 novembre 2012.

conjoncture socio-économique particulière. Ces catégories traduisent également une évolution du modèle de développement et du rôle assumé par les instances locales dans la mise en œuvre des politiques gouvernementales. Nous passerons d'ailleurs en revue la plupart de ces programmes dans un chapitre à venir.

Les politiques de développement des années 1960-1970 étaient issues pour la plupart du modèle de développement exogène. La vaste majorité de ces programmes prenaient la forme d'allocations ou de compensations financières. Le développement passait principalement par des investissements privés (surtout des entreprises axées sur l'extraction et la transformation des ressources naturelles) et publics (amélioration des infrastructures de transport, offre des services à la population, etc.) et ce, dans le but de rendre les régions plus attrayantes aux entreprises, tout en diminuant l'ampleur des inégalités socio-économiques entre les régions.

Plusieurs auteurs dont DUGAS (2008), DUGAS (2003a), MARTEL (2002), JULIEN (1997) et JEAN (1995), estiment qu'une seule conclusion s'impose à la suite des initiatives de l'État en matière de développement : on ne peut que constater l'échec de la plupart de ces programmes. Bernard VACHON, arrive aussi à cette même conclusion dans son volume intitulé : *Le développement local – Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement* : « Cinquante ans après l'expérience du BAEQ, la situation catastrophique qui affectait un grand nombre de petites localités rurales de l'Est-du-Québec n'a à peu près pas changé. En fait, on peut dire sans trop de risque de nous tromper qu'elle s'est même aggravée dans bon nombre de sous-régions » (VACHON, 1993, p.34). C'est aussi l'opinion d'Anne FORTIN et de Paul PRÉVOST, les deux coauteurs de *Virage Local - Des initiatives pour relever le défi de l'emploi* : « Les ressources financières considérables qui ont été allouées au développement économique de l'Est du Québec au cours des quarante dernières années n'ont pas empêché les communautés rurales d'assister à la stagnation, voire au déclin de leurs économies » (FORTIN et PRÉVOST, 1995, p.229).

Majella SIMARD mentionne dans *La fragilité de l'espace rural québécois. Le cas des petites localités du Bas-Saint-Laurent. Enjeux et perspectives d'avenir* (thèse de doctorat en développement régional) que : « [...] les approches sectorielles se sont montrées peu

efficaces pour résoudre les problèmes structurels des petites localités rurales » (SIMARD, 2003, p.768). Les principales initiatives gouvernementales de soutien au développement des milieux ruraux n'ont donc pas été en mesure d'inverser la grande tendance historique de déclin des localités rurales. Il est vrai par contre qu'une partie des sommes investies par les gouvernements a permis : « [...] une amélioration des infrastructures du monde municipal qui ont elles aussi été rénovées et modernisées, notamment au niveau des routes secondaires et des aqueducs et égouts » (DUGAS et VACHON, 1991, p.30).

Comme l'atteste le tableau 1 à la page suivante, plus d'une « localité marginale »<sup>14</sup> dans les années 1970 figure encore aujourd'hui parmi les « municipalités dévitalisées » de la région à l'étude.<sup>15</sup> Au fond, même si au fil des décennies la terminologie a changé et que les indices et les indicateurs ont différé, ce qui demeure, c'est l'extrême précarité d'un grand nombre de collectivités rurales du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

---

<sup>14</sup> « La marginalité d'un village était déterminée selon le profil biophysique (climat, sol), l'économie agricole (capitalisation, revenu brut d'exploitation, superficie cultivée) et la classification socio-économique (revenu des ménages, indice du niveau de vie, taux de chômage, etc.) ». Dans *Histoire du peuplement de l'arrière-pays du Bas du Fleuve*. En ligne : < <http://operationdignite.com/img/pdf/histoire-arriere-pays.pdf> >. Consulté le 20 avril 2013.

<sup>15</sup> C'est l'expression « municipalité dévitalisée » qui désigne aujourd'hui la localité confrontée à un important déclin de sa vitalité socio-économique.

**Tableau 1 : Municipalités marginales et dévitalisées de l'Est-du-Québec**

<b>A. Hiérarchie municipale Municipalités marginales (1970)</b>	<b>B. Indice de développement Municipalités dévitalisées (2001)</b>
<p align="center"><b><u>Municipalités très marginales</u></b></p> <p>L'Ascension-de-Patapédia (-21), Mont-Label (-21), Esprit-Saint (-21), Saint-Charles-Garnier (-22), Saint-Fidèle-de-Restigouche* (-27).</p>	<p align="center"><b><u>Indice de développement</u></b> <b>-16,00 à -10,00</b></p> <p>Sainte-Jeanne-d'Arc (-15,17), La Trinité-des-Monts (-14,11), L'Ascension-de-Patapédia (-13,75), Saint-François-d'Assise (-11,26), La Rédemption (-10,70).</p>
<p><b><u>Municipalités marginales</u></b></p> <p>Saint-Antoine-de-Padoue (-12), Saint-François-d'Assise (-12), Saint-Joseph-de-Lepage (-14), Sainte-Odile (-15), Grand-Métis (-11), Saint-Valérien (-15), Fleuriault** (-18), Escuminac (-12), La Trinité-des-Monts (-14), La Rédemption (-16), Sainte-Jeanne-d'Arc (-17), Restigouche (-18), Saint-Eugène (-20), Saint-Marcellin (-19).</p>	<p align="center"><b>-9,99 à -5,00</b></p> <p>Pointe-à-la-Croix (-8,48), Saint-Marcellin (-7,99), Les Hauteurs (-7,74), Matapédia (-7,69), Saint-Charles-Garnier (-7,47), Escuminac (-7,37), Sainte-Angèle-de-Mérici (-7,37), Esprit-Saint (-6,86), Saint-Alexis-de-Matapédia (-6,91), Nouvelle (-5,92), Price (-5,28).</p> <p align="center"><b>-4,99 à 0</b></p>
<p align="center"><b><u>Municipalités submarginales</u></b></p> <p>Sainte-Flavie (-6), Sainte-Blandine (-2), Métis-sur-Mer (-8), Sainte-Angèle-de-Mérici (-8), Saint-Alexis-de-Matapédia (-6), Les Boules (-6), Saint-François-Xavier-des-Hauteurs (-10), Saint-Donat (-9), Sainte-Cécile-du-Bic*** (-6), Saint-Laurent-de-Matapédia (-1), Saint-Jean-Baptiste (-1), Sainte-Luce (-9).</p>	<p>Saint-Narcisse-de-Rimouski (-4,57), Mont-Joli (-3,72), Mont-Label (-3,18), Saint-Eugène-de-Ladrière (-3,22), Saint-Gabriel-de-Rimouski (-2,61), Saint-Fabien (-2,49), Saint-Octave-de-Métis (-1,66), Carleton-Saint-Omer (-1,58), Ristigouche-Partie-Sud-Est (-1,48), Saint-André-de-Restigouche (-1,27), Métis-sur-Mer (-0,61).</p>
<p align="center"><b><u>Municipalités stables</u></b></p> <p>Saint-Omer (3), Saint-Anaclet (4), Nouvelle (5), Pointe-au-Père (7).</p>	
<p align="center"><b><u>Sous-centre de services</u></b></p> <p>Saint-Fabien (10), Maria (16), Carleton (19), Bic (11), Price (14), Luceville (15).</p>	

\* La localité de Saint-Fidèle-de-Restigouche a été fusionnée à Pointe-la-Croix en 1978. \*\*La municipalité de Fleuriault a été rattachée à Saint-Gabriel-de-Rimouski en 1989. \*\*\*Sainte-Cécile-du-Bic a été annexée au Bic en 1972.

Source A : DESROSIERS, Lawrence. 1970. *Hiérarchie des municipalités de l'Est-du-Québec*. Rapport et annexes. Ministère des Affaires municipales. Rimouski. 146 p.

Source B : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001. *Politique nationale de la ruralité*. Indice de développement.

Le tableau 1 illustre très bien la persistance des problèmes socio-économiques de nombreuses municipalités. Selon l'exercice typologique réalisé au début des années 1970 par Lawrence DESROSIERS, l'Est-du-Québec comptait 15 municipalités très marginales, 70 localités marginales et 72 municipalités submarginales. Tout comme aujourd'hui, la situation économique de la région était dans l'ensemble assez désastreuse. La situation de plusieurs localités dites « marginales » ou « très marginales » il y a quelques décennies est toujours aussi préoccupante de nos jours. C'est notamment le cas des municipalités de l'Ascension-de-Patapédia et de Saint-François-d'Assise dans la MRC d'Avignon ; de Grand-Métis, Saint-Charles-Garnier et La Rédemption dans la MRC de La Mitis et de Saint-Eugène-de-Ladrière et d'Esprit-Saint dans la MRC de Rimouski-Neigette.

Pas mal de raisons expliquent l'échec de la plupart des politiques de développement et la perpétuation d'importantes inégalités économiques dans l'Est-du-Québec. De l'avis de Clermont DUGAS : « [...] les interventions gouvernementales ont été décousues, plus ou moins cohérentes, ponctuelles, superficielles et appliquées davantage dans une optique de rattrapage et de situation d'urgence que de correction de problèmes structurels et d'anticipation de l'avenir » (DUGAS, 1994, p.18-19). En accord avec DUGAS, Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT affirment que : « Les interventions gouvernementales en régions, tant fédérales que provinciales, se caractérisaient généralement par leur côté ponctuel, désordonné et partisan » (LINTEAU, DUROCHER et ROBERT, 1989, p.487). Majella SIMARD mentionne plusieurs autres causes expliquant l'échec des mesures gouvernementales :

Élaborés le plus souvent en fonction de problématiques urbaines, les politiques gouvernementales sont pratiquement impuissantes à atténuer les malaises liés au sous-emploi, à la distance par rapport aux grands centres, à la dispersion de la population, à la faiblesse des revenus et à la perte de services (SIMARD, 2003, p.842).

L'étude publiée en 2008 par le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts du Sénat canadien et intitulée *Au-delà de l'exode : mettre un terme à la pauvreté rurale*, identifie elle-aussi quelques facteurs ayant conduit à l'insuccès des initiatives fédérales destinées au développement des espaces ruraux. Selon cette recherche, l'approche de développement du gouvernement fédéral s'est : « [...] souvent fondé sur une sorte de théorie de la relance par le haut faisant implicitement partie de l'approche des pôles de croissance et sur les nombreux appels contemporains à l'adoption de politiques favorisant les villes » (SÉNAT DU CANADA, 2008, p.26). Finalement, d'après Roland PARENTEAU, l'échec des nombreuses mesures gouvernementales est en partie dû à une méconnaissance de la réalité :

Il n'en reste pas moins vrai qu'on sait très peu de choses sur les mécanismes du développement économique, sur les facteurs de localisation des activités, sur l'évolution des comportements des agents économiques. Le résultat c'est que de nombreuses décisions destinées soi-disant à corriger certains maux économiques ou à stimuler la croissance sont autant de coups d'épée dans l'eau. En fait, dans le passé on n'a pas accordé suffisamment d'importance à la recherche et à la réflexion, pressé qu'on a été d'agir sous la pression des clameurs qui venaient de toute part (PARENTEAU, 1970, p.692).

La crise économique des années 1980 a contraint les politiciens à diminuer considérablement les dépenses publiques, incluant celles visant la revitalisation des territoires ruraux. Conscient de son incapacité à réduire les inégalités provoquées par les mutations du système économique malgré des investissements massifs, le gouvernement provincial décide de revoir en profondeur son rôle par rapport au développement régional. L'État ne veut plus assumer seul la responsabilité du développement. Il désire partager cette responsabilité avec les élus du monde municipal et les dirigeants de la société civile. À partir de ce moment, les orientations par rapport à la revitalisation des espaces géographiques, prennent une toute nouvelle direction. Il en résultera ce que nous pourrions appeler l'émergence d'une pratique participative du développement. Une approche qui accorde une grande place à l'implication des collectivités dans l'identification des problèmes locaux et des pistes de solutions, de même qu'à l'égard de la mise en œuvre des politiques publiques.

À partir de ce moment, les nouvelles initiatives gouvernementales se démarqueront par la place accordée à la mise en valeur du dynamisme local et régional.

Cette nouvelle vision par rapport aux politiques de développement territorial suit de peu la mise sur pied de la municipalité régionale de comté née en 1979, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Avec la publication en 1983 de *Le choix des régions*, relevant de la responsabilité du ministre François GENDRON du Parti Québécois, on constate que l'État veut s'appuyer sur la vigueur des milieux afin d'assurer une amélioration des activités économiques dans les diverses MRC de la province. *Le choix des régions* se soldera par le transfert progressif de nouvelles compétences à ce niveau administratif. La MRC devient alors l'espace géographique privilégié du développement territorial. Dorénavant, les politiques de développement régional du gouvernement provincial viseront le renforcement de l'autonomie régionale et la mise en valeur optimale de l'ensemble des ressources régionales. Selon André JOYAL : « [...] l'idée maîtresse était de s'assurer de l'articulation de la réflexion, de la prise de décision et de l'action au niveau régional, le tout dans un cadre de renforcement de la capacité régionale d'influencer les décisions et de concertation des forces vives du milieu » (JOYAL, 2002, p.20).

En 1988, le libéral Marc-Yvan CÔTÉ, responsable de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), rend public : *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale*. Il s'agit d'un plan d'action qui propose de soutenir et d'appuyer l'entrepreneuriat local. Il suggère la concertation entre les acteurs socio-économiques comme nouvelle façon de procéder en matière de développement territorial. Là encore, l'objectif est d'accorder plus de responsabilités aux instances locales et régionales, tandis que le gouvernement jouera plutôt un rôle d'accompagnateur.

L'énoncé paru en 1992 sous le nom de *Développer les régions du Québec*, plus connu sous le vocable de « réforme PICOTTE », vient consolider l'orientation souhaitée une décennie plus tôt par le ministre François GENDRON. La réforme prônée par le ministre Yvon PICOTTE du Parti libéral a pour but d'accroître le degré de responsabilisation des milieux régionaux, notamment en transformant les anciens conseils régionaux de

développement (CRD) pour en faire des conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), puis en remplaçant l'OPDQ par le Secrétariat aux affaires régionales (SAR) dont la principale mission est d'assurer l'harmonisation des actions gouvernementales. À partir de ce moment, ce sont les dirigeants locaux et régionaux qui auront le mandat de définir les priorités régionales et les divers axes de développement de chacune des régions administratives du Québec. Il est évident qu'en confiant plus de pouvoirs décisionnels et de ressources financières aux instances locales et régionales, la réforme PICOTTE s'inspire beaucoup de la théorie du développement local.

*La Politique de soutien au développement local et régional*, mise de l'avant en 1997 par le ministre Guy CHEVRETTE du Parti Québécois, renforce l'orientation préconisée par ses prédécesseurs. La volonté politique est d'assurer une plus grande marge de manœuvre aux acteurs locaux et régionaux en ce qui a trait au développement de leur territoire : « [...] la politique de soutien au développement local et régional a permis d'entreprendre pour la première fois une [...] démarche d'adaptation locale et régionale de l'intervention gouvernementale » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1997, p.1). La création des centres locaux de développement (CLD) consolide la place attribuée au développement local comme vision de croissance économique. Il s'agissait, selon le ministre Chevrette, d'une première étape vers une plus grande décentralisation des pouvoirs en direction des administrations locales et supra-locales.

De l'avis du ministre Gilles BARIL, « [...] en adoptant la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement fait confiance à la capacité des collectivités rurales à gérer leurs ressources et à raviver les forces du milieu » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001a, p.1). La nouvelle politique rurale propose un modèle de mise en œuvre avant-gardiste, le « dispositif des pactes ruraux », qui vise à accroître la responsabilisation des élus siégeant au sein des MRC en matière de développement territorial. Le pacte rural constitue le moyen d'intervention privilégié de la PNR. Il prend la forme d'un accord entre le gouvernement québécois et chacune des MRC comprenant des collectivités rurales. « Même si le contenu peut varier, les pactes ruraux ont tous en commun de permettre de poser les gestes les plus

structurants pour faire émerger et soutenir les projets en accord avec les orientations de la politique de la ruralité » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001a, p.27). La mise en œuvre de la PNR se fera donc en partenariat avec les diverses MRC. De plus, dans le cadre de la nouvelle politique rurale, le « renforcement des capacités » devient un concept extrêmement important et c'est pour cette raison que nous y porterons une attention particulière au chapitre trois.

Considérant ce qui précède, il semble tout à fait juste de dire que la PNR poursuit le processus de décentralisation des pouvoirs et des responsabilités en matière de développement en faveur des élus municipaux. La nouvelle politique s'inscrit très bien dans l'évolution des programmes de développement amorcée antérieurement : *Le choix des régions* (1983), *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale* (1988), *Développer les régions du Québec* (1992) et la *Politique de soutien au développement local et régional* (1997). Selon l'OCDE : « L'évolution de la politique rurale du Québec démontre un important degré de consensus entre les intervenants publiques, les responsables gouvernementaux à tous les niveaux, le monde universitaire et la société civile » (OCDE, 2010, p.202).

Il est tout aussi exact d'affirmer que la politique rurale adhère à une logique de développement que Daniel PERRIN et Jacques MALET (2003) définiraient comme étant une « logique organisationnelle ». Non seulement parce que la PNR a été conçue de manière à faire la promotion d'un développement de type endogène, mais aussi parce qu'elle contribue au renforcement des capacités d'actions des élus locaux. Finalement, d'après la typologie de Marc GUÉRIN (2008), de par les formes d'intervention et les leviers d'action utilisés, la PNR vise surtout les facteurs immatériels comme « la formation et l'organisation des acteurs dans les territoires ». La nouvelle mesure implique dans ces conditions de considérer tous les aspects du territoire rural et d'agir de façon globale.

Par l'entremise des pactes ruraux émanant de la PNR, l'État cède aux maires des zones rurales une bonne partie de ses responsabilités en matière de redynamisation des municipalités dévitalisées du Québec. C'est que dans un modèle de développement

endogène, dépendamment des particularités de chaque unité territoriale, du mode de gouvernance locale et de la vision d'avenir des élus, les acteurs locaux ont la possibilité de choisir les modalités de l'intervention au plan local. C'est donc la première fois depuis le début des années 1960 que le succès et l'atteinte des multiples objectifs d'une politique de développement reposent autant sur la capacité des leaders locaux à mobiliser les citoyens, qu'à sélectionner les actions de développement par lesquelles ils espèrent répondre aux attentes gouvernementales.

Par conséquent, l'orientation ascendante de la PNR constitue une réelle épreuve pour plusieurs élus municipaux, notamment pour les maires des localités de petites tailles. Il existe d'importantes contraintes par rapport à la disponibilité des ressources humaines et financières au sein des communautés les moins peuplées de l'Est-du-Québec. C'est d'autant plus vrai lorsque l'on constate que la plupart des interventions précédentes n'ont pas été en mesure d'influencer positivement l'évolution des indicateurs socio-économiques de plusieurs collectivités rurales. Il s'agit, selon nous, d'un pari extrêmement risqué pour le gouvernement du Québec.

D'un autre côté, il nous semble évident que l'approche préconisée par l'État, combinée aux caractéristiques dissemblables des milieux ruraux (tant au plan géographique, économique, qu'humain) et aux représentations sociales des populations rurales, ouvrent la voie à une large gamme de stratégies de mise en œuvre et à un vaste éventail d'actions de développement. Étant donné cette diversité, il faut absolument s'interroger sur le degré d'efficacité de la nouvelle politique de développement dépendamment des endroits.

Cette interrogation doit aussi se faire en regard de la faiblesse des ressources financières octroyées à la première PNR (106 millions de dollars sur cinq ans), de l'importance des enjeux pour les collectivités rurales (inverser la tendance des trente dernières années), de la fragilité des petites collectivités, de l'ambition gouvernementale (ragaillardir des centaines de municipalités) et enfin des immenses attentes des citoyens. Un peu moins de 110 millions de dollars pour redynamiser un grand nombre de villages, dont plusieurs dizaines sont dites dévitalisées, c'est très peu.

A ce stade-ci, il est important de relativiser l'importance de l'enveloppe budgétaire de la première PNR en fonction de la population visée par la mesure gouvernementale. La somme allouée par l'État pour les cinq années de la politique et pour chaque habitant des localités rurales correspondait à 70,90 \$ dans Rimouski-Neigette, à 63,51 \$ dans La Mitis et à 75,30 \$ dans Avignon.

Considérant les minuscules ressources financières de la politique rurale, il y a lieu de voir si les réalisations issues de ce programme peuvent contribuer de manière significative à la revitalisation des collectivités rurales de l'Est-du-Québec, une région marginalisée au fil des années par sa localisation en périphérie des centres urbains, par ses industries orientées principalement vers l'exploitation des ressources naturelles et par l'intégration de ses activités industrielles dans une économie mondialisée.

## **1.2 LA RECHERCHE**

Dans le cadre de notre recension des écrits, des thèses de doctorat et mémoires de maîtrise portant sur des enjeux en lien avec les politiques de développement rural ont été examinés attentivement. Ces travaux menés par des chercheurs provenant de divers domaines (développement régional, études régionales, sociologie et géographie) portaient notamment sur les politiques de développement rural, la mise en œuvre de la PNR et les disparités territoriales. Plusieurs éléments de ces recherches alimentèrent notre réflexion, surtout en ce qui concerne l'élaboration de la problématique, les fondements théoriques s'y rattachant et les références bibliographiques. Ces travaux de recherche peuvent donc être considérés en quelque sorte comme des préludes à la présente thèse.

### 1.2.1 FORMULATION DE LA QUESTION PRINCIPALE

Notre question principale est la suivante : **Quelle est la contribution de la Politique nationale de la ruralité (PNR) au développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec ?** La question vise à connaître ce qui a été réalisé dans le cadre de la PNR et à vérifier si la politique rurale adoptée en 2001 par le Parti québécois (PQ), a bel et bien été en mesure de réussir là où les autres mesures gouvernementales ont échoué. En d'autres mots, jusqu'à quel point la PNR a pu améliorer la situation socio-économique des localités rurales de l'Est-du-Québec ? Ces questionnements entraînent la formulation de quelques autres interrogations :

- 1) Les caractéristiques des stratégies de mise en œuvre, incluant les activités réalisées et les projets financés dans le cadre de la PNR, sont-ils distincts d'une MRC à l'autre ?
- 2) Dans quelle mesure et de quelle façon les activités réalisées peuvent-elles jouer un rôle significatif dans la mobilisation et la redynamisation des municipalités rurales ?
- 3) L'étude des résultats observés à la fin de la première PNR (2002-2006) permet-elle de conclure à l'atteinte des objectifs de cette politique c'est-à-dire à l'effectivité de la politique rurale québécoise ?
- 4) Est-ce que les espoirs nés de la nouvelle politique rurale sont réalistes ?

### 1.2.2 LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Précisons dès maintenant qu'il ne s'agit pas ici de porter un jugement de valeur sur la pertinence de l'une ou l'autre des actions de développement qui se rattachent aux diverses stratégies élaborées dans les MRC. En fait, ce sont principalement les façons de faire et les finalités de chaque unité territoriale que nous comptons étudier dans cette thèse et ce, sous l'angle des activités réalisées dans le cadre du pacte rural.

Les objectifs particuliers de la recherche sont les suivants : 1) décrire les territoires en fonction de paramètres historiques, géographiques, humains et économiques ; 2) dresser un tableau des activités réalisées dans le cadre de la PNR et caractériser la stratégie de mise en œuvre élaborée par chaque MRC à partir d'une analyse détaillée des plans de travail et d'après les commentaires recueillis auprès d'acteurs locaux interviewés en 2004 et 2006 ; 3) déceler les actions de développement et vérifier si ces dernières répondent aux objectifs figurant dans les textes officiels de l'État ; 4) caractériser les projets financés en tout ou en partie par l'enveloppe budgétaire du pacte rural ; 5) vérifier la pertinence et l'efficacité de la PNR par rapport aux attentes des populations rurales ; 6) faire la démonstration des impacts observés ou anticipés de la PNR sur la mobilisation et la redynamisation des milieux ruraux à partir d'une étude comparative de l'évolution de divers indicateurs socio-économiques provenant des recensements nationaux de 1996, 2001 et 2006.<sup>16</sup>

La présente recherche souhaite également approfondir la réflexion sur les politiques publiques et apporter une meilleure compréhension des aspects pratiques de la décentralisation des pouvoirs en matière de développement territorial. Finalement, grâce à la large autonomie accordée aux dirigeants politiques locaux, nous pourrions établir des liens entre les objectifs de la PNR, l'espace géographique et la stratégie de mise en œuvre retenue. Nous serons aussi en mesure de porter un jugement par rapport à l'efficacité de la politique rurale québécoise.

### **1.2.3 L'ORIGINALITÉ DE LA RECHERCHE**

Une première particularité de notre étude est le fait de présenter une démarche alliant trois grandes disciplines universitaires, à savoir : la géographie, l'histoire et la sociologie, et ceci dans le but d'offrir une analyse sous plusieurs angles des activités réalisées dans le cadre de la PNR. Une autre spécificité de l'étude est d'établir des liens entre les espaces

---

<sup>16</sup> Au moment de la rédaction de la thèse, dont la période s'est principalement étalée de 2008 à 2012, les données du recensement de 2011 de Statistique Canada n'étaient pas encore disponibles

géographiques (MRC), les modes de gouvernance, les stratégies de développement et les activités s'y rattachant.

Nous serons en mesure de faire, par la même occasion, la lumière sur la pertinence des divers modèles de développement et l'influence des anciennes mesures gouvernementales sur les choix des élus municipaux. Les éléments à prendre en considération lors de l'analyse de la politique publique qui nous intéresse sont les suivants : 1) l'aspect territorial (soit à l'échelle de la MRC et des municipalités rurales) ; 2) l'autonomie relative accordée aux acteurs locaux pour la sélection d'une gamme d'actions de développement devant permettre l'atteinte des objectifs nationaux (une politique décentralisée laissant une grande liberté aux acteurs locaux) ; 3) l'efficacité des activités mises de l'avant dans le cadre du programme par rapport à la mobilisation et la revitalisation des milieux ruraux.

#### **1.2.4 L'HYPOTHÈSE ET LES SOUS-HYPOTHÈSES DE TRAVAIL**

En nous appuyant sur un certain nombre de textes théoriques, de documents produits par les intervenants impliqués dans la concrétisation de la politique rurale à l'échelle des unités territoriales, ainsi que sur le témoignage d'acteurs locaux et régionaux, nous formulons l'hypothèse suivante : **Les stratégies de mise en œuvre de la PNR, retenues par les MRC de l'Est-du-Québec dans le cadre du dispositif des pactes ruraux, permettent l'atteinte de l'ensemble des objectifs gouvernementaux.** Ce que nous cherchons à déterminer avec cette hypothèse, c'est l'impact qu'a eu la PNR sur la mobilisation des collectivités et la revitalisation des milieux ruraux.

De cette hypothèse principale, deux sous-hypothèses précisent les buts de cette recherche :

### **SOUS-HYPOTHÈSE 1**

**Il existe un lien entre le profil biophysique, les spécificités socio-économiques des espaces ruraux et le fonctionnement de chaque MRC dans le cadre des pactes ruraux.**

Étant donné le caractère distinct des aires géographiques où s'applique la PNR et considérant l'importance du rôle assumé par les acteurs locaux par rapport aux choix des actions à entreprendre, il est intéressant de vérifier s'il existe des liens entre les diverses particularités des territoires investigués.

### **SOUS-HYPOTHÈSE 2**

**L'atteinte des objectifs de la PNR en matière de mobilisation et de revitalisation des collectivités rurales varie en fonction des démarches entreprises par chaque MRC.**

Dans un contexte de politique de développement décentralisée, le degré d'appropriation des objectifs du programme, combiné aux diverses capacités de développement présentes au sein des différentes unités territoriales, favorisent l'émergence d'une variété de stratégies de développement. Si certaines approches de développement peuvent s'avérer efficaces, d'autres le seront plus ou moins. Cette évaluation permettra également de confirmer si les fonds consentis dans le cadre de cette politique gouvernementale ont été utilisés de manière responsable. C'est-à-dire de façon à répondre véritablement aux objectifs identifiés au départ et si les actions de développement qui y sont associées ont agi à divers degrés sur la mobilisation et l'évolution des principaux indicateurs socio-économiques des collectivités rurales visées par la mesure. En bref, nous voulons découvrir l'impact réel de la PNR sur des collectivités rurales.

#### **1.2.5 LA PERTINENCE SOCIALE**

La période de l'histoire du Québec rural qui s'ouvre dans les années quatre-vingt en est une d'ajustements à de nouvelles réalités dans le secteur du développement territorial. En

clair, conscient des faibles résultats des grandes opérations de développement régional des années 1960-1970, le gouvernement provincial a pris la décision d'opter pour une démarche avant-gardiste en matière de revitalisation des milieux ruraux. La nouvelle approche de développement ascendante s'inscrit aussi dans un processus de décentralisation des pouvoirs que Vincent LEMIEUX définit comme étant « [...] le transfert d'attributions du centre en direction de la périphérie » (LEMIEUX, 1997, p.9). Ainsi, les dernières initiatives de développement mises de l'avant par l'État québécois se caractérisent principalement par l'augmentation du niveau de responsabilisation des élus municipaux, l'implication des membres de la société civile et la participation active de la population au développement des espaces géographiques.

Il existe par contre des avantages et des inconvénients à une telle autonomie. Même s'il est vrai que la décentralisation découle en bonne partie des doléances du monde rural et qu'elle favorise une plus grande responsabilisation des acteurs locaux,<sup>17</sup> elle est malheureusement trop souvent considérée comme une panacée pour résoudre les problèmes des populations. Le fait que la délégation des pouvoirs ne tient pas nécessairement compte de l'inégale répartition des ressources naturelles, humaines et financières entre les milieux ruraux rend encore plus difficile l'exercice de nouveaux pouvoirs en matière de développement territorial. Ce ne sont pas toutes les municipalités du Québec qui ont à leur service des élus disposant de bonnes capacités de développement.

L'aptitude pour une collectivité à s'engager dans la voie de sa revitalisation dépendra en grande partie du savoir-faire de la population, du dynamisme des dirigeants politiques et de sa situation géographique par rapport aux centres urbains ainsi que de ses ressources naturelles. Malheureusement, dans le cadre de la PNR, personne n'a véritablement pris le temps de vérifier la présence ou non d'un minimum de capacités de développement

---

<sup>17</sup> Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une demande prioritaire de Solidarité rurale du Québec, formulée dans le cadre de la déclaration finale des États généraux du monde rural, tenus en 1991 : « La prise en charge par le milieu de son avenir, le respect et la promotion des valeurs régionales et locales, la concertation des partenaires locaux et régionaux et le rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas » (SRQ, 2006a, p.XIII).

essentielles au sein des instances politiques locales avant de ratifier les pactes ruraux. Il faut donc être extrêmement prudent à cet égard. Par conséquent, comment pouvons-nous raisonnablement croire en l'existence desdites capacités de développement au sein des centaines de municipalités du territoire d'application de la politique rurale québécoise ?

Finalement, nous pouvons dire que la PNR constitue un cas intéressant pour étudier et comprendre comment les élus locaux parviennent, d'une part, à exprimer des intérêts convergents et divergents et, d'autre part, à élaborer une approche originale de développement territorial. En nous permettant d'observer ces phénomènes avec un certain recul, les MRC sont pour nous des sites de recherches exceptionnels qui faciliteront l'atteinte de l'objectif que nous nous étions fixé au départ : vérifier si les démarches entreprises dans le cadre de la PNR favorisent ou non la mobilisation des communautés et la revitalisation des espaces ruraux de l'Est-du-Québec. Finalement, nous croyons que notre recherche permettra de se forger une opinion assez juste de l'efficacité de la PNR. Elle permettra aussi la formulation d'hypothèses à tester dans le cadre d'études ultérieures.

#### **1.2.6 LA PERTINENCE SCIENTIFIQUE**

Nos lectures préliminaires nous ont permis de constater que nous retrouvons de nombreuses recherches portant, d'un côté, sur les municipalités dévitalisées ou en voie de dévitalisation : SIMARD (2003), ÉPENDA (2003), DUGAS (2003), DUGAS (1999) et VACHON (1993), et, d'un autre côté, sur les disparités socio-économiques présentes dans l'espace habité : SIMARD (2003), DAUPHINÉ (1999), PROULX (1998), DUGAS (1988). D'autres études portent quant à elles sur les modèles de développement : LÉVESQUE (2005), JEAN (2003), GREFFE (2002), BOURQUE (2000), ABDELMALKI et COURLET (1996), VACHON (1995) et BESSIS (1988). Même si certaines de ces recherches apparaissent de grande importance, il n'y en a que bien peu qui ont été produites sur le sujet que nous abordons.

En effet, d'après Clermont DUGAS : « Les analyses de fond portant sur l'état global du sous-développement régional au Québec, sur ses causes et ses conséquences, sur l'efficacité des politiques et programmes sont plutôt rares » (DUGAS, 1994, p.23). C'est ce que confirme l'OCDE :

Alors que les politiques territorialisées de développement rural suscitent un intérêt croissant chez les décideurs, on manque d'études sur leurs résultats et sur leurs facteurs de succès et d'échec [...] même si elles ne font pas encore toutes l'objet de financements importants, elles contribuent à de profonds changements de culture en matière de politique rurale (OCDE, 2006, p.18).

Plusieurs recherches ont mis l'accent sur les structures administratives, mais la capacité réelle des acteurs locaux à participer à des politiques de développement territorial n'a été abordée que très récemment, alors qu'il s'agit d'un aspect fondamental de la gouvernance. Ainsi, nous n'avons pas trouvé d'études approfondies portant sur une analyse des liens effectifs entre les espaces géographiques, la perception des intervenants locaux face aux objectifs visés par les politiques de développement rural, le choix d'une gamme d'actions de développement par les élus municipaux et finalement l'atteinte des objectifs globaux de la mesure gouvernementale.

Il est avantageux de savoir en quoi l'animation des agents ruraux, le dynamisme des élus locaux et les expériences tentées depuis une cinquantaine d'années peuvent avoir une influence quelconque dans le cadre de la PNR. Dans les circonstances, il est de la plus haute importance de savoir si la nouvelle approche de développement préconisée par l'État, largement basée sur la participation du milieu, peut contribuer de façon significative à l'amélioration de la situation socio-économique des milieux ruraux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Ainsi, nous comptons mettre en évidence les liens existants entre les particularités des diverses unités territoriales, les stratégies de mise en œuvre de la politique rurale québécoise et les actions de développement qui s'y rattachent.

Nous nous interrogeons également sur la capacité effective des élus locaux en tant qu'intervenants efficaces pour le développement territorial. La gravité de la situation actuelle rend l'élaboration d'un plan d'action relativement complexe. Pour cela, il faut avoir une bonne connaissance du territoire, établir un diagnostic crédible de la situation et posséder une compréhension approfondie des stratégies de développement. Il faut aussi avoir accès à des ressources financières qui permettent d'assurer la mise en œuvre des interventions figurant dans le plan de développement qui découlera de la démarche entreprise. Ainsi, comment avoir la certitude que nous assisterons à une réelle dynamisation des municipalités rurales, dans le sens d'une amélioration du bien-être collectif et des conditions de vie dans ces communautés, si les sommes mises à la disposition des élus demeurent modestes ?

Cette recherche a été devancée par au moins deux thèses de doctorat soutenues à l'UQAR en 2003. Nous faisons référence ici à l'investigation de Augustin EPENDA intitulée : « *Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspectives de développement local approprié* » et à l'étude de Majella SIMARD intitulée : « *La fragilité de l'espace rural québécois. Le cas des petites localités du Bas-Saint-Laurent. Enjeux et perspectives d'avenir* ». Parmi les principaux résultats d'Augustin EPENDA, l'élaboration d'une nouvelle typologie pour les communautés rurales du Québec nous interpelle. Selon EPENDA (2003), plusieurs centaines de municipalités rurales du Québec vivent des conditions économiques très difficiles. Ce sont près de la moitié des localités de la province qui sont actuellement en déclin (+/-20 %) ou en voie de l'être (+/-28 %). La situation des municipalités rurales demeure très préoccupante. Il est donc important de mieux comprendre l'impact de la dernière politique gouvernementale sur la revitalisation des municipalités rurales. Du moins, si nous voulons faire des choix stratégiques permettant d'assurer la pérennité des milieux ruraux.

Du côté des recommandations de Majella SIMARD, il y en a une particulièrement intéressante : « L'adoption d'une politique globale et intégrée de développement de tous les territoires du Québec apparaît de plus en plus comme un objectif incontournable dans une perspective de lutte aux disparités » (SIMARD, 2003, p.766). Étant donné que la PNR est

loin de s'inscrire dans cette direction, il est possible, pour ne pas dire probable que cette politique ne soit pas suffisante pour atteindre les objectifs du gouvernement provincial. Par conséquent, il est pertinent de chercher à mieux comprendre tant la mise en œuvre de la politique rurale à l'échelle des MRC, que l'impact des activités réalisées dans le cadre de la PNR.

Compte tenu des lacunes observées dans la littérature scientifique, nous estimons qu'il est pleinement justifié d'entreprendre de nouvelles recherches dans ce domaine. De surcroît, le sujet qui nous intéresse s'inscrit non seulement dans l'un des trois axes de recherche du programme de doctorat en développement régional de l'UQAR soit : les dynamiques socio-historiques de structuration et de déstructuration des espaces régionaux, mais aussi dans l'axe de recherche numéro quatre du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec (GRIDEQ) à savoir : l'analyse des politiques et des programmes publics concernant le développement local et régional. Enfin, les résultats de cette recherche fourniront des données originales et utiles aux populations rurales ainsi qu'aux intervenants publics et privés œuvrant au développement régional.

### **1.3 LA MÉTHODOLOGIE**

Tel que mentionné antérieurement, cette recherche s'intéresse de manière spécifique à la première phase de la PNR (2002-2006), car c'est la seule politique de la dernière décennie qui soit complétée à ce jour. Notre étude prendra la forme d'une évaluation « ex-post » et servira à vérifier si cette politique rurale répond aux attentes des collectivités rurales et jusqu'à quel point les résultats obtenus peuvent être considérés comme positifs. Ce type d'évaluation rend aussi possible l'analyse de la stratégie de mise en œuvre retenue par les instances locales, la cohérence entre les activités réalisées et les résultats escomptés, de même que l'atteinte des objectifs globaux de la politique.

À cette fin, nous avons opté pour une « étude de cas » multiples comme technique de recherche. Les études de cas sont particulièrement utiles pour analyser les situations complexes, comme la mise en œuvre d'une politique publique de développement rural

impliquant de nombreux acteurs locaux. Cette méthode permet de décrire l'ensemble du processus de manière détaillée, ses mécanismes et ses acteurs. Les principaux facteurs favorisant cette méthode sont les suivants : 1) nous disposons d'une abondante documentation écrite sur notre sujet de recherche (plan de travail, résultats d'entrevues, rapports annuels, fiches descriptives des projets financés, etc.) ; 2) l'étude de cas permet d'étudier un grand nombre de phénomènes de manière simultanée (mobilisation des populations, financement de projets de toutes sortes, réalisation de séances de formation, etc.) ; 3) l'étude de cas laisse également une grande marge de manœuvre au chercheur.

Pour des raisons à la fois pratiques et scientifiques liées à l'atteinte de nos objectifs de recherche, nous avons limité notre investigation à l'Est-du-Québec. Cette région se prête particulièrement bien à une telle étude. Les unités territoriales retenues au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie l'ont été pour des raisons pratiques, en raison des spécificités de leurs espaces géographiques, de leur économie locale et de leur structure de peuplement. En effet, pour apporter des éléments de réponse à notre question de recherche, nous avons opté pour un échantillonnage « non probabiliste »<sup>18</sup>, constitué des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon (des MRC hétérogènes au plan économique, très contrastées dans leur évolution démographique et figurant toutes les trois parmi les 91 territoires ciblés par la PNR).

---

<sup>18</sup> Les MRC québécoises n'avaient pas une chance égale d'être sélectionnées dans le cadre de cette étude.



## CHAPITRE 2

### L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

« Savoir où l'on veut aller, c'est très bien ;  
mais il faut encore montrer qu'on y va »  
Émile Zola (1840-1902).

#### 2.1 LA RECHERCHE

D'entrée de jeu, il est important de préciser, que la présente thèse est une recherche appliquée, c'est-à-dire qu'elle a uniquement pour but de vérifier diverses hypothèses à partir d'une étude empirique. En fait, notre recherche doctorale se propose de vérifier si les activités et les actions de développement réalisés dans le cadre de la PNR, une politique publique de développement fortement décentralisée, ont permis d'une quelconque façon de répondre aux objectifs gouvernementaux de mobilisation des collectivités rurales et d'amélioration de leurs paramètres socio-économiques.

Étant donné que nous comptons porter une attention particulière à l'Est-du-Québec, nous avons opté pour une « étude de cas multiples ». L'étude de cas rend possible l'identification des liens existants entre les espaces géographiques et les multiples actions de développement sélectionnées par les élus du monde municipal. Elle permet donc de comparer les MRC à travers les activités réalisées et les projets financés dans le cadre de la PNR (éléments de convergence et de divergences entre les territoires). Elle donnera aussi l'occasion de démontrer les impacts d'une politique gouvernementale sur la revitalisation des

municipalités rurales, nous permettant ainsi, de porter un jugement sur l'efficacité de la politique gouvernementale. Ce mode d'investigation semble tout indiqué pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir, faire la démonstration des effets de la politique rurale québécoise sur la revitalisation de trois MRC de l'Est-du-Québec.

### 2.1.1 LE TYPE DE DONNÉES

Dans le but de disposer d'informations détaillées sur les territoires étudiés, nous avons fait usage de données secondaires parce que ces dernières permettaient d'obtenir l'ensemble des renseignements qui nous intéressaient. Comme le précisent Benoît GAUTHIER et Jean TURGEON, il existe plusieurs avantages à l'utilisation de données secondaires, parmi ceux-ci, nous retrouvons :

- 1) le dégagement de la responsabilité de faire une collecte de données pour se concentrer plutôt sur la conceptualisation et l'analyse des informations ; 2) la récupération de données dont on n'a pas extrait toute la valeur scientifique ; 3) l'élimination des frais et du temps nécessaires à la collecte des données sur le terrain (GAUTHIER et TURGEON, 2000, p.403).

Quant au corpus, il était constitué de nombreuses publications :

- 1) des données provenant du gouvernement provincial. *La Politique nationale de la ruralité. - Une vision d'avenir. La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 - Une force pour tout le Québec. Le Plan d'action gouvernementale à l'intention des municipalités dévitalisées. Le Bilan de la première année de mise en œuvre - Plan d'action gouvernementale à l'intention des municipalités dévitalisées. Le rapport intitulé Des communautés à revitaliser. Un défi collectif pour le Québec.* Les fiches de redditions de comptes des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon décrivant les 155 projets financés en tout ou en partie par l'enveloppe budgétaire des pactes ruraux entre 2002 et 2005 ;
- 2) des renseignements d'ordre général portant sur les unités territoriales. Pour établir le portrait géographique des divers territoires, afin de recueillir un maximum d'informations de

base, nous nous sommes servis, dans un premier temps, de synthèses historiques et de rapports émanant d'organismes publics comme les MRC, les CLD et les municipalités (schémas d'aménagement, plans de développement, profils socio-économiques, rapports annuels, mémoires, etc.). Puis, dans le but d'obtenir des renseignements complémentaires pertinents sur les espaces ruraux, nous avons utilisé des rapports et études découlant des travaux d'organismes régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, comme les documents synthèses produits par les groupements forestiers, les Conférences régionales des élus (CRÉ), etc. ;

3) des données quantitatives provenant de documents officiels de Statistique Canada et de l'Institut de la Statistique du Québec (recensements et analyses statistiques) et des rapports issus de divers ministères et organismes provinciaux et régionaux dont le BAEQ, l'OPDQ, le MAMROT, le MRNF, le MDEIE, Emploi-Québec, etc. ;

4) des données qualitatives et des éléments d'analyses provenant de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat concernant les problèmes socio-économiques des espaces géographiques, le développement territorial et la revitalisation des collectivités rurales : Paternie MIRINDI (2011), Marie-Pier BÉDARD (2011), Mathieu FORGUES (2010), Mario FLORVIL (2010), Gaston GADOURY (2010), Claude OUELLET (2008), Anny JALBERT (2005), Marie-Ève PROULX (2005), Augustin EPENDA (2003), Majella SIMARD (2003), Luc GAGNON (1997), Gino BERNATCHEZ (1996), Majella SIMARD (1995), Lorraine THÉBERGE (1989), Diane DOUCET (1985), Jacques LAFEUILLE (1983) et Françoise COULOMBE (1968).

5) les travaux réalisés et les informations compilées dans le cadre d'une étude intitulée *Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux et de ses retombées*, financée via le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), qu'ils soient publiés ou non (entrevues exploratoires de 2004, questionnaires-entrevues de 2006, la mise en œuvre de la PNR dans trois MRC, l'analyse des données recueillies lors des entrevues exploratoires, etc.) ;

6) d'autres données qualitatives en lien avec la réalisation de la seconde PNR (plan de travail et rapport annuel des CLD) et à l'égard du *Plan d'action gouvernemental pour les municipalités dévitalisées* adopté en 2008 (plan de travail élaborés par les MRC, diagnostic sur l'économie et l'emploi, rapport sur les investissements réalisés à ce jour).

### **2.1.2 L'ORIGINE DES DONNÉES TERRAIN**

Il est indispensable de rappeler qu'une grande partie des données terrain utilisées dans le cadre de cette recherche provient d'entrevues que nous avons réalisées, en tant qu'assistant de recherche, dans le cadre de l'étude intitulée : *Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux et de ses retombées*. Cette recherche visait un double objectif, à savoir : 1) l'élaboration d'un modèle d'évaluation du dispositif du pacte rural et de ses retombées ; 2) la mise en application de ce modèle d'évaluation auprès d'un échantillon représentatif de MRC.

La collecte des données terrain s'est faite en plusieurs étapes et sur quelques années. Elle a consisté en deux enquêtes successives. La première avait pour objectif principal de se familiariser avec la stratégie de mise en œuvre retenue par les acteurs de chaque milieu et a pris la forme d'entrevues exploratoires réalisées à l'été et à l'automne 2004. La seconde investigation visait la détermination du processus de revitalisation des espaces ruraux réalisée grâce à la PNR. Elle s'est déroulée à l'été et l'automne 2006. Les informations récoltées par le truchement des deux campagnes terrain nous ont permis de faire le pont entre le contenu du plan de travail de chaque MRC et la réalité vécue par les acteurs locaux et les communautés rurales.

### **2.1.3 LES TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES INVESTIGUÉS**

Pour apporter des éléments de réponse à nos questions de recherche, nous avons opté pour un échantillonnage non probabiliste constitué de trois espaces géographiques hétérogènes au plan économique et très contrastés en ce qui a trait à leur évolution démographique. Ces MRC figurent parmi les 91 ciblées par l'État dans le cadre de la PNR.

Il s'agit des MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis dans le Bas-Saint-Laurent ainsi que la MRC d'Avignon au sud de la péninsule gaspésienne. Selon nous, les caractéristiques spécifiques de ces espaces géographiques en font des terrains de choix pour observer les effets globaux d'une politique de développement sur un ensemble de municipalités aux caractéristiques dissemblables :

1) la MRC de Rimouski-Neigette (52 289 personnes selon le recensement de 2001, partagées au sein de 15 municipalités dont sept ont des indices de développement négatifs : Saint-Narcisse-de-Rimouski, Mont-Label, Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin, Saint-Fabien et Saint-Eugène-de-Ladrière). Les indicateurs économiques font malgré tout état d'un réel dynamisme au niveau de l'économie, principalement en ce qui a trait au revenu moyen des familles qui atteint 56 505 \$ ce qui est assez près de la moyenne québécoise qui est de 59 297 \$. Par contre, il existe d'importantes disparités entre les municipalités de l'arrière-pays et la ville de Rimouski, qui grâce à ses 31 305 habitants, constitue la plus grande agglomération urbaine située à l'est de la ville de Québec. Rimouski joue un rôle de premier plan dans l'activité économique bas-laurentienne ;

2) la MRC de La Mitis (19 671 personnes d'après le recensement de 2001, réparties au sein de 19 municipalités dont seulement cinq ont des indices de développement positifs). Elle comprend une zone côtière très dynamique (Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Métis-sur-Mer), une petite ville de services, Mont-Joli (5886 personnes) et une zone agroforestière éprouvant d'importantes difficultés (Padoue, La Rédemption, Sainte-Jeanne-d'Arc et Saint-Charles-Garnier). Dans l'ensemble, les indicateurs économiques sont moins bons que ceux de la MRC de Rimouski-Neigette, comme le démontre très bien le revenu moyen des familles qui n'est que de 44 663 \$ dans La Mitis, par rapport à la moyenne bas-laurentienne qui est de 48 869 \$ ;

3) la MRC d'Avignon (13 338 personnes selon le recensement de 2001, distribuées au sein de 11 municipalités dont dix ont des indices de développement négatifs). Outre Murdochville, Maria est la seule localité de la péninsule gaspésienne disposant en 2001 d'un indice de développement positif. Les particularités de l'espace géographique de la MRC

d'Avignon lui confèrent une très grande diversité de paysages dont un espace côtier longeant la Baie des Chaleurs et une zone de plateau où l'agriculture et l'exploitation forestière dominent l'étendue spatiale. Avec ses 48 877 \$ dans la MRC d'Avignon, le revenu moyen des familles est légèrement supérieur à celui de La Mitis (44 663 \$), ce qui correspond tout de même à 82,4 % de la moyenne provinciale. La présence de deux communautés autochtones membres de la nation micmaque (Listuguj et Gesgapegiag) caractérise aussi cette portion du territoire gaspésien. Une autre particularité du secteur mérite d'être soulignée, soit la présence du pont J.C. Van Horne, un lien direct entre Pointe-à-la-Croix sur la rive québécoise et la ville de Campbellton au Nouveau-Brunswick. En fait, une partie de la population vivant dans les villages limitrophes au pont, dont Matapédia, Pointe-à-la-Croix et Escuminac, utilise certains services offerts dans la région de Campbellton, qui est un important centre commercial et institutionnel du nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

#### **2.1.4 LA JUSTIFICATION DU CHOIX DU TERRAIN D'ÉTUDE**

Il est évident que le choix d'un terrain d'étude et d'un sujet pour une recherche est rarement innocent dans la mesure où il est la plupart du temps liés à des préoccupations personnelles. En ce qui nous concerne, le choix de travailler sur la dynamique de développement des espaces ruraux de l'Est-du-Québec résulte à la fois de notre parcours de vie et d'une grande préoccupation à l'égard de l'avenir des petites municipalités rurales de cette région. Au plan historique la vaste région de l'Est-du-Québec est aussi connue comme étant celle à l'origine des célèbres *Opérations dignité (OD)* dans les années 1970.

Au niveau personnel, choisir des MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie a un quadruple avantage pratique : 1) en tant qu'ex-agent rural du CLD Rimouski-Neigette, nous avons été l'auteur du plan de travail de la MRC Rimouski-Neigette produit en 2002 dans le cadre de la première PNR ; 2) nous avons rédigé en 2008, dans le cadre de notre formation de maîtrise en développement régional, un mémoire portant sur la mise en œuvre de la PNR dans la MRC de La Mitis ; 3) les MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon ont été étudiées par nous et par les membres de l'équipe de l'UQAR travaillant sur l'étude

financée par le FQRSC portant sur les pactes ruraux entre 2003 et 2006. Ensuite, ayant été responsable dans le cadre de cette recherche de la récolte des informations au sein de ces MRC, nous sommes assurés de la fiabilité des données et du respect des règles entourant la tenue d'entrevues, assurant ainsi une certaine uniformité des données recueillies.

De plus, ces territoires s'inscrivent dans les deux principales catégories de MRC mentionnées dans la politique rurale québécoise, à savoir celles avec agglomération de recensement (Rimouski-Neigette) et celles qui sont essentiellement rurales (La Mitis et Avignon). Par leur problématique spécifique, l'ensemble des trois terrains d'études détaillés précédemment représente une gamme de situations de développement rural, représentatif des espaces ruraux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Nous sommes persuadés que notre choix de MRC se prête particulièrement bien à la recherche que nous souhaitons mener et qu'il présente toutes les chances de répondre à nos interrogations. Pour nous, il ne fait aucun doute que cette immense région est particulièrement affectée par le phénomène de dévitalisation et qu'elle offre un champ d'observation et d'analyse éminemment attrayant pour tous ceux et celles qui s'intéressent au développement régional.

#### **2.1.5 LES CONSIDÉRATIONS AU PLAN ÉTHIQUE**

Avant de procéder à une quelconque entrevue, nous avons fait le nécessaire pour obtenir une autorisation du comité d'éthique des institutions d'enseignement. Ainsi, le questionnaire pour les entrevues exploratoires de 2004 et celui pour les interviews de 2006 ont été soumis aux instances de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) par le chercheur principal de l'étude portant sur les impacts des pactes ruraux, lequel a obtenu l'autorisation de ces mêmes comités avant la réalisation des entrevues.<sup>19</sup>

---

<sup>19</sup> L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est impliquée parce que monsieur Patrice LEBLANC, le chercheur principal de la recherche financée par le FQRSC, relève de cette institution d'enseignement.

Précisons aussi que, sur le plan éthique, chaque entrevue et chaque enregistrement d'entretien ont été effectués avec le consentement libre et éclairé des répondants. D'ailleurs, un formulaire, précisant le but de la recherche, les activités demandées aux répondants et faisant état de l'aspect confidentiel des données enregistrées et inscrites, a été soumis à toutes les personnes interrogées. Une copie du formulaire de consentement utilisé à cette fin figure en annexe 4.

## **2.2 LE PROCESSUS DE RECHERCHE**

Dans le but d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés au préalable et afin de vérifier la véracité de nos hypothèses, un processus de recherche comprenant six phases a été retenu. La figure 2, offre une vision globale de ces six étapes.

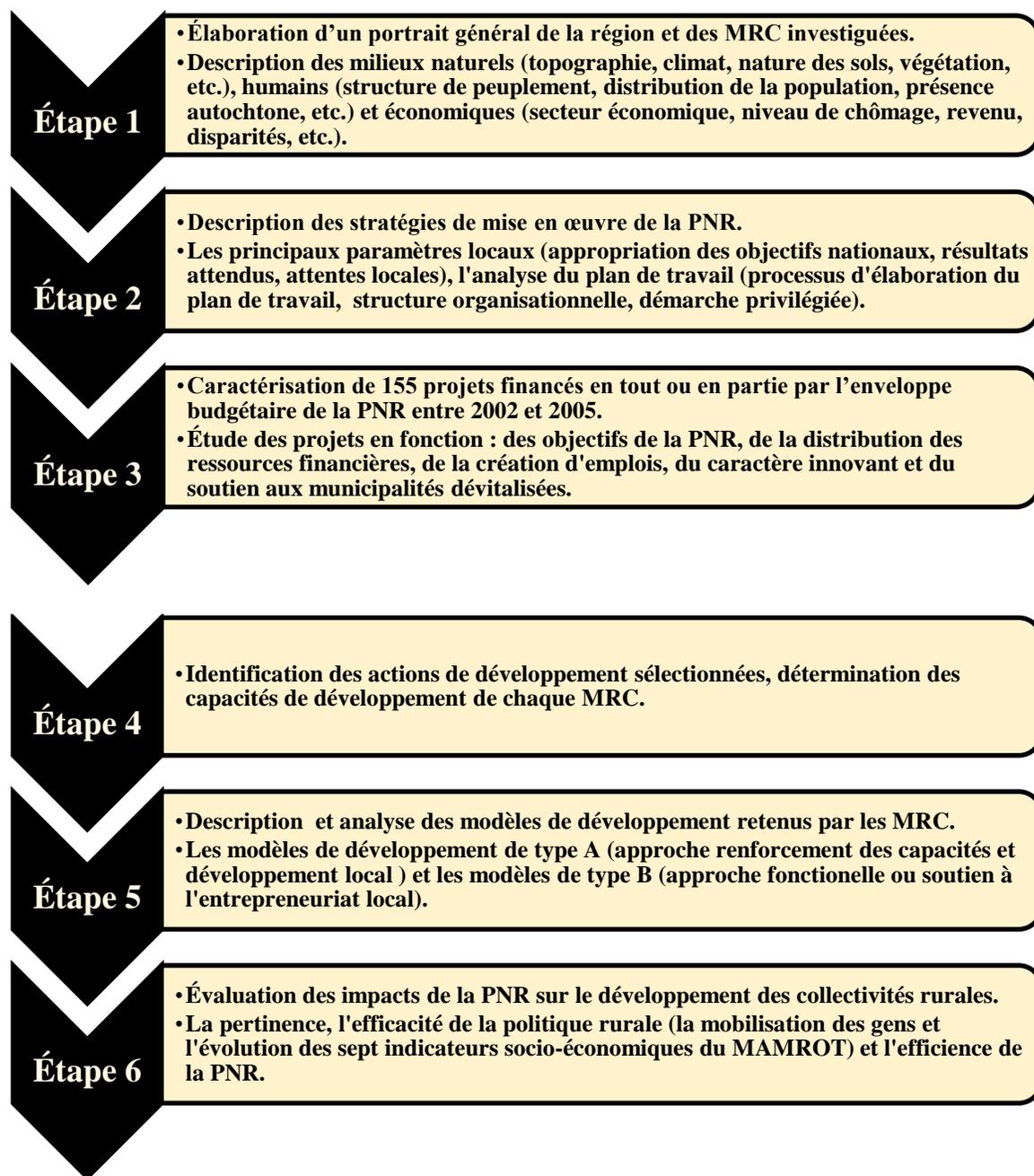


Figure 2 : Les six étapes du processus de recherche

### **2.2.1 ÉTAPE 1 : ÉLABORATION D'UN PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION**

Pour apprécier les spécificités d'un espace géographique donné, il est nécessaire d'identifier dans un premier temps ses principaux attributs. C'est ce qui nous permettra de détecter les éléments qui peuvent influencer d'une quelconque manière sur ses perspectives d'avenir et son potentiel de développement socio-économique. N'oublions pas que c'est aussi le territoire qui impose des contraintes de développement de toutes sortes aux gens. La description de tels milieux n'est pas une mince tâche en soi. Elle nécessite de se pencher simultanément sur l'environnement naturel, l'occupation humaine et l'économie. Malgré les difficultés, il s'agit d'un passage obligé, car selon Bernard VACHON :

Les facteurs géographiques : localisation, topographie, climat, densité de population, présence et qualités des richesses naturelles, jouent un rôle déterminant dans les expériences de développement local. Ces caractéristiques ne sont pas sans conséquences dans la mise en application de politiques de développement (VACHON, 1993, p.95).

#### **LE MILIEU NATUREL**

Dans le cadre de cette recherche, les éléments du milieu naturel qui nous intéressent sont les suivants : 1) le domaine bioclimatique (la distribution de la végétation) ; 2) la topographie (les caractéristiques générales et l'occupation par les gens des territoires) ; 3) la nature des sols (selon leurs potentiels agricoles) ; 4) le réseau hydrographique (les principaux bassins versants, l'espace maritime) ; 5) le climat (qui détermine le cycle de l'eau, la vie végétale) et 6) les espèces animales d'importance stratégique (espèces recherchées à des fins de chasse et de pêche sportive ou encore protégées) pour le développement territorial.

## **LE MILIEU HUMAIN**

Pour ce qui est du milieu humain, les aspects qui nous interpellent sont : 1) la structure de peuplement ; 2) les municipalités que l'on retrouve sur le territoire à l'étude ; 3) la présence de territoires autochtones ; 4) l'évolution démographique, et 5) la distribution et la densité de population.

## **LE MILIEU ÉCONOMIQUE**

En ce qui concerne l'économie locale, nous nous intéressons surtout : 1) à la répartition des emplois selon les principaux secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) ; 2) au taux de chômage ; 3) aux revenus moyens des ménages ; 4) aux disparités socio-économiques ; 5) au pourcentage des transferts gouvernementaux dans le revenu des familles.

Les variables socio-économiques liées au revenu et à l'emploi renseignent sur le niveau moyen du revenu des familles dans chaque territoire étudié. D'autres données telles que le taux de chômage et, le pourcentage des transferts gouvernementaux dans le revenu des familles sont également complémentaires pour rendre compte du niveau de développement des localités.

### **2.2.2 ÉTAPE 2 : LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNR**

Pour décrire les stratégies de mise en œuvre de la PNR, nous avons fait appel à plusieurs sources d'information, ce qui nous a permis d'avoir un portrait assez juste de ce qui a été réalisé dans chaque territoire investigué. Nous avons sélectionné les éléments qui semblaient les plus pertinents parmi l'ensemble des informations figurant tant dans les plans de travail de chaque MRC, que dans les réponses colligées à la suite des entrevues exploratoires de 2004, des questionnaires-entrevues de 2006 et des rapports annuels des CLD.

## **LES PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE**

Dans un premier temps, il y a lieu d'examiner deux aspects extrêmement importants de l'actuel processus de revitalisation des milieux ruraux :

- 1) le niveau de compréhension et d'appropriation des objectifs de la politique ;
- 2) les attentes locales et résultats attendus face à la politique rurale.

Il importe donc de vérifier le niveau de compréhension et d'appropriation des objectifs de la politique rurale par les acteurs locaux, les attentes particulières des gens et les résultats attendus au sein des collectivités. Ainsi, une mauvaise compréhension des cibles gouvernementales, des attentes qui ne sont pas en lien avec la mesure et des résultats souhaités irréalistes pourraient influencer de manière négative l'atteinte des objectifs de la PNR sur ce même territoire.

## **LE PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL**

Le plan de travail ne représente rien de moins que la stratégie de développement que se donnent les collectivités rurales pour les cinq années de la politique rurale. Il a l'obligation de tenir compte des diverses planifications existantes au sein des MRC et doit préciser l'utilisation de l'enveloppe budgétaire consentie par l'État. Il comprend également les éléments suivants : 1) la démarche privilégiée par les élus locaux visant à mobiliser chaque communauté rurale ; 2) la description de la structure organisationnelle devant assurer la mise en œuvre du pacte rural ; 3) l'identification et la participation des différents partenaires, y compris des comités de relance locaux ; 4) la détermination des interventions prioritaires ; 5) la localisation des parties dévitalisées de leur territoire et des actions nécessaires pour améliorer leur situation ; 6) l'énumération des résultats attendus.

Dans le contexte de la présente étude, on entend par structure organisationnelle les divers arrangements permettant d'assurer l'encadrement des activités découlant de la PNR. Ce qui comprend autant les opérations liées à la réalisation de la politique rurale, que le suivi des ressources financières, de même que la supervision du personnel. Dans chaque MRC, on voit apparaître de nouvelles instances administratives novatrices, des comités de développement dont les mandats diffèrent d'une unité territoriale à l'autre, dépendamment de la vision des dirigeants des communautés et de la place accordée à la société civile. Ainsi, comme on est en mesure de le constater, l'étude de la structure organisationnelle déborde les seuls aspects administratifs, car elle fait aussi référence aux représentations sociales des gens.

### **2.2.3 ÉTAPE 3 : CARACTÉRISATION DES PROJETS FINANCÉS (2002-2005)**

Pour cette partie de notre travail, nous avons utilisé des informations soumises aux instances gouvernementales par les MRC. En effet, les données proviennent des fiches descriptives de projets financés à partir du pacte rural entre 2002 et 2005. Chaque fiche contient, en plus de l'identification du bénéficiaire et des sommes d'argent impliquées, une brève description de l'activité réalisée. Ces trois types d'information permettent la réalisation d'une analyse géographique. Pour la période étudiée, nous avons dénombré 155 projets, qui se ventilent de la manière suivante : 34 dans la MRC Rimouski-Neigette, 69 dans la MRC de La Mitis et 52 dans la MRC Avignon. Il faut prendre bonne note du fait que l'étude des projets n'a porté que sur les renseignements fournis lors de la reddition annuelle.

### **ÉTUDE DES PROJETS EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS DE LA PNR**

Ce n'est pas tout d'initier des projets de toutes sortes, mais encore faut-il que ces projets permettent l'atteinte des cibles de la PNR. C'est pourquoi, nous avons confronté les projets à une grille portant sur les objectifs gouvernementaux. Nous voulons mettre en évidence, pour chaque réalisation, sa compatibilité avec un ou des objectifs de la politique. Cette démarche nous a permis d'établir si les activités financées s'inscrivaient au niveau de

l'ensemble des objectifs de la PNR ou si seulement quelques-uns ont été visés. Il est clair qu'à l'occasion certains projets peuvent être associés à plus d'un objectif de la politique.

#### **ÉTUDE DES PROJETS EN FONCTION DE LA CRÉATION D'EMPLOIS**

Il est nécessaire, avant de pouvoir ultérieurement porter un jugement sur les impacts de la politique sur le développement des collectivités rurales de procéder à une analyse des emplois créés ou consolidés. Poser la question de la création d'emplois suppose de déterminer la portion des ressources financières dédiée au financement de salaires. Nous voulons connaître les particularités des emplois financés dans le cadre des projets. Nous porterons également une attention particulière à la part d'autofinancement des projets, c'est-à-dire, à la proportion de l'investissement financée directement par le promoteur par rapport à celle provenant de l'enveloppe budgétaire du pacte rural.

#### **ÉTUDE DES PROJETS EN CORRÉLATION AVEC LES MUNICIPALITÉS LES PLUS DÉVITALISÉES**

Souvent un projet a l'apparence d'une bonne idée, mais on n'en a pas nécessairement vérifié tous les tenants et aboutissants avant d'annoncer un soutien financier. Sans approfondir le contenu des divers projets financés, nous nous contenterons ici de vérifier le pourcentage de projets et de ressources financières accordés à chaque municipalité dévitalisée. En fait, nous voulons voir jusqu'à quel point le facteur « dévitalisation des collectivités », exerce une influence sur le financement de projets dans le cadre du pacte rural. Cette démarche permettra de mieux comprendre et d'évaluer un aspect important des impacts de la politique sur une catégorie particulière de municipalités.

## ÉTUDE DES PROJETS EN RELATION AVEC LE CARACTÈRE INNOVANT DE CES DERNIERS

Le caractère novateur est en lien direct avec l'espace géographique, les technologies utilisées et le mode de gouvernance. Selon le MAMROT : « Un projet novateur qui permet de diversifier les activités d'une communauté peut être un réel vecteur de changement. [...] Ces projets ont la capacité de distinguer la municipalité dans un créneau particulier et de participer à redéfinir son image » (MAMROT, 2010, p.28).

Il importe donc, dans ce contexte, de circonscrire ce qui, aux fins de la présente étude, définit le caractère innovant des projets. Deux dimensions ont été abordées : 1) les aspects non traditionnels des actions de développement (la nouveauté, le caractère inhabituel de l'approche retenue pour régler les problèmes du monde rural, l'émergence de nouvelles initiatives, etc.) ; 2) la regroupement des forces vives de la société autour d'un même objectif de revitalisation (la prise en charge du développement par des partenaires locaux, la participation des groupes d'intérêts présents sur le territoire, les jeunes et moins jeunes, anciens et nouveaux résidents, industriels et groupes communautaires, etc.).

De plus, ce qui peut être novateur pour une collectivité ne l'est pas nécessairement pour une autre, et réciproquement. D'après André JOYAL :

Le milieu est innovateur lorsqu'il profite de ses capacités d'ouverture à l'extérieur pour recueillir les informations et les ressources particulières dont le système de production auquel il se rattache a besoin pour innover. Il est également innovateur dans la mesure où il génère des processus susceptibles de favoriser de nouvelles combinaisons techno-productrices (JOYAL, 2002, p.47).

Le tableau 2 présente les divers éléments de caractérisation des projets financés dans le cadre de la PNR.

**Tableau 2 : Caractérisation de 155 projets financés par la PNR**

<b>Étude des projets</b>	<b>Principaux paramètres</b>
<b>Étude des projets en fonction des objectifs de la politique rurale</b>	1) Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise ; 2) accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire ; 3) intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation ; 4) assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité ; 5) améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance ; 6) favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux ; 7) promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations ; 8) tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural ; 9) renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain ».
<b>Étude des projets en fonction de la création d'emplois</b>	1) Déterminer la part des ressources financières du pacte rural dédiée au financement de salaire ; 2) identifier la proportion de l'investissement financée directement par le promoteur par rapport à celle provenant de l'enveloppe budgétaire du pacte rural ; 3) compiler le nombre d'emplois selon les fiches projets ; 4) déterminer le montant moyen accordé par emploi par l'entremise de la politique rurale.
<b>Étude des projets en fonction du caractère innovant de ces derniers</b>	1) Déterminer le caractère non traditionnel des projets de développement ; 2) distinguer le degré de combinaison des énergies sectorielles autour d'un objectif commun de développement rural.
<b>Étude des projets en corrélation avec les municipalités dévitalisées</b>	1) Identifier le pourcentage de projets et de ressources financières accordés à chaque municipalité dévitalisée.

#### **2.2.4 ÉTAPE 4 : IDENTIFICATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT**

L'inventaire des « actions de développement » sélectionnées par les autorités politiques des MRC a été établi à partir de l'analyse des renseignements figurant : 1) dans les plans de travail de chaque MRC ; 2) dans la compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires de 2004 et des questionnaires-entrevues de 2006 et 3) dans la liste des activités réalisées et des projets financés en tout ou en partie par l'enveloppe budgétaire de la PNR.

##### **LES ENTREVUES EXPLORATOIRES DE 2004**

L'objectif visé était d'assurer une meilleure compréhension du processus de mise en œuvre de la PNR. En fait, nous voulions obtenir des informations, sur la vision de développement des acteurs socio-économiques locaux et sur la manière dont les activités figurant dans les plans de travail de chaque MRC ont été sélectionnées. Cinq entrevues ont été réalisées auprès de trois catégories d'acteurs : 1) cinq élus du monde municipal (préfets et maires) ; 2) cinq agents ruraux relevant soit d'une MRC ou d'un CLD et 3) cinq secrétaires-trésoriers de MRC ou membres de la direction d'un CLD. Les informations ainsi obtenues ont contribué à l'édification d'un portrait de la situation qui prévalait au sein de chaque espace géographique.

Les thèmes ont été discutés avec les informateurs-clés au cours d'un entretien d'environ une heure, de façon plus ou moins structurée. L'entrevue abordait quatre grands thèmes, à savoir : 1) l'application de la PNR et plus particulièrement du dispositif des pactes ruraux sur le territoire des MRC à l'étude ; 2) la concrétisation du pacte rural en regard des plans de travail et des projets ; 3) l'évaluation qu'en font des acteurs jouant un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique rurale) et 4) les perspectives d'avenir du pacte rural. Il importe de mentionner que le schéma d'entrevue accordait à la personne interviewée assez de souplesse pour qu'elle puisse aborder un peu plus en profondeur les sujets de son choix. Une copie de l'ensemble des questions du canevas d'entrevue figure en annexe 2.

Afin de réduire au minimum les oublis et les biais, les réponses des personnes interviewées ont été enregistrées sur une bande magnétique. Nous avons opté pour une transcription partielle des entrevues dans le but d'épurer le texte des redondances et d'éliminer les parties qui n'ont pas de lien évident avec la recherche. Les données furent par la suite codées (tant en ce qui concerne les MRC que les catégories d'acteurs interviewés) et ceci, selon une charte d'identification connue des seuls membres de l'équipe de recherche. Précisons également que toutes les informations permettant l'identification des personnes rencontrées furent volontairement cachées de manière à respecter l'anonymat des personnes et la confidentialité des propos recueillis.

### **LE QUESTIONNAIRE-ENTREVUE 2006**

Le but de la seconde phase de cueillette de données était de documenter la démarche de revitalisation des milieux ruraux. À cette fin, l'équipe de recherche a choisi de recueillir des informations par l'entremise d'un questionnaire-entrevue comprenant plusieurs questions ouvertes.

En guise de pré-test, nous avons mis à l'épreuve le questionnaire-entrevue auprès d'une dizaine d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique rurale au sein des MRC de La Matapédia et du Témiscouata. Les finalités de la démarche étaient les suivantes : 1) vérifier le degré de compréhension des questions, notamment au niveau de la terminologie utilisée. Il s'agissait de garantir que le sens des questions était le même pour toutes les personnes interrogées ; 2) confirmer que les réponses obtenues se prêtaient bien à l'établissement des relations dont nous voulons faire l'étude ; 3) s'assurer que le passage d'une thématique à l'autre se fait sans problème, que l'ordre des questions n'influence pas les réponses ; 4) attester qu'aucune des questions met mal à l'aise les personnes rencontrées. L'analyse des réponses obtenues a permis de procéder à des ajustements mineurs en ce qui concerne la formulation de certaines questions.

La version améliorée du questionnaire-entrevue fut finalement présentée à quatre répondants par municipalité régionale de comté. Ces personnes étaient des acteurs de la mise en œuvre de la PNR, c'est-à-dire des individus ayant été associés à la politique rurale pour une période d'au moins 18 mois, soit à titre de gestionnaire responsable (dirigeants de MRC ou de CLD), de maires (n'exerçant pas la fonction de préfet) ou d'agents de développement. L'un des quatre répondants identifiés ne devait plus être impliqué d'une quelconque façon dans la réalisation de la PNR au moment de l'entrevue. Le questionnaire touchait trois grands thèmes (la mise en œuvre du pacte rural dans le milieu, les effets de la mesure gouvernementale et les perspectives d'avenir du pacte rural). L'ensemble des thématiques ont été discutées au cours d'un entretien d'environ une heure. On trouvera une copie du questionnaire-entrevue en annexe 3.

Pour conserver le maximum de renseignements contenu dans le discours des personnes interviewées, on a privilégié encore une fois l'enregistrement des informations, en partant du principe qu'il serait pratiquement impossible de tout prendre en note lors des entrevues. Étant donné que le climat de confiance entre l'équipe de recherche et les leaders socio-économiques locaux était bon, les personnes interrogées ont été invitées à fournir des exemples concrets d'actions de développement particulièrement intéressantes pour les collectivités rurales. Ce qu'ils firent avec enthousiasme, puisque nous avons même reçu quelques invitations à visiter un certain nombre d'infrastructures et de sites touristiques ayant bénéficié d'un soutien financier dans le cadre de la politique rurale.

### **LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT**

Nous avons déjà établi, lors de la production de notre mémoire de maîtrise en développement régional paru en 2008, trois critères afin d'identifier les actions de développement. Ces dernières doivent minimalement répondre à trois exigences : 1) l'action de développement fait référence à une réalité spécifique d'un territoire donné et suppose l'identification d'un problème que les intervenants tentent de résoudre ; 2) l'action de développement nécessite la présence d'une personne responsable ou d'un organisme qui a la

charge de sa réalisation, c'est-à-dire d'un porteur de l'action en tant que telle et 3) l'action de développement dispose de certaines ressources, tant humaines que financières.

Il est certain qu'il existe des capacités de développement au sein de chaque communauté. Par contre, ce qui varie d'une localité à l'autre, c'est la portée des dites compétences. Il est clair que les aptitudes locales à l'égard du développement occupent une place non négligeable sur la voie du succès de l'intervention gouvernementale. La présence ou non d'expertise au sein des communautés constitue un atout ou un frein, lorsqu'il est question d'établir une stratégie de développement territorial qui soit efficace. De plus, nous savons aujourd'hui que la présence de ces capacités apparaît comme une condition nécessaire au développement des espaces géographiques, c'est du moins ce que laisse entendre le modèle causal de développement rural.

Dans le but de vérifier la situation prévalant au sein des trois MRC examinées, nous avons procédé de la façon suivante. Après l'identification des principales actions de développement, nous avons procédé au classement de ces actions en fonction des diverses capacités de développement. Pour y arriver, au plan pratique, chaque activité réalisée dans le cadre de la politique rurale a fait l'objet d'une caractérisation en fonction des dimensions et des indicateurs élaborés par les membres de l'équipe du FQRSC.

Le tableau 3 énumère les principales dimensions et indicateurs retenus pour l'évaluation des capacités de développement.

**Tableau 3 : La mesure des capacités de développement**

Les capacités	Les indicateurs
<b>1. Capacité des acteurs locaux à favoriser l'engagement de tous.</b>	1.1 Présence d'un processus de consultation (oui/non) 1.2 Nombre d'organismes impliqués (nombre) 1.3 Création d'un réseau entre les divers acteurs (oui/non)
<b>2. Capacité des acteurs locaux à élargir le niveau de compréhension.</b>	2.1 Nombre d'activités de formation (quantité) 2.2 Nombre de participants aux activités de formation (quantité) 2.3 Présence d'un processus de cueillette, d'analyse et de diffusion de l'information (oui/non) 2.4 Nombre de consultations auprès d'experts (quantité) 2.5 Implication active des institutions d'enseignement postsecondaire (oui/non)
<b>3. Capacité des acteurs locaux à mettre en place une organisation territoriale de développement représentative.</b>	3.1 Présence d'un comité local de développement (oui/non) 3.2 Reconnaissance officielle du comité local par le conseil municipal (oui/non)
<b>4. Capacité des acteurs locaux à élaborer un plan de développement local.</b>	4.1 Réalisation d'un inventaire des ressources (oui/non) 4.2 Élaboration d'un plan de développement (oui/non) 4.3 Nombre de personnes impliquées dans la prise de décision (quantité) 4.4 Identification d'objectifs et de priorités ciblées (oui/non)
<b>5. Capacité des acteurs locaux à évaluer les résultats et à faire des correctifs si nécessaires.</b>	5.1 Présence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités (oui/non) 5.2 Établissement d'un processus d'identification des priorités et des stratégies (oui/non)

Source : OUELLET, Claude. « Tableaux uniformisés portant sur les capacités de mobilisation et de développement ». Document de travail préparé dans le cadre de la recherche portant sur l'évaluation des pactes ruraux - Projet FQRSC. (Version du 5 décembre 2005).

## LA MÉTHODE DE TRAITEMENT DES DONNÉES : L'ANALYSE DE CONTENU

Étant donné l'abondance de documents écrits sur notre sujet de recherche, « l'analyse de contenu » est la méthode de traitement des données que nous avons privilégiée. Cette méthode permet d'étudier un grand nombre de phénomènes en même temps. L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal donne pour sa part la définition suivante de l'analyse de contenu :

L'analyse de contenu consiste à sélectionner, à condenser, à catégoriser, à regrouper et à organiser l'information contenue dans une grande variété de documents et sur une grande variété de supports, exprimée de façon très variée (au moyen de codes linguistiques, visuels, numériques, etc.), pour faciliter le repérage et la lecture des documents.<sup>20</sup>

### 2.2.5 ÉTAPE 5 : DESCRIPTION DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

#### L'ÉTUDE DES LIENS ENTRE LES MODÈLES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNR ET LES DEUX PRINCIPAUX MODÈLES THÉORIQUES DE DÉVELOPPEMENT

À l'intérieur de n'importe quel processus de développement rural, le modèle de mise en œuvre relève des représentations sociales et de la vision de développement des décideurs et prend la forme d'un cheminement à long terme. Cette stratégie constitue l'élément central de la démarche de revitalisation des communautés rurales entreprise dans le cadre de la PNR. Selon Bernard VACHON : « Une stratégie comporte des finalités, des objectifs, des actions, des mesures et des moyens, suivant une organisation qui va du global au sectoriel » (VACHON, 1993, p.178).

---

<sup>20</sup> UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. « L'analyse de contenu ». Dans *Terminologie de base en sciences de l'information : volets 1 et 2*. Faculté des arts et des sciences. École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. En ligne : < <http://www.ebsi.umontreal.ca/termino/00000007.htm> >. Consulté le 7 juin 2010.

Pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, soit celui d'identifier un ou des modèles de développement des milieux ruraux, nous comptons construire une typologie des façons de faire de chaque municipalité régionale de comté. En effet, l'inventaire et l'analyse des actions de développement figurant dans chacune des stratégies locales devraient nous conduire à l'identification de modèles particuliers.

#### **L'ANALYSE COMPARATIVE DES MODÈLES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNR**

Nous comparerons les deux grands modèles de développement (développement exogène et développement endogène) aux plans mis de l'avant par chaque MRC. L'objectif visé étant de mieux comprendre les influences théoriques entourant les choix effectués par les instances politiques locales.

##### **2.2.6 ÉTAPE 6 : ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA PNR**

L'évaluation des impacts porte sur la comparaison entre la période précédant la mise en œuvre de la politique rurale avec celle marquant la fin de la première PNR (2001-2006). Pour mener cette analyse, nous porterons une attention particulière aux trois critères suivants : 1) la pertinence (comparer le bien-fondé des objectifs de la mesure par rapport aux attentes et aux besoins des bénéficiaires) ; 2) l'efficacité (s'assurer de l'atteinte ou non des objectifs de l'initiative gouvernementale) ; 3) l'efficience (voir si la politique de développement rurale remplit la mission qui lui est attribuée par les autorités politiques).

L'examen des conséquences voulues ou non sur les collectivités rurales s'appuiera autant sur une approche quantitative, pour le suivi des indicateurs socio-économiques composant l'indice de développement québécois, que sur une démarche de type qualitative pour le volet mobilisation des collectivités (afin d'atteindre un bon niveau de compréhension de chacun des cas étudiés).

### **2.2.6.1 LA PERTINENCE DE LA PNR**

Est-ce que les objectifs de la PNR sont pertinents ? Pour répondre à une telle question, il est nécessaire de se construire un système de référence, à partir duquel nous serons en mesure de formuler une opinion. Nous avons élaboré un référentiel à partir d'une compilation de prises de position et de recommandation provenant d'instances impliquées dans le développement des territoires (Solidarité rurale du Québec, Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, Ralliement gaspésien et madelinot, Union des municipalités du Québec, etc.) et de spécialistes du développement rural (Bruno JEAN, Bernard VACHON, Marc-Urbain PROULX et André JOYAL) à l'endroit des enjeux et défis du monde rural. En fait, il s'agit pour nous de vérifier si les orientations et objectifs de la politique rurale québécoise s'harmonisent aux attentes particulières des collectivités rurales. La PNR sera pertinente si elle permet de répondre aux besoins de la population. D'après Vincent LEMIEUX :

La pertinence réside dans le rapport entre un programme et les besoins à combler. Dans une optique systémique, il s'agit du rapport entre les normes, ou plus spécifiquement les objectifs d'une politique, et les problèmes publics auxquels la politique cherche à apporter des solutions (LEMIEUX, 2002, p. 133).

### **2.2.6.2 L'EFFICACITÉ DE LA PNR**

L'efficacité de la politique rurale est une tout autre chose que la pertinence. En parlant de l'efficacité de la PNR, on fait directement référence aux impacts de la mesure gouvernementale sur la mobilisation et la revitalisation des collectivités rurales. Il est nécessaire de se pencher dans un premier temps sur la principale cible de la PNR, soit la mobilisation des populations rurales.

## **LA MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS**

Les cinq variables qui nous intéressent sont les suivantes : 1) la mise sur pied d'un comité de pilotage au sein de la MRC ; 2) la participation du milieu des affaires ; 3) la présence d'un réseau d'acteurs socio-économiques à l'échelle locale ; 4) la création d'un comité local de développement au sein des municipalités figurant dans le territoire d'application de la PNR et 5) l'existence d'un processus de valorisation des bénévoles.

## **L'AMÉLIORATION DES PARAMÈTRES SOCIO-ÉCONOMIQUES**

En ce qui a trait à la PNR, nous pouvons, grâce aux recensements de Statistique Canada, obtenir des données sur l'ensemble des cinq années de la période de réalisation, ainsi que sur celle précédant l'entrée en vigueur de la politique, ce qui facilitera grandement la détermination des impacts de ce programme sur les collectivités rurales. Cette évaluation est relativement simple, car nous avons comparé les indicateurs composant l'indice de développement élaboré par l'État dans le cadre des plus récentes mesures visant le développement des espaces ruraux (la PNR, la seconde PNR et le PAGMD).

### **2.2.6.3 L'EFFICIENCE DE LA PNR**

Selon Vincent LEMIEUX : « L'efficacité consiste dans le rapport entre les intrants et les extrants, c'est-à-dire entre les efforts et les résultats obtenus » (LEMIEUX, 2002, p. 132). En d'autres mots, l'efficacité, ce n'est rien de moins que l'adéquation entre les impacts globaux observés au sein des communautés et ceux anticipés par la politique rurale. Est-ce que les activités réalisées et actions de développement retenues, incluant les projets financés à partir de l'enveloppe budgétaire du pacte rural, ont été en mesure d'assurer une mobilisation des citoyens et une dynamisation des collectivités rurales ?

## LE MODÈLE CAUSAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La causalité permet de mieux comprendre et d'expliquer les faits. Certaines instances, comme le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), font état de « chaînes des résultats » qu'ils définissent comme une « Séquence causale dans la planification d'une intervention en matière de développement indiquant la marche à suivre pour obtenir les résultats souhaités ».<sup>21</sup>

Dans le but de faciliter la conceptualisation de la problématique du développement rural, un « modèle causal » a été utilisé pour organiser les différentes variables qui nous intéressent. Il prend la forme d'une succession de causes et effets qui permettent de mieux comprendre l'évolution de la situation. Il englobe non seulement la problématique mais aussi les actions réalisées et effets appréhendés. Le modèle causal de développement rural permet d'anticiper les impacts potentiels de la PNR sur les collectivités rurales.

D'après Danielle LAFONTAINE et Johanne BOISJOLY : « Le modèle causal du développement rural permet en particulier d'anticiper de manière plus rigoureuse et systématique tant la nature du dispositif du pacte rural que ses effets et retombées possibles » (LAFONTAINE et BOISJOLY *et al*, 2007, p.10). Toutefois, cette modélisation n'est pas sans défauts, parce qu'il ne tient pas nécessairement compte des spécificités des nombreuses collectivités rurales au plan socio-économique (l'importance démographique, économie locale en déclin ou en croissance, etc.) et qu'il n'est pas en mesure d'établir le temps nécessaire pour passer d'une composante à l'autre. La figure 3 représente le modèle causal de développement rural élaboré dans le cadre de la recherche portant sur l'évaluation des pactes ruraux.

---

<sup>21</sup> FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION. 2004. *Trousse d'outils de l'administration de programme pour la planification, le suivi et l'évaluation*. Outil numéro 1 : Glossaire des termes de planification, de suivi et d'évaluation. 14 p.

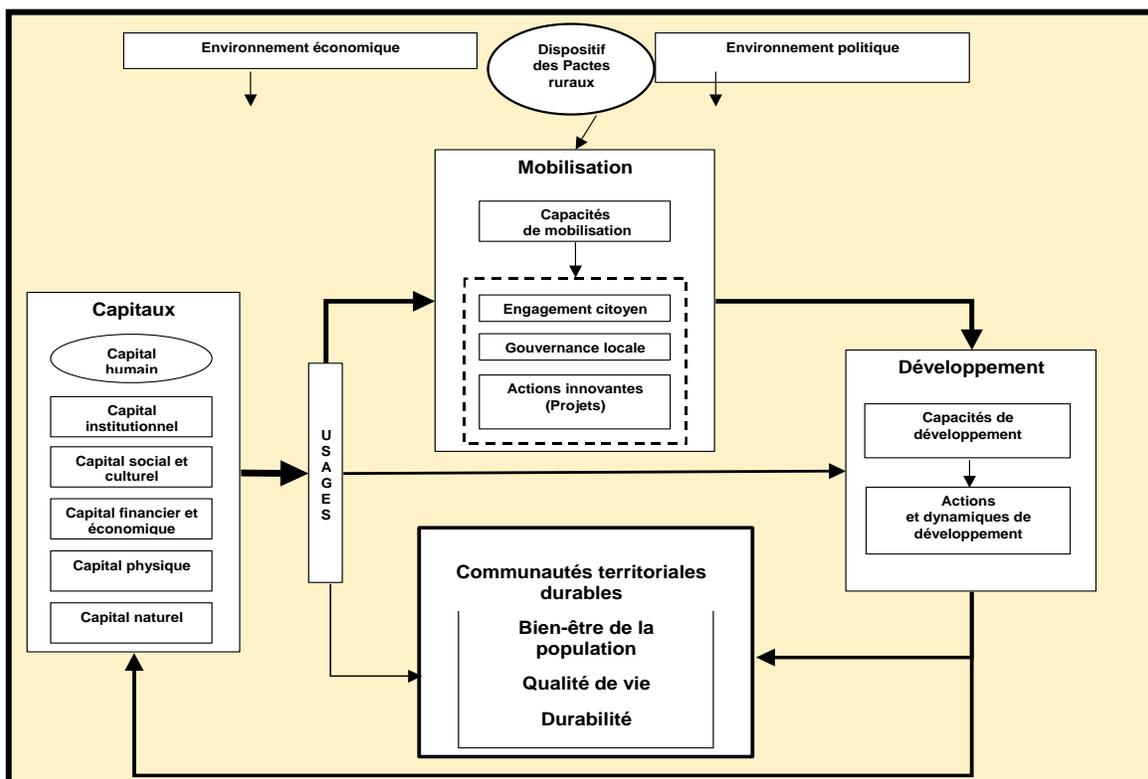


Figure 3 : Le modèle causal de développement rural

Source : Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux et ses retombées, comité de pilotage, 28 octobre 2005.

Le modèle causal de développement rural identifie des liens de causalité existant entre quatre grands groupes de variables (capitaux, usages, mobilisation et développement). Il met tout d'abord l'accent sur la mobilisation qui constitue un préalable au développement. Il propose aussi de nombreux indicateurs permettant de mesurer l'impact appréhendé de la politique rurale sur les personnes et les communautés rurales : 1) la cohésion sociale (case communautés territoriales durables) ; 2) le développement durable (case communautés territoriales durables) ; 3) la concertation et le partenariat (case capacités de mobilisation) ; 4) le transfert de connaissances et de compétences (case développement) ; 5) l'emploi et l'employabilité (case capitaux) ; 6) l'équilibre démographique, l'attraction et la rétention de la population (case communautés territoriales durables) ; 7) la responsabilisation (case mobilisation) ; 8) la gouvernance, le leadership (case mobilisation) ; 9) la diversification économique (case capitaux).

Le modèle causal précise également la finalité recherchée, à savoir, des communautés rurales durables. Parmi les effets attendus, on note l'accroissement des capacités de développement des collectivités rurales.

## CHAPITRE 3

### LES PRINCIPALES NOTIONS

« Il n'est pas difficile d'avoir une idée.  
Le difficile, c'est de les avoir toutes. »  
Émile Chartier, dit ALAIN (1868-1951)

#### 3.1 LES NOTIONS DE BASE

Ce n'est pas d'hier que l'importance de s'entendre sur le sens des mots se fait sentir. Marcus TULLIUS CICERO<sup>22</sup>, mort assassiné le 7 décembre 43 avant J.-C. soutenait que : « Toute discussion rationnelle de quelque sujet que ce soit devrait commencer par une définition en vue d'éclairer le sujet de discussion ». Par conséquent, il nous apparaît de la plus haute importance de caractériser les diverses notions dont il sera question dans la présente recherche portant sur le développement des collectivités rurales.

Les débats actuels entourant la question du développement des espaces ruraux s'articulent autour de plusieurs notions et concepts pouvant prendre des significations différentes dépendamment des disciplines scientifiques et des chercheurs. Pour Roger BRUNET, Robert FERRAS et Hervé THESY, il est possible de définir le concept comme étant : « [...] une représentation générale, de nature abstraite, clairement définie, et même consensuelle, susceptible de guider la recherche et de fonder ses hypothèses » (BRUNET,

---

<sup>22</sup> Marcus TULLIUS CICERO est plus connu sous le nom de CICÉRON. CICÉRON est un grand homme politique romain né en 106 avant J.-C. Selon le *Petit Larousse Illustré 2008* « Cicéron a porté l'éloquence latine à son apogée : ses plaidoyers et ses discours ont servi de modèle à toute la rhétorique latine (*De oratore*). Il est l'auteur de traités (*De finibus*, *De officiis*) qui ont intégré la philosophie grecque, à la littérature latine » (*PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ*, 2008, p.1235).

FERRAS et THÉRY, 1993, p.120). En ce qui concerne notre étude, il nous apparaît essentiel de bien préciser le sens qui sera accordé à six notions de base auxquels nous ferons fréquemment référence tout au long du texte. Il s'agit des notions suivantes : 1) la ruralité ; 2) le développement ; 3) le développement rural ; 4) la dévitalisation ; 5) la gouvernance ; 6) les politiques publiques ; 7) les représentations sociales et 8) le renforcement des capacités.

### **3.2 LA NOTION DE « RURAL »**

Parce que le vocable « rural » s'applique autant à des espaces géographiques qu'à des personnes, une réflexion préalable s'impose par rapport à cette notion. En effet, on ne peut vraiment pas prétendre à une recherche sérieuse des impacts d'une politique de développement rural, sans s'interroger sur la place occupée par les milieux ruraux sur le territoire à l'étude. D'après Roger BRUNET, Robert FERRAS et Hervé THERY, on entend par rural, ce : « Qui relève de la campagne. Du latin : *rus*, campagne, lui-même apparenté à l'allemand *raum* (espace) par la racine indo-européenne commune *rewos*, *rewe* (l'espace habité, l'étendue) » (BRUNET, FERRAS et THERY, 1992, p.442). Ce mot revêt donc une importance majeure pour la présente recherche. C'est d'autant plus important que la ruralité québécoise couvre plus de 80 % de l'aire habitée du Québec.

#### **COMMENT PEUT-ON DÉFINIR LA « RURALITÉ » ?**

Même si les définitions changent selon les instances politiques, les organisations territoriales et les populations, il nous paraît indispensable de rappeler les divers moyens de qualifier le monde rural. Il est clair que l'une des premières idées a été de désigner l'espace rural par rapport à l'espace urbain. Tout ce qui n'était pas « urbain » était forcément rural. Tout ce qui était rural était nécessairement agricole. Pour les populations, durant de nombreuses décennies, les mots « rural » et « ruralité » étaient pour ainsi dire étroitement associés à l'univers agricole. Toutefois, une telle manière de définir le rural cadre de moins en moins avec la réalité et la grande diversité des espaces ruraux contemporains. D'ailleurs,

la chute du nombre de producteurs agricoles et de la quantité de fermes dans les zones rurales remet en cause l'envergure même des liens existants entre le rural et l'agriculture.

Selon Jean-Claude BONTRON, la notion de ruralité se définit différemment selon les disciplines universitaires. Si, pour les sociologues, la ruralité fait habituellement référence à « [...] un mode de vie particulier et un système de valeurs distinctifs » (BONTRON, 2001, p.16); pour les géographes « [...] il s'agit d'une entité spatiale faiblement peuplée » (BONTRON, 2001, p.16); alors que les économistes, mettent plutôt l'accent sur la « [...] dispersion dans l'espace des activités économiques liées à l'agriculture et à l'exploitation des ressources naturelles » (BONTRON, 2001, p.15). Les autres manières de caractériser la ruralité reposent à la fois sur une gamme de paramètres et en fonction des paliers de gouvernance.

Malgré ce qui précède, nous pouvons tout de même dire que le terme « rural » peut être abordé de deux manières différentes, mais complémentaires : l'une de nature quantitative et l'autre plutôt qualitative. Les définitions quantitatives, c'est-à-dire celles qui s'appuient sur des données chiffrées sont relativement simple. Par contre, les moyens utilisés pour identifier les espaces ruraux sont très variés (seuil démographique minimum, pourcentage de la population vivant de l'agriculture, proportion de la population vivant dans les zones rurales, etc.). La densité de population est un autre indicateur utilisé fréquemment. L'établissement d'une valeur démographique à ne pas dépasser figure parmi les indicateurs statistiques les plus utilisés pour déterminer les collectivités rurales. C'est d'ailleurs le moyen retenu par un grand nombre de pays. Il s'agit de fixer une taille limite de population pour les zones urbaines. Par la suite, une communauté est considérée comme rurale si elle n'atteint pas le seuil démographique prédéterminé.

D'après l'ENCYCLOPÉDIE HYPERGEO, une encyclopédie électronique vouée à l'épistémologie de la géographie : « [...] la limite supérieure admise pour que la population d'une commune reste rurale oscille généralement entre 1000 et 10 000, mais peut s'abaisser

à 200 (Scandinavie) ou, au contraire monter à 20 000 ou même 50 000 (Japon) ». <sup>23</sup> Selon l'ENCYCLOPÉDIE DE L'AGORA : « [...] la limite de population d'une collectivité rurale est de 1000 personnes en Nouvelle-Zélande, [...] de 5000 personnes au Soudan, de 10 000 personnes au Sénégal et même de 50 000 personnes au Japon ». <sup>24</sup> Pour Laurence THOMSIN et Vincent HOUILLON, le seuil à partir duquel une communauté n'est plus considérée comme rurale est de : « 10 000 habitants en Grèce, en Espagne, en Italie, [...] 1000 en Angleterre et au Pays de Galles, 500 en Écosse » (THOMSIN et HOUILLON, 2001, p.196). D'après l'ENCYCLOPÉDIE LAROUSSE : « [...] la France, l'Allemagne, Israël ou Cuba définissent la ville en retenant le seuil de 2000 habitants agglomérés. Les États-Unis et le Mexique ont opté pour celui de 2500 habitants [...] Il faut 5000 habitants en Inde, en Autriche, au Cameroun, 10 000 en Jordanie ou au Portugal, 40 000 en Corée du Sud ». <sup>25</sup> Par contre, ces limites démographiques ne tiennent malheureusement pas compte des caractéristiques propres aux espaces ruraux. De plus, la délimitation des zones rurales est affectée par le phénomène de métropolisation qui touche nombre de municipalités.

Pour Statistique Canada, deux paramètres entre en ligne de compte, à savoir la quantité et la densité de population : « La population rurale correspond aux personnes demeurant à l'extérieur des centres comptant 1000 habitants et plus et à l'extérieur des régions comptant 400 personnes ou plus au kilomètre carré » (DUPLESSIS *et al*, 2002, p.8). Des pays comme les Pays-Bas et la Suisse font appel à d'autres indicateurs. Au Pays-Bas, « [...] depuis le recensement de 1971, les municipalités sont classées par degré d'urbanisation [...] municipalités rurales: municipalités où plus de 20 % de la force de travail est employée dans l'agriculture » (THOMSIN et HOUILLON, 2001, p.199), alors que pour la Suisse, une

---

<sup>23</sup> ENCYCLOPÉDIE HYPERGÉO. « Espace rural ». En ligne :  
< <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article481> >. Consulté le 15 novembre 2012.

<sup>24</sup> ENCYCLOPÉDIE DE L'AGORA. « Ruralité ». En ligne :  
< <http://agora.qc.ca/mot.nsf/dossiers/ruralite> >. Consulté le 10 mai 2010.

<sup>25</sup> ENCYCLOPÉDIE LAROUSSE. « Urbanisation ». En ligne :  
< [http://www.larousse.fr/encyclopédie/nom\\_commun\\_nom/urbanisation/10034](http://www.larousse.fr/encyclopédie/nom_commun_nom/urbanisation/10034) >. Consulté le 15 novembre 2012.

collectivité rurale est : « [...] une commune dont la densité combinée habitants/emplois par hectare de surface est inférieure à 10, ou celle dont la proportion des personnes résidentes travaillant dans le secteur primaire est supérieure au double de la moyenne nationale » (THOMSIN et HOUILLON, 2001, p.199).

Selon L'OCDE : « Les zones rurales englobent l'ensemble de la population, du territoire et des autres ressources des campagnes et des petits centres de peuplement, situés en dehors de la sphère d'influence économique directe des grands centres urbains. La ruralité est un concept spatial ou territorial » (OCDE, 1993, p.11). L'organisme propose pour sa part deux définitions de la ruralité, chaque définition visant une échelle territoriale donnée, soit celle de la « communauté rurale » et celle de la « région essentiellement rurale ». À cette fin, l'instance internationale utilise deux indicateurs : la densité de population et la proportion de gens vivant dans la partie rurale du territoire. De l'avis de l'OCDE, une communauté rurale est une collectivité où la densité de population est de moins de 150 habitants au km<sup>2</sup>. À l'échelle supra locale, l'organisme propose une nomenclature basée sur la proportion de gens vivant dans les espaces ruraux :

[...] les territoires essentiellement ruraux (lorsque plus de 50 % de la population vit dans des communautés rurales) ; les territoires relativement ruraux (au moment où de 15 à 50 % des habitants vit dans des collectivités rurales) et les territoires essentiellement urbains (si moins de 15 % de la population vit dans des municipalités rurales), (OCDE, 1994, p.97).

Les définitions qualitatives font plutôt référence à la structure et à l'organisation des milieux ruraux. Le mot rural peut aussi faire l'objet d'une caractérisation à partir de ses principaux attributs. D'après Sergieh F. MOUSSALY : « [...] la ruralité définit un mode de sociabilité impliquant une fonction nécessaire de solidarité, cimentant le tissu des communautés rurales partageant des valeurs communes, une culture et un référentiel d'appartenance : le territoire » (MOUSSALY, 2001, p.9). Du point de vue de Bertrand SCHMITT et Florence GOFFETTE-NAGOT : « [...] la ruralité c'est l'espace de faible densité, c'est celui qui est faiblement diversifié, où l'agriculture tient une place dominante,

où règnent principalement, à l'instar de l'activité agricole, les processus de dispersion des activités et des populations » (SCHMITT et GOFFETTE-NAGOT, 2000, p.43).

La seconde PNR présente le concept de ruralité comme suit :

Le concept de ruralité se définit au plan sociologique et géographique comme un espace habité de petites collectivités humaines, dont les valeurs d'entraide et l'histoire commune tournent encore autour de la fierté et de l'appartenance à un milieu, à un territoire et à la famille. On y trouve une dynamique et des pratiques sociales, culturelles et économiques fondées sur la proximité, la convivialité, l'entraide et la coopération. Cette collectivité humaine est représentée comme un milieu de vie qui associe intimement le territoire, les relations de vie et la cohésion sociale. La population y maintient un lien étroit avec son environnement immédiat tout en valorisant une culture identitaire différenciée qui inclut les collectivités francophones, anglophones et les Premières Nations. (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2006, p.6).

#### QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES ESPACES RURAUX ?

D'après l'ENCYCLOPÉDIE DE L'AGORA : « [...] l'espace rural se caractérise par une densité de population relativement faible, par un paysage à couverture végétale prépondérante (champs, prairies, forêts, autres espaces naturels), par une activité agricole relativement importante, du moins par les surfaces qu'elle occupe. »<sup>26</sup> Aux yeux de Bernard KAYSER, le monde rural se démarque par :

[...] 1) une densité relativement faible des habitants et des constructions, faisant apparaître une prépondérance des paysages à couverture végétale ; 2) un usage économique à dominance agro-sylvo-pastoral ; 3) un mode de vie de ses habitants caractérisé par leur appartenance à des collectivités de taille limitée et par leur rapport particulier à l'espace ; 4) une identité et une représentation spécifiques, fortement connotées par la culture paysanne (KAYSER, 1990, p.13).

---

<sup>26</sup> ENCYCLOPÉDIE DE L'AGORA. « Ruralité ». En ligne : < <http://agora.qc.ca/mot.nsf/dossiers/ruralite> >. Consulté le 10 mai 2010.

Alors que pour Clermont DUGAS, un environnement rural : « [...] c'est un milieu qui se caractérise par la dispersion de sa population, la dominance des espaces naturels, la faiblesse de l'infrastructure des services et, évidemment, par une place importante occupée par l'exploitation des ressources naturelles, à la fois dans l'économie et la vie sociale ». <sup>27</sup> De l'avis de Bruno JEAN, la ruralité compte trois spécificités en plus de l'environnement biophysique, il s'agit :

Premièrement, la ruralité, c'est la différence en tant que patrimoine humain et écologique de grande valeur. Deuxièmement, la ruralité se caractérise par un rapport à la localité qui paraît bien être le premier élément d'identification des ruraux, et donc l'un des noyaux de la définition de la ruralité. Le troisième attribut de la ruralité, plus facilement admis dans la littérature scientifique, serait l'esprit communautaire des ruraux. La ruralité est donc une réalité spécifique qu'on pourrait aussi caractériser par les dimensions suivantes et d'ailleurs récurrentes dans la littérature sociologique : des relations interpersonnelles étroites, une tradition de solidarité d'accueil et d'entraide, une grande sensibilité au patrimoine, une relation étroite avec l'espace et l'environnement naturel, un fort sentiment identitaire qui anime des cultures rurales diversifiées (JEAN, 1997, p.43).

#### **LES MULTIPLES DIMENSIONS DU MONDE RURAL**

En plus des diverses définitions et des essais de caractérisation des milieux ruraux, un autre paramètre entre en ligne de compte : les nombreuses dimensions du monde rural. Pendant que le *Petit Larousse 2008* définit la « dimension » comme : « [...] un paramètre servant à situer un lieu ou un moment » (*PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ*, 2007, p.323), Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT définissent quant à eux la dimension comme étant la : « [...] manière de découper le réel qui privilégie le croisement de points de vue partiels sur un vaste ensemble de phénomènes, plutôt que la partition d'un champ en territoires fragmentés et disjoints » (LÉVY et LUSSAULT, 2003, p.261).

---

<sup>27</sup> HARVEY, Réginald. 2011. « Le monde rural d'aujourd'hui – Il importe de savoir d'abord où commence la ruralité au Québec ». *Le Devoir*, Actualités en société, 11 mai.

Les populations ne perçoivent pas tous le rural de la même manière. Les individus vivant dans les communautés rurales ont des perceptions de la ruralité qui varient selon la vision personnelle et le vécu des personnes. L'opinion que nous avons du monde rural, c'est-à-dire la lecture que nous faisons de la ruralité qui nous entoure, repose sur notre vécu, nos valeurs personnelles, nos expériences du passé et nos connaissances générales. Il est donc important de chercher à mieux comprendre la pensée que les gens ont du milieu.

Ce qui ressort des travaux de Clermont DUGAS (1995), c'est que dans l'esprit de chaque personne, dépendamment du vécu de chacun, le concept de « ruralité » repose sur plusieurs dimensions. Ces mêmes dimensions font référence aux représentations sociales des membres des collectivités rurales. Le tableau 4 présente les diverses dimensions du rural selon le géographe Clermont DUGAS.

**Tableau 4 : Les multiples dimensions du rural selon Clermont DUGAS (1995)**

Dimensions	Caractéristiques
<b>Perceptuelle</b>	« Chaque individu se fait du rural une image particulière résultant d'expériences sensorielles et de vie, d'un certain niveau de connaissances, d'un degré de sensibilité au contexte environnemental et aux formes d'aménagement, de systèmes de rationalisation et de préjugés » (DUGAS, 1995, p.12).
<b>Territoriale ou environnementale</b>	« L'utilisation du sol, la densité d'occupation humaine, la taille démographique des collectivités, les modes d'appropriation du sol et l'exploitation des ressources lui donnent sa personnalité et le distinguent de l'espace urbain » (DUGAS, 1995, p.16).
<b>Sociologique</b>	<p>« Sur le plan perceptuel, on le sait, le territoire rural apparaît à plus d'un comme un lieu de conservatisme, maintenu plus ou moins à l'écart de la modernité » (DUGAS, 1995, p.21).</p> <p>« Par ailleurs, même s'ils se sont atténués, les particularismes régionaux sont toujours présents, se manifestant dans la langue parlée, les expressions, les divertissements, la persistance de certaines traditions et la nature et la forme de l'habitat » (DUGAS, 1995, p.23).</p>
<b>Économique - les ressources naturelles</b>	<p>« Globalement, le monde rural peut être identifié par la prédominance d'une économie axée sur l'exploitation des ressources naturelles » (DUGAS, 1995, p.23).</p> <p>« La dimension économique synthétise un ensemble de caractéristiques inter reliées selon des modalités qui varient considérablement d'une région à l'autre » (DUGAS, 1995, p.27).</p>
<b>Fonctionnelle</b>	« Compte tenu de la grande mobilité géographique que l'automobile, le train et l'avion confèrent aux individus, les résidents du monde rural ont des aires de déplacement qui débordent largement le cadre étroit de leur localité. Leur existence quotidienne est organisée en fonction d'un ensemble plus ou moins de grand d'entités spatiales offrant en complémentarité le travail et l'essentiel des biens et services » (DUGAS, 1995, p.27). « Toutefois, ce qui importe avant tout dans cette dimension fonctionnelle, c'est de tenir compte de l'influence de villes de diverses tailles démographiques sur l'espace rural » (DUGAS, 1995, p.29).

Source : DUGAS, Clermont. 1995. *L'espace rural canadien*. Sainte-Foy : Les Presses de L'Université du Québec.

## LES TYPES D'ESPACES RURAUX

Les « espaces géographiques » sont extrêmement complexes. On peut même dire sans trop de risque de nous tromper, que l'espace géographique est la résultante de processus naturels et du travail des gens qui l'habitent et y exploitent les ressources naturelles. Selon Orlando PENA et André-Louis SANGUIN : « [...] nous pouvons définir l'espace géographique comme le support et le cadre des relations du milieu physique ambiant, des relations du milieu humain ambiant et des liens existants entre les uns et les autres » (PENA et SANGUIN, 1986, p.6). D'après Anne FORTIN et Jacques PRÉVOST :

Il est fondamental pour une communauté de posséder une bonne connaissance de sa région et de ses ressources pour élaborer des stratégies de développement. Des renseignements précis bien analysés augmentent les chances de succès des initiatives locales de développement (FORTIN et PRÉVOST, 1995, p.232).

De l'avis de madame Yvette VEYRET les étendues géographiques sont constituées : « [...] de trois composantes : le milieu naturel, biologique et humain » (VEYRET, 2007, p.225). Le « milieu naturel » que l'on peut aussi définir comme le « milieu biophysique », est non seulement à l'origine de l'actuel mode d'exploitation des ressources, mais il a aussi, grandement influencé la mise en place de la structure de peuplement. Il peut encore aujourd'hui jouer un rôle majeur dans les initiatives de revitalisation des milieux ruraux.

Comme si ce n'était pas suffisamment compliqué, on constate qu'il n'y a pas d'uniformité entre les zones rurales au plan socio-économique. Aux yeux de Christian HUILLET, il existe des contrastes majeurs entre les diverses zones rurales. Il est même possible, selon lui, de classer les milieux ruraux en trois catégories dépendamment de leur intégration dans l'espace économique des nations. Il s'agit :

- 1) des zones reculées ou isolées, des zones caractérisées par une population âgée, des revenus plus bas que la moyenne nationale et où la densité de population est très faible ;
- 2) des zones intermédiaires (généralement agricoles) dont l'économie repose

autant sur des activités primaires que secondaires, c'est dans ces zones que nous retrouvons les plus grandes exploitations agricoles et 3) des zones économiquement intégrées à l'économie nationale (généralement à proximité des zones urbaines) et dont l'économie s'appuie sur une ou plusieurs activités secondaires ou tertiaires (HUILLET, 1994, p.124).

Pour Bernard KAYSER :

Le monde rural est diversité, c'est un fait d'observation courante. On ne peut pas en envisager l'étude sans reconnaître, sans classifier cette diversité. [...] Le premier type est celui que nous avons qualifié nous-mêmes de troisième couronne périurbaine : c'est la couronne « où les processus d'urbanisation affrontent une agriculture et une société rurale en plein fonctionnement, sinon encore en pleine vigueur. La construction urbaine y est localisée et limitée [...] Le second type est caractérisé par une économie agricole productive : l'ensemble du territoire cultivable est mis en valeur et exploité professionnellement. [...] Le troisième type est celui qui est sans doute le mieux présenté par l'expression courante d'espace rural « profond ». Il s'agit d'un espace, qualifié de marginal par certains [...] Le quatrième type est caractérisé par l'implantation, en dehors de toute périurbanisation car le plus souvent sur les marges, d'activités de service urbain : de loisirs (haute montagne, arrière-pays littoral), (KAYSER, 1990, p.28).

LA DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE (DATAR) prend acte de cette diversité des espaces ruraux et divise, elle aussi, le monde rural en trois grandes catégories :

[...] les campagnes proches des villes (le périurbain) qui sont marquées par une occupation résidentielle importante. L'agriculture peut y tenir une place encore conséquente mais subit une forte pression ; les nouvelles campagnes qui développent à la fois des fonctions résidentielles, touristiques et de nature (lieux de ressource en eau, de maintien de la biodiversité...). Elles présentent le plus fort solde migratoire du territoire rural et bénéficient d'une dynamique de l'emploi très positive ; les campagnes fragiles constituées de territoires vieillissants et peu densément peuplés. Ces territoires sont caractérisés par un espace rural à dominante agricole ou bien à

dominante ouvrière dont le tissu industriel connaît un déclin marqué. Ils cumulent les handicaps d'un niveau de revenus modestes et d'un déclin démographique.<sup>28</sup>

### **MAINTENANT COMMENT DÉFINIR LE RURAL DANS LE CADRE DE NOTRE RECHERCHE ?**

Comme nous avons été en mesure de le constater précédemment, la notion de rural n'est vraiment pas simple. Le mot « rural » fait aujourd'hui référence à de multiples significations. Plusieurs raisons peuvent être évoquées en vue d'expliquer cette absence de consensus quant à une définition acceptée par tout le monde. Premièrement, une définition universelle du concept de ruralité serait difficile à adopter en considérant uniquement les particularités démographiques des municipalités. Chaque collectivité rurale a des spécificités qui lui sont propres (son espace géographique, son territoire politique, ses ressources naturelles, son économie et sa population). Deuxièmement, le phénomène d'exode rural combiné au développement accéléré des principales zones urbaines du territoire change la donne. Ce que l'on considérait comme rural il y a 40 ou 50 ans ne l'est plus forcément aujourd'hui. Dans bien des cas, plusieurs collectivités rurales ont été fusionnées et intégrées politiquement au milieu urbain. Troisièmement, le caractère de ce qui est rural change au fil du temps, notamment à la suite de la multiplication des usages et activités qui ont cours dans les espaces ruraux. En effet, en plus de produire des produits agricoles, forestiers et miniers, le milieu rural fournit une gamme de plus en plus étendue de services à la collectivité.

Afin d'arriver à une détermination de la ruralité québécoise dans le contexte de notre recherche, nous nous sommes posé la question suivante : Que voulons-nous savoir par rapport à la PNR ? D'entrée de jeu, nous sommes persuadés qu'une étude de la ruralité au Québec doit nécessairement comprendre une dimension territoriale. Le défi que nous devons maintenant relever est celui de déterminer ce que nous entendons par ruralité.

---

<sup>28</sup> DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE. « Typologie des espaces ruraux ». En ligne : < <http://www.datar.gouv.fr/typologie-des-espaces-ruraux> >. Consulté le 4 octobre 2012.

Après avoir comparé plusieurs définitions et essais de caractérisation du mot « rural », nous avons opté pour la définition de l'espace rural contemporain de Clermont DUGAS et Bernard VACHON. Selon ces auteurs, le monde rural se démarque des zones urbaines par :

[...] la prépondérance en surface des usages agricole, forestier ou naturel du sol (l'espace rural ne se limite pas toutefois à l'espace agroforestier) ; la faible dimension et la dispersion sur un vaste territoire des établissements humains ; une gamme de services moins étendue et moins spécialisée que dans l'espace urbain ; une organisation et un équipement du territoire à la mesure d'une population dispersée et d'une activité économique faible ou modérée (DUGAS et VACHON, 1991, p.20).

Nous devons également déterminer la taille de l'unité territoriale qui correspond le mieux aux objectifs de notre étude. Nous croyons, pour des raisons pratiques, qu'il est préférable de concentrer notre analyse sur les MRC et les municipalités figurant dans le territoire d'application de la PNR. Nous préférons ce mode de détermination de la ruralité pour deux raisons principales : 1) chaque territoire de MRC correspond à une entente connue sous le nom de pacte rural ; 2) l'ensemble des municipalités rurales ou communautés amérindiennes est en mesure de prendre une part active à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la politique rurale ; 3) toute municipalité rurale ou communauté amérindienne figurant sur le territoire d'application de la PNR est susceptible de se voir financer des projets dans le cadre des pactes ruraux.

Quant aux espaces ruraux, il est clair que les municipalités rurales connaissent des situations différentes au plan socio-économique ; si certaines connaissent d'importantes difficultés, d'autres profitent des belles opportunités résultant d'une économie mondialisée. En ce qui nous concerne, ce sont les municipalités vivant les plus grandes difficultés qui devraient être les premières bénéficiaires des retombées de la Politique nationale de la ruralité. Des municipalités que HUILLET (1994) situe dans les « zones reculées », que KAYSER (1990) qualifie « d'espace rural profond » et que la DATAR considère comme des « campagnes fragiles constituées de territoires vieilliss et peu densément peuplés ». Des municipalités qui, dans le langage des années 1970, étaient marginales et qui sont d'aujourd'hui dites dévitalisées.

### 3.3 LA NOTION DE « DÉVELOPPEMENT »

De prime abord, il est indispensable de faire état de l'importante nuance qui existe entre la notion de « croissance économique » et celle de « développement ». Si pour plusieurs personnes, la croissance économique est synonyme de développement, la réalité est tout autre. Il est vrai que la croissance économique est l'une des composantes du développement, mais il est aussi exact de dire qu'il en existe plusieurs autres. Son principal indicateur de performance est l'évolution du Produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire l'augmentation de la production totale de biens et services pour une période donnée. De plus, il peut y avoir une économie performante sans nécessairement y avoir du développement, dans la mesure où l'accroissement de la productivité peut passer par une plus grande mécanisation des opérations au détriment de l'emploi.

La notion polysémique de « développement » est beaucoup plus large et plus complexe que celle de « croissance économique ». Le développement fait plutôt référence à l'amélioration de l'ensemble des conditions de vie des collectivités. En plus de porter une attention spéciale à l'aspect économique (augmentation du PIB), le développement inclut aussi les autres aspects de la vie en société. Lorsque cette notion est appliquée à une municipalité, elle désigne autant le progrès du point de vue économique, que social et politique. On peut donc retenir en définitive que le développement a pour but ultime de permettre aux habitants d'une communauté de bénéficier de meilleures conditions de vie. C'est pourquoi le développement ne doit pas être confondu avec la croissance économique.

Comme il faut s'entendre sur une définition aux fins de notre thèse, rappelons quelques éléments clés. C'est à la suite de la Deuxième Guerre mondiale qu'apparaît dans le discours des politiciens la notion de développement. L'allocution prononcée par le président Harry TRUMAN en janvier 1949, faisant état de « programmes pour la croissance des régions sous-développées », constitue une étape majeure dans la diffusion du concept dans le secteur économique. C'est plus précisément la notion de sous-développement qui apparaît plus

précisément dans le message du président américain. Cette notion sera utilisée dans le discours du président TRUMAN pour caractériser les nations défavorisées :

Nous devons nous engager dans un nouveau programme audacieux et utiliser notre avance scientifique et notre savoir-faire industriel pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et la croissance économique dans les régions sous-développées. Leur vie économique est primitive et stationnaire. Leur pauvreté constitue un handicap et une menace, tant pour eux que pour les régions les plus prospères. Je crois que nous devrions mettre à la disposition des peuples pacifiques les avantages de notre réserve de connaissances techniques afin de les aider à réaliser la vie meilleure à laquelle ils aspirent. Et, en collaboration avec d'autres nations, nous devrions encourager l'investissement de capitaux dans les régions où le développement fait défaut. Une production plus grande est la clef de la prospérité et de la paix.<sup>29</sup>

En ce qui concerne le sens du concept de développement, la revue de la documentation consultée fait mention du manque d'uniformité dans les définitions. Si, à la fin des années 1940, la notion de développement était surtout axée sur l'économie, elle s'est peu à peu élargie au cours des cinq dernières décennies pour inclure les autres aspects de la vie communautaire, puisque ses dimensions sont diverses et ses objectifs variés. Le développement peut être défini de multiples manières et analysé sous plusieurs facettes en suivant des angles d'observation différents (la création d'emplois, l'amélioration du cadre de vie, l'augmentation de l'offre de services mis à la disposition des gens, etc.). Cela explique, du moins partiellement, les multiples définitions de ce concept. Le tableau 5 présente d'ailleurs quelques-unes de ces définitions.

---

<sup>29</sup> MOSCOU67.WORDPRESS.COM. « Le Point IV de TRUMAN ». En ligne : < <http://moscou67.wordpress.com/2010/04/07/le-point-iv-de-truman/> >. Consulté le 10 avril 2013.

**Tableau 5 : Quelques définitions de la notion de « développement »**

Auteurs	Définitions
<b>François PERROUX (1969)</b>	« Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global » (PERROUX, 1969, p.191).
<b>Thierry MONTALIEU (2001)</b>	« Le développement c'est la croissance accompagnée de changements institutionnels, sociaux et structurels aptes à pérenniser cette dynamique. Le processus devient plus qualitatif et se trouve sous l'influence de nombreux facteurs » (MONTALIEU, 2001, p.204).
<b>Pascal BAUD, Serge BOURGEAT et Catherine BRAS (1997)</b>	« [...] étant une expansion de l'ensemble de l'économie s'accompagnant d'un partage plus ou moins équitable de la richesse supplémentaire, qui entraîne une amélioration globale du niveau de vie et une transformation des structures de la société » (BAUD, BOURGEAT et BRAS, 1997, p.75).
<b>Roger BRUNET, Robert FERRAS et Hervé THÉRY (1993)</b>	« Le terme développement est de plus en plus employé pour évoquer une amélioration des situations locales et régionales qui assure une certaine harmonie entre une croissance quantitative et une amélioration qualitative dans le domaine social et culturel en particulier » (BRUNET, FERRAS et THERY, 1993, p.157).
<b>Jean-Marc HUART (2003)</b>	« Le développement désigne un processus qualitatif de transformation des structures économiques, sociales et mentales qui accompagne et favorise la croissance économique » (HUART, 2003, p.18).
<b>Raoul MAYER, Yann ROCHE et Dieudonné MOUAFO (2002)</b>	« En géographie économique et politique : processus socio-économique qui se manifeste par une redistribution équilibrée des gains de la croissance économique et financières dans la société. Ce qui entraîne des transformations positives dans la qualité de vie de tous les membres de la société » (MAYER, ROCHE et MOUAFO, 2002, p.111).
<b>Christian PRADEAU (1998)</b>	Le développement est un « [...] processus de croissance quantitative qui s'accompagne d'améliorations qualitatives dans la société concernée » (PRADEAU, 1998, p.28).
<b>Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (1966)</b>	Le développement « [...] c'est l'ensemble cohérent des transformations dans les structures économiques, administratives, politiques, sociales et psychologiques qui permet l'apparition de la croissance et sa prolongation dans le temps » (BAEQ, 1966a, p. 9).

En somme, ce que nous pouvons retenir du dernier tableau, c'est que malgré les différences observées, les maintes définitions du mot « développement » ont des points communs. Elles font en effet toutes référence à un processus qui entraîne un changement au sein des collectivités, c'est-à-dire du passage d'un état insatisfaisant à une situation plus bénéfique pour la population. Le développement doit assurer l'amélioration globale des conditions de vie des gens. C'est la raison pour laquelle ce mot est souvent associé à l'économie locale. Un second point commun ressort de toutes ces sémantiques : c'est l'importance de l'humain qui doit toujours être au centre du développement. Le développement doit donc répondre aux besoins des hommes et des femmes. Bernard VACHON estime qu'il existe trois grandes finalités au développement :

Améliorer le niveau de vie de la population résidente en stimulant l'activité économique et la création d'emplois. Ceci par des efforts soutenus de diversification de la structure économique tout en encourageant la consolidation des activités et des entreprises existantes [...] b) améliorer le milieu de vie par des services en nombre et en qualité satisfaisante à la population et aux entreprises : garderies, parcs, commerces de base, services conseils et financiers, bibliothèques, activités sportives et culturelles, vie associative, services religieux [...] c) améliorer le cadre de vie par une mise en valeur et une protection de l'environnement naturel et bâti: embellissement du quartier, restauration des éléments patrimoniaux, équipements légers pour la détente et la bonne forme physiques (VACHON, 2001b, p.14)

#### **COMMENT DÉFINIR LE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE CETTE ÉTUDE ?**

La définition élaborée par Christian PRADEAU est celle qui semble représenter avec le plus de clarté le concept de développement. En plus d'être brève, elle fait nommément état de la croissance sans pour autant mettre de côté l'amélioration des conditions de vie des collectivités. Selon Christian PRADEAU, le développement est : « Un processus de croissance quantitative qui s'accompagne d'améliorations qualitatives dans la société concernée » (PRADEAU, 1998, p.28). Le développement peut ainsi prendre la forme d'actions entreprises en vue d'assurer une amélioration continue des conditions de vie des collectivités.

## LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Comme le développement peut se définir comme une amélioration graduelle des conditions de vie des gens, il serait approprié de mieux comprendre les moyens retenus et mis de l'avant par les diverses instances politiques afin d'atteindre cet objectif. Moyens plus connus sous l'appellation « actions de développement ». Ces mêmes actions de développement peuvent être réalisées individuellement ou de manière collective, ce qui rend encore plus difficile la définition du concept. En effet, étant donné la complexité de cette notion et dans le but de faciliter l'identification des actions de développements retenus par les dirigeants des MRC, nous nous sommes dotés aux fins de cette thèse de quelques éléments de caractérisation et d'une définition.

Dans un premier temps, pour ce qui est des caractéristiques, elles s'articulent, selon nous, autour de trois principaux paramètres, à savoir : 1) que l'action fait référence à un problème spécifique que les intervenants du milieu tentent de résoudre ; 2) que l'action nécessite la présence d'un responsable de sa réalisation, c'est-à-dire d'un porteur de l'action ; 3) que l'action doit disposer de certaines ressources, tant humaines que financières. En ce qui a trait à la définition du concept, nous avons retenu celle élaborée par l'OCDE, qui dit que les actions de développement sont des : « [...] actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que les fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens (programmes, avis ou conseils, etc.) » (OCDE, 2002, p.15).

Mentionnons également qu'au-delà des quelques caractéristiques énumérées précédemment, selon notre interprétation de la documentation, il peut être assez difficile de décrire une action de développement de façon précise, si nous ne prenons pas en considération le contexte général du problème à résoudre et la stratégie de développement dans laquelle s'inscrit l'action. En effet, selon Bernard VACHON, « Les actions de développement sont reliées à des personnes dont les façons d'être, de voir, de concevoir et

d’agir relèvent de la collectivité à laquelle elles appartiennent » (VACHON, 1993, p.94). Le tableau 6 fournit cinq questions facilitant l’analyse des actions de développement.

**Tableau 6 : Cinq questions clés pour l’analyse des actions de développement**

<b>Questions</b>	<b>Sous-questions</b>
<b>Quel est le problème à résoudre ?</b>	Présentation du problème affectant la population. Description des éléments du contexte (démographique, économique, culturel, social, environnemental, etc.).
<b>Quelle est l’action de développement ?</b>	Quelle est la solution qui a été apportée ? Brève description de l’action de développement et de ce qui la caractérise. Quels sont les effets attendus (tant au plan quantitatif qu’au niveau qualitatif) dans le futur ?
<b>Dans quel contexte se situe-t-elle ?</b>	En quoi l’action de développement est-elle en mesure de répondre aux besoins de la collectivité ? En quoi, l’action a-t-elle une dimension collective ? À quels objectifs gouvernementaux cette action de développement répond-elle ?
<b>Quelles sont les ressources humaines, financières et matérielles affectées à la mise en œuvre de l’action de développement ?</b>	Comment l’action de développement a-t-elle été mise en œuvre ? Qui est responsable de la mise en œuvre de l’action de développement ? Quel est le coût de l’action de développement ?
<b>Quels sont ses effets souhaités sur les collectivités rurales ?</b>	Les objectifs gouvernementaux ont-ils été atteints ? En quoi l’action de développement a-t-elle contribué à améliorer la situation qui prévalait dans les zones rurales ? L’action a-t-elle eu des effets inattendus ?

Source : Adapté d’EUROPA AGRICULTURE. 2010. « *Six questions clés pour l’analyse d’une action innovante* ». Programme Leader 2. En ligne : < <http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leader2/rural-fr/action/guid.htm> >. Consulté le 24 juillet 2010.

### 3.4 LA NOTION DE « DÉVELOPPEMENT RURAL »

Le concept de « développement rural » nous renvoie à deux notions importantes : le « développement » et le « rural ». Des notions qui sont assez difficiles à cerner. Deux termes souvent compris en fonction des connaissances individuelles ou des représentations sociales que l'on se fait tant du développement que des milieux ruraux. Ayant déjà abordé ces deux concepts auparavant, il nous a tout de même paru utile, du moins pour la clarté de notre recherche, de mieux approfondir le concept de « développement rural ».

D'après Christian HUILLET : « Les objectifs du développement rural touchent à la fois à l'économie et à la société » (HUILLET, 1994, p.124). Du point de vue de Bruno JEAN, Stève DIONNE et Lawrence DESROSIERS : « Le développement du monde rural [...] dépend de plusieurs facteurs tels que la présence de ressources naturelles et humaines de qualité, la disponibilité de services publics, l'accessibilité à des emplois valorisants et bien rémunérés » (JEAN, DIONNE et DESROSIERS, 2009, p.5). Selon l'OCDE : « Le caractère pluridisciplinaire du développement rural explique le manque de cadres d'analyse fouillés permettant d'appréhender et d'évaluer les approches territorialisées multisectorielles » (OCDE, 2010, p.4).

Ce qui est certain, c'est que le développement rural « est un concept spatial » (OCDE, 1995, p.15). Par conséquent, le développement rural devrait être vu en fonction des particularités de chaque espace géographique et viser à la fois des objectifs économiques et sociaux. En revanche, le fait de tenir compte des spécificités de chaque unité territoriale entraîne une complication supplémentaire pour ceux et celles qui désirent caractériser ce type de développement. Il doit tenir compte des nombreux enjeux et défis du monde rural. De plus, la participation de la collectivité est souvent perçue comme une condition de succès aux interventions locales. D'ailleurs, plusieurs projets ont échoué parce qu'il ne prenait pas suffisamment en compte les grands défis auxquels sont confrontées les populations.

En ce qui concerne les défis et enjeux du monde rural, Solidarité rurale du Québec (SRQ) estime qu'il existe quatre enjeux principaux :

[...] la démographie (vieillesse de la population et réduction du bassin de main-d'œuvre); l'énergie (nous assisterons à une transition de la consommation prédominante des énergies fossiles vers les énergies renouvelables); l'environnement (les répercussions des changements climatiques et les adaptations nécessaires sur les plans de l'aménagement et du développement) et la vitalité sociale (renverser l'actuel processus de dévitalisation de nombreuses communautés et contrer le décrochage scolaire).<sup>30</sup>

SRQ considère aussi comme un grand défi les mutations des économies traditionnelles, dont le niveau de dépendance des industries forestières et manufacturières québécoises face aux marchés internationaux, l'impact de la montée en puissance des économies émergentes des pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et la concurrence entre les collectivités territoriales qui rivalisent entre elles pour attirer les jeunes familles et les entreprises.

#### **LES NOMBREUSES DÉFINITIONS DU « DÉVELOPPEMENT RURAL »**

L'élaboration d'une définition pratique et universelle du développement rural n'est pas aisée. Pour le ministère de la Région Wallonne :

Une opération de développement rural consiste en un ensemble coordonné de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprise et conduite en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel (MINISTÈRE RÉGION WALLONE, 2007, p.2).

---

<sup>30</sup> SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 2010. « Occupation des territoires. Pour un Québec fort de ses communautés ». Dans *Les défis du monde rural*. En ligne : < <http://www.territoires.qc.ca/défis-enjeux/défis-à-relever> >. Consulté le 15 juin 2010.

De son côté, SRQ, adopte la définition suivante :

Le développement rural est une approche de développement qui s'apparente à celle du développement local. De la même manière, ces approches se caractérisent par une démarche collective de changement social à moyen et long terme ; le développement d'une autonomie d'action qui se traduit par la prise en charge de la gestion des ressources par le milieu ; le déploiement et l'utilisation de dispositifs économiques pour atteindre des fins sociales, culturelles et environnementales ; l'intégration du social et de l'économique au sein d'une approche globale. Toutefois, le développement rural se distingue par une approche globale de communautés, aux identités bien définies, et par ses champs d'interventions. Le développement rural se préoccupe des modes de vie différents, des services de proximité, des paysages, de la démographie, des savoir-faire locaux, du patrimoine, de l'agriculture, de la forêt, de l'exode des jeunes, du vieillissement de la population et du développement d'entreprises capables de mettre en valeur les ressources naturelles locales. [...] Le monde rural se développe selon une logique qui tient compte obligatoirement de la solidarité, du territoire et de la qualité de vie (SRQ, 1998, p.6).

Selon la Banque mondiale, « [...] le développement rural durable exige des approches pluridisciplinaires et pluralistes de la lutte contre la pauvreté, de l'égalité sociale, de l'égalité entre hommes et femmes, du développement économique local, de la gestion des ressources naturelles et de la bonne gestion des affaires publiques » (BANQUE MONDIALE, 2002, p.6). À l'occasion d'un important séminaire sur le développement rural intégré, le développement rural a été défini par le Conseil international d'éducation mésologique (CIEM) comme :

[...] une stratégie par laquelle une série d'actions, régulières et progressives, amorcées ou soutenues par une volonté politique, apporte des changements quantitatifs et qualitatifs, au sein d'une population rurale et avec sa participation consciente et active, en vue de répondre à ses besoins essentiels, d'améliorer son bien-être et d'engendrer un processus autonome de développement.<sup>31</sup>

---

<sup>31</sup> CONSEIL INTERNATIONAL D'ÉDUCATION MÉSOLOGIQUE. 1980. Séminaire international sur le développement rural intégré tenu à Bordeaux du 16 juin au 11 juillet. CIEM École internationale de Bordeaux. L'approche pratique – Fascicule numéro 2. 77 p.

### **ALORS, COMMENT DÉFINIR LE « DÉVELOPPEMENT RURAL » DANS LE CADRE DE NOTRE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES RURALES ?**

Le développement rural est un processus de transformation des milieux ruraux, qui combine à la fois le progrès de l'économie locale et les transformations sociales. Il suit l'évolution des technologies et s'intègre dans les structures économiques du moment. Le bien-être des citoyens et des citoyennes doit être l'objectif principal et la finalité recherchée. Dans le cadre de cette thèse, nous retenons la définition établie par le Conseil international d'éducation mésologique à l'occasion du Séminaire sur le développement intégré tenu à Bordeaux. Par développement rural, nous faisons référence à :

[...] une stratégie par laquelle une série d'actions, régulières et progressives, amorcées ou soutenues par une volonté politique, apporte des changements quantitatifs et qualitatifs, au sein d'une population rurale et avec sa participation consciente et active, en vue de répondre à ses besoins essentiels, d'améliorer son bien-être et d'engendrer un processus autonome de développement.

### **3.5 LA NOTION DE « DÉVITALISATION »**

Les régions périphériques du Québec, dont font partie le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, subissent de profonds bouleversements depuis le début des années 1950. Ces changements touchent tous les aspects de la société, et ce, tant du côté du monde du travail, que du mode de vie des ruraux. La mondialisation de l'économie a entraîné une véritable mutation de la structure industrielle des municipalités mises en place au fil des siècles afin d'assurer l'extraction et la transformation des richesses naturelles du pays. Les indicateurs économiques témoignent d'une dégradation du degré de viabilité de plusieurs localités. L'instauration d'un nouveau système d'éducation oblige les adolescents des petites localités à se déplacer vers les centres plus urbanisés de la province pour la poursuite des études secondaires, collégiales et universitaires. De nouvelles habitudes de vie ont été créées suite au développement de la publicité à grandes échelles et à l'arrivée de la télévision dans la plupart des salons. Bref, l'évolution socio-économique des dernières décennies, a largement

modifié les attributs d'un grand nombre de collectivités rurales. Si certaines communautés s'enrichissent, d'autres échappent à la prospérité économique.

Étant donné la nature même de notre recherche, pour bien comprendre ce qu'est une municipalité dévitalisée, il importe de cerner ce que les auteurs en disent. Selon Clermont DUGAS les collectivités dévitalisées : « [...] ont en commun une certaine distance par rapport aux villes et centres de services ainsi qu'une économie largement appuyée sur la mise en valeur des ressources naturelles et un secteur industriel à faible composante technologique opérant sur une base saisonnière. »<sup>32</sup> À ce propos, selon le rapport réalisé par le Groupe de travail sur les municipalités dévitalisées, le portrait global des caractéristiques de ces municipalités montre une nette séparation entre leur situation socio-économique et celle du reste du Québec :

La croissance démographique de ces localités est beaucoup moins élevée que celle de la moyenne québécoise (-3,1 % contre 4,3 %). Le pourcentage de personnes sans diplôme des municipalités dévitalisées est deux fois plus élevé qu'ailleurs dans la province (37 % par rapport à 17 %). Les revenus de transferts gouvernementaux sont trois fois plus élevés dans ces les localités dévitalisées que la moyenne au Québec (31,4 % contre 10 %) en moyenne. Le revenu moyen des ménages y est de 39 868 \$, ce qui correspond à environ 20 000 \$ de moins que dans la moyenne des municipalités non dévitalisées (revenu annuel moyen de 58 976 \$). Les municipalités dévitalisées affichaient en 2006, un taux de chômage moyen trois fois plus élevé comparé à celui du Québec (19,8 % par rapport à 7 %), (MAMROT, 2010a, p.14)

---

<sup>32</sup> DUGAS, Clermont. 2008. « Les failles du développement rural ». *Relations*. Septembre, numéro 727. En ligne : < [http://www.cjf.qc.ca/relations/archives/themes/textes/agriculture/agri\\_duga\\_0809.htm](http://www.cjf.qc.ca/relations/archives/themes/textes/agriculture/agri_duga_0809.htm) >. Consulté le 15 juin 2010.

Le mémoire du réseau des SADC du Québec présenté à la Fédération québécoise des municipalités précise pour sa part que les localités dévitalisées présentent les caractéristiques suivantes :

[...] elles sont généralement de petite taille (moins de 700 habitants) ; leur population est en déclin et les personnes âgées de plus de 65 ans y sont en plus grand nombre que dans les municipalités rurales dynamiques (14 % contre 8 %) ; le secteur primaire y est six fois plus important que la moyenne québécoise ; le taux de chômage est chronique et généralement quatre fois plus élevé que la moyenne ; leurs infrastructures sont inadéquates, voire inexistantes ; les ressources tant matérielles, financières qu'humaines s'y font rares ; le milieu bâti ne cesse de se dégrader ; la base traditionnelle de l'économie s'effrite ; etc. (RÉSEAU DES SADC DU QUÉBEC, 2007, p.7).

D'après Bernard VACHON :

Le sous-emploi chronique, le faible revenu des ménages, le dépeuplement, le vieillissement, le travail précaire, la pauvreté, l'érosion des services, la déstructuration du cadre de vie, la détresse sociale, sont les aspects les plus manifestes d'une situation de dévitalisation d'un quartier ou d'une collectivité. Ils sont généralement accompagnés d'une perte de dynamisme sociale et politique (VACHON, 2001b, p.12).

Ghislaine VÉZINA, Pierre BLAIS et Claude MICHAUD font référence à la dévitalisation dans les termes suivants :

[...] le phénomène de la dévitalisation des milieux ruraux prend souvent la forme d'une spirale régressive : la fermeture de la principale entreprise locale ou en déclin du secteur économique dominant (la mine, la forêt, la pêche) provoque une chute de l'emploi ; celle-ci amène la migration des populations actives ; le déficit démographique occasionne la disparition ou la désorganisation des services, qui à leur tour, renforcent la tentation de partir chez ceux et celles qui étaient restés (VÉZINA, BLAIS et MICHAUD, 2003, p.4).

Le tableau 7 présente quelques autres définitions du concept de « dévitalisation ».

**Tableau 7 : La définition de la « dévitalisation » selon divers auteurs**

<b>Auteurs</b>	<b>Définitions</b>
<b>Clermont DUGAS (2001)</b>	« [...] processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socio-économique d'une entité spatiale donnée et dont les effets se font sentir aux niveaux de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure des services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir » (DUGAS, 2001, p.112).
<b>Bernard VACHON (1993)</b>	« [...] le processus par lequel une collectivité territoriale est progressivement dépossédée de sa vitalité démographique, économique et sociale du fait de sa marginalisation, de son exclusion par rapport aux espaces qui accaparent la croissance économique et ses retombées sur le plan des services, des équipements et du bien-être » (VACHON, 1993, p.18).
<b>Augustin ÉPENDA (2003)</b>	« Les municipalités dévitalisées sont des [...] municipalités qui connaissent actuellement une certaine baisse de régime sur les plans socio-économique et démographique du fait de l'évolution négative des variables structurelles et non structurelles » (EPENDA, 2003, p.56).
<b>MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (2008)</b>	Les municipalités dévitalisées sont des milieux ruraux qui : « [...] traversent des situations souvent difficiles sur le plan économique, social ou démographique. Elles connaissent un très fort taux de chômage et les revenus des ménages sont parmi les plus faibles du Québec. Elles sont marquées non seulement par le recul de l'économie locale mais aussi par le déclin de sa population. Ces collectivités font face à un exode de leur population, surtout des jeunes de 15 à 25 ans, et à un vieillissement de leurs communautés » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2008, p.1).
<b>THÉSAURUS DE L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE</b>	« Désigne une communauté rurale dont la population décline et prend de l'âge où l'investissement faible ne renouvelle pas l'offre de services locale et entraîne l'exode des plus jeunes fautes d'emploi local. »*

\* THÉSAURUS DE L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE. « Dévitalisation ». En ligne : < <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=8281> >. Consulté le 20 mars 2012

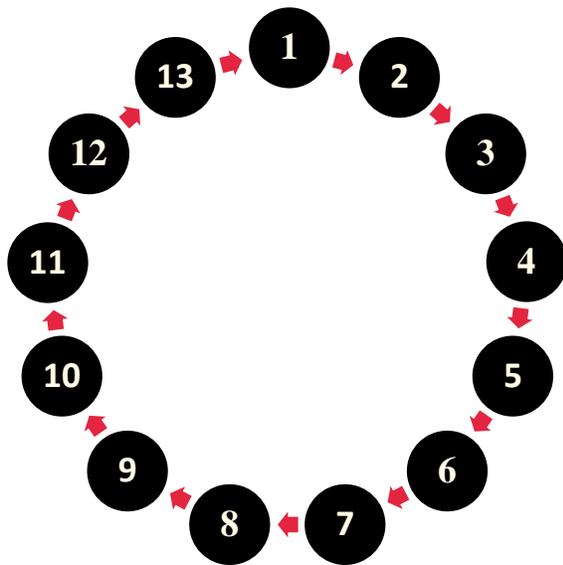
Pour le Groupe de travail sur les municipalités dévitalisées : « Les principales causes de dévitalisation observées se caractérisent en fonction de leur provenance (interne ou externe) et de leur nature (conjoncturelle ou structurelle). Les causes externes dépendent de facteurs extérieurs à la communauté et les causes internes regroupent des éléments relevant de la structure de la communauté » (MAMROT, 2010a, p.16). Aux dires de Bruno JEAN :

[...] les causes de la dévitalisation des espaces ruraux commencent à être mieux connues. Essentiellement, il s'agit des effets conjugués d'un certain type de modernisation agricole axée sur la croissance de la productivité et la spécialisation des exploitations et des territoires agricoles, la concentration de l'appareil de transformation de produits de l'agriculture (assez souvent avec de grandes coopératives régionales intégrées) et de l'extension d'un développement industrialo-urbain qui, au-delà de la saine gestion de l'exode rural, a vidé le monde rural de ses ressources humaines en créant une situation démographique qui met en péril l'avenir de plusieurs communautés rurales (JEAN, 1997, p.222).

Il s'agit d'un phénomène que *Le Québec rural dans tous ses états*, un ouvrage publié sous la direction de Bernard VACHON en 1991 à la suite des États généraux du monde rural<sup>33</sup>, présente sous le vocable de « cercle de la dévitalisation ». Bernard VACHON a schématisé sous la forme d'une roue que nous présentons à la figure 4 en montrant les interrelations qui existent entre les divers facteurs de la dévitalisation.

---

<sup>33</sup> Rappelons brièvement que les États généraux du monde rural se sont tenus à Montréal, du trois au cinq février 1991, sous l'initiative de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le thème retenu pour cet événement était le suivant : « Tant vaut le village, tant vaut le pays ». Plus de 1000 personnes y ont pris part. Parmi les principaux résultats de l'exercice, notons la mise sur pied de Solidarité rurale du Québec.



#### Les symptômes du processus de déclin des collectivités rurales

1. Déstructuration des économies traditionnelles régionales et locales et mise en place d'une situation de sous-emploi.
2. Exode des jeunes travailleurs et des jeunes diplômés.
3. Affaiblissement de la capacité de renouvellement de la population.
4. Diminution et vieillissement de la population.
5. Problème de relève dans les entreprises agricoles et les commerces.
6. Fermetures envisagées des écoles primaires et d'autres services publics.
7. Perte de confiance dans l'économie et l'avenir de la région.
8. Diminution du nombre et de la qualité des services.
9. Sclérose du leardeship et de l'entreprenariat locaux.
10. Instauration d'une mentalité de dépendance.
11. Démission politique à l'échelle locale et régionale.
12. Dégradation de l'environnement naturel et bâti.
13. Perte de combativité, abdication, résignation.

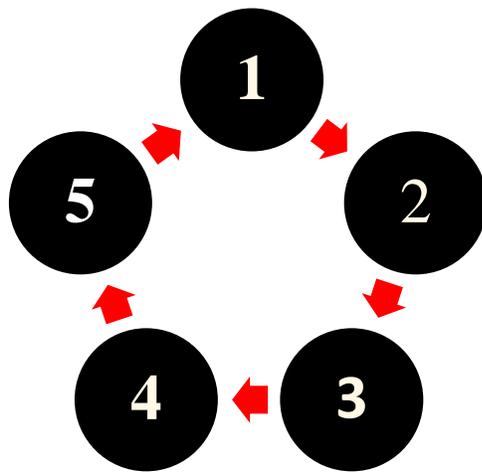
Figure 4 : Le cercle de la dévitalisation rurale

Source : Adapté du graphique que l'on retrouve à la page 274 de la monographie publiée en 1991, sous la direction de Bernard Vachon et intitulée : *Le Québec rural dans tous ses états*, Les Éditions du Boréal.

En ce qui a trait à la représentation graphique du processus de dévitalisation des municipalités rurales, tout comme pour le « cercle de la dévitalisation rurale » de Bernard VACHON, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) adopte elle aussi, dans le cadre de son nouveau paradigme rural<sup>34</sup>, la forme d'une spirale régressive pour décrire le processus de déclin des collectivités rurales. Le « [...] cercle vicieux du déclin des régions rurales » de l'OCDE, en faisant passer le nombre de phases du processus de déstructuration de 13 à cinq, simplifie considérablement le schéma élaboré antérieurement par Bernard VACHON (Voir la figure 5).

---

<sup>34</sup> Deux principes caractérisent ce nouveau paradigme rural : « [...] il est axé : 1) non plus sur des secteurs mais sur des territoires et 2) non plus sur des subventions mais sur des investissements. [...] L'approche du nouveau paradigme vise la compétitivité des zones rurales, la valorisation des atouts locaux, l'exploitation des ressources inutilisées. [...] Elle implique tous les niveaux d'administration (supranational, national, régional et local), divers acteurs locaux (publics, privés, organisations non gouvernementales) » (OCDE, 2006, p.15).



### Les phases du phénomène de dévitalisation des collectivités rurales

1. Manque d'une population suffisante pour maintenir les services et infrastructures entraîne un faible taux de création d'entreprises.
2. Faible taux de création d'entreprises occasionne un déclin du secteur économique et une chute de l'emploi.
3. Déclin du secteur économique et la chute de l'emploi renforcent le désir des jeunes de partir de chez eux pour trouver de l'emploi ailleurs, favorisant alors le vieillissement de la population restante.
4. Départ des jeunes entraîne une diminution de la densité de population.
5. Chute de population occasionne la disparition ou la désorganisation des divers services et infrastructures.

Figure 5 : Le cercle vicieux du déclin des régions rurales

Source : Adapté du graphique que l'on retrouve à la page 33 du document de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) publié en 2006 et intitulé : *Le nouveau paradigme rural - politiques et gouvernance*. Examens de l'OCDE des politiques rurales.

Selon le MAMR, les municipalités les plus dévitalisées sont celles dont l'indice de développement est inférieur à moins cinq (-5). Les 152 municipalités de la province visées par le PAGMD se situent dans 45 MRC. D'après l'État québécois : « Les régions les plus touchées sont le Bas-Saint-Laurent (42 municipalités dévitalisées) et la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (28 municipalités dévitalisées), ce qui implique 65 262 personnes, soit un peu moins du quart de la population de ces régions (22 % de la population totale) » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2008, p.IV).

Selon nous, le seuil de -5 ne permet pas de prendre pleinement conscience de la gravité de la situation qui existe dans l'Est-du-Québec. En effet, pour l'année 2001, 50 des 54 localités de la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine ont des indices de développement négatifs. En fait, il n'y avait que quatre municipalités dont les indices de développement étaient positifs : Maria (2,34), Murdochville (1,79), Cap-aux-Meules (0,73) et L'Étang-du-Nord (0,45). Pour la même année de référence, toutes les localités des MRC de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et de Bonaventure avaient des indices de développement inférieurs à 0.

#### **COMMENT DÉFINIR LA « DÉVITALISATION » ?**

Dans le cadre de cette thèse, l'expression « municipalités dévitalisées » désigne les localités confrontées à un : « [...] processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socio-économique d'une entité spatiale donnée et dont les effets se font sentir aux niveaux de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure des services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir » (DUGAS, 2001, p.112). Il s'agit de toutes les municipalités dont l'indice de développement est inférieur à 0.

### 3.6 LA NOTION DE « GOUVERNANCE »

Le concept de « gouvernance » est très à la mode de nos jours. Les élus des divers paliers de gouvernement, les propriétaires de grandes entreprises et les dirigeants des institutions internationales en font un grand usage. Il s'agit pourtant d'un mot assez vague ; peu de personnes sont capables d'en donner une définition précise parce que la gouvernance est comprise de diverses manières. Cet état de fait justifie pleinement, selon nous, que l'on s'arrête brièvement sur l'historique d'utilisation de la notion et sur ses diverses définitions. Nous serons alors en mesure de mieux comprendre l'évolution et les caractéristiques de la gouvernance.

#### BREF SURVOL HISTORIQUE DE LA NOTION DE GOUVERNANCE

Le mot « gouvernance »<sup>35</sup> apparaît pour la toute première fois dans la langue française au XIII<sup>e</sup> siècle « comme équivalent à gouvernement » (CAMPBELL, 2000, p.2). Le terme est introduit un peu plus tard dans la langue anglaise, donnant cette fois naissance au mot « governance » qui veut dire manière de gouverner. À l'époque, ce mot est surtout utilisé « pour évoquer le partage du pouvoir entre les différents corps constitutifs de la société médiévale anglaise » (RICHARD et RIEU, 2008, p.2). C'est donc dire que durant plusieurs siècles, le mot a été autant utilisé dans la langue anglaise que dans la langue française, sans que pour autant la signification du mot soit vraiment claire pour personne. Le lien avec le territoire occupera une place spéciale dans l'évolution du concept et ce, tant en France qu'en Angleterre.

Ce n'est que depuis le début des années 1900, dans le contexte de la gestion des grandes entreprises privées, que le mot gouvernance occupe une grande place dans les discours officiels. À l'époque, il est surtout employé par les économistes. Le terme revient à l'avant-

---

<sup>35</sup> « Étymologiquement, le mot *gouvernance* a la même origine que *gouvernement*, qui vient du latin *gubernare* et du grec *kubernân*, termes désignant le pilotage des navires » (RICHARD et RIEU, 2008, p.2).

scène de l'actualité dans les années 1970 à la suite de la diffusion d'un rapport de la Banque mondiale (BM) portant sur la gouvernance des États. Ce sont principalement la BM et le Fonds monétaire international (FMI) qui jouèrent un rôle majeur relativement à la diffusion du concept dans les années 1980. L'expression « bonne gouvernance » sera de plus en plus diffusée à la même époque par ces mêmes instances, surtout en faisant référence aux administrations gouvernementales dans les pays en voie de développement.

On note toutefois que l'utilisation du vocable gouvernance occupe une place grandissante dans la documentation portant sur le développement régional à partir des années 1990. Il est utilisé par beaucoup de personnes et dans de nombreux champs disciplinaires. Il faut aussi faire une nette distinction entre les mots « gouvernance » et « gouvernement » : si le mot gouvernance sert à désigner la manière de gouverner, le mot gouvernement fait plutôt référence aux institutions politiques et aux élus provinciaux et fédéraux. Selon l'équipe de chercheurs de la Nouvelle économie rurale (NRE2) dirigée par William Reimer de l'Université Concordia : « La gouvernance est la somme des traditions, des processus et des institutions qui forment un mode de régulation spécifique du pouvoir et de la prise de décision concernant les finalités collectives d'une communauté ».<sup>36</sup>

Selon Yvette VEYRET « À la fin des années 1980, la notion est utilisée par la science politique anglaise pour rendre compte des transformations de l'action publique et des recompositions du pouvoir local sous le gouvernement de Mme Thatcher » (VERRET, 2007, p.179). Pour Danielle LAFONTAINE et Johanne BOISJOLY : « La gouvernance locale concerne les mécanismes et processus de mise en coordination des ressources et la coopération territoriale, les réseaux, les partenariats et la confiance mutuelle. [...] La gouvernance locale concerne aussi la mise en place de mécanismes permettant de déterminer des priorités et choix » (LAFONTAINE, BOISJOLY *et al.*, 2007, p.82-83).

---

<sup>36</sup> La définition du mot gouvernance provient du site Internet : *The New Rural Economy Project. (NRE)*. Le Projet de la nouvelle économie rurale est un programme de recherche et d'éducation soutenu financièrement par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada depuis 1998. Il vise à assurer la revitalisation des collectivités rurales du Canada. En ligne : < <http://nre.concordia.ca/nre2info2003> >. Consulté le 13 mars 2013.

En ce qui concerne le monde rural, Bruno JEAN mentionne que la nouvelle gouvernance rurale désigne une manière d'exercer le pouvoir et de prendre des décisions. « La nouvelle gouvernance rurale met en scène trois catégories d'acteurs à l'échelle des collectivités : 1) le pouvoir municipal, 2) le pouvoir des acteurs économiques privés ayant une présence locale et 3) le pouvoir des organismes communautaires » (JEAN, 2003, p.24).

#### **QUELQUES DÉFINITIONS MODERNES DE LA « GOUVERNANCE »**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le concept de gouvernance a beaucoup évolué au fil des siècles. Le tableau 8 expose quelques définitions de la notion de « gouvernance ».

**Tableau 8 : Le concept de « gouvernance » d'après quelques auteurs**

Auteurs	Définitions
<b>Christian ROUILLARD et Nathalie, BURLONE (2001)</b>	« La gouvernance se définit donc comme un processus multidimensionnel par lequel des acteurs des secteurs public, communautaire, associatif et privé construisent et déconstruisent la configuration de leurs interactions, incluant la détermination d'objectifs communs et la mise en œuvre des moyens privilégiés pour les atteindre » (ROUILLARD et BURLONE, 2001, p.1-2).
<b>Patrick LE GALÈS (1995)</b>	« La gouvernance se définit d'une part comme la capacité à intégrer et à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations et aux groupes sociaux et, d'autre part, la capacité à les représenter à l'extérieur, à développer des stratégies plus ou moins unifiées en relation avec le marché, l'État, les autres villes et autres niveaux gouvernementaux » (LE GALÈS, 1995, p.20).
<b>Philippe MOREAU-DEFARGES (2003)</b>	« La gouvernance constitue un monde ou plutôt un ensemble hétéroclite de dispositifs très divers, chaque problème, chaque institution, chaque entreprise dessinant son espace de gouvernance. Ces espaces ne sont ni clos, ni fixes. Ils s'interpénètrent, entretenant des rapports multiples et évolutifs » (MOREAU DEFARGES, 2003, p.53).
<b>AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL</b>	Par gouvernance on entend : « [...] les valeurs, les règles, les institutions et les processus grâce auxquels des particuliers et des organisations tentent d'atteindre des objectifs communs, de prendre des décisions, d'instaurer l'autorité et la légitimité, et d'exercer des pouvoirs. »*
<b>Yvette VERRET (2007)</b>	« La gouvernance désigne un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains » (VERRET, 2007, p.179).
<b>COMMISSION SUR LA GOUVERNANCE MONDIALE (1995)</b>	La gouvernance est : « la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodements entre des intérêts divers et conflictuels. »**

\* AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. « Gouvernance ». En ligne : < [http://acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fr/jud\\_111883426-hxy](http://acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fr/jud_111883426-hxy) >. Consulté le 13 décembre 2011.

\*\* SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE. 2002. « Dossier d'information pour Johannesburg/fiche numéro 10 : Gouvernance ». En ligne : < [http://fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/smdd\\_gouvernement](http://fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/smdd_gouvernement) >. Consulté le 10 mars 2013.

Le terme gouvernance demeure tout de même un concept à la fois ambigu et sujet à diverses interprétations. Même si le sens du mot gouvernance varie quelque peu d'un auteur à l'autre, on peut cependant constater qu'un certain nombre d'éléments reviennent constamment. Les diverses définitions renvoient à des modes de gestion des affaires publiques, ainsi qu'à des formes de participation et de partage des pouvoirs entre les acteurs locaux.

L'idée principale derrière la notion de gouvernance c'est que les orientations et décisions politiques d'une collectivité ne relèvent pas uniquement des leaders politiques, mais aussi d'acteurs de la société civile. Rappelons brièvement que la société civile comprend non seulement les organismes à but non lucratif, mais aussi les groupes scientifiques, religieux, culturels et environnementaux. Par conséquent, l'identification de l'échelle territoriale à laquelle s'adresse le mode de gouvernance demeure un préalable à une quelconque analyse de la gouvernance.

#### **QUE RECOUVRE LA NOTION DE GOUVERNANCE ?**

Le principal enjeu qui semble se dégager de la gouvernance est celui de la conciliation des visions divergentes de plusieurs acteurs locaux, tant du public que du privé. En effet, nous avons vu que la gouvernance fait de la société civile l'un des piliers du processus décisionnel. Afin d'éviter d'éventuels conflits ouverts, la gouvernance implique non seulement une répartition des responsabilités entre les divers acteurs d'un territoire, mais aussi l'élaboration de règles claires et précises qui tiennent compte des intérêts collectifs et de la diversité d'acteurs œuvrant sur le territoire. Dans la gestion quotidienne des dossiers de plus en plus nombreux et diversifiés, les acteurs locaux privilégient la tenue de discussions qui tiennent compte des points de vue de chacun des intervenants et surtout la prise de décision consensuelle comme mode de fonctionnement.

En bref, on peut dire que la gouvernance réfère pour l'essentiel à la manière dont les organismes sont dirigés et contrôlés. Gerry STOCKER fait cinq propositions par rapport à cette notion :

1) [...] la gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ; 2) en situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique ; 3) la gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ; 4) la gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes ; 5) la gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir et à l'autorité de l'État (STOCKER, 1998, p.20).

#### **MAINTENANT, COMMENT DÉFINIR LA « GOUVERNANCE » DANS LE CONTEXTE DE LA PRÉSENTE RECHERCHE ?**

Dans le cadre de notre étude, à partir des différents facteurs étudiés, la définition pouvant le mieux convenir à nos besoins est celle avancée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).<sup>37</sup> Par gouvernance on entend : « [...] les valeurs, les règles, les institutions et les processus grâce auxquels des particuliers et des organisations tentent d'atteindre des objectifs en commun, de prendre des décisions, d'instaurer l'autorité et la légitimité et d'exercer des pouvoirs ». Nous partageons l'idée de l'ACDI selon laquelle la gouvernance doit nécessairement reposer sur des représentations partagées d'un milieu, d'une situation, des démarches de travail et des outils disponibles. La gouvernance nous intéresse aussi pour définir le rôle respectif des acteurs de la mise en œuvre de la politique rurale.

---

<sup>37</sup> AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. « Gouvernance ». En ligne : < [http://acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fr/jud\\_111883426-hxy](http://acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fr/jud_111883426-hxy) >. Consulté le 13 décembre 2011

## LES ACTEURS LOCAUX

Dès qu'il est question de gouvernance et de la réalisation d'activités à l'intérieur des limites d'un quelconque espace géographique, il est aussi question d'acteurs locaux, qu'ils soient individuels ou collectifs. Par conséquent, tout individu intervenant directement ou indirectement au sein d'un territoire peut être considéré comme un acteur. Pensons ici aux élus nationaux, provinciaux et municipaux, aux dirigeants d'organisations dans les secteurs économiques, culturels et environnementaux ou encore, aux associations de bénévoles comme le scoutisme ou l'aide aux personnes âgées.

Bernard VACHON précise qu'il existe, dans toute communauté, « [...] différents groupes d'intervenants qui remplissent des fonctions et qui assument diverses responsabilités que l'on peut identifier comme étant des acteurs » (VACHON, 1993, p.99). Anne FORTIN et Paul PRÉVOST insistent de leur côté sur le fait que dans le domaine du développement, « [...] aucun groupe ni individu ne peut prétendre détenir le monopole du leadership » (FORTIN et PRÉVOST, 1995, p.75). Michel BASSAND renchérit en mentionnant qu'il est impossible « [...] pour un seul acteur du milieu d'orienter le développement territorial d'un territoire, car ce dernier pourrait, tout au plus, assurer le développement d'une petite portion bien délimitée du territoire » (BASSAND, 2001, p.26).

Pour Xavier GREFFE : « [...] le principal moyen permettant à des acteurs de mettre en commun leurs actifs pour trouver en commun des solutions aux problèmes que chacun rencontre de son côté est le partenariat, car c'est à partir de celui-ci que se développent les interactions et la synergie entre les gens » (GREFFE, 2002, p.35).

Le tableau 9 expose une énumération de quelques définitions du mot « d'acteurs ».

**Tableau 9 : Quelques définitions de la notion « d'acteurs »**

Auteurs	Définitions
<b>ARADEL (2007)</b>	« [...] le système d'acteurs répond à une définition floue. Il est à géométrie variable. Il peut comporter des habitants, des entreprises, des associations et des institutions » (ARADEL, 2007, p.129).
<b>Martine DUPERRÉ (2002)</b>	« [...] celui qui agit, c'est celui qui change son environnement matériel et social, en transformant la division du travail, les modes de décision, les rapports de domination et les orientations culturelles » (DUPERRÉ, 2004, p.14).
<b>Pierre TEISSERENC (1994)</b>	« [...] tous ceux dont les qualifications et les compétences les prédestinent à jouer un rôle particulier dans la réalisation des politiques de développement » (TEISSERENC, 1994, p.3).
<b>Alejandro RADA-DONATH (2003)</b>	« [...] au sens sociologique du terme, 1) des personnes et 2) des groupes ou classes sociales qui interviennent et jouent un rôle important dans une affaire précise. Si parmi ces derniers certains bénéficient d'une grande influence à l'échelle locale (municipale) et supra locale (MRC), d'autres concentrent plutôt leurs activités sur des secteurs particuliers de la vie économique et communautaire » (RADA - DONATH, 2003, p.200).
<b>Pierre GEORGE et Fernand VERGER (2006)</b>	« Les différents types d'intervenants publics, privés ou semi-publics dont les rôles s'imbriquent désormais aussi bien au niveau des négociations et réglementations internationales que nationales » (GEORGE et VERGER, 2006, p.4).
<b>Michel BASSAND (2001)</b>	« Premièrement, les acteurs économiques dont la préoccupation majeure consiste en des problèmes de rentabilité et d'efficacité ; deuxièmement, les acteurs politiques qui devraient avoir pour mission de réduire les conflits entre les milieux urbains et ruraux ; troisièmement, les professionnels de l'espace, comme les architectes, les urbanistes qui œuvrent à la création d'un environnement naturel et construit et finalement, les citoyens qui constituent bien évidemment la grande masse » (BASSAND, 2001, p.24).

Pour mieux comprendre la mise en œuvre d'une politique publique de développement territorial, il importe de bien connaître les principaux acteurs locaux qui ont de l'influence sur le territoire. Aux fins de notre recherche, le terme « acteurs » réfère à l'ensemble des intervenants concernés et intéressés par la PNR et qui jouent un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre. C'est-à-dire les personnes physiques et morales impliquées à divers titres, en raison de leurs activités professionnelles (représentation politique, gestion administrative, soutien aux collectivités, etc.) dans le processus de développement territorial initié par l'État. Ces personnes se partagent en trois catégories : 1) les élus du monde municipal (préfets et maires) ; 2) les fonctionnaires (secrétaire trésorier de MRC, direction de CLD) et 3) les agents ruraux (relevant soit d'une MRC, d'un CLD ou d'une municipalité). Les autres acteurs œuvrant sur le territoire ne jouent qu'un rôle mineur par rapport à la mise en œuvre de la politique rurale (organismes communautaires, groupes sociaux, comités de bénévoles, etc.). C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils n'ont pas été retenus dans le cadre de cette étude.

#### **LES ÉLUS DU MONDE MUNICIPAL**

Il existe un lien évident selon nous entre le développement local et l'action des maires et des conseillers. Nous partageons l'opinion d'Anne FORTIN et de Paul PRÉVOST comme quoi : « La municipalité joue un rôle stratégique dans l'émergence et la continuité du dynamisme local. Le conseil municipal assume le leadership du développement, en partenariat avec les bénévoles engagés dans différents comités stratégiques » (FORTIN et PRÉVOST, 1995, p.76). Les élus municipaux, de par leur fonction, sont les principaux acteurs et décideurs dans le cadre du processus de revitalisation des espaces ruraux souhaitée par la PNR : « Les municipalités rurales sont les premières interpellées par la mise en œuvre de cette politique » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001a, p.28).

En effet, par leur grande connaissance des contextes locaux et des besoins spécifiques des populations, les élus du monde municipal sont en mesure de favoriser l'implication citoyenne et de jeter les bases de la nouvelle approche partenariale de revitalisation voulue par la PNR. Par contre, le degré de compétence de ces derniers en matière de développement

socio-économique est parfois limité. Il dépend de la formation technique ou professionnelle des personnes, à défaut d'un soutien adéquat de la part de professionnels du développement.

### **LES FONCTIONNAIRES**

Les secrétaires-trésoriers des MRC, les directeurs généraux des MRC et des CLD étaient considérés depuis plusieurs années, par l'État, comme des représentants légitimes des institutions locales et régionales. Ces employés étaient souvent les interlocuteurs privilégiés des politiciens provinciaux et fédéraux. En effet, faute de disposer de pouvoirs significatifs dans le domaine du développement, les élus locaux se tenaient souvent à l'écart des grands débats. Dans de telles situations, ce sont ces fonctionnaires qui relayaient aux élus des paliers supérieurs les attentes particulières des communautés rurales.

Avec la nouvelle approche de développement découlant de la PNR, le « pouvoir » qui reposait jadis entre les mains des fonctionnaires, du moins dans certaines collectivités, s'effrite énormément. En signant des ententes directes avec les MRC et en accordant de plus en plus de pouvoirs aux maires et aux conseillers du monde municipal lors de la mise en œuvre des nouvelles initiatives gouvernementales, l'État change les règles du jeu. Malgré tout, il est clair que les élus municipaux ont tendance à s'enquérir des idées auprès des fonctionnaires avant de prendre des décisions importantes. Cela accorde à ces derniers un pouvoir d'influence non négligeable. Ainsi, ces personnes jouent encore de nos jours un rôle majeur dans la mise en œuvre des politiques rurales.

### **LES AGENTS RURAUX**

Par leur connaissance du territoire et par leur travail réalisé en partenariat avec plusieurs acteurs au sein des collectivités, les agents ruraux jouent un rôle de premier plan dans l'animation et la mobilisation des collectivités rurales en difficulté. La seconde PNR (2007-2014) insiste d'ailleurs sur l'importance de cet acteur-clé :

Il s'est avéré que les agents de développement rural, actuellement au nombre de 104, représentent des ressources professionnelles indispensables dans le processus de renouveau rural, tant sur le plan de l'accompagnement technique, que sur le plan de l'alimentation des débats, du fait de leur connaissance des orientations, tendances et innovations du milieu rural. Ils ont joué un rôle de première importance dans la mise en œuvre et dans la concrétisation des pactes ruraux (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2006a, p.28).

Selon Bruno JEAN, il existe deux grandes catégories d'agents de développement rural au Québec :

Au-delà des nombreuses variantes, on peut identifier deux grandes approches foncièrement différentes : l'animation du développement local qui vise à favoriser le développement économique et social de la communauté avec une participation citoyenne forte ; et le soutien au développement économique local : une approche centrée sur le développement des entreprises dans la communauté, proche du modèle de « commissaire industriel » où le travail se fait selon une approche « case-work » avec les promoteurs industriels (JEAN, 2004, p.9).

### **3.7 LA NOTION DE « POLITIQUE PUBLIQUE »**

#### **3.7.1 C'EST QUOI UNE POLITIQUE PUBLIQUE ?**

Selon *Le Petit Larousse illustré*, par politique on entend un : « Ensemble des options prises collectivement ou individuellement par le gouvernement d'un État ou d'une société dans des domaines relevant de son autorité » (*PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ*, 2007, p.797). D'après Christopher BRYANT et Sylvain COFSKY : « Une politique est un énoncé décrivant une ambition, une orientation et des objectifs » (BRYANT et COFSKY, 2004, p.4). Pour Yves MÉNY et Jean-Claude THOENIG « [...] une politique se présente sous la forme d'un ensemble de pratiques et de normes émanant d'un ou de plusieurs acteurs publics » (MÉNY et THOENIG, 1989, p.130). Vincent LEMIEUX précise que : « L'État face à des problèmes de différentes natures, répondrait par des politiques qui font office de solutions proposées aux acteurs de la société » (LEMIEUX, 2002, p.3).

Une politique a donc trait à la définition et à la mise en œuvre « [...] de moyens pour réaliser certains objectifs déterminés dans des domaines précis (politique de l'emploi, politique des revenus...) » (DEBBASCH *et al*, 2001, p.328). Elle exprime le choix d'un gouvernement, parmi un éventail d'options possibles.

La politique publique occupe une place centrale dans l'action des politiciens. Par conséquent, il ne faut pas se surprendre que : « [...] les politiques d'État sont fondamentalement géographiques dans la mesure où leur objectif premier est de contribuer au bien-être et à la prospérité des différentes composantes spatiales du territoire national » (PENA et SANGUIN, 1986, p.150). Les diverses politiques gouvernementales s'appliquent bien évidemment à une unité territoriale donnée.

Selon nous, il est tout à fait normal qu'un État fasse appel à une politique publique pour résoudre des problèmes collectifs. C'est un moyen d'intervenir sans nécessairement passer devant le pouvoir législatif. Ces mêmes politiques reposent sur certaines valeurs et idéologies particulières des dirigeants. Comme nous avons été en mesure de le constater, dépendamment des auteurs et des finalités visées, plusieurs définitions ont été proposées au sujet des politiques publiques.

Selon Vincent LEMIEUX : « [...] on peut définir une politique publique comme étant faite d'activités orientées vers la solution de problèmes publics dans l'environnement, et ce par des acteurs politiques dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps » (LEMIEUX, 2002, p.6). Aux dires de Jean-Pierre NIOCHE et Robert POINSARD : « Une politique publique est une séquence d'actions comportant la production d'une réponse plus ou moins institutionnalisée à une situation jugée problématique » (NIOCHE et POINSARD, 1984, p.5).

Pour Paul LAROCQUE et Jean LARRIVÉE :

Une politique publique correspond à ce que le gouvernement décide de faire ou de ne pas faire et à ce qu'il fait dans la réalité. Dans ce sens, l'étude d'une politique renvoie aux intentions, aux buts, aux décisions, aux stratégies et aux programmes des décideurs, de même qu'aux impacts que provoque cet ensemble d'activités dans le milieu (LAROCQUE et LARRIVÉE, 1991, p. 67).

Selon Yves MÉNY et Jean-Claude THOENIG :

Une politique publique se présente comme un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique [...] Les caractéristiques suivantes lui sont généralement attribués : i) Un contenu [...] Des ressources sont mobilisées pour générer des résultats ou des produits [...] ii) Un programme [...] derrière telles ou telles activités, existe un cadre plus général à l'intérieur duquel cet acte, ces activités s'intègrent [...] iii) Une orientation normative [...] Les actes traduisent des orientations ; intentionnellement ou non, ils satisfont des intérêts, sont porteurs de certaines valeurs, sous-tendent des objectifs spécifiques [...] iv) Un facteur de coercition [...] L'acte public s'impose de ce fait, il est habilité en tant qu'expression de la puissance publique [...] v) Un ressort social [...] Une politique publique se définit enfin par son ressort, par les ressortissants dont ses actes et ses dispositions affectent la situation, les intérêts, les comportements (MÉNY et THOENIG, 1989, p.131-132).

Le tableau 10 présente quelques autres définitions du concept de « politique publique ».

**Tableau 10 : La notion de « politique publique » selon quelques auteurs**

Auteurs	Définitions
<b>Jean-François, JOYE (2007)</b>	« La politique publique est : [...] un ensemble de mesures concrètes articulées entre elles, une grappe de décisions formant un programme cohérent ; elle implique la définition de finalités, d'orientations, de priorités et suppose la mobilisation d'un ensemble de ressources juridiques, matérielles et symboliques afin d'atteindre les objectifs fixés » (JOYE, 2007, p.29).
<b>Isaïa, HENRI (1999)</b>	« La politique publique peut aussi être définie de la manière suivante : [...] c'est un ensemble combiné d'actions ou de programmes conçus et mis en œuvre par une ou plusieurs autorités politiques et visant à apporter une réponse à une situation environnante jugée problématique » (HENRI, 1999, p.8).
<b>Pierre MULLER (1990)</b>	« Il y a : [...] politiques publiques lorsqu'une autorité politique locale ou nationale tente, au moyen d'un programme d'action coordonné, de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis en général dans une logique sectorielle » (MULLER, 1990, p.25).
<b>Peter KNOEPFEL, Corinne, LARRUE et Frédérick, VARONE (2001)</b>	« Une politique publique constitue un enchaînement de décisions ou d'activités, intentionnellement cohérentes, prises par différents acteurs, publics et parfois privés, dont les ressources, les attaches institutionnelles et les intérêts varient, en vue de résoudre de manière ciblée un problème défini politiquement comme collectif » (KNOEPFEL, LARRUE et VARONE, 2001, p.29).
<b>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>	« Une politique publique est un système d'action collective organisée visant à modifier les conduites d'acteurs, les activités individuelles et les organisations dans le cadre d'un système prescriptif établi par une autorité organisatrice dûment mandatée. »*
<b>DICTIONNAIRE SUISSE DE POLITIQUE SOCIALE</b>	« Une politique publique se définit comme un ensemble de décisions juridiques et d'actions cohérentes et ciblées vers des objectifs, que les acteurs privés, corporatistes ou étatiques prennent ou appliquent dans le but de résoudre un problème social. »**

\*MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. « Politique publique ». En Ligne : <<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/evaluation/evaluation-des-politiques-publiques/>>. Consulté le 15 novembre 2012.

\*\*DICTIONNAIRE SUISSE DE POLITIQUE SOCIALE. 2002. « Politiques publiques ». En ligne : <<http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/>>. Consulté le 12 mai 2012.

Vincent LEMIEUX attire l'attention sur le fait que malgré la grande diversité de définitions, on remarque tout de même certaines constantes : « [...] on y retrouve toujours l'un ou l'autre des éléments suivants : les activités, les acteurs, les problèmes et les solutions » (LEMIEUX, 2002, p.3). Si nous voulons quelque peu simplifier la situation, nous remarquons que toutes les définitions font état d'un ensemble d'actions concertées dont l'objectif est d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation qui pose problème. Les analyses de la *Documentation française* arrivent sensiblement au même constat. Il serait donc possible de caractériser une politique publique par les trois éléments suivants : 1) l'existence d'un contenu provenant du travail de l'appareil gouvernemental ; 2) la présence d'un public cible qui constitue la « clientèle » visée par la politique et enfin 3) une finalité ou des objectifs à atteindre au plan socio-économique.<sup>38</sup>

**À PRÉSENT, DANS LE CADRE DE NOTRE ÉTUDE, COMMENT DÉFINIR LES « POLITIQUES PUBLIQUES » ?**

Nous concluons notre survol des « politiques publiques » par une définition assez brève malgré le fait qu'elle réponde à nos besoins. En effet, nous croyons qu'il est possible, dans le cadre de notre recherche, d'utiliser une définition relativement simple, sans pour autant mettre de côté des aspects importants. C'est pourquoi nous avons opté pour la définition de Jean-François JOYE, qui respecte les grandes caractéristiques mentionnées précédemment et qui se lit ainsi :

[...] une politique publique est un ensemble de mesures concrètes articulées entre elles, une grappe de décisions, formant un programme cohérent ; elle implique la définition de finalités, d'orientations, de priorités et suppose la mobilisation d'un ensemble de ressources juridiques, matérielles et symboliques afin d'atteindre les objectifs fixés (JOYE, 2007, p.29).

---

<sup>38</sup> LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. « Politiques publiques ». En ligne : < <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/> >. Consulté le 17 juin 2010.

### 3.7.2 LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

Il est certain que pour mener une démarche de revitalisation à l'échelle d'un espace géographique comme une MRC, il ne suffit pas pour les maires et les conseillers de se fixer des objectifs généraux à atteindre, ni d'identifier des priorités d'intervention pour chaque localité. Il est capital de préparer une stratégie cohérente permettant d'assurer l'atteinte des objectifs de ladite politique publique. En effet, la stratégie de mise en œuvre constitue ni plus ni moins que l'axe central de l'action locale née de la politique gouvernementale. Notamment parce qu'elle a trait aux actions qui doivent permettre l'atteinte des objectifs souhaités.

Du point de vue de Marc-Urbain PROULX, la stratégie « [...] dans sa définition la plus simple et la plus précise [...] est l'art de faire converger des moyens pour atteindre les buts et les objectifs fixés » (PROULX, 2002, p.299). Selon Frank MOULAERT et Jacques NUSSBAUMER, la ligne de conduite « [...] s'alimente des expériences provenant du sentier historique suivi par le territoire » (MOULAERT et NUSSBAUMER, 2008, p.93). Encore selon PROULX (2002), la stratégie représente la capacité de regrouper les actions spécifiques pour les faire converger vers une finalité ou un but général.

Christian BRODAGH, Florent BREUIL, Natacha GONDRAN et François OSSAMA estiment que la mise en œuvre comprend « [...] les événements et les activités consécutifs à la publication de directives officielles en matière de politique publique, et notamment les efforts déployés en vue d'appliquer les directives en question ainsi que les effets considérables de ce processus sur les gens et le cours des événements » (BRODAGH *et al*, 2004, p.146). Pour Yves MÉNY et Jean-Claude THOENIG, on entend par mise en œuvre :

La phase d'une politique publique pendant laquelle des actes et des effets sont générés à partir d'un cadre normatif d'intention, de textes ou de discours. Elle se définit comme un ensemble d'activités individuelles et organisationnelles transformant des conduites dans le cadre d'un contexte prescriptif établi par une autorité publique mandatée (MÉNY et THOENIG, 1989, p.233).

D'après Pierre TEISSERENC cette même mise en œuvre dépend de plusieurs facteurs, notamment des « [...] outils dont les partenaires réussissent à se doter et de la qualité des situations d'apprentissage collectif que le fonctionnement des structures de développement génère » (TEISSERENC, 1994, p.57). Encore selon Pierre TEISSERENC, les choix stratégiques figurant dans la stratégie de mise en œuvre sont souvent définis par les acteurs socio-économiques locaux et reposent en grande partie sur les particularités de l'histoire locale. Ils laissent souvent entrevoir les rapports sociaux vécus au niveau des citoyens et conditionnent en partie la réussite ou non de la démarche. En ce qui nous concerne, la stratégie de mise en œuvre représente le cadre d'intervention qui structure le cheminement projeté de la politique publique. Elle constitue l'élément central de la démarche de revitalisation des communautés rurales entreprises dans le cadre de la PNR. La mise en place d'une bonne stratégie de mise en œuvre est une condition *sine qua non* au succès de la politique rurale québécoise.

### 3.7.3 L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évaluation est devenue au fil des ans un élément essentiel des politiques publiques. Elle est apparue aux États-Unis vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, ce n'est qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, après la multiplication des programmes gouvernementaux de toutes sortes, que se développent les véritables processus d'appréciation des initiatives gouvernementales. L'objectif visé à l'époque étant bien évidemment d'augmenter la quantité d'informations disponibles sur l'impact des actions entreprises et ce, dans le but de contrôler l'efficacité des différentes mesures. L'évaluation aide à porter un jugement de valeur sur les actions entreprises, de les qualifier positivement ou négativement. Selon Thierry BERTHET :

[...] l'évaluation assume plusieurs fonctions : une fonction normative de production d'un jugement objectif, une fonction cognitive de production de connaissance, une fonction instrumentale d'amélioration de la conduite des politiques publiques et, finalement, une fonction légitimatrice de justification des orientations et moyens mis en œuvre (BERTHET, 2008, p.131).

D'après Jean-Pierre NIOCHE et Robert POINSARD : « Évaluer une politique c'est s'efforcer d'apprécier de façon valide ses effets réels » (NIOCHE et POINSARD, 1984, p.5). Selon Yves MÉNY et Jean-Claude THOENIG : « L'évaluation [...] consiste à identifier et à mesurer les effets propres d'une action » (MÉNY et THOENIG, 1989, p. 287). Pour Steve JACOB et Frédéric VARONE, par évaluer une politique publique on désire : « [...] mesurer les effets propres d'une intervention gouvernementale et porter par la suite une appréciation, un jugement de valeur par rapport à la politique. On cherche à identifier les impacts découlant directement de l'action publique » (JACOB et VARONE, 2002, p.6). À cette fin, il est nécessaire de : « procéder à des observations et interpréter ces mesures afin de déterminer quelle variation d'une situation est due spécifiquement à cette politique et à elle seule » (NIOCHE et POINSARD, 1984, p.6).

Le tableau 11 fait ressortir plusieurs éléments importants concernant quelques autres définitions de ce qu'est « l'évaluation de politique publique »

**Tableau 11 : Recension de définitions de « l'évaluation de politique publique »**

Auteurs	Définitions
<b>COOPÉRATION AUTRICHIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>	« Appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et des résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficience en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. »*
<b>LE SÉNAT FRANÇAIS</b>	« Évaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. »**
<b>LA DOCUMENTATION FRANÇAISE</b>	« Évaluer une politique publique, c'est d'abord en mesurer l'efficacité à l'aide d'indicateurs de performance pour, dans un second temps, en apprécier la pertinence. »***
<b>L'ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES</b>	« [...] vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs de départ ; apprécier la mise en œuvre des moyens ainsi que leur adéquation aux objectifs ; mesurer l'efficacité de l'action, c'est-à-dire le degré d'atteinte des objectifs ; examiner la durabilité des effets observés. »****
<b>LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME</b>	« L'évaluation de programme est une fonction de gestion qui a pour objectif de fournir aux décideurs politiques et administratifs des appréciations qualitatives et quantitatives relatives à la pertinence, l'impact, l'efficacité et l'efficience des programmes dont ils sont responsables, afin d'éclairer les décisions à prendre sur leur développement, leur modification ou leur abandon. »*****

\*COOPÉRATION AUTRICHIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT. 2009. *Guide pour l'évaluation de projets et de programmes*. Version finale. En ligne : < [http://www.entwicklung.at/uploads/media/leitfaden\\_evaluierung\\_franz\\_juli2009\\_03.pdf](http://www.entwicklung.at/uploads/media/leitfaden_evaluierung_franz_juli2009_03.pdf) >. Consulté le 5 mars 2012.

\*\*SÉNAT FRANÇAIS. « Définition de l'évaluation de politique selon le décret du 22 janvier 1990 ». En ligne : < <http://www.senat.fr/rap/r03-392/r03-3922.html> >. Consulté le 8 mars 2012.

\*\*\*LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. « L'évaluation des politiques publiques ». En ligne : < <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/evaluation-politiques-publiques-index.shtml/evaluation-politiques-publiques-introduction.shtml> >. Consulté le 8 mars 2012.

\*\*\*\*ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2005. *Guide de l'évaluation*. Direction générale de la coopération internationale et du développement. En ligne : < <http://www.oecd.org/dataoecd/48/32/35312437.pdf> >. Consulté le 8 mars 2012.

\*\*\*\*\*SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME. « Mémoire ». En ligne : < <http://www.spep.ca/documents/promotion/commissionadm97.pdf> >. Consulté le 8 mars 2012.

Comme nous avons été en mesure de le constater, pour plusieurs auteurs, le but de l'évaluation est d'informer les politiciens sur les effets des interventions gouvernementales réalisées. Le processus d'évaluation facilite donc l'appréciation des opérations entreprises en fonction de leurs résultats, de leurs impacts et des besoins qu'elles visent à satisfaire. Elle présente une dimension quantitative et une dimension qualitative. Quantitative, parce qu'elle mesure les effets de l'action publique en comparant ses résultats aux finalités attendues et aux moyens mis en œuvre. Qualitative, car elle permet de porter un jugement sur la pertinence des objectifs visés par la mesure mise de l'avant (par rapport aux problèmes à résoudre et aux attentes particulières).

Plusieurs organisations (OCDE, ENAP, La Documentation française, le Conseil général de l'évaluation de la France, etc.) semblent s'entendre sur quatre principaux critères d'évaluation pour les politiques publiques. En fait, l'évaluation d'une telle politique doit permettre d'apprécier : 1) sa cohérence ; 2) son efficacité ; 3) son efficience ; 4) sa pertinence. Dans le cadre de cette étude portant sur la Politique nationale de la ruralité (PNR), nous nous intéresserons tant aux mesures quantitatives, qu'aux dimensions qualitatives. Il est important de vérifier les effets de la politique auprès des bénéficiaires de la politique gouvernementale, dans le présent cas les milieux ruraux de l'Est-du-Québec.

### **3.8 LA NOTION DE « REPRÉSENTATIONS SOCIALES »**

#### **POURQUOI CERTAINS OPTIONS PLUTÔT QUE D'AUTRES ?**

Depuis toujours, les activités humaines ont nécessité un support territorial. En effet, en plus de partager un espace géographique, les personnes qui l'habitent ont aussi en commun des valeurs en lien avec l'histoire locale. Ces différents éléments influencent l'appréciation des gens par rapport aux contraintes de développement de leur milieu. C'est ce qui explique pourquoi le territoire a une si grande importance au sein de nos sociétés contemporaines.

Habituellement, les membres d'une même collectivité partagent certaines visions et perceptions de la réalité. Perceptions que Orlando PENA et André-Louis SANGUIN définissent comme étant : « [...] des morceaux de connaissances acquis par l'individu comme résultats de ses contacts visuels, tactiles, verbaux et auditifs avec l'environnement autour de lui » (PENA et SANGUIN, 1986, p.29). C'est ce que nous appelons une « représentation sociale ».

L'aspect décentralisé de la PNR renforce l'importance des relations entre les stratégies de mise en œuvre élaborées au sein de ces mêmes communautés et les représentations sociales des communautés. Aux dires de Bruno JEAN : « [...] la connaissance des représentations du monde rural devient fort importante car ce sont en fonction des représentations que les personnes et les institutions agissent » (JEAN, 2006, p.6).

Les représentations sociales orientent les choix collectifs par rapport aux actions de développement et le type de mobilisation figurant dans les stratégies de développement. En effet, la lecture du milieu de vie dépend des représentations sociales des acteurs locaux. Il en est de même pour les façons de revitaliser les territoires ruraux. Ces éléments ne peuvent que jouer un rôle lors de l'élaboration du plan de travail demandé par l'État dans le cadre de la politique rurale. Par conséquent, pour bien comprendre le processus décisionnel d'une population donnée, il faut inévitablement connaître les « représentations sociales » de la collectivité.

#### **COMMENT DÉFINIR LES « REPRÉSENTATIONS SOCIALES » ?**

Dans un premier temps, attardons-nous au concept de « représentation », un concept assez complexe en soi. *Le Petit Larousse illustré* précise qu'en psychologie, on entend par représentation une : « Perception, image mentale, etc. dont le contenu se rapporte à un objet, une situation, à une scène, etc., du monde dans lequel vit le sujet. » (*PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ*, 2007, p.879). Pour Roger BRUNET, Robert FERRAS et Hervé THÉRY la représentation est une : « [...] forme que prend dans l'intellect une idée, un phénomène, un objet, un espace. On agit en fonction des représentations que l'on se fait de la réalité, que

celle-ci ait été perçue ou seulement imaginée » (BRUNET, FERRAS et THÉRY, 1992, p.428). Tandis que le mot « social » signifie : « Relatif à une société, à une collectivité humaine » (*PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ*, 2007, p.946). Pour le dictionnaire *l'Internaute*, le mot social fait référence à ce : « Qui concerne la vie en société ». L'expression « représentation sociale » est donc née de la réunion de ces deux grands concepts.

En plus d'être un concept polysémique, la notion de « représentation sociale » se situe à la croisée de diverses disciplines (sociologie, psychologie, géographie). Selon Émile DURKHEIM : « [...] l'action individuelle est influencée par l'environnement et l'individu réagit en fonction de la pression du groupe. »<sup>39</sup>Ce n'est donc pas pour rien qu'il en existe plusieurs définitions.

Le tableau 12 démontre jusqu'à quel point il est difficile de définir un tel concept reposant à la fois sur des perceptions, des valeurs, des attitudes et des opinions.

---

<sup>39</sup> DICTIONNAIRE L'INTERNAUTE. « Émile Durkheim ». En ligne : < <http://www.linternaute.com/biographie/emile-durkheim/biographie/> >. Consulté le 26 novembre 2012.

**Tableau 12 : La notion de « représentations sociales » selon divers auteurs**

Auteurs	Définitions
<b>Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (2003)</b>	« Les représentations sociales correspondent à des formes de connaissance ordinaire, socialement élaborées et partagées, à visée pratique notamment dans la maîtrise de l'environnement et l'adoption d'attitudes et de comportements collectifs. Elles participent en outre à la construction d'une vision commune à tous les membres d'un collectif » (LEVY et LUSSAULT, 2003, p.791).
<b>Sylvie MESURE et Patrick SAVIDAN (2006)</b>	L'expression « [...] représentation sociale » renvoie aux produits et aux processus caractérisant la pensée de sens commun, forme de pensée pratique, socialement élaborée, marquée par un style et une logique propres, et partagée par les membres d'un même ensemble social ou culturel » (MESURE et SAVIDAN, 2006, p.1003).
<b>Gustave-Nicolas FISCHER (1987)</b>	« La représentation sociale est un processus d'élaboration perceptive et mentale de la réalité qui transforme les objets sociaux (personnes, contextes, situations) en catégories symboliques (valeurs, croyances, idéologies) » (FISCHER, 1987, p.118)
<b>PSYCHOWEB</b>	« Les représentations sociales sont des phénomènes complexes, toujours activés et agissant dans la vie sociale. Elles sont composées d'éléments divers qui ont longtemps été étudiés de façon isolée : attitudes, opinions, croyances, valeurs, idéologies, etc. » *
<b>Marie - Odile MARTIN-SANCHEZ</b>	« Le concept de représentation sociale désigne une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal. » **
<b>Guy DI MÉO et Pascal BULÉON (2005)</b>	« Les représentations dites sociales, c'est-à-dire collectivement forgées et partagées, sont celles qui reflètent le système de valeurs communes aux membres d'un même groupe. Elles se bâtissent par effet d'apprentissage autour d'un noyau (« schémas cognitifs de base », « système central ») constitué lui-même par quelques principes directeurs » (DI MÉO et BULÉON, 2005, p.109).

\* PSYCHOWEB. « Définition de représentation sociale ». En ligne :

< <http://www.psychoweb.fr/articles/psychologie-sociale/representaion-sociale> >. Consulté le 20 mai 2012.

\*\* MARTIN-SANCHEZ, Marie-Odile. « Concept de représentation sociale ». En ligne :

< [http://www.serpsy.org/formation\\_debat/mariodile\\_5.html](http://www.serpsy.org/formation_debat/mariodile_5.html) >. Consulté le 23 septembre 2012.

### **QUELS SONT LES ÉLÉMENTS DE CONVERGENCE SE DÉGAGEANT DES DIVERSES DÉFINITIONS ?**

Malgré le fait que les représentations sociales donnent naissance à plusieurs définitions et qu'elles fassent l'objet de nombreux débats parmi les chercheurs en sciences humaines, il semble tout de même y avoir quelques éléments de convergence. Premièrement, le contexte et les circonstances entourant l'apparition d'une représentation sociale sont souvent en lien avec l'histoire de la communauté. Deuxièmement, les représentations sociales sont des phénomènes complexes agissant dans la vie des collectivités. Troisièmement, les représentations sociales comprennent divers éléments reliés entre eux (attitudes, valeurs, croyances, opinions, idéologies, etc.). Quatrièmement, les représentations sociales permettent de mieux comprendre la façon dont les gens se représentent leur milieu de vie. Sans représentations sociales, il serait bien difficile d'entreprendre des actions communes au niveau d'une communauté.

### **QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION**

Dans le cadre de notre recherche, la notion de représentations sociales s'avère pertinente à étudier dans l'analyse des impacts de la PNR. C'est surtout le cas lorsqu'il est question de se prononcer par rapport à l'objectif de mobilisation et à l'endroit du choix des actions de développement des MRC. Ce sont les représentations sociales qui ont influencé la gestion locale de la politique rurale et la détermination d'une ligne de conduite pour les acteurs locaux. L'État ne peut pas grand-chose face aux choix des acteurs locaux dans un contexte de décentralisation.

En effet, au sein de la communauté : « [...] les représentations sociales sont ancrées au sein d'un groupe et du système de valeurs qui lui est propre. [...] une fois « ancrée », la représentation sociale joue un rôle de filtre cognitif, toute information nouvelle étant interprétée dans les cadres mentaux persistants » (DORTIER, 2004, p.731). Par conséquent, le succès de l'approche de développement territorial préconisée par la PNR ne se mesurera pas uniquement aux seuls effets des actions de développement sur la mobilisation des gens

et sur l'évolution des indicateurs socio-économiques d'une collectivité, mais aussi sur la transformation des représentations sociales des acteurs socio-économiques de cette même communauté.

#### **QUELLE EST NOTRE DÉFINITION DES « REPRÉSENTATIONS SOCIALES » ?**

Les représentations sociales définissent et interprètent les différents aspects de la réalité. Elles permettent de prendre une position collective sur ce qui devrait être fait. Ce qui explique qu'elles sont largement dépendantes des croyances et des expériences des personnes qui les élaborent. Étudier les représentations sociales, dans le contexte de la PNR, c'est essayer de mieux comprendre ce que pensent les gens par rapport à l'avenir de leur collectivité. C'est tenter de mieux saisir les raisons expliquant pourquoi ils pensent d'une certaine manière plutôt qu'une autre. C'est aussi décoder de quelle façon certains problèmes identiques semblent être plus importants pour une communauté que pour une autre.

Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu la définition des « représentations sociales » de Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT. C'est celle qui nous semble la plus appropriée. Les représentations sociales :

[...] correspondent à des formes de connaissance ordinaire, socialement élaborées et partagées, à visée pratique notamment dans la maîtrise de l'environnement et l'adoption d'attitudes et de comportements collectifs. Elles participent en outre à la construction d'une vision commune à tous les membres d'un collectif. (LEVY et LUSSAULT, 2003, p.791).

#### **3.9 LA NOTION DE « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS »**

À peu près inconnue il y a à peine une vingtaine d'années, l'expression « renforcement des capacités » se retrouve aujourd'hui dans le discours officiel de la plupart des organisations nationales et internationales travaillant dans le domaine du développement territorial (ACDI, PNUD, etc.). Issu de l'approche dite de développement local, le

renforcement des capacités propose une pratique de développement qui intègre l'individu au processus de développement.

Pour certains, l'apparition de cette notion, du moins telle que nous l'entendons aujourd'hui, prend son origine dans l'obligation collective de revoir nos manières d'intervenir dans les zones rurales. Toutefois, pour d'autres, l'origine du concept est souvent associée aux résultats des travaux de recherche menés par des spécialistes tels que FRANK et SMITH (1999), MORGAN (1999), LUSTHAUS (1999) et VACHON (1993) pour n'en nommer que quelques-uns. Ces derniers ont essayé de trouver des facteurs autres qu'économiques pour expliquer la réussite ou l'échec de certains processus de lutttes aux disparités socio-économiques.

Ainsi, plusieurs auteurs ont fait appel, au fil des années, à des concepts comme l'appropriation par les communautés d'un processus de développement, l'acquisition de nouvelles habiletés individuelles et collectives, la consolidation du capital social et l'amélioration des modes de gouvernance. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une notion assez complexe, difficile à saisir et à opérationnaliser dans la conception, l'exécution et l'évaluation d'initiatives locales de développement.

Il est vrai qu'il serait possible au plan technique et même pratique d'utiliser la définition du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), mais la réalité nous apparaît beaucoup plus complexe. Les auteurs proposent une diversité de définitions de ce concept. C'est ce qui nous amène à explorer plus à fond le sujet afin d'en dégager les principales caractéristiques. Le tableau 13 liste quelques définitions de la notion de « renforcement des capacités ».

**Tableau 13 : Quelques définitions de la notion de « renforcement des capacités »**

<b>Auteurs</b>	<b>Définitions</b>
<b>ACDI (1996)</b>	« Le développement des capacités est un processus par lequel des individus, des groupes, des organisations et des sociétés améliorent leurs aptitudes à reconnaître et à relever de manière durable les défis du développement. »
<b>Bruno JEAN (2003)</b>	« Le renforcement des capacités peut alors être défini comme un processus par lequel les individus, les groupes, les organisations et les sociétés renforcent leurs habiletés à identifier et à relever les défis de développement sur une base durable. »
<b>Réal LAVERGNE et John SAXBY (2001)</b>	« Le développement des capacités vise à améliorer les ressources existantes et la capacité de les utiliser d'une manière efficace, efficace, judicieuse et durable. »
<b>Peter MORGAN et Ann QUALMAN (1996)</b>	« Le développement des capacités désigne le processus par lequel des particuliers, des groupes, des institutions, des organisations et des sociétés renforcent leurs capacités de recenser les défis et de les relever de façon durable. »
<b>PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (1997)</b>	« Le renforcement des capacités est le processus par lequel les particuliers, les organisations, les institutions et les sociétés développent leurs aptitudes (individuellement et collectivement) à exercer des fonctions, à résoudre des problèmes et à fixer et atteindre des objectifs. » (PNUD, 1997, p.4).
<b>AGENDA 21 DÉFINI À RIO DE JANEIRO (1992)</b>	Le renforcement des capacités : « [...] vise principalement à développer l'aptitude à évaluer et résoudre les problèmes cruciaux que posent les choix politiques et les modalités d'application de différentes formules de développement, en appréciant à leur juste valeur les possibilités et les limites de leur répercussion sur l'environnement. »
<b>COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE</b>	« Le renforcement des capacités est le processus par lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble mettent en pratique, renforcent, créent, adaptent et perfectionnent les capacités au fil du temps. »
<b>Christian BRODAGH (2003)</b>	« L'objectif du renforcement des capacités et de la mise en place de capacités est d'aider les gouvernements, les organisations et les gens à atteindre un niveau d'autonomie suffisant pour leur permettre de gérer efficacement leurs propres affaires. »

À la lumière des définitions présentées dans le tableau 13, on pourrait presque dire que les auteurs visent le même objectif général, à savoir le développement d'un milieu donné, mais divergent quant à l'importance à accorder aux cibles secondaires, ainsi que sur les moyens utilisés pour y arriver. Malgré leurs différences, les textes et articles étudiés reposent sur une même certitude, que dans un contexte de lutte aux disparités socio-économiques, les facteurs intangibles agissent de façon significative sur les individus et sur les collectivités, soit en les rendant aptes à faire face aux bouleversements économiques, soit en les rendant plus vulnérables à l'égard d'un quelconque changement. L'objectif du renforcement des capacités consiste en la mise en place d'un processus continu d'amélioration des connaissances. Notamment par l'apprentissage de nouvelles habiletés permettant de rendre la communauté apte à faire face aux grands enjeux de l'heure.

Dans sa thèse de doctorat en développement régional déposée à l'UQAR en 2003 et intitulée : *Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspective de développement local approprié*, Augustin EPENDA démontra on ne peut plus clairement l'importance des facteurs intangibles qui, selon lui, sont des atouts plus importants au développement local que n'importe quelle autre source matérielle. Pour leur part, Réal LAVERGNE et John SAXBY abordent eux aussi les dimensions intangibles du développement des capacités, c'est-à-dire les compétences, l'expérience, le capital social et la culture institutionnelle. Selon eux, les dimensions intangibles, souvent appelées « capacités », sont primordiales parce qu'elles déterminent de quelle manière la société tire parti des autres ressources dont elle dispose. Ils considèrent que le renforcement des capacités englobe « [...] les connaissances et compétences techniques aussi bien que les capacités essentielles parce que ces deux éléments ont leur importance » (LAVERGNE et SAXBY, 2001, p.4).

Dans un texte intitulé « Réussir le développement des communautés rurales : dix conditions gagnantes » et publié en 2003 dans *Organisation et territoires*, Bruno JEAN identifie le développement des capacités des communautés rurales comme étant l'une des conditions gagnantes. Car il est clair selon lui que la maîtrise du développement passe par

«[...] des actions de formation et par l'élévation du niveau général d'éducation des populations locales comme l'apprentissage par les leaders locaux de divers savoirs et techniques reliés à l'animation et la gestion de projet » (JEAN, 2003, p.19).

Comme nous l'avons déjà mentionné, le renforcement des capacités a trait aux aptitudes, mais on peut aussi retrouver des éléments tels que le leadership et l'engagement personnel. Pour mettre en œuvre efficacement cette procédure, on doit donc miser sur les compétences et les connaissances de base des membres de la collectivité de même que sur une attitude et un état d'esprit positifs. Par conséquent, la communauté, sur un plan individuel et collectif, doit apprendre à mieux s'acquitter des tâches existantes et développer de nouvelles expertises. L'amélioration des capacités et des performances passe obligatoirement par une forme d'apprentissage. La formation adaptée au milieu doit, quant à elle, être axée sur un processus visant le développement des connaissances, l'acquisition d'habiletés et la transformation des attitudes.

### **3.9.1 LES COMPOSANTES DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

À la lumière des informations figurant dans les textes sélectionnés pour notre réflexion, nous concluons que le renforcement des capacités repose sur quatre piliers principaux, chacun de ceux-ci regroupant bien évidemment un ensemble d'éléments. Il s'agit de : 1) la prise en charge du processus de développement par les membres des collectivités (participation et engagement de la population) ; 2) l'apprentissage de nouvelles habiletés individuelles et collectives ; 3) la consolidation du capital social (la qualité des réseaux locaux et du sentiment d'appartenance au milieu) ; 4) l'établissement d'une bonne gouvernance (la capacité pour les acteurs locaux de tenir compte des attentes et intérêts des citoyens tout en favorisant l'implication des gens).

De plus, il arrive fréquemment dans le secteur du développement régional comme dans tous les autres secteurs scientifiques d'ailleurs, que les termes suscitent une grande confusion dans la mesure où ils revêtent une signification différente selon les organismes, les institutions et les chercheurs universitaires. Il est donc extrêmement important de nous entendre sur les caractéristiques élémentaires des termes reliés au renforcement des capacités. Par conséquent, avant de porter une attention particulière à chacun de ces éléments, il peut s'avérer utile de jeter un coup d'œil au tableau 14, qui consigne l'opinion des auteurs et des institutions à l'égard des grandes composantes du renforcement des capacités.

**Tableau 14 : Les composantes centrales du renforcement des capacités**

Composantes	Qu'en disent les institutions et les auteurs ?
<b>L'appropriation par les collectivités de leurs processus de développement</b>	<p>« L'appropriation est au cœur du renforcement des capacités et doit être au centre de la relation d'aide. L'appropriation suppose une large participation des parties prenantes et un engagement qui, au besoin, passe par le secteur privé et la société civile. En outre, l'appropriation et les capacités se renforcent mutuellement. » *</p> <p>« L'appropriation est un phénomène à multiples facettes qui réfère à la fois à un pouvoir, à un processus et à une structure » (CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ETRE, 2001, p.11).</p>
<b>L'apprentissage de nouvelles habiletés</b>	<p>« Dans une démarche de développement local, global et intégré, les cinq éléments fondamentaux sont étroitement reliés : sensibilisation, information, mobilisation, formation et action (SIMFA) » (VACHON, 2001b, p.13).</p> <p>« La valorisation des ressources humaines et écologiques locales est une condition incontournable du succès de la démarche de développement local. Pour moi, il s'agit d'un trait fondamental pour assurer la réussite d'une telle démarche. C'est la seule manière de répondre aux tendances actuelles de mondialisation des économies » (JEAN, 1995, p.31).</p>
<b>La consolidation du capital social</b>	<p>« [...] le renforcement des capacités doit s'enraciner dans un terreau social pour pouvoir générer la transformation sociétale nécessaire à un développement durable. Dans ces conditions, le capital social occupe une place centrale à l'ordre du jour de la coopération au développement. » *</p>
<b>L'établissement d'une bonne gouvernance locale</b>	<p>« La bonne gouvernance, comprise au sens d'instances dirigeantes fonctionnant bien et de mécanismes et de processus assurant la transparence et la responsabilisation, jette les bases d'un épanouissement des capacités au plan individuel, des organisations ou de la société et d'une utilisation efficace de la coopération au développement. » *</p>

\*CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT. « *Les capacités pour le développement : aperçus et innovation* ». Dans *Capacity.org*, numéro 14, juillet 2002.

Comme nous avons été en mesure de le constater, le renforcement des capacités a trait aux compétences, aux connaissances et aux habiletés, mais on peut aussi retrouver des éléments tels que le leadership et l'engagement des populations. Pour mettre en œuvre efficacement le processus de renforcement des capacités, on doit donc miser sur les compétences et les connaissances de base de la collectivité de même que sur une attitude et un état d'esprit positifs. Par conséquent, la population, tant sur un plan individuel que collectif, doit apprendre à mieux s'acquitter des tâches existantes et à s'acquitter correctement de nouvelles fonctions. L'amélioration des capacités et des performances passe inévitablement par une forme d'apprentissage et de changement (il est parfois nécessaire d'abandonner certaines pratiques).

Nous sommes arrivés à la conclusion que le renforcement des capacités ou développement des capacités est un processus par lequel les individus, groupes, organisations et institutions mettent en place, consolident et organisent leurs systèmes, ressources et connaissances dans l'acquisition de nouvelles habiletés et l'accomplissement de nouvelles tâches. Il s'agit d'un processus endogène qui repose sur le leadership d'intervenants issus du milieu et qui doit être entrepris par les membres des collectivités.

### **3.9.2 LES CAPACITÉS**

Par capacité, on entend les compétences, connaissances et ressources nécessaires pour s'acquitter d'une tâche. C'est-à-dire : « [...] l'ensemble des moyens (financiers et humains, techniques, administratifs, sociaux, économiques et scientifiques) mis en place en vue d'accomplir un objectif déterminé » (BRODAGH *et al*, 2003, p.29).

Le tableau 15 expose quelques autres définitions de la notion de « capacités ».

**Tableau 15 : Quelques définitions de la notion de « capacités »**

Auteurs	Définitions
<b>Peter MORGAN (1998)</b>	« [...] des compétences organisationnelles et techniques, des rapports et des valeurs qui permettent aux pays, aux organisations, aux groupes et aux individus, à tous les niveaux de la société, de réaliser des fonctions et d'atteindre leurs objectifs de développement au cours d'une période de temps » (MORGAN, 1998, p.1).
<b>GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2006)</b>	« [...] l'aptitude des personnes, des organisations et de l'ensemble de la société à gérer leurs affaires avec succès. » Le renforcement des capacités est entendu comme : « le processus permettant aux personnes, aux organisations et à l'ensemble de la société de libérer, renforcer, créer, adapter et conserver ces capacités dans le temps. »*
<b>Joe BOLGER (2000)</b>	« [...] les compétences, les aptitudes, les conceptions, l'attitude, les valeurs, les relations, les comportements, les motivations, les ressources et les conditions qui permettent aux individus, aux organisations, aux réseaux et secteurs et à des systèmes sociaux plus vastes de remplir des fonctions et d'atteindre leurs objectifs de développement dans le temps » (BOLGER, 2000, p.2).
<b>Anthony LAND (2002)</b>	« [...] l'aptitude d'une personne, d'une organisation ou d'une société à s'acquitter de certaines tâches, à résoudre des problèmes et à fixer et atteindre ses propres objectifs » (LAND, 2002, p.2-3)

\*GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. 2006. *Relever le défi posé par le renforcement des capacités : évoluer vers de bonnes pratiques*. Lignes directrices et ouvrages de référence. Conseil économique et social des Nations-Unies et Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Il est à propos de définir ce que nous entendons par « capacité de développement ». Voici une définition élaborée par les membres de l'équipe du projet de recherche du FQRSC portant sur les pactes ruraux :

La capacité de développement est l'aptitude pour une communauté, incluant les femmes, les jeunes, les autochtones et les personnes âgées ou vulnérables, à identifier et à relever les défis du développement sur une base durable et ce, par la maîtrise collective des options sociales, économiques, technologiques et environnementales permettant de trouver des solutions à long terme aux problèmes de la collectivité.<sup>40</sup>

Cette capacité de développement repose sur divers facteurs (la qualité des élus, la volonté politique, la cohésion de la population, etc.). Elle peut aussi être le fruit d'un processus d'apprentissage individuel ou collectif que les acteurs socio-économiques locaux ont choisi de privilégier. La capacité de développement réside dans les ressources humaines et matérielles. Pour ce qui est des premières, les projections démographiques laissent prévoir une diminution importante. Une chose est certaine par contre, ce processus prend nécessairement beaucoup de temps et de patience.

#### **QUELLE EST NOTRE DÉFINITION DU « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS » ?**

Compte tenu du contexte et des objectifs de notre recherche, nous retiendrons de ces différentes interprétations de la notion de renforcement des capacités la définition suivante :

Le renforcement des capacités est le processus par lequel les particuliers, les organisations, les institutions et les sociétés développent leurs aptitudes (individuellement et collectivement) à exercer des fonctions, résoudre des problèmes et fixer et atteindre des objectifs (PNUD, 1997, p.4).

---

<sup>40</sup> OUELLET, Claude. « Tableaux uniformisés portant sur les capacités de mobilisation et de développement ». Document de travail préparé dans le cadre de la recherche portant sur l'évaluation des pactes ruraux - Projet FQRSC. (Version du 5 décembre 2005).



## CHAPITRE 4

### LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT

« Quand les hommes ne peuvent changer les choses, ils changent les mots. » Jean JAURÈS (1859-1914).

Même si les spécialistes du développement territorial ont une l'habitude de faire remonter la naissance des grandes politiques publiques de lutte aux disparités régionales aux années 1930, ce n'est que vers le milieu des années cinquante qu'on assiste, dans la plupart des pays industrialisés, à une « [...] sérieuse prise de conscience des dirigeants politiques et de l'opinion publique par rapport aux problèmes politiques que pourraient occasionner les inégalités entre les citoyens et citoyennes » (BENKO, 1998, p.9). Cette prise de conscience interpelle l'ensemble de la classe politique et donne lieu à diverses études, dont celle de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada (Commission Gordon)<sup>41</sup> qui, dans son rapport publié en 1957, met en lumière l'importance des disparités socio-économiques existantes entre les régions du pays. Le rapport de la Commission GORDON reconnaît officiellement l'existence « d'inégalités régionales »<sup>42</sup>. Nous pouvons

---

<sup>41</sup> COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU CANADA. 1957. Rapport final. Ottawa : Imprimeur de la Reine. 521 p.

<sup>42</sup> La Commission GORDON entendait par inégalités régionales « une différence ou un écart entre les recettes d'une province ou son taux de chômage et l'équivalent dans une autre province ou la moyenne nationale ». Aujourd'hui, nous utiliserions plutôt l'expression « disparités régionales » à la place « d'inégalités régionales ».

attribuer la présence de inégalités régionales à un grand nombre de causes, tant aux hasards de l'histoire qu'à des raisons liées aux aspects internes (l'inégale localisation des ressources naturelles, l'absence de moyens de communications adéquats, l'exploitation abusive de certaines ressources, etc.) et externes des communautés (l'apparition d'une plus grande concurrence internationale, les crises économiques ponctuelles, etc.). Devant cet important constat, les politiciens et les membres de la société civile commencent à s'inquiéter des graves conséquences sociales des inégalités qui affectent les conditions de vie de centaines de milliers de personnes. Beaucoup s'interrogent sur les moyens à prendre pour permettre à ces nombreuses localités de trouver la véritable voie de leur développement démographique, économique et social.

Ce sont donc les conclusions de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada qui amènent le Parlement fédéral à adopter en 1961 la « Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), une loi conçue spécialement pour la ruralité canadienne et qui est considérée comme étant la première politique interventionniste étatique visant l'atténuation des disparités socio-économiques régionales » (LÉVESQUE, 2005, p.36). Il s'agissait en fait d'un programme conjoint dont la finalité était d'assurer aux régions essentiellement agricoles du Canada l'accès à une meilleure part du revenu national.

Le gouvernement conservateur de John DÍEFENBAKER<sup>43</sup> « [...] visait par cette loi à développer les collaborations fédérales-provinciales et à stimuler le développement agricole afin d'augmenter les revenus des populations rurales » (FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, 2009, p.15).

Une bonne compréhension des plus récentes orientations gouvernementales en matière de dynamisation des collectivités et des principales caractéristiques de la Politique nationale de la ruralité passe logiquement par une rétrospective des interventions publiques de

---

<sup>43</sup> Monsieur John George DÍEFENBAKER a été élu député de la circonscription électorale de Prince Albert en Saskatchewan en 1957. Il occupa la fonction de premier ministre du Canada pour la période s'étalant de 1957 à 1963.

développement tentées au cours des dernières décennies. Suivre l'ordre chronologique nous semble être un bon moyen pour retracer l'évolution des politiques de développement. Il nous apparaît tout à fait opportun de jeter un regard sur la succession d'initiatives gouvernementales afin de mieux situer les dernières mesures par rapport aux interventions antérieures. Malgré la grande diversité de programmes, il est tout de même possible de déceler une certaine continuité dans l'évolution des politiques de développement rural et régional. Les prochaines pages dressent un bref portrait des plus importantes politiques, programmes et mesures de développement territorial, canadien et québécois, des cinq dernières décennies.

#### **4.1 LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 1960**

Parmi l'ensemble des interventions de cette décennie, il y en a une qui se démarque d'une manière particulière par rapport aux collectivités rurales de l'Est-du-Québec. Il s'agit, de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) adoptée en 1961. ARDA est reconnue comme étant l'une des toutes premières mesures visant l'atténuation des disparités socio-économiques régionales. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette loi que l'expérience du *Bureau d'aménagement et de développement du Québec*<sup>44</sup> a été réalisée.

Rappelons brièvement que les six objectifs spécifiques du plan du Bureau d'aménagement et de développement du Québec (BAEQ) étaient les suivants :

1) Moderniser les secteurs de base traditionnels (agriculture, pêcheries et forêts) de façon à procurer à la population de la région des emplois plus stables et aussi rémunérateurs que dans les mêmes secteurs ailleurs au Québec ; 2) créer des activités dynamiques nouvelles (dans les secteurs de l'industrie, des mines et du tourisme) afin de fournir des emplois à la main-d'œuvre « libérée » par la

---

<sup>44</sup> Le BAEQ concerne autant la structure bureaucratique qui étudia les problèmes socio-économiques de l'Est-du-Québec que le plan de développement qui en résulta. Il s'agit d'une instance née de la fusion du Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent et du Conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, dans le but de dresser un plan d'aménagement pour l'Est-du-Québec. « On dit du BAEQ qu'il a constitué un véritable laboratoire de sciences sociales ; au plus fort des travaux en 1965, 65 chercheurs et 20 animateurs sociaux s'affairaient au projet » (LINTEAU, DUROCHER et ROBERT, 1989, p.528).

modernisation des activités traditionnelles ; 3) lancer un vaste programme de reclassement de la main-d'œuvre pour procurer à celle-ci la mobilité occupationnelle et géographique ; 4) accélérer l'urbanisation en regroupant la population dans quelques centres urbains convenablement équipés ; 5) mettre en place les équipements et infrastructures nécessaires au succès du Plan ; 6) mettre en place un cadre institutionnel qui soit cohérent et adapté aux exigences d'une politique concertée de développement pour la région (BAEQ, 1966a, p.43).

Le ministre Alvin HAMILTON<sup>45</sup>, principal responsable au plan national de la mise en œuvre de la loi ARDA, disposait de ressources financières considérables permettant de soutenir maints projets de mise en valeur du potentiel agricole. Après la signature d'un accord entre les deux paliers de gouvernement dans le cadre de la loi ARDA, Ottawa laisse aux provinces la responsabilité de la réalisation de projets. Ce qui explique le grand intérêt manifesté par les gouvernements provinciaux pour l'adoption de lois permettant la signature de nouvelles ententes fédérales-provinciales. Au Québec, c'est le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation de l'époque, monsieur Alcide COURCY<sup>46</sup>, qui avait été mandaté par le premier ministre de la province pour l'élaboration d'un arrangement avec le ministre HAMILTON.

C'est surtout dans le but d'avoir accès à de nouveaux fonds et d'harmoniser par la même occasion ses propres politiques, que le ministre COURCY parraine l'adoption, en juin 1963, d'une loi s'intitulant : *Loi de l'aménagement rural et du développement agricole (ARDA-Québec)*. Cette loi permet la signature d'ententes fédérales-provinciales dans les limites de la loi fédérale ARDA. D'après la compilation de Clermont DUGAS :

Le Québec a investi ses fonds ARDA dans différents projets émanant des régions. Il y eut durant les trois premières années 175 projets acceptés pour un montant dépassant les 23 millions de dollars, ce qui toute proportion gardée est supérieur aux

---

<sup>45</sup> Monsieur Alvin HAMILTON est devenu député fédéral en 1957, puis nommé ministre canadien de l'Agriculture dans le gouvernement Diefenbaker. En tant que grand défenseur des intérêts des agriculteurs, il joua un rôle de premier plan dans l'adoption de la loi ARDA par le Parlement fédéral.

<sup>46</sup> Monsieur Alcide COURCY, un agronome de formation, a été député de la circonscription d'Abitibi-Ouest de 1956 à 1970. Il occupe le poste de ministre de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec pour la période s'étalant de 1960 à 1966.

investissements de l'actuelle politique de la ruralité. L'Est-du-Québec a été cherché un peu plus du tiers du budget provincial, soit 8 632 486 \$ pour financer 52 projets en plus du plan du BAEQ qui a été réalisé entre 1963 et 1966 (DUGAS, 2005, p.2).

Selon Clermont DUGAS : « Le plan, remis aux gouvernements en 1966, comporte 10 volumes et s'accompagne d'une documentation volumineuse et de grande valeur sous formes d'annexes techniques, d'esquisses, de cartes et de documents de travail » (DUGAS, 1973, p.285). Puis, à la suite de la signature en mai 1968 de l'Entente générale de coopération Canada-Québec, un accord qui se voulait une réponse des gouvernements aux nombreuses recommandations du BAEQ, on met sur pied l'*Office de développement de l'Est-du-Québec (ODEQ)*. L'ODEQ a pour mandat de mettre en œuvre la nouvelle entente gouvernementale visant à « [...] changer les structures économiques de la région afin qu'elles répondent aux exigences d'une économie moderne » (ODEQ, 1968, p.19).

Le plan de développement comporte plusieurs programmes sectoriels concernant l'amélioration des conditions socio-économiques des collectivités rurales de l'Est-du-Québec. Le texte officiel du *Plan de développement du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine* précise à la page trois que ce plan constituait une expérience unique de développement territorial parce que : « [...] c'est la population elle-même qui a activement participé à son élaboration » à l'occasion de l'expérience du BAEQ. L'État s'attend aussi à ce que cette même population qui devait bénéficier directement des retombées du plan de développement « [...] collabore activement à sa réalisation » (ODEQ, 1968, p.3).

Dans un premier temps, la période visée par le *Plan de développement* était de cinq années, soit de 1968 à 1973. Le budget alloué au départ par le gouvernement du Québec était de l'ordre de 46 495 000 \$ (montant équivalent à 245 404 090.91 \$ en 2001) et celui accordé par le gouvernement fédéral totalisait 212 295 000 \$, pour un grand total de 258 790 000 \$.<sup>47</sup>

---

<sup>47</sup> Selon les estimations de la Banque du Canada, les 258 790 000\$ de 1968 équivalaient en 2001 (année correspondant à l'adoption de la première Politique nationale de la ruralité) à 1 365 912 994.65\$ en dollars d'aujourd'hui. Source : Banque du Canada. En ligne : <<http://www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/>>. Consulté le 13 octobre 2012.

L'entente fut par la suite bonifiée au plan financier (ajout de 152 210 000 \$), puis prolongée jusqu'en 1976. À la suite de l'augmentation des ressources financières et de l'extension du programme pour trois années supplémentaires, le budget total atteignit 411 millions de dollars. En fait, le Plan de développement peut être considéré comme une réalisation partielle des recommandations préconisées par le BAEQ.

#### 4.1.1 LE PREMIER PROGRAMME DE RELOCALISATION

C'est en se basant sur certaines recommandations découlant du BAEQ, du Rapport MÉTRA, du Rapport HMR et des travaux de Lawrence DESROSIERS du ministère des Affaires municipales, que les programmes de relocalisation des populations (fermetures de villages) seront institués dans les années 1970. En effet, d'après la vision du BAEQ, le développement d'un territoire aussi vaste que celui de l'Est-du-Québec doit obligatoirement s'articuler autour d'un réseau urbain très bien structuré et organisé. Par conséquent, le regroupement de la population du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie au sein d'un nombre plus restreint de localités constituait selon cette organisation une condition *sine qua non* au développement de l'Est-du-Québec.

Le BAEQ considéraient que la relocalisation des populations représentait la meilleure alternative pour les municipalités dites marginales en raison de leur faible possibilité de développement. Selon cet organisme, c'est la seule façon d'arriver à une nouvelle « hiérarchie urbaine » cohérente dans l'Est-du-Québec. La hiérarchie urbaine peut être globalement définie selon le *Dictionnaire des termes géographiques contemporains*, comme étant le : « [...] regroupement des villes selon leur poids démographique, politique, économique et/ou la qualité de leurs fonctions » (MAYER, ROCHE et MOUAFO, 2002, p.179). Pour y arriver, l'organisation ne prône rien de moins que le déplacement des familles provenant de ces localités vers des pôles de développement existants.

En fait, l'objectif visé par le BAEQ est d'assurer une « existence normale » aux citoyens par rapport au contexte de l'époque. Et pour y arriver, il fallait selon cette organisation procéder à la fermeture des municipalités marginales parce que l'état des

ressources présentes n'indiquait « [...] aucune possibilité, pour ces populations, de satisfaire leurs aspirations par rapport à des critères normaux dans une société moderne » (BAEQ, 1966b, p.125). De plus, selon l'étude des municipalités très marginales de Lawrence DESROSIERS : « Nous assisterons d'ici peu à une extinction démographique de ces municipalités [...] qui n'ont aucun équipement et infrastructure urbaine [...] et qui n'ont aucune raison de survivre et sont jusqu'à leur disparition, un lourd fardeau à porter pour l'ensemble de la collectivité québécoise » (DESROSIERS, 1970, p.133-134). De l'avis du Conseil d'orientation économique du Québec :

L'urbanisation accélérée dans la région est capitale : il faut y développer des centres de services dont l'organisation et l'équipement constitueront l'épine dorsale de l'espace régional. Ce processus d'urbanisation sera favorisé par : - la concentration des services dans quelques centres [...] - la fermeture des paroisses marginales et la relocalisation de la population dans les centres urbains [...] - la fusion programmée des municipalités pour faire disparaître les petites localités non viables et les regrouper dans un nombre restreint de municipalités, dont la dimension et la population permettront l'établissement de services adéquats (COEQ, 1967, p.18).

L'État québécois prend acte des recommandations du BAEQ (le BAEQ recommande d'accélérer le mouvement actuel de concentration de la population et l'orienter en fonction de la hiérarchie proposée ; le BAEQ recommande la fermeture de certaines localités marginales. C'est le cas des localités de Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Paulin-Dalibaire, Saint-Thomas-de-Cherbourg, Saint-Octave-de-L'Avenir et Sacré-Cœur-des-Landes), des conclusions de Lawrence DESROSIERS et de l'avis du COEQ portant sur la consolidation des milieux urbains et décide de mettre de l'avant un premier programme de relocalisation. Cette mesure a été autorisée en vertu de l'Arrêté en conseil numéro 2525 (Arrêté en Conseil concernant une expérience-pilote de fermeture de territoires marginaux et de relocalisation de populations dans la région de l'Est-du-Québec), adopté le 27 août 1969 par le Conseil des ministres.

C'est l'ODEQ, qui reçoit le mandat du gouvernement du Québec d'assurer la gestion du programme de délocalisation. Il fallait inciter les gens du haut pays à déménager vers des localités de la zone côtière jugées plus dynamiques au plan socio-économique. Mentionnons sommairement que pour que le programme de relocalisation puisse s'appliquer à une localité, il fallait obtenir au préalable deux votes majoritaires de la population concernée. Les « chefs de famille » devaient dans un premier temps voter à plus de 50 % pour qu'une étude sur la faisabilité du projet de relocalisation soit lancée. Puis, après avoir pris connaissance des résultats de la recherche, un deuxième vote devait avoir lieu dans la communauté. Pour que ce second vote conduise à la fermeture définitive de la municipalité, il faut qu'au moins 80 % des « chefs de famille » se prononcent en faveur de la relocalisation. À la suite du processus de votation, l'État décrète la fermeture de neuf collectivités rurales gaspésiennes, d'un rang de la municipalité de Les Méchins et la délocalisation d'environ 2200 personnes. La figure 6 présente les résultats du vote concernant la fermeture des localités visées par le premier programme de relocalisation.

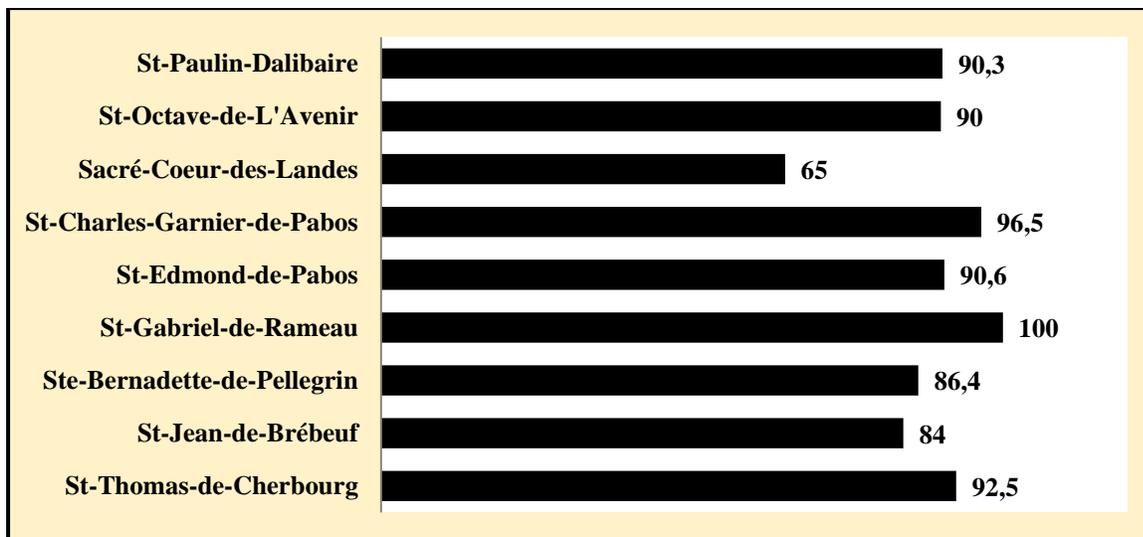


Figure 6 : Pourcentage du vote en faveur de la fermeture des localités  
 Source : MÉTRA CONSULTANTS. 1970. *Relocalisation de population dans l'Est du Québec - Étude critique d'une expérience pilote et proposition d'une esquisse de programme général*. Office de planification et de développement du Québec. p. 15.

En passant, même si la population de Sacré-Cœur-des-Landes n'a voté qu'à 65 % en faveur de la fermeture de la localité, elle figura tout de même sur la liste des municipalités devant faire l'objet d'une fermeture dans l'Arrêté en conseil numéro 2525. N'oublions pas que les habitants des localités dites marginales s'exprimaient dans un contexte assez difficile. Ils étaient en contact avec les membres d'une équipe d'animation qui évoluait sur le territoire depuis le lancement des activités du BAEQ. Des personnes qui comptaient parmi leurs nombreux mandats celui de démontrer à la population des localités concernées « [...] que leur avenir et celui de leurs enfants exigeaient une fermeture des paroisses et leur déménagement ailleurs » (DUGAS, 1973, p.290). Rappelons brièvement que : « Le travail d'animation du BAEQ a principalement été axé sur quelque 200 comités locaux qui regroupaient, au niveau de chaque localité du territoire-pilote, de 20 à 25 citoyens représentatifs des occupations, des associations et des divisions géographiques de la localité » (BAEQ, 1966a, p.XV). Le tableau 16 fourni le nombre de personnes déménagées.

**Tableau 16 : Population déplacée lors du premier programme de relocalisation**

<b>Municipalité</b>	<b>Le nombre de personnes déplacées</b>
Saint-Jean-de-Brébeuf	111
Saint-Thomas-de-Cherbourg	366
Saint-Paulin-Dalibaire	395
Saint-Octave-de-L'Avenir	307
Sacré-Cœur-de-Deslandes	267
Sainte-Bernadette-de-Pellegrin	252
Saint-Charles-Garnier-de-Pabos	145
Saint-Edmond-de-Pabos	128
Saint-Gabriel-de-Rameau	139
Rang IV de Les Méchins	68
Total	2178 (263 familles)

Source : METRA CONSULTANTS. 1970. *Relocalisation de population dans l'Est du Québec - Étude critique d'une expérience pilote et proposition d'une esquisse de programme général*. Office de planification et de développement du Québec. p. 15.

Gilles ROY, le leader d'Opération dignité III, affirma ce qui suit lors d'une entrevue réalisée en 2006 : « J'ai vu, lors des toutes premières fermetures de village, le feu mis aux maisons dont les débris étaient nivelés ensuite par des bulldozers ; des maisons tirées par des tracteurs pour être déménagées en ville. Des villages complets ont été rasés. J'ai aussi vu des gens déchirés »<sup>48</sup>



Figure 7 : Déménagement de la maison d'une famille relocalisée  
Source : < [http://img.src.ca/2012/05/15/352X198/120515\\_zv8y1\\_fermeture-village-70\\_6.jpg](http://img.src.ca/2012/05/15/352X198/120515_zv8y1_fermeture-village-70_6.jpg) >.

Selon le rapport produit en 1970 par la firme METRA consultants de Montréal pour le compte de l'OPDQ : « Le principal effet de la relocalisation est de faire passer des personnes d'un milieu sans avenir à un milieu qui se situe davantage dans le courant de l'évolution de la société » (METRA CONSULTANTS, 1970, p.37). Dans les faits, l'expérience de délocalisation a surtout été bénéfique pour les villes qui ont reçu d'importants investissements financiers de la part du gouvernement (construction de nombreuses

---

<sup>48</sup> LE CARTABLE.COM. « Les Opérations dignités ». Dans *Nouvelles et informations*. En ligne : < <http://www.lecartable.com/06/nouvelles/0806/2150601.php> >. Consulté le 10 décembre 2011.

habitations à loyer modique, aménagement de nouveaux quartiers résidentiels, modernisation des infrastructures d'aqueducs et d'égouts, etc.) dans le cadre du programme de relocalisation.

#### 4.1.2 LES AUTRES MESURES GOUVERNEMENTALES

Après quelques années d'opération, dans le but d'assurer de meilleurs résultats, le COEQ demanda au gouvernement provincial de séparer en deux son mandat (planification du développement versus instance-conseil pour le gouvernement) et de confier chacun de ces éléments à des organisations distinctes. Le gouvernement unioniste de Jean-Jacques BERTRAND répondit à sa façon à cette demande et mit en place l'Office de planification du Québec (OPQ), la Commission interministérielle de planification et le Conseil de planification (secteur privé) en octobre 1968. Le 9 juin 1969, l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) prend la relève de l'OPQ. En plus d'assurer une certaine planification du développement territorial, la nouvelle instance a pour mandat d'assurer la coordination de l'ensemble des initiatives de développement du gouvernement dans les régions du Québec. C'est ce qui explique en grande partie l'intégration d'ARDA-Québec et de l'ODEQ au sein de la nouvelle instance.

Du côté fédéral, l'*Agence de développement régional (ADR)* met en branle, dès 1964, une mesure gouvernementale offrant des réductions d'impôts et des diminutions de taxes sur les équipements (machinerie, outillage, etc.) aux entreprises manufacturières s'installant dans l'une des zones désignées. En 1966, le gouvernement fédéral lance un autre programme, à savoir le *Fonds de développement économique rural (FODER)*. Selon Clermont DUGAS : « Contrairement à l'ARDA qui autorise les interventions à la pièce, le FODER permet des interventions multisectorielles et intégrées sur une base régionale » (DUGAS, 2005, p.3). Malgré l'existence de l'Agence de développement régional et du Fonds de développement économique rural, le niveau de disparités socio-économiques régionales demeure élevé. Conscient du peu d'impact de ces mesures sur le développement des régions, Ottawa décide de modifier son approche en matière de développement régional.

Le gouvernement fédéral met sur pied, en 1969, le *ministère de l'Expansion économique régionale (MEER)*. Selon Marcelin JOANIS, Fernand MARTIN et Suzie, SAINT-CERNY : « Au début de l'expérience du MEER, la théorie du développement régional de Perroux, basée sur le concept des pôles de croissance est très populaire et détermine la stratégie d'intervention du gouvernement fédéral » (JOANIS, MARTIN et SAINT-CERNY, 2004, p.32). Le MEER fait tout de même appel à une conception beaucoup plus globale du développement des espaces géographiques.

La principale mission du nouveau ministère est de favoriser le développement économique dans les régions les plus défavorisées du pays. Le MEER devient en peu de temps le principal interlocuteur fédéral en matière de développement régional. Les programmes relevant de ce ministère visent surtout le financement d'infrastructures (routes, ponts, réseaux d'aqueducs, parcs industriels, etc.), dans le but de soutenir le développement de pôles de croissance économique sur le territoire. La gestion et le suivi de tous les programmes existants (programme des zones spéciales, programme des régions désignées, etc.), de même que l'ADR passeront sous la responsabilité de ce ministère.

#### **4.2 LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 1970**

Dans le but d'orienter ses interventions dans la province de Québec, le MEER confie à trois économistes de Montréal, messieurs Benjamin HIGGINS de l'Université McGill, Fernand MARTIN et André RAYNAUD de l'Université de Montréal, le mandat de définir les grands objectifs de développement du Québec. Le rapport résultant de la réflexion des professeurs est intitulé *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, ce rapport est plus connu sous le vocable de « Rapport HMR ». Les chercheurs arrivaient à la conclusion que : « L'orientation majeure des politiques de développement régional du Québec, consiste [...] à renforcer et à consolider l'espace économique de Montréal » (HIGGINS, MARTIN et RAYNAULD, 1970, p.10).

De l'avis des auteurs du rapport, la ville de Montréal est le seul « foyer autonome de dynamisme dans la province de Québec » et cette agglomération est de plus en plus confrontée à la concurrence, non seulement des autres centres urbains canadiens (Toronto, Vancouver, Calgary), mais aussi des grandes villes du nord-est des États-Unis (Boston, Buffalo et New-York). Soulignons que dans l'esprit des trois universitaires, l'espace économique montréalais ne comprenait pas uniquement l'île de Montréal, mais bien un espace géographique d'environ 100 kilomètres autour de la ville de Montréal. Encore selon Benjamin HIGGINS, Fernand MARTIN et André RAYNAUD :

[...] les autres régions doivent être considérées comme des régions de croissance dont l'avenir dépend, premièrement de leur capacité à exploiter les changements dans la demande mondiale et deuxièmement de leur intégration progressive dans les circuits en partance de Montréal (HIGGINS, MARTIN et RAYNAUD, 1970, p.14).

Un autre rapport, paru cette fois en 1971, influence grandement les dirigeants politiques, il s'agit du « Rapport MÉTRA » ou *Aménagement de l'espace (1971-1976) : Est du Québec*.<sup>49</sup> La firme de consultants ayant réalisé l'étude estime que 81 des 230 municipalités de l'Est-du-Québec étaient des localités dites « marginales ». Ces quatre-vingt-une localités abritaient environ 64 246 personnes, ce qui correspondait à l'époque à un peu moins de 20 % de la population totale de la région. Mentionnons aussi que les travaux de la firme METRA s'inscrivaient à la suite de ceux menés par le Comité interministériel des paroisses marginales et avaient pour but d'en arriver à une classification des localités de la région de manière à identifier de manière objective les localités qui devraient être fermées. Parmi les indicateurs utilisés pour établir cette liste de municipalités, on retrouve : les services de santé (exemple : présence d'un hôpital), les services scolaires (exemple : cégep, polyvalente), les services administratifs, les activités industrielles (exemple : le nombre d'emplois industriels), etc.

---

<sup>49</sup> MÉTRA CONSULTANTS LTÉE. 1971. *Aménagement de l'espace (1971-1976) : Est du Québec*. Pour le compte de l'OPDQ/MEER. Montréal : Métra consultants Ltée. 87 p.

Dès la publication des rapports HMR et METRA, tant le MEER à Ottawa que l'OPDQ à Québec, apportent des ajustements majeurs par rapport à l'orientation de leurs programmes de développement. À partir de ce moment, ces deux instances gouvernementales axeront leurs interventions dans le sens des recommandations figurant dans ces rapports. C'est-à-dire qu'ils prioriseront de plus en plus l'économie de la grande région de Montréal au détriment des régions périphériques et qu'ils favoriseront la délocalisation des populations rurales en difficulté.

#### 4.2.1 LE SECOND PROGRAMME DE RELOCALISATION

Un deuxième programme de relocalisation fut lancé le 27 septembre 1972 par le gouvernement libéral de monsieur Robert BOURASSA, il s'agit du *Programme d'aide aux migrants applicable à l'arrière-pays de la région de l'Est du Québec*. L'Arrêté en conseil numéro 2874 tient compte des recommandations du Rapport METRA et s'inscrit indéniablement dans une perspective de rationalisation de l'occupation de l'espace géographique.<sup>50</sup> La nouvelle mesure gouvernementale ne se limite plus à quelques municipalités comme c'était le cas dans le premier programme de relocalisation. Son territoire d'application couvre l'ensemble de l'arrière-pays. De plus, le deuxième programme de relocalisation se démarque du premier par son aspect volontaire. Il n'est plus nécessaire d'obtenir un vote majoritaire des « chefs de famille » de la communauté, comme ce fut le cas dans le premier programme de relocalisation pour procéder à la fermeture des municipalités marginales. Cette fois, c'est par des incitatifs monétaires aux familles vivant dans les localités

---

<sup>50</sup> Dans le cadre de cet Arrêté en conseil, on définissait l'arrière-pays comme étant un territoire : [...] où l'activité économique agricole est en décroissance rapide ; où le taux de migration négative des dix dernières années est supérieur à 40 % ; où l'isolement s'accroît de plus en plus compte tenu du dispersement dans l'occupation de l'espace, de l'accès difficile par des routes secondaires et de l'éloignement des centres de services <sup>50</sup>

sélectionnées que l'État compte atteindre son objectif de fermeture de plusieurs communautés.<sup>51</sup>

Le chef de famille qui prend la décision de quitter sa municipalité afin de s'établir dans l'une des localités qualifiées de « centre d'accueil agréé » se voit octroyé une compensation de départ de 1000 \$ à laquelle s'ajoute une somme de 500 \$ pour l'épouse et des allocations supplémentaires de 200 \$ pour les autres membres de la famille immédiate (enfants et personnes âgées). Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation doit, pour sa part, acheter l'ensemble des édifices des gens acceptant la relocalisation. Ces départs fragilisent encore plus les collectivités rurales en déclin tout en augmentant les effectifs dans quelques centres déjà plus peuplés. Selon le curé de la municipalité de Saint-Vianney (MRC de La Matapédia), monsieur Jean-Guy ROY : « L'Arrêté en conseil 2874, a été fait pour tuer les municipalités rurales. Cet outil est une massue pour faire mourir à petit feu la municipalité ».<sup>52</sup>

#### 4.2.2 LES AUTRES MESURES GOUVERNEMENTALES

Avec la remise en question de « l'État providence »<sup>53</sup>, vers le milieu des années 1970, la province de Québec met sur pied le *Fonds de développement régional (FDR)* dans le but de doter les instances politiques d'un nouvel instrument financier pour le développement des régions. Le nouveau fonds est administré par l'OPDQ. Cette période de notre histoire correspond aussi à l'élection en 1976 d'un premier gouvernement du Parti québécois.

---

<sup>51</sup> Selon Clermont DUGAS : « Quelques 75 localités situées à l'écart des routes principales et ayant moins de 1300 habitants étaient identifiées comme points de départ. Trente-six localités étaient désignées nommément centres d'accueil » (DUGAS, 1973, p.295).

<sup>52</sup> PELLETIER, Louis A. 1973. « Opération Dignité 1 – L'Est du Québec victime d'injustices ». *L'Avant-Poste Gaspésien*, 9 mai, p.16.

<sup>53</sup> D'après Charles DEBBASCH, Jacques BOURDON, Jean-Marie PONTIER et Jean-Claude RICCI, l'État-providence est la : « Qualification donnée à partir du XIXe siècle aux États libéraux qui interviennent activement dans la direction et l'orientation de l'économie et fournissent des prestations économiques et sociales soit de leur propre initiative, soit pour répondre à une demande des citoyens » (DEBBASH *et al*, 2001, p.162).

Malheureusement, c'est aussi à cette époque que : « l'Est du Québec perd [...] son statut spécial de territoire-pilote et redevient au niveau du développement planifié une simple composante de l'ensemble du Québec » (DUGAS, 1983, p.76).

À l'automne 1977, le Conseil des ministres met en place le *Secrétariat permanent des conférences socio-économiques* afin d'assurer la permanence des discussions entre le gouvernement et les principaux acteurs œuvrant sur le territoire du Québec. L'État met aussi de l'avant son *Opération de solidarité économique (OSE)*, un programme qui a pour objectifs l'assistance aux entreprises, la création d'emplois industriels, l'aide à la création d'emplois communautaires. Deux années après OSE, le ministre d'État au Développement économique du Québec, Bernard LANDRY, rend public *Bâtir le Québec : énoncé de politique économique*.<sup>54</sup> Ce document précise les futurs fondements de la stratégie de développement économique du gouvernement provincial. Le ministre suggère une approche plutôt globale du développement et propose une plus grande implication de la population dans le développement économique. *Bâtir le Québec* réitère l'importance de l'implication du secteur privé pour sortir de la grave crise économique qui ébranle le Québec.

Du côté du fédéral, l'année 1972 est marquée par le lancement du *Programme d'aide à la création locale d'emploi (PACLE)*, dans le but de créer de nouveaux emplois à l'intention des personnes confrontées au chômage et à l'assistance sociale. Cette initiative gouvernementale vise principalement le support aux projets d'entreprises autonomes et rentables. La même année, Ottawa met en branle le *Programme d'initiatives locales (PIL)*, dont l'objectif principal est de créer des emplois dans les régions confrontées à un haut taux de chômage. Le programme PIL est remplacé à partir de 1978 par le *Programme Canada au travail*. La nouvelle mesure permet la réalisation de projets utiles aux citoyens, dans les circonscriptions fédérales où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne provinciale.

---

<sup>54</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1979. *Bâtir le Québec : énoncé de politique économique*. Comité interministériel permanent du développement économique. Québec : Éditeur officiel du Québec. 523

Les organismes à but non lucratif des territoires visés deviennent alors promoteurs de projets portant sur l'amélioration des installations et des infrastructures collectives.

#### **4.3 LES OPÉRATIONS DIGNITÉS (OD)**

Dans l'Est-du-Québec, les années 1970 sont aussi connues comme étant celles des célèbres *Opérations dignité (OD)*. C'est dans la perspective de favoriser le développement du monde rural que se déroule la majeure partie de l'action des OD. Devant la lenteur de réalisation de programmes gouvernementaux et dans le but d'assurer la survie des communautés rurales de l'Est-du-Québec, la population décide de se mobiliser afin de faire bouger les politiciens. Selon Pierre De BANÉ cité par Vianney GALLANT : « [...] ce n'est plus de relocalisation qu'il s'agit au stage où nous en sommes mais bien d'une opération de dignité humaine et de justice sociale » (GALLANT, 1977, p.31). C'est à la même époque et dans ce contexte particulier que 19 curés vivant dans des localités identifiées comme marginales par le Rapport METRA, et donc vouées à une fermeture à court ou à moyen terme, publient le 27 septembre 1970 : « Prise de position du clergé devant la situation économique de la région et de l'action entreprise par la population dans une logique organisationnelle » (BANVILLE, 1977, p.107-110). Il faut aussi dire que ces curés ont reçu l'appui de Monseigneur Louis LÉVESQUE archevêque de Rimouski, pour la période s'étalant de 1967 à 1973.

La première OD est née dans le sillage de l'expérience pilote de fermeture des localités dites marginales dans le cadre de l'Arrêté en conseil numéro 1961. En septembre 1970 : « [...] 3000 personnes se regroupent à l'église de Sainte-Paule provenant de 23 localités des comtés de Matapédia et de Matane et forment l'Opération dignité I » (THÉBERGE, 1989, p.38). Ce premier mouvement de résistance touche 23 municipalités des comtés de Matapédia et Matane et est mené par le curé Charles BANVILLE de Sainte-Paule. C'est lui qui décide de mobiliser les citoyens de l'arrière-pays. Il ne voulait pas que se concrétise le transfert massif des populations des localités marginales vers les principales agglomérations de la zone littorale. Selon le curé BANVILLE, si on veut contrer la décision gouvernementale, il faut

passer par : « [...] la revalorisation de la population souvent dite marginale et cela par la découverte de sa dignité dans la prise en main de son avenir et l'exploitation de ses ressources » (BANVILLE, 1977, p.34).

Le 15 août 1971, « [...] 2000 personnes se réunissent dans la petite église d'Esprit-Saint pour lancer officiellement l'Opération dignité II » (THÉBERGE, 1989, p.39). La figure 8 démontre l'enthousiasme des participants lors du lancement d'Opération Dignité II.



Figure 8 : Église d'Esprit-Saint : lancement d'Opération dignité II

Source :

< [http://img.src.ca/2012/05/14/635X357/120514\\_mu1po\\_tmep\\_operationdignite\\_7\\_sn635.jpg](http://img.src.ca/2012/05/14/635X357/120514_mu1po_tmep_operationdignite_7_sn635.jpg) >.

C'est le curé Jean-Marc GENDRON de la municipalité d'Esprit-Saint qui dirige le second mouvement d'opposition aux projets de relocalisation du gouvernement. Les objectifs d'OD II sont sensiblement les mêmes que ceux d'OD I, c'est-à-dire rameuter la population et favoriser la création d'emplois stables pour éviter la fermeture de 27 municipalités dites « marginales ». L'objectif ultime de la mobilisation populaire étant d'assurer : « [...] la création d'emplois dans l'arrière-pays par une utilisation optimale des ressources du sol et de la forêt, afin de permettre aux gens qui y sont installés d'y vivre de leur travail et non de l'assistance sociale » (DUGAS, 1973, p.287).

Un autre membre du clergé, le curé Gilles ROY de la municipalité de Les Méchins, décide lui-aussi de passer à l'action en lançant une troisième OD en 1972. Cette dernière visera six municipalités de l'actuelle MRC de Matane. OD III voulait surtout mettre l'accent sur la recherche de solutions permettant une redynamisation des milieux ruraux, notamment par : « [...] une utilisation accrue et plus rentable de la mer » (DUGAS, 1973, p.287).

« Les trois OD permirent la mobilisation de 65 collectivités rurales de l'Est-du-Québec face aux projets de relocalisation de la population » (BANVILLE, 1977, p.34). L'impact des OD est tel que le premier ministre Robert BOURASSA se trouve dans l'obligation de faire marche arrière. Le gouvernement du Québec adopte, le 14 avril 1974, l'Arrêté en conseil numéro 1452 portant sur la suspension du programme d'aide aux migrants. De l'avis de Clermont DUGAS : « Parmi les raisons invoquées pour justifier une telle décision, il est fait état de l'impossibilité de concilier deux mesures qui se voulaient complémentaires mais qui de fait entrent en opposition : l'incitation à la migration et l'incitation à l'aménagement intégré des ressources » (DUGAS, 1981, p.62). Au beau milieu des diverses réalisations des OD, on note la création d'organismes de gestion en commun des milieux forestiers.

À la suite des importantes mobilisations populaires des années 1970, le gouvernement du Québec tombe dans une période de sérieuse remise en question, notamment sur la meilleure façon d'exercer ses responsabilités dans le domaine du développement territorial. Il se met dès lors à la recherche d'alternatives pour résoudre les problèmes socio-économiques de certaines portions du territoire.

#### **4.4 LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 1980**

Dans les années 1980, devant les résultats insatisfaisants des nombreuses initiatives de dynamisation des années 1960 et 1970, la vision de ce que devrait être une politique de développement régional change radicalement. C'est dans ces circonstances particulières que l'idée d'une forme de décentralisation commence à faire son chemin dans les structures administratives institutionnelles. En effet, les gouvernements du Québec et du Canada procèdent à un réajustement majeur de leurs rôles en matière de revitalisation des espaces

géographiques. Les deux paliers de gouvernement arrivent à la conclusion que la décentralisation des pouvoirs représentait la réponse la mieux adaptée par rapport à l'utilisation des ressources financières des autorités politiques.

On assiste à l'émergence du concept de développement local. Les personnes qui administrent l'État invitent alors les élus locaux et régionaux, de même que les citoyens, à s'impliquer activement dans la recherche de solutions novatrices aux problèmes des collectivités en difficultés. D'après Gilles BOURQUE : « On commence alors à vouloir privilégier les nouveaux secteurs économiques en forte croissance, sans pour autant délaisser les secteurs traditionnels qui doivent prendre également le virage technologique, c'est-à-dire acquérir des avantages comparatifs en termes de ressources plus immatérielles » (BOURQUE, 2000, p.53). Ce qui entraîne un profond remaniement des relations entre les juridictions politiques provinciale et fédérale et le palier local.

#### 4.4.1 LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Le gouvernement du Québec adopte en 1982 *Le Virage technologique : Bâtir le Québec, phase 2*.<sup>55</sup> Les principaux programmes en lien avec cette politique sont centralisés au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (MESST) et misent sur le développement des nouvelles technologies. Puis, dans une publication de 1983 du Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation libellée : *Aménager l'avenir – Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire*, on précise davantage la pensée gouvernementale :

[...] en prenant appui sur le dynamisme des milieux, les politiques de développement régional assureront un renforcement de l'autonomie régionale [...] par la mise en valeur des ressources de chacune des régions administratives il sera possible de consolider la structure économique des espaces géographiques. De son côté, le gouvernement veillera à l'harmonisation des actions régionales afin

---

<sup>55</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1982. *Le Virage technologique : Bâtir le Québec, phase 2*. Programme d'action économique 1982-1986. Comité ministériel permanent du développement économique. Québec : Ministère des Communications. 248 p.

d'assurer un bon équilibre interrégional (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1983b, p.12).

Le dépôt par le ministre François GENDRON du document titré : *Le choix des régions*<sup>56</sup>, plus connu sous le nom de « Rapport Gendron » est d'une grande portée pour le développement régional. Ce rapport précise que : « Le gouvernement ne peut plus être le principal moteur du développement régional mais doit plutôt l'appuyer en s'associant au milieu » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1983a, p.60). De plus, pour un nombre croissant de politiciens provinciaux, le palier local semble être le niveau de gouvernance le plus pertinent pour élaborer et concrétiser des approches originales de développement qui répondent aux attentes des collectivités. En effet, « [...] par leur connaissance vécue des problèmes régionaux, les gens des régions sont souvent à même d'identifier des solutions, des orientations et aussi des projets bien précis de développement » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1983a, p.64). Les politiques publiques de développement rural prendront nettement le virage du développement local par la suite.

C'est le début de l'ère de la concertation par le bas. L'échelon local occupera dorénavant une place stratégique dans la dynamisation des territoires ruraux. Le rôle de la MRC à l'endroit du développement sera ainsi reconnu de manière non équivoque : « C'est ainsi que le territoire de la MRC est considéré comme un niveau de région avec lequel il faudra compter à l'avenir, non seulement pour planifier l'aménagement, mais aussi pour favoriser la concertation des actions de développement ». (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1983a, p.170). D'après Pierre FRÉCHETTE et Jean-Paul VÉZINA : « La politique de développement régional du gouvernement s'articule autour de la concertation que suscitent les sommets socio-économiques régionaux et du plan d'action en matière de développement régional présenté par le ministre responsable de l'OPDQ » (FRÉCHETTE et VÉZINA, 1990, p.183). C'est ce qui explique qu'à partir de la publication du rapport

---

<sup>56</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1983a. *Le choix des régions*. Document de consultation sur le développement des régions du Québec. Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional. Québec : Office de planification et de développement du Québec. 132 p.

Gendron, l'État mise principalement sur l'implication des acteurs locaux dans la recherche de solutions adaptées à chacune des régions.

En 1988, Marc-Yvan CÔTÉ, ministre responsable de l'OPDQ, diffuse : *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale : Plan d'action en matière de développement*.<sup>57</sup> Cette politique reposait sur le soutien à l'entrepreneuriat dans le but d'assurer la création d'emplois en région. On mettait aussi l'accent sur le développement endogène, c'est-à-dire sur la mobilisation des acteurs locaux et la valorisation de l'ensemble des ressources des collectivités. D'après Hugues DIONNE : « L'État se veut dorénavant accompagnateur des initiatives entrepreneuriales et créatrices d'emplois, soutien à l'ouverture économique des régions sur les marchés extérieurs et à la pénétration technologique et support à l'adaptation de la main-d'œuvre » (DIONNE, 1995, p.102). Pour l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ) : « L'État a alors choisi de jouer un rôle de partenaire, d'animateur et de catalyseur. Les politiques de développement subséquentes ont dès lors favorisé l'arrimage entre le développement régional et le développement local » (ACLDQ, 2010, p.9). Selon Solidarité rurale du Québec :

Ce plan d'action poursuit [...] l'objectif de mieux adapter l'action gouvernementale aux régions et de mieux accompagner les efforts de développement des régions en se basant sur une modulation des programmes sur la base de blocs régionaux, une adaptation des programmes sur la base de chaque région au moyen des conférences socio-économiques et une action plus directe avec les milieux les plus en difficulté (SRQ, 2006, p.21).

#### **4.4.2 LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

En 1982, à la suite de la fusion du MEER et du ministère de l'Industrie et du Commerce, le gouvernement fédéral procède à la création du ministère de l'Expansion industrielle

---

<sup>57</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1988. *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale : Plan d'action en matière de développement*. Office de planification et de développement du Québec. Québec : Office de planification et de développement du Québec. 90 p.

régionale (MEIR). Ottawa met de l'avant le *Plan fédéral de l'Est-du-Québec* en 1983. Ce programme d'une durée de cinq ans est doté d'une enveloppe budgétaire de 264,7 millions de dollars. Les interventions sur le terrain visent surtout le développement des ressources naturelles et l'aménagement d'infrastructures routières. Puis, trois ans plus tard, le *Programme d'aide au développement des collectivités (PDAC)*<sup>58</sup> permet la création des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC).

Les SADC sont des organisations qui ont pour principale mission de concerter les intervenants locaux, de favoriser la prise en charge de l'avenir des municipalités par les membres de ces mêmes collectivités et finalement, de soutenir les initiatives locales de développement. En plus d'avoir été conçu dans une perspective de développement local, le PDAC s'adresse à des regroupements de municipalités (dans le cas du Québec, il s'agit principalement de la MRC) plutôt qu'à des entreprises privées ou des individus. Les espaces géographiques visés par cette mesure sont toutes situées à l'extérieur des milieux urbains et connaissent toutes des difficultés socio-économiques. Le conseil d'administration d'une SADC dispose de beaucoup de latitude pour décider de l'utilisation des ressources financières mises à sa disposition.

#### **4.5 LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 1990**

Le Conseil des ministres adopte en décembre 1991, *Développer les régions du Québec*<sup>59</sup>, un énoncé de politique économique proposé par le ministre Yvon PICOTTE.<sup>60</sup> D'après Marcelin JOANIS, Fernand MARTIN et Suzie SAINT-CERNY : « [...] la réforme

---

<sup>58</sup> Le PDAC : « [...] a pour but d'offrir le soutien et les moyens nécessaires aux petites localités pour résoudre leurs problèmes d'emplois à long terme en étant maître d'œuvre de leur développement [...] le rôle des SADC consiste à évaluer les besoins de la collectivité en matière d'adaptation de l'économie locale et à élaborer une stratégie de développement en fonction de ces besoins » (TREMBLAY, 1996, p.278-279).

<sup>59</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1992. *Développer les régions du Québec*. Québec : Gouvernement du Québec. 47 p.

<sup>60</sup> Monsieur Yvon PICOTTE a occupé diverses fonctions ministérielles dans le cabinet de monsieur Robert Bourassa, notamment celle de ministre responsable du Développement régional, pour la période s'étalant de 1990 à 1993.

s'appuie sur deux grands principes : la responsabilisation des acteurs locaux et régionaux, et un rôle d'accompagnateur plutôt qu'un rôle d'interventionniste pour le gouvernement » (JOANIS, MARTIN et SAINT-CERNY, 2004, p.37). Pour Hugues DIONNE : « Le document *Développer les régions du Québec* propose une stratégie basée sur le principe d'une démarche d'accompagnement du dynamisme des régions. L'État n'y jouant qu'un rôle d'appui et de soutien technique » (DIONNE, 1995, p.103). Cette nouvelle approche initiée par le gouvernement de Robert BOURASSA marque un autre changement par rapport aux milieux régionaux, notamment sur le plan de l'implication des populations dans l'élaboration des stratégies de développement. Les objectifs sont de :

[...] prendre en considération les habitudes de concertation instituées à l'intérieur des régions et que le gouvernement a encouragées et soutenues depuis 1985 ; répondre, dans la limite du raisonnable, au désir et à la nécessité d'une prise en main accrue des principaux enjeux du développement des régions par les leaders régionaux ; clarifier la nature et la portée des rôles réciproques du gouvernement et des « instances régionales » et d'encadrer ces rapports de façon réaliste et efficace (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1992, p.3).

Cette façon de faire particulière conduit à la mise en place des Conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD). Les conseils d'administration des CRCD qui remplacent les anciens CRD réunissent autour de la même table des représentants de conseils municipaux, d'institutions régionales (universités, cégeps, commissions scolaires, etc.), des acteurs socio-économiques (centrales syndicales, organisations patronales, institutions financières, etc.) de même que les députés de l'Assemblée nationale de chaque région administrative. À l'avenir, ce sont les CRCD qui auront la responsabilité d'élaborer un plan stratégique régional et le mandat de définir les priorités de chaque région en matière de développement.

La réforme du ministre Yvon PICOTTE est aussi à l'origine de la création d'un *Secrétariat aux Affaires régionales (SAR)*, responsable du *Secrétariat au développement des régions* dont la mission est d'assurer : « [...] l'harmonisation des actions gouvernementales, c'est-à-dire la conception des orientations gouvernementales, la concertation et la

coordination des actions gouvernementales » (GRAVEL, 1999, p.247). Le SAR a également pour mandat d'assurer une coordination entre les ministères en matière de développement régional, de conclure des ententes-cadres avec les CRCD et finalement, de gérer un fonds régional permettant de soutenir financièrement des projets spéciaux.

On assiste à peu près à la même époque à la création par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) du Fonds de solidarité de la FTQ et à la mise en place, toujours par la même centrale syndicale, mais cette fois en collaboration avec l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) des *Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE)* dans le but de venir en appui à la création et le maintien de l'emploi.

La *Politique de soutien au développement local et régional*<sup>61</sup>, mise de l'avant par le ministre Guy CHEVRETTE<sup>62</sup> en 1997, consolide l'orientation préconisée par ses prédécesseurs. La finalité recherchée par cette nouvelle politique publique est d'améliorer et de simplifier les services offerts à la population en matière de développement territorial. Le ministre mentionne dans son message inaugural que sa politique renforce l'autonomie locale parce que : « Les communautés locales et régionales disposeront désormais d'une plus grande marge de manœuvre dans le développement de leur territoire puisqu'elles seront les premières responsables des services locaux de soutien à l'entrepreneuriat et des stratégies régionales de développement » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1997, p.3).

Les objectifs de cette mesure sont les suivants :

Intégrer ou regrouper les services sur la base de grandes catégories de clientèles ou de grandes missions gouvernementales dans une perspective de simplification, d'efficacité et de rationalisation ; responsabiliser les instances locales et régionales dans la gestion de services en procédant par décentralisation, délégation ou par négociation de contrats de service. Associer les intervenants locaux et régionaux en

<sup>61</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1997. *Politique de soutien au développement local et régional du Québec*. Secrétariat au développement des régions. Québec : Les Publications du Québec. 49 p.

<sup>62</sup> Monsieur Guy CHEVRETTE a été député du Parti québécois de 1976 à 1998. Il fut notamment ministre responsable du Développement des régions de 1996 à 1998.

assurant leur participation au processus décisionnel et à la mise en œuvre des objectifs, priorités et projets à réaliser dans le cabinet de Robert Bourassa; assurer l'adaptation des politiques et programmes gouvernementaux aux réalités locales et régionales et dans la mesure du possible, l'élimination du « mur à mur » dans l'organisation territoriale des services ; Adopter des modes de gestion faisant appel à une plus grande responsabilisation des gestionnaires (gestion par résultats de préférence à une gestion qui met l'accent sur les normes et les procédures a priori), (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1997, p.6-7).

La création d'un ministère des Régions<sup>63</sup> assure une cohérence des actions des diverses instances gouvernementales et démontre l'importance accordée par l'État à la recherche de solutions permettant de corriger les problèmes socio-économiques des régions périphériques. De plus, le gouvernement du Québec confie à Solidarité rurale du Québec le mandat de le conseiller en matière de développement rural. Le gouvernement profite de l'occasion pour procéder à un nouveau partage des mandats des acteurs locaux en matière de développement. Il redéfinit le rôle des trois paliers administratifs (le local, le régional et le national) de la manière suivante :

1) le palier local s'articule autour des municipalités régionales de comté et repose essentiellement sur le *Centre local de développement (CLD)*. Le CLD est un organisme à but non lucratif financé conjointement par le gouvernement et les municipalités incluses dans chaque MRC. Sa mission est de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche visant à soutenir le développement économique et la création d'emplois. Un deuxième organisme est mis sur pied au niveau de la municipalité régionale de comté, il s'agit du *Centre local d'emploi (CLE)*, une instance qui relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le CLE offre des services aux chômeurs, aux prestataires de la sécurité du revenu ainsi qu'aux employeurs à la recherche de travailleurs ;

---

<sup>63</sup> Le ministère des Régions n'a existé que six années. L'élection d'un nouveau gouvernement du parti Libéral entraîna la création du ministère du Développement économique et Régional (un ministère qui intègre les responsabilités du ministère des Régions).

2) le palier régional représente l'espace géographique des régions administratives gouvernementales. Au sein de ces territoires, le *Conseil régional de concertation et de développement (CRCD)* reçoit un mandat de concertation et d'élaboration de stratégies de développement. Cette instance est une corporation à but non lucratif financée par le gouvernement en vertu d'une entente de collaboration. Elle devient l'interlocutrice principale de l'État au sein des régions ;

3) le palier national élabore et adopte des politiques provinciales et des programmes visant à assurer l'équité dans l'organisation et l'offre de services publics aux citoyens.

#### **4.6 LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET MESURES DES ANNÉES 2000**

Les politiques de développement des années 2000 sont importantes, car selon le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec : « [...] l'absence d'intervention engendrerait des coûts sociaux importants, entre autres, des coûts d'inefficience reliés à la sous-utilisation du capital territorial des régions et des coûts reliés à la désadaptation de la main-d'œuvre dans un contexte de renouvellement de la structure industrielle régionale » (MDEIE, 2006, p.5).

##### **4.6.1 LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**

L'adoption, en 2001, de la *Politique nationale de la ruralité*<sup>64</sup>, présentée sous la responsabilité du ministre Gilles BARIL du Parti québécois, trouve son inspiration du programme européen *Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale (LEADER)*, qui fait la promotion d'une approche de développement à la fois ascendante et territorialisée. La Politique nationale de la ruralité « [...] vient compléter la *Politique de*

---

<sup>64</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001a. *Politique nationale de la ruralité*. Ministère des Régions. Québec : Gouvernement du Québec. 73 p.

*soutien au développement local et régional* et se veut un appui encore plus tangible et concret au dynamisme des milieux ruraux » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001a, p.2).

La PNR prend aussi modèle sur la déclaration adoptée dans le cadre des États généraux du monde rural. Un énoncé qui réclamait la mise en place d'une approche territoriale (qui tient compte des particularités des territoires et des populations qui y vivent) et globale (intégration des aspects économiques, sociaux et culturels) du développement.

La nouvelle mesure gouvernementale « [...] s'applique à tout le territoire rural qui se situe à l'extérieur des 31 agglomérations urbaines du Québec. Elle touche plus de 1000 municipalités » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001a, p.63). Elle part du principe selon lequel, chaque milieu rural dispose de toutes les ressources nécessaires pour se défaire des problèmes qui l'afflige. C'est ce que mentionne explicitement la politique rurale : « Quel que soit son niveau de développement, chaque communauté rurale dispose d'une dynamique interne et de ressources qui la rendent capable d'améliorer son sort » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001a, p.22). Le processus de revitalisation de chaque municipalité rurale prendra donc appui sur les ressources locales. Comme nous l'avons vu précédemment, l'approche de développement véhiculée par la PNR, s'inscrit dans la suite logique des nombreuses interventions tentées au cours des deux décennies précédentes (Voir l'annexe 1).

La PNR alloue une immense marge de manœuvre aux décideurs locaux, quant au choix des initiatives de développement et à l'égard de la répartition des fonds : « En adoptant la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement fait confiance à la capacité des collectivités rurales à gérer leurs ressources et à raviver les forces du milieu » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001a, p.1). Selon Michel BELZIL (2006), la signature de la PNR en 2001 constitue un tournant dans l'histoire du monde rural et municipal au Québec. Selon celui qui fut maire de Barnston-Ouest de 1989 à 2005, préfet de la MRC de Coaticook de 1993 à 2005 et président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de 2001 à 2006, l'État québécois admettait, par cette initiative gouvernementale et pour la toute première fois de

son histoire, « le rôle central que jouent les élus dans le développement des collectivités et l'occupation dynamique du territoire ». <sup>65</sup>

Bruno JEAN partage l'opinion de Michel BELZIL et mentionne notamment, dans un article portant sur les grands enjeux territoriaux paru dans l'*Annuaire du Québec 2003*, qu'il s'agit « d'une reconnaissance politique sans équivoque de l'importance du monde rural ». Du point de vue de ce chercheur universitaire : « Le grand mérite de la Politique nationale de la ruralité est certainement de rappeler au gouvernement et aux ruraux eux-mêmes leurs responsabilités face au développement du milieu rural » (JEAN, 2002, p.140). Bruno JEAN identifie implicitement l'appropriation par les ruraux eux-mêmes de la politique rurale comme le principal défi qui découle de l'adoption de la Politique nationale de la ruralité. Le tableau 17 expose les orientations et objectifs de la première PNR.

---

<sup>65</sup> BELZIL, Michel. 2006. « *Les pactes ruraux au Québec, cinq ans après* ». Dans Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec : 14<sup>e</sup> Conférence (Sherbrooke, 8-10 mars 2006).

**Tableau 17 : Les orientations et objectifs de la première PNR**

<b>Orientations</b>	<b>Objectifs</b>
<b>1. Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales</b>	1) Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise ; 2) accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire ; 3) intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation ;
<b>2. Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction</b>	4) assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité ; 5) améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance ; 6) favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux ;
<b>3. Soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural</b>	7) promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations ; 8) tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural ; 9) renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain ».

Source : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001a. *Politique nationale de la ruralité*. Ministère des Régions. Québec : Gouvernement du Québec. p. 20 à 22

La seconde *Politique nationale de la ruralité (2007-2014)*<sup>66</sup> est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007. Tout comme la première politique, elle a pour objectif le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire québécois : « Avec la Politique nationale de la ruralité le gouvernement vise globalement à assurer le développement des

<sup>66</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2006. *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Québec : Gouvernement du Québec. 68 p.

communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire en misant sur leur diversité et sur leurs particularités, ainsi que sur la capacité d'initiative des milieux ruraux » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2006, p.21). Comme le mentionne l'OCDE : « Cette politique est centrée sur la construction d'un capital social local et son principal objectif est de renforcer les capacités des collectivités et de veiller à une occupation dynamique et durable des terres rurales » (OCDE, 2010, p.18).

Le principal changement structurel se situe au niveau du territoire d'application de la politique rurale. Selon les instances politiques, cette zone a été agrandie afin d'inclure quelques villes dont l'aire d'influence se limite au territoire d'une MRC (Matane, Amos, Lachute, La Tuque et Dolbeau-Mistassini) et « [...] comprend également, des villes de moins de 10 000 personnes dont l'économie repose essentiellement sur les ressources naturelles (Matagami, Chapais, Chibougamau et Lebel-sur-Quévillon) » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2006, p.23). Les divers paramètres de la seconde PNR (2007-2014) sont présentés au tableau 18.

**Tableau 18 : Divers paramètres de la Politique nationale de la ruralité (2007-2014)**

Paramètres	Objectifs
<b>Résultats escomptés au plan qualitatif</b>	1) La mobilisation des personnes (renforcer le rôle des décideurs locaux et consolider celui des MRC) ; 2) les projets visant l'accueil et l'intégration de nouvelles populations ; 3) l'éventail des services de proximité (maintenus, adaptés et nouveaux) ; 4) le maintien et l'amélioration de la qualité de vie et du sentiment d'appartenance ; 5) l'engagement communautaire ; 6) les initiatives d'innovation rurale ; 7) les types de stratégies rurales mises en œuvre en territoire rural ; 8) les recherches et les connaissances sur la ruralité québécoise ; 9) la prise en charge effective du développement par les milieux.
<b>Résultats attendus au plan quantitatif (augmentation du nombre)</b>	1) Le nombre de bénévoles engagés dans les organisations de développement et le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement ; 2) le nombre de projets soutenus par les pactes ruraux dans les divers secteurs d'activités ; 3) l'évolution des flux migratoires dans les municipalités rurales ; 4) les emplois et les investissements générés et les nouveaux produits et services répertoriés ; 5) les produits de spécialité ; 6) la couverture du territoire par Internet haute vitesse: nombre d'abonnés et nombre de municipalités couvertes.
<b>Les quatre orientations stratégiques</b>	1) Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations ; 2) favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire ; 3) assurer la pérennité des communautés rurales ; 4) maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.
<b>Les objectifs d'interventions</b>	1) Renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui des MRC dans l'offensive de développement rural ; 2) assurer à chaque territoire de MRC les moyens d'agir ; 3) encourager une dynamique de développement par territoire de MRC ; 4) poursuivre un développement multiforme en milieu rural ; 5) favoriser la coopération et la complémentarité rurale urbaine ; 6) promouvoir le mode de vie rural ; 7) offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux démarches, stratégies et projets des communautés rurales.

Source : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2006. *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. p. 54.

## LES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2001, au moment du lancement de la PNR, la vaste majorité de la population rurale est enthousiaste et ce, même si on dénote une certaine déception à l'égard des sommes allouées par l'État (106 millions de dollars sur une période de cinq années). 90 des 106 millions de dollars sont octroyés à la première génération de pactes ruraux<sup>67</sup>, 10 millions de dollars pour l'amélioration des transports collectifs dans les collectivités rurales et six millions de dollars pour le développement des produits du terroir et une diversification de l'agriculture. La somme paraît tout à fait dérisoire, du moins si nous la comparons aux politiques de développement des années 1960 - 1970.

En plus d'une hausse significative de l'enveloppe budgétaire par rapport à la première politique rurale, d'autres changements s'ajoutent, comme l'addition de deux années supplémentaires au dispositif des pactes ruraux (sept ans au lieu de cinq) et une plus grande responsabilisation des dirigeants locaux. La figure 9 présente la ventilation des ressources financières de la seconde PNR.

---

<sup>67</sup> La méthode de détermination de l'enveloppe budgétaire allouée pour chaque unité territoriale, est établie en fonction de trois paramètres : 1) un montant de base attribuée à chaque MRC comprenant des localités rurales ; 2) une autre somme accordée en fonction du pourcentage de la population vivant dans le territoire d'application de la politique rurale et 3) un montant supplémentaire déterminé en fonction du pourcentage de la population vivant dans les municipalités dont l'indice de développement est négatif.

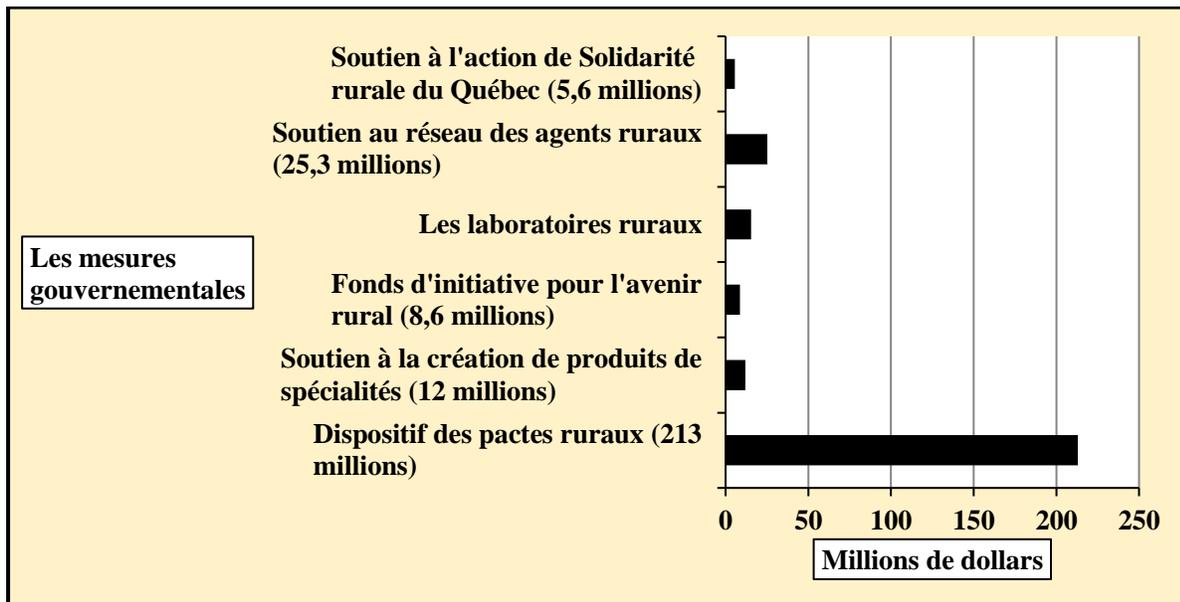


Figure 9 : Les ressources financières de la PNR (2007-2014)

Source : Communiqué de presse émis le 7 décembre 2006 par le cabinet de la ministre des Affaires municipales et des Régions et intitulé : « Lancement de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, 280 millions de dollars pour le développement des territoires ruraux : une force pour tout le Québec ».

Selon Paternie MIRINDI : « [...] nous pouvons nous questionner sur l'adéquation, ou plus exactement encore, sur l'inadéquation entre les objectifs somme toute très ambitieux que sous-tend la politique de la ruralité en matière de relèvement des collectivités rurales et les budgets qui lui sont accordés » (MIRINDI, 2011, p.64). Dans un éditorial de Jean-Jacques SAMSON intitulé *Un pacte peu compromettant*, l'auteur se fait lui aussi très critique à cet égard : « Une enveloppe budgétaire de 90 millions \$ étalée sur cinq ans a été réservée à la poursuite des nobles objectifs du pacte, soit en moyenne 197 802 \$ par année par MRC, de quoi en somme ajouter un petit secrétariat de plus dans chacune et tenir quelques réunions additionnelles. »<sup>68</sup>

<sup>68</sup> SAMSON, Jean-Jacques. 2001. « Un pacte peu compromettant ». *Le Soleil*, Éditorial, vendredi le 7 décembre, p. A-16.

La situation est d'autant plus surprenante que la politique rurale est présentée par certains élus comme étant la panacée, le remède miracle qui va mener à la revitalisation de centaines de municipalités rurales québécoises, en particulier de celles dites dévitalisées. Les quelques dizaines de millions de dollars des pactes ruraux semblent faire oublier l'insuccès de l'Entente de coopération Canada-Québec de 1968 à 1976 (411 millions de dollars) et du Plan fédéral de l'Est-du-Québec lancé en 1983 (264,7 millions de dollars) dont les budgets étaient destinés exclusivement à l'Est-du-Québec.

On se souvient que malgré la valse des millions des années 1960, 1970 et 1980, les sommes investies à l'époque n'ont pas été en mesure d'atténuer et encore moins d'éliminer les disparités socio-économiques régionales et les principales difficultés des collectivités rurales (décroissance démographique, diminution des services de proximité, haut taux de chômage, etc.). Étant donné que les investissements gouvernementaux de l'époque et les fortes mobilisations populaires des dernières décennies n'ont pas été en mesure d'assurer une véritable amélioration des conditions de vie des collectivités, alors à quoi devons-nous nous attendre avec la PNR ?

#### **4.6.2 LE PLAN D'ACTION POUR LES MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES**

Le gouvernement du Québec lance en 2008 son premier *Plan d'action gouvernemental pour les municipalités dévitalisées (PAGMD)*<sup>69</sup>. Dans le cadre de ce programme, l'État maintient la MRC comme unité territoriale de base pour l'action gouvernementale.

---

<sup>69</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2008. *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Québec : Les Publications du Québec. 42 p.

Le Plan d'action gouvernemental pour les municipalités dévitalisées :

[...] vise l'occupation dynamique du territoire dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire une occupation marquée par la responsabilité, l'innovation et l'excellence de ses acteurs dans toutes leurs réalisations, en misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale pour la qualité de vie des citoyens (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2008, p.IV).

Le PAGMD prévoit, entre autres, une aide gouvernementale supplémentaire de 38 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)* qui avait été mis sur pied en 2006 afin d'appuyer les territoires et les municipalités qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour maintenir ou créer de meilleures conditions de développement économique. Le FSTD, mis en place en 2005, était doté à l'origine d'un budget de 30 millions de dollars sur trois ans, visant à favoriser la diversification économique des municipalités mono-industrielles dont plusieurs sont dévitalisées. Le budget du FSTD a été de six millions de dollars en 2006.<sup>70</sup> Le FSTD veut soutenir des projets porteurs de croissance économique dans le but de stimuler de nouvelles activités économiques au sein des communautés dévitalisées. « Le succès de cette démarche repose avant tout sur l'engagement des femmes et des hommes de ces communautés dans un processus d'occupation dynamique et durable de leur territoire ainsi que sur l'appui de l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2008, p.III).

Dans le cadre du FSTD, le MAMR établit avec la MRC concernée un plan de diversification et de développement qui prévoit la formation d'un comité composé d'élus de la MRC qui a la responsabilité de le mettre en œuvre. Le tableau 19 avance quelques chiffres portant sur la dévitalisation des collectivités rurales de l'Est-du-Québec.

---

<sup>70</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. 2007. *Document d'information à l'intention des municipalités dévitalisées du Québec*. p. 7.

**Tableau 19 : Les municipalités dévitalisées du territoire de recherche**

<b>Régions administratives gouvernementales</b>	<b>Municipalités régionales de comté (MRC) Municipalités dévitalisées (2006)</b>
<p><b>Bas-Saint-Laurent</b> Selon le PAGMD, en 2006, 42 des 118 municipalités de la région administrative du Bas-Saint-Laurent sont dévitalisées, ce qui correspond à 35,59 % des localités.</p>	<p><b>MRC de Rimouski-Neigette</b> 4 des 9 municipalités sont dites dévitalisées : Esprit-Saint (-10,89), Saint-Eugène-de-Ladrière (-6,53), Saint-Marcellin (-5,13) et La Trinité-des-Monts (-7,08)</p> <p><b>MRC de La Mitis</b> 5 des 16 municipalités sont dites dévitalisées : Sainte-Jeanne-d'Arc (-5,07), La Rédemption (-11,36), Les Hauteurs (-14,96), Price (-6,13) et Saint-Charles-Garnier (-13,11)</p>
<p><b>Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine</b> Selon le PAGMD, en 2006, 28 des 53 municipalités de la région administrative de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine sont dévitalisées, ce qui correspond à 52,83 % des localités.</p>	<p><b>MRC d'Avignon</b> 6 des 11 municipalités sont dites dévitalisées : Escuminac (-8,43), L'Ascension-de-Patapédia (-17,28), Nouvelle (-5,05), Pointe-à-la-Croix (-7,41), Saint-Alexis-de-Matapédia (-10,10) et Saint-François-d'Assise (-10,75).</p>

Source : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2008. *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*. Annexe 1, pp. 35 à 39.

Le PAGMD repose aussi sur le *Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM)*. Il s'agit d'un fonds de diversification économique qui relève du MDEIE et qui permet de financer des projets d'entreprises. Une somme de 60 millions de dollars figure dans le budget de l'État pour le FAMM. Tous les projets financés dans le cadre de ce programme doivent être structurants. De plus, les projets devront prioritairement viser les municipalités dévitalisées. Étant donné les grandes difficultés de la Gaspésie, un troisième fonds doté d'une enveloppe budgétaire de 12 millions de dollars a été mis sur pied : Le *Fonds d'intervention stratégique régional (FISR)* qui vise à soutenir financièrement la réalisation

de projets visant une plus grande compétitivité des entreprises par l'innovation technologique et organisationnelle. Ce dernier fonds a pour objet de soutenir la création d'emplois temporaires dans les communautés via la réalisation de petits projets dans un grand nombre de secteurs (culture, tourisme, environnement, etc.).

#### **4.6.3 LA STRATÉGIE POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES**

La *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (2011-2016)*<sup>71</sup> annoncée en 2011 par le ministre Laurent LESSARD entre elle aussi dans la continuité des mesures visant l'appropriation du processus de développement par les collectivités concernées. Selon le ministre LESSARD : « Il nous faut reconnaître que le Québec est composé de multiples territoires aux caractéristiques historiques, géographiques, sociales, culturelles et économiques variées et que, pour mieux assurer leur vitalité, il faut adopter une toute nouvelle approche » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2011, p.4).

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires comprend quatre grandes orientations :

[...] agir pour mieux habiter les territoires (disponibilité de services de proximité, mise en valeur du patrimoine, accueil de nouvelles populations, qualité des relations interculturelles, transports durables, etc.); agir pour vivre de nos territoires (promotion de l'entrepreneuriat privé et collectif, modernisation de la structure industrielle, disponibilité de la main-d'œuvre, soutien aux territoires à revitaliser, etc.); agir en synergie (renforcement de la concertation entre l'action des collectivités locales, supra locales, régionales et métropolitaines et l'action gouvernementale) et relever les défis de la région métropolitaine par une plus grande concertation (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2011, p.8).

---

<sup>71</sup>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2011. *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Québec : Les publications du Québec. 96 p.

#### 4.6.4 LES AUTRES MESURES GOUVERNEMENTALES

Le budget 2001-2002 du gouvernement québécois fait état du lancement de la *Stratégie de développement économique des régions ressources*.<sup>72</sup> La stratégie vise à :

accélérer la diversification de l'économie par des mesures et incitatifs fiscaux puissants (impôt zéro pour les PME manufacturières et crédit d'impôt pour les activités de transformation) ; assurer la croissance du secteur des ressources naturelles par la mise en valeur des forêts, la prospection minière et la modernisation de la flotte de pêche ; faciliter le financement des PME et la création d'entreprises, notamment par la mise en place de nouveaux outils financiers (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001b, p.34).

On veut par cette nouvelle initiative aider les régions en difficulté à se revitaliser. En accordant un budget de 800 millions de dollars sous forme de dégrèvements fiscaux à la Stratégie de développement économique des régions ressources, l'État québécois voulait accélérer la diversification économique des sept régions ressources par la création de nouvelles entreprises axées sur l'extraction et la transformation des ressources naturelles.

#### 4.7 CLASSIFICATION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

Afin de bien situer la politique rurale qui nous intéresse, nous présentons au tableau numéro 20 une synthèse des principales interventions portant sur le développement territorial.

---

<sup>72</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001b. *Stratégie de développement économique des Régions ressources*. Québec : Gouvernement du Québec. 161 p.

**Tableau 20 : Mesures de développement territorial adoptées à partir de 1960**

Canada	Québec
<b>Génération un (1960-1975)</b>	<b>Génération un (1960-1975)</b>
1961 La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA).	1961 La mise en place du Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ).
1963 L'Agence de développement régional (ADR).	1968 Le COEQ est remplacé par l'Office de planification du Québec (OPQ) - La signature de l'Entente Canada-Québec- La mise sur pied de l'Office de développement de l'est du Québec (ODEQ).
1966 Le Fonds de développement économique rural (FODER).	1969 L'OPQ devient l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).
1968 La signature de l'Entente Canada-Québec	1970 Mise en place des Conseils régionaux de développement (CRD).
1969 La création du ministère de l'Expansion économique régional (MEER).	1974 Mise sur pied des Conférences administratives régionales.
1972 Le Programme d'initiatives locales (PIL).	<b>Génération deux (1975-1985)</b>
1974 Signature des Accords généraux de développement.	1976 Opération de solidarité économique (OSE).
<b>Génération deux (1975-1985)</b>	1979 Bâtir le Québec.
1978 Le programme Canada au travail.	1982 Le Virage technologique.
1982 Création du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) après la fusion du MEER et du ministère de l'Industrie et du Commerce.	1983 Le Choix des régions.
Lancement du programme de développement industriel et régional (PDIR).	<b>Génération trois (depuis 1985)</b>
1983 Le Plan fédéral de l'Est-du-Québec.	1988 Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale.
<b>Génération trois (depuis 1985)</b>	1992 Développer les régions du Québec.
1986 Le programme d'aide au développement des collectivités (PDAC).	1997 La Politique de soutien au développement local et régional.
	2001-2007 La PNR (2001-2006) et la PNR (2007-2014).
	2008 Le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées (PAGMD).
	2011 La Stratégie de développement économique des régions ressources.

### GÉNÉRATION UN (1960-1975)

Force est de constater que les politiques gouvernementales concernant le développement territorial ont souvent changé, tant dans les orientations et finalités recherchées, que dans le partage des responsabilités entre les acteurs socio-économiques et les ressources financières accordées. Les programmes de la première génération ont été adoptés entre 1960 et 1975. D'après Christiane GAGNON : « Jusqu'au milieu des années 1970, la plupart des pays occidentaux avaient tendance à étendre aux régions périphériques une logique interventionniste, plus ou moins inspirée de John Maynard Keynes afin d'atténuer les disparités économiques et sociales entre celles-ci » (GAGNON, 1995, p.19). Ce qui explique les efforts fournis dans le but de rendre ces territoires plus attrayants pour les grandes entreprises. Selon Claude MONTMARQUETTE :

La stratégie de développement économique de ces gouvernements était fort simple. La mise en valeur des ressources naturelles était considérée comme la force motrice capable d'assurer l'industrialisation et le développement économique équilibré du Québec. L'accent est mis sur l'exploitation des ressources naturelles pour stimuler l'industrie et créer des emplois, ce qui était l'objectif principal du gouvernement (MONTMARQUETTE, 1979, p.408).

Les mesures gouvernementales des années 1960-1970 étaient la plupart du temps : 1) des politiques reposant sur une vision assez éloignée de la réalité des zones rurales en difficulté ; 2) des programmes écrits par des bureaucrates et théoriciens du développement et mis en œuvre par des fonctionnaires ; 3) des programmes marqués par l'intervention des pouvoirs publics et une volonté d'allocation de ressources financières vers des secteurs économiques déterminés par les pouvoirs publics. Les politiques étaient reconnues comme étant des outils favorisant le développement du Québec. Les principaux objectifs étaient d'assurer le rattrapage des régions rurales en détresse et aussi de consolider les pôles urbains. C'était l'époque au cours de laquelle on croyait que le développement ne pouvait venir que de l'extérieur des régions en difficulté. L'État providence s'est mis en place durant cette période.

L'expérience du BAEQ est très représentative de cette manière de faire en matière de développement : « Les plans de développement comme ceux du BAEQ étaient définis par des experts et par la suite imposés d'en haut par le pouvoir politique » (DIONNE, 1995, p.101). C'est aussi durant cette période que l'aide financière gouvernementale sera la plus appréciable grâce aux importants investissements des deux niveaux de gouvernements.

### **GÉNÉRATION DEUX (1975-1985)**

Pour Louis FAVREAU, Martin ROBITAILLE et Daniel TREMBLAY, cette période est caractérisée par « [...] la multiplication des schémas et des plans d'aménagement régional, de développement et d'équipement » (FAVREAU, ROBITAILLE et TREMBLAY, 2002, p.107). D'après Gilles BOURQUE, l'État adopte des stratégies de développement régional qui s'appuient sur « [...] trois piliers : la privatisation des sociétés d'État, les déréglementations économiques et sociales, l'allègement de l'État » (BOURQUE, 2000, p. 81). Selon Diane-Gabrielle TREMBLAY et Jean-Marc FONTAN : « Pour conserver les acquis développés pendant les trente années de croissance économique de l'après-guerre (1945-1975), l'élite canadienne choisit [...] de sacrifier des régions et des populations perdantes au profit des régions et des populations gagnantes » (TREMBLAY et FONTAN, 1994, p.78).

### **GÉNÉRATION TROIS (DEPUIS 1985)**

Cette période est marquée par le renforcement du rôle accordé aux acteurs locaux à l'égard du développement des espaces géographiques. D'après Diane-Gabrielle TREMBLAY et Jean-Marc FONTAN : « La nouvelle approche favorise la participation des municipalités, des syndicats, des gens du milieu des affaires et du milieu communautaire » (TREMBLAY et FONTAN, 1994, p.200). L'aspect « participation » est ici d'une grande importance et nécessite une certaine forme de concertation qui, selon Bernard VACHON, nécessite de : « [...] s'entendre pour agir ensemble et réfléchir sur les modalités de réalisation d'une action conjointe » (VACHON, 1993, p.172).

En effet, on est en mesure de constater que les plus récentes politiques de développement prennent de plus en plus la forme d'un partenariat entre l'État et les acteurs socio-économiques locaux. C'est particulièrement le cas depuis la réforme PICOTTE du début des années 1990, qui en plus de proposer une démarche décentralisée en matière de développement régional, implique et responsabilise les élus locaux et régionaux. Les acteurs du monde municipal peuvent prendre une part active à l'orientation des politiques de développement qui seront mises en œuvre dans les régions.

#### **4.8 LES PRINCIPAUX ATTRIBUTS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT**

##### **4.8.1 LA PREMIÈRE ET LA SECONDE GÉNÉRATION DE PROGRAMME**

La période des années 1960 et 1970 représente une importante phase de redynamisation pour les collectivités rurales en déclin. Les politiques publiques de développement qui ont vu le jour durant ces années s'inscrivent pour la plupart dans une approche interventionniste de type keynésienne.<sup>73</sup> C'est d'ailleurs ce que confirment Alain-G. GAGNON et Alain NOEL : « Jusqu'au milieu des années 1970, la plupart des pays occidentaux avaient tendance à étendre aux régions périphériques une logique interventionniste, plus ou moins inspirée de John Maynard KEYNES, afin d'atténuer les disparités économiques et sociales entre celles-ci » (GAGNON et NOEL, 1995, p.18). Selon Benoît LÉVESQUE :

[...] les politiques de développement régional visaient donc à favoriser le rattrapage des régions en retard, à contrer les inégalités régionales et donc à aider principalement les régions en difficulté. À cette fin, elles favorisaient l'investissement dans les infrastructures et les ressources naturelles, l'urbanisation, la formation de pôles régionaux voire de pôle de développement (LÉVESQUE, 2005, p.19).

---

<sup>73</sup> John Maynard KEYNES (1883-1946) est un économiste britannique. Il est l'auteur de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* parue en 1936. Il s'est aussi démarqué durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, notamment à l'occasion de la conférence de Brettons Wood.

Les politiques de développement faisaient surtout appel à des ressources extérieures à la communauté et étaient principalement élaborées par des fonctionnaires. Par la suite elles étaient mises en œuvre sans véritable implication des acteurs locaux.

#### **4.8.2 LA TROISIÈME GÉNÉRATION DE PROGRAMME**

Par l'adoption d'une succession de politiques et programmes de développement impliquant de plus en plus les acteurs locaux, le gouvernement du Québec a fait clairement connaître son désir de régionaliser les politiques de développement. En effet, la plupart des initiatives de la troisième génération utilisent une approche qui se veut à la fois « territorialisée » (au sens où la MRC constitue l'échelon géographique d'application), « décentralisée » (à cause du rôle assumé par les élus locaux dans le choix des interventions et la gestion des ressources financières) et « endogène » (étant donné l'importance accordée aux diverses ressources présentes au sein de chaque unité territoriale). Cette approche fait donc appel à la concertation et vise à encourager la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu.

Notre historique des initiatives gouvernementales en matière de développement régional a démontré que le choix d'une décentralisation comme mode de gouvernance de la PNR s'inscrit dans un mouvement plus global amorcé et soutenu tant par les gouvernements péquistes que libéraux en vue de moderniser l'approche de développement. Par conséquent, il peut paraître logique de considérer que le succès des politiques de développement de la dernière génération de programmes dépend, d'une certaine manière, du potentiel de « développement endogène » de chaque unité territoriale. Autrement dit, la réussite des dernières mesures gouvernementales repose sur la capacité des dirigeants de générer une dynamique de développement efficiente qui mobilisera les forces vives du milieu.

## CHAPITRE 5

### LES SPÉCIFICITÉS DE L'EST-DU-QUÉBEC

« L'Est du Québec a partie liée avec la mer, étant circonscrit par quelque 600 milles (965 km) de littoral. Le territoire est en effet baigné par les eaux de l'estuaire, au nord, par celles du golfe Saint-Laurent, à l'est, et par celles de la baie des Chaleurs, dans une grande section de sa partie sud. Cet environnement marin lui assure une certaine spécificité et son meilleur caractère d'homogénéité » (DUGAS, 1981, p. 25).

#### 5.1 L'EST-DU-QUÉBEC

C'était dans le but de délimiter le territoire d'application du BAEQ que furent tracées pour la première fois, au début des années 1960, les limites géographiques de l'Est-du-Québec. Quelques années plus tard, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT), qui avait reçu du gouvernement provincial le mandat de mettre en place les premières régions administratives, décide de reprendre les mêmes bornes lors de la création de la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie - 01. Selon Clermont DUGAS, cet espace géographique « [...] est allongé dans le sens sud-ouest, nord-est. Long de quelque 500 kilomètres, sa largeur varie de 48 kilomètres dans le Bas-Saint-Laurent à 145 kilomètres dans la péninsule gaspésienne » (DUGAS, 1981, p.23). La superficie de ce vaste territoire totalise 42 540,3 km<sup>2</sup> d'après l'ISQ. L'aire géographique est plus étendue que celle de la Suisse (41 290 km<sup>2</sup>) et de la Belgique (30 513 km<sup>2</sup>). Elle pourrait même contenir plus de sept fois

la province de l'Île-du-Prince-Édouard (5657 km<sup>2</sup>) ou encore 16 fois le Luxembourg (2586 km<sup>2</sup>).<sup>74</sup>

Malgré tout, on peut dire que la majeure partie de l'Est-du-Québec est à toute fin pratique inhabitée parce que la quasi-totalité de la population ne vit que dans une toute petite portion du territoire. L'espace géographique habité correspond *grosso modo* à la rive sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, aux vallées de la Matapédia et du Témiscouata, aux côtes de la Gaspésie et à l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, isolé au cœur du golfe Saint-Laurent. L'ensemble de la population régionale est dispersé dans une étendue qui « [...] ne représente que 15 % de la superficie totale de la région » (DUGAS, 1973, p.87).

Étant donné l'envergure de la région et l'émiettement des zones habitées, l'éparpillement de la population devient une spécificité régionale non négligeable. L'espace entre les municipalités est donc une caractéristique déterminante de la région. D'après Marc DESJARDINS, Yves FRENETTE, Jules BÉLANGER et Bernard HÉTU : « La grande dispersion de la population trouve son origine dans un passé où l'exploitation des ressources naturelles constituait l'activité économique de base » (DESJARDINS *et al*, 1999, p.19).

Un simple survol des prochains chiffres nous indiquant les distances considérables qui séparent quelques localités sises ici et là sur le monumental territoire de l'Est-du-Québec est très révélateur. À vol d'oiseau, la ville de Gaspé est à 450 km de La Pocatière, à 220 km de Matane et à 145 km de Carleton-sur-Mer. L'éloignement des principales villes gaspésiennes par rapport aux grandes agglomérations canadiennes est tout aussi probant. Encore à vol d'oiseau, la ville de Sainte-Anne-des-Monts est à 785 km de Montréal et celle de Gaspé se trouve à 1280 km de Toronto. Percé est à 930 km d'Ottawa et à 550 km de la ville de Québec. La dispersion de la population est donc une autre particularité de la région.

---

<sup>74</sup> Les superficies de la Suisse et de la Belgique ont été colligées à partir de *Le Québec statistique – Édition 2002*. Les données sur la surface de l'Île-du-Prince-Édouard et du Luxembourg proviennent du dictionnaire *Le Petit Larousse illustré 2008*.

Malgré cela, étant donné qu'un espace géographique aussi vaste et diversifié que celui de l'Est-du-Québec évolue et se transforme au fil des décennies (par une décision du Conseil des ministres prise en décembre 1987, la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie - 01 a été subdivisée en deux entités administratives distinctes, à savoir la région du Bas-Saint-Laurent et la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine), on ne peut bien comprendre les problèmes du passé et la dynamique de développement d'aujourd'hui sans procéder au préalable à une brève description de ses principaux attributs géographiques et de son histoire économique. Le présent chapitre vise ainsi à décrire sommairement les spécificités de cette portion du territoire québécois. Nous passerons en revue les éléments de la réalité régionale qui nous apparaissent les plus significatifs par rapport à notre recherche.

#### **5.1.1 LE MILIEU NATUREL**

Rappelons brièvement que les activités économiques des diverses unités territoriales sont très dépendantes du milieu naturel, c'est-à-dire des caractéristiques du relief, du sol et du sous-sol. En effet, la nature des roches, des dépôts de surface et la qualité du drainage qui s'y rattache ont une influence non négligeable sur le potentiel de développement des localités. Ce sont ces éléments qui déterminent le potentiel agricole des localités. Ce sont également ces mêmes constituants qui précisent les possibilités minières et forestières des espaces géographiques. Connaître la topographie et la géologie d'une région permet de mieux comprendre l'actuelle mise en valeur des milieux naturels, tout en facilitant l'identification de pistes de développement potentielles.

Il importe de faire mention que le relief de l'Est-du-Québec a été très marqué par la dernière période glaciaire qui s'est terminée il y a environ 10 000 ans. Rappelons en peu de mots que la totalité du territoire « [...] à l'exception des Iles-de-la-Madeleine et de certains sommets de la Gaspésie, fut recouvert par des dépôts glaciaires de natures diverses » (GRANDTNER, 1972, p.116). De plus, la masse de glace était si considérable que « [...] la croûte terrestre s'est affaissée de plusieurs dizaines de mètres sous le poids de la gigantesque calotte glaciaire qui la recouvrait » (DESJARDINS *et al*, 1999, p.49). C'est ce qui explique

l'influence des glaciers sur la structuration du relief actuel de la région. En plus d'avoir laissé de nombreuses marques indélébiles un peu partout sur le territoire (stries, rainures et cannelures sur les affleurements rocheux, blocs erratiques, etc.), la fonte des glaciers a entraîné la formation de trois mers postglaciaires. À savoir, la mer de Champlain au niveau des basses-terres du Saint-Laurent, la mer Laflamme le long des berges du lac Saint-Jean et du fjord du Saguenay et la mer de Goldthwait le long de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent.

À cause du relief accidenté des Appalaches, ce sont surtout les terres situées à moins de 150 mètres d'altitude qui ont été envahies par les eaux. D'après Jean-Claude DIONNE : « Près de 220 km<sup>2</sup> du territoire québécois ont été submergés par les eaux marines après le retrait des glaciers de la dernière grande période glaciaire » (DIONNE, 1972, p.483). L'espace inondé correspond principalement aux basses-terres du Saint-Laurent, à la plaine côtière de la baie des Chaleurs et aux principales vallées de la péninsule gaspésienne. Par la suite, le « relèvement isostatique »<sup>75</sup> a ramené les zones recouvertes d'eau à la zone côtière actuelle du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Aujourd'hui, l'Est-du-Québec se démarque non seulement par son caractère maritime, mais aussi par l'existence de quatre zones topographiques distinctes : l'archipel des Iles-de-la-Madeleine ; les basses-terres du Saint-Laurent ; la plaine côtière de la baie des Chaleurs et finalement, la chaîne de montagnes des « Appalaches ».<sup>76</sup> Chacune de ces parties de la région est unique, tant à l'endroit de son histoire géologique, qu'à l'égard des particularités de son relief.

L'ensemble montagneux des Appalaches s'étend, selon un axe sud-ouest, nord-est, de l'Alabama (États-Unis) jusqu'à l'île de Terre-Neuve (Province de Terre-Neuve-et-Labrador au Canada). La topographie des Appalaches comprend : « [...] un vaste plateau à sommets plats (de 300 à 600 mètres) et finalement, un territoire montagneux avec de hauts reliefs (de

---

<sup>75</sup> Raoul Etongué MAYER, Yann ROCHE et Dieudonné MOUAFO définissent l'isostasie comme étant « [...] des mouvements de l'écorce terrestre dus aux transferts de masses. Il s'agit du mouvement de l'écorce terrestre qui a suivi la fonte des glaciers » (MAYER, ROCHE et MOUAFO, 2002, p.194).

<sup>76</sup> D'après Jean COURNOYER : « Appalaches vient du nom d'une nation amérindienne Apalachee dont le territoire était situé au nord de la Floride » (COURNOYER, 2001, p.27).

600 à plus de 1000 mètres) » (MRNF, 2006, p.5). Le tronçon des Appalaches parcourant le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie est plus connu sous le nom de Monts Notre-Dame. Les Monts Notre-Dame sont traversés par deux importantes vallées glaciaires, soient les vallées de la Matapédia et du Témiscouata.

C'est vers le centre de la péninsule gaspésienne que l'on retrouve les plus hauts sommets de la région<sup>77</sup>: le mont de la Passe (1231 mètres d'altitude), le mont Rolland Germain (1200 mètres d'altitude), le mont Albert (1150 mètres d'altitude), le mont Logan (1150 mètres d'altitude), le mont Dodge (1078 mètres d'altitude), le mont des Loupes (1076 mètres d'altitude) et le mont Jacques-Cartier (1270 mètres d'altitude), qui constitue le point culminant de la péninsule gaspésienne. La figure 10 présente le mont Jacques-Cartier qui constitue la plus haute montagne de l'Est-du-Québec.

---

<sup>77</sup> L'altitude des montagnes a été colligée à partir des compilations de l'Institut de la statistique du Québec (*Le Québec statistique 2002*).



Figure 10 : Le Mont Jacques-Cartier (Parc de la Gaspésie)

Source : < <http://mw2.google.com/mwparoramio/photos/medium/17100735.jpg> >.

Les Iles-de-la-Madeleine sont situées dans le golfe Saint-Laurent à plus de 200 kilomètres de la péninsule gaspésienne. Chaque île de l'archipel se présente comme « [...] un noyau rocheux, le plus souvent surélevé en son centre par de hautes collines ». <sup>78</sup> Le sous-sol de l'archipel est riche en sel. De plus, selon Mathieu CÔTÉ, Jérôme THÉAU, Marie-Hélène LANGIS et Sylvain FORTIN : « Les plages et les dunes occupent presque le tiers de la superficie des îles. » (CÔTÉ *et al*, 2007, p.4). C'est sur l'île d'Entrée que l'on retrouve le plus haut sommet des Iles-de-la-Madeleine : il s'agit du Big Hill qui, du haut de ses 178 mètres, domine l'ensemble des îles (Voir figure 11).

---

<sup>78</sup> CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE. Site Internet : < [http://www.gaspésie-les-iles.org/idm\\_phy.htm](http://www.gaspésie-les-iles.org/idm_phy.htm) >. Consulté le 10 septembre 2012.



Figure 11 : Big Hill (Iles-de-la-Madeleine)

Source : < <http://monde.ccdmp.qc.ca/media/image/024/28602.jpg> >.

Dans le secteur des basses-terres et de la plaine côtière, les sols sont surtout constitués de dépôts glaciaires et de dépôts marins, derniers vestiges de la mer de Goldthwait. C'est ce qui rend ces deux secteurs on ne peut plus propices à la pratique de l'agriculture et de l'élevage. Ce que confirme Clermont DUGAS selon qui les meilleurs sols de l'Est-du-Québec : « [...] sont localisés le long du littoral du Bas-Saint-Laurent, sur la rive nord de la Baie des Chaleurs, entre Paspébiac et Nouvelle et dans la région de l'Ascension-de-Patapédia. [...] Bien que variable, leur fertilité est généralement bonne. Leur épaisseur diminue en fonction de l'altitude » (DUGAS, 1978, p.23). Les agriculteurs de la région s'adonnent surtout à la production laitière, à l'élevage des bovins de boucherie, à la production ovine ainsi qu'aux cultures maraichères. Dans le Bas-Saint-Laurent, l'absence de relief accidenté sur de grandes surfaces facilite le travail des agriculteurs (Voir figure 12).



Figure 12 : Municipalité de Rivière Ouelle (MRC de Kamouraska)

Source :

< [http://riviereouelle.ca/media/documents/images/photo\\_aerienne-riviere-ouelle.jpg](http://riviereouelle.ca/media/documents/images/photo_aerienne-riviere-ouelle.jpg) >.

### 5.1.2 LA CLIMATOLOGIE RÉGIONALE

D'après Pascal BAUD, Serge BOURGEAT et Catherine BRAS, on entend par climat « [...] l'ensemble des caractéristiques de l'atmosphère et de leurs variations, en un lieu donné, sur une longue période » (BAUD, BOURGEAT et BRAS, 1997, p.520). Le climat joue un rôle majeur au plan de la mise en valeur des espaces géographiques parce que : « c'est le climat qui détermine les possibilités d'occupation humaine et qui lui impose des impératifs d'adaptation exceptionnels » (GEORGE, 1979, p.8).

Le climat de l'Est-du-Québec est unique parce qu'il « [...] résulte de sa localisation géographique en longitude et latitude, de la proximité de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et des particularités du relief » (FORTIN *et al*, 1993, p.46). À cause des particularités du territoire (altitude moyenne, éloignement du fleuve et du golfe Saint-Laurent, etc.), on note des écarts importants par rapport à la température annuelle moyenne, au nombre de degrés-jours de croissance (5,3 degrés Celsius correspond au degré à partir duquel les plantes

commencent à se développer), à la quantité de jours sans gels et aux précipitations. Les températures annuelles moyennes, le nombre de degrés-jours de croissance des végétaux et la quantité de jours sans gels sur le plateau appalachien sont inférieurs à ceux de la zone côtière, alors que les précipitations y sont, quant à elles, beaucoup plus abondantes.

D'après *L'espace rural de l'Est du Québec – région 01*, publié en 1978, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie comprennent trois grandes zones climatiques, auxquelles peuvent s'ajouter la région des Iles-de-la-Madeleine. Le tableau 21 décrit brièvement les principales caractéristiques climatiques de la majeure partie du territoire de l'Est-du-Québec.

**Tableau 21 : Les zones climatiques de l'Est-du-Québec**

<b>Zones climatiques</b>	<b>Localisation géographique Principales caractéristiques</b>
<b>Zone un</b>	<p><b>Localisation</b> Plaine littorale du Saint-Laurent entre le Kamouraska et Rivière-du-Loup, la Baie des Chaleurs à l'ouest de Bonaventure, la vallée ceinturant le lac Témiscouata.</p> <p><b>Caractéristiques</b> Température moyenne annuelle en degrés Celsius : 3. Jours sans gel : 130. Degrés-jours au-dessus de 5,3 degrés Celsius : 2500. Précipitations annuelles moyennes (mm) : de 965 à 1016.</p>
<b>Zone deux</b>	<p><b>Localisation</b> L'arrière de la plaine littorale, le piémont autour de la péninsule gaspésienne, l'arrière-pays de la Baie des Chaleurs, de Rivière-du-Loup, du Kamouraska et de Matane.</p> <p><b>Caractéristiques</b> Température moyenne annuelle en degrés Celsius : de 2 à 3. Jours sans gel : de 90 à 130. Degrés-jours au-dessus de 5,3 degrés Celsius : de 2000 à 2500. Précipitations annuelles moyennes (mm) : de 1016 à 1143.</p>
<b>Zone trois</b>	<p><b>Localisation</b> Elle se limite à l'intérieur de la péninsule gaspésienne et a comme point d'appui les monts Chic-Chocs. Le climat est particulièrement rigoureux. C'est la région méridionale du Québec où la neige persiste le plus longtemps.</p> <p><b>Caractéristiques</b> Température moyenne annuelle en degrés Celsius : de -3 à 2. Jours sans gel : moins de 90. Degrés-jours au-dessus de 5,3 degrés Celsius : de 1000 à 2000. Précipitations annuelles moyennes (mm) : de 1143 à 1651.</p>

Source : Frankie LAFONTAINE, René BILLETTE, Alain DÉSY et Michel RICHER. 1978. *L'espace rural de l'Est du Québec – région 01*. Collection Les schémas régionaux. Dossier d'inventaire et d'analyse. Office de planification et de développement du Québec. p.2.

À cause de l'insularité des Îles-de-la-Madeleine « Les Madelinots bénéficient quant à eux d'un climat maritime caractérisé par un hiver plus court et relativement doux, alors que l'été y est plus frais, que les températures qu'on relève sur le continent à des latitudes comparables » (FORTIN et LAROCQUE, 2003, p.28).

Encore selon *L'espace rural de l'Est du Québec – région 01*, la température moyenne annuelle oscille entre -3 et 2 degrés Celsius dans la région des monts Chic-Chocs, tandis qu'elle est de trois degrés Celsius le long du fleuve Saint-Laurent. Le nombre de degrés-jours moyens est de plus de 2500 dans la plaine littorale, par rapport à une moyenne variant de 1000 à 2000 au centre de la péninsule gaspésienne. La quantité de jours sans gel atteint 130 dans la plaine littorale alors qu'elle est de moins de 90 dans le centre de la Gaspésie. Les précipitations annuelles moyennes varient quant à elles de 965 à 1016 mm à proximité du fleuve Saint-Laurent, contrairement à 1143 à 1651 mm dans les Appalaches.

Il existe également des différences climatiques significatives au sein même des MRC de la région. Selon Clermont DUGAS : « [...] l'orientation des pentes, la nature des sols, la présence et le type de couverts marins sont autant de facteurs qui s'ajoutent à la topographie et à la proximité de l'eau pour modifier localement le bilan thermique » (DUGAS, 1981, p.26). Prenons à titre d'exemple le cas de la MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis dans le Bas-Saint-Laurent. D'après le CLD Rimouski-Neigette, les précipitations annuelles moyennes atteignent « 900 mm dans la zone littorale à une altitude moyenne de 96 mètres » (CLD RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.56), alors qu'elles sont de l'ordre de « 1000 à 1100 au niveau du plateau appalachien à une altitude moyenne de 347 mètres » (CLD RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.56). Au dire du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent : « Le climat mitissien varie suivant l'altitude et, dans une moindre mesure, suivant la latitude. [...] Le nombre de jours sans gel est d'environ 140 à proximité de la côte et de 125 dans le haut-pays » (SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS, 1998, p.32).

### 5.1.3 LES DOMAINES BIOCLIMATIQUES

Dans un premier temps, avant de parler de domaine bioclimatique, il est nécessaire de se mettre d'accord, d'une part, sur ce que nous entendons par couvert végétal et d'autre part, sur les particularités des associations végétales qui les composent. Le couvert végétal comprend l'ensemble des plantes recouvrant le sol, que ce soit de manière exceptionnelle ou permanente. Son importance diffère en fonction des paramètres géographiques (topographie, altitude, latitude, etc.) et climatologiques (température moyenne annuelle, niveau de précipitation, nombre de jours sans gel, etc.). Il est généralement admis que le couvert végétal joue un rôle majeur dans le maintien de la stabilité des versants de montagnes et de la pratique de l'agriculture parce que c'est lui qui ralentit l'érosion et le ruissellement à la surface des sols.

Chaque espace géographique relativement semblable favorise la présence d'espèces végétales au détriment des autres. Le développement d'un assortiment de plantes dans des zones facilement délimitables donne ce que nous appelons communément un « domaine bioclimatique ». Selon le Thésaurus de l'activité gouvernementale : « Un domaine bioclimatique est un territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des successions, couvre les sites où les conditions pédologiques, de drainage et d'exposition sont moyennes (sites mnésiques). L'équilibre entre la végétation et le climat est le principal critère de distinction des domaines. »<sup>79</sup> Ce sont d'ailleurs les espèces végétales les plus répandues qui ont donné leurs noms aux domaines bioclimatiques.

Grâce à son immensité et à la faveur de ses nombreuses spécificités géographiques, le couvert végétal de l'Est-du-Québec est extrêmement diversifié. On y retrouve d'ailleurs sept des dix domaines bioclimatiques inventoriés dans la province. Ces domaines sont ceux de l'érablière à tilleul, de l'érablière à bouleau jaune, de la sapinière à bouleau jaune, de la

---

<sup>79</sup> THÉSAURUS DE L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE. « Domaine bioclimatique ». En ligne : < <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=4318> >. Consulté le 10 janvier 2012

sapinière à bouleau blanc, de la sapinière à épinette noire, de la sapinière à épinette blanche et de la toundra alpine.

Les deux plus petits domaines bioclimatiques de l'Est-du-Québec sont ceux de l'érablière à tilleul et de la toundra alpine. Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'érablière à tilleul « [...] occupe moins de 1 % du territoire bas-laurentien » (MRNF, 2010, p.15). Elle est seulement présente à l'ouest de la MRC de Kamouraska. Selon l'Institut de la statistique du Québec, « [...] on y trouve de vastes tourbières. Les forêts couvrent moins de 20 % de la superficie potentielle et les peuplements mûrs sont rares. La flore y est très diversifiée (1500 espèces végétales, dont 43 espèces arborescentes) » (ISQ, 2002, p.146). La toundra alpine est localisée « [...] au-dessus de 1000 mètres d'altitude » (DESJARDINS *et al*, 1999, p.52). Elle couvre de petites superficies dans le parc national de la Gaspésie, notamment aux sommets des Mont Jacques-Cartier et Albert. En fait, la toundra alpine « [...] correspond au climat le plus froid et le plus humide du territoire » (GRANDTNER, 1972, p.120). Ce qui explique, du moins en partie, l'absence d'arbres et la présence d'une flore très particulière.

La sapinière à bouleau jaune occupe la majeure partie du Bas-Saint-Laurent. Elle est aussi présente le long du littoral de la péninsule gaspésienne. D'après Clermont DUGAS : « [...] les sapinières à bouleaux jaunes occupent les secteurs climatiques les plus chauds du territoire, lesquels offrent également les meilleures terres agricoles » (DUGAS, 1981, p.29). Le relief de la sapinière à bouleau jaune : « [...] est généralement peu accidenté. Il est formé d'une succession de coteaux et de collines qui correspondent aux plis rocheux parallèles au Saint-Laurent et dont l'altitude varie entre 200 et 400 m. » (MRNF, 2007, p.4). Selon l'Institut de la statistique du Québec, ce domaine bioclimatique « [...] s'étend depuis l'ouest du Québec jusqu'au centre de la province, entre les 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> de latitude [...] Elle ceinture aussi la péninsule gaspésienne et elle englobe les collines des Appalaches, à l'est de la ville de Québec » (ISQ, 2002, p.147).

La sapinière à bouleau blanc est le principal domaine bioclimatique de la région à l'étude. En fait, elle « [...] s'étend d'ouest en est entre les 48° et 50° parallèle. Elle couvre une grande partie de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, des Appalaches et de la Gaspésie » (ISQ, 2002, p.147). Elle occupe les « [...] contreforts et les hauts sommets du massif gaspésien. Accidenté, le relief est surtout formé des monts et de hautes collines » (MRNF, 2007, p.6). D'après l'Institut de la statistique du Québec, « La flore y est plutôt pauvre (500 espèces vasculaires, dont 12 espèces arborescentes) » (ISQ, 2002, p.147).

« Le domaine de l'érablière à bouleaux jaunes est surtout concentré dans l'ouest du Bas-Saint-Laurent. Il représente la zone disposant du climat le plus chaud et le moins humide » (FORTIN *et al*, 1993, p.51). C'est le dernier domaine bioclimatique de la province où l'érable à sucre est présent en grande quantité. Selon Clermont DUGAS, l'érablière à bouleaux jaunes « [...] correspond au meilleur secteur agro-forestier » (DUGAS, 1978, p.22). D'après l'Institut de la statistique du Québec, « [...] la flore regroupe de nombreuses espèces boréales, très répandues au Québec (900 espèces vasculaires, dont 23 espèces arborescentes). Le paysage est largement forestier » (ISQ, 2002, p.147).

La sapinière à épinette noire se rencontre surtout « [...] à des altitudes variant de 750 à 1000 mètres d'altitude » (DESJARDINS *et al*, 1999, p.52). La flore est « composée de 500 espèces vasculaires incluant 12 espèces d'arbres » (ISQ, 2002, p.147). C'est un domaine essentiellement forestier. Les peuplements de sapins, d'épinettes blanches et de bouleaux blancs dominent le paysage. On retrouve aussi l'épinette noire, le pin gris, le mélèze, les bouleaux et les peupliers faux-trembles.

Quant à elle, la sapinière à épinette blanche est surtout localisée sur le pourtour de la péninsule gaspésienne, à l'extrémité est de la Gaspésie et dans l'archipel des Iles-de-la-Madeleine. Ce domaine couvre une superficie relativement restreinte. Pour ce qui est de l'archipel des Iles-de-la-Madeleine, « [...] à l'heure actuelle [...] la forêt couvre moins de 23 % de la superficie des îles, sauf dans le cas de l'Île Brion qui est recouverte à 70 % par la forêt » (FORTIN et LAROCQUE, 2003, p.37).

D'après Marc DESJARDINS, Yves FRENETTE, Jules BÉLANGER et Bernard HÉTU : « La route qui se rend au mont Jacques-Cartier (1270 m) à partir du Mont-Saint-Pierre permet de traverser toutes ces associations végétales. C'est probablement le seul endroit au monde où l'on peut passer de l'érablière à la toundra en moins de 30 kilomètres » (DESJARDINS *et al*, 1999, p.52-53).

La figure 13 illustre assez bien la répartition des domaines bioclimatiques au sein du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

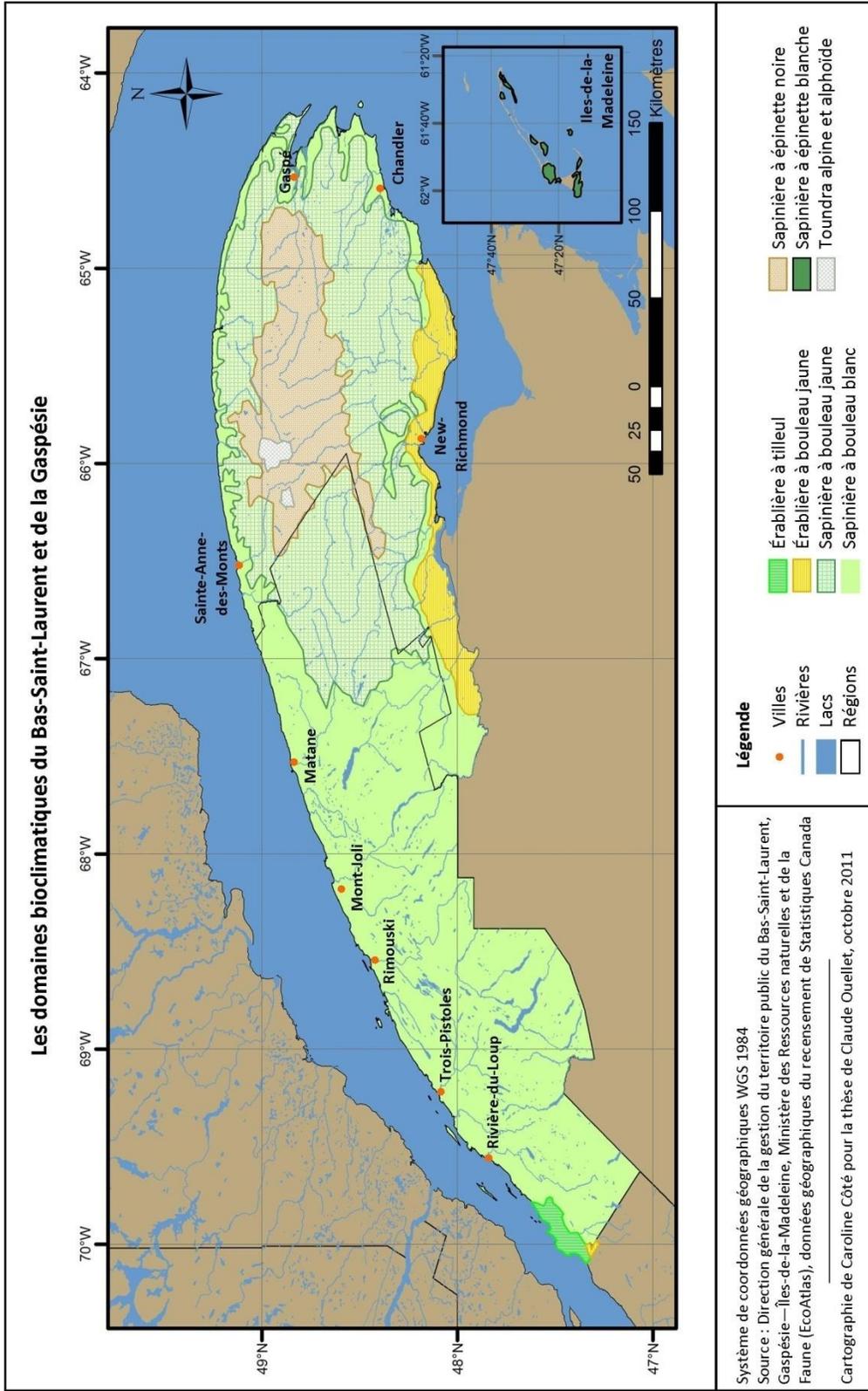


Figure 13 : Le couvert végétal du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

#### 5.1.4 LES ESPÈCES FAUNIQUES D'INTÉRÊT

Rappelons que les « ressources fauniques » englobent une foule d'activités, qui peuvent être regroupées en deux grandes catégories : il y a les activités avec prélèvement faunique (chasse, pêche et piégeage), puis celles sans prélèvement (observation des bêtes en milieu naturel, photographie animalière, ornithologie, etc.). Au Québec, c'est la Société de la Faune et des parcs du Québec qui encadre et contrôle les activités reliées à l'exploitation de la faune.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, on retrouve une grande variété d'espèces animales dans la province. D'après les divers inventaires effectués au fil des années : « La faune vertébrée de la province comprend 653 espèces animales, se répartissant de la manière suivante : 199 poissons, 21 amphibiens, 16 reptiles, 326 oiseaux et 91 mammifères » (ISQ, 2002, p.172). Toutefois, seul un petit nombre d'espèces offre un certain potentiel sur le plan du développement économique. C'est particulièrement le cas des espèces convoitées par les chasseurs et les pêcheurs sportifs (saumon atlantique, orignal, cerf de Virginie et ours noir).

D'après le Plan de développement intégré des ressources et du territoire (PDRIT) issu des travaux de la Conférence des élus de la Gaspésie-Les Îles et de la Commission des ressources naturelles et du territoire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, on évaluait en 2007, pour la seule Gaspésie, des retombées annuelles de l'ordre de 25 millions de dollars pour la pêche sportive au saumon et à l'omble de fontaine, de 10 à 15 millions de dollars pour la chasse à l'orignal et de 4 millions de dollars pour la chasse au cerf de Virginie.

De l'avis du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN), les activités liées à la pêche et la chasse entraînent d'importantes retombées économiques annuelles. Les 813 600 pêcheurs sportifs du Québec dépensent environ 1 milliard de dollars chaque année pour la pratique de ce sport, permettant ainsi la création de 9754 emplois. Encore selon le document *La faune et la nature ça compte - Mise en valeur de leur importance sociale et économique* du MRN, les 408 000 chasseurs de la province investissent 308 millions de dollars par année dans leurs sports, contribuant ainsi à la création ou au maintien de 3322 emplois.

On constate, à la lecture de plusieurs plans de développement, que l'utilisation des ressources fauniques est rarement considérée comme une opportunité de développement pour les municipalités dévitalisées. Pourtant, d'après le ministère des Ressources naturelles, plus de 305 000 personnes qui, à l'heure actuelle, ne pratiquent ni la pêche ni la chasse, manifestent un intérêt à l'égard de ces activités.<sup>80</sup> Elles pourraient facilement rejoindre les centaines de milliers d'adeptes des activités liées à l'exploitation de la faune, contribuant ainsi à la création de centaines de nouveaux emplois. En effet, même s'il s'agit d'une ressource renouvelable, les espèces fauniques sont trop souvent négligées, parce que la plupart des gens ne réalisent pas l'ampleur des revenus potentiels qui peuvent découler de l'exploitation de ces animaux pour les régions rurales en difficulté.

Malgré ce qui précède, il est nécessaire selon nous de procéder à un survol des ressources fauniques présentes sur le territoire et ceci afin d'évaluer d'éventuelles pistes de développement pour les localités de la région. Outre le saumon atlantique qui connaît certaines difficultés parce que « [...] les populations ont chuté d'environ 17 000 montaisons à la fin des années 1980 à environ 11 000 en 2002 en Gaspésie. [...] En 2004, près de 14 000 montaisons ont été notées » (CÔTÉ *et al*, 2007, p.137), Pêches et Océans Canada songe d'ailleurs à inscrire les populations de saumons du Québec sur la liste des espèces en péril du Canada<sup>81</sup>, les autres populations animales de la région semblent être en assez bonne santé.

D'après le PDRIT de la région administrative Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (PDIRT) : « En 2007, la densité d'orignaux de la Gaspésie administrative était évaluée à 7,9 orignaux / 10 km<sup>2</sup>, il s'agissait de la zone de chasse ayant la plus forte densité d'orignaux au Québec » (CREGÎM/CRNT, 2010, p.18). Toutefois, l'attraction principale dans l'Est-du-Québec est incontestablement la pêche au saumon atlantique. La Gaspésie est bien connue

---

<sup>80</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. « La faune et la nature ça compte - Mise en valeur de leur importance sociale et économique ». En ligne : < [http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/portrait\\_global.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/portrait_global.pdf) >. Consulté le 22 janvier 2013.

<sup>81</sup> PÊCHES ET OCÉANS CANADA. « Espèces en péril ». En ligne : < <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/salmon-saumon-du10-fra.htm> >. Consulté le 22 janvier 2013.

pour son haut potentiel par rapport à cette activité. On y retrouve 21 rivières à saumon dont plusieurs sont très renommées, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Pour la population locale, la pêche représente un attrait touristique majeur pour la région qui entraîne des retombées importantes dans l'économie locale. « L'activité de pêche sportive du saumon en Gaspésie génère environ 20 000 jours de pêche par année, ce qui crée 400 emplois » (MRNF, 2002, vii).

La pêche sportive au saumon sur les rivières Matapédia et Patapédia est d'une grande utilité pour l'économie locale. « La Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia, emploie 70 personnes et injecte annuellement 2 000 000\$ dans l'économie locale »<sup>82</sup> De son côté, la Société de gestion des rivières du grand Gaspé (SGRGG) affirme fournir de l'emploi à une quarantaine de personnes et déclare générer « [...] une activité économique de l'ordre de 5 millions de dollars pour des opérations annuelles s'étalant sur quatre mois (de mai à septembre) ». <sup>83</sup>

Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'ensemble des territoires fauniques structurés offrant des services dans le domaine de la chasse et de la pêche de la Gaspésie totalisent 1525 km<sup>2</sup>, alors que ceux du Bas-Saint-Laurent comprennent 5147 km<sup>2</sup> du territoire public. Ces surfaces comprennent des zones d'exploitation contrôlée (ZEC)<sup>84</sup>, des réserves fauniques relevant directement de l'État québécois et des pourvoiries privées avec ou sans droits exclusifs. Les pourvoiries avec droits exclusifs ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné en vertu d'un bail et les autres pourvoiries

---

<sup>82</sup> CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA. « Page d'accueil » En ligne : < <http://www.cgrmp.com/riviere.html> >. Consulté le 15 février 2013.

<sup>83</sup> GASPÉSIE.COM. « Société de gestion des rivières du grand Gaspé ». En ligne : < <http://www.gaspesie.com/?id=28&artid=17034> >. Consulté le 7 février 2013.

<sup>84</sup> Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont des territoires et infrastructures mises en place en 1978, pour prendre la relève des clubs privés de chasse et de pêche. La gestion de ces zones est confiée à des organisations à buts non lucratif par le biais d'un protocole avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. D'après l'Institut de la statistique du Québec : « On retrouve au Québec 62 ZEC de chasse et pêche (47 947 km<sup>2</sup>), 1 ZEC pour la chasse à la sauvagine (12,3 km<sup>2</sup>) et 21 ZEC de pêche au saumon (1613 kilomètres de rivière) » (ISQ, 2002, p.174).

ne disposent pas d'une telle exclusivité, les clients peuvent rencontrer d'autres chasseurs ou pêcheurs. Selon l'Institut de la statistique du Québec :

Les pourvoiries sont des entreprises qui offrent, contre certains frais, de l'hébergement et des services ou des équipements pour la pratique de la chasse, de la pêche ou du piégeage. [...] On en retrouve 702 à l'échelle du Québec, dont 510 qui ne détiennent pas de droits exclusifs et 192 qui ont des droits exclusifs de pêche, chasse ou de piégeage sur un territoire couvrant 23 908 km<sup>2</sup> (ISQ, 2002, p.174).

Toujours d'après l'Institut de la statistique du Québec : « Les réserves fauniques gouvernementales se composent de 17 territoires pour une superficie totale de 66 979 km<sup>2</sup> » (ISQ, 2002, p. 174). Elles ont été créées en vertu de la Loi sur la conservation de la faune. Elles offrent des activités et des services en lien avec la chasse, la pêche et la pratique d'activités récréatives dans les zones forestières. Au plan administratif, elles relèvent de la Société des établissements de plein-air du Québec (SEPAQ).

Quelques territoires fauniques sont réputés à l'échelle nationale. Pensons ici à la réserve Duchénier qui représente selon le MRNF « [...] la plus forte concentration de lacs à haut potentiel pour la pêche de l'omble de fontaine de toute la rive sud du Saint-Laurent » ou encore au haut taux de succès pour la chasse à l'orignal dans la réserve faunique de Matane, qui « [...] fait de ce territoire celui qui supporte la plus forte densité jamais recensée de ce cervidé au Québec avec 47,6 /10 km<sup>2</sup> » (MRNF, 2006, p.24). Le tableau 22 dresse la liste des territoires fauniques structurés de l'Est-du-Québec.

**Tableau 22 : Les territoires fauniques structurés de l'Est-du-Québec**

Régions administratives	Les territoires fauniques structurés
<b>Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine</b>	<p>On dénombre : deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC) : ZEC Des Anses (164 km<sup>2</sup>) et ZEC York-Baillargeon (67,9 km<sup>2</sup>) et une pourvoirie avec droits exclusifs, soit celle des Lacs Robidoux (territoire de 5,5 km<sup>2</sup>).</p> <p>On retrouve aussi neuf ZEC de rivières à saumon : Petite rivière Cascapédia (127,5 km), Bonaventure (199 km), Dartmouth (63,1 km), Madeleine (115,8 km), York (94,1 km), Pabos (165 km), <b>Nouvelle (86,2 km)</b> * et Cap-Chat (56,5 km).</p> <p>On compte également quatre réserves fauniques de rivières à saumon : Rivière Cascapédia (139 km), Rivière Saint-Jean (121 km), Port-Daniel (57 km) et Rivière Sainte-Anne (18 km).</p>
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	<p>On y retrouve quatre importantes réserves fauniques : <b>Rimouski (729 km<sup>2</sup>) **</b>, Matane (1274 km<sup>2</sup>), Dunière (565 km<sup>2</sup>) et <b>Duchénier (273 km<sup>2</sup>) **</b>.</p> <p>Il y a également une réserve faunique de rivière à saumons (<b>rivières Matapédia et Patapédia</b>) *.</p> <p>On inventorie cinq ZEC de chasse et pêche, à savoir les <b>ZEC du Bas-Saint-Laurent (1019 km<sup>2</sup>) **</b>, de Cap-Chat (121 km<sup>2</sup>), Casault (838 km<sup>2</sup>), Chapais (388 km<sup>2</sup>) et Owen (615 km<sup>2</sup>) et 4 ZEC de pêche au saumon (Cap-Chat, Matane, Mitis et <b>Rimouski**</b>).</p> <p>On recense quatre pourvoiries avec droits exclusifs : La Baronnie du Kamouraska (65 km<sup>2</sup>), des Trois-Lacs (67 km<sup>2</sup>), la <b>Seigneurie Nicolas-Riou (136 km<sup>2</sup>) **</b>, la pourvoirie <b>Le Chasseur</b> et la <b>Seigneurie du Lac Mitis (341 km<sup>2</sup>) ***</b>.</p>

Source : MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2006. *Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Portrait territorial*. Direction générale de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

\* MRC d'Avignon (ZEC de la rivière Nouvelle, la réserve faunique des rivières Matapédia et Patapédia).

\*\* MRC de Rimouski-Neigette (majeure partie de la ZEC du Bas-Saint-Laurent, la ZEC de la rivière Rimouski, la réserve faunique Duchénier et la réserve faunique Rimouski et la pourvoirie Seigneurie Nicolas Riou).

\*\*\* MRC de La Mitis (petite portion de la ZEC du Bas-Saint-Laurent, la pourvoirie Seigneurie Lac Mitis et la pourvoirie Le Chasseur).

En plus de la chasse et de la pêche, il est possible de pratiquer des activités reliées à la faune sans pour autant procéder à la capture d'animaux. Cette façon de faire est très populaire auprès des jeunes et est en nette augmentation auprès des moins jeunes au Québec et ailleurs dans le monde. D'après Marie LEQUIN : « Les statistiques internationales montrent que le tourisme orienté vers la nature est une des industries qui a connu la plus forte progression au cours des dernières décennies » (LEQUIN, 2001, p.27).

En effet, nous sommes nous aussi en mesure de constater que depuis quelques années, de plus en plus de personnes participent à de telles activités. De l'avis du MRN : « Plus de 1,2 millions de Québécoises et de Québécois se déplacent [...] pour effectuer de telles activités d'intérêt faunique sans prélèvement ». <sup>85</sup> Pensons entre autres à l'observation du caribou montagnard dans son milieu naturel, une espèce importante au plan de la préservation de la biodiversité québécoise.

Selon Mladen ZAJC, auteur d'un rapport portant sur l'établissement du parc de la Gaspésie : « Au sud du Saint-Laurent, le caribou venait jusqu'au New-Hampshire. Avec l'exploitation forestière, le dernier caribou a disparu du Maine en 1913, de Nouvelle-Écosse en 1924, du Nouveau-Brunswick en 1927. Le dernier troupeau s'est réfugié dans les Chics-Chocs » (ZAJC, 1966, p.32). C'est d'ailleurs dans le but de protéger cette espèce que le gouvernement provincial a mis en place le parc national de la Gaspésie en 1937. Il s'agit de la seule harde de cette espèce sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent et sa chasse est interdite depuis 1949.

---

<sup>85</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. « La faune et la nature ça compte - Mise en valeur de leur importance sociale et économique ». En ligne : < [http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/interet\\_faunique.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/interet_faunique.pdf) >. Consulté le 22 janvier 2013.

Le caribou montagnard avait été classé « espèce menacée » en 1984 par le Comité sur la situation des espèces en péril du Canada (COSEPAC) du Service canadien de la faune. Le COSEPAC revoit le classement en 2000, le caribou montagnard devient une « espèce en voie de disparition ». <sup>86</sup> Le caribou de la Gaspésie est aussi reconnu depuis l'automne 2009 par le Gouvernement du Québec comme étant une « espèce animale menacée » en vertu du règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats, parce que ces caribous sont les derniers représentants de leur espèce au sud du fleuve Saint-Laurent.

Christian BRODAGH, Florent BREUIL, Natacha GONDRAN et François OSSAMA définissent ainsi l'espèce animale menacée : « Espèce qui sera vraisemblablement en danger de disparition si les pressions s'exerçant sur elle directement ou sur son habitat ne sont pas inversées » (BRODAGH *et al*, 2003, p.91). Le statut d'espèce animale menacée confère au caribou et à son habitat une plus grande protection, qui limite considérablement les interventions humaines. Il est donc probable qu'il ne sera jamais plus chassé, mais il pourrait tout de même être exploité comme attraction touristique (Voir figure 14).

---

<sup>86</sup> ENVIRONNEMENT CANADA. Service canadien de la faune. Comité sur la situation des espèces en péril du Canada. « Espèces sauvages canadiennes en péril - Rapport 2012 ». En ligne : < [http://www.cosepac.gc.ca/fra/scto/rpt/csar\\_f.html](http://www.cosepac.gc.ca/fra/scto/rpt/csar_f.html) >. Consulté le 7 février 2013.



Figure 14 : Le caribou montagnard

Source : < <http://a401.idata.over-blog.com/500x334/1/69/22/39/photo4/caribou.jpg> >.

On compte également six réserves écologiques<sup>87</sup> sur l'ensemble du territoire de l'Est-du-Québec (Ernest-Lepage, Manche d'Épée, Ristigouche, Ile Brion, Grande-Rivière et Mont-Saint-Pierre) et six parcs : un parc national canadien (Forillon) et cinq parcs nationaux du Québec (du Bic, du Lac Témiscouata, de la Gaspésie, de l'Ile-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et de Miguasha).

Du fait de son importance et de son caractère de richesse collective, la valeur de la faune et son caractère vulnérable, particulièrement sur le plan des habitats, nécessitent des préoccupations constantes en vue d'assurer son maintien et son renouvellement. L'État, par l'entremise de la Société de la Faune et des Parcs, met à la disposition des gens un plan de développement associé aux ressources fauniques pour chaque région administrative de la

---

<sup>87</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. « La faune et la nature ça compte - Mise en valeur de leur importance sociale et économique ». En ligne : < [http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/portrait\\_global.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/portrait_global.pdf) >. Consulté le 22 janvier 2013.

province. Ce plan de développement a pour but de définir, pour chaque unité territoriale, le potentiel de développement des ressources fauniques selon une approche de développement durable.

### 5.1.5 LE MILIEU HUMAIN

Les 14 MRC de l'Est-du-Québec possèdent des caractéristiques démographiques et géographiques variées. Selon l'Institut de la statistique du Québec (*Population et occupation du territoire, région administrative du Bas-Saint-Laurent, 2001*), seulement deux de ces MRC comptaient plus de 30 000 personnes en 2001. Il s'agit des MRC de Rivière-du-Loup (31 826 habitants) et de Rimouski-Neigette (52 289 habitants). Les autres MRC de la région sont plus faiblement peuplées. Pour la même année 2001, toujours d'après l'ISQ, les deux MRC les moins peuplées de la région sont la MRC Les Basques qui ne comptait que 9848 personnes et celle de La Haute-Gaspésie qui regroupait 12 722 personnes. Les écarts sont tout aussi importants en ce qui concerne les superficies. Pensons à la MRC Les Basques qui ne couvre que 1122,8 km<sup>2</sup> ou encore à la MRC Témiscouata qui totalise 3904,8 km<sup>2</sup>. C'est sans conteste la MRC La Matapédia, qui grâce à ses 5373,9 km<sup>2</sup>, dispose du plus vaste espace géographique de l'Est-du-Québec.

Si on prend l'évolution démographique comme indicateur pour évaluer la situation socio-économique de la région, on ne peut que conclure que l'Est-du-Québec vit des moments assez difficiles. Le phénomène d'exode rural a marqué l'évolution démographique de la région à partir des années 1960. La décroissance des effectifs humains de la région est continue depuis cette époque. À la lumière des résultats des différents recensements, il est évident que son poids démographique s'effrite de plus en plus. La population, qui totalisait 349 718 personnes en 1961, n'en comprenait plus que 297 554 en 2001. C'est ce que démontre très bien la figure 15.

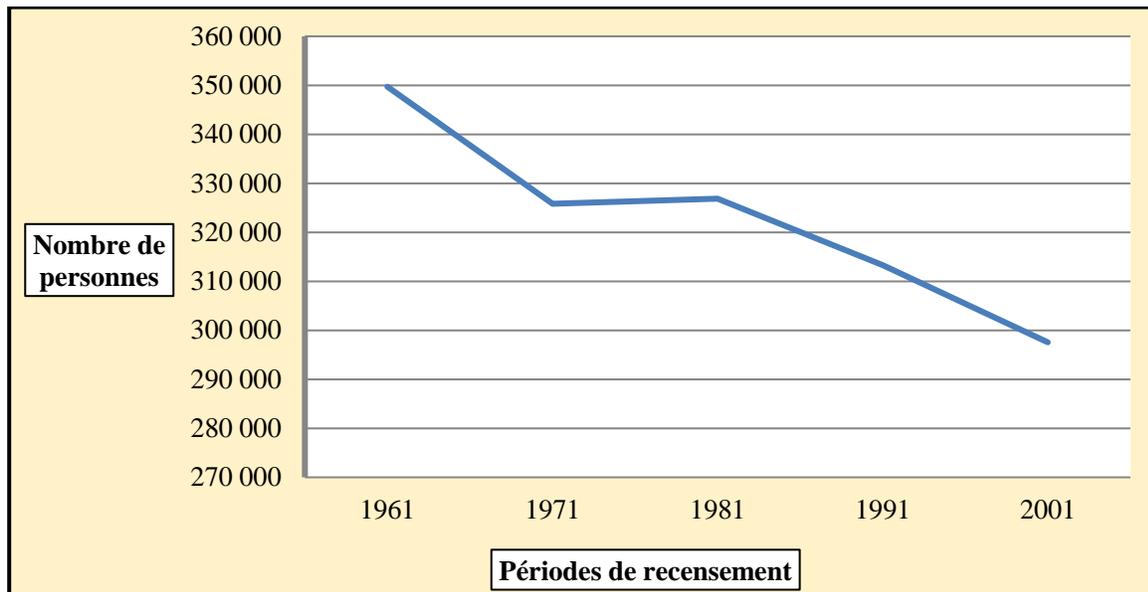


Figure 15 : Évolution démographique de l'Est-du-Québec (1961-2001)

Source : Statistique Canada, recensements 1961, 1971, 1981, 1991 et 2001

La situation observée depuis quelques années dans l'Est-du-Québec semble plus critique que partout ailleurs dans la province. Selon Clermont DUGAS : « [...] il existe une relation entre les effectifs des localités et leur taux d'évolution démographique [...] Les municipalités de moins de 1000 habitants sont les plus vulnérables » (DUGAS, 2008, p.47-48). De l'avis de Bruno JEAN : « [...] un ensemble de petites localités rurales qui avaient entre 1000 et 1500 habitants il y a une trentaine d'années sont passées sous la barre des 800 habitants. Or, ce nombre est maintenant indiqué comme une sorte de minimum vital » (JEAN, 1997, p.210). À ce propos, en tenant compte de ses recherches sur les petites collectivités, Majella SIMARD arrive à la conclusion que :

[...] les problèmes du monde rural québécois avaient tendance à s'accroître en fonction de la réduction de la taille démographique des localités. Celles de 500 habitants et moins constituent de loin le segment le plus défavorisé. [...] l'insuffisance de services, la faiblesse des niveaux de revenus, l'instabilité démographique et le sous-emploi constituaient les principales manifestations de leur fragilité (SIMARD, 2003, p.840).

Le tableau 23 exhibe un portrait des municipalités de l'Est-du-Québec en fonction de la taille démographique de chacune.

**Tableau 23 : Répartition des municipalités selon la strate de population (2001)**

<b>Strate</b>	<b>Nombre de localité</b>	<b>Pourcentage %</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Pourcentage %</b>
<b>0 à 249</b>	13	7,1	2348	0,8
<b>250 à 499</b>	41	22,5	15 313	5,2
<b>500 à 749</b>	32	17,6	19 447	6,6
<b>750 à 999</b>	15	8,2	13 248	4,5
<b>1000 à 1499</b>	31	17	39 224	13,3
<b>1500 à 1999</b>	15	8,2	26 065	8,8
<b>2000 à 2499</b>	7	3,8	15 228	5,1
<b>2500 à 2999</b>	7	3,8	19 397	6,6
<b>3000 à 3499</b>	6	3,3	19 352	6,5
<b>3500 à 3999</b>	5	2,7	18 208	6,1
<b>4000 à 4999</b>	3	1,6	12 699	4,3
<b>5000 à 5999</b>	1	0,5	5886	2
<b>6000 à 6999</b>	2	1	13 308	4,5
<b>7000 à 7999</b>	0	0	0	0
<b>8000 à 8999</b>	0	0	0	0
<b>9000 à 9999</b>	0	0	0	0
<b>10000 et plus</b>	4	2,2	75 644	25,6
<b>TNO+Communautés autochtones</b>	-	-	2034	0,7
<b>Total</b>	182	100	297 554	100

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

En 2001, l'Est-du-Québec comptait 86 municipalités dont les effectifs étaient inférieurs à 750 personnes. Clermont DUGAS avait donc raison de dire que : « La répartition de population relativement faible sur de grands espaces amène la formation d'un grand nombre de localités de petite taille démographique et le plus souvent à faible densité de peuplement » (DUGAS, 1983, p.20).

La population des petites localités est également confrontée à l'effritement de l'offre de services de proximité présente dans le milieu, de même qu'à la diminution du sentiment d'appartenance à la communauté. En effet, à l'instant où une municipalité a une population inférieure à 500 personnes, il apparaît extrêmement difficile, pour ne pas dire quasi impossible de garantir des services publics de qualité aux contribuables. Et lorsque l'on regarde la structure démographique de la région, on ne peut qu'être inquiet, car c'est près de 30 % des municipalités qui ont moins de 500 habitants. Selon Laval DOUCET :

[...] il semble que la revitalisation a peu de chances de réussir en deçà d'un certain poids démographique. Il faut une masse critique suffisante pour favoriser l'émergence d'une pluralité de leaders. Autrement, la fatigue, l'usure viendront à bout des quelques-uns qui doivent se partager tous les chapeaux des offices publics et communautaires. Une population constituée de 1500 à 2000 personnes correspond au seuil nécessaire reconnu par plusieurs experts (DOUCET, 2005, p.293).

La majeure partie de la population régionale se concentre dans la zone côtière, plus précisément au niveau des quatre principales agglomérations de l'Est-du-Québec. Il s'agit des villes de Rivière-du-Loup (17 772 personnes), Matane (11 635 habitants), Gaspé (14 932 habitants) et Rimouski (31 305 personnes).<sup>88</sup> Ces municipalités regroupaient à elles seules un peu plus du quart de la population régionale en 2001, ce qui correspond à 25,6 % des effectifs.

---

<sup>88</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population et occupation du territoire, région administrative du Bas-Saint-Laurent, 2001* et *Population et occupation du territoire, région administrative de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 2001*.

### 5.1.6 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

La région de l'Est-du-Québec dispose d'une grande diversité de ressources naturelles, qu'elles viennent de l'atmosphère, de la mer, de la terre, de la forêt et même du sous-sol. C'est ce qui explique que son économie soit orientée depuis plus de deux siècles sur l'extraction et la transformation des richesses naturelles. Selon Bruno JEAN : « Le peuplement de l'Est du Québec s'est d'ailleurs réalisé sur la base de l'exploitation des ressources primaires : agriculture, forêt, pêche et mines. Dans l'armature régionale québécoise, cette région est en fait définie par les gestionnaires de l'État comme une « *région-ressource* » (JEAN, 1985, p.12). D'ailleurs, la région est connue depuis fort longtemps comme étant l'une des plus importantes régions-ressources de la province.

Étant donné qu'un tel type d'économie dépend pour l'essentiel de la disponibilité des ressources et de l'existence d'un marché pour l'écoulement des diverses productions, l'économie régionale est sujette aux aléas des marchés nationaux et internationaux. En effet, « [...] le développement basé sur l'exploitation des richesses naturelles ne peut se faire à partir des seules demandes québécoises et canadienne. C'est la demande étrangère, en partie britannique, mais surtout américaine, qui commande ce développement » (LINTEAU, DUROCHER et ROBERT, 1989, p.410). C'est ce qui explique que ce territoire a toujours été très sensible à la conjoncture économique mondiale.

Dans l'Est-du-Québec, l'agriculture est surtout pratiquée sur le littoral bas-laurentien, au niveau des vallées glaciaires et sur la plaine côtière de la baie des Chaleurs. La production laitière est la principale production agricole de la région. À cause de l'importance de sa façade maritime, la pêche côtière fait partie du mode de vie traditionnel des Gaspésiens et Madelinots depuis toujours. La mise en valeur des immenses forêts du territoire s'est graduellement développée en complément de l'exploitation agricole et des activités liées à la pêche. La mise en valeur de la ressource minérale qu'est la tourbe occupe encore aujourd'hui un grand nombre de personnes. Enfin, l'industrie touristique est aussi présente dans la région, notamment depuis l'arrivée des grandes lignes ferroviaires dans cette partie de la province.

Sur un autre plan, on constate que la conjoncture économique complexe des dernières décennies a occasionné une véritable mutation de la plupart de ces secteurs économiques de l'Est-du-Québec. La pêche côtière ne fait plus autant partie du mode de vie traditionnel des gaspésiens. Le cuivre n'est plus exploité dans la région.

L'analyse de l'activité économique régionale démontre la gravité des impacts occasionnés par l'éloignement des grands marchés, l'épuisement de certaines ressources et le difficile passage vers une économie de marché planétaire dans quelques domaines. En fait, la région subit non seulement les impacts découlant de la rationalisation et de la modernisation des diverses filières industrielles, mais aussi de l'intégration des activités économiques locales traditionnelles dans une économie mondialisée. Ce processus d'incorporation économique s'est surtout accéléré à partir du jour où « [...] le Congrès américain ratifiait l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), donnant ainsi le feu vert à une intégration plus poussée des économies canadienne, américaine et mexicaine » (GAGNON et NOEL, 1995, p.17).

## **L'AGRICULTURE**

L'agriculture est une activité très ancienne dans l'Est-du-Québec. Elle a d'ailleurs été à l'origine de l'occupation humaine d'une bonne partie de l'espace géographique (basses-terres du Saint-Laurent et vallées de la Matapédia et du Témiscouata). Toutefois, le secteur agricole a été profondément marqué par le passage d'une agriculture de subsistance vers une agriculture de type industriel. On assiste à une diminution progressive du nombre d'exploitations agricoles et à une augmentation substantielle de la taille moyenne des fermes, ainsi qu'à une standardisation des types de production. La spécialisation des productions pour répondre aux besoins des grands marchés et la mécanisation des opérations agricoles combinée à une piètre qualité de certaines terres ont en effet conduit à l'abandon de plusieurs petites fermes familiales. D'après Bruno JEAN : « L'agriculture de l'Est du Québec a connu un ensemble de transformations qui ont changé la nature et le rôle de cette activité productive. Orientée vers la production domestique au début du siècle, l'agriculture régionale est devenue

une activité de production de marchandises tout comme l'agriculture québécoise » (JEAN, 1985, p.96).

Le nombre de fermes est passé de 18 498 en 1901 à 27 433 en 1941. Par la suite, le nombre d'exploitations agricoles s'est littéralement effondré, passant de 13 277 en 1961 à 2730 en 2001, pour une décroissance de l'ordre de 79,4 %. Cette forte réduction du nombre de fermes entraîne par la même occasion une importante diminution du poids politique des agriculteurs dans la région. La figure 16 permet de prendre pleinement conscience de la rapidité avec laquelle le processus de rationalisation des exploitations agricoles s'est fait sentir dans l'Est-du-Québec à partir des années 1960.

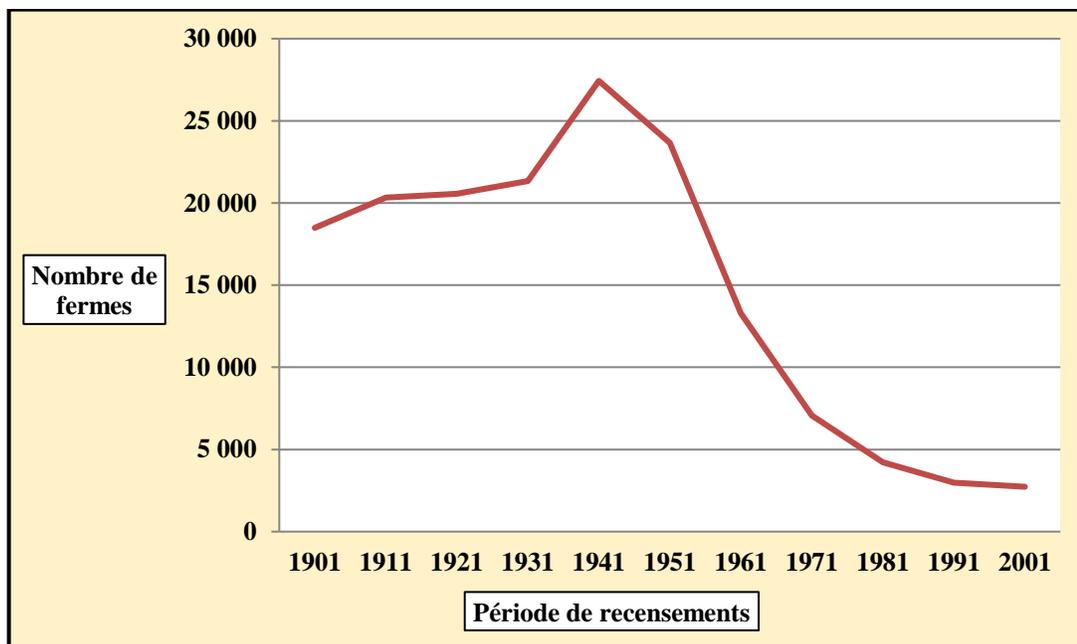


Figure 16 : Évolution du nombre de fermes dans l'Est-du-Québec (1901-2001)

Source : Statistiques Canada, Recensement de 1901 à 2001

Le processus de « déprise agricole »<sup>89</sup> n'est pas encore terminé et le secteur agricole poursuit encore aujourd'hui sa réorganisation. Il est probable que plusieurs autres exploitations agricoles disparaîtront à court et moyen terme. En effet, dans le contexte de la mondialisation, l'agriculture rurale se doit de composer avec des bouleversements économiques et sociaux résultant de la libéralisation des échanges. Les agriculteurs des quatre coins du monde se retrouvent aujourd'hui en concurrence pour une large gamme de produits. Cette compétition féroce entraîne une baisse générale des prix qui se doit d'être compensée par une spécialisation. Pour être plus compétitives, les fermes semblent de plus en plus enclines à prendre le virage des organismes génétiquement modifiés (OGM) afin de produire en plus grande quantité et à un rythme accéléré. La déprise agricole et le dépeuplement qui l'accompagne accentuent les problèmes socio-économiques de plusieurs localités.

## **LES PÊCHERIES**

Au plan historique, la population de l'Est-du-Québec pratique, à partir de petits ports dispersés le long de la côte, la pêche à la morue depuis plus de deux cents ans. Cette activité économique était essentiellement saisonnière et concentrée principalement dans le secteur de la récolte et de la transformation des ressources halieutiques. Ce qui provoqua l'éparpillement de la population sur les côtes nord et est de la péninsule gaspésienne et au niveau de l'archipel des Iles-de-la-Madeleine. La plupart des pêcheurs possédaient de toutes petites embarcations (environ six à sept mètres de longueur) et fréquentaient surtout les eaux situées à proximité des côtes. Ils faisaient usage d'un « jigger » pour la capture de la morue, de filets maillants pour la prise du maquereau et du hareng et de casiers pour piéger le homard. Le terme anglais « jigger » désigne une dandinette. La pêche à la dandinette est un mode de pêche à la ligne qui vise à accrocher le poisson au passage « [...] en agitant un leurre pour attirer ». (*PETIT*

---

<sup>89</sup> La déprise agricole est une composante majeure de l'évolution des espaces ruraux parce qu'elle contribue à une mutation des paysages. Elle est caractérisée par l'abandon définitif de toutes activités agricoles sur les parcelles de terres cultivables.

*LAROUSSE ILLUSTRÉ*, 2007, p.283). De plus, « [...] l'industrie de la morue fait naître d'autres activités connexes, telles que la construction d'embarcations de différents tonnages, la fabrication de contenants pour le poisson, le tissage et la réparation de filets » (DESJARDINS *et al*, 1999, p.256).

Toutefois, la pêche devient une véritable industrie qui s'intègre depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, tout comme l'agriculture et la foresterie, à une économie de plus en plus mondialisée. On passe d'une pêche essentiellement côtière à une pêche en haute mer qui se pratique à l'aide de chalutiers (plus de 20 mètres de longueur). Pour les consommateurs, la demande passe graduellement du poisson salé et séché aux poissons congelés.

L'industrie des pêches commence à connaître des difficultés après l'adoption de moratoires sur la pêche. Un interdit a même été imposé à l'égard de la capture commerciale du saumon à partir des années 1980 et à la pêche à la morue quelques décennies plus tard. On constate une importante diminution du volume des captures à cause de la surexploitation de la ressource dans le golfe Saint-Laurent par les flottes de pêche canadienne et étrangères. Cette baisse des activités de pêche en mer a aussi eu des répercussions très graves sur les entreprises de transformation (perte de nombreux emplois). Selon Magalie HARDY, Jean-Claude BRÊTHES, Guglielmo TITA et Hélène CHEVRIER :

[...] le nombre de pêcheurs professionnels a chuté de plus de 30 % dans la région Gaspésie entre 1985 et 2005 (diminution de 50 % en Gaspésie et de 15 % aux Iles-de-la-Madeleine). En 2005, on ne retrouvait plus que 419 pêcheurs en Gaspésie et 388 aux Iles-de-la-Madeleine. Malgré tout, la pêche commerciale est encore caractéristique de l'Est-du-Québec, puisque les activités québécoises de pêches maritimes sont localisées à 90 % en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine. En ce qui concerne la flotte, on dénote la présence de 919 bateaux qui se répartissent entre la péninsule gaspésienne (530 bateaux) et l'archipel des Iles-de-la-Madeleine (389 bateaux). Il faut préciser que c'est grâce à la pêche à la crevette, au homard et au crabe des neiges que ce niveau d'emplois a été maintenu (HARDY *et al*, 2008, p.16).

Malgré tout, on peut dire que l'industrie de la pêche demeure un secteur économique d'une grande importance au niveau des retombées financières. Elle entraîne encore de nos jours des revenus substantiels pour des centaines de personnes. Depuis l'imposition des divers moratoires, les principales espèces recherchées sont le homard, le crabe, la crevette, le hareng et le maquereau.

## **LA FORESTERIE**

La situation du secteur de la récolte et de la transformation des ressources forestières a connu elle aussi d'importantes fluctuations au cours des dernières années. Dans un premier temps, d'après Bruno JEAN et Stève DIONNE :

[...] la professionnalisation et la mécanisation du travail et des opérations en forêt, la surexploitation ou le déplacement des sites d'exploitation toujours plus loin, ont contribué sinon à faire disparaître l'orientation forestière de nombreuses communautés, du moins à réduire considérablement le nombre d'emplois associés à cette filière économique fondatrice (JEAN et DIONNE, 2007, p.10).

Quant à la surexploitation des ressources forestières, le cas de l'actuelle MRC de Rimouski-Neigette est on ne peut plus clair. Selon un rapport de Jules A. BRILLANT (un important homme d'affaires de Rimouski), remis à tous les présidents de chambre de commerce de la région :

[...] on évaluait en 1938 la possibilité annuelle des résineux à 15 176 000 de P.M.P., alors que la même année on coupait 41 611 000 P.M.P., ce qui signifie que, à ce moment, la production annuelle était presque trois fois supérieure à la capacité annuelle [...] depuis cette période la production annuelle a doublé puisqu'elle était de 83 264 000 P.M.P. en 1943, ce qui veut dire que la production est six fois supérieure à la possibilité annuelle.<sup>90</sup>

---

<sup>90</sup> BRILLANT, Jules A.1946. *Rapport à tous les présidents de chambre de commerce*. Archives régionales de l'UQAR. Rimouski, 7 mars, p. 7.

Comme si ce n'était pas suffisant, l'industrie québécoise des pâtes et papiers traverse une période assez mouvementée. Plusieurs compagnies rationalisent leurs opérations, fermant des usines dans le but d'ajuster l'offre à la demande qui ne cesse de s'effriter avec la multiplication des communications électroniques (passage de journaux, magazines et annuaires d'une version papier vers une version électronique disponible sur Internet, etc.). « De 1805 à aujourd'hui, cent-vingt-deux usines de pâtes et papiers ont été construites au Québec. [...] En 2001, il n'en restait que 42 en opération » (GILBERT, 2012, p.8). Des onze usines mises en place dans l'Est-du-Québec au cours du dernier siècle, il n'en reste que trois en opération (Norampac de Cabano, Tembec de Matane et White Birch de Rivière-du-Loup).

La crise forestière des années 1990-2000 avec les États-Unis, combinée aux fluctuations de la valeur du dollar canadien et à la fermeture définitive d'importantes entreprises de transformation en région, comme l'usine de papier journal et papier spécialisé de la compagnie Gaspésia<sup>91</sup> de Chandler qui opérait depuis 1912, la compagnie Papiers Mohawks de Rivière-du-Loup qui avait été mise en place en 1901 et, la firme Smurfit Stone<sup>92</sup> de New Richmond qui fabriquait du carton kraft depuis 1965, ont entraîné une importante désarticulation de l'économie régionale. Ce ne sont pas que les travailleurs œuvrant directement pour le compte de ces compagnies qui sont affectés, mais bien l'ensemble de la population. En effet, en plus de faire perdre des centaines d'emplois directs dans le domaine de la coupe et de la transformation de la matière ligneuse, plusieurs entreprises spécialisées (équipements pour les bûcherons, machineries, matériel de transport, etc.) et commerces de détail (restaurants, équipements de loisir, vendeurs de voitures, etc.), ressentent les effets indirects de la crise forestière.

---

<sup>91</sup> La fermeture de l'usine Gaspésia qui employait plus de 500 travailleurs en 1999, a eu des répercussions négatives d'une grande ampleur pour la région : baisse de 10,5 % de la population, diminution de 25 % du revenu moyen, hausse du taux de chômage et fragilisation de la fiscalité municipale (les taxes payées par l'usine représentaient plus de 10 % des revenus de la ville de Chandler).

<sup>92</sup> « La Consolidated Bathurst Limitée employait à New-Richmond, au mois de mars 1975 à ses usines, à son atelier et à ses bureaux, 689 employés à plein temps » (DUGAS, 1981, p. 91).

## LE TOURISME

L'Est-du-Québec jouit d'une grande renommée en ce qui a trait au tourisme. La réputation de la Gaspésie dépasse amplement les frontières du Québec. Selon la *Politique cadre du tourisme durable de la Gaspésie*, les données statistiques de Tourisme Québec nous indiquent que le nombre de visiteurs fréquentant la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine est passé de 686 000 en 1998 à 708 000 en 2001. Durant cette période, le nombre de vacanciers fréquentant le Bas-Saint-Laurent est passé de 686 000 à 708 000.<sup>93</sup>

Le numéro d'octobre 2009 du *National Geographic*, plaçait « [...] la Gaspésie au troisième rang des cinquante plus belles destinations touristiques au monde [...] La Gaspésie se classait derrière les fjords de Norvège et les parcs nationaux de Kootenay et Yoho en Colombie-Britannique ». <sup>94</sup> Parmi les critères d'évaluation des attraits touristiques on retrouve : la qualité environnementale, l'intégration sociale et culturelle, la qualité de la gestion du tourisme, l'état des bâtiments et des sites archéologiques, l'esthétisme et le potentiel futur de la destination.

En 2010, la Gaspésie a été la première région touristique québécoise à se doter d'une politique-cadre en tourisme durable. Selon cette politique : « En Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine, ce sont 4,8 % des emplois qui sont directement attribuables au tourisme. [...] En 2008, 1449 entreprises, 366 des Iles-de-la-Madeleine et 1083 en Gaspésie, ont généré une moyenne annuelle de 1307 emplois dans la région administrative »

---

<sup>93</sup> CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE. « *Politique cadre du tourisme durable de la Gaspésie* ». En ligne : < <http://www.cregim.net/images/stories/politiques/politquecadre.pdf> >. Consulté le 27 février 2012.

<sup>94</sup> TOURISME GASPÉSIE. « Gaspésie Je t'aime ». En ligne : < <http://www.tourisme-gaspesie.com/decouvrir-la-region.html> >. Consulté le 22 février 2011.

Le magazine *National Geographic* identifie « [...] la Gaspésie comme l'une des 20 meilleures destinations à visiter au monde en 2011 ». <sup>95</sup> L'édition janvier/février 2012 du même périodique place la Gaspésie dans le top dix des aventures hivernales en Amérique du Nord. Parmi les justifications de ce choix, nous retrouvons « [...] la beauté des paysages sculptés par la mer et le vent, la présence des Appalaches et de 25 des principaux sommets du Québec, de quatre parcs nationaux et de réserves fauniques ». <sup>96</sup>

Les principaux problèmes de l'industrie touristique régionale sont l'éloignement des grands centres urbains, les rigueurs climatiques et par voie de conséquence, la brièveté de la saison touristique qui s'étale « [...] de la fin juin au début septembre. » En effet, même si le parc Forillon est considéré comme l'un des plus beaux parcs du Canada et que le Rocher Percé soit un véritable joyau sur le plan touristique, ils ne peuvent à eux seuls relever l'économie de la région à cause de la trop courte saison touristique. Selon Marie-Claude COSTISELLA : « L'impact économique total des revenus attribuables du parc national Forillon sur le produit intérieur brut est estimé à environ 13 millions de dollars annuellement, et ce dernier participe au maintien ou à la création d'environ 326 emplois équivalents temps plein ». <sup>97</sup>

## LES MINES

Historiquement parlant, l'industrie minière gaspésienne a été surtout présente dans la chaîne des Appalaches. Les activités d'extraction du cuivre débutèrent par le creusage de plusieurs galeries souterraines par la compagnie Noranda et l'ouverture d'une mine à ciel ouvert en 1952. Quelques années plus tard, la fonderie construite à proximité de la mine

---

<sup>95</sup> TOURISME GASPÉSIE. « Gaspésie Je t'aime ». En ligne : < <http://www.tourisme-gaspesie.com/decouvrir-la-region.html> >. Consulté le 22 février 2011.

<sup>96</sup> RADIO-CANADA, 6 janvier 2011, Article intitulé : « Gaspésie : Une des plus belles destinations au monde ». En ligne : < <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2011/01/06/005-national-geographic-gaspesie-destination.shtml> >. Consulté le 22 février 2011.

<sup>97</sup> COSTISELLA, Marie-Claude. 2010. « Un baume sur la plaie encore vive des expropriés du Parc Forillon ». *L'Écho de la Baie*, 23 août, Actualités régionales,

début ses activités.<sup>98</sup> Les opérations minières entraînent la création de Murdochville à une quarantaine de kilomètres de la côte, en plein cœur de la péninsule gaspésienne. Selon Marc DESJARDINS, Yves FRENETTE, Jules BÉLANGER et Bernard HÉTU, « [...] dans les années 1950, les 800 ouvriers étaient en mesure d'extraire 7250 tonnes métriques de minerai chaque jour. [...] En 1975, Mine Noranda employait 963 personnes vivant à Murdochville et 856 personnes vivant au sein des autres localités de la région (Gaspé, Grande-Vallée, Mont-Louis, Rivière-Madeleine, etc.) » (DESJARDINS *et al.*, 1999, p.466).

Grâce aux opérations minières, la ville de Murdochville offre de nombreux emplois forts bien rémunérés dans les secteurs de l'extraction et de la transformation du cuivre. Au début des années 2000, au moment de la fermeture de la mine, le salaire annuel moyen, en incluant les heures supplémentaires (autant les emplois dans les mines que ceux dans les fonderies) était de l'ordre de 73 000 \$.<sup>99</sup> En septembre 1969, Mines Madeleine démarre ses opérations dans la région. Cette entreprise œuvre elle aussi dans l'extraction du cuivre.

Toutefois, à partir de la fin des années 1980, la situation de l'industrie minière dans la région se détériore. Tout d'abord, on assiste à la fermeture de Mines Madeleine en 1982. En octobre 1999, c'est au tour de la mine souterraine de Murdochville de fermer ses portes, entraînant ainsi la disparition de plus de 300 emplois directs syndiqués et bien rémunérés. La fermeture en avril 2002, de Fonderie Gaspé, occasionne la perte de 300 autres emplois directs de grande qualité. Selon la compagnie minière Noranda, les opérations de la fonderie étaient de moins en moins rentables depuis la fermeture de la mine.

---

<sup>98</sup> RADIO-CANADA. En ligne : < [http://www.radio-canada.ca/regions/gaspesie-lesiles/dossiers/chronomurdoch\\_1216.shtml](http://www.radio-canada.ca/regions/gaspesie-lesiles/dossiers/chronomurdoch_1216.shtml) >. Consulté le 22 février 2011.

<sup>99</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Statistiques sur la main d'œuvre*. En ligne : < <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/statistiques/maindoeuvre.jsp> >. Consulté le 3 décembre 2011.

D'après Thierry HAROUN, citant une étude du CLD de la Côte-de-Gaspé, pour la seule fermeture de la fonderie, « [...] on estime qu'avec les emplois indirects, l'économie gaspésienne sera privée de 560 emplois et d'une masse salariale de 30 millions de dollars par année » (HAROUN, 2005, p.52). L'impact économique de ces deux fermetures est on ne peut plus majeur pour la Gaspésie. En plus de fragiliser l'économie de la ville de Murdochville, la fin de l'exploitation minière porte un coup dur à l'économie de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la MRC de La Côte de Gaspé. L'Est-du-Québec ne compte plus qu'une seule mine en opération, soit celle la compagnie Mines Seleine qui emploie environ 200 personnes aux Iles-de-la-Madeleine.

## 5.2 PORTRAIT GÉNÉRAL DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

### 5.2.1 LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

La région administrative du Bas-Saint-Laurent dispose d'une superficie en terre ferme de 22 232,1 km<sup>2</sup> ce qui correspond à tout juste 1,6 % de la surface totale de la province.<sup>100</sup> À titre comparatif, son étendue est sensiblement la même que celle du Salvador (21 000 km<sup>2</sup>) un petit pays de l'Amérique centrale et de la Slovénie (20 200 km<sup>2</sup>) une ancienne composante de la Yougoslavie aujourd'hui indépendante. L'aire géographique bas-laurentienne est plus vaste que celle du Koweït (17 800 km<sup>2</sup>) sur le golfe Persique, de la Gambie (11 300 km<sup>2</sup>) en Afrique de l'Ouest et du Liban (10 400 km<sup>2</sup>) au Moyen-Orient.<sup>101</sup>

---

<sup>100</sup> La superficie de la région bas-laurentienne provient du tableau *Population et occupation du territoire, région administrative du Bas-Saint-Laurent, 2001* de l'Institut de la statistique du Québec.

<sup>101</sup> La superficie et les estimations de population des pays mentionnés dans le texte ont été colligées à partir du dictionnaire *Le Petit Larousse illustré 2008* : le Salvador (p.1678), la Slovénie (p.1703), la Gambie (p. 1357), le Koweït (p. 1460) et le Liban (p.1480-1481).

La région bas-laurentienne est située sur la rive sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, qu'elle longe sur un peu plus de 300 kilomètres, ce qui correspond dans les faits au territoire compris entre La Pocatière (MRC de Kamouraska) qui constitue la limite ouest, et Les Méchins (MRC de Matane), qui représente la délimitation est. Alors que les frontières du Maine (États-Unis), de la province du Nouveau-Brunswick et de la MRC d'Avignon forment sa limite sud (Voir la figure 17).

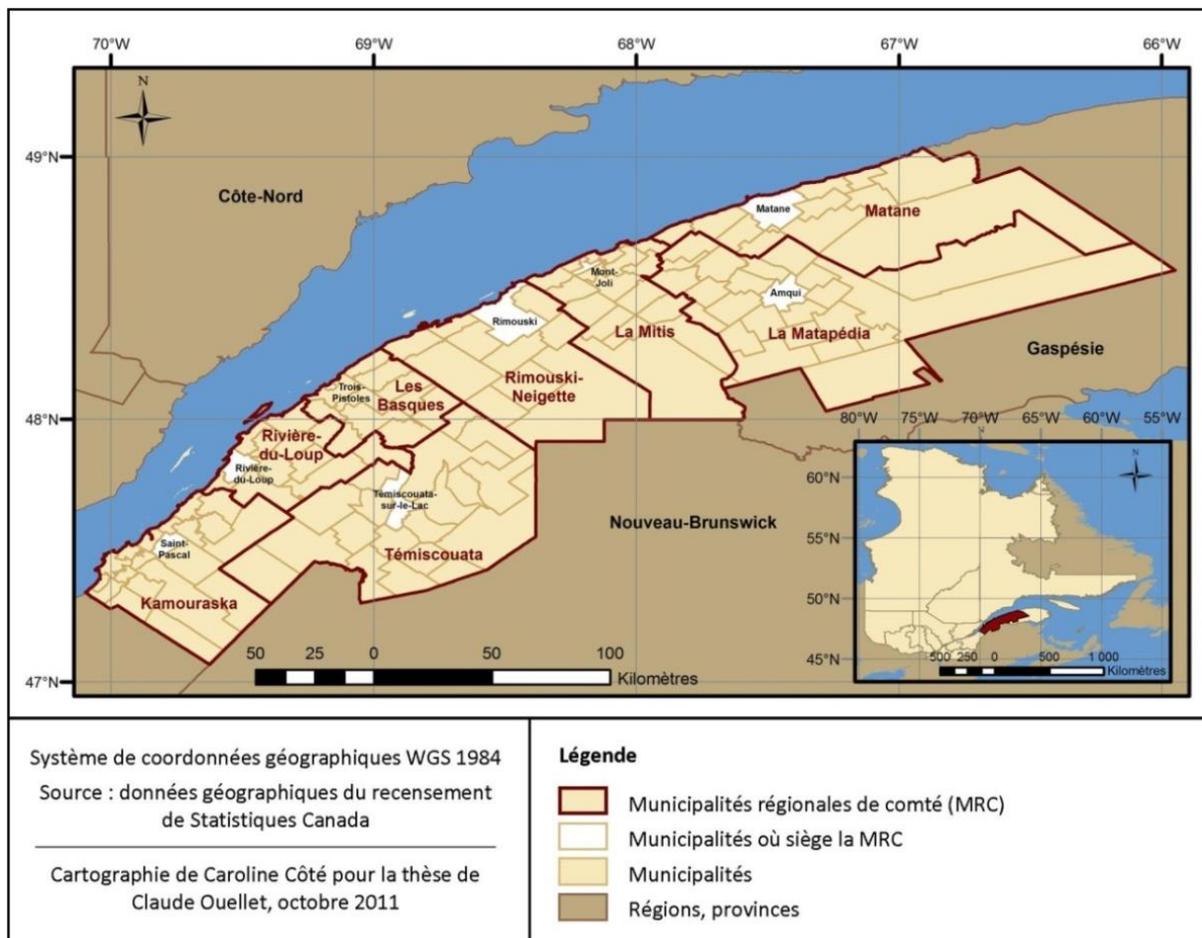


Figure 17 : Carte de la région administrative du Bas-Saint-Laurent

Selon l'Institut de la statistique du Québec, la population du Bas-Saint-Laurent s'élevait à 200 630 personnes en 2001. La région comprenait alors 128 localités réparties au sein de huit MRC : Kamouraska, Le Témiscouata, Rivière-du-Loup, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et Matane. La MRC de Rimouski-Neigette était en 2001, et de loin, la plus peuplée de la région, avec 52 289 habitants (26 % de la population bas-laurentienne). La MRC des Basques est la moins peuplée de la région. Elle regroupait en 2001 à peine 4,9 % de la population bas-laurentienne. L'autre territoire qui nous intéresse de manière particulière, la MRC de La Mitis, qui réunit pour sa part 19 326 personnes (9,6 % de la population bas-laurentienne) est la deuxième plus petite MRC quant à sa superficie.

Au fur et à mesure que l'arrière-pays se dépeuplait, les trois principales agglomérations urbaines de la zone littorale ont enregistré des hausses démographiques significatives. En 2001, un peu plus de trois personnes sur dix (30,26 %) vivaient dans les principales agglomérations de la région (Rimouski, Rivière-du-Loup et Matane). Parmi les 125 autres localités, on retrouve huit petits centres urbains (Amqui, Mont-Joli, Trois-Pistoles, Dégelis, Cabano, Pohénégamook, Saint-Pascal et La Pocatière) et deux territoires autochtones de la Première nation malécite de Viger (Whitworth et Cacouna). De plus, selon Statistique Canada, 75 des 128 municipalités du territoire comptaient moins de 1000 habitants en 2001. Comme le démontre clairement le tableau 24, il existe d'importantes différences démographiques entre les diverses MRC de la région.

**Tableau 24 : Les MRC de la région du Bas-Saint-Laurent (2001)**

<b>MRC</b>	<b>Nombre de localité</b>	<b>Population totale</b>	<b>Pourcentage de la population régionale</b>
<b>Kamouraska</b>	17	22 494	11,21
<b>Témiscouata</b>	20	22 420	11,17
<b>Les Basques</b>	11	9848	4,9
<b>Rimouski-Neigette</b>	15*	52 289	26,06
<b>La Matapédia</b>	18	19 920	9,92
<b>Matane</b>	14**	22 507	11,21
<b>Rivière-du-Loup</b>	14	31 826	15,86
<b>La Mitis</b>	19***	19 326	9,63
<b>Région du Bas-Saint-Laurent</b>	128	200 630	100

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population et occupation du territoire, région administrative du Bas-Saint-Laurent, 2001.*

\*Modification de la structure de Rimouski en septembre 2001 (regroupement des localités de Pointe-au-Père, Mont-Lebel, Rimouski-Est, Sainte-Blandine, Sainte-Odile-sur-Rimouski et de la ville de Rimouski). La MRC de Rimouski-Neigette ne compte plus que 10 localités depuis ce regroupement.

\*\*Changement de l'ossature de la ville de Matane en septembre 2001 (réunion des municipalités de Petit-Matane, Saint-Luc-de-Matane, Saint-Jérôme-de-Matane et de la ville de Matane). La MRC de Matane ne comprend plus que 11 localités depuis le regroupement.

\*\*\*Fusion des municipalités de Mont-Joli et Saint-Jean-Baptiste en juin 2001 et de Sainte-Luce et Luceville en août de la même année. La MRC de La Mitis ne rassemble plus que 17 localités depuis les fusions.

Selon l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ)<sup>102</sup>, si la tendance actuelle se maintient, au cours des prochaines décennies, la population de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, qui se situait à 209 915 personnes (3,5 % de la population québécoise) en 1971, et à 200 630 personnes en 2001, ne sera plus que de 199 000 personnes en 2031. L'âge médian de la population connaîtra pour sa part une hausse de près de 10 % durant cette même période, passant alors de 44,4 à 53 ans. La proportion des 65 ans et plus, qui n'était que de 15,7 % en 2001, doublera d'ici 2031, pour atteindre 35,5 % de la population. La figure 19 décrit la structure d'âge de la population des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2001.

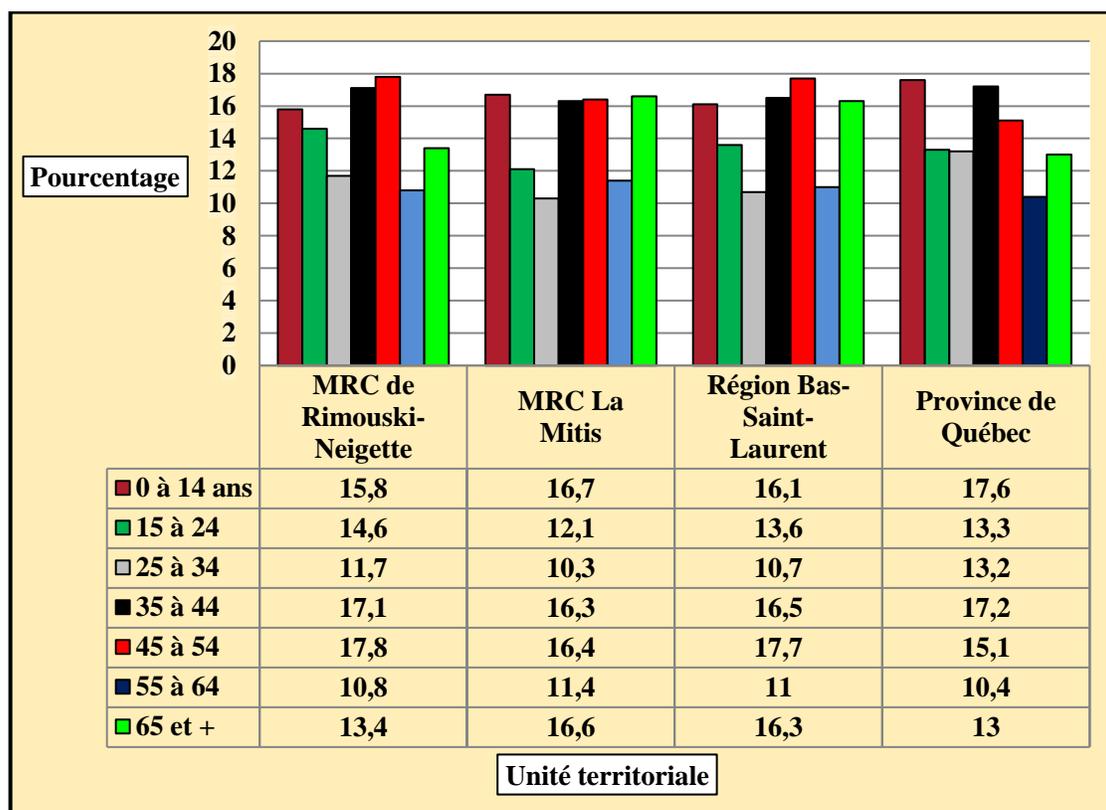


Figure 18 : Structure d'âge de la population bas-laurentienne (2001)

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population selon le groupe d'âge, régions administratives du Québec, 2001.*

<sup>102</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2009. *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2006-2056.*

On constate à partir du précédent graphique que la structure d'âge de la population de la MRC de Rimouski-Neigette se démarque de la moyenne régionale pour les 65 ans et plus (13,4 % par rapport à la moyenne bas-laurentienne qui est de 16,3 %), alors que la structure d'âge de la MRC de La Mitis se situe plutôt dans la moyenne régionale.

### 5.2.2 LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE

La région administrative de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine se compose de deux zones distinctes, soit celle de la péninsule gaspésienne et celle de l'archipel des Iles-de-la-Madeleine (202 km<sup>2</sup>) située dans le golfe Saint-Laurent. Les limites naturelles de la Gaspésie sont le fleuve Saint-Laurent au nord, le golfe Saint-Laurent à l'est et la baie des Chaleurs au sud. Même si l'espace géographique régional couvre 20 223 km<sup>2</sup>, il ne représente que 1,5 % de la superficie du Québec. Sa superficie est sensiblement la même que celle de l'État d'Israël (20 273 km<sup>2</sup>), tout en étant plus vaste que celle des îles Fidji (18 300 km<sup>2</sup>) et de la Jamaïque (11 425 km<sup>2</sup>).<sup>103</sup> La figure 19 décrit le territoire de la région administrative de la Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine.

---

<sup>103</sup> La superficie de la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine a été colligée à partir de *Portraits régionaux du Québec* du MDEIE. La superficie et les estimations de population des pays mentionnés dans le texte ont été colligées à partir du dictionnaire *Le Petit Larousse illustré 2008* : Israël (p.1429), Fidji (p.1334) et la Jamaïque (p.1291).

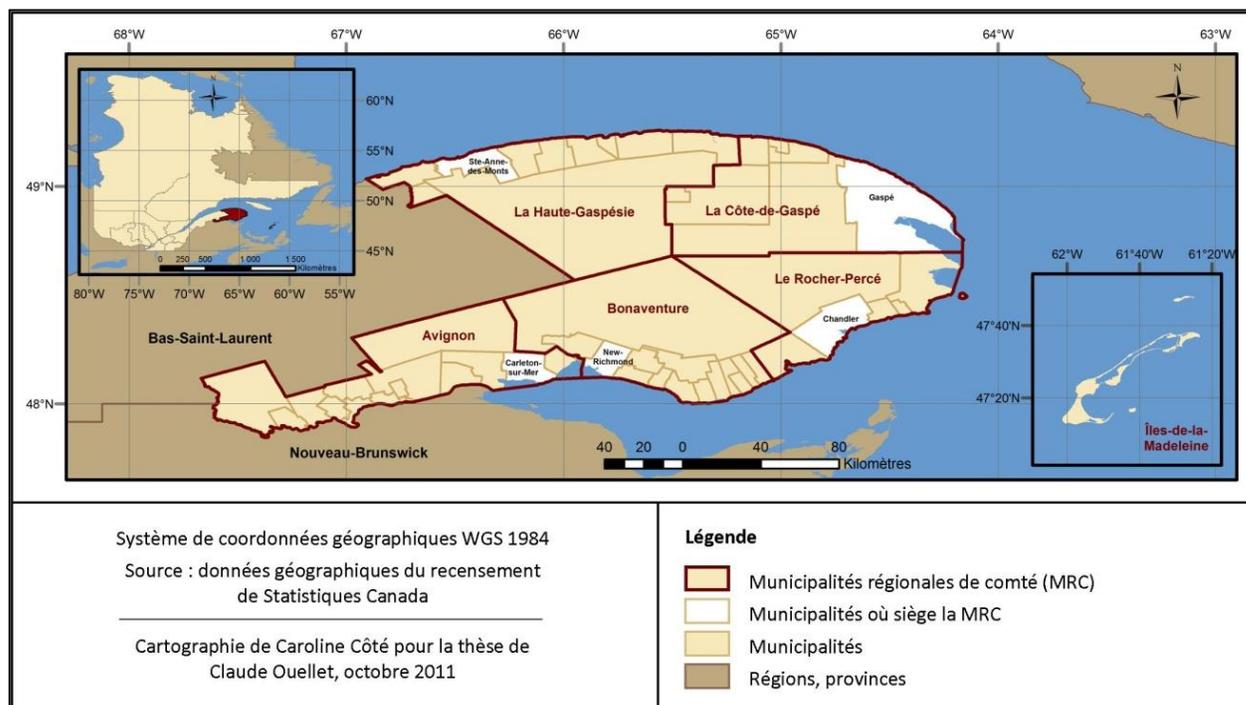


Figure 19 : Carte de la région administrative de la Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine

En 2001, la région comptait six MRC (Avignon, Bonaventure, Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé, Les Iles-de-la-Madeleine et La Haute-Gaspésie). La MRC la plus peuplée se situe au sud de la péninsule gaspésienne et comprenait, en 2001, un peu moins de 20 % de la population régionale (MRC Le Rocher-Percé avec 19 298 habitants), tandis que la moins peuplée se retrouve au nord de la Gaspésie et ne représente que 13,12 % de la population régionale (MRC La Haute-Gaspésie avec 12 722 habitants). La région comprenait également deux communautés autochtones : les réserves de Listuguj (1442 personnes en 2001 selon Statistique Canada) et de Gesgapegiag (488 personnes en 2001 d'après Statistique Canada) situées toutes deux dans la MRC d'Avignon. Ces deux réserves de la nation micmaque regroupent 90 % de la population amérindienne de la Gaspésie. Le tableau 25 présente la population au sein de chaque MRC, ainsi que la répartition des municipalités sur le territoire.

**Tableau 25 : Les MRC de la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (2001)**

<b>MRC</b>	<b>Nombre de localité</b>	<b>Population totale</b>	<b>Pourcentage de la population régionale</b>
<b>Avignon</b>	11	15 268	15,75
<b>Bonaventure</b>	13	18 267	18,84
<b>La Côte de Gaspé</b>	5	18 545	19,13
<b>La Haute-Gaspésie</b>	8	12 722	13,12
<b>Le Rocher-Percé*</b>	10	19 298	19,91
<b>Les Iles-de-la-Madeleine**</b>	7	12 824	13,23
<b>Région de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine</b>	54	96 924	100

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population et occupation du territoire, région administrative de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 2001.*

\*Fusion des municipalités de Port-Daniel et de Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons en janvier 2001. Suite au regroupement des municipalités de Chandler, Newport, Pabos Mills, Pabos et Saint-François-de-Pabos, on assiste à la création de la ville de Pabos en juin 2001. La MRC Le Rocher-Percé ne compte plus que 11 localités suite à la fusion de plusieurs municipalités.

\*\*Création de la ville Les Îles-de-la-Madeleine en septembre 2001 par l'intégration des localités de L'Île-du-Havre-Aubert (incluant L'Île-d'Entrée fusionnée à L'Île-du-Havre-Aubert en 2000), L'Étang-du-Nord, Grande-Entrée, Havre-aux-Maisons, Fatima, Grosse-Ile et Cap-aux-Meules. La municipalité Les Iles-de-la-Madeleine est une ville assimilée à une MRC aux fins de l'exercice de certaines compétences.

La région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine est la région du Québec qui connaît la plus forte décroissance démographique.<sup>104</sup> Selon les projections de l'ISQ, si la tendance actuelle se maintient au cours des prochaines décennies, la région qui comptait 115 885 personnes en 1971 et 96 924 en 2001, devrait chuter à 93 910 personnes en 2031. La figure 20 présente la structure d'âge de la population de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et de la MRC d'Avignon en 2001.

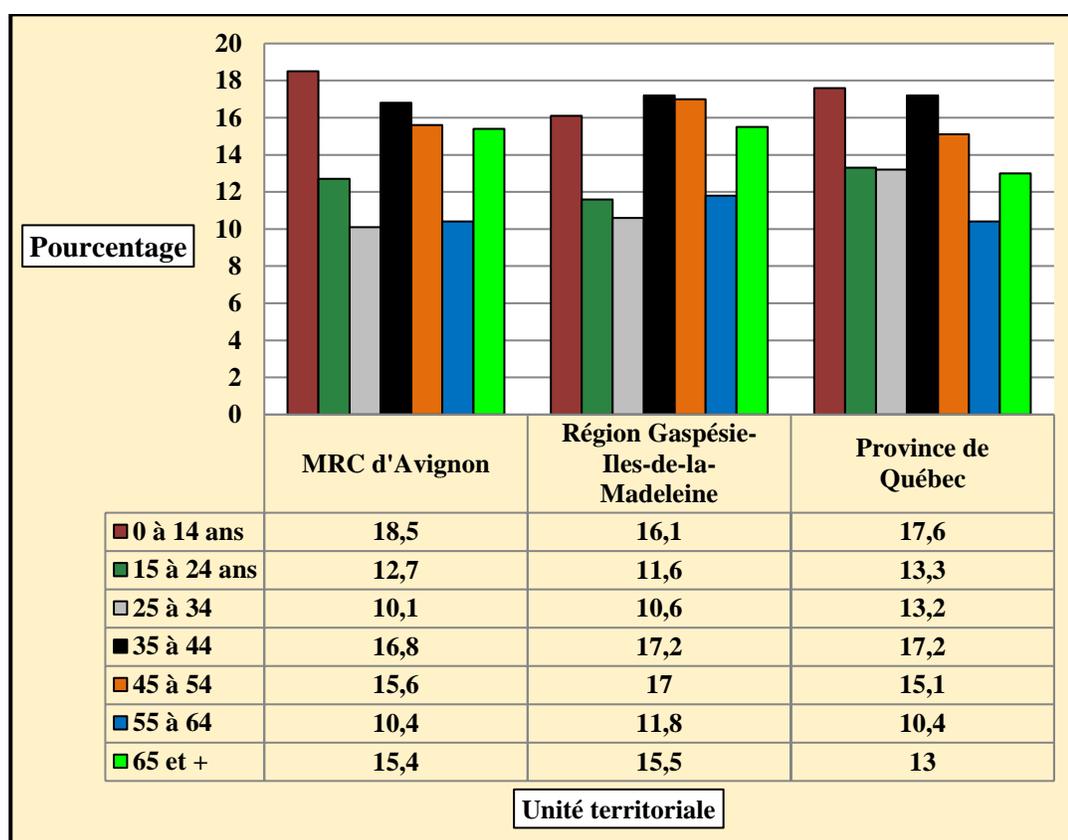


Figure 20 : Structure d'âge de la population gaspésienne (2001)

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population selon le groupe d'âge, régions administratives du Québec, 2001.*

<sup>104</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2009. *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2006-2056.*

Depuis les plus récentes fusions municipales, la population de la péninsule et des Iles-de-la-Madeleine se répartit dans à peine quarante-cinq localités, sept territoires non organisés et deux réserves amérindiennes. Les principales agglomérations du territoire sont les villes de Gaspé (14 932 habitants), Pabos (8667 habitants), Sainte-Anne-des-Monts-Tourelle (6835 habitants), Carleton-Saint-Omer (4010 habitants) et New Richmond (3760 habitants). Gaspé occupe un immense territoire (1120,6 km<sup>2</sup>). Cette ville située au bout de la péninsule gaspésienne est née en janvier 1971 après le rattachement de plusieurs petites communautés comme Grande-Grève, Sainte-Majorique, Saint-Alban du Cap-des-Rosiers, Anse-aux-Griffons, Rivière-au-Renard, etc.

D'après l'ISQ, les jeunes de 0 à 14 ans constituaient moins 17 % de la population régionale en 2001 (16,6 %). La proportion des 65 ans et plus se situera à 37,8 % de la population en 2031, alors qu'elle n'était que de 15,5 % en 2001. Finalement, l'âge médian de la population gaspésienne qui était de 41,9 ans en 2001 dépassera les 55 ans en 2031 (55,6 ans). L'augmentation de l'âge médian témoigne du vieillissement accéléré de la population gaspésienne.

### 5.2.3 L'EST-DU-QUÉBEC – QUELQUES CONSTATS GÉNÉRAUX

L'aire géographique de l'Est-du-Québec s'étend sur 42 540,3 km<sup>2</sup> et abritait 297 554 personnes en 2001. Ce territoire est plus vaste que celui des Pays-Bas (41 528 km<sup>2</sup>) qui comptait pour la même année de référence une population 54 fois plus nombreuse, soit 16 334 210 personnes.<sup>105</sup> Quant à la localisation des espaces habités, elle est loin d'être uniforme sur le territoire. La majeure partie de la population se concentre depuis le tout début de la colonisation dans la zone côtière. En 2001, les Bas-Laurentiens, Gaspésiens et Madelinots vivaient dans 182 localités disséminées sur les berges de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, le long des côtes de la péninsule gaspésienne, dans l'archipel des Iles-de-la-Madeleine, ainsi qu'au niveau des vallées de La Matapédia et du Témiscouata. En fait, un

<sup>105</sup> EUROSTAT-TABLES, GRAPHS AND MAPS. Interface (TGM) table. En ligne : < <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table> >. Consulté le 10 janvier 2011.

peu plus du quart des effectifs régionaux vivait en 2001 dans les quatre villes principales de la région que sont Rivière-du-Loup, Matane, Gaspé, Rimouski (25,6 % de la population). Pour la même année de référence, la région comptait 54 municipalités regroupant moins de 500 habitants. La dispersion de la population, l'importance démographique des principales villes et la présence de plusieurs petites collectivités faiblement peuplées sont trois caractéristiques importantes de la région.

Le relief de ce vaste espace géographique se distingue non seulement par l'importance de sa zone côtière, mais aussi par la présence des Monts Notre-Dame qui dominent le paysage selon un axe sud-ouest, nord-est et par l'existence des vallées glaciaires. Les spécificités du territoire occasionnent des écarts non négligeables par rapport à la température annuelle moyenne, à la quantité de jours sans gels et aux précipitations entre les secteurs littoraux et les parties plus montagneuses du plateau appalachien. Les températures moyennes et le nombre de jours sans gels dans les Monts Notre-Dame sont inférieurs à ceux de la zone côtière alors que les précipitations y sont généralement plus abondantes. La végétation est très diversifiée en raison des spécificités du territoire. Il ne faut donc pas se surprendre que l'on retrouve dans la région de l'Est-du-Québec sept des dix domaines bioclimatiques de la province (l'érablière à tilleul, l'érablière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau blanc, la sapinière épinette noire, la sapinière à épinette blanche et la toundra alpine).

Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie disposent d'une grande diversité de richesses naturelles. C'est ce qui explique que l'économie soit surtout orientée vers l'extraction et la transformation de ces mêmes ressources. D'ailleurs, la localisation des zones habitées de la région est intimement liée à l'emplacement géographique des ressources naturelles. Ce sont elles qui ont influencé le choix des zones de peuplement. En effet, à cause des grandes distances à parcourir et des modes de transport utilisés jadis, la population s'est surtout établie dans les territoires propices à l'agriculture et à proximité des sites dédiés à l'exploitation des ressources naturelles.

L'agriculture est surtout pratiquée sur le littoral bas-laurentien, au niveau des vallées glaciaires et sur la plaine côtière de la baie des Chaleurs. En raison de l'imposante façade maritime de l'Est-du-Québec, la pêche côtière a donné naissance à de petits ports de mer dispersés tout au long de la côte. L'exploitation des forêts s'est graduellement développée le long des principales rivières en complément à l'agriculture et aux activités liées à la pêche. Finalement, l'extraction et la transformation des ressources minérales, quoique plus récentes que les autres activités, ont joué un rôle important au plan économique, donnant même naissance à une municipalité au cœur de la péninsule gaspésienne, la ville de Murdochville.

L'étude de l'activité économique de l'Est-du-Québec démontre des signes de déclin depuis plusieurs décades. La région est confrontée à une véritable mutation de son économie. Elle vit difficilement les impacts de la modernisation des diverses filières industrielles et de l'intégration de ses activités économiques traditionnelles dans une économie mondialisée. Le nombre d'exploitations agricoles s'est littéralement effondré entre 1961 et 2001, passant de 13 277 exploitations agricoles à 2435 pour une diminution de l'ordre de 81,6 %. Même si l'essor d'une nouvelle agriculture spécialisée peut constituer un facteur de création d'emplois dans les territoires ruraux, il ne peut cependant pas suffire à lui seul à dynamiser les territoires.

L'industrie des pêches connaît depuis quelques décennies d'importantes difficultés à cause de la surexploitation de la ressource dans le golfe Saint-Laurent par les flottes de pêche canadienne et étrangères. Cette surpêche a eu des répercussions très graves sur le nombre d'emplois dans ce secteur économique. Un moratoire a même été imposé à l'égard de la pêche à la morue : « [...] le nombre de pêcheurs professionnels a chuté de plus de 30 % dans la région Gaspésie entre 1985 et 2005 (diminution de 50 % en Gaspésie et de 15 % aux Iles-de-la-Madeleine). En 2005, on ne retrouvait plus que 419 pêcheurs en Gaspésie et 388 aux Iles-de-la-Madeleine » (HARDY *et al*, 2008, p.16).

La crise forestière qui affecte le Bas-Saint-Laurent remonte à plusieurs années. Selon Bruno JEAN et Stève DIONNE : « [...] la professionnalisation et la mécanisation du travail et des opérations en forêt, la surexploitation ou le déplacement des sites d'exploitation toujours plus loin, ont contribué sinon à faire disparaître l'orientation forestière de nombreuses communautés, du moins à réduire considérablement le nombre d'emplois associés à cette filière économique fondatrice » (JEAN et DIONNE, 2007, p.10). La situation a empiré après la crise du bois d'œuvre au début des années 1990-2000 avec les Américains (imposition d'une surtaxe sur le bois exporté aux États-Unis).

L'arrivée d'une nouvelle concurrence internationale et les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont également fragilisé la santé économique de plusieurs entreprises forestières. On assiste à la fermeture de petites scieries et d'importantes usines de transformation, comme la Compagnie Gaspésia de Chandler, la Compagnie Smurfit Stone de New Richmond et la compagnie Papiers Mohawks de Rivière-du-Loup. La fermeture de ces usines a entraîné une importante désarticulation de l'économie régionale. En plus de la perte d'emplois directs, la crise forestière a fait perdre des centaines d'emplois indirects (détaillants d'équipements pour les bûcherons, de machineries et de matériel de transport, de voitures, d'équipements de loisir, etc.).

La situation de l'industrie minière de l'Est-du-Québec décline elle aussi. On assiste depuis le début des années 1980 à la fermeture définitive de plusieurs mines. Mines Madeleine en 1980, puis en octobre 1999, c'est au tour de la mine de cuivre de Murdochville de fermer. Ce fût aussi le cas de la fonderie de cuivre de la Compagnie Noranda en avril 2002.

Le portrait des activités économiques traditionnelles de l'Est-du-Québec prouve l'ampleur de la gravité de la situation socio-économique actuelle. Il démontre les conséquences de la rapide intégration d'une économie axée sur l'exploitation des ressources naturelles à partir de techniques et de méthodes ancestrales vers une économie mondialisée à la fine pointe de la technologie. La perte de plusieurs centaines d'emplois directs syndiqués et bien rémunérés tant dans le secteur des mines que dans celui des usines de transformation

de bois, fragilise l'économie de l'ensemble de la région. De plus, les emplois dans le secteur des ressources naturelles sont appelés à diminuer encore davantage, malgré la hausse de la production dans la plupart des secteurs liée à la modernisation des activités de transformation. La figure 21 fait voir l'importance du phénomène de dévitalisation qui affecte les localités de l'Est-du-Québec.

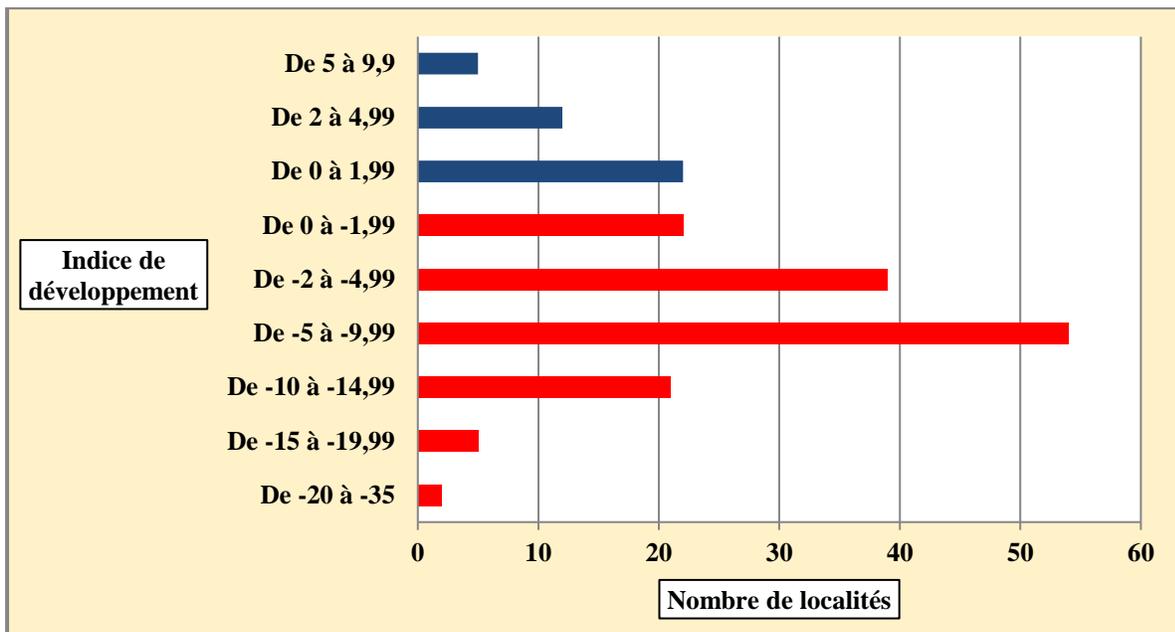


Figure 21 : Répartition des municipalités d'après l'indice de développement (2001)

L'indice de développement nous apprend qu'il existe de graves disparités entre les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette. Au moment de la signature du premier pacte rural en 2001, on dénombrait 15 municipalités rurales. Parmi celles-ci, à peine cinq ont un indice de développement au-dessus de 0 : Saint-Anaclet-de-Lessard (2,47), Sainte-Odile-sur-Rimouski (5,56), Sainte-Blandine (3,60), Saint-Fabien (3,17) et Le Bic (0,14). Alors que sept localités ont des indices qui sont inférieurs à 0, dont 3 sont en dessous de -5, soit : Esprit-Saint (-11,04), La Trinité-des-Monts (-7,89) et Saint-Marcellin (-7,99). Les deux localités rurales disposant du plus haut indice de développement de la MRC, soient Sainte-Odile-sur-

Rimouski et Sainte-Blandine, feront ultérieurement l'objet d'une fusion avec la ville de Rimouski.

Dans la MRC de La Mitis, en 2001, au lancement de la PNR, on recensait 18 communautés rurales, dont seulement cinq sont classées au-dessus de 0 soit : Saint-Joseph-de-Lepage (2,12), Saint-Jean-Baptiste (2,74), Sainte-Flavie (0,74), Sainte-Luce (2,88) et Padoue (3,18), alors que les 13 autres ont un indice négatif. Parmi ces dernières, six localités ont un indice qui varie entre -0,5 et -5 : Luceville (-0,52), Saint-Gabriel-de-Rimouski (-4,89), Saint-Donat (-2,6), Métis-sur-Mer (-0,61), Mont-Joli (-3,72) et Saint-Octave-de-Métis (-1,66). Cinq autres municipalités sont en dessous de -5 : Saint-Charles-Garnier (-7,47), Grand-Métis (-8,79), Les Hauteurs (-7,74), Price (-5,28), Les Boules (-7,83) et 2 en dessous de -10 : La Rédemption (-10,70) et Sainte-Jeanne-d'Arc (-15,17).

Dans la MRC d'Avignon, en 2001, au moment de l'adoption de la politique rurale, on comptait 11 municipalités dont une seule est classée au-dessus de 0 (Maria avec un indice de 2,34), alors que les 10 autres sont inférieures à 0 dont deux sont en dessous de -10, soit : L'Ascension-de-Patapédia (-13,75) et Saint-François-d'Assise (-11,26). Parmi les municipalités qui ont un indice négatif, trois localités ont un indice qui varie entre 0 et -5 : Carleton-Saint-Omer (-1,58), Ristigouche-Partie-Sud-est (-1,48) et Saint-André-de-Restigouche (-3,41) et cinq ont un indice qui se situe entre -5 et -10 : Nouvelle (-5,92), Escuminac (-7,37), Pointe-à-la-Croix (-8,48), Matapédia (-7,69), Saint-Alexis-de-Matapédia (-6,91).

Le déclin démographique est un autre indicateur permettant de prendre la mesure de la situation socio-économique difficile qui prévaut dans l'Est-du-Québec depuis une cinquantaine d'années. La région est confrontée à un important exode des jeunes et des moins jeunes à la recherche d'un emploi. La gamme de services de proximité s'effrite au fur et à mesure que la population résidente diminue et qu'elle vieillit. La décroissance des effectifs humains est continue depuis le recensement de 1961. Selon l'ISQ, l'âge médian de la population gaspésienne qui se situait 41,9 ans en 2001 dépassera les 55 ans en 2031. Celui

des Bas-Laurentiens connaîtra lui aussi une hausse importante passant de 41,1 ans en 2001 pour atteindre 53 ans 2031.

Toujours selon l'ISQ, dans le Bas-Saint-Laurent, le pourcentage des 65 ans et plus, qui n'était que de 16,35 % en 2001, doublera d'ici 2031, pour atteindre 35,5 % de la population. En Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, la proportion des 65 ans et plus se situera à 37,8 % de la population en 2031, alors qu'elle n'était que de 15,47 % en 2001. Le poids démographique et politique de la région diminue d'un recensement à l'autre, d'une élection à l'autre. L'importante décroissance démographique, le vieillissement de la population et la diminution du poids politique sont trois autres particularités de la région.

C'est donc dans une période très difficile au plan socio-économique, une époque pire que celle qui prévalait à l'époque du BAEQ, que sera expérimentée la Politique nationale de la ruralité au début des années 2000.

En effet, dans les années 1960, le nombre de petites localités était bien moindre qu'aujourd'hui. La population était encore relativement jeune et l'âge médian proportionnellement plus bas. Les services de proximité étaient présents partout sur le territoire (il n'y avait pas, comme aujourd'hui, les graves menaces de fermeture des écoles, de diminution des services ferroviaires, d'abandon de certains circuits d'autobus et du transfert de fonctionnaires fédéraux vers les régions centrales, etc.). Les secteurs économiques traditionnels de la région (les pêcheries, l'industrie minière et l'industrie forestière) se portaient assez bien dans l'ensemble, du moins si on les compare à la situation actuelle. Finalement, les gouvernements disposaient d'importantes ressources financières. Ils étaient en mesure d'agir directement sur l'économie régionale sans craindre les poursuites de nos partenaires commerciaux comme c'est le cas depuis la signature du traité de libre-échange avec les États-Unis.

## CHAPITRE 6

### LES UNITÉS TERRITORIALES À L'ÉTUDE

«[...] chaque zone rurale a ses propres particularités sur le plan économique, sur le plan social, sur le plan culturel et sur le plan environnemental » (OCDE, 1993, p.30).

#### 6.1 LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC)

La municipalité régionale de comté (MRC) est un échelon de gouvernance supra-local qui peut se définir selon Pierre BÉRUBÉ comme étant : « [...] le territoire de cohésion où les gens peuvent voir à leur développement selon une réalité quotidienne qui cimenter les intérêts communs » (BÉRUBÉ, 1993, p.96). Rappelons brièvement que ce palier administratif a été mis en place dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme au début des années 1980. Marc-Urbain PROULX nous rappelle que : « Quatre-vingt-quinze (95) territoires de MRC (municipalités régionales de comté) furent érigés (exercice terminé en 1982) couvrant tout l'espace habité à l'exception des trois (3) communautés urbaines de Montréal, Québec et de l'Outaouais » (PROULX, 1992, p.14).

L'OCDE nous remémore que parmi les principales spécificités d'une unité territoriale on note : « [...] sa taille, sa population, ses organisations fonctionnelles, ses municipalités locales membres et leur mode de représentation, son type de mariage rural-urbain, sa dotation en ressources naturelles et construites ainsi que sa situation géographique à l'intérieur du

Québec et en Amérique du Nord » (PROULX, 1992, p.23). Les unités territoriales sont donc difficilement comparables les unes par rapport aux autres.

Par contre, la MRC est de plus en plus reconnue comme étant un espace géographique qui en plus de disposer d'une quantité de ressources appréciables, met en présence plusieurs acteurs locaux. C'est ce qui explique que la MRC a été retenue par les instances politiques comme espace d'intervention tant pour la PNR que pour le PAGMD. Considérant les objectifs de notre étude, il est important de décrire les particularités des trois MRC investiguées dans le cadre de cette recherche.

### **6.1.1 LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

D'après Paul LAROCQUE « Le nom de Rimouski apparaît pour la première fois, du moins officiellement dans l'acte de concession de la seigneurie de Rimouski en 1688 » (LAROCQUE, 2006, p.27). Bernard ASSINIWI considère que le mot « Rimouski » provient « [...] de la langue algonquine, et désignerait la terre des chiens animosh-ki » ASSINIWI, 1996, p.131). Selon lui, « [...] certaines personnes ont improprement traduit ce mot par terre de l'orignal, mais c'est à tort. La véritable expression serait alors mons-akki » (ASSINIWI, 1996, p.131). Pour ce qui est du terme « Neigette », d'après Jean COURNOYER, il signifierait tout simplement « [...] d'une faible chute de neige » (COURNOYER, 2001, p.1084).

### **LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE**

La MRC de Rimouski-Neigette est située au cœur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Elle dispose d'une étendue géographique totalisant 2762 km<sup>2</sup>. De manière plus précise :

[...] son territoire s'étend d'ouest en est, de Saint-Fabien jusqu'à la limite ouest de Sainte-Luce, et du nord au sud, de la ville de Rimouski jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick. Elle a pour frontières les MRC de La Mitis à l'est, des

Basques au nord-ouest, du Témiscouata au sud-ouest et la province du Nouveau-Brunswick au sud (CLD RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.36).

La limite territoriale nord est constituée de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent. On remarque d'ailleurs la présence de plusieurs îles et îlots le long de la quarantaine de kilomètres que compte la zone côtière de la MRC. Outre l'île du Bic (14 km<sup>2</sup>), qui est située à cinq kilomètres au large, on retrouve quelques autres îles et îlots dans le Parc du Bic : « l'île aux Canards, l'île Ronde, l'île à D'Amours, l'île Brulée et l'île au Massacre. L'île à D'Amours, la plus grande du parc (1 km<sup>2</sup>) est enclavée dans le havre du Bic » (FORTIN et BELZILE, 1996, p.3). On note également la présence de l'Îlet Canuel et de l'île Saint-Barnabé situés respectivement en face du district Sacré-Cœur et du centre-ville de Rimouski. La figure 22 délimite la MRC de Rimouski-Neigette sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

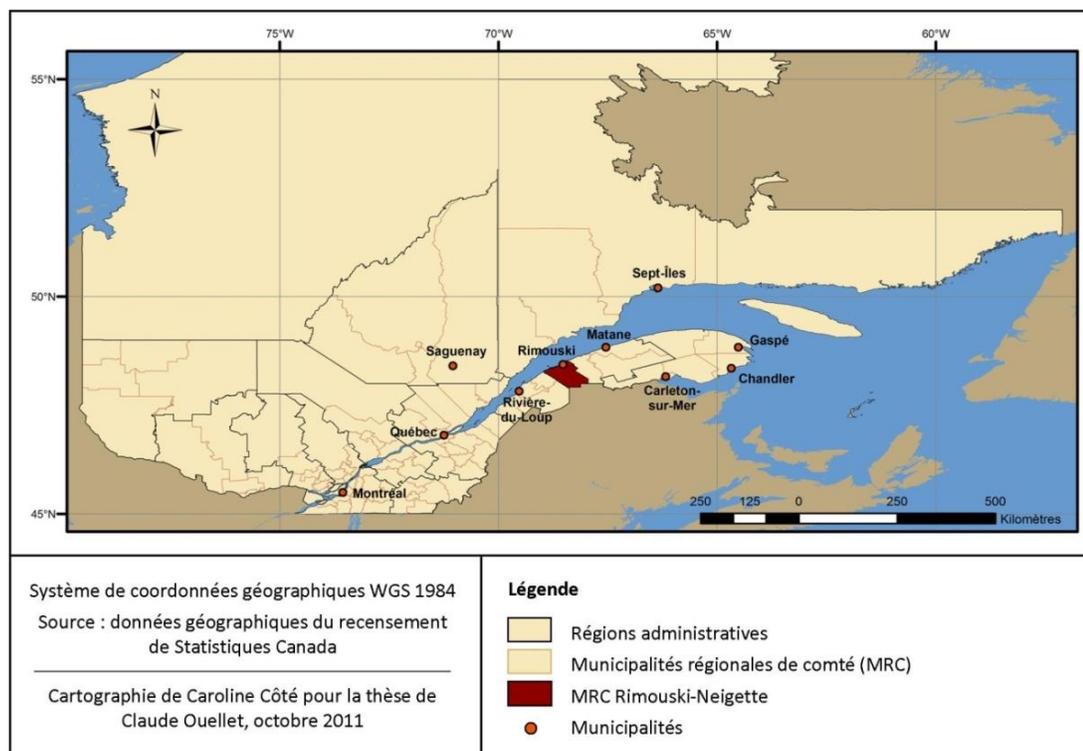


Figure 22 : Localisation géographique de la MRC de Rimouski-Neigette

Selon une étude globale du territoire réalisée par les urbanistes de la MRC, « [...] l'espace géographique est occupé à 84,8 % (2342 km<sup>2</sup>) par le couvert forestier, à 9,4 % (259 km<sup>2</sup>) par l'agriculture (terres en culture), à 3,3 % (91 km<sup>2</sup>) par les lacs et cours d'eau et finalement à 2,5 % (70 km<sup>2</sup>) par les secteurs habités et l'ensemble du réseau routier » (CLD RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.37).

#### **6.1.1.1 LE MILIEU PHYSIQUE OU NATUREL**

##### **LA TOPOGRAPHIE**

Tout comme l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette se compose de zones physiographiques principales. Il s'agit des basses-terres du Saint-Laurent et des Appalaches. La partie appalachienne de la MRC peut se diviser en deux, à savoir le plateau appalachien nord et le plateau appalachien sud. Ces zones ne sont pas exclusives à Rimouski-Neigette parce qu'elles constituent des ensembles physiographiques qui s'étendent tant à l'est qu'à l'ouest des limites territoriales de la MRC :

1) la région des basses-terres du Saint-Laurent cadre avec la plaine littorale de l'estuaire maritime du fleuve. Son relief « [...] est formé de longues terrasses étagées s'étendant parallèlement au Saint-Laurent sur une distance d'environ 10 kilomètres et dont l'altitude varie de 0 à 183 mètres » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2006, p.30). « Cette bande littorale comprend une grande variété de dépôts meubles dont les principaux sont l'argile, le silt, le sable et le gravier » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 1987, p.22). À cette portion des basses-terres, nous associons les municipalités de Saint-Fabien, de Saint-Anaclet-de-Lessard et la majeure partie de la ville de Rimouski ;

2) la région du plateau appalachien nord se situe « [...] au sud des basses-terres du Saint-Laurent, cette région s'étend sur une distance de quelque 25 kilomètres. On y retrouve un paysage composé de crêtes ondulées aux sommets arrondis séparées les unes des autres par des vallées larges et peu profondes ; l'altitude varie de 200 à 300 mètres » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2006, p.30). « Les fonds de vallées sont recouverts principalement de sable et de gravier alors que les crêtes présentent des affleurements rocheux » (MRC DE

RIMOUSKI-NEIGETTE, 1987, p.23). Saint-Valérien, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Eugène-de-Ladrière et le district rural de Sainte-Blandine/Mont-Label (ville de Rimouski) se retrouvent dans cette zone ;

3) le plateau appalachien sud a : « [...] de façon générale, un relief plus accidenté, des montagnes moins arrondies et des vallées plus encaissées que dans les basses terres » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2006, p.31). « L'altitude y varie de 250 à 500 mètres atteignant même 650 mètres à quelques endroits » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 1987, p.23). C'est d'ailleurs dans cet espace géographique que l'on retrouve le plus haut sommet de la MRC, le Mont Lunette (650 mètres d'altitude). Les municipalités de Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint se situent toutes les trois dans cette portion du territoire.

#### **L'HYDROGRAPHIE**

Le réseau hydrographique de la MRC de Rimouski-Neigette comprend neuf bassins versants. Chacun de ces derniers est bien évidemment rattaché à un cours d'eau. Les principales rivières sont la Rimouski (bassin versant de 1621 km<sup>2</sup>), la Neigette (bassin versant de 492 km<sup>2</sup>), la rivière Du Bic (bassin versant de 191 km<sup>2</sup>) et la Sud-ouest (bassin versant de 199 km<sup>2</sup>). La Rimouski domine, parce que son immense bassin hydrographique « [...] occupe à lui seul environ soixante-quinze pour cent (75 %) du territoire » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 1987, p.12). Cette rivière prend sa source au Nouveau-Brunswick, traverse tout le territoire de la MRC avant de se déverser dans le fleuve à la hauteur de la ville de Rimouski. La rivière Neigette, qui coule au niveau du plateau appalachien sud (Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Mont-Label et Sainte-Blandine) est un important tributaire de la rivière Mitis.

Depuis 1993, l'Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski (APSSRR), gestionnaire de la ZEC saumon, a la responsabilité de la pêche sportive du saumon atlantique sur cette rivière. Elle gère la partie aval du cours d'eau, soit une portion de 18 kilomètres à partir de l'embouchure de la rivière. La compagnie Boralex, une filiale du Groupe Cascades, exploite depuis 1997 une petite centrale hydroélectrique située à environ

4 kilomètres de l'estuaire du Saint-Laurent. Grâce à sa production de 3,5 MW, il semblerait que la centrale de la rivière Rimouski serait en mesure de subvenir aux besoins en électricité de 1279 personnes.<sup>106</sup>

D'après le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « [...] environ 3 % de l'ensemble des lacs de la région bas-laurentienne se retrouvent dans la MRC de Rimouski-Neigette » (MRNF, 2010, p.10). Selon le *Diagnostic sur l'économie et l'emploi* de cette MRC, « [...] on compte quelque 850 lacs, dont environ 90 ont une superficie égale ou supérieure à 20 hectares » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2006, p.31). Les principaux lacs du territoire sont les lacs Des Baies, Huron, Macpès et Des Vingt-Quatre Arpents.

#### 6.1.1.2 LE MILIEU HUMAIN

En 2001, la MRC de Rimouski-Neigette était constituée de quinze municipalités : Rimouski, Rimouski-Est, Pointe-au-Père, Saint-Fabien, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Eugène-de-Ladrière, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Le Bic, Sainte-Blandine, Esprit-Saint, Saint-Valérien, Mont-Lebel, La Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin et finalement Saint-Anaclet-de-Lessard.

La MRC de Rimouski-Neigette compte également deux territoires non organisés (TNO), soit celui du Lac-Huron (981 km<sup>2</sup>) qui couvre une partie de la ZEC du Bas-Saint-Laurent et de la réserve faunique de Rimouski et celui du Grand-Lac-Touladi (163,3 km<sup>2</sup>). La figure 23 illustre le centre historique de la municipalité de Saint-Fabien.

---

<sup>106</sup> BORALEX. « Barrage rivière Rimouski ». En ligne : < [http://www.boralex.com/medias/sites/pdf/2012/rimouski\\_fr.pdf](http://www.boralex.com/medias/sites/pdf/2012/rimouski_fr.pdf) >. Consulté le 7 février 2013.



Figure 23 : Municipalité de Saint-Fabien (MRC de Rimouski-Neigette)  
Source : Le monde en images – Des collections pour l'éducation – 29159 site CCDMD  
Auteur Jacques Larrivée

Même si la MRC de Rimouski-Neigette n'est pas la plus vaste de sa région administrative, elle est et de loin la plus peuplée (52 289 habitants en 2001). Cette municipalité régionale de comté regroupait 26,06 % de la population bas-laurentienne en 2001. La population est inégalement répartie sur le territoire. L'écoumène occupe essentiellement le littoral de l'estuaire du Saint-Laurent. C'est surtout dans la grande ville de Rimouski que se concentre la majeure partie de la population (59,86% de la population en 2001). Après le processus de regroupement amorcé en 2001, la MRC ne comprendra bientôt plus que neuf localités au lieu des 15 (Voir la figure 24).

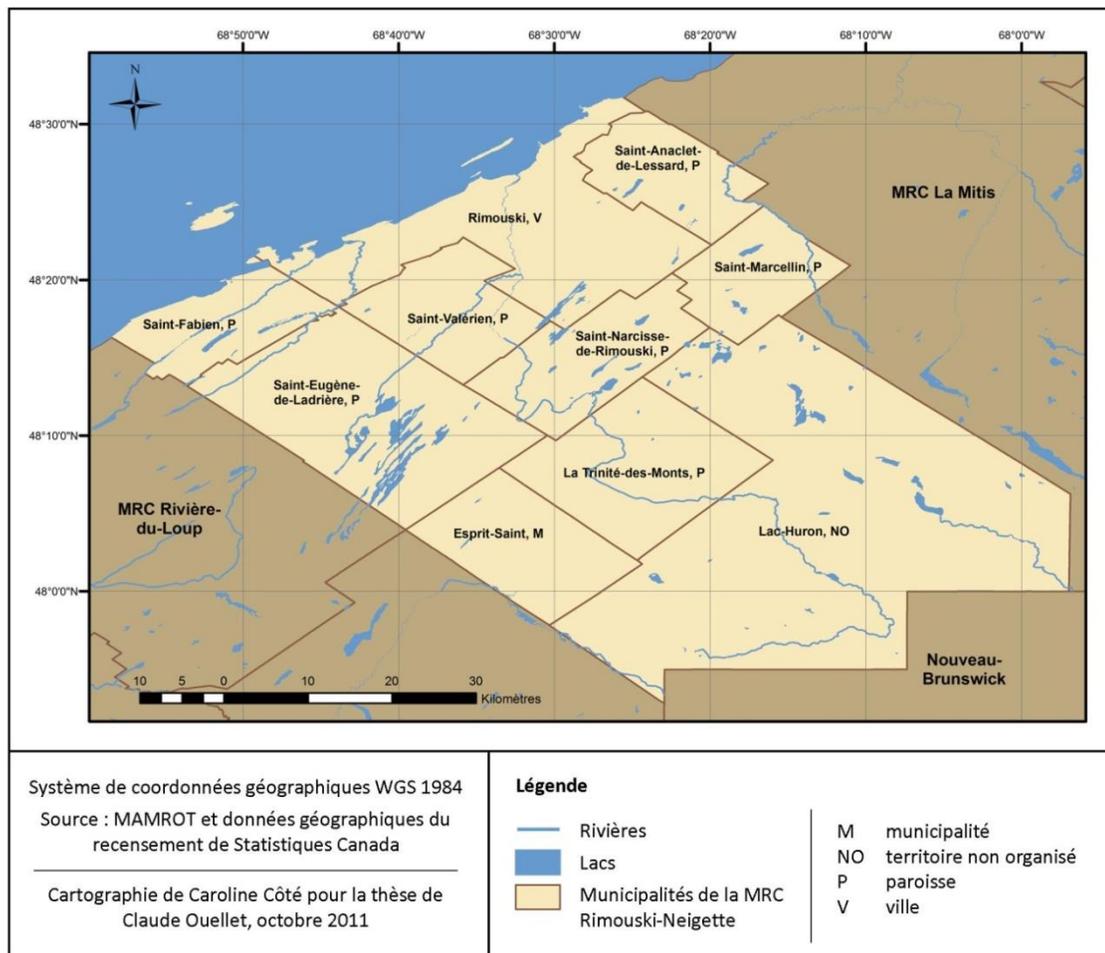


Figure 24 : Localisation des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette

Étant donné que la croissance démographique constitue un indicateur qui exprime plutôt bien le dynamisme de l'économie et l'état de santé global d'une collectivité, son analyse devient indispensable. Dans la MRC de Rimouski-Neigette, les statistiques démographiques des dernières décennies laissent entrevoir des différences importantes d'une localité à l'autre. En effet, au plan géographique, il semble exister une démarcation entre la ville de Rimouski, les localités situées en périphérie de la ville et les municipalités du Haut-pays de la Neigette. Toutefois, avant faire le point sur cette question, il importe de se pencher préalablement sur le cas de la ville de Rimouski.

Rappelons succinctement que Rimouski connaît une forte expansion démographique depuis le tout début des années 1960, sa population passant alors de 22 864 en 1961 à 31 305 en 2001. C'est la plus grande agglomération urbaine québécoise située à l'est de la capitale de la province. L'accroissement des effectifs de la ville résulte en bonne partie des processus de regroupement municipaux des années 1960 : 1) intégration en 1962 de la paroisse de Sainte-Odile et 2) absorption de Nazareth et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur en 1967. Les municipalités de Mont-Lebel, Pointe-au-Père, Rimouski-Est, Sainte-Blandine et de Sainte Odile-sur-Rimouski ont été fusionnées à Rimouski en 2001.

La hausse démographique de la capitale régionale est aussi causée par l'attrait exercé par les nombreux services et commerces de la ville sur les habitants des autres collectivités de l'est de la province. En plus d'être la capitale de la région administrative, c'est à cet endroit que l'on retrouve les bureaux régionaux des principaux ministères, agences et régies de l'État québécois. Rimouski est aussi reconnue comme étant une ville axée sur l'économie du savoir (Université du Québec à Rimouski, Institut des sciences de la mer, Centre de recherche sur les biotechnologies marines, CÉGEP de Rimouski, Institut maritime du Québec, etc.), tout en étant une plaque tournante du commerce de détail (centre commercial, plusieurs grandes surfaces, centre-ville en voie de redynamisation, etc.). Le tableau 26 démontre l'évolution démographique de la MRC de Rimouski-Neigette

**Tableau 26 : Évolution démographique de la MRC de Rimouski-Neigette (1961-2001)**

Municipalités	Périodes de recensements						Variation 1961-2001 %
	1961	1971	1981	1991	2001	2006	
<b>Esprit-Saint*</b>	-	-	532	501	453	397	-25,4*
<b>La Trinité-des-Monts</b>	1225	789	538	345	295	278	-75,9
<b>Le Bic***</b>	2282	2385	2994	3041	2872	2946	+25,8
<b>Mont-Lebel**</b>	396	374	350	320	334		-15,6
<b>Pointe-au-Père**</b>	743	1013	3310	4001	4171		+461,4
<b>Rimouski</b>	22 864	26 887	29 120	30 873	31 305	45 186	+36,9
<b>Rimouski-Est**</b>	1581	2069	2506	2141	2058		+30,2
<b>Saint-Anaclet-de-Lessard</b>	1545	1661	2327	2468	2592	2644	+67,7
<b>Saint-Eugène-de-Ladrière</b>	639	636	600	512	474	441	-25,8
<b>Saint-Fabien</b>	2568	2378	2084	1822	1848	1952	-28,0
<b>Saint-Marcellin</b>	989	534	353	290	335	357	-66,1
<b>Saint-Narcisse-de-Rimouski</b>	1262	988	1015	1002	1009	1008	-20,0
<b>Saint-Valérien</b>	908	750	770	810	862	835	-5,0
<b>Sainte-Blandine**</b>	1342	1180	1675	1938	2218		+65,3
<b>Sainte-Odile-sur-Rimouski**</b>	461	411	847	1223	1463		+217,3
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	38 805	42 055	49 021	51 288	52 289	53 193	+34,7

Source : Statistique Canada – Recensements 1961, 1971, 1981, 1991, 2001 et 2006.

\* Les données de 1961 et 1971 concernant Esprit-Saint étaient incluses dans les TNO du comté de Rimouski. La variation de population pour cette localité ne porte que sur la période s'étalant de 1981 à 2001.

\*\* Les municipalités de Mont-Lebel, de Pointe-au-Père, de Rimouski-Est, de Sainte-Blandine et de Sainte Odile-sur-Rimouski ont été fusionnées à Rimouski en 2001.

\*\*\* La municipalité Le Bic a été intégrée à la ville de Rimouski en 2009.

À la lumière des informations figurant dans le précédent tableau, il est clair que ce ne sont pas toutes les municipalités qui ont bénéficié des retombées du dynamisme de la ville de Rimouski. On peut dire que la MRC avait bien raison d'affirmer que dans Rimouski-Neigette, « [...] il n'y a pas un seul et unique espace rural homogène, mais plutôt un ensemble de sous-espaces ruraux aux caractéristiques dissemblables » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.23). Si certaines municipalités enregistrent des augmentations significatives de leur niveau de population depuis une quarantaine d'années (Saint-Anaclet-de-Lessard, Pointe-au-Père et Sainte-Odile-sur-Rimouski), plusieurs vivent une situation de dépeuplement de leur territoire (Saint-Narcisse-de-Rimouski, Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts et Saint-Marcellin).

Il semble bien que l'un des premiers impacts de la forte attractivité de la ville de Rimouski est un renforcement des municipalités situées à proximité. C'est le cas de Pointe-au-Père, de Rimouski-Est et de Sainte-Odile-sur-Rimouski, qui ont enregistré entre 1961 et 2001 des hausses respectives de 461,4 %, de 30,2 % et de 217,3 %. En effet, les trois autres localités situées dans la zone périurbaine de Rimouski ont connu elles aussi une bonne poussée démographique. Une hausse totalisant 25,8 % pour Le Bic et 67,7 % pour Saint-Anaclet-de-Lessard et ce, pour la même période. Il est intéressant de noter que l'accroissement du nombre de résidents de Saint-Anaclet-de-Lessard entre 1961 et 2006 (+1099 personnes), correspond grosso modo, au nombre total de personnes vivant en 2006, dans les localités d'Esprit-Saint (397 personnes), de La Trinité-des-Monts (278 personnes) et de Saint-Marcellin (357 personnes). D'ailleurs, le phénomène d'accroissement démographique observé dans la zone limitrophe de Rimouski constitue l'une des spécificités du tissu de peuplement.

Les trois localités du plateau appalachien nord que sont Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Eugène-de-Ladrière et Mont-Label ont été marquées, depuis le tout début des années 1960, par une diminution continue de leurs effectifs. De 1961 à 2001, la population de Mont-Label a chuté de 15,6 %. Saint-Narcisse-de-Rimouski a connu de son côté une diminution de l'ordre de 20,0 % durant la même période. La baisse a été de 25,8 % à Saint-Eugène-de-

Ladrière durant ce même laps de temps. La chute des effectifs entraîne normalement une diminution des revenus fiscaux et, par voie de conséquence, un effritement des services offerts aux citoyens dans l'ensemble des localités.

La situation des trois municipalités du plateau appalachien sud est encore plus dramatique. La population de La Trinité-des-Monts est passée de 1225 personnes en 1961 à 295 en 2001, soit une diminution de l'ordre de 75,9 %. Saint-Marcellin a perdu 654 citoyens et citoyennes durant la même période, ce qui correspond en fait à une réduction de plus de 66,1 % de sa population. La municipalité d'Esprit-Saint connaît elle aussi une importante baisse de ses effectifs, passant de 532 personnes en 1981 à moins de 453 en 2001.

Nous notons que le déclin de la population des municipalités rurales semble s'accroître en fonction de leur éloignement par rapport à la ville de Rimouski et que les municipalités en forte décroissance se répartissent surtout sur le plateau appalachien sud. Il y a lieu de s'interroger sur les liens existant entre l'ampleur de la décroissance démographique des municipalités situées le long des routes 234 et 232 et la distance par rapport à la principale agglomération de la MRC (les localités de Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint sont respectivement éloignées de 30, 47 et 57 kilomètres de la ville de Rimouski). La distance oblige des centaines de personnes à effectuer de nombreux et coûteux déplacements pour aller travailler, étudier, se faire soigner ou encore avoir accès à des commerces de toutes sortes.

Les données de recensements de Statistique Canada confirment que trois des quatre municipalités rurales dévitalisées priorisées dans le cadre de la PNR ont connu une baisse de leur population entre 2001 et 2006. Il s'agit d'Esprit-Saint (-12,4 %), de Saint-Eugène-de-Ladrière (-7 %) et de La Trinité-des-Monts (-5,8 %). La croissance de +6,6 % des effectifs observée à Saint-Marcellin mérite une attention toute particulière. En effet, seule celle municipalité du plateau appalachien sud a connu une légère hausse de sa population entre 2001 et 2006. Encore faut-il s'en remettre à la population totale de la localité (1 % de 335 personnes = 3,5 personnes) donc le 6,6 % correspond dans les faits à environ 23 personnes. Ce n'est pas tout de constater une hausse de la population, encore faut-il être en mesure de

vérifier à quel groupe d'âge se situe les nouveaux arrivants. La structure d'âge de la population est à prendre en compte dans l'étude de la revitalisation des espaces ruraux. Elle permet de mettre en évidence la capacité de rajeunissement ou la tendance au vieillissement de la population d'une unité territoriale.

De plus, étant donné le court laps de temps que constitue la période s'étalant de 2001 à 2006, il est préférable de prendre comme référence une plus longue période, du moins, si on veut vérifier l'évolution. Dans le cas de Saint-Fabien, la tendance observée depuis 1961 est beaucoup moins intéressante que celle des cinq dernières années. Cette localité, qui comptait 2568 personnes en 1961, n'en abrite plus que 1848 en 2001, ce qui correspond à une diminution de l'ordre de 28 %.

#### **L'ÉCONOMIE LOCALE**

Pour mieux saisir la structure économique de la MRC de Rimouski-Neigette, il nous est apparu opportun de fournir quelques statistiques sur le monde de l'emploi. Il est évident qu'en raison de son poids démographique, de son offre commerciale et de ses nombreux services publics et privés, que la ville de Rimouski a un rôle à jouer sur le devenir du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. En 2001, d'après le CLD Rimouski-Neigette :

[...] le secteur tertiaire de la MRC de Rimouski-Neigette offrait 26 176 emplois tandis que le secteur primaire regroupait 3,6 % des emplois de la MRC, soit une proportion plus de deux fois moindre qu'au niveau régional (10 %). [...] Le secteur secondaire regroupe environ 8,4 % des emplois contre 14% dans le Bas-Saint-Laurent et 18 % au niveau provincial. [...] Le secteur tertiaire avec ses 23 022 emplois regroupe autour de 87,9 % des emplois de la MRC contre 72 % au niveau régional (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.58).

Comme on le sait, le secteur primaire est composé principalement de l'agriculture, de l'industrie forestière, de la chasse, de la pêche et de l'exploitation minière. Selon le

MAPAQ<sup>107</sup>, il n'y a que 8,3 % des 19 % du territoire zoné agricole de la MRC qui est effectivement cultivé. Le territoire zoné agricole correspond à 70,9 % de la localité de Saint-Anaclet-de-Lessard, à 60,2 % de la municipalité de Saint-Fabien et à 74,8 % du territoire municipal du Bic. La production laitière domine à Saint-Fabien, au Bic et à Saint-Anaclet-de-Lessard. À Saint-Valérien et à Saint-Eugène-de-Ladrière, c'est l'industrie porcine qui occupe le plus grand nombre d'agriculteurs. La production ovine est très importante pour les localités de Saint-Narcisse-de-Rimouski et de Saint-Marcellin.

Comme mentionné antérieurement, le milieu forestier occupe environ 85 % de l'espace géographique de la MRC, il ne faut donc pas se surprendre de la présence de scieries à Saint-Fabien et à Esprit-Saint ainsi que de la mise en place d'une importante mise en valeur des ressources fauniques. L'arrière-pays rimouskois se démarque par la présence de plusieurs organisations privées ou publiques offrant des séjours et des forfaits de chasse, pêche et d'observation de la faune : la pourvoirie Seigneurie Nicolas Riou (341 km<sup>2</sup>), la ZEC Bas-Saint-Laurent (315 km<sup>2</sup>) et les réserves fauniques de Rimouski (729 km<sup>2</sup>) et de Duchénier (273 km<sup>2</sup>).

Le secteur tertiaire de Rimouski-Neigette est très développé. « L'emploi est dominant dans les différents services publics et parapublics, le commerce de détail, les finances, les assurances et les affaires immobilières, les communications et les services aux entreprises, notamment ceux spécialisés en informatique » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.58).

---

<sup>107</sup> MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. « Portrait agricole de la MRC de Rimouski-Neigette ». En ligne : < <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/site/collectionimages/regions/basaintlaurent/cartemrcrimouskineigette.jpg> >. Consulté le 7 février 2013.

### 6.1.2 LA MRC DE LA MITIS

Selon Jean COURNOYER : « Mitis est un mot amérindien signifiant « tremble » ou encore « bouleau », la rivière étant autrefois bordée de bouleaux » (COURNOYER, 2001, p.1003). Bernard ASSINIWI précise dans son *Lexique des noms indiens du Canada* que « [...] le mot mitis était utilisé autant par les Malécites que par les Micmacs. Pour les Malécites, ce mot veut dire petit peuplier, alors que pour les Micmacs il signifie petit bouleau » (ASSINIWI, 1996, p.84).

#### LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

La MRC de La Mitis « [...] est située dans la partie est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, soit à environ 11 kilomètres à l'est de la ville de Rimouski, 25 kilomètres à l'ouest d'Amqui et 35 kilomètres au sud-ouest de la ville de Matane » (SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS, 1998, p.15). Son espace géographique totalise 2279 km<sup>2</sup> (10,34 % du territoire bas-laurentien).

La MRC de La Mitis s'étire sur une cinquantaine de kilomètres entre la municipalité de Sainte-Luce à l'ouest et la municipalité de Métis-sur-Mer à l'est. D'après le schéma d'aménagement, « [...] son territoire est adjacent à ceux des MRC Rimouski-Neigette à l'ouest, de Matane et de La Matapédia à l'est et à celui d'Avignon au sud-est » (MRC DE LA MITIS, 1987, p.5). La figure 25 délimite le territoire mitissien situé entre les MRC de Rimouski-Neigette, de Matane et d'Avignon.

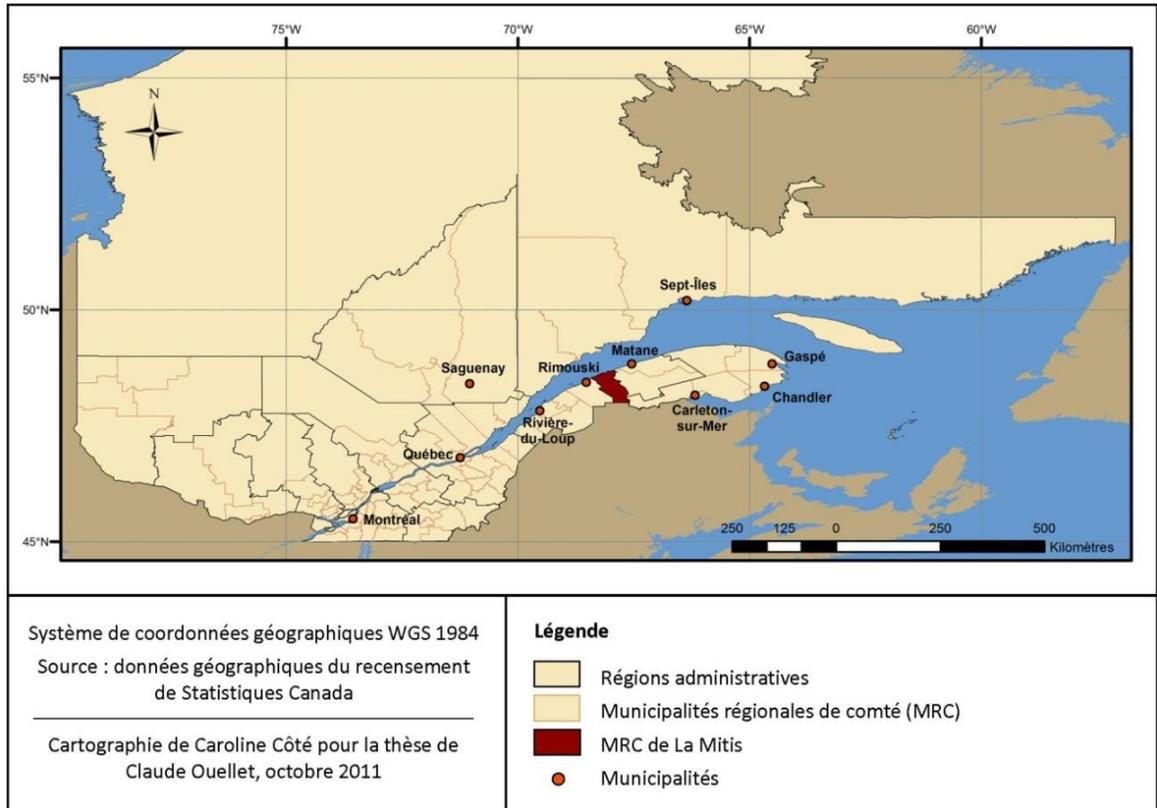


Figure 25 : Localisation géographique de la MRC de La Mitis

### 6.1.2.1 LE MILIEU PHYSIQUE OU NATUREL

#### LA TOPOGRAPHIE

L'espace géographique de la MRC de La Mitis se compose de deux régions physiographiques majeures (les basses-terres du Saint-Laurent et les Appalaches). Certains auteurs font également référence à une petite zone intermédiaire entre ces régions : le Piedmont. Par conséquent, on peut donc subdiviser le territoire mitissien en trois régions physiographiques distinctes : les basses terres à proximité du fleuve Saint-Laurent, le Piedmont et les Appalaches.

La région des basses-terres correspond à une étroite plaine longeant l'estuaire du Saint-Laurent. Cette zone coïncide *grosso modo* avec le territoire submergé par la mer de Goldwaith après la dernière déglaciation. Sa largeur varie d'environ deux kilomètres au niveau de Métis-sur-Mer à près de sept kilomètres à la hauteur de Sainte-Luce. Nous retrouvons les localités de Sainte-Flavie, Métis-sur-Mer et Grand-Métis et une partie de Sainte-Luce dans cette partie du territoire.

Le Piedmont équivaut à une zone de transition entre les basses-terres et le plateau appalachien. Sa largeur moyenne est approximativement de cinq kilomètres. « C'est sur cette bande côtière que l'on retrouve les meilleurs sols agricoles de la MRC et aussi les plus grandes concentrations humaines ; 72 % de la population de la MRC y habitent » (SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS, 1998, p.34). Les municipalités de Mont-Joli, Saint-Joseph-de-Lepage, Price, Saint-Octave-de-Métis et une partie de Sainte-Luce font partie de cette zone physiographique.

Le plateau appalachien est le principal ensemble physiographique de la MRC. « Il est constitué d'une série de collines aux profils tabulaires dont l'altitude dépasse rarement les cinq cents (500) mètres » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.20). Son relief est très irrégulier, on y retrouve quelques sommets (Mont-Saint-Pierre et Mont-Comi) ainsi qu'un grand nombre de lacs. Nous associons à cet espace géographique les localités de Saint-Charles-Garnier, La Rédemption, Sainte-Jeanne-d'Arc, Les Hauteurs, Saint-Gabriel de Rimouski, Sainte-Angèle-de-Mérici, Padoue et Saint-Donat.

## **L'HYDROGRAPHIE**

Le réseau hydrographique a une grande importance dans les paysages de La Mitis. Il est constitué d'une série de rivières dont les plus importantes sont les rivières Mitis, Neigette, Mistigouèche et Tartigou. C'est surtout la présence de la rivière Mitis qui domine le paysage mitissien. Cette rivière constitue le principal cours d'eau de la MRC tant par la taille de son bassin versant (1812 km<sup>2</sup>), que par la longueur de son parcours (51 kilomètres). Elle a pour origine les lacs Métis et Mistigouèche et coule selon l'axe sud-nord jusqu'au fleuve Saint-

Laurent. On retrouve par contre peu de lacs de grande dimension sur le territoire. Les principaux plans d'eau étant les lacs Métis (21 km<sup>2</sup>), Mistigouèche (7 km<sup>2</sup>) et des Eaux Mortes (4 km<sup>2</sup>).

À l'heure actuelle, la rivière Mitis est assez réputée pour la pêche sportive du saumon, elle occupe le second rang en importance au Bas-Saint-Laurent après la rivière Matane. La rivière Mitis est fréquentée par les pêcheurs sportifs depuis la fin des années 1880, soit depuis la construction d'un camp de pêche par Lord George Mount Stephen près de l'embouchure de la rivière. La pêche sur la Mitis est gérée par la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis (CGPSRM).

La rivière Mitis fait également l'objet d'une exploitation hydroélectrique par l'entremise des centrales Mitis 1 (6400 kilowatts) et Mitis 2 (4250 kilowatts). La production est relativement faible si on la compare à celle des grandes centrales de la Côte-Nord : Manic 2 (1 015 200 kilowatts) et Bersimis 1 (912 000 kilowatts). La centrale Mitis I a été mise en place en 1923 par la Compagnie de pouvoir du Bas-Saint-Laurent (CPBSL). C'est la première centrale hydroélectrique de la région. Vingt-quatre ans plus tard, la CPBSL procède à l'érection d'une seconde centrale sur la rivière Mitis, la centrale Mitis II. Ces deux centrales ont été achetées par Hydro-Québec en 1963 au moment de la nationalisation de l'électricité.

#### **6.1.2.2 LE MILIEU HUMAIN**

La MRC de La Mitis compte 16 municipalités aux caractéristiques dissemblables dans la moitié nord du territoire, le reste de l'espace géographique étant constitué de deux territoires non organisés (TNO), celui du Lac-à-la-Croix (242,55 km<sup>2</sup>) et celui du Lac-des-Eaux-Mortes (936,02 km<sup>2</sup>). En effet, les différences sont très marquées entre les localités de la zone littorale (Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Grand-Métis et Métis-sur-Mer), la ville de Mont-Joli, les municipalités agricoles de Saint-Gabriel, de Saint-Donat, de Sainte-Angèle-de-Mérici, de Saint-Octave-de-Métis et de Saint-Joseph-de-Lepage et les communautés plus forestières que sont Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Charles-Garnier et La Rédemption. Outre Mont-Joli, seulement quatre collectivités comptent plus de 1000 habitants (Saint-Gabriel,

Sainte-Luce, Price et Sainte-Angèle-de-Mérici), alors que cinq municipalités regroupent moins de 500 habitants (Grand-Métis, Padoue, Saint-Octave-de-Métis, Saint-Charles-Garnier et Sainte-Jeanne-d'Arc). D'après Clermont DUGAS : « La Mitis figure parmi les 15 MRC les plus rurales du Québec » (DUGAS, 1999, p.17). La figure 26 délimite les seize espaces géographiques municipaux de la MRC de La Mitis.



Figure 26 : Localisation des municipalités de la MRC de La Mitis

La ville de Mont-Joli, qui comptait 5886 personnes en 2001, constitue en fait la quatrième agglomération la plus peuplée du Bas-Saint-Laurent. La ville de Mont-Joli est née de l'expansion du réseau ferroviaire dans l'est de la province. En effet, le développement de cette localité est lié à la compagnie Intercolonial qui avait installé un dépôt ferroviaire à cet endroit. En 1910, Mont-Joli devient la tête de ligne du chemin de fer de Matane. On y a construit une vaste base militaire durant la Deuxième Guerre mondiale. Base qui a fermé ses portes à la fin de la guerre et qui fut par la suite démantelée pour faire place à un aéroport civil. La figure 27 démontre le fort caractère maritime de la municipalité de Sainte-Flavie.



Figure 27 : Municipalité de Sainte-Flavie (MRC de La Mitis)

Source : Le monde en images – Des collections pour l'éducation – Photo 17512 site CCDMD

La population de la MRC de La Mitis diminue de manière substantielle au fil des années. Sa population est passée de 27 341 en 1961 à 22 166 personnes en 1981, puis à 20 157 personnes en 1991, pour enfin en arriver à 19 326 habitants en 2001. En scrutant le tableau 27 à la page suivante, on voit nettement les variations de population durant les cinquante dernières années.

Tableau 27 : Évolution démographique de la MRC de La Mitis (1961-2001)

Municipalités	Périodes de recensements						Variation 1961-2001 %
	1961	1971	1981	1991	2001	2006	
<b>La Rédemption</b>	1328	953	700	581	535	515	-59,7
<b>Les Hauteurs</b>	1520	1144	869	696	590	576	-62,1
<b>Métis-sur-Mer*</b>	218	172	194	239	207	604	-5
<b>Les Boules*</b>	811	619	496	397	402		-50,4
<b>Mont-Joli</b>	6178	7647	7520	7015	5886	6568	+ 4,7
<b>Padoue</b>	808	507	378	332	285	283	-64,7
<b>Price</b>	3094	2740	2273	1962	1800	1777	-41,8
<b>Saint-Charles-Garnier</b>	852	731	469	373	322	298	-62,2
<b>Saint-Donat</b>	1122	865	841	760	847	892	-24,5
<b>Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	2166	1708	1347	1320	1208	1228	-44,2
<b>Saint-Joseph-de-Lepage</b>	450	379	507	590	586	545	+30,2
<b>Saint-Octave-de-Métis</b>	987	895	717	585	515	488	-47,8
<b>Sainte-Angèle-de-Mérici</b>	1736	1550	1320	1168	1066	1068	-31,2
<b>Sainte-Flavie</b>	811	745	921	869	919	943	16,2
<b>Sainte-Jeanne-d'Arc</b>	1057	720	483	369	354	322	-66,5
<b>Sainte-Luce</b>	2485	2416	2789	2719	2829	2934	+13,8
<b>Grand-Métis</b>	414	356	342	287	280	268	-32,3
<b>MRC de La Mitis</b>	27 341	24 150	22 166	20 157	19 326	19 384	-29,3
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	226 119	207 844	211 670	205 092	204 302	201 565	-10,85

Source : Statistique Canada – Recensements 1961, 1971, 1981, 1991, 2001 et 2006.

\* Les municipalités de Les Boules et de Métis-sur-Mer ont été fusionnées en 2001.

Parmi les grands défis associés au développement des localités rurales de La Mitis, il y a celui de freiner l'évolution démographique négative qui affecte un grand nombre de villages et ce, dans le but d'assurer une occupation dynamique du territoire. En effet, la démographie d'une municipalité est un indicateur très important en matière d'économie. Nous observons assez facilement que le déclin démographique des municipalités rurales augmente en fonction de leur éloignement du pôle urbain de Mont-Joli et que les localités en forte décroissance se répartissent pour la plupart sur le plateau appalachien. Parmi les municipalités de l'arrière-pays qui ont connu les diminutions les plus importantes du nombre d'habitants durant la période s'étalant de 1961 à 2001, nous retrouvons Sainte-Jeanne-d'Arc, Padoue, Les Hauteurs, Saint-Charles-Garnier et La Rédemption avec des baisses respectives de 66,5 %, 64,7 %, 62,1 %, 62,2 %, et 59,7 %.

En ce qui concerne les cinq années du pacte rural, un premier constat s'impose. Toutes les municipalités dévitalisées de la MRC de La Mitis ont connu une baisse démographique : La Rédemption (-3,9 %), Les Hauteurs (-2,2 %), Price (-1,3 %), Saint-Charles-Garnier (-7,5 %) et Sainte-Jeanne-d'Arc (-9 %). Cette baisse s'inscrit dans la tendance observée depuis quelques décennies. S'il fallait que l'évolution démographique des localités dévitalisées du territoire se poursuive de la même manière que ces dernières années, les perspectives d'avenir de plusieurs d'entre elles seraient fort inquiétantes.

Par contre, on constate une faible croissance des effectifs à Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Flavie ont connu des hausses respectives de leur population de 30,2 % et 6,3 %. Certaines autres municipalités connaissent des hausses intéressantes de leur niveau de population depuis 1996, à savoir Sainte-Luce (+3,7 %), Sainte-Flavie (+2,6 %), et saint-Donat (+5,3 %). C'est donc dire que les localités qui se portaient relativement bien avant le pacte rural se portent encore mieux à la suite des cinq années de la politique rurale, alors que celles qui étaient en difficulté le sont encore aujourd'hui.

Globalement, La Mitis a perdu, sur le plan démographique, 29,3 % de sa population entre 1961 et 2001. Les pertes démographiques, qui s'élèvent à 8019 personnes pour la période s'étalant de 1961 à 2001, correspondent *grosso modo* au nombre d'habitants vivant

en 2001 dans les localités de Mont-Joli (5886 personnes), Price (1800 habitants) et Saint-Charles-Garnier (322 personnes). Il est assez facile d'évaluer l'impact d'un tel dépeuplement sur l'économie de La Mitis.

### **L'ÉCONOMIE LOCALE**

D'après Emploi-Québec, l'économie de la MRC de La Mitis s'appuie en partie sur les secteurs primaire (9,7 % des emplois par rapport au 3,9 % de Rimouski-Neigette) et secondaire (17,3 % des emplois par rapport au 10,3 % de Rimouski-Neigette), secteurs qui relèvent principalement de l'exploitation et de la transformation des ressources forestières. Le secteur tertiaire compte quant à lui pour 72,1 % des emplois dans La Mitis, par rapport au 85,8 % de Rimouski-Neigette.<sup>108</sup>

Selon le schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis, « le couvert forestier totalise 1437 km<sup>2</sup> (63 % de l'espace géographique) » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.21). Les municipalités « [...] les plus boisées (à l'exception du territoire non organisé) sont : Saint-Charles-Garnier, Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption, Padoue, Saint-Donat et Saint-Gabriel » (SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS, 1998, p.64). Les emplois liés à la forêt sont en proportion plus nombreux dans cette municipalité régionale de comté que dans l'ensemble du Québec, les activités forestières étant à la base de l'économie de plusieurs localités rurales. C'est d'ailleurs dans La Mitis qu'on retrouve la plus grande concentration d'usines de sciage dans tout le Bas-Saint-Laurent (Bowater, Cédrico, Lulumco, Félix Huard et Bois BSL). Ce secteur économique qui génère de nombreux emplois est particulièrement fragile et sujet à d'importantes fluctuations.

D'après le portrait agroalimentaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), l'agriculture est encore aujourd'hui l'une des bases importantes de l'économie de La Mitis. « L'activité agricole est principalement concentrée dans les

---

<sup>108</sup> EMPLOI-QUÉBEC. *Les MRC du Bas-Saint-Laurent – Principales données de recensement 2006*. Direction de la planification et du partenariat. 12 p.

municipalités de Les Hauteurs, Saint-Gabriel, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici et Sainte-Luce » (SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS, 1998, p.54). D'après le MAPAQ, le territoire zoné agricole correspond à 38,4 % du territoire de la MRC. C'est à Saint-Octave-de-Métis, Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Angèle-de-Mérici que l'on retrouve les plus grandes superficies zonées agricoles, avec respectivement 99 %, 97,6 % et 97 % des territoires municipaux.<sup>109</sup>

Encore selon le MAPAQ, la production laitière représente environ 40 % des entreprises agricoles de la MRC et génère des revenus de l'ordre de près de 25 millions de dollars annuellement. Cette production domine à Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Les Hauteurs et Grand-Métis. Le nombre de fermes laitières enregistre par contre une baisse continue depuis la fin des années 1990. Les productions ovines sont de plus en plus présentes sur le territoire. À La Rédemption, Saint-Charles-Garnier et Saint-Gabriel, c'est la production porcine qui occupe le plus grand nombre d'agriculteurs. La production bovine est importante pour les localités de Saint-Octave-de-Métis, Métis-sur-Mer et Sainte-Angèle-de-Mérici. D'après le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent : « La production acéricole demeure une activité économique non négligeable pour la MRC de La Mitis La production acéricole est concentrée principalement dans les municipalités du Haut-Pays, soit Saint-Gabriel, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, La Rédemption, Les Hauteurs » (SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS, 1998, p.102).

Le secteur tertiaire représente pour sa part 72,1 % des emplois. Mont-Joli est la municipalité de La Mitis dont l'économie est la plus diversifiée ; c'est d'ailleurs dans cette ville que l'on retrouve la plupart des emplois du secteur tertiaire (commerces de tout genre, aéroport régional, Institut Maurice Lamontagne, Centre mitissien de santé et de services communautaires, etc.).

---

<sup>109</sup> MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. « Portrait agricole de la MRC de La Mitis ». En ligne : < <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/site/collectionimages/regions/basaintlaurent/cartemrclamitis.jpg> >. Consulté le 7 février 2013.

L'Institut Maurice Lamontagne est l'un des douze centres de recherche du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO). Cette institution inaugurée en 1987 emploie plus de 300 personnes. Il s'agit de l'un des plus importants centres de recherche en science de la mer de langue française. Sa mission consiste à « [...] fournir au gouvernement fédéral une base scientifique pour la conservation des ressources halieutiques marines, pour la protection de l'environnement marin et pour la navigation marine sécuritaire et d'assurer l'application de lois visant la gestion intégrée du milieu marin et la protection de l'habitat »<sup>110</sup> L'institut abrite également la Direction régionale des océans et de l'habitat du MPO.

Les Jardins de Métis constituent l'attrait touristique majeur de la MRC de La Mitis. Ils sont situés dans la municipalité de Grand-Métis, sur les rives de l'estuaire du Saint-Laurent. Ils s'étendent sur une vingtaine d'hectares et attirent plusieurs dizaines de milliers de visiteurs annuellement. « Les Jardins de Métis sont reconnus comme une œuvre exceptionnelle d'art horticole. [...] Quelques trois mille variétés de plante sont réparties dans les jardins »<sup>111</sup>

Le Parc du Mont-Comi abrite non seulement un centre de ski alpin et de planche à neige d'envergure régionale, mais aussi des pistes de ski de fond et de raquette. Le Parc offre aussi une grande gamme d'activités de plein air comme l'hébertisme, l'observation de la faune, la randonnée pédestre, le vélo de montagne, le canot et le kayak. La montagne haute de 573 mètres, est localisée dans les limites de la municipalité de Saint-Donat.

### **6.1.3 LA MRC D'AVIGNON**

Selon Jean COURNOYER, au plan toponymique, le terme Avignon « [...] fait référence à la ville d'Avignon en France, d'où sont originaires plusieurs Acadiens établis

<sup>110</sup> PÊCHES ET OCÉANS CANADA. « Institut Maurice Lamontagne ». En ligne : < <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/iml-mli/institut-institue/index-fra.asp> >. Consulté le 14 février 2013

<sup>111</sup> BONJOURQUEBEC. « Les Jardins de Métis ». En ligne : < [http://www.bonjourquebec.com/qc-fr/repertoire-attraits/jardin/jardins-de-metis\\_1568368.html](http://www.bonjourquebec.com/qc-fr/repertoire-attraits/jardin/jardins-de-metis_1568368.html) >. Consulté le 14 février 2013.

dans la région de la baie des Chaleurs à la suite de la déportation de 1755 » (COURNOYER, 2001, p.49).

### **LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE**

Le territoire de la MRC d'Avignon totalise 3459 km<sup>2</sup>. Il couvre l'ensemble de l'espace géographique s'étendant de Maria, qui forme sa limite est, à L'Ascension-de-Patapédia, qui constitue sa frontière ouest. « Située sur la rive sud de la péninsule gaspésienne, au confluent de la rivière Ristigouche et de la baie des Chaleurs, la municipalité régionale de comté d'Avignon s'est développée linéairement dans le prolongement de la route de ceinture gaspésienne longeant la baie des Chaleurs » (MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, 1985, p.11).

La MRC est « [...] bornée à l'ouest par la MRC de La Matapédia, à l'est par la MRC de Bonaventure, au nord par la MRC de La Mitis et au sud par la rivière Ristigouche et la baie des Chaleurs. »<sup>112</sup> La figure 28 délimite la MRC d'Avignon au sud de la péninsule gaspésienne, le long de la baie des Chaleurs.

---

<sup>112</sup> MRC D'AVIGNON. « Description du territoire ». En ligne : < <http://www.mrcavignon.com/description-du-territoire.html> >. Consulté le 20 janvier 2013.

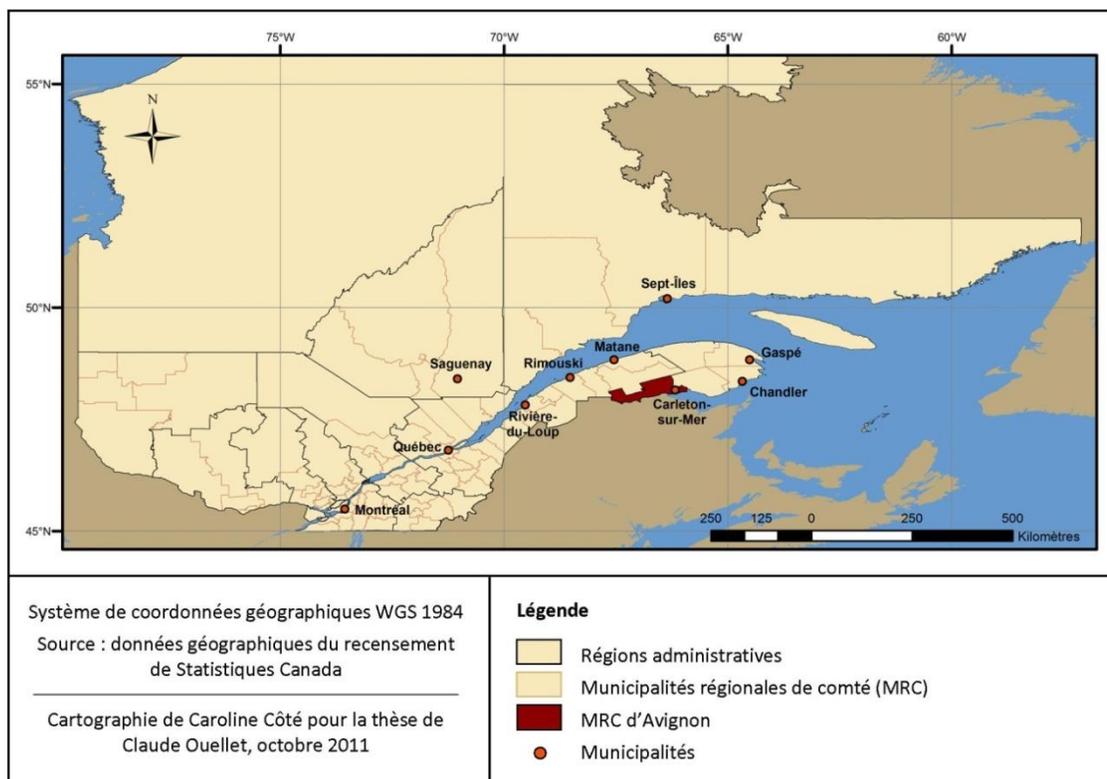


Figure 28 : Localisation géographique de la MRC d'Avignon

La MRC d'Avignon est localisée à plus de 560 kilomètres de la ville de Québec et à peu de distance de deux villes importantes du nord-est du Nouveau-Brunswick, Campbellton et Bathurst, qui comptaient respectivement 7798 et 12 924 personnes en 2001. Ces localités du Nouveau-Brunswick « [...] provoquent un drainage de la population de la MRC. Cette polarisation se fait sentir sur les biens et services de toutes sortes. [...] Cette situation s'explique par le fait qu'aucune municipalité de la MRC n'a le poids requis pour exercer une attraction régionale suffisante » (MRC D'AVIGNON, 1987, p.1-2).

### 6.1.3.1 LE MILIEU PHYSIQUE OU NATUREL

L'espace géographique de la MRC d'Avignon est constitué de deux régions physiographiques majeures : la plaine côtière le long du littoral de la baie des Chaleurs et le plateau appalachien à l'intérieur des terres. La plaine côtière « [...] comprend des vallées,

des anses et des terrasses dont l'altitude moyenne est inférieure à 60 mètres » (MRC D'AVIGNON, 1987, p.6) et prend la forme d'une « [...] bande littorale de faible altitude qui s'étend vers le nord sur des distances de 1 à 5 km. La topographie est douce traduisant une surface plane ou légèrement bosselée » (MRC D'AVIGNON, 1987, p.6). L'étroite bande littorale s'étend sur près de quarante kilomètres et ce, sur une profondeur variant d'un à cinq kilomètres. C'est dans cette zone que se situe la plupart des municipalités de la MRC.

Le plateau appalachien englobe la vaste majorité de l'aire géographique de la MRC. Il est localisé au nord et au nord-est de la plaine côtière. Il est caractérisé non seulement par la présence de petites collines aux sommets arrondis, mais aussi par la présence de plusieurs vallées. C'est une zone d'exploitation forestière.

Les plus hauts sommets de la MRC sont les monts Saint-Joseph (505 mètres d'altitude) et Carleton (609 mètres d'altitude). Cette région se distingue par son grand potentiel de villégiature et renferme une faune importante. Les municipalités de Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise, L'Ascension-de-Patapédia et Saint-Alexis-de-Matapédia se situent dans cette vaste zone.

## **L'HYDROGRAPHIE**

Il est certain que la baie des Chaleurs constitue l'élément le plus marquant de l'hydrographie parce que la MRC d'Avignon longe cette baie sur plusieurs dizaines de kilomètres. La baie des Chaleurs est reconnue comme étant l'une des plus belles baies de l'est du Canada, un statut qui lui a été attribué par le Club des plus belles baies du monde.<sup>113</sup>

D'après le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon : « Le réseau hydrographique compte 13 bassins versants principaux [...] Ceux-ci se drainent en direction de la baie des Chaleurs et sont bien fournis. [...] Finalement, il y a très peu de lacs. Les quelques-uns existants ont de très faibles superficies » (MRC D'AVIGNON, 1987, p.6).

---

<sup>113</sup> GAGNÉ, Gilles. 2004. « La Baie des Chaleurs parmi les plus belles baies au monde ». *Le Soleil*, 9 mars, p. A1-A2.

Le plus gros lac de la MRC est le lac Saint-Louis qui couvre par contre moins de 10 hectares. Le principal cours d'eau est la rivière Ristigouche qui coule dans l'ouest de son territoire. « Les Micmacs l'appelaient Lustagooch, c'est-à-dire, bonne rivière ». <sup>114</sup> La Ristigouche est réputée pour la pêche sportive. La figure 29 donne un bon aperçu de l'une des plus importantes rivières à saumon du Canada, la rivière Ristigouche.



Figure 29 : La rivière Ristigouche (MRC d'Avignon)

Source : « <http://mw2.google.com/mw-panoramio/photos/medium/436778.jpg> ».

La rivière Ristigouche se jette dans la baie des Chaleurs à la hauteur de Miguasha et délimite la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Québec. La rivière Matapédia est le second cours d'eau en importance de la MRC d'Avignon. « Elle prend naissance au lac Matapédia. Elle vient se déverser dans la rivière Ristigouche à la limite de la municipalité de

<sup>114</sup> ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. « Rivière Ristigouche ». En ligne : < <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/riviere-ristigouche> >. Consulté le 20 janvier 2013.

Matapédia. »<sup>115</sup> La rivière Matapédia figure parmi les meilleures rivières à saumon de la province. Chaque année, de 3000 à 5000 saumons remontent ce cours d'eau. L'encadrement de la pêche sportive sur la rivière relève de la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP). La rivière Nouvelle représente le troisième cours d'eau d'importance. Son bassin versant totalise 1139 km<sup>2</sup>. Elle prend sa source dans les monts Chic-Chocs. La rivière Nouvelle abrite une petite population de saumons qui fait l'objet d'une pêche sportive. La gestion de la pêche au saumon relève de la Société de restauration et de gestion de la rivière Nouvelle gestionnaire de la ZEC de la rivière Nouvelle.

### 6.1.3.2 LE MILIEU HUMAIN

Avec une population totale de 15 268 habitants en 2001 et une superficie de 3459,82 km<sup>2</sup>, la densité de population de la MRC d'Avignon est d'un peu plus de quatre habitants au km<sup>2</sup>. La population est très dispersée sur le territoire. La MRC comprend aujourd'hui 11 municipalités (Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise, l'Ascension-de-Patapédia); deux TNO (Rivière-Nouvelle, d'une superficie de 1 088 km<sup>2</sup> et Ruisseau-Ferguson qui couvre 680 km<sup>2</sup>) et deux réserves amérindiennes de la nation micmaque (Gesgapegiag et Listuguj). Selon le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon :

La distribution de l'habitat se présente sous trois configurations et secteurs distincts. [...] En bordure de la baie des Chaleurs, l'habitat prend la forme d'un rideau continu d'habitation qui se transforme à maints endroits en longs villages-rues avec quelques rues transversales. [...] Compte tenu du relief, les zones habitées se font plus restreintes et dispersées le long de la route 132. [...] Sur le sommet des plateaux appalachiens, les agglomérations se concentrent en noyau de village avec quadrillage de rangs (MRC D'AVIGNON, 1987, p.19).

---

<sup>115</sup> CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA. « La rivière Ristigouche ». En ligne : < <http://www.cgrmp.com/matap.html> >. Consulté le 16 février 2013.

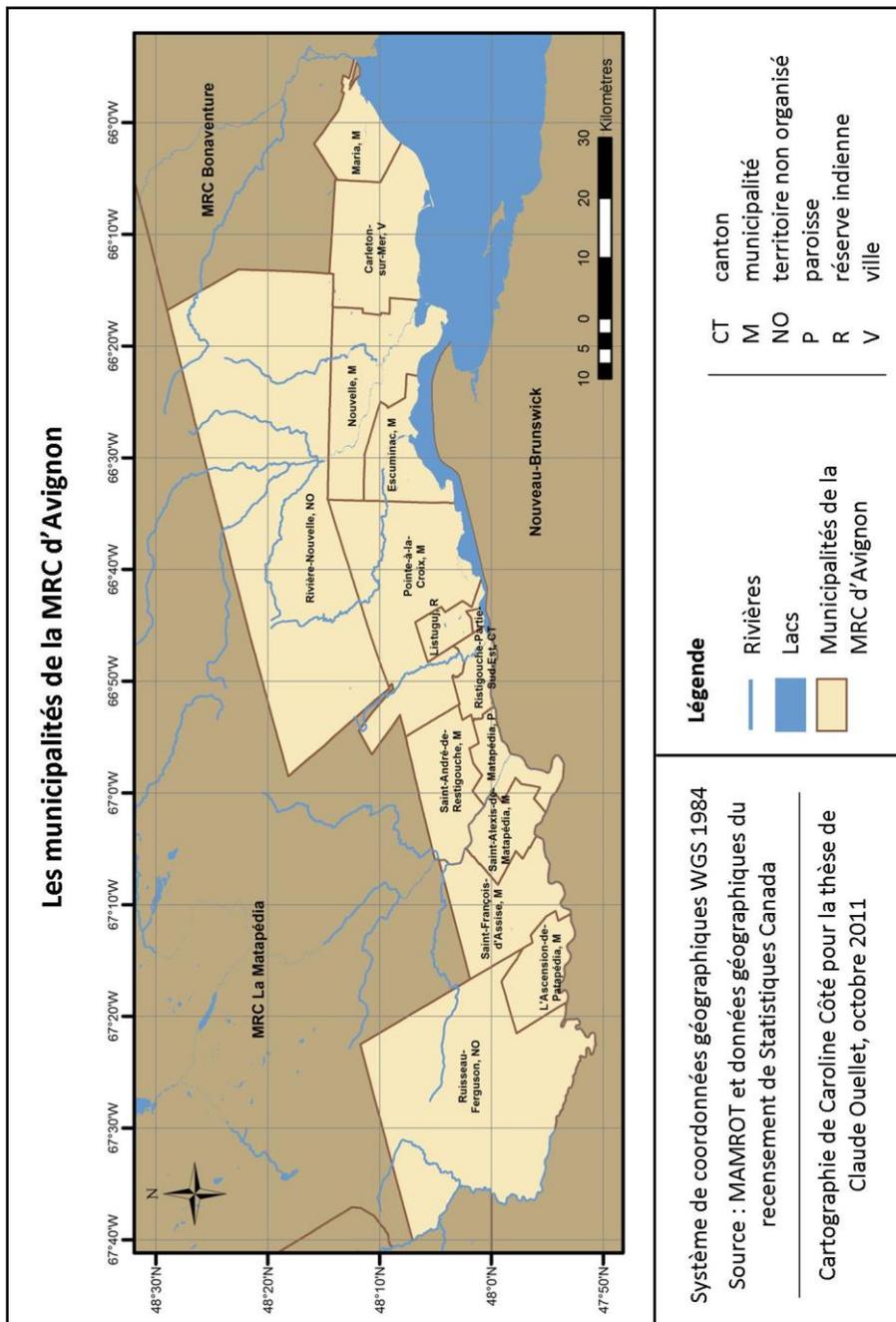


Figure 30 : Localisation des municipalités de la MRC d'Avignon

Le recensement de 2001 nous apprend que le secteur un (Maria, Carleton-Saint-Omer et Nouvelle) renferme 55,2 % de la population totale de la MRC. La localité de Carleton-Saint-Omer regroupe à elle seule 26,3 % de la population en 2001 (28 % en 20016). Le secteur deux (Escuminac, Pointe-à-la-Croix et Ristigouche-Partie-Sud-est) rassemble pour sa part 14,9 % de la population totale de la MRC. Le secteur trois correspond à la zone des plateaux appalachiens et se caractérise par sa vocation agroforestière. Il comprend des communautés peu peuplées : Matapédia (707 personnes), Saint-Alexis-de-Matapédia (665 personnes), Saint-François-d'Assise (807 personnes), Saint-André-de-Restigouche (218 personnes) et L'Ascension-de-Patapédia (231 personnes). Ces cinq municipalités totalisent à peine 2628 personnes (17,2 % de la population totale de la MRC). Même si les réserves de Gesgapegiag (1,6 km<sup>2</sup>) et de Listuguj (39 km<sup>2</sup>) sont comprises dans les limites territoriales de la MRC d'Avignon, au plan administratif elles ne relèvent pas de cette municipalité régionale de comté. Les réserves indiennes sont sous la juridiction directe du gouvernement fédéral. Le tableau 28 présente l'évolution démographique des localités de la MRC d'Avignon.

**Tableau 28 : Évolution démographique de la MRC d'Avignon (1961-2001)**

Municipalités	Périodes de recensements						Variation
	1961	1971	1981	1991	2001	2006	1961-2001 %
<b>Carleton-Saint-Omer*</b>	3875	3737	3977	4116	4010	4048	+3,5
<b>Escuminac</b>	849	727	652	632	604	622	-28,8
<b>L'Ascension-de-Patapédia</b>	998	635	383	303	231	214	-76,8
<b>Maria</b>	1696	2004	2277	2491	2458	2442	+44,9
<b>Matapédia</b>	982	974	845	786	707	758	-28
<b>Nouvelle</b>	2711	2508	2280	2111	1960	1948	-27,7
<b>Pointe-à-la-Croix</b>	1320	1444	1481	1541	1513	1581	+14,6
<b>Ristigouche-Partie-Sud-est</b>	170	145	155	154	165	176	-2,9
<b>Saint-Alexis-de-Matapédia</b>	979	1101	904	786	665	660	-32
<b>Saint-André-de-Restigouche</b>	794	464	253	227	218	220	-72,5
<b>Saint-François-d'Assise</b>	1490	1118	904	883	807	743	-45,8
<b>MRC d'Avignon</b>	15 864	14 857	14 111	14 030	15 268		-3,7
<b>Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine</b>	114 098	113 592	113 335	108 231	98 599	95 162	-16,6

Source : Statistique Canada – Recensements 1961, 1971, 1981, 1991, 2001 et 2006.

Notes \* Pour la période 1961 à 1991 inclusivement, la population comprend celle de la localité de Saint-Omer fusionnée à Carleton en 2000 pour devenir Carleton-Saint-Omer puis finalement Carleton-sur-Mer.

L'analyse de l'évolution démographique de la MRC d'Avignon, depuis le début des années 1960, permet de faire un important constat : la population est dans une phase de décroissance continue pour plusieurs localités et ce processus semble vouloir prendre de l'ampleur, du moins si on se réfère aux statistiques recueillies lors des derniers recensements. En 2006, plus de 28 % de la population de la MRC vit à Carleton-sur-Mer.

On constate que plusieurs localités de la MRC d'Avignon ont connu une baisse de population entre 2001 et 2006. Les baisses de population n'ont pas été homogènes sur l'ensemble du territoire. C'est dans l'ouest de la MRC qu'elles se font le plus sentir, notamment au sein des municipalités sises sur le plateau appalachien. C'est à Saint-André-de-Restigouche que la baisse de population a été la plus importante, soit une diminution de près de 12 % pour la période s'étalant de 2001 à 2006. La population de l'Ascension-de-Patapédia chute à 214 personnes en 2006 (diminution de l'ordre de 7 %), celle de Saint-François-d'Assise de 807 à 743 personnes (baisse des effectifs de l'ordre de 8 %). On constate une légère hausse à Escuminac (6,8 %), à Pointe-à-la-Croix (4,9 %), à Ristigouche-Partie-Sud-est (4,85 %) et à Carleton-sur-Mer (1,7 %).

## **L'ÉCONOMIE LOCALE**

Dans la MRC d'Avignon, la majorité des emplois se retrouvent dans le secteur tertiaire, 76,38 % de la population active y travaille. Le secteur secondaire assure de l'emploi à 13,06 % de la population. Quant au secteur primaire, il regroupe 12,4 % des emplois de la MRC. Une caractéristique importante du marché de l'emploi dans Avignon, c'est la présence de nombreux emplois saisonniers reliés à l'agriculture, à la forêt, aux pêches et à l'industrie touristique.

Grâce à son climat plus doux qu'ailleurs dans la péninsule gaspésienne, le secteur de la baie des Chaleurs jouit d'une grande notoriété en matière de tourisme à cause de ses plages et ses paysages. Disposant, depuis 2009, du Centre des congrès de la Gaspésie, la ville de Carleton-sur-Mer est en mesure d'accueillir des congrès corporatifs et des événements majeurs. Cette ville figure parmi les plus importants centres touristiques de la péninsule gaspésienne. C'est un secteur qui ne cesse de croître au fil des années. Un grand nombre d'activités s'y déroulent, telles que la thalassothérapie, les sports nautiques (présence d'une marina), les activités culturelles (le Quai des Arts, le Festival international Maximum Blues et le Festival de musique traditionnelle La Virée).

La MRC d'Avignon dispose également du parc national de Miguasha<sup>116</sup>, un site paléontologique reconnu internationalement. Le parc « [...] est localisé au fond de la baie des Chaleurs, sur la rive nord de l'embouchure de la rivière Ristigouche appelée également la baie d'Escuminac [...] Localement, le site fossilifère fait partie des municipalités de Nouvelle et d'Escuminac » (MLCP, 1984, p.12). D'après le Plan directeur provisoire du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche : « C'est l'un des plus prestigieux sites fossilifères de la planète Terre » (MLCP, 1984, p.4). L'importance du site tient au fait qu'on y trouve « [...] la plus grande concentration de spécimens fossiles de poissons à nageoires charnues » (MLCP, 1984, p.4). La formation d'Escuminac « [...] datant du Dévonien supérieur, renferme cinq des six groupes de poissons fossiles associés à cette période vieille de 378 millions d'années » (MLCP, 1984, p.5). Le site fossilifère fait d'ailleurs partie du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1999.

Selon le Guide Michelin, « [...] parmi les fossiles les plus extraordinaires, on a découvert un poisson, *l'Eusthenopteron foordi*, dont la morphologie évoque celle du plus ancien amphibien connu, l'Ichtyostéga » (MICHELIN, 1992, p.130). On retrouve des collections de fossiles de Miguasha à New York (American Museum of Natural History), Londres (British Museum of Natural History), Édimbourg (Royal Scottish Museum) et Ottawa (Musée des sciences naturelles).

L'effet de la frontière entre le Québec et le Nouveau-Brunswick à la hauteur de Pointe-à-la-Croix n'est pas négligeable, car il existe des différences significatives entre les deux provinces en ce qui a trait aux conditions de travail, au salaire minimum, à la réglementation et aux incitatifs fiscaux pour les entreprises. C'est sans compter l'importance du poids démographique de Campbellton.

---

<sup>116</sup> D'après Jean COURNOYER : « Miguasha est une déformation de *meogoasag*, mot amérindien signifiant « rocher rouge » ; adopté en raison de la teinte rougeâtre du sol » (COURNOYER, 2001, p.994).

Les principaux employeurs de la MRC d'Avignon sont le Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs, le Centre d'hébergement de Maria, le CLSC Malauze, le CEGEP et les diverses écoles primaires et secondaires, le Conseil de bande et l'usine Temrex de Nouvelle qui œuvre dans la transformation des produits forestiers.

## **6.2 BREF PORTRAIT DES TROIS MRC À L'ÉTUDE – CONSTATS GÉNÉRAUX**

Comme nous avons été en mesure de le voir, les territoires ruraux de l'Est-du-Québec ne sont pas homogènes. Ils évoluent sans cesse et se présentent sous une grande variété démographique, sociologique et économique. Cette diversité entraîne des différences de développement, notamment au sein des territoires ruraux qu'il convient de comprendre et d'analyser dans le cadre du présent exercice.

Par leur problématique spécifique, l'ensemble des trois terrains d'étude constitue une variété de situations de développement rural représentative des territoires ruraux de l'Est-du-Québec. Ainsi, ces trois territoires se distinguent par des caractéristiques et des contraintes de développement qui leur sont spécifiques et sont autant d'objets d'étude que d'exemples d'application d'une politique de développement rural.

Le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette évolue vers une diminution constante de la population dans la zone rurale (cette partie du territoire est fortement touchée par la déprise agricole, certaines localités ont perdues la quasi-totalité des exploitations agricoles) et une concentration de la population dans ou près de la ville centre. Dans le territoire de La Mitis, un territoire connu comme étant l'un des plus ruraux du Québec, la population vieillit et est très inégalement répartie. De plus, ce territoire est sujet à de fortes pressions commerciales depuis l'ouverture de l'autoroute 20 qui facilite les déplacements routiers vers les centres commerciaux et les magasins de grandes surfaces de l'agglomération rimouskoise. La MRC d'Avignon présente un fort attrait touristique et se situe à la jonction de deux provinces, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Le secteur des plateaux présente une faible démographie, un rapide vieillissement de la population et un haut taux de chômage.

## CHAPITRE 7

### LE PLAN DE TRAVAIL DES MRC

« Pour avoir des résultats qu'on a jamais eus, il faut faire des choses qu'on a jamais faites. » Jean-Guy Breton, ex-maire de Lac Etchemin

#### 7.1 LE PACTE RURAL DÉCOULANT DE LA PREMIÈRE PNR

Dans le cadre de la présente étude portant sur les impacts d'une politique publique de développement, l'analyse et la caractérisation des « plans de travail » élaborés à l'occasion du pacte rural découlant de la première PNR s'avèrent d'une grande importance. Selon les directives gouvernementales, chaque MRC signataire d'une entente dans le cadre de la politique rurale s'est engagée à élaborer un plan de travail comprenant les six éléments suivants : 1) la démarche privilégiée visant à mobiliser chaque collectivité en vue d'enclencher la corvée rurale en faisant appel au leadership des élus locaux ; 2) la description de la structure organisationnelle devant assurer la mise en œuvre du pacte rural ; 3) l'identification et la participation des différents partenaires, y compris des comités de relance locaux ; 4) l'identification des champs d'interventions prioritaires ; 5) l'identification des parties dévitalisées de leur territoire et des actions nécessaires pour améliorer leur situation ; 6) l'identification des résultats attendus.

En fait, le plan de travail sert à : « [...] déterminer les priorités de la MRC et les territoires d'intervention prioritaire ». <sup>117</sup> Par contre, avant de se lancer dans l'étude des documents en tant que tels et afin de saisir les spécificités des stratégies de mise en œuvre qui y figurent, il s'avère important, pour ne pas dire essentiel, de passer en revue quelques concepts clés. Tout d'abord, en conformité avec ce que nous avons vu antérieurement, la PNR est une politique publique au sens où nous l'entendons dans cette recherche. S'il en est ainsi, c'est parce qu'elle comprend :

[...] un ensemble de mesures concrètes articulées entre elles, une grappe de décisions, formant un programme cohérent ; elle implique la définition de finalités, d'orientations, de priorités et suppose la mobilisation d'un ensemble de ressources juridiques, matérielles et symboliques afin d'atteindre les objectifs fixés (JOYE, 2007, p.29).

L'objectif visé par la politique rurale est d'assurer la mobilisation des gens et la revitalisation des milieux ruraux de la province. Ensuite, il est évident que la ligne de conduite véhiculée par la PNR s'inscrit parfaitement bien dans la mouvance des politiques de développement de troisième génération, tel que mentionné au préalable. C'est ce que confirme implicitement le document mis à la disposition des collectivités : « En adoptant la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement fait confiance à la capacité des collectivités rurales à gérer leurs ressources et à raviver les forces du milieu » (MINISTÈRE DES RÉGIONS, 2001, p.1). En effet, on est en mesure de constater qu'il s'agit d'une politique décentralisée qui prend la forme d'un partenariat entre l'État et les acteurs locaux. Cette politique renforce le rôle consenti aux acteurs locaux, tout en faisant la promotion d'un développement de type endogène.

---

<sup>117</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. « Stratégie gouvernementale de développement durable ». En ligne : < [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev\\_durable/pdf/2-19\\_1.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/pdf/2-19_1.pdf) >. Consulté le 15 février 2013.

Le plan de travail élaboré dans chacune des unités territoriales peut être assimilé à la stratégie de mise en œuvre retenue par les élus locaux. Les diverses actions, activités et moyens figurant dans le document sont ce que nous appelons communément des « actions de développement ». Actions de développement que nous avons définies dans un précédent chapitre comme étant des : « [...] actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que les fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens (programmes, avis ou conseils, etc.) » (OCDE, 2002, p.15). Elles s'articulent autour de trois principales caractéristiques, à savoir : 1) que l'action fait référence à un problème spécifique que les intervenants du milieu tentent de résoudre ; 2) que l'action nécessite la présence d'un responsable de sa réalisation, c'est-à-dire d'un porteur de l'action et 3) que l'action doit disposer de certaines ressources, tant humaines que financières.

Étant donné que la PNR est une politique territorialisée qui accorde une grande autonomie aux acteurs locaux, tant sur le plan de l'utilisation des ressources financières qu'à l'égard du choix des actions de développement, la stratégie de mise en œuvre fait implicitement référence au mode de « gouvernance ». Gouvernance que nous avons définie préalablement comme étant : « [...] les valeurs, les règles, les institutions et les processus grâce auxquels des particuliers et des organisations tentent d'atteindre des objectifs en commun, de prendre des décisions, d'instaurer l'autorité et la légitimité et d'exercer des pouvoirs » (ACDI, 2010). Et dès que nous abordons le mode de gouvernance présent au sein d'un espace géographique, il nous faut nécessairement porter une attention toute spéciale aux relations entre les particularités des espaces géographiques, les représentations sociales des acteurs locaux, et les actions de développement. L'importance de ces liens est d'ailleurs confirmée par Bruno JEAN selon qui : « [...] la connaissance des représentations du monde rural devient fort importante car ce sont en fonction des représentations que les personnes et les institutions agissent » (JEAN, 2006, p.6).

Dans le contexte de la PNR, essayer de mieux comprendre les représentations sociales de populations vivant dans des aires géographiques différenciées, c'est se pencher sur les raisons expliquant pourquoi les gens confrontés aux mêmes problèmes font certains choix plutôt que d'autres. Il est normal de penser que les initiatives locales visant le développement des territoires ruraux seront influencées par les formations académiques, les expériences de travail et les valeurs des acteurs du milieu. Elles s'inspireront aussi de l'histoire locale et de la lecture que se font les leaders de leur milieu de vie et des pistes de solutions permettant d'assurer la pérennité des collectivités rurales. Il est certain que tous ces éléments jouent un rôle non négligeable lors de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la politique rurale québécoise au niveau de chaque MRC.

Du fait des approches retenues par les élus des unités territoriales, des objectifs et des finalités de la PNR, ce chapitre permet de mieux comprendre les particularités locales. Nous désirons mettre en évidence certains éléments de convergence et de divergence entre les différentes MRC étudiées : la description du processus d'élaboration du plan de travail, le portrait de la structure organisationnelle et l'identification de la démarche privilégiée du pacte rural. Pour y arriver, même si l'étude du plan de travail donne un certain portrait des objectifs visés, elle ne permet pas nécessairement de connaître en détail la manière dont le document a été mis sur pied. C'est également le cas par rapport à la façon dont les activités et actions de développement ont été choisies. C'est ce qui explique la nécessité d'approfondir le sujet à partir des informations figurant dans le verbatim des entrevues exploratoires de 2004 et des questionnaires-entrevues de 2006.

#### **7.1.1 LE PACTE RURAL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

À la MRC de Rimouski-Neigette, le plan de travail prend la forme d'un document de 145 pages intitulé : *Plan de développement des municipalités et territoires ruraux (2002-2006) de la MRC de Rimouski-Neigette* adopté en novembre 2002 par le Conseil des maires de la MRC. Ce plan comprend : 1) un volet de mise à niveau des connaissances générales ; 2) une description du milieu naturel (aspect géographique, climatologique, floristique et

faunique) et du milieu humain (évolution démographique, caractéristiques de la population, portrait socio-économique, etc.) ; 3) une brève présentation du processus d'élaboration du document ; 4) la définition du rôle des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique ; 5) les axes de développement et les résultats escomptés, les programmes financiers visant à soutenir les milieux ruraux, les critères d'évaluation et la politique d'investissement. D'après la classification de la politique rurale, Rimouski-Neigette est une MRC avec agglomération de recensement, par conséquent, la politique s'applique uniquement aux municipalités rurales situées à l'extérieur de la ville de Rimouski.

#### **L'ÉLABORATION DU PLAN DE TRAVAIL**

Ce qui est particulier dans le cas de la MRC de Rimouski-Neigette, c'est que le processus de composition du plan de travail a débuté un peu avant le lancement officiel de la politique rurale. En effet, la Table d'économie sociale du CLD Rimouski-Neigette avait déjà fait certains constats quelques mois avant le lancement officiel de la PNR (plusieurs localités rurales vivent depuis plusieurs années une situation de déclin généralisé, l'évolution des milieux non urbanisés est caractérisée par le dépeuplement et le vieillissement de la population, les programmes gouvernementaux de lutte aux disparités socio-économiques s'appliquant aux zones rurales n'ont pas donné les résultats escomptés, etc.).

Pour la Table d'économie sociale : « [...] il apparaît de plus en plus évident que la gravité de la situation fait en sorte qu'on ne peut plus se permettre le luxe d'attendre, qu'il faille agir sans tarder, car certains villages sont déjà près de l'agonie au plan économique » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.97). C'est donc dans le but de documenter et de parfaire la connaissance de la situation qui prévalait dans les petites localités de la MRC qu'un comité de revitalisation du monde rural a été mis sur pied. Ledit comité regroupait des représentants provenant de quatre instances, à savoir : le CLD Rimouski-Neigette, le Carrefour jeunesse emploi Rimouski-Neigette, la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent et la Chaire de recherche du Canada en développement rural. C'est dans le cadre des

travaux de ce comité que fut lancée au printemps 2002 (du 23 mars au 22 mai) une grande consultation appelée « Tournée rurale ». Selon la MRC :

La tournée rurale, fut d'abord et avant tout, une vaste opération de consultation et d'information qui portait non seulement sur les forces et les contraintes des milieux, mais également sur la situation de la vie économique, sociale et culturelle des municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.97).

Au total, 241 personnes participèrent aux huit assemblées publiques de la Tournée rurale. Le degré de participation était loin d'être le même d'une localité à l'autre. Si 72 personnes ont pris le temps de se déplacer à Esprit-Saint, il n'y a eu que 16 participants à Saint-Narcisse-de-Rimouski. Dans l'ensemble, selon le *Plan de développement des municipalités et territoires ruraux (2002-2006) de la MRC de Rimouski-Neigette*, les participants et participantes se répartissaient de la manière suivante : Saint-Eugène-de-Ladrière (43 personnes), Esprit-Saint (72 personnes), Saint-Marcellin (24 personnes), Saint-Valérien (17 personnes), Saint-Fabien (32 personnes), Saint-Narcisse-de-Rimouski (16 personnes), La Trinité-des-Monts (31 personnes) et le district de Sainte-Blandine et Mont-Lebel (six personnes).

La démarche a non seulement favorisé la mise à jour des portraits socio-économiques des municipalités rurales, mais aussi l'identification des forces, faiblesses et opportunités de développement de chacune d'elles. La Tournée rurale terminée, les membres du comité de revitalisation du monde rural ont convié les gens à prendre part au « Rurallye » Rimouski-Neigette. L'activité s'est tenue à Saint-Fabien le 15 juin 2002 et une centaine de personnes provenant de tous les secteurs d'activité du milieu rural y prirent part. Les trois principaux objectifs de la journée étaient les suivants : « réfléchir sur l'avenir et le développement des municipalités rurales de la MRC ; entendre des visions et des projets de développement d'ici et d'ailleurs ; identifier des actions communes à l'ensemble des collectivités rurales du territoire qui permettraient de faciliter le développement » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.99).

Après le Rurallye, les populations rurales ont pris pleinement conscience de l'ampleur des problèmes affectant les petites collectivités et de l'urgence de passer à l'action. Selon les participants, on se retrouve devant « [...] une situation inacceptable qui ne peut plus durer et qui exige la mise en place d'importantes mesures correctives dans les plus brefs délais » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.100).

Par la suite, en juin 2003, la MRC de Rimouski-Neigette signe l'entente avec le gouvernement du Québec. La MRC confie alors au CLD Rimouski-Neigette le mandat de concevoir sa stratégie de mise en œuvre de la PNR. Considérant que la personne responsable du milieu rural s'occupe également du secteur de l'économie sociale, le CLD procède à l'embauche d'un agent de développement rural à temps plein, une personne qui se consacrera exclusivement à cette tâche. Il aussi été convenu entre le CLD et la MRC que le plan de travail respecterait les objectifs de la PNR et qu'il se baserait sur les informations recueillies lors de la Tournée rurale et du Rurallye. On s'est également entendu sur l'importance de consulter et d'informer tant les élus du monde municipal que les citoyens tout au long du processus de rédaction. Le CLD est aussi responsable de faire la promotion du plan de travail auprès des collectivités rurales. Le tableau 29 présente une synthèse des différentes étapes ayant conduit à la production du Plan de travail de la MRC de Rimouski-Neigette.

**Tableau 29 : Élaboration du Plan de travail de la MRC de Rimouski-Neigette**

Processus	Commentaires recueillis auprès des acteurs du milieu en 2004
<p><b>Étape un</b> La Tournée rurale 2002 (du 23 mars au 22 mai) fut une vaste opération de consultation qui portait non seulement sur les forces et les contraintes des espaces géographiques, mais également sur la situation de la vie économique, sociale et culturelle des municipalités rurales et les orientations de développement souhaitées par la population et les élus locaux.</p>	<p>« On travaillait depuis presque une année sur le processus de consultation auprès de la ruralité lorsque le pacte rural est arrivé, nous avons donc une longueur d’avance sur les autres par rapport à ce qu’était notre réalité. » RN.F.2</p> <p>« Comme analyse du milieu (en parlant de la Tournée rurale), les citoyens qui disent que c’est beau les montagnes et les rivières, c’est plutôt restreint comme analyse. » RN.E.2</p>
<p><b>Étape deux</b> Rurallye : « [...] pour rural mais aussi pour rallye qui désigne une action où des individus partent de différents points pour se rallier en un lieu déterminé » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.63).</p>	
<p><b>Étape trois</b> La MRC confie le mandat d’élaboration de son plan de travail du pacte rural au CLD Rimouski-Neigette.</p>	<p>« Il y a un CLD qui a été très vite sur la gâchette. Avant même que le pacte n’existe, le CLD était déjà dedans, il avait déjà son plan et il savait ce qu’il voulait faire avec le pacte. » RN.E.2</p>
<p><b>Étape quatre</b> Le Conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le Plan de développement des municipalités et territoires ruraux de la MRC de Rimouski-Neigette en novembre 2002.</p>	<p>« Le plan de travail collait à la réalité. Il répond aux particularités de chaque communauté. » RN.F.2</p>

Sources : 1) MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2002. *Plan de développement des municipalités et territoires ruraux (2002-2003)*. Politique nationale de la ruralité. 145 p. ; 2) OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (Non publié). Document de travail UQAR. Rimouski. 113 p.

À ce stade-ci, un aspect important mérite d’être souligné, soit celui de la place accordée aux municipalités rurales récemment fusionnées à la ville de Rimouski (Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Blandine et Mont-Lebel). Ces trois localités figuraient dans le territoire d’application de la politique rurale. Un acteur a soulevé quelques interrogations à ce sujet lors des entrevues réalisées en 2004 : « La municipalité de Mont-Lebel est inscrite dans le

pacte rural, on déduit que si Mont-Label est dans le pacte rural, Sainte-Blandine devrait elle aussi être dans le pacte rural. On s'en vient dans la zone urbaine entraînant une nouvelle polémique entre la grande ville de Rimouski et les zones rurales environnantes. » RN.E.1

#### **7.1.1.1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

Dans le contexte de la présente recherche, on entend par structure organisationnelle les divers arrangements permettant d'assurer l'encadrement des activités du pacte rural. Ce qui comprend autant les opérations liées à la mise en œuvre de la politique rurale, que le suivi des ressources financières, de même que la supervision du personnel. Dans la MRC de Rimouski-Neigette, sur le plan de la « structure organisationnelle », le plan de travail fait référence à la mise en place de trois sortes de comités : un Comité de suivi, un Comité aviseur et des comités locaux de développement. Les deux premiers types de comités travailleront à l'échelle de la MRC tandis que les comités locaux axeront leurs interventions au sein de chaque municipalité rurale.

C'est le Comité de suivi qui assumera le rôle principal dans la démarche de revitalisation des milieux ruraux. C'est également lui qui aura la responsabilité des ressources financières. On peut aussi dire sans trop de risques de se tromper que c'est sur lui que repose le succès ou l'échec de la politique rurale. Le Comité de suivi est constitué de sept personnes dont une majorité d'élus. Cinq personnes proviendront du monde municipal et deux des instances associées au développement économique du territoire (CLD et SADC). La répartition des sièges au sein de ce comité est la suivante :

[...] un siège pour le préfet de la MRC, un siège pour la secrétaire-trésorière de la MRC, un siège pour un maire provenant de l'une des municipalités de Saint-Marcellin, de La Trinité-des-Monts ou d'Esprit-Saint, un autre pour un maire provenant de l'une des municipalités de Saint-Eugène, de Saint-Valérien, de Saint-Narcisse-de-Rimouski ou de Saint-Fabien, un siège pour un maire ou un conseiller provenant de l'une des localités ou des territoires ruraux de l'agglomération de Rimouski, soit Le Bic, Saint-Anaclet-de-Lessard, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Blandine ou Mont-Label, un siège pour le directeur du CLD Rimouski-Neigette et un siège pour le directeur de la SADC de La Neigette (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.123).

Le Comité de suivi doit faire régulièrement rapport au Conseil des maires de la MRC de l'état d'avancement des activités découlant du pacte rural. Ce comité examinera aussi les propositions de projets en provenance des municipalités et des organisations. Il identifiera à partir d'une grille d'analyse les projets répondant aux objectifs de la PNR et permettant l'amélioration de la qualité de vie des collectivités.

Par la mise en place d'un Comité aviseur, la MRC désirait offrir aux acteurs du milieu la possibilité d'intervenir activement dans le processus de revitalisation des municipalités rurales du territoire. Ce comité est un moyen d'assurer une certaine forme de concertation des acteurs travaillant auprès des localités de la MRC. Le Comité aviseur de la MRC de Rimouski-Neigette devrait être formé de 11 partenaires du milieu qui œuvrent sur l'ensemble de son territoire :

[...] un siège pour la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, un autre pour le Carrefour Jeunesse Emploi, un pour le CLSC, un pour l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent, un pour Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP), un pour la Commission scolaire des Phares, un pour l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent, un pour la Maison des femmes de la région de Rimouski, un pour le CLD et un pour la SADC. Dépendamment des dossiers et des projets, il sera aussi possible de solliciter la participation des représentants gouvernementaux (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.123).

Un point mérite d'être souligné par rapport au Comité aviseur, à savoir son remplacement, peu de temps après sa création par la Table d'économie sociale du CLD. Il s'agit d'une décision de la direction du CLD. Au-delà du Comité de suivi et du Comité aviseur, deux autres éléments de la structure organisationnelle se démarquent. Il s'agit, dans un premier temps, du déploiement de trois agents ruraux sur le territoire et de la mise en place de comités locaux de développement dans chacune des municipalités rurales du territoire.

En fait, trois agents de développement ont été rapidement déployés dans les localités les plus dévitalisées du territoire. Chaque agent s'est vu attribuer un secteur et avait à partager son temps de manière équitable entre deux ou trois localités (agent numéro un : Esprit-Saint et La Trinité-des-Monts ; agent numéro deux : Saint-Marcellin et Saint-Narcisse-de-

Rimouski et agent numéro trois : Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien). Le mandat des agents ruraux touche à la fois le support aux élus et bénévoles des comités locaux de développement et l'accompagnement des promoteurs de projets. Malgré les directives concernant le mandat des agents ruraux, un acteur du milieu nous a mentionné qu'il y a beaucoup de différences entre la théorie et la pratique :

En fait, l'agent rural assure l'animation et la mobilisation du milieu. Ceci était en théorie seulement, car lorsque tu arrives sur le terrain c'est bien autre chose. Tu arrives dans une corporation de développement pour qui tu es un accompagnateur et une personne ressource. Tu peux alors te taper des ordres du jour, des procès-verbaux, la trésorerie, des choses du genre [...] RN.A.1

L'autre élément marquant de la structure organisationnelle est l'importance accordée à la mise sur pied ou à la consolidation de comités locaux de développement au sein des sept municipalités rurales du territoire (Saint-Fabien, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien, Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski). En effet, selon le document élaboré par le CLD : « L'appropriation par la population de son développement ne peut se faire sans l'existence d'une structure à l'intérieur de la municipalité, une structure qui favorise la participation des gens et qui est reconnue par le niveau politique et par les organisations socio-économiques » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.112). Les comités locaux de développement permettent une implication des forces vives de chaque communauté dans l'important processus de revitalisation des collectivités rurales. Le plan de travail précise d'ailleurs le rôle et les objectifs des comités locaux de développement à savoir :

[...] promouvoir le développement économique et social de la communauté; favoriser la diversification des activités économiques et sociales ; promouvoir l'unité locale et régionale ; promouvoir, soutenir et encourager l'esprit d'entreprise ; promouvoir, maintenir et développer des services visant le maintien et l'augmentation de la population ; soutenir l'établissement de nouveaux arrivants ; veiller à la protection de l'environnement et à la qualité de vie de la population locale ; parrainer des projets de développement et d'emploi (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.112).

Les comités locaux de développement ont aussi pour mandat de donner suite aux priorités d'interventions identifiées lors des consultations publiques tenues à l'occasion de la Tournée rurale. Ces priorités sont regroupées en trois grandes catégories : 1) les projets en lien avec le développement social, 2) les activités touchant le développement économique et 3) les démarches visant le domaine culturel et les loisirs. Le CLD Rimouski-Neigette proposait trois phases concernant les interventions de ces comités : 1) la mobilisation des forces vives du milieu ; 2) la réalisation d'un diagnostic sur la situation actuelle des localités et l'établissement des orientations à prendre et 3) la réalisation de projets et d'actions cohérentes de développement selon les orientations retenues.

Afin de soutenir l'action des comités locaux de développement dûment incorporés au plan légal et reconnu par le biais d'une résolution par les conseils municipaux de chaque localité, un programme d'appui financier en deux volets fut mis sur pied. Le volet un porte sur le fonctionnement de base et fournit un budget annuel de 2500\$ à chaque comité alors que le volet deux vise à appuyer les initiatives de développement de chaque localité et est doté d'une enveloppe budgétaire variant de 1000 \$ à 2500 \$ selon le degré de dévitalisation des localités pour soutenir les initiatives locales jugées prioritaires et pour renforcer la vitalité économique et sociale de la communauté. Comme mentionné plus haut, le montant accordé varie en fonction du degré de dévitalisation des collectivités rurales : 1000\$ pour Saint-Fabien, 1500\$ pour Saint-Valérien et Saint-Narcisse-de-Rimouski, 2500\$ pour Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Marcellin, Esprit-Saint et La Trinité-des-Monts. Le plan de travail annonce également la création d'un *Forum des comités de développement* qui se réunira à tous les trois mois dont les objectifs étaient de : 1) faire prendre conscience des problèmes du monde rural et des capacités à les résoudre ; 2) resserrer les liens entre les comités afin de faire naître un nouvel esprit de développement axé sur le partenariat et 3) par la formation, maîtriser les outils collectifs de développement. Par contre, ce n'est pas tout de créer un comité de développement, comme le précise un acteur terrain : « [...] il est difficile de trouver des solutions pour les municipalités les plus pauvres, même avec un comité de développement » RN.F.2 Le tableau 30 fait état de la structure organisationnelle du pacte rural de la MRC de Rimouski-Neigette.

**Tableau 30 : Structure organisationnelle du pacte rural dans Rimouski-Neigette**

<b>MRC</b>	<b>Commentaires recueillis auprès des acteurs du milieu en 2004</b>
<p><b>1. Le Comité de suivi</b> Le Comité de suivi se réunira sur une base mensuelle et fera rapport régulièrement au conseil des maires de la MRC, de l'état d'avancement des travaux découlant du pacte rural. Il examinera les propositions et les initiatives en provenance des municipalités rurales et identifiera à partir d'une grille d'analyse les projets répondant aux objectifs du pacte rural.</p>	<p><b>CLD</b> « Le CLD joue aussi un rôle d'aviseur auprès du conseil des maires. Il traduit aux élus ce qui se passe sur le terrain. » RN.F.2</p>
<p><b>2. Le Comité aviseur</b> En s'associant avec des instances qui travaillent déjà au développement social et économique du territoire, la MRC favorise la concertation du milieu tout en assumant son rôle de leadership</p>	<p><b>Comité aviseur</b> « [...] en consultant ponctuellement et en s'associant régulièrement avec des instances qui travaillent déjà au développement social et économique du territoire et qui jouissent de la confiance des citoyens et des citoyennes, la MRC favorise la concertation du milieu, une condition essentielle à l'atteinte de nos ambitieux objectifs ». (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.123)</p>
<p><b>3. Les agents ruraux</b> Le plan de travail prévoit le déploiement de trois agents sur le territoire : secteur 1 : Esprit-Saint et La Trinité-des-Monts ; secteur 2 : Saint-Marcellin et Saint-Narcisse et secteur 3 : Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien.</p>	<p><b>Les agents ruraux</b> « Le rôle de l'agent de développement rural en est un de mobilisation, d'animation et de concertation du milieu et ceci, dans le but d'amener les gens à travailler tous ensemble. L'agent doit également offrir une aide technique aux groupes, aux associations et/ou aux publics » RN.A.1</p>
<p><b>4. Les comités de développement</b> La MRC veut favoriser la mise sur pied ou la consolidation d'un comité local de développement pour chaque municipalité.</p>	<p><b>Les comités de développement</b> « [...] pour s'approprier leur développement, les communautés devront disposer d'un pouvoir d'action autonome (comité de développement) » Plan de travail p. 96.</p>
<p><b>5. Les partenaires de la PNR</b> Le CLD Rimouski-Neigette ; la SADC de la Neigette ; la MRC Rimouski-Neigette ; les municipalités rurales du territoire.</p>	

Sources : 1) MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2002. *Plan de développement des municipalités et territoires ruraux (2002-2003)*. Politique nationale de la ruralité. 145 p. ; 2) OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (Non publié). Document de travail, UQAR. Rimouski, 113 p.

### 7.1.1.2 LA DÉMARCHE PRIVILÉGIÉE

#### LES PROGRAMMES D'APPUI FINANCIER DÉCOULANT DU PACTE RURAL

L'enveloppe budgétaire du premier pacte rural de la MRC de Rimouski-Neigette était de 761 539 \$ pour les cinq années du programme.<sup>118</sup> Rappelons que le montant varie d'une année à l'autre, passant de 126 923 \$ pour les exercices financiers 2002-2003 et 2003-2004 à 169 231 \$ les exercices financiers 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007. A ce stade-ci, il est important de relativiser l'importance des ressources financières en fonction de la population rurale de la MRC qui était de 10 740 personnes au moment de l'adoption de la PNR. En fait, la somme investie par l'État correspond à un maigre 14,18 \$ par année pour chaque habitant des zones rurales. Selon le plan de travail : « Les faiblesses des budgets affectés par le ministère des Régions en rapport avec les besoins du milieu rendent l'intervention relativement complexe » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.90).

Pour un intervenant : « C'est dommage que le gouvernement joue avec le monde en investissant peu. » RN.A.1 Il faut bien comprendre qu'avec une enveloppe budgétaire de trois quarts de millions répartie dans sept municipalités, il est assez difficile pour ne pas dire impossible de réaliser des projets structurants. Pour un autre acteur : « Il n'y a pas beaucoup d'argent par rapport aux municipalités occupant un taux de dévitalisation élevé. » RN.F.1

Dans le but d'atteindre les objectifs de la politique rurale, les dirigeants de la MRC ont retenu quatre programmes<sup>119</sup> : 1) le programme d'appui financier aux comités locaux de développement (17 500 \$ par année) ; 2) le programme de soutien financier à l'embauche d'agents de développement (64 000 \$ par année) ; 3) le programme de financement des projets locaux (de 21 423 \$ à 53 731 \$ par année) ; 4) le programme d'assistance financière

---

<sup>118</sup> Pour l'ensemble des huit MRC du Bas-Saint-Laurent c'est 8 700 000 \$ qui ont été mis à la disposition des élus dans le cadre de la première génération de pactes ruraux (PNR 2001-2006).

<sup>119</sup> MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2002. *Op. cit.*, p.126-130.

aux projets de développement touchant plus d'une localité (de 10 000 à 20 000 \$ par année). Le tableau 31 présente les principaux paramètres de la démarche privilégiée par le pacte rural de la MRC de Rimouski-Neigette.

**Tableau 31 : La démarche privilégiée du pacte rural dans Rimouski-Neigette**

<b>La démarche privilégiée</b>	<b>Commentaires recueillis auprès des acteurs du milieu en 2004</b>
<p><b>Le plan de travail décrit les quatre programmes d'appui financier découlant du pacte rural :</b>            1) Programme d'appui aux comités de développement ; 2) programme de soutien financier à l'embauche d'agents de développement (déploiement prévu de trois agents ruraux sur le territoire) ; 3) programme de financement des projets locaux ; 4) programme d'assistance financière aux projets municipaux et inter-municipaux.</p>	<p><b>Projets locaux et inter-municipaux</b>            « Ces projets viseront à résoudre les problèmes socio-économiques les plus urgents des collectivités rurales. Ils contribuent ainsi à donner un nouveau souffle aux villages en favorisant la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie. » RN.F.2</p>
<p><b>Amélioration de la viabilité économique des communautés (complémentarité rural-urbain)</b>            Les leaders locaux veulent créer une véritable communauté à l'échelle de la MRC, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.</p>	<p><b>Amélioration de la viabilité économique des communautés (complémentarité rural-urbain)</b>            « Complémentarité rural-urbain, on est loin de là, il n'y a même pas de flirt, il n'y a rien. Je ne voudrais pas accuser une personne, c'est un ensemble, une culture politique et une culture de la fonction publique municipale. » RN.E.1</p>
<p><b>La finalité</b>            Selon le plan de travail, la vitalité et la durabilité d'une collectivité passent nécessairement par l'accessibilité à des emplois diversifiés et adéquatement rémunérés. La détérioration de la structure d'emplois dans la MRC est à l'origine des phénomènes de déclin, d'exode, de pauvreté et de désintégration des organisations collectives. L'emploi devient donc une priorité pour ces populations.</p>	<p><b>La finalité</b>            « N'oublions surtout pas que c'est en axant nos actions et nos investissements dans une stratégie cohérente de développement que nous pourrions réellement nous attaquer aux diverses causes du déclin socio-économique, et que nous favoriserons la prise en charge du développement par les collectivités » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.122)</p>

Sources : 1) MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2002. *Plan de développement des municipalités et territoires ruraux (2002-2003)*. Politique nationale de la ruralité. 145 p. ; 2) OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (Non publié). Document de travail, UQAR. Rimouski. 113 p.

Même si ces programmes s'adressent à l'ensemble des municipalités rurales de la MRC et des districts ruraux de la ville de Rimouski (Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Blandine et Mont-Label), les modalités de financement varient en fonction du degré de dévitalisation de chaque espace géographique (contribution financière d'au moins 10 % pour les municipalités de La Trinité-des-Monts, d'Esprit-Saint, de Saint-Marcellin, de Saint-Narcisse-de-Rimouski, de Saint-Eugène-de-Ladrière, de Saint-Valérien et de Saint-Fabien et d'au moins 20 % pour les localités du Bic, de Saint-Anaclet-de-Lessard et les territoires ruraux de la ville de Rimouski, à savoir Mont-Label, Sainte-Blandine et Sainte-Odile-sur-Rimouski).<sup>120</sup>

Pour ce qui est des actions de développement, la procédure d'analyse des projets soumis dans le cadre du pacte rural comprend cinq étapes : 1) élaboration du projet par le promoteur et l'agent rural et dépôt du projet au CLD ; 2) analyse et évaluation de l'admissibilité des propositions selon les critères établis par le Comité de suivi ; 3) présentation par les agents ruraux des propositions au Comité de suivi pour approbation ou rejet ; 4) si approbation, établissement d'une convention de financement, signature de l'entente avec le promoteur et 5) financement et suivi des projets. La procédure comprend également cinq critères généraux d'évaluation (la pertinence, la qualité, les retombées anticipées, la localisation et l'aspect budgétaire).<sup>121</sup> Les maîtres d'œuvre sont conscients du défi que représente la PNR :

[...] devant l'ampleur des besoins et des attentes du milieu rural, la MRC et ses partenaires sont bien conscients des limites de l'exercice qui s'est amorcé avec la signature du pacte rural en juin 2002, limites relatives aux ressources humaines et financières disponibles ainsi qu'à la capacité d'intervenir efficacement sur l'ensemble du territoire (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.85).

---

<sup>120</sup> MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2002. *Op. cit.*, p.133.

<sup>121</sup> MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2002. *Op. cit.*, p.138.

### 7.1.13 LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES

La MRC de Rimouski-Neigette s'est donné certaines ambitions par rapport aux grandes orientations de la politique rurale québécoise. Les finalités souhaitées prennent l'allure d'indicateurs de suivi et de performance. C'est un bon moyen pour évaluer de manière ponctuelle l'évolution des impacts de la PNR sur la revitalisation des milieux ruraux.

Les interventions prioritaires retenues sont les suivantes :

#### **Orientation 1 : Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction**

Réaliser au moins un projet de cette nature dans chacune des municipalités rurales du territoire ; concrétiser au moins un projet regroupant plus d'une municipalité dans le secteur du plateau appalachien et dans celui des hautes terres appalachiennes ; réaliser un projet à l'échelle de la MRC qui touche l'ensemble des localités rurales (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.118-119).

#### **Orientation 2 : Soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural**

Mettre sur pied ou consolider un comité de développement par localité rurale ; animer et soutenir techniquement les comités de développement ; soutenir financièrement les comités de développement ; mettre à la disposition du milieu rural trois agents de développement ; élaboration d'une politique d'investissement (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.119).

#### **Orientation 3 : Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales**

Élaborer et adopter un plan de développement pour chaque municipalité ; amorcer et/ou réaliser un projet identifié dans le plan de développement ; mettre sur pied une table de concertation entre les comités de développement ; créer un moyen de communication efficace entre les comités de développement ; diffuser auprès de la population les résultats obtenus par les interventions financées par le pacte rural (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.119).

### 7.1.2 LE PACTE RURAL DE LA MRC DE LA MITIS

Le document de 53 pages, incluant les annexes, a reçu l'aval du Conseil des maires de la MRC de La Mitis lors d'une séance tenue le 9 septembre 2002. Le document issu des consultations réalisées par le CLD et la MRC comprend : 1) une mise en contexte présentant les actions entreprises depuis la signature du pacte rural ; 2) une introduction décrivant les trois volets de l'objectif principal poursuivi par le plan (travailler dans les collectivités, éveiller les projets, animer le milieu rural) ; 3) la démarche de mobilisation privilégiée par la MRC ; la structure organisationnelle permettant d'établir les paramètres de la revitalisation rurale ; 4) les partenaires associés à la démarche ; 5) les champs d'intervention prioritaires ; 6) les zones dévitalisées du territoire ; 7) les résultats attendus et enfin, une brève conclusion. Il est aussi question de l'organisation, sur une base annuelle, d'un forum afin que les acteurs locaux du développement en provenance de toutes les municipalités visées par le pacte rural puissent se voir et échanger entre eux. L'introduction précise notamment les conditions incontournables, selon la MRC, pour assurer le succès de l'opération :

[...] la participation active des élus municipaux au développement local de leur communauté ; le partenariat et la concertation entre les différents acteurs locaux d'une même municipalité dans le but de travailler à une vision commune de développement ; la collaboration accrue entre les municipalités afin de créer des alliances stratégiques (MRC DE LA MITIS, 2002, p.5).

Selon la classification de la politique rurale, La Mitis est une MRC à caractère rural, par conséquent, la PNR s'applique à toutes les municipalités et territoires non organisés. L'enveloppe budgétaire du premier pacte rural de la MRC de La Mitis est de 1 225 475 \$ pour les cinq années de la mesure gouvernementale. Si l'on tient compte de la population qui totalisait 19 326 personnes en 2001, ce montant correspond à 12,68 \$ par personne pour chaque année du pacte rural. Pour un acteur, « [...] l'enveloppe du pacte rural est minime et on demande de faire beaucoup avec peu de sous. » LM.A.1 Pour un autre intervenant de La Mitis : « C'est sûr que l'enveloppe budgétaire de 1 225 000 \$ sur cinq ans est petite. La MRC aurait aimé avoir le double ou le triple et même beaucoup plus. Mais moi je pense qu'on est

capable de faire la démonstration de notre potentiel avec d'aussi petites sommes. » Le tableau 32 présente les différentes étapes ayant conduit à l'élaboration du plan de travail de la MRC de La Mitis.

**Tableau 32 : Élaboration du Plan de travail de la MRC de La Mitis**

Étapes	Commentaires recueillis auprès des acteurs du milieu en 2004
<p><b>Étape 1</b> Une étude sur les besoins du monde rural avait été réalisée six mois avant l'annonce de la politique rurale et les gens avaient été en mesure d'exprimer leurs besoins, ce qui a permis de préparer dans les six premiers mois un plan d'action et d'élaborer une politique d'investissement.</p>	<p><b>Étape 1</b> « Le plan de travail a été élaboré rapidement, car nous avions déjà un cadre d'intervention à cause de tout ce qui avait été fait avant. Notre priorité d'intervention était de susciter un nouveau dynamisme et des réussites dans les milieux ruraux. » LM.F.2  « L'orientation générale mise de l'avant par le plan de travail est l'amélioration du cadre de vie des communautés rurales. L'objectif principal poursuivi se divise en trois volets : 1) travailler dans les collectivités ; 2) éveiller les projets et 3) animer le milieu rural. » LM.A.1</p>
<p><b>Étape 2</b> Mise en place d'une équipe de trois agents ruraux supervisés par l'agente du CLD. Chaque agent aura à desservir une portion du territoire.</p>	<p><b>Étape 2</b> « A court terme, l'objectif était de mettre en place le plus rapidement possible une équipe de travail pour atteindre certains objectifs de la politique » LM.E.2</p>
<p><b>Étape 3</b> Organisation d'une rencontre avec les divers organismes du milieu afin de recueillir leurs impressions par rapport au plan de travail.</p>	<p><b>Étape 3</b> « Le plan de travail a été fait avant d'aller chercher les idées de la population. Les réunions publiques ont été faites après que le plan de travail soit déposé. On était pressé par le temps. » LM.A.1</p>

Sources : 1) MRC DE LA MITIS. 2002. *Plan de travail de la MRC de La Mitis*. Politique nationale de la ruralité. Mont-Joli. 53 p. ; 2) OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (Non publié). Document de travail, UQAR. Rimouski. 113 p.

### 7.1.2.1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La structure organisationnelle reflète assez bien l'importance accordée au processus de mobilisation, de concertation et de formation, par les instances politiques de La Mitis. Dans cette MRC, la structure organisationnelle a pour but d'établir les paramètres permettant d'assurer l'accompagnement des acteurs locaux dans leur démarche de revitalisation des collectivités rurales. On y retrouve trois groupes d'intervenants. Le premier est la MRC de La Mitis, qui est le signataire de l'entente avec le gouvernement du Québec et le mandataire du pacte rural. « C'est le Conseil des maires de la MRC qui aura comme mandat d'entériner ou non les projets recommandés par le Comité de mise en œuvre de la PNR » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.8).

Le deuxième intervenant est le Comité de mise en œuvre du pacte rural. Ce comité est formé d'élus municipaux, de représentants d'instances administratives et de représentants des comités locaux de développement. « Il comprend les intervenants suivants : le président du CLD ; deux membres du conseil d'administration du CLD ; un représentant des comités locaux de développement ; le directeur général du CLD ; le secrétaire-trésorier de la MRC et finalement, les agents de développement ruraux du CLD » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.8).

Le Comité de mise en œuvre du pacte rural a pour mandat :

[...] d'établir les grandes orientations de la démarche, d'élaborer le plan de travail, de s'assurer de la participation des partenaires, de déterminer les priorités d'intervention, de voir à l'élaboration d'un plan d'action par le réseau, de décider de l'affectation des ressources humaines et financières et de faire l'évaluation de la démarche [...] d'analyser les divers projets soumis dans le cadre de la politique (MRC DE LA MITIS, 2002, p.8).

Le Réseau des intervenants professionnels travaillant en milieu rural constitue le troisième intervenant de la structure organisationnelle. « Ce réseau sera composé des divers intervenants professionnels œuvrant dans le milieu (CLD, MRC, SADC, CLSC, CJE, CLE,

Table jeunesse de La Mitis, Ficelles et CFP Mont-Joli, etc.) » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.8).

Le Réseau des intervenants professionnels a pour mandat d'assurer la mise à niveau continue de l'information touchant les municipalités rurales. Il aide à l'établissement de plans d'action en lien avec les orientations de la PNR et aide à l'élaboration de projets au sein des collectivités. Dans La Mitis, « [...] l'orientation générale mise de l'avant par le plan de travail est l'amélioration du cadre de vie des communautés rurales. L'objectif principal poursuivi se divise en trois volets : travailler dans les collectivités ; éveiller les projets ; animer le milieu rural » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.1) La structure organisationnelle du pacte rural mitissien est présentée au tableau 33.

**Tableau 33 : Structure organisationnelle du pacte rural de la MRC de La Mitis**

La structure organisationnelle	Commentaires recueillis auprès des acteurs du milieu en 2004
<p><b>1. Premier intervenant : La MRC de La Mitis</b> en tant que mandataire du pacte rural, assumera la gestion administrative des sommes allouées par le gouvernement du Québec.</p>	<p><b>Premier intervenant</b> « Le premier intervenant c'est la MRC de La Mitis. » LM.E.1</p>
<p><b>2. Deuxième intervenant : Le Comité de suivi du pacte rural</b> a pour sa part le mandat d'établir les grandes orientations de la démarche, d'élaborer le plan de travail, de déterminer les priorités d'intervention, de voir à l'élaboration d'un plan d'action par le réseau, d'analyser les divers projets, de décider de l'affectation des ressources.</p>	<p><b>Deuxième intervenant</b> « A partir des consultations, le Comité de suivi s'est penché sur les idées. À quels problèmes voulions-nous nous attaquer par le biais du plan de travail ? Allons-nous toucher toutes les municipalités ou bien les plus dévitalisées ? Où allons-nous concentrer nos énergies ? » LM.F.2 « Le grand patron de la politique c'est le Comité de suivi, c'est lui qui prend les décisions finales. » LM.F.1</p>
<p><b>3. Troisième intervenant : Le réseau de professionnels</b> œuvrant dans le milieu sera coordonné par l'agent rural du CLD. Le réseau a pour mandat d'assurer la mise à niveau de l'information auprès des ressources professionnelles.</p>	
<p><b>4. Les agents ruraux (animateurs ruraux)</b> Adoption d'une approche reposant sur le déploiement de trois agents ruraux dans le milieu.</p>	<p><b>Les agents ruraux (animateurs ruraux)</b> « Avec l'arrivée des agents, les gens ont senti que cela amenait un dynamisme. Il y avait quelqu'un qui les écoutait, quelqu'un qui était là pour leur aider à bâtir des projets et à dynamiser leurs milieux. » LM.E.1</p>
<p><b>5. Les comités de développement</b> L'un des objectifs est de créer un comité local de développement dans chaque municipalité, ou de le faire revivre s'il avait déjà existé.</p>	<p><b>Les comités de développement</b> « Il y avait certaines municipalités qui avaient déjà des comités de développement. Là où il n'y en avait pas, ils voyaient que les autres en avaient un et ils se disaient qu'il faudrait s'en faire un aussi. » LM.F.1</p>
<p><b>6. Les partenaires</b> <b>Les partenaires principaux :</b> (CLD, MRC, les municipalités et les comités locaux), <b>les partenaires secondaires :</b> (CJE, CLE, Table jeunesse Mitis, CFP de Mont-Joli et SADC) et <b>les partenaires occasionnels :</b> (CLAC, URLS, UPA, Tourisme Mitis, etc.)</p>	<p><b>Les partenaires</b> « Le pacte rural favorise le partenariat entre le CLD, les municipalités, les organismes du milieu, la MRC et parfois la SADC. » LM.E.2</p>

Sources : 1) MRC DE LA MITIS. 2002. *Plan de travail de la MRC de La Mitis*. Politique nationale de la ruralité. 53 p. ; 2) OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (Non publié). Document de travail, UQAR. Rimouski. 113 p.

Dès le début de la démarche, les municipalités ont convenu de désigner un groupe d'action local (comité local de développement) qui aura pour mandat d'assurer le suivi du plan d'action et qui établira une stratégie visant le développement du territoire. Afin d'être en mesure de jouer un tel rôle, le comité local de développement doit cependant disposer d'une certaine légitimité, sans quoi il ne peut agir de manière autonome et assumer son rôle de leader dans le milieu. Il faut un organisme qui soit à la fois représentatif de l'ensemble de la population tout en étant soucieux du développement global de l'espace géographique. Sur le plan de la représentation, « [...] l'objectif de la MRC est de réunir 50 % de représentation féminine et 25 % des jeunes de moins de 35 ans » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.22). Le comité de six personnes travaille à la mise en valeur de l'ensemble des ressources disponibles sur son territoire.

Le plan prévoit également l'embauche de trois agents ruraux qui seront financés à 100 % par le pacte rural, coordonnés par le CLD et ceci afin de soutenir les municipalités dévitalisées. Ils sont membres du réseau de professionnels. L'agent numéro un est affecté à Les Boules, Métis-sur-Mer, Price et Padoue ; l'agent numéro deux à Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-d'Arc et La Rédemption et l'agent numéro trois à Saint-Gabriel, Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier.<sup>122</sup> De leur côté, les agents ruraux permettent une prise de conscience de l'état de la situation et favorisent l'expérimentation, la responsabilisation progressive en fournissant des outils et en construisant de nouveaux et en soutenant l'apprentissage de nouvelles habiletés au sein des collectivités.

Le document de la MRC accorde une place importante au partenariat et à la concertation, car il s'agit « [...] des éléments essentiels à la réussite de la démarche de revitalisation des milieux ruraux » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.11). Dans le cadre du pacte rural, trois types de partenaires ont été identifiés : 1) les partenaires principaux (CLD, MRC, municipalités et groupes d'action locaux) ; 2) les partenaires secondaires (CJE, CLE, CLSC, CFP, SADC, Table jeunesse, Ficelles) et 3) les partenaires occasionnels (Coalition urgence

---

<sup>122</sup> MRC DE LA MITIS. 2002. p.V.

rurale, CLAC, URLS, CRCO, UPA, Tourisme Mitis, etc.).<sup>123</sup> Un acteur de La Mitis explique en quelques mots l'importance du partenariat :

Le partenariat est très important dans notre MRC. C'est capital pour la réussite. Dans certaines municipalités, le Conseil municipal et le Comité de développement travaillaient chacun d'un côté, pratiquement dos à dos. Le pacte rural assure un soutien financier aux comités de développement si les comités obtiennent un financement partiel de la municipalité. Cela a permis d'asseoir les gens autour d'une même table. LM.E.1

#### **7.1.2.2 LA DÉMARCHE PRIVILÉGIÉE**

Dans la MRC de La Mitis, une attention particulière est portée aux consultations (dans le but d'inciter les personnes à jouer un rôle actif dans le développement) et à l'appropriation du processus de développement par les membres des collectivités rurales : « [...] la connaissance de sa communauté, de ses potentiels et de ses contraintes est la première étape à franchir afin de bâtir une vision de développement cohérente dans les municipalités » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.14). Ce qui passe nécessairement par la réalisation d'un diagnostic de village et d'un plan d'action tenant compte des attentes et des besoins de la population. Pour aider les collectivités à l'élaboration de leur plan de développement local et à l'acquisition d'une plus grande autonomie, les agents ruraux de La Mitis ont développé un projet original, soit celui d'un coffre d'outils pour les acteurs locaux :

Le projet d'un coffre à outils a pour but d'assurer une plus grande autonomie des communautés. On a monté le coffre et on est en train de le finaliser. Il s'agit d'un coffre à outils, un outil d'accompagnement dans lequel nous avons : le fonctionnement d'un conseil d'administration, ce qu'est un procès-verbal, comment aller chercher du financement, c'est quoi un plan d'action, comment faire des conférences de presse et tout ceci afin de rendre autonome. LM.F.2

---

<sup>123</sup> MRC DE LA MITIS. 2002. p.III.

En plus du coffre d'outils, il a été décidé de la tenue d'activités de formation sur une base régulière. « L'acquisition de connaissances et le développement de compétences sont des voies essentielles à développer pour contrer le cercle vicieux de la dévitalisation dans lequel plusieurs des communautés de La Mitis sont coincées » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.14).

Le Plan de travail de la MRC de La Mitis fait référence à deux types de projets, les projets structurants et les projets collectifs. Les projets structurants « [...] se réfèrent à des activités n'étant pas reliées à un projet particulier, mais plutôt aux besoins exprimés par la population lors des consultations publiques » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.9), alors que les projets collectifs font référence « [...] aux activités menées dans le cadre d'un projet spécifique » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.9).

Le tableau 34 présente les diverses composantes de la démarche privilégiée dans le cadre du pacte rural mitissien.

**Tableau 34 : La démarche privilégiée du pacte rural de la MRC de La Mitis**

<b>La démarche privilégiée</b>	<b>Propos recueillis en 2004</b>
<p><b>L'orientation générale</b> L'orientation générale mise de l'avant par le plan de travail est l'amélioration du cadre de vie des communautés rurales. L'objectif principal poursuivi se divise en trois volets : 1) travailler dans les collectivités ; 2) éveiller les projets et 3) animer le milieu rural.</p>	<p><b>L'orientation générale</b> « L'objectif dans La Mitis n'est pas de travailler sur l'ensemble des problématiques mises en relief par les orientations de la politique, bien qu'elles soient toutes présentes sur le territoire, mais de cibler celles qui sont les plus susceptibles de faire germer un dynamisme et une vitalité dans les collectivités rurales » (MRC DE LA MITIS, 2002, p. 13).</p>
<p><b>La première intervention</b> La première intervention consiste à réaliser des consultations (par secteurs) auprès des intervenants du milieu et des municipalités. Les objectifs visés consistent dans un premier temps à élaborer des plans d'action municipaux et par la suite à accroître la concertation et le partenariat.</p>	
<p><b>La seconde intervention</b> La seconde intervention vise à établir des mécanismes à long terme de soutien de la démarche de mobilisation. Chaque municipalité participante devra s'engager par résolution à prendre une part active à la démarche et à désigner un groupe d'action local (comité local de développement).</p>	
<p><b>Les projets</b> Deux types de projets : Les projets structurants qui se réfèrent aux besoins exprimés par la population lors des consultations publiques et les projets collectifs qui concernent les activités menées dans le cadre d'un projet spécifique.</p>	<p><b>Les projets</b> « On a commencé une démarche que je considère éducative. Par un moyen comme la réalisation de projets. » LM.F.2 « Dans les petits milieux, les élus se rendent compte que les petits projets ont des effets positifs. Cela vient un peu enlever la morosité et cela amène un peu plus de joie de vivre à leurs contribuables. » LM.E.1 « Chaque petit projet de la communauté entraîne un dynamisme, tous les projets portant sur la vitalité du milieu ont de grandes retombées [...] les projets rehaussent le sentiment d'appartenance et de fierté, le sentiment qu'on est capable, qu'on a des forces dans le milieu, de se revoir, de se redécouvrir dans le milieu, c'est ça du renforcement. » LM.A.1</p>

Sources : 1) MRC DE LA MITIS. 2002. *Plan de travail de la MRC de La Mitis*. Politique nationale de la ruralité. Mont-Joli. 53 p. ; 2) OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (Non publié). Document de travail, UQAR. Rimouski. 113 p

### 7.1.2.3 LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Les interventions prioritaires de la MRC de La Mitis ont été déterminées à la suite d'une consultation auprès des élus municipaux et des membres du Comité de mise en œuvre. La liste tient compte des autres plans d'action du milieu : Entente-cadre du CRCD, Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE), Plan d'action culturel, etc. Les interventions prioritaires pour les cinq années de la politique rurale ont été regroupées en fonction de ses grandes orientations.

#### **Orientation 1 : Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales**

[...] Élaboration d'un diagnostic de village et de plans d'action ; contacts téléphoniques et rencontres de mise à niveau régulière avec les groupes d'actions locaux et les conseils municipaux ; formation et/ou ateliers afin de sensibiliser les élus à leur rôle de développeur ; formation et/ou ateliers spécifiques pour les groupes d'action locaux ; valorisation de la formation de base et professionnelle via des projets pilotes (MRC DE LA MITIS, 2002, p.IV).

#### **Orientation 2 : Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction**

Le maintien et l'amélioration des services en milieux ruraux par la mise sur pied de coopératives de solidarité ou d'entreprises d'économie sociale et/ou de toute autre formule d'entrepreneuriat collectif ; l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'habitat par la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (collaboration avec la coordonnatrice culturelle du CLD pour la réalisation d'activités et/ou de projets) ; recommandation à l'égard de la modulation et de l'adaptation des politiques et mesures et programmes gouvernementaux québécois (MRC DE LA MITIS, 2002, p.IV).

#### **Orientation 3 : Soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural**

Mettre à la disposition exclusive des conseils municipaux et des groupes d'action locaux un ou des agents de développement ruraux ; accueillir les porteurs de projets, identifier et analyser les besoins et répondre aux demandes et/ou référer aux personnes concernées à travers le réseau ; fournir une aide technique adéquate aux promoteurs de nouveaux projets ou de projets déjà existants et assurer le suivi des dossiers en cours ; développer et tenir à jour ses connaissances en effectuant de la recherche ou en participant à des formations touchant le développement rural

(agents ruraux uniquement) et assurer la mise à niveau des informations recueillies pour le réseau (MRC DE LA MITIS, 2002, p.IV).

### 7.1.3 LE PACTE RURAL DE LA MRC D'AVIGNON

Le document de 17 pages libellé : *Plan de travail pour la mise en œuvre du pacte rural* et adopté en décembre 2002 par le Conseil des maires de la MRC comprend : 1) un bref profil biophysique et socio-économique du territoire ; 2) une mise en contexte incluant les axes de développement et les champs d'intervention prioritaire, une identification des parties dévitalisées du territoire et la démarche proposée ; 3) la structure organisationnelle devant assurer la mise en œuvre du pacte rural dans la MRC d'Avignon ; 4) l'identification et la participation des différents partenaires ; 5) les modalités de gestion de l'enveloppe budgétaire et l'échéancier ; 6) les résultats attendus et les mécanismes d'évaluation.

Le Plan de travail de la MRC d'Avignon s'inscrit dans la foulée des démarches entreprises par le CLD et la MRC depuis 1999. Il définit les grands axes de développement du territoire et s'articule autour de deux grands principes : 1) la volonté d'être proactif et 2) la recherche continue d'opportunités d'affaires.

Les principaux objectifs de la démarche proposée sont de faire connaître la PNR, d'animer le milieu rural, de concerter les intervenants socio-économiques et la population de la MRC d'Avignon, de susciter des projets en lien avec les priorités énoncées par la MRC, le CLD d'Avignon et par le gouvernement du Québec dans sa politique rurale.<sup>124</sup> Selon un intervenant du milieu : « Les objectifs du pacte rural sont vastes, il y a tellement de souplesse dans le programme, que les objectifs de la politique ne peuvent pas ne pas cadrer avec la planification stratégique d'un CLD ou d'une MRC. » AV.A.2

---

<sup>124</sup> MRC D'AVIGNON. 2002. *Op. cit.*, p.3

En plus de ces quelques objectifs, la démarche du pacte rural de la MRC d'Avignon se propose :

[...] de développer les compétences, d'éliminer les distances (technologies de l'information), de mobiliser le milieu, de favoriser la concertation, de renforcer l'identité et l'appartenance au milieu, d'assurer la relève (les jeunes), de valoriser l'entrepreneuriat, de se donner des infrastructures de transports adéquates, de vivifier le milieu (la vie communautaire) et de favoriser l'installation de nouvelles entreprises (MRC D'AVIGNON, 2002, p.5).

L'enveloppe budgétaire du premier pacte rural de la MRC d'Avignon totalisait 1 004 453 \$ pour les cinq années de la PNR, ce qui équivaut à 15,06 \$ par année pour chaque personne. Les ressources financières ont été réparties de la manière suivante : une enveloppe dite régionale qui correspond à environ 30 % du budget soit 300 439 \$ ; une enveloppe de 200 288 \$ répartie entre les zones est, ouest et centre de la MRC et, finalement, une enveloppe de 500 726 \$ qui a été subdivisée entre les 11 municipalités. En ce qui concerne le peu d'argent attribué par l'État, un acteur du milieu nous a mentionné que :

C'est certain que la difficulté que je vois dans le pacte rural, c'est que l'intervention du pacte n'est pas suffisante dans les municipalités les plus dévitalisées et il faudrait que le programme soit bonifié. Les communautés ont de grandes difficultés. Sans d'autres mesures, il s'agira d'un coup d'épée dans l'eau. AV.E.2

Le processus ayant conduit à la production du Plan de travail de la MRC d'Avignon est présenté au tableau 35.

**Tableau 35 : Élaboration du Plan de travail de la MRC d'Avignon**

Le processus d'élaboration du plan de travail	Commentaires recueillis auprès des acteurs du milieu en 2004
<p><b>Étape 1</b> Le plan de travail de la MRC d'Avignon s'inscrit dans la foulée des démarches entreprises par le CLD et la MRC depuis 1999, démarche qui définit les grands axes de développement du territoire.</p> <p>Les orientations de la politique rurale québécoise s'intègrent aux quatre grands axes de développement du CLD d'Avignon qui sont : le tourisme, l'agroalimentaire, les biotechnologies et la forêt.</p>	<p><b>Étape 1</b> « [...] lorsque la politique est arrivée, nous n'avions qu'à monter notre plan de travail à partir de nos données, on s'est dit que nous ne recommencerions pas cette démarche de consultation. [...] Pour nous, il s'agissait d'une opération d'ajustement plutôt que d'élaboration. Tout le processus a été fait avec rapidité et efficacité. » AV.E.1</p> <p>« Au début, le processus a été laborieux, à un moment donné nous ne faisons même pas parti du processus. [...] Au début nous étions déçus et j'ai été le premier à gronder. » AV.E.2</p>
<p><b>Étape 2</b> L'organisation du développement</p>	<p><b>Étape 2</b> « Pour notre MRC, il est clair que tout dépend des acteurs. Ici le partenariat a été fait dans un objectif de développement à long terme et non pas seulement pour donner des sous pour des petits projets locaux ici et là. » AV.F.1</p>

Sources : 1) MRC D'AVIGNON. 2002. *Plan de travail de la MRC d'Avignon*. Politique nationale de la ruralité. Carleton-sur-Mer. 17 p. ; 2) OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (Non publié). Document de travail, UQAR. Rimouski. 113 p.

### 7.1.3.1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le premier élément de la structure organisationnelle de la MRC d'Avignon est le Conseil des maires. Il agit dans le cadre de la PNR et du pacte rural qui en découle. Un Comité de suivi a aussi été mis sur pied, constitué du préfet de la MRC, du directeur de la MRC, du président du CLD, de la directrice du CLD et de l'agent rural du CLD. Le Comité de suivi est responsable de l'élaboration du plan de travail et du suivi de sa mise en œuvre. C'est lui qui analyse les projets soumis par les diverses collectivités et qui recommande les projets à financer au Conseil des maires par l'intermédiaire de la MRC.

Certains acteurs du milieu ont souligné le peu de place accordée lors de l'élaboration du plan de travail :

En tant que membre du Conseil des maires, notre rôle a surtout été d'assurer la répartition des fonds du pacte rural (pour chaque municipalité et pour chaque partie du territoire). Notre implication s'est limitée à ceci au départ. Le plan de travail avait déjà été préparé par une équipe du CLD. AV.E.1

Dans Avignon, la MRC a résolu d'associer le CLD à la démarche de mise en œuvre de la politique rurale dès la signature du pacte rural avec le gouvernement du Québec. Le CLD travaillera au niveau de la mobilisation et de l'animation du milieu dans le but d'améliorer le degré de connaissance que les ruraux possèdent des ressources de leurs territoires respectifs. Il se penchera également sur l'identification des actions qui devront être menées afin d'assurer la prise en charge du développement par les collectivités. Des comités de développement locaux ont été mis en place dans toutes les municipalités du territoire. Ils sont non seulement composés de 25 à 50 % de citoyens, mais aussi d'élus du monde municipal, de fonctionnaires municipaux et de représentants d'organismes travaillant dans chaque milieu.

De plus, comme le mentionne un acteur local de la MRC d'Avignon, le CLD met beaucoup l'accent sur le partenariat et sur le développement d'une vision à long terme des interventions. Le CLD identifiera des projets structurants à développer au sein des municipalités rurales du territoire. Finalement, la MRC a demandé spécifiquement à ce que le CLD se penche sur la promotion du développement intégré des ressources et le soutien technique aux promoteurs de projets. Le tableau 36 décrit les composantes de la structure organisationnelle du pacte rural de la MRC d'Avignon.

**Tableau 36 : Structure organisationnelle du pacte rural de la MRC d'Avignon**

La structure organisationnelle	Propos recueillis en 2004
<p><b>1. Le Conseil des maires de la MRC</b> C'est l'instance décisionnelle officielle de la MRC d'Avignon.</p>	
<p><b>2. Le Comité de suivi</b> Le Comité de suivi est formé : du préfet de la MRC, du directeur de la MRC, du président du CLD, du directeur du CLD et de l'agent rural du CLD.</p> <p>Le rôle et les responsabilités du Comité de suivi sont d'assurer la rédaction du plan de travail, d'encadrer sa réalisation, d'analyser et de recommander des interventions et des projets au Conseil des maires par l'intermédiaire de la MRC.</p>	<p><b>Le Comité de suivi</b> « Nous nous sommes bien entendus pour notre plan de travail. Nous l'avons déposé et il a été accepté tout de suite. Par la suite, il fallait s'entendre sur le plan organisationnel, c'est-à-dire au niveau de la gestion et du Comité de suivi. » AV.A.1</p> <p>« C'est simple, en guise de Comité de suivi, nous avons pris deux personnes de la MRC, deux personnes du CLD et l'agent rural. Mon comité de suivi est composé du préfet, du directeur de la MRC, du président du CLD, de la direction du CLD et de moi-même. Mon job est de coordonner le comité et le pacte rural. » AV.A.1</p>
<p><b>3. Le CLD (l'agent rural)</b> Le CLD accompagne la MRC dans sa démarche de développement local et met à la disposition de la MRC son agent rural pour l'animation, la mobilisation, l'aide technique et l'assistance à l'organisation des activités et à l'émergence des projets.</p>	<p><b>L'agent rural</b> « Idéalement s'il y avait un agent de développement affecté à une ou deux municipalités, il s'agirait d'un plus. L'agent pourrait alimenter les élus. Les attentes sont très grandes dans les petites municipalités. Tous les plans de développement locaux parlent du besoin en ressources humaines. Mais les gens ne veulent pas prendre des sous dans l'enveloppe du pacte rural pour assurer le financement. » AV.A.2</p>
<p><b>4. Les comités de développement</b> Mise sur pied d'un comité de développement au sein de chaque municipalité dévitalisée.</p>	
<p><b>5. Le Comité des partenaires pour le développement de la MRC d'Avignon</b> L'agente rurale du CLD, l'animatrice du Ralliement gaspésien, la conseillère en économie sociale, la conseillère de la Coopérative de développement régional, le représentant du CJE, le conseiller de la DRHC, etc.</p>	

Sources : 1) MRC D'AVIGNON. 2002. *Plan de travail de la MRC d'Avignon*. Politique nationale de la ruralité. 17 p. ; 2) OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (Non publié). Document de travail, UQAR, Rimouski. 113 p.

Pour les dirigeants locaux, la mise sur pied d'un Comité des partenaires pour le développement permet d'atténuer le manque de formation des bénévoles œuvrant au sein des comités locaux de développement et la faible capacité de développement des promoteurs de projets dans plusieurs municipalités rurales. Le Comité des partenaires comprend des représentants des municipalités, de la MRC, du CLD, de la SADC et d'organismes comme Place aux jeunes, Tourisme Baie des Chaleurs et Solidarité rurale. Par le partenariat, on souhaite consolider les comités de développement et soutenir l'émergence de projets en attendant que les municipalités soient en mesure d'assumer pleinement ce rôle.

#### **7.1.3.2 LA DÉMARCHE PRIVILÉGIÉE**

Pour un intervenant d'Avignon, il est clair qu'en l'absence de mesures de soutien à la formation des leaders du milieu, qu'une politique de nature décentralisée comme la PNR peut créer des effets pervers très défavorables au développement. En effet, plusieurs dirigeants des municipalités dévitalisées du territoire ne possèdent pas les habiletés, pour ne pas dire les capacités, à assumer le rôle qui leur est attribué dans le cadre de la politique rurale. Une personne interrogée lors de nos entrevues en 2004 nous en a fait la démonstration :

A travers tous les projets de développement, je me rends compte des manques au niveau des compétences, de la gestion des projets et au niveau de pas mal de choses. Tant au niveau communautaire qu'au niveau de l'animation du milieu. Dans un tel contexte, comment les gens peuvent-ils s'organiser et structurer des choses ? AV.F.1

Le tableau 37 présente la démarche privilégiée du pacte rural dans la MRC d'Avignon.

**Tableau 37 : La démarche privilégiée du pacte rural de la MRC d'Avignon**

La démarche privilégiée	Propos recueillis en 2004
<p>Dans la MRC d'Avignon trois zones rurales ont été identifiées et analysées à partir des indices de développement du ministère des Régions.</p> <p>Deux de ces zones sont considérées plus déstructurées (la zone centre : Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-est, Escuminac et la zone ouest : Matapédia, l'Ascension-de-Patapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise).</p> <p>Cette subdivision de l'espace géographique amène à penser le développement de manière territoriale en priorisant des projets structurants à caractère plus collectif, inter-municipalité et régional à l'intérieur de la MRC.</p>	<p>« Il y a une chose sur laquelle nous voulions travailler au niveau de l'utilisation des fonds, nous ne voulions pas que les municipalités prennent l'argent du pacte rural pour faire des projets qui n'ont pas de suite, peu ou pas de récurrence. » AV.F.1</p> <p>« Avant de faire la répartition des fonds, nous avons fait la sélection des critères. L'intention des maires à ce moment visait à aider au développement des petites municipalités et d'essayer à faire en sorte que les organismes dans les petits villages puissent survivre. » AV.E.1</p>
<p>La mobilisation et l'animation du milieu comprennent : l'amélioration de la connaissance que les individus possèdent de leurs ressources humaines et physiques, l'identification des actions à mener et des projets à développer et la prise en charge par la population de son développement.</p>	<p>« La mobilisation du milieu, on en parle depuis longtemps et la prise en charge du milieu par le milieu on en parle régulièrement. Mais dans les faits, nous n'avons jamais vraiment élaborés de mesures pour donner une chance aux divers milieux de s'approprier le développement. » AV.A.1</p> <p>« Nous savons que le monde rural ne changera pas du jour au lendemain, mais on peut par contre favoriser le développement local et le partenariat dans la municipalité et entre les municipalités. [...] C'est quasiment du travail missionnaire. » AV.A.2</p> <p>« C'est certain que la difficulté que je vois dans le pacte rural, c'est que l'intervention du pacte n'est pas suffisante dans les municipalités les plus dévitalisées et il faudrait un programme bonifié. Les communautés ont de grandes difficultés. Sans d'autres mesures, il s'agira d'un coup d'épée dans l'eau. » AV.F.1</p>
	<p>« Tu sais, le bébé il s'est traînée longtemps, il commence tout juste à marcher et il n'est pas très fort, il faut que l'espoir demeure. » AV.A.2</p>

Sources : 1) MRC D'AVIGNON. 2002, *Plan de travail de la MRC d'Avignon*. Politique nationale de la ruralité, 17 p. ; 2) OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (Non publié), Document de travail, UQAR. Rimouski, 113 p.

Par conséquent, on ne doit pas se surprendre que ce soient les localités les plus peuplées et les plus riches (souvent les mieux organisées), qui ont été favorisées parce qu'elles étaient en mesure de mieux utiliser les ressources financières du pacte rural. Par contre, les autres municipalités, celles qui ont le plus besoin de soutien, ont malheureusement beaucoup de difficultés à identifier des projets porteurs d'avenir. « Les projets qui ont été les plus bénéfiques sont ceux portant sur l'organisation du développement comme l'élaboration des plans de développement et le financement d'une partie des coûts d'un agent VVAP et d'un agent de développement touristique. » AV.A.1

### 7.1.3.3 LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Dans la MRC d'Avignon, des zones rurales de développement ont été identifiées à partir des indices de développement de l'État. Cette subdivision de l'espace géographique amène à penser le développement de manière territoriale en priorisant des projets structurants à caractère plus collectif à l'intérieur de la MRC. Au nombre de trois, ces zones ont toutes un caractère rural selon la définition donnée dans la PNR. La première, la « zone est » comprend Maria, Carleton-sur-Mer et Nouvelle. La seconde, dite la « zone centre », regroupe Pointe-à-la-Croix, Escuminac et Ristigouche-Partie-Sud-est. La dernière zone, la « zone ouest » est composée de Matapédia, l'Ascension-de-Patapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche et Saint-François-d'Assise.<sup>125</sup>

Les objectifs de la démarche proposée par le plan de travail sont : 1) de faire connaître la PNR ; 2) d'animer le milieu rural ; 3) de concerter les intervenants socio-économiques et la population des municipalités de la MRC et 4) de susciter des projets en lien avec les priorités énoncées par la MRC et le CLD. Les champs d'interventions prioritaires touchent les dimensions suivantes : l'éducation (développer les compétences); les technologies de l'information (atténuer l'impact des distances) ; l'animation économique (mobiliser le milieu afin de stimuler l'économie) ; la concertation (faire converger les forces vives du milieu) ; la

---

<sup>125</sup> MRC D'AVIGNON. 2002. *Op. Cit.*, p.12.

vie culturelle (renforcer l'identité et l'appartenance) ; les jeunes (assurer une relève) ; le développement de l'entrepreneuriat (valoriser l'entrepreneuriat) ; les transports (se donner des infrastructures adéquates) ; la vie communautaire (vivifier le milieu) et le démarchage d'entreprises (favoriser l'installation de nouvelles entreprises dans le milieu).

## **7.2 LE PACTE RURAL DE LA SECONDE PNR (2007-2014)**

### **7.2.1 LE PACTE RURAL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

Dans Rimouski-Neigette, le Plan de travail du second pacte rural est un document de 78 pages intitulé : *Plan de travail 2007-2014 du pacte rural* adopté le 19 septembre 2007 par le Conseil des maires et mis à jour le 20 février 2008. Il comprend : 1) une section portant sur les enseignements à retenir de l'expérience du pacte rural 2002-2006 ; 2) une description des planifications existantes au niveau de la MRC (le Schéma d'aménagement et de développement, le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi) ; 3) un état général des municipalités rurales tant au niveau de l'évolution démographique, qu'à l'égard des données socio-économiques ; 4) un portrait des municipalités rurales prioritaires dans le cadre du pacte rural ; 5) une description des enjeux et actions prioritaires pour la période 2007-2014 ; 6) la stratégie de mise en œuvre 2007-2014 ; 7) la politique d'investissement des programmes financiers et 8) les indicateurs pour l'évaluation de la démarche.

L'enveloppe budgétaire de la deuxième politique rurale est de l'ordre de 1,8 million de dollars pour la période s'étalant de 2007 à 2014. Tout comme pour le premier pacte rural, il est important de relativiser l'importance du montant accordé en fonction de la population rurale de la MRC (10 938 personnes) au moment de l'adoption de la PNR. En fait, la somme investie par l'État correspond à 164,56 \$ par personne pour les sept années, soit un maigre 23,50 \$ par année pour chaque personne vivant dans les municipalités rurales.

La structure organisationnelle du deuxième pacte rural est différente de celle expérimentée lors de la première PNR (2002-2006). En effet, « le Conseil des maires a passé en revue la stratégie de mise en œuvre du pacte rural. Il a apporté plusieurs ajustements et précisions à l'égard des rôles des acteurs impliqués dans la démarche de dynamisation des communautés rurales » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2007, p.64). Il a notamment été convenu de porter une plus grande attention aux municipalités dévitalisées du territoire que sont : Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin et Saint-Eugène-de-Ladrière. « Les agents seront attitrés aux municipalités selon le plan suivant : Un agent qui sera attitré pour les municipalités de : Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Fabien, Saint-Eugène-de-Ladrière. Un agent qui sera attitré pour les municipalités de : Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2007, p.69).

Les agents ruraux<sup>126</sup> porteront une attention particulière à l'aspect qualité de vie des populations (maintien et amélioration des services de proximité, qualité de vie des aînés, diversification de l'offre de services sur le plan des loisirs et des activités culturelles) car c'est cet aspect qui a reçu l'aval de la plupart des personnes ayant participé aux consultations organisées lors de l'élaboration du Plan de travail. « Le rôle de l'agent rural est central dans la réussite de la dynamisation des communautés rurales et le succès ne peut venir que d'une confiance mutuelle entre lui et les acteurs locaux » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2007, p.68).

Le Comité de suivi du pacte rural demeure l'instance principale tandis que le CLD Rimouski-Neigette « [...] est mandaté pour coordonner l'ensemble des interventions terrains reliées au Pacte rural » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2007, p.66). Le Comité de suivi doit tenir au moins deux rencontres par année, une en hiver et la seconde à l'automne.

---

<sup>126</sup> « Les agents de développement seront basés au bureau du CLD Rimouski-Neigette. Leur attachement au bureau du CLD permettra d'assurer un meilleur encadrement de leur travail, de profiter de la synergie de l'équipe multidisciplinaire du CLD Rimouski-Neigette et d'être à proximité des intervenants de support (organismes gouvernementaux et ressources externes). » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2007, p.70).

Selon le Plan de travail :

Le Comité de suivi du pacte rural est la table de concertation des principaux acteurs interpellés dans la mise en œuvre du plan directeur de développement des municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette. [...] Le Comité de suivi du pacte rural sera composé des membres suivants : Préfet de la MRC de Rimouski-Neigette ou le préfet suppléant ; maires ou représentants des sept municipalités rurales ; officier de chaque corporation de développement local ; directrice de la MRC ; directeur du CLD ; directeur de la SADC ; les deux agents de développement en milieu rural ; la coordonnatrice culture et patrimoine de la MRC de Rimouski-Neigette (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2007, p.71).

Dans le but de mieux comprendre la situation qui prévaut au sein des localités dévitalisées du territoire, un inventaire des forces, faiblesses et opportunités de développement a été réalisée par les membres de l'équipe du CLD. On trouve une synthèse de ces divers éléments au tableau numéro 38.

**Tableau 38 : Forces et faiblesses des municipalités dévitalisées de Rimouski-Neigette**

<b>Les municipalités</b>	<b>Les forces</b>	<b>Les faiblesses</b>	<b>Les opportunités</b>
<b>Esprit-Saint</b>	Disponibilité de logements sociaux ; présence d'une école primaire (environ 20 élèves) ; transport collectif.	Peu ou pas d'offre récréative et touristique ; besoin d'une mise à niveau des infrastructures municipales ; manque d'esthétisme du village ; l'insuffisance des services de proximité (faiblesses partagées par l'ensemble des municipalités dévitalisées).	Potentiel agricole des terres inexploitées ; la proximité du réseau provincial des sentiers de motoneige et de quad ; le Centre de mise en valeur des Opérations dignité ; Les Compagnons d'Esprit-Saint (éco-quartier) ; la disponibilité de terres publiques au Vingt milles).
<b>Saint-Eugène-de-Ladrière</b>	Une école primaire ; la disponibilité d'un service de garderie ; la proximité de plusieurs pôles économiques ; des jeunes qui s'impliquent dans la communauté ; le transport collectif.	La non-disponibilité des emplois ; le faible niveau de scolarité ; une population insuffisante pour la viabilité économique des services de proximité ; peu ou pas d'hébergement pour les aînés ; l'éloignement des écoles secondaires.	La proximité du réseau provincial des sentiers de motoneige et de quad ; le développement de l'offre de services aux visiteurs lors des événements ; La Seigneurie Nicolas Riou – le projet d'érablière ; la mise en valeur des productions agricoles locales.
<b>Saint-Marcellin</b>	Croissance démographique ; un niveau de scolarité compétitif ; la proximité de plusieurs pôles économiques ; accès au transport collectif	Peu ou pas d'offre de services en loisirs jeunesse ; pas d'école primaire ; quelques infrastructures municipales à mettre à niveau ; notoriété déficiente.	Présence du TNO du lac Huron ; accès facile à de nombreux lacs ; le potentiel de développement de la Feste médiévale ; la disponibilité de la biomasse forestière.
<b>La Trinité-des-Monts</b>	Disponibilité de services de proximité ; présence du siège social de la SERN ; la proximité de la rivière Rimouski ; transport collectif.	Pas d'école primaire ; peu ou pas de service de garderie ; diminution du nombre de personnes s'impliquant dans la municipalité.	79 terrains inexploités et trop petits pour l'agriculture ou la foresterie ; le potentiel éolien.

Source : MRC de Rimouski-Neigette. 2010. *Plan de diversification et de développement*. p. 20 à 22.

Le Conseil des maires de la MRC a maintenu les quatre mesures financières de la première PNR : le programme d'appui financier aux corporations de développement local ;<sup>127</sup> le programme concernant le financement des agents ruraux PNR ; le programme de financement des projets locaux et le programme d'assistance financière pour les projets de développement inter-municipaux.

Pour les projets locaux du second pacte rural, il a été établi que les seuls requérants éligibles pour du financement en provenance de l'enveloppe de la politique rurale étaient les organismes communautaires, les entreprises en économie sociale et les coopératives. L'objectif de ce programme est d'appuyer financièrement les projets structurants identifiés par les collectivités dans leur plan de développement local et qui sont en lien avec les enjeux et les objectifs du Plan de travail 2007-2014 du pacte rural. Par contre, pour ce qui est du programme pour les projets touchant plus d'une localité, la porte semble encore ouverte aux entreprises privées. En effet, la liste des requérants potentiels est la suivante : « Les requérants : la MRC de Rimouski-Neigette, un groupe de municipalités associées dans un même projet ou un promoteur détenant un statut d'entreprise ou encore un organisme sans but lucratif » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2008, p.77).

Le Conseil des maires a procédé à une révision en cours de route de la stratégie de déploiement des services liés au pacte rural, un seul des trois postes d'agent de développement a été maintenu. Son principal mandat est d'accompagner dans leurs projets les promoteurs en provenance des quatre municipalités dévitalisées du territoire. L'étude des propositions soumises dans le cadre du programme de soutien aux projets locaux est effectuée par le comité d'investissement du CLD qui fait ensuite une recommandation au Conseil des maires de la MRC.

---

<sup>127</sup> « La Corporation de développement local est une instance où sont regroupés les citoyens et les citoyennes préoccupés par le développement économique et social de leur communauté. Cette instance est la pierre angulaire de la Politique nationale de la ruralité » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2007, p.66).

### 7.2.2 LE PACTE RURAL DE LA MRC DE LA MITIS

Le Plan de travail du pacte rural 2007-2014 de la MRC de la Mitis est un document de 31 pages, comprenant : 1) une section sur les enseignements à retenir de l'expérience du premier pacte rural ; 2) une partie mentionnant la nécessaire prise en compte des autres planifications élaborées au niveau de la MRC (Schéma d'aménagement de la MRC, Plan d'action local pour l'économie et l'emploi, etc.) ; 3) l'importance de la problématique particulière des milieux ruraux (l'évolution démographique négative) ; 4) les enjeux et champs prioritaires retenus pour la période 2007-2014 ; 5) l'aspect mobilisation des milieux, tant au niveau de la MRC que des municipalités (territorial et local) ; 6) l'aspect animation du milieu ; les modalités de gestion du pacte rural, de même que les modalités d'affectation du budget ; 7) le rôle des agents ruraux et les attentes à l'égard de ces derniers ; 8) les actions retenues à l'égard des municipalités dévitalisées du territoire ; 9) les actions supralocales (territoriales) et finalement des indicateurs de résultats. L'enveloppe budgétaire du pacte rural découlant du renouvellement de la PNR est de 3 064 855 \$ pour les sept années du programme. Si l'on tient compte de la population mitissienne qui totalisait 19 365 personnes en 2006, ce montant correspond à 158,26 \$ par personne pour les sept années du pacte rural, soit 22,60 \$ par personne pour chaque année.

Dans la section « Enseignements à retenir de l'expérience du pacte 2002-2006 », le Plan de travail 2007-2014 précise que quelques correctifs ont été apportés par rapport au premier plan de travail (2002-2006), et ceci tout en capitalisant sur les bons coups effectués lors de la première PNR. Selon la MRC de La Mitis, la première politique rurale « [...] s'est avérée un outil catalyseur » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.3). Précisons ici que la démarche retenue par les intervenants de la MRC s'inscrit dans le prolongement de l'approche élaborée dès le tout début de l'intervention qui visait à soutenir la mobilisation des communautés, l'appropriation par les collectivités de la politique rurale, ainsi que le renforcement des capacités de développement des bénévoles et des élus du monde municipal.

En ce qui concerne les « enseignements à retenir » de la première PNR, selon le plan de travail de la MRC :

[...] l'expérience du premier pacte a été très enrichissante. En plus de doter le milieu d'une aide financière additionnelle pour la réalisation de projets, il a consolidé et instauré dans les différentes municipalités de la MRC une dynamique de mobilisation qui a eu un effet marquant sur le renforcement des capacités collectives à prendre en charge leur développement (MRC DE LA MITIS, 2007, p.3).

Toujours dans la section « Enseignements à retenir », la MRC fait directement référence au besoin de mettre plus d'efforts dans la concertation entre ses municipalités et ses diverses portions géographiques. En effet, le Plan de travail 2007-2014 précise que : « La première génération du pacte rural nous aura appris que la concertation, bien que souhaitée, n'est pas nécessairement facile à établir et même à garder. L'esprit de clocher soit par secteur d'intervention ou par secteur géographique est encore très fort et une plus grande sensibilisation est nécessaire » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.3). À cette fin, La Mitis s'inspirera de la démarche de concertation élaborée par les instances de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Une démarche qui nécessite : « [...] une volonté des partenaires de coopérer à la réussite du projet partagé ; une reconnaissance de l'apport particulier de chacun des partenaires ; une attention constante sera portée à la nature et à la qualité de la relation autant qu'à la démarche de prise de décision » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.3).

Dans la partie intitulée : « La prise en compte des planifications existantes » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.5-6). Il est fait mention de l'importance de respecter, dans le cadre des activités du pacte rural, les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis, du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi du CLD de La Mitis, de la Politique culturelle de La Mitis, de la Stratégie sur l'établissement des jeunes au Bas-Saint-Laurent de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent et du Plan de développement 2007-2012 de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

Le Plan de travail 2007-2014 précise aussi que les priorités des interventions du pacte rural seront déterminées chaque année en concordance avec les recommandations de la « Commission des leaders » et ce, toujours dans le but de favoriser la concertation et de poursuivre une vision commune du développement. La Commission des leaders a été mise en place après la journée de réflexion et de consultation tenue dans le cadre du processus de mise à jour du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE). Au cours de ladite journée, les principaux acteurs du développement étaient présents sur place (élus du monde municipal, leaders du développement économique, bénévoles des comités de développement, représentants des organismes communautaires, chambre de commerce, Carrefour jeunesse emploi, Commission scolaire, Société d'aide au développement des communautés et Centre local d'emploi). La Commission des leaders veut agir face à la croissance démographique ; aux tendances structurelles qui affectent l'économie locale et par rapport à la cohésion sociale (identité territoriale mitissienne) et au renforcement du pouvoir attractif de la MRC de La Mitis. Elle se réunira chaque trimestre afin d'assurer un suivi et d'apporter des recommandations dans la mise en œuvre du PALÉE. On mentionne aussi le désir de soutenir la réalisation de projets de toutes sortes axés sur l'amélioration du milieu de vie des populations rurales.

Le Plan de travail 2007-2014 confirme le maintien du Comité de mise en œuvre du pacte rural parce que cette instance « [...] permet de poser un regard territorial sur l'action à entreprendre » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.19). Il précise le rôle des comités locaux de développement, qui constitue « [...] un moyen privilégié pour poursuivre l'animation dans les milieux » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.24), de même que la poursuite du déploiement d'agents de développement ruraux sur l'ensemble du territoire parce qu'ils « [...] jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du pacte rural » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.25) puisqu'ils peuvent « [...] offrir un soutien aux comités locaux et aux autres organismes, favoriser la concertation dans la municipalité et le renouvellement de la participation citoyenne » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.19). Le document rappelle l'importance des trois conditions nécessaires pour l'atteinte d'un plein développement du milieu, à savoir : « [...] la participation active des élus municipaux au développement local de leur communauté ; le

partenariat et la concertation entre les différents acteurs locaux d'une même municipalité dans le but de travailler à une vision commune de développement ; la collaboration accrue entre les municipalités afin de créer des alliances stratégiques » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.3).

Parmi les principales composantes de la problématique rurale de la MRC de La Mitis, il y a une section sur l'évolution démographique et les inégalités socio-économiques sur le territoire. Il est fait état de l'évolution démographique des municipalités de la zone côtière (Sainte-Luce et Sainte-Flavie) et de la localité de Saint-Donat au centre de la MRC versus celles de l'arrière-pays, de la gravité du niveau de chômage et de l'importance des paiements de transferts pour les municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc, Les Hauteurs, La Rédemption et Saint-Charles-Garnier.<sup>128</sup>

Selon le Plan de travail 2007-2014, « la mobilisation, qui est au cœur d'une démarche de développement, est un processus continu qui doit être planifié » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.17). C'est pourquoi la MRC poursuivra les activités liées à l'animation et à la mobilisation des collectivités du territoire. Il semble bien que l'expérience des dernières années ait clairement mis en évidence que l'action concertée et soutenue est une avenue gagnante en matière de développement. Le support et l'animation dans le milieu sont des éléments clés qui servent de point de départ pour redonner au milieu une certaine cohésion sociale. Le tableau 39 décrit les principales orientations et objectifs du plan de travail (2007-2014).

---

<sup>128</sup> MRC DE LA MITIS. 2007. *Op. Cit.*, p.5-6.

**Tableau 39 : Les orientations et objectifs de la MRC de La Mitis (PNR 2007-2014)**

<b>Orientations</b>	<b>Objectifs</b>
<b>1.</b> <b>Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales</b>	Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur du territoire ;  intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation.
<b>2.</b> <b>Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction</b>	Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité ;  améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance ;  favoriser l'adaptation des politiques et programmes gouvernementaux.
<b>3.</b> <b>Soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural</b>	Renforcer la participation et l'engagement du monde rural ;  promouvoir le cadre ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien des collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations.

Source : MRC DE LA MITIS. *Plan de travail - pacte rural 2007-2014*, p. 13.

Les modalités de l'affectation budgétaire de l'enveloppe du pacte rural et du soutien financier aux projets se font de la même façon qu'au cours du premier pacte rural. « L'enveloppe est divisée en trois volets : 1) un volet administratif qui correspond à 10 % du budget, 2) un volet animation pour le financement des agents ruraux et 3) un volet financement des projets locaux et territoriaux » (MRC DE LA MITIS, 2007, p.25). Les projets devront être issus en tout ou en partie des problématiques identifiées par le milieu. Les projets ne doivent pas substituer un ou plusieurs services déjà existants sur le territoire. On peut donc dire que le second pacte rural ne fait qu'assurer une poursuite de la démarche entreprise il y a quelques années avec le premier pacte rural. Afin de stimuler les partenariats, La Mitis s'est dotée d'une « Charte du développement » dans le cadre de la deuxième PNR.

**Tableau 40 : La Charte du développement mitissien**

<b>Paramètres</b>	
<b>Préambule</b>	La Politique nationale de la ruralité, appliquée dans la MRC de La Mitis, privilégie un développement territorial dont le concept plus global réunit aussi bien les aspects économiques, sociaux, territoriaux et identitaires, environnementaux, paysagers (humain et culturel) et décisionnels. Le développement, ici défini, appartient à nous, citoyens de la MRC de La Mitis et nous avons tous un droit et une responsabilité de compréhension, d'appréciation et de conservation de ces valeurs universelles.
<b>Engagements</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Démontrer par leur engagement et leur implication que les élus et le conseil municipal veulent agir sur leur environnement, le transformer, le respecter et l'adapter à leurs besoins ;</li> <li>2) viser l'intégration harmonieuse de l'ensemble des citoyens au développement de sa localité puisque chaque municipalité est en soi un gouvernement à l'échelle humaine ;</li> <li>3) reconnaître la planification du développement comme facteur essentiel au développement structuré de son territoire ;</li> <li>4) intervenir adéquatement et équitablement face aux réalités et aux besoins de la collectivité afin d'assurer l'épanouissement du citoyen, de sa famille et de sa communauté ;</li> <li>5) anticiper, garantir et concourir au dynamisme collectif, à l'accès citoyen aux services de proximité, au maintien des acquis et à l'émergence d'initiatives ;</li> <li>6) soutenir, considérer et promouvoir le travail et les compétences des leaders et des bénévoles de la municipalité, ressources indispensables ;</li> <li>7) encourager, l'adhésion, la collaboration et la concertation des partenaires culturels, communautaires, économiques, sociaux et touristiques au développement de notre municipalité ;</li> <li>8) promouvoir l'engagement et l'application de la présente charte auprès des collaborateurs de la municipalité.</li> </ol> <p style="text-align: center;">En foi de quoi nous les maires de La Mitis adhérons à la présente charte en ce 17 octobre 2007.</p>

Source : CLD DE LA MITIS. Notre Charte du développement mitissien. Distribuée à l'occasion du lancement de la seconde PNR à Mont-Joli en octobre 2007.

### 7.2.3 LE PACTE RURAL DE LA MRC D'AVIGNON

Le document de 27 pages intitulé : *Pacte rural 2007-2014, Plan de travail adopté par le Conseil des maires de la MRC* comprend : 1) un rappel des dispositions du pacte rural concernant le plan de travail ; 2) une section traitant des enseignements à retenir de l'expérience du pacte rural 2002-2007 ; 3) une partie portant sur les planifications existantes au sein de la MRC (schéma d'aménagement, plan d'action local pour l'économie et l'emploi, plan quinquennal de la CRÉ Gaspésie-Iles-de-la-madeleine) ; 4) une description de la problématique rurale du territoire ; 5) la stratégie de mobilisation du milieu ; 6) les mécanismes d'animation du milieu ; 7) les modalités de gestion du pacte rural ; 8) les diverses modalités concernant l'affectation des ressources financières et le financement des projets ; 9) les actions visant les municipalités dévitalisées et 10) les indicateurs de résultats attendus et les mécanismes d'évaluation. En ce qui concerne les enseignements à retenir du premier pacte rural :

La MRC d'Avignon entend préserver les grands enjeux suivants, issus de la première Politique nationale de la ruralité : stimuler et soutenir le développement et la prospérité des collectivités rurales ; assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction ; soutenir l'engagement des citoyennes et des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural » (MRC D'AVIGNON, 2007, p.2).

Tout comme pour Rimouski-Neigette et La Mitis, le deuxième pacte rural de la MRC d'Avignon poursuit la façon de faire entreprise dans le cadre de la première politique rurale. Les principaux objectifs de la démarche proposée sont : de faire connaître la PNR ; d'animer le milieu rural ; de concerter les intervenants socio-économiques et la population de la MRC d'Avignon ; de susciter des projets en lien avec les priorités énoncées par la MRC, le CLD d'Avignon et par le gouvernement du Québec dans sa politique rurale.

En plus de ces quelques objectifs, la MRC d'Avignon se propose : 1) de développer les compétences ; 2) d'éliminer les distances (grâce aux technologies de l'information) ; 3) de mobiliser le milieu ; 4) de favoriser la concertation ; 5) de renforcer l'identité et l'appartenance au milieu ; 6) d'assurer la relève (en mettant l'accent sur les jeunes) ; 7) de valoriser l'entrepreneuriat ; 8) de se donner des infrastructures de transports adéquates ; 9) de vivifier le milieu (la vie communautaire) ; 10) de favoriser l'installation de nouvelles entreprises dans le milieu.

L'enveloppe budgétaire du deuxième pacte rural est de l'ordre de 1 708 335 \$ pour la période 2007-2014, ce qui équivaut à 18,11 \$ par année pour chaque personne, soit un grand total de 126,81 \$ pour les sept années de la politique. En ce qui concerne l'utilisation des fonds, tout comme pour la première politique rurale, la MRC a divisé le montant en deux parties : une enveloppe territoriale qui représente les deux-tiers du montant reçu de l'État, soit 1 138 890 \$ et qui vise à soutenir la réalisation de projets structurants pouvant toucher plus d'une municipalité ainsi que des projets collectifs et une enveloppe locale correspondant au tiers de l'enveloppe budgétaire (569 445 \$) pour la réalisation de projets au niveau des municipalités. Le CLD et la MRC accordent les ressources financières en fonction des stratégies de développement de la MRC, du CLD et des municipalités.

La structure de gestion mise en place au cours du premier pacte rural (PNR) est en bonne partie reconduite pour le seconde PNR. La nouvelle structure de gestion comprend : le Comité de priorisation du pacte rural (le préfet et le directeur général de la MRC, le président, la directrice du CLD et les agentes rurales), le Conseil des maires (qui entérine des recommandations qui lui sont soumises), les agentes rurales dont le mandat est de mettre en œuvre le pacte rural et les comités locaux de développement.

Selon la MRC d'Avignon :

Le pacte est un instrument de renforcement des capacités locales tournées vers un développement prenant ses sources dans le milieu. Il sert aussi à la sensibilisation des élus et des citoyens à leur rôle dans la recherche du renouvellement de leur communauté, à l'amélioration des compétences et au développement des identités » (MRC D'AVIGNON, 2007, p.18).

Le prochain tableau présente les défis et enjeux de la MRC d'Avignon pour la deuxième PNR (2007-2014).

**Tableau 41 : Les défis et enjeux de la MRC d'Avignon (PNR 2007-2014)**

Paramètres	Descriptif
<b>Les défis</b>	<p>1) Le renouvellement de la population ; 2) la mobilisation des citoyens en général et plus particulièrement celle des jeunes (il est reconnu que lorsqu'il y a implication des jeunes dans la communauté, celle-ci devient à coup sûr plus dynamique et innovante) ; 3) de meilleurs échanges, de l'entraide et des liaisons entre les communautés de la zone Est, Centre et Ouest de la MRC ; 4) l'accès Internet haute vitesse pour toutes les municipalités de la MRC afin d'attirer de nouveaux arrivants ; 5) la mobilisation des milieux dévitalisés afin qu'ils prennent en charge le développement des communautés ; 6) la diversification économique de la MRC.</p>
<b>Les enjeux</b>	<p><b>L'enjeu des territoires dévitalisés</b> La diversification économique de la MRC.</p> <p>L'embauche d'un agent rural pour la région Matapédia/Les Plateaux, basé à Matapédia et ayant pour mandat d'amorcer une démarche de mobilisation et de sensibilisation des citoyens et des élus face aux enjeux socio-économiques.</p> <p>La rédaction d'un plan de développement supporté par le milieu pour chacune des municipalités et sa mise en œuvre par des comités locaux.</p> <p><b>L'enjeu d'une approche de territoire</b> Sensibiliser les élus face aux enjeux de la MRC d'Avignon et mettre en place des actions de développement concertées.</p> <p>Afin de mobiliser les citoyens et les élus autour de projets territoriaux, l'affectation des budgets sera modifiée. L'enveloppe territoriale comptera pour le deux-tiers de l'enveloppe globale disponible.</p>
<b>Les autres enjeux</b>	<p>Les projets doivent s'inscrire dans le plan de développement de la municipalité.</p> <p>Adoption de nouveaux critères d'évaluation pour les projets : respect des champs et axes d'intervention prioritaires préétablis, viabilité du projet, équité entre les municipalités.</p>

Source : Centre local de développement de la MRC d'Avignon. 2007. *Plan de travail – pacte rural 2007-2014*. p. 16-17.

Il faut prendre note que pour les intervenants politiques locaux, le pacte rural est en mesure de créer un véritable espace de concertation favorable au renforcement des capacités de développement des diverses collectivités. On peut déceler un fait nouveau par rapport au plan de travail 2007-2014, c'est l'élaboration d'une mission pour le pacte rural de la MRC d'Avignon :

Le pacte rural de la MRC d'Avignon consiste à animer et à soutenir le milieu afin de vitaliser le territoire, de diversifier son économie, de mettre ses ressources en valeur, de préserver son identité et sa qualité de vie, d'encourager la prise en charge du milieu par le milieu et ce, par un soutien technique et financier en encourageant la réalisation de projets collectifs, structurants et mobilisateurs pour l'ensemble de ses onze municipalités et plus particulièrement pour les zones les plus dévitalisées (MRC D'AVIGNON, 2007, p.4).

Concernant la mobilisation du milieu, les intervenants s'entendent sur la pertinence de certains éléments comme : « Être plus présents sur le terrain afin de mieux cerner les besoins et la réalité des communautés. [...] Communiquer publiquement les bons coups des communautés et des groupes issus du milieu qui prennent en main des projets et les mènent avec succès » (MRC D'AVIGNON, 2007, p.3). C'est pourquoi il a été décidé de procéder à l'embauche d'un deuxième agent rural afin de soutenir les municipalités les plus dévitalisées à l'occasion de la PNR. « La mobilisation est au cœur de la démarche de mise en œuvre et, elle doit être continue au cours des sept prochaines années du pacte rural » (MRC D'AVIGNON, 2007, p.18).

En effet, comme le précise le Plan de travail de la MRC d'Avignon, les agents ruraux sont « [...] au centre de la mise en œuvre du pacte rural » (MRC D'AVIGNON, 2007, p.23). Ils ont comme premier mandat d'amorcer une démarche de mobilisation et de sensibilisation des citoyens et des élus face aux enjeux socio-économiques des communautés. L'objectif final de la démarche étant l'élaboration d'un plan de développement qui sera supporté par chaque municipalité et dont la mise en œuvre relèvera des comités locaux de développement.



## **CHAPITRE 8**

### **LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RURALE QUÉBÉCOISE**

« Pour réaliser un projet qui demande de sortir du connu, de tirer les membres d'une collectivité du train-train de l'ordinaire, il faut en tout premier lieu des leaders » (VACHON, 2011, p.351).

#### **8.1 LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNR**

Cette partie de la thèse apporte un éclairage sur la mise en œuvre du pacte rural associé à la PNR. Cette même mise en œuvre passe par l'élaboration d'une approche de développement qui est le reflet de la perception des acteurs socio-économiques locaux à l'endroit de leurs communautés et du développement souhaité pour leurs concitoyens. Selon nous, cette démarche peut aussi être désignée sous le nom de stratégie de mise en œuvre parce qu'elle comprend les interventions planifiées par les instances politiques de chaque MRC autour d'un certain nombre d'activités, de moyens et d'objectifs. Elle comporte habituellement un processus de suivi des activités. L'histoire locale, les expériences du passé et la grande diversité qui existe au sein des municipalités influencent de multiples façons la trajectoire des démarches entreprises par les diverses unités territoriales. L'étude de ces stratégies, qui constitue l'axe central de la démarche de revitalisation des communautés entreprise dans le cadre de la politique rurale, fournit divers éléments permettant de mieux comprendre l'influence des grands modèles de développement économique.

Pour les besoins de la présente recherche et afin de découvrir les attributs des stratégies de mise en œuvre de la PNR au niveau des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon, nous avons sélectionné les renseignements qui semblaient les plus pertinents parmi l'ensemble des informations figurant tant dans les plans de travail que dans les réponses colligées à la suite des entrevues réalisées en 2004 et 2006. Un premier examen nous a permis de dégager au moins deux niveaux où chacune de ces grandes approches propose des logiques d'action différentes : l'appropriation par les ruraux des objectifs de la PNR et les attentes envers la politique rurale.

### **8.1.1 L'APPROPRIATION PAR LES RURAUX DES OBJECTIFS DE LA PNR**

Avant d'entreprendre une description détaillée des façons de faire des MRC qui nous intéressent, il y a lieu de se pencher sur un aspect extrêmement important du déroulement des activités de revitalisation des milieux ruraux. Il s'agit du mécanisme d'appropriation des objectifs de la PNR. Comme le précise la politique rurale : « Dans un processus d'appropriation du développement, le capital humain demeure au centre de toute créativité et l'acquisition du savoir de même que le développement des compétences sont des avenues incontournables » (MINISTÈRE DES RÉGIONS, 2001, p.20).

Notre analyse des commentaires compilés dans le cadre de notre étude nous a permis de constater l'existence d'une compréhension assez différenciée des objectifs globaux de la PNR et de la façon dont sa concrétisation devait se faire au sein des MRC. D'ailleurs, il semble qu'il existait, dès le lancement en grande pompe de la politique en 2001, certaines lacunes au niveau des communications gouvernementales, notamment sur la constitution des plans de travail et à l'endroit des attentes gouvernementales. Le tableau 42 nous révèle l'impact des imprécisions entourant les objectifs de l'initiative gouvernementale.

**Tableau 42 : Appropriation des objectifs de la PNR par les acteurs locaux**

MRC	Propos recueillis en 2004
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<p>« La population ne sait pas suffisamment ce qu'est le pacte rural, c'est encore très flou pour plusieurs. » RN.E.1</p> <p>« En partant, il y a un accrochage, une erreur dans la rédaction même du règlement qui met en place le pacte rural. Lorsque la municipalité rurale fusionnée à la ville centre est inscrite dans le pacte, on déduit que si cette localité était dans le pacte, la ville devait l'être elle aussi. On s'en vient dans la zone urbaine entraînant une nouvelle polémique entre la ville centre et les zones rurales environnantes. » RN.E.2</p> <p>« La politique rurale c'était pour moi la grande contradiction. C'était comme si le gouvernement parlait des deux côtés de la bouche à la fois. D'un côté, on donne de l'argent pour améliorer les services dans les milieux ruraux et d'un autre, on voulait faire payer par les ruraux des services de la ville centre, des services non choisis par les gens. » RN.F.1</p>
<b>MRC de La Mitis</b>	<p>« Il y avait beaucoup de scepticisme dans certaines municipalités, les gens y croyaient plus ou moins, en disant qu'il n'y avait pas beaucoup d'argent et qu'il n'y aura pas énormément d'impacts. Dans certaines municipalités, il y avait une vision un peu négative de ce programme. » LM.E.1</p> <p>« À court terme, les maires avaient des visions de grandeur. Ils s'attendent à voir du développement économique à court terme. Les bénévoles sont plus patients face aux visions de développement et ils sont moins pressés par le temps. » LM.A.2</p> <p>« Je pense et j'ai l'impression qu'en engageant 90 millions de dollars sur cinq ans, qu'il y a une forme de désengagement de la part du gouvernement, dans le sens qu'on remet le problème aux communautés, mais la machine politique ne suit pas et nous n'avons plus d'appui. » LM.F.1</p>
<b>MRC d'Avignon</b>	<p>« Les municipalités ne savaient pas ce qu'était le pacte rural et elles ne savaient pas comment faire l'intégration de ce programme dans le développement des communautés. » AV.A.2</p> <p>« Les maires et les conseillers n'avaient aucune espèce d'idée de ce qu'ils pouvaient faire avec l'argent des pactes ruraux. C'est aussi clair que cela. Moi, je crois qu'il y avait un gros manque au niveau des communications. » AV.A.2</p> <p>« Mon attente envers le gouvernement et le ministère des Régions à l'époque était qu'ils soient bien préparés et ils ne l'étaient pas. [...] Ils ont fait un show de boucane pour annoncer la politique rurale à Québec et moi je dis qu'ils n'ont pas transmis le bon message aux préfets. » AV.A.1</p>

Source : OUELLET, Claude 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (non publié), Document de travail, UQAR, Rimouski, 113 p.

Nous constatons que l'interprétation par les élus des objectifs de la politique et du pacte rural qui en découle semble dépendre non seulement de la compréhension des objectifs nationaux, de la vision d'avenir et du désir de changer les choses des élus, mais également de la santé économique, des tendances démographiques des territoires et de la dynamique des acteurs des localités. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'un ensemble de démarches diversifiées a été mis en œuvre dans l'Est-du-Québec.

Des actions ciblées en animation et en formation permettent par contre de faciliter cette appropriation et font en sorte que la participation des acteurs ne repose plus autant sur les connaissances et les suggestions déjà préexistantes au sein des MRC et des CLD. Ceci explique qu'actuellement, dans La Mitis, les élus et les bénévoles suivent des formations et sont mieux en mesure de participer, d'intervenir et de jouer un rôle actif dans le processus de revitalisation. Dans La Mitis : « L'acquisition de connaissance et le développement des compétences sont des voies essentielles à développer pour contrer le cercle vicieux de la dévitalisation dans lequel plusieurs communautés de La Mitis sont coincées. » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.14). La MRC de La Mitis constitue donc un exemple intéressant quant au processus d'appropriation de la PNR par les intervenants du milieu. En effet, la mise en place par les leaders du milieu, dès l'adoption de la politique rurale, de comités locaux au sein de chaque localité et la création d'outils de formation facilitant le travail des bénévoles intervenant sur le terrain, ont permis aux citoyens de trouver des façons d'initier le développement, permettant ainsi de devenir de véritables acteurs de changement.

Dans Rimouski-Neigette, la stratégie de mise en œuvre du pacte rural s'est transformée au fil des mois. Elle est passée de l'accompagnement des collectivités et du renforcement des capacités de développement (prévu au départ dans le plan de travail) à une approche de type « fonds d'investissement » axé principalement vers le soutien à des promoteurs privés. Nous y reviendrons ultérieurement.

Dans Avignon, étant donné la forte implication du CLD au début du processus et de la mise à l'écart des acteurs lors de l'élaboration du plan de travail et de ses orientations, on ne peut pas vraiment parler d'une réelle appropriation par les leaders du milieu du processus de mise en œuvre de la politique rurale et de revitalisation des collectivités rurales. C'est d'ailleurs ce que dit un acteur du milieu : « Le plan de travail avait déjà été préparé par une équipe du CLD. Nous avons tout simplement eu à en faire l'acceptation et à répartir les sommes allouées pour la MRC. » AV.E.3 Il est donc plus réaliste de parler d'une appropriation plutôt graduelle du processus de revitalisation des espaces ruraux.

Cette catégorisation à deux modèles de mise en œuvre qui s'est dégagée rejoint en partie une distinction très présente dans la littérature scientifique portant sur le développement régional. Pour dire les choses sommairement, on peut soutenir que, d'une certaine manière, certaines MRC voient la PNR comme une stratégie de renforcement des capacités de développement des acteurs et des communautés rurales en général. Alors que pour d'autres MRC, il s'agit d'un nouveau fonds d'investissement qui s'adresse spécifiquement aux collectivités rurales. En effet, si pour certaines unités géographiques, comme les MRC de La Mitis et d'Avignon, la politique rurale semble surtout être là pour aider à structurer le développement des espaces ruraux en difficulté, pour d'autres, comme c'est le cas pour la MRC de Rimouski-Neigette, elle sert en grande partie à subventionner des entreprises privées. Cela explique, du moins en partie, la grande variété sur le plan des attentes locales par rapport à la politique rurale.

### **8.1.2 LES ATTENTES LOCALES À L'ENDROIT DE LA PNR**

En ce qui a trait à la politique rurale, il est clair que les attentes des collectivités rurales sont très différentes d'un territoire à l'autre. Les imprécisions entourant les objectifs de l'initiative gouvernementale affectent également les résultats attendus de la part de la population et des acteurs locaux face à la PNR. Les tableaux 43A et 43B présentent quelques exemples de cette diversité d'attentes à l'égard de la PNR.

**Tableau 43A : Les attentes locales à l'égard de la politique rurale québécoise**

<b>MRC</b>	<b>Propos recueillis en 2004</b>
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<p>« [...] les municipalités existent depuis de nombreuses années. Tu ne peux pas changer une municipalité à la baisse avec quatre ou cinq petits projets. Sauf que si tu as une belle étincelle, tu peux faire changer le sens de la roue. » RN.A.1</p> <p>« Il faut créer suffisamment d'emplois afin de permettre l'intégration sociale des nouveaux arrivants, car sans emplois valorisants les gens quitteront pour les grands centres. » RN.F.2</p> <p>« L'aspect économique est toujours important, la création d'emplois, le nombre d'entreprises, l'argent investi, etc. et il y a certains impacts qui sont plutôt qualitatifs. Il y a les aspects sociaux et culturels. » RN.A.1</p>
<b>MRC de LA Mitis</b>	<p>« Je suis une personne qui travaille sur le développement des compétences, c'est toujours le développement des compétences qui compte. Nous allons regarder ce que nous avons chez nous et nous allons travailler avec ce que nous avons chez nous. Ce qui nous reste à faire, c'est de faire comprendre aux gens qu'un développement économique est difficile sans un développement social, pour moi c'est la base. » LM.A.1</p> <p>« Les gens sont très terre à terre, il y a des besoins immédiats qu'il faut combler par des projets et on se sert beaucoup de la politique à cette fin. Donc, des besoins immédiats qu'on vise à combler, des besoins que les municipalités ne sont plus capables d'assumer, comme un centre communautaire et des bandes de patinoire. » LM.F.2</p>
<b>MRC d'Avignon</b>	<p>« Par le passé, les gens ont été déçus par toutes sortes d'interventions, il y a eu des sommets, des forums, des colloques et des rencontres. La population de la région est un peu tannée et elle y croit de moins en moins. Souvent de fois les résultats des anciennes démarches n'ont pas été à la hauteur des attentes. La politique rurale sert à organiser le milieu et c'est important. » AV.E.1</p> <p>« Pour nous, dans un premier temps, il était important de structurer le milieu, car les petites municipalités n'avaient pas les ressources nécessaires pour travailler à leur développement. » AV.E.1</p> <p>« Nous savons que le monde rural ne changera pas du jour au lendemain, mais on peut par contre favoriser le développement local et le partenariat dans la municipalité et entre les municipalités. » AV.A.2</p>

Source : OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (non publié). Document de travail UQAR. Rimouski, 113 p. Source : Plan de travail des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon et Entrevues exploratoires réalisées en 2004 dans ces mêmes territoires.

**Tableau 43B : Les attentes locales à l'égard de la politique rurale québécoise**

<b>MRC</b>	<b>Propos recueillis en 2004</b>
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<p>« [...] il faut viser un équilibre entre le sentiment d'appartenance à une localité et les rivalités entre les villages. L'approche vise donc à moyen terme à changer les mentalités, ce qui ne se fera toutefois qu'avec beaucoup de patience et de persévérance » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.97).</p> <p>« Avant d'être en mesure de faire venir des entreprises dans le milieu il faut des conditions préalables et ces conditions ne sont pas présentes. » RN.F.2</p>
<b>MRC de LA Mitis</b>	<p>« Avec si peu d'argent, comment peut-on faire des choses ? » LM.A.1</p> <p>« Que nous le voulions ou non, dans dix ou quinze ans, il n'y aura pas beaucoup de population dans ces milieux, il faut maintenir une masse critique. Il faudrait une politique d'occupation dynamique du territoire à l'échelle du Québec. » LM.F.2</p> <p>« C'est vraiment cela que je pense que le pacte rural doit faire. Il doit dynamiser le milieu rural en faisant des petits projets. Permettre aux gens moins scolarisés, qui ont moins de compétences de s'impliquer et de se sentir valorisés. » LM.F.1</p> <p>« La création d'emplois, je ne voyais pas cet objectif comme une priorité. Si les gens ont une meilleure qualité de vie et si les gens ont plus le goût de vivre chez eux, c'est déjà beaucoup. » LM.E.1</p> <p>« À court terme, la rénovation des infrastructures de loisir est une avenue. » LM.A.2</p>
<b>MRC d'Avignon</b>	<p>« Le résultat global recherché par la démarche est de mettre en place les éléments de base suivant : hausse du sentiment d'appartenance ; hausse de la cohésion sociale et de la solidarité ; hausse de la confiance des gens envers le milieu ; stabilisation des emplois dans La Mitis » (MRC D'AVIGNON, 2002, p.V).</p> <p>« C'est impossible que nous puissions atteindre les objectifs de la politique sur cinq ans, car c'est un processus de dix ans qui sera nécessaire. » AV.A.1</p> <p>« Nous savons que le monde rural ne changera pas du jour au lendemain, mais on peut par contre favoriser le développement local et le partenariat dans la municipalité et entre les municipalités. » AV.A.2</p>

Source : OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux* (non publié). Document de travail UQAR. Rimouski, 113 p. Source : Plan de travail des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon et Entrevues exploratoires réalisées en 2004 dans ces mêmes territoires.

Concernant les grandes ambiguïtés de la politique rurale, certains acteurs socio-économiques locaux semblent encore aujourd'hui assez critiques vis-à-vis les représentants de l'État. C'est du moins ce que nous apprend un intervenant de La Mitis : « Ce n'est pas dans une tour d'ivoire à Québec que tu es capable de mesurer l'impact dans le milieu. Il faut que tu y ailles, que tu y vives. Il faut aller sur le terrain pour être en mesure de comprendre » LM.E.1, de même qu'un intervenant de la MRC d'Avignon : « Tant et aussi longtemps que nous serons gérés à distance, nous allons avoir du trouble et bien des difficultés à régler nos problèmes. » AV.E.1 Les propos d'un autre acteur du milieu en disent long sur ce sujet : « Les élus au départ pensaient que la politique sur la ruralité amènerait la création d'usines et de nombreux emplois. Ils se sont rendu compte après un an et demi que le pacte rural ce n'est pas ça. » LM.F.1

Conscientes du fait que le développement des collectivités rurales constitue une démarche de longue haleine qui nécessitera beaucoup de temps et d'énergie, certaines MRC en grande difficulté au plan socio-économique comme La Mitis et Avignon ont alors été plus enclines à soutenir des projets et activités visant à assurer la mobilisation des collectivités rurales. Une partie des sommes disponibles a servi à financer l'embauche d'agents de développement dont le principal mandat était d'assurer l'accompagnement des populations dans leurs démarches de revitalisation des communautés rurales. Un processus qui implique à la fois l'ensemble de la municipalité dans sa mise en opération, de même qu'un changement de mentalité face au développement. Il est aussi vrai que pour ces deux MRC, compte tenu du faible niveau de soutien financier accordé par le gouvernement, il semblait préférable selon les élus de travailler sur une démarche de revitalisation à long terme. Un processus qui ne sera en mesure de donner de véritables résultats qu'à moyen et à long terme.

Par contre, dans Rimouski-Neigette, pour des raisons qui restent à éclaircir, on a jugé que le rôle de la MRC se concentrerait principalement sur la distribution de subventions, selon des modalités qui sont proches de celles qui prévalent habituellement lorsque l'on assume la gestion d'un fonds d'investissement. La finalité recherchée semble beaucoup plus axée sur l'atteinte d'effets quasi immédiats, de la politique par la création d'emplois, que sur la dynamisation des collectivités rurales en difficulté.

## 8.2 LES PROJETS FINANCÉS DANS LA CADRE DE LA PREMIÈRE PNR

Depuis son adoption en 2001, la PNR a permis la réalisation de plusieurs dizaines de projets par l'entremise de l'enveloppe financière du pacte rural. En effet, la politique rurale offre « [...] aux collectivités rurales les moyens de se mobiliser dans une véritable corvée afin d'initier des projets visant à améliorer leurs conditions de vie » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001, p.25). D'après Augustin EPENDA : « Une bonne politique de la ruralité concernera de nombreux projets de développement territorial qui dépassent les limites de la municipalité locale ou de la petite communauté, puisque les associations de communautés ou même de niveau régional sont plus pertinents au plan économique » (EPENDA, 2003, p.364).

D'après Hervé GUMUCHIAN, Éric GRASSET, Romain LAJARGE et Emmanuel ROUX :

La perspective d'élaboration de projets de territoire, de mise en œuvre d'actions territorialisées implique de manière implicite, certes une participation d'acteurs du territoire, à ces processus, mais également l'élaboration par ces derniers de stratégies permettant de parvenir à leurs fins. Pour ce faire les acteurs vont mobiliser, s'approprier et utiliser des connaissances, s'appuyer sur des valeurs différenciées (GUMUCHIAN *et al*, 2003, p.5).

Au sein des espaces ruraux, plusieurs promoteurs peuvent soumettre un projet ou des projets structurants pour les communautés rurales. Ce sont par exemple les municipalités, les organisations à but non lucratif, les coopératives de solidarité, les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture et de l'environnement travaillant sur le territoire. Par contre, selon les directives de l'État, les initiatives découlant des entreprises privées et des coopératives financières doivent être exclues du financement en provenance de la PNR parce qu'il existe une large gamme de programmes financiers qui s'adressent déjà à elles.

Les projets soutenus financièrement depuis le lancement de la PNR s'inscrivent dans une large gamme de domaines dépendamment des MRC, des orientations générales et des objectifs locaux. Les projets des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon touchent : l'animation du milieu, l'amélioration du milieu de vie, la production d'activités

culturelles, la réalisation de colloques, le développement touristique, etc. Le choix des projets à financer s'effectue à partir de plusieurs paramètres. Outre les critères d'analyse élaborés par les organisations (MRC et CLD) responsables de l'évaluation des demandes de subventions, on peut aussi faire référence aux attentes et aux résultats attendus au sein des communautés. Il s'avère donc pertinent, selon nous, de nous pencher brièvement sur ces mêmes aspects.

Cette partie du chapitre porte principalement sur les 155 projets soutenus financièrement par l'enveloppe budgétaire du pacte rural au sein des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon et ce, pour la période s'étalant de 2002 à 2005. Au plan pratique, nous voulons analyser la compatibilité de chaque projet avec les objectifs de la PNR. Il faut vérifier si les projets financés visaient l'ensemble des objectifs de la politique rurale, ou si seulement quelques objectifs ont été touchés. En fait, nous avons voulu dans un premier temps mettre en évidence, pour chaque projet, sa compatibilité avec les objectifs de la PNR.

Un intervenant nous a fait part du constat suivant :

Les maires avaient tous reçu de beaux documents du gouvernement, mais comme dans bien des cas, ce sont presque tous des maires qui travaillent. Les élus ne sont présents qu'à temps partiel et ils font confiance aux employés municipaux. Nous avons appris que les documents portant sur les pactes ruraux avaient été laissés sur les tablettes. Les maires et les conseillers n'avaient aucune espèce d'idée de ce qu'ils pouvaient faire avec l'argent des pactes ruraux. AV.A.2

Il faut prendre bonne note du fait que dans le cadre de cette recherche, les analyses s'appuient sur les données contenues dans les fiches descriptives soumises aux instances gouvernementales à l'occasion des redditions de comptes annuelles des MRC. De plus amples informations nous auraient permis une analyse plus large sur la structure et les ressources des projets. La figure 31 fait état de la répartition des projets financés dans le cadre des pactes ruraux pour la période s'étalant de 2002 à 2005 en fonction des objectifs de la politique rurale québécoise.

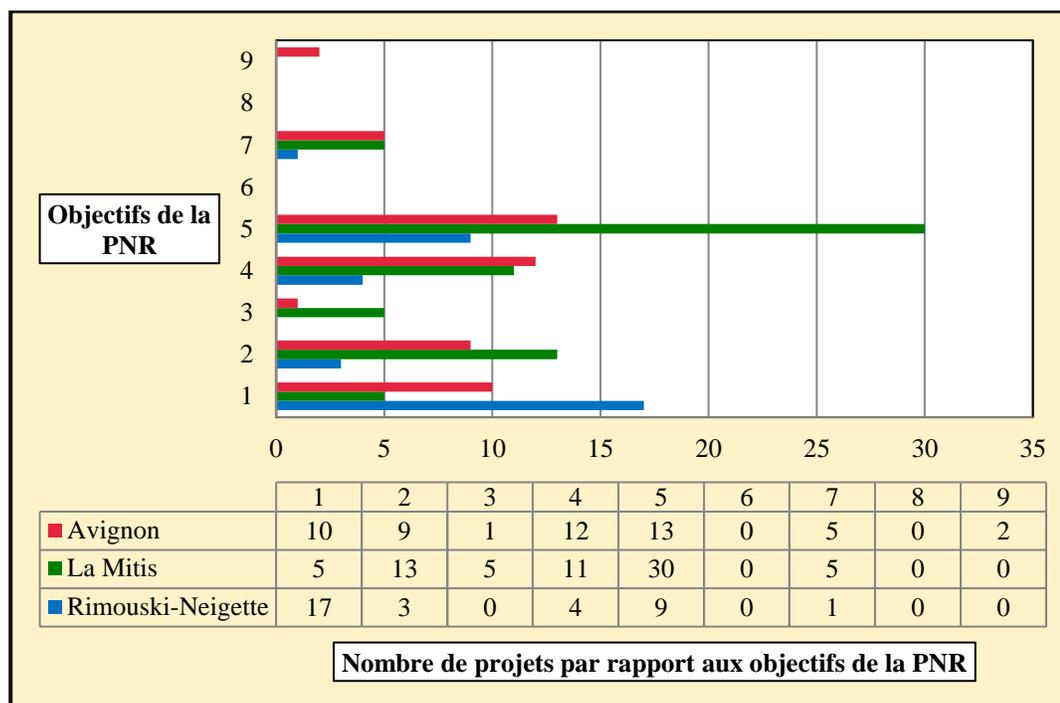


Figure 31 : Répartition des projets en fonction des objectifs de la PNR

La répartition des projets réalisés dans le cadre de la politique rurale est présentée par rapport aux neuf objectifs de la politique. Comme nous avons été en mesure de le constater, la PNR donne l'occasion et les moyens de réaliser des activités de développement local par l'entremise d'une multitude de projets. Pour l'ensemble des MRC examinées, ce sont les initiatives en lien avec l'objectif portant sur l'amélioration et la promotion du cadre de vie et l'accroissement du sentiment d'appartenance qui figurent au premier plan avec 52 projets correspondant à 33,5 % de ceux financés au sein des trois MRC. Ce pourcentage s'inscrit dans la moyenne provinciale selon la compilation effectuée par le MAMR. En effet, pour ce qui est des projets de la première politique rurale : « [...] environ 30 % de ceux-ci ont porté sur le développement et sur la prospérité des communautés, 60 % sur la qualité de vie et 10 % sur l'organisation et l'engagement citoyen » (MAMR, 2006, p.7).

Les 32 projets visant la diversification de l'économie, la consolidation et le développement de l'emploi et l'encouragement de l'esprit d'entreprise correspondent à 20,6 % des projets soutenus par le pacte rural. Viennent par la suite le maintien et l'amélioration des services de proximité avec 17,4 % ainsi que l'accroissement de la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur du territoire (16,1 %).

Finalement, nous avons la promotion de la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants au maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations avec 7,1 %, l'intensification de l'acquisition du savoir et du développement des compétences et de l'innovation avec 3,9 % et le renforcement de la participation et de l'engagement du monde rural ainsi que l'accentuation de la complémentarité « rural-urbain » avec deux projets représentant 1,3 %.

Il faut faire preuve d'originalité afin de s'attaquer à d'importants problèmes structurels tout en tentant de répondre aux attentes élevées de la population des localités déstructurées, dévitalisées où les services de proximité brillent par leur absence, avec un taux de chômage chronique très élevé et une population vieillissante et peu scolarisée. Dans un tel contexte, il est vrai que les communautés peuvent lancer divers petits projets, mais il est utopique de croire qu'ils mêmes projets seront en mesure de changer la situation actuelle.

Le tableau 44 montre la répartition des projets en fonction des MRC et des objectifs de la PNR.

**Tableau 44 : Répartition des projets en fonction des objectifs de la PNR**

<b>Objectifs de la PNR</b>	<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>MRC de La Mitis</b>	<b>MRC d'Avignon</b>
<b>Objectif 1 :</b> Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise (32 projets sur 155 soit 20,6 %)	17 projets (50 %)	Cinq projets (7,24 %)	10 projets (19,2 %)
<b>Objectif 2 :</b> Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire (25 projets sur 155 soit 16,1 %)	Trois projets (8,8 %)	13 projets (18,84 %)	Neuf projets (17,3 %)
<b>Objectif 3 :</b> Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation (6 projets sur 155 soit 3,9 %)	0 projet	Cinq projets (7,24 %)	Un projet (1,9 %)
<b>Objectif 4 :</b> Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité (27 projets sur 155 soit 17,4 %)	Quatre projets (11,8 %)	11 projets (15,94 %)	12 projets (23,1 %)
<b>Objectif 5 :</b> Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance (52 projets sur 155 soit 33,5 %)	Neuf projets (26,5 %)	30 projets (43,47 %)	13 projets (25 %)
<b>Objectif 6 :</b> Favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux	0 projet	0 projet	0 projet
<b>Objectif 7 :</b> Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants au maintien de collectivités rurales dynamiques et au renouvellement des populations (11 projets sur 155 soit 7,1 %)	Un projet (2,9 %)	Cinq projets (7,24 %)	Cinq projets (9,6 %)
<b>Objectif 8 :</b> Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes en milieu rural.	0 projet	0 projet	0 projet
<b>Objectif 9 :</b> Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain » (2 projets sur 155 soit 1,3 %)	0 projet	0 projet	Deux projets (3,8 %)

Jetons maintenant un coup d'œil sur les projets retenus au sein des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon.

### **8.2.1 LES PROJETS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

La présente sous-section porte sur les 34 fiches de projets figurant dans les redditions de comptes annuelles de la MRC de Rimouski-Neigette pour les années 2002 à 2005. Elle a pour but de vérifier si les projets subventionnés par la MRC sont en lien avec les objectifs de la PNR. Les projets touchant l'orientation visant la diversification de l'économie, la consolidation et le développement de l'emploi ainsi que l'encouragement de l'esprit d'entreprise figurent au premier plan avec 50 % des projets financés. Viennent par la suite l'amélioration et la promotion du cadre de vie et l'accroissement du sentiment d'appartenance avec 26,47 % ainsi que le maintien et l'amélioration des services de proximité, du pouvoir d'attraction et de l'engagement du citoyen avec 11,8 % et l'accroissement de la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur du territoire avec 8,8 % des projets. Finalement, nous avons la promotion de la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants au maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations avec 2,9 % des projets.

Nous constatons qu'aucun projet ne s'est inscrit dans les secteurs de l'intensification de l'acquisition du savoir, du développement des compétences et de l'innovation ; de l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux (impossible à atteindre à l'échelle de la MRC), des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural et du renforcement de la participation et de l'engagement du monde rural et de l'accentuation de la complémentarité « rural-urbain ». On observe que malgré l'importance de la forêt dans l'économie des municipalités rurales de l'arrière-pays, aucun projet n'a été soutenu dans le secteur forestier.

De plus, on constate que les choix stratégiques de la MRC de Rimouski-Neigette sont plus ou moins en lien avec l'approche de développement souhaitée par les instances gouvernementales, notamment à cause de l'importance du soutien financier accordé aux entreprises privées durant la période s'étalant de 2002 à 2005, soutien qui précisons-le encore une fois n'était pas autorisé par les directives gouvernementales. En effet, même si la PNR excluait les projets privés ou en lien avec l'entrepreneuriat individuel, du financement provenant de l'enveloppe budgétaire des pactes ruraux, 44 % des projets financés durant la période étaient en lien avec les firmes privées. On ne parle pas ici uniquement d'entreprises collectives offrant des services de proximité essentiels pour les populations, mais bien d'une large gamme de compagnies comme la gérance d'artiste, la transformation de légumes biologiques, une tannerie-taxidermie, etc.

Il est évident que le budget du pacte rural est en bonne partie utilisé comme un fonds d'investissement qui permet de compléter les divers montages financiers des promoteurs privés tout comme le permettent le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds jeunes promoteurs du CLD. On peut aussi s'interroger sur la place du pacte rural dans le montage financier des divers projets d'entreprises privées. En effet, en quoi une contribution financière de 3000 \$ du pacte rural, qui correspond à 0,2 % d'un projet nécessitant un investissement totalisant 1 480 058 \$, influence-t-elle sa réalisation ?

La prochaine liste présente un exemple de la diversité d'entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier du pacte rural de la MRC de Rimouski-Neigette : ferme laitière caprine (3000 \$ sur un projet évalué à 1 480 058 \$) ; gérance d'artiste (3000 \$ sur un projet d'une valeur de 36 523 \$) ; quarantaine d'élevage génétique (3000 \$ sur un projet estimé à 1 003 210 \$) ; boucherie-dépanneur (3000\$ sur un projet d'un montant de 59 480 \$) ; élevage d'un troupeau de lamas (3000 \$ sur un projet coûtant 26 820 \$) ; cantine (3000 \$ rural sur un projet d'une valeur de 44 371 \$) ; restaurant-bar-hébergement (3000 \$ sur un projet totalisant 349 754 \$) ; transformation de légumes biologiques (3000 \$ sur un projet évalué à 87 500 \$).

Parmi les autres projets financés par le pacte rural, on note : un projet pour l'organisation de contes de Noël et l'achat de guitares pour une école, le développement d'activités pour les jeunes à un club de motoneige, la rénovation d'un centre de loisirs, l'acquisition d'un ordinateur par un comité d'alphabétisation, l'organisation d'une journée de pêche blanche pour les élèves, l'organisation d'une « expovente » en arts visuels, la tenue d'un concert, etc. Dans les faits, très peu de ces projets ont eu une incidence sur l'évolution des principaux indicateurs de développement des municipalités rurales.

Il semble que les élus de la MRC de Rimouski-Neigette, ont ait fait le choix d'une vision de développement territorial qui repose pour l'essentiel sur la création et le maintien d'emplois au niveau des localités rurales et qu'ils misent en grande partie sur la consolidation de l'offre de services commerciale et industrielle pour y arriver. Cette approche particulière en matière de développement territorial est conforme au Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC. Le PALÉE précise qu'il est nécessaire de : « Maintenir et augmenter les populations des municipalités rurales en diversifiant leur économie et en rendant disponible sur chaque territoire une offre de services adéquats pour leurs citoyens » (CLD RIMOUSKI-NEIGETTE, 2000, p.21).

Étant donné la petitesse de l'enveloppe budgétaire mise à la disposition des élus, indépendamment de la gravité de la situation socio-économique des municipalités rurales, l'embauche et le déploiement de trois agents ruraux sur le territoire semble avoir été mis de côté au détriment du financement d'entreprises privées. Le maintien d'un réseau de professionnels œuvrant sur le territoire a été perçu comme une dépense qui avait pour conséquence de restreindre la quantité de microprojets. Le nombre d'agents ruraux dans la MRC de Rimouski-Neigette est alors passé de trois à deux vers la fin du premier pacte rural. Le second pacte rural prévoyait à son origine le maintien de deux agents ruraux. Ce nombre a rapidement été ramené à un seul agent pour l'ensemble des municipalités rurales du territoire.

### 8.2.2 LES PROJETS DE LA MRC DE LA MITIS

Parmi les 69 projets réalisés durant la période s'étalant de 2002 à 2005, ceux portant sur l'amélioration et la promotion du cadre de vie et sur l'accroissement du sentiment d'appartenance figurent au premier plan avec plus de 43 % des projets financés. Viennent par la suite l'accroissement de la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire avec 18,8 % des projets ainsi que le maintien et l'amélioration des services de proximité, du pouvoir d'attraction et de l'engagement du citoyen avec 15,9 %.

Les projets visant la diversification de l'économie, la consolidation et le développement de l'emploi et l'encouragement de l'esprit d'entreprise ; l'intensification de l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation puis finalement la promotion de la place et du rôle des jeunes et des nouveaux arrivants au maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations représentent respectivement 7,3 % des projets. Nous constatons aussi qu'aucune initiative ne s'est inscrite dans le secteur de l'adaptation des politiques et programmes gouvernementaux (impossible à atteindre à l'échelle de la MRC), des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural, au renforcement de la participation et de l'engagement du monde rural et à l'accentuation de la complémentarité « rural-urbain ».

La prochaine liste présente un exemple de la diversité de projets ayant bénéficié d'un financement du pacte rural de la MRC de La Mitis : soutien aux activités culturelles (5000 \$ sur un projet d'une valeur de 127 691 \$) ; amélioration des infrastructures de loisirs (5000 \$ sur un projet évalué à 13 131 \$) ; galerie d'art extérieure (10 000 \$ sur un projet estimé à 25 000 \$) ; inforoute à large bande (20 000 \$ sur un projet coûtant 411 579 \$) ; aménagement d'une nouvelle garderie (10 000\$ sur un projet estimé à 717 597 \$) ; aménagement de jardins communautaires (2104 \$ sur un projet d'une valeur de 5304 \$) ; parc de planches à roulettes (3000 \$ sur un projet valant 18 313 \$) ; amélioration d'un gymnase (5000 \$ sur un projet estimé à 26 500 \$).

D'après un acteur de La Mitis : « On a un défi, celui de conserver le dynamisme et d'améliorer le choix des projets. Trouver des projets plus grands, plus structurants, comme des projets inter municipaux. » LM.E.1 Selon un autre intervenant de La Mitis :

Un bon projet c'est comme l'inforoute à large bande. Nous avons 80 000 \$ à mettre dans ce projet. On a pris la décision de prendre 20 000 \$ par année dans le pacte rural et ceci pendant quatre ans. Si nous n'avions pas fait ce geste, des municipalités n'auraient pas embarqué dans le projet. Le projet permettra l'accès à chacune des municipalités rurales. Imaginez l'importance d'un tel projet. Moi je compare le projet à l'électrification rurale, c'est la même chose. LM.E.1

### **8.2.3 LES PROJETS DE LA MRC D'AVIGNON**

En ce qui a trait aux 52 projets réalisés durant la période s'étalant de 2002 à 2005, ce sont ceux en lien avec l'objectif de la PNR qui vise l'amélioration et la promotion du cadre de vie et l'accroissement du sentiment d'appartenance qui figurent au premier plan avec 25 % des projets financés, suivi de près par ceux visant à assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité avec 23,07 % des réalisations. Les initiatives touchant la diversification de l'économie, la consolidation et le développement de l'emploi et l'encouragement de l'esprit d'entreprise représentent 19,23 % de l'ensemble des projets, celles portant sur l'accroissement de la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur du territoire et celles touchant la promotion de la place et du rôle des jeunes et des nouveaux arrivants au maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations constituent respectivement 17,3 % et 9,6 % des projets. Nous constatons qu'aucun projet ne s'est inscrit dans le secteur de l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux (impossible à atteindre à l'échelle de la MRC), dans celui des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural.

Si les projets de la MRC de Rimouski-Neigette se démarquaient par l'importance du soutien accordé à l'entreprise privée, ceux de la MRC d'Avignon s'inscrivent à un peu moins de 45 % dans le secteur touristique. La MRC est très consciente qu'elle se situe au centre d'un important circuit touristique naturel du Québec : la Gaspésie. Le Schéma

d'aménagement de la MRC mentionnait notamment que : « La consolidation du produit touristique régional est pour la MRC une priorité » (MRC D'AVIGNON, 1987, p.68).

À la lecture de plusieurs plans de développement municipaux, on constate que malgré la courte saison touristique, la fragilité et la complexité de cette industrie, le tourisme suscite malgré tout de nombreux espoirs parmi les leaders socio-économiques des municipalités de l'arrière-pays. D'après Clermont DUGAS : « Depuis plusieurs années on a tendance, au Québec, à parler du tourisme comme d'un remède à tous les maux économiques. Partout où l'on trouve à la fois chômage et éléments naturels, culturels ou historiques à exploiter, on propose de développer l'industrie touristique pour corriger une mauvaise situation » (DUGAS, 1978, p.230-231). Plusieurs maires de petites localités confrontées à un chômage chronique important sont désespérément à la recherche de solutions permettant de corriger leur situation économique. Ainsi, plusieurs élus considèrent, à tort ou à raison, le développement de l'industrie touristique comme la seule avenue possible, comme la seule avenue possible pour prendre la relève des emplois disparus après la reconversion économique des collectivités agro-forestières éloignées des grands centres

Même si plusieurs personnes croient qu'il est possible d'enrayer le processus de dégradation économique des localités agro-forestières grâce au tourisme et qu'il est important d'axer et de prioriser ce secteur de l'économie, plusieurs autres ne partagent vraiment pas cette vision optimiste du développement touristique et estiment qu'il ne faut surtout pas surestimer le potentiel de création d'emplois de ce secteur économique. De plus, d'après Clermont DUGAS : « [...] créateurs d'emplois saisonniers à la merci des éléments météorologiques [...] sa contribution à l'économie des régions relativement peu achalandées [...] demeurera toujours marginale » (DUGAS, 1983, p.8). En effet, pensons ici aux trois pôles touristiques majeurs de la péninsule gaspésienne, que sont Gaspé, Percé et Carleton-Saint-Omer et qui ont tous des indices de développement négatifs. L'indice de développement Gaspé, une ville située à proximité du Parc Forillon n'était que de -1,71 en 2001 et de -1,10 en 2006. L'indice de développement de la municipalité de Percé se chiffrait à -11,29 en 2001 et à -10,60 en 2006. Pourtant, Gaspé et Percé figurent depuis de nombreuses

années au cœur de l'offre touristique régionale et demeurent des incontournables au plan touristique, notamment à cause de son célèbre rocher. Finalement, l'indice de développement de Carleton-Saint-Omer, le principal pôle touristique de la baie des Chaleurs grâce à son centre de thalassothérapie, se situait lui aussi dans la zone négative (-1,58 en 2001 et -0,26 en 2006).

La prochaine liste présente quelques exemples parmi l'ensemble de ces projets visant la consolidation de la vocation touristique de la MRC d'Avignon : plan d'aménagement du site du vieux quai (6554 \$ sur un projet d'une valeur de 47 310 \$) ; concertation et promotion touristique (5000 \$ sur un projet coûtant 136 000 \$) ; centre d'interprétation historique (6000 \$ sur un projet évalué à 25 781 \$) ; mise en valeur du Mont Saint-Joseph (20 000 \$ sur un projet estimé à 24 000 \$) ; développement du tourisme culturel (sur un projet d'une valeur de 5000 \$) ; aménagement d'un camping (23 213 \$ sur un projet totalisant 41 513 \$) ; écomusée (20 436 \$ sur un projet d'une valeur de 25 545 \$) ; installation de canons à neige (5000 \$ sur un projet coûtant 257 255 \$). En passant, le centre de ski financé se situe non pas dans la MRC d'Avignon mais bien dans la MRC de Bonaventure.

Par conséquent, nous ne pouvons que nous questionner sur la place que devrait occuper, dans la stratégie de développement de municipalités non dotées d'attraits naturels et patrimoniaux particuliers, le développement de l'offre touristique. L'analyse des projets financés par l'enveloppe du pacte rural nous apprend que plusieurs localités dévitalisées lient l'avenir économique de communautés souffrant d'un haut taux de chômage au développement d'une nouvelle offre touristique. Comme le mentionne Bruno JEAN : « Il s'agit d'une solution appropriée dans certains cas, mais qui ne peut être proposée comme solution universelle [...] ainsi, la multiplication des sites aménagés diminue le potentiel de rentabilité de chacun (JEAN, 1997, p.52). Dans un contexte de lutte aux disparités dans les régions ressources, est-il judicieux d'accorder autant d'importance à ce secteur de l'économie ?

#### **8.2.4 LES PROJETS FINANCÉS ET LES MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES**

Cette partie prend la forme d'un bilan principalement quantitatif des projets en lien avec les municipalités dites dévitalisées réalisés au sein des trois MRC qui nous intéressent. Nous avons confronté l'ensemble des projets à des grilles comprenant les municipalités dévitalisées, ce qui nous a permis de vérifier le nombre de projets les concernant. Il va de soi que cette classification ne correspond pas toujours aux catégories figurant dans les fiches de reddition de comptes, car à l'occasion, certains projets peuvent être liés à plus d'un objectif. De plus, certaines activités touchent plus d'une localité, ce qui explique que le nombre peut être différent selon les MRC. Le tableau 45 représente la distribution des projets en fonction des localités dévitalisées.

**Tableau 45 : Répartition des projets au sein des municipalités dévitalisées**

<b>MRC/Municipalités</b>	<b>Nombre de projets Incluant projets inter municipaux</b>	<b>Pourcentage des projets accordés par la MRC</b>
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>34</b>	<b>100</b>
Saint-Marcellin	5	14,7
La Trinité-des-Monts	6	17,6
Esprit-Saint	5	14,7
Saint-Eugène-de-Ladrière	5	14,7
Saint-Narcisse-de-Rimouski *	12	35,3
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>69</b>	<b>100</b>
La Rédemption	22	31,9
Les Hauteurs	18	26,1
Price	22	31,9
Saint-Charles-Garnier	20	29
Sainte-Jeanne-d'Arc	19	27,5
Sainte-Flavie*	26	37,7
<b>MRC d'Avignon</b>	<b>53</b>	<b>100</b>
Escuminac	16	30,2
Nouvelle	21	39,6
Pointe-à-la-Croix	19	35,8
Saint-Alexis-de-Matapédia	25	47
L'Ascension-de-Patapédia	24	45,3
<b>Saint-François-d'Assise* et Saint-André-de- Restigouche*</b>	27 chacun	51

\* Municipalités ayant obtenu le plus grand nombre de projets (incluant les projets inter-municipaux) dans chaque MRC.

La MRC de Rimouski-Neigette compte quatre localités dites dévitalisées selon les critères gouvernementaux, soit Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Eugène-de-Ladrière. Il est curieux de constater que ces municipalités n'ont obtenu respectivement que 14,7 %, 17,6 %, 14,7 % et 14,7 % des projets financés dans le cadre du pacte rural. Parmi l'ensemble des municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette, c'est Saint-Narcisse-de-Rimouski qui a bénéficié du plus grand nombre de projets, 12 projets sur 34 (ce qui correspond à 35,3 %). L'indice de développement de cette localité est d'ailleurs passé de -4,57 en 2001 à -1,76 en 2006.

Dans la MRC de La Mitis, les municipalités dévitalisées ont reçu sensiblement le même soutien de la part du pacte rural (de 18 à 22 projets par localité). Toutefois, dans cette MRC, c'est Sainte-Flavie (qui bénéficie d'un indice de développement positif de l'ordre de 0,74 en 2001), qui a reçu le plus grand nombre de projets, soit 26 des 69 projets étudiés (38 %).

Dans la MRC d'Avignon, ce sont les localités du secteur Matapédia/Les Plateaux qui se sont vu octroyer la plus grande partie des projets financés par le pacte rural. Saint-François-d'Assise et Saint-André-de-Restigouche s'étant vu accorder 27 projets chacun, tandis que Matapédia et l'Ascension-de-Patapédia en ont obtenu 26. Pour sa part, Saint-Alexis-de-Matapédia a bénéficié de 25 projets alors que les trois localités de la baie des Chaleurs que sont Pointe-à-la-Croix, Nouvelle et Escuminac, ont reçu respectivement 12, 22 et 20 projets sur les 53 de la MRC. La prochaine figure donne un bon aperçu de la répartition des projets au niveau des municipalités dévitalisées des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon.

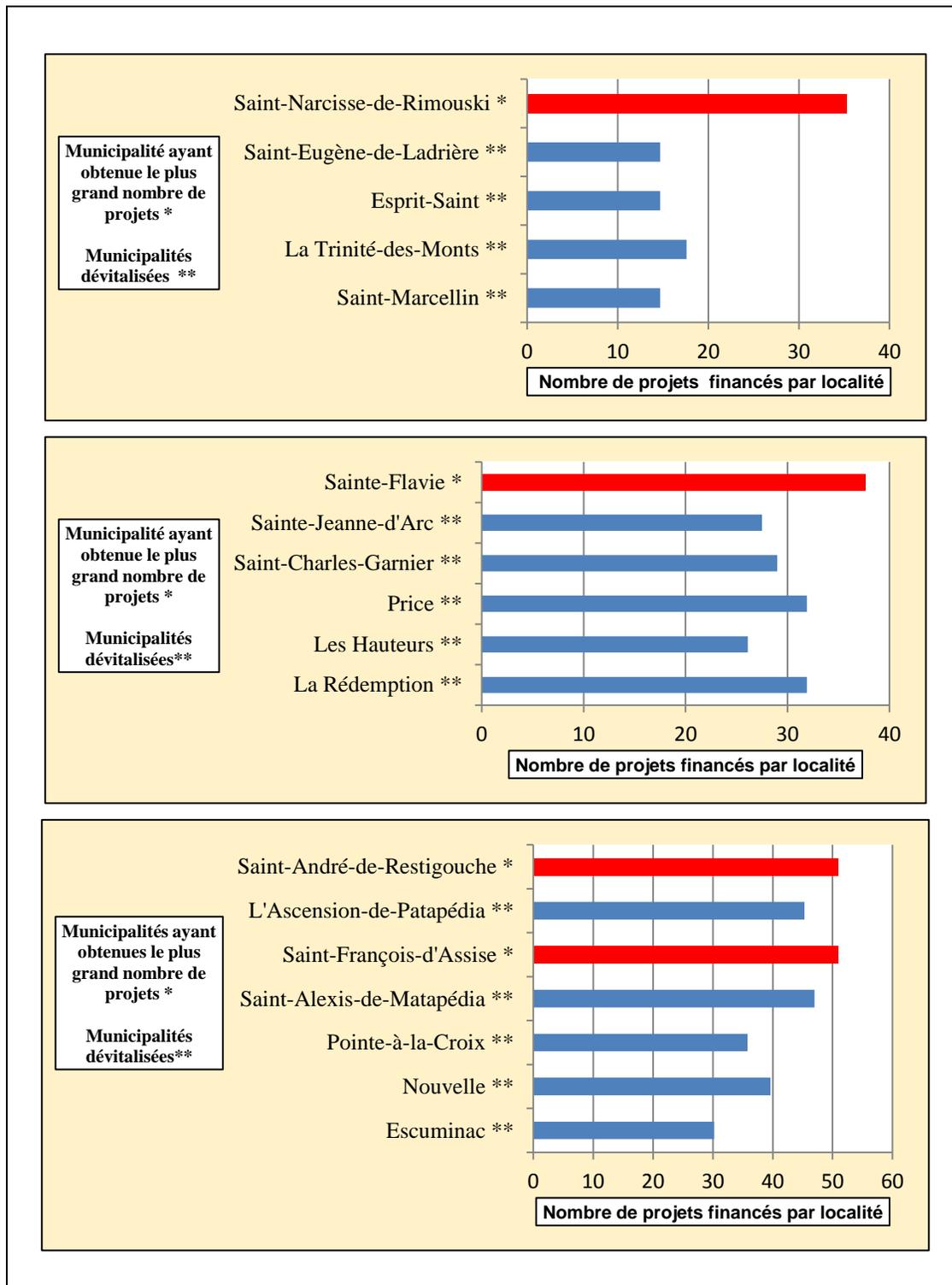


Figure 32 : Distribution des projets financés au sein des municipalités dévitalisées.

Il n'existe donc pas de différence significative entre le nombre de projets accordés aux localités fortement dévitalisées et celles qui le sont moins, sauf bien évidemment dans le cas de la MRC d'Avignon. Le fait pour une localité d'obtenir un plus grand nombre de projets dans le cadre du pacte rural ne signifie pas pour autant une amélioration des indicateurs socio-économiques de ce même milieu.

### 8.2.5 LA VALEUR DES PROJETS ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Selon les MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon, les projets financés dans le cadre de la PNR auraient entraîné la création de 249 emplois et des investissements de plusieurs millions de dollars, du moins selon les fiches descriptives. Le tableau 46 récapitule la valeur totale des investissements en fonction de la somme moyenne accordée par le pacte rural pour la création de chaque emploi.

**Tableau 46 : Projets et création d'emplois dans les MRC investiguées (2002-2005)**

<b>Éléments</b>	<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>MRC de La Mitis</b>	<b>MRC d'Avignon</b>
<b>Valeur totale des investissements selon les fiches projets</b>	2 832 476 \$	2 741 488 \$	7 121 088 \$
<b>Contribution financière du pacte rural</b>	122 947 \$	331 036 \$	665 410 \$
<b>Nombre d'emplois selon les fiches projets</b>	40	103	106
<b>Montant moyen accordé par emploi via le Pacte rural</b>	3073 \$	3213 \$	6277 \$

Nous sommes plutôt perplexes par rapport aux chiffres annoncés, non seulement en ce qui concerne la valeur totale des projets, mais également par rapport au nombre d'emplois créés. En effet, étant donné qu'il est possible pour les divers promoteurs d'inscrire les montants liés à la contribution du milieu, lesquels dans Rimouski-Neigette « [...] peuvent prendre trois formes : en ressources humaines, matérielles ou financières, dans la mesure où

ces ressources sont évaluées selon la valeur réelle du marché » (MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.97), dans La Mitis « [...] peut se faire sous forme de matériels, de bénévolat et/ou de dons » (MRC DE LA MITIS, 2002, p.35), et finalement dans Avignon peuvent être de nature très variée comme « [...] bénévolat, levée de fonds, location d'équipement avec preuves à l'appui ou argent comptant provenant de la municipalité » (MRC D'AVIGNON, 2002, p.8), cela ouvre la porte à une nette exagération sur le plan de la réalité financière des projets, exagération pour ne pas dire démesure, qui se répercute bien évidemment dans l'estimation des impacts de la politique rurale à l'égard de la revitalisation des espaces ruraux.

Prenons par exemple le cas d'une initiative réalisée par une municipalité qui mettrait à la disposition du promoteur un local et un accès Internet déjà disponible à l'édifice municipal, pour une durée de trois mois. Considérant que la location d'un tel local vaut, selon le prix du marché, 300 \$ par mois et que l'abonnement à Internet coûte, quant à lui, 40 \$ sur une base mensuelle, la contribution du milieu se situerait alors à 1020 \$ avant même que ne soit injecté le moindre dollar. Il s'agit, selon nous, de rien de moins que de l'argent imaginaire. Pour la plupart des petits projets la principale contribution en argent provient essentiellement de l'enveloppe budgétaire du pacte rural.

En supposant que l'opération se produise à très grande échelle, comme c'est le cas dans le cadre des pactes ruraux puisque l'ensemble des gestionnaires fonctionnent de la même façon au plan financier, nous nous retrouvons ainsi avec des investissements totalisant des millions de dollars alors que dans la réalité, l'argent réel investi est beaucoup moins élevé. De plus, certaines initiatives figurant parmi la liste des projets financés par le pacte rural des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon semblent s'inscrire dans cette mouvance au plan des évaluations exagérées, pensons ici : 1) à l'achat d'un ordinateur et à l'installation d'une connexion Internet pour un centre d'accès Internet, un projet ayant obtenu 375 \$ du pacte rural totalisant 1508 \$ et qui aurait créé ou soutenu un emploi ; 2) à l'implantation d'un jardin communautaire ayant bénéficié d'une subvention de 2104 \$ pour un projet totalisant un investissement de 5898 \$ et pour lequel il y aurait eu création ou

maintien de deux emplois ou encore, 3) à la fabrication de cabanes d'oiseaux, un projet bénéficiant d'une contribution de 14 000 \$ du pacte rural qui aurait entraîné, d'après la fiche du projet, la création ou le soutien de trois emplois, ce qui explique pourquoi nous considérons comme nettement exagéré l'annonce faite par madame Nathalie NORMANDEAU, la ministre responsable de la politique rurale, lors du lancement de la seconde PNR, comme quoi, « [...] 63,5 millions de dollars des pactes ruraux de la première génération ont généré des investissements de près de 422 millions de dollars et la création de 5700 emplois » (MAMR, 2006, p.6).

Sur la question de l'emploi créé par les projets en lien avec le pacte rural, la situation est tout aussi questionnable. Les fiches descriptives des projets ne font pas état de la durée des emplois, ni des salaires versés. Par conséquent, il est fort possible que parmi les centaines d'emplois figurant dans les données colligées par l'État, qu'il ne s'agisse que d'emplois temporaires de très courte durée. En effet, selon les fiches des projets réalisés entre 2002 et 2005, la contribution financière en argent réel du pacte rural pour chaque emploi varie de 3073 \$ à 6277 \$. Il est alors difficile de croire à la création d'un emploi permanent au sein des communautés rurales à partir de ces petits montants. Ainsi, comme nous l'avons souligné, aucune distinction n'a été faite a priori entre les emplois bénévoles, les emplois temporaires et les emplois permanents mis en place dans le cadre des pactes ruraux.

Pour Bernard VACHON :

Aucune politique de développement rural, et par extension de développement régional, ne pourra réussir si elle ne se concentre pas sur la création de possibilités pour la population de s'engager dans des entreprises et des emplois privés obéissant aux lois du marché et qui sont rémunérateurs. Un territoire ne peut retenir sa population s'il ne crée pas d'emplois (VACHON, 2001a, p.10).

### 8.2.6 LES PROJETS INNOVANTS

D'une façon générale, le manque d'expertise dans le domaine du développement au sein des municipalités dévitalisées apparaît comme une limitation importante à l'émergence de projets locaux innovants. En effet, sur le local, on constate que les leviers de développement sont insuffisamment maîtrisés et que les initiatives structurantes sont souvent absentes au profit des projets ponctuels et à courts termes. Des 155 projets ayant fait l'objet d'une analyse, nous en avons identifié un certain nombre paraissant non seulement répondre aux exigences de base de la politique rurale, mais présentant au surplus diverses caractéristiques innovantes susceptibles de contribuer à la revitalisation des municipalités rurales des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon.

La spécificité novatrice est en lien direct avec un espace géographique donné, à un système d'acteurs et à un domaine d'application. Selon Bernard VACHON, « [...] l'innovation tient de l'esprit d'invention et de l'imagination, et c'est de ces facultés que nous avons besoin pour bâtir le futur, pour l'imaginer » (VACHON, 1993, p.89). De plus, le caractère novateur que l'on peut donner à un projet laisse aussi transparaître, du moins partiellement, le degré de réceptivité aux idées nouvelles.

Ce qui peut être novateur pour une collectivité ne l'est pas nécessairement pour une autre, et réciproquement. Le caractère innovant d'une démarche de développement s'articule autour de deux dimensions principales, à savoir : le caractère non traditionnel des projets de développement et le degré de combinaison des énergies sectorielles diversifiées autour de l'objet commun d'intérêt du développement rural. Pour ARADEL, « [...] le terme novateur peut caractériser une solution encore jamais mise en œuvre face à un besoin exprimé, mais aussi un investissement réalisé anticipant des besoins futurs ou générateur de nouvelles pratiques sociales, professionnelles recherchées par la collectivité » (ARADEL, 2007, p.39). Le tableau 47 présente une recension, non exhaustive, de ces projets.

**Tableau 47 : Quelques projets innovants dans les MRC investiguées (2002-2005)**

<b>MRC</b>	<b>Projets innovants (contribution financière du pacte rural)</b>
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	Mise sur pied d'une bleuetière commerciale (3000 \$) Installation d'Internet haute vitesse - fibres optiques (40 000 \$) Étude de faisabilité pour l'implantation d'un abattoir et d'un centre de transformation des viandes (2000 \$) Soutien à la relève agricole (2000 \$)
<b>MRC de La Mitis</b>	Mise en valeur d'un bloc de lots intra-municipaux : parc public, camping, villégiature (3019 \$) Réalisation d'un coffre à outils pour les bénévoles des organismes du milieu (678 \$) Construction d'un centre sportif attenant à un édifice municipal (10 000 \$) Établissement d'un service d'incubation d'entreprises en phase de démarrage (7334 \$) Installation d'Internet haute vitesse - inforoute à large bande (20 000 \$) Soutien à l'embauche d'un agent de migration (1000 \$) Réalisation d'un inventaire des ressources en vue de mieux connaître le territoire de deux localités (20 000 \$)
<b>MRC d'Avignon</b>	Transformation d'un ancien couvent en immeuble à logements (20 000 \$) Planification stratégique pour la mise en valeur du Mont Saint-Joseph (20 000 \$) Organisation d'un colloque sur les produits forestiers non-ligneux (5296 \$) Élaboration d'un plan de développement pour les cinq municipalités du secteur Matapédia-Les Plateaux (12 611 \$) Installation d'Internet haute vitesse - fibres optiques (150 000 \$) Plan d'aménagement d'un site patrimonial touristique (10 754 \$) Rencontre préparatoire à l'implantation d'une maison familiale rurale (7342 \$)

Les exemples d'initiatives novatrices présentés dans ce tableau ont été recueillis à l'occasion des entrevues et lors de l'analyse des projets financés par le pacte rural des trois MRC. La liste n'est peut-être pas exhaustive et ne contient que des exemples dont nous avons eu connaissance. Il est possible et même probable que d'autres activités novatrices puissent avoir été mises de l'avant par les acteurs socio-économiques des municipalités. D'après

Bruno JEAN, Stève DIONNE et Lawrence DESROSIERS : « La ruralité contemporaine constitue un véritable laboratoire où s'inventent de nouveaux dispositifs et de nouvelles institutions pour faire face aux nombreux défis du développement actuel » (JEAN, DIONNE, DESROSIERS, 2009, p.55).

Il est plutôt rare que l'innovation soit le fait d'un seul acteur. L'innovation est un processus collectif qui implique un ensemble de relations formelles et informelles. Par rapport aux acteurs locaux, Jacqueline MENGIN mentionne que : « Plus la structure de concertation, de recherche de solutions est large, plus elle comprend de partenaires, plus le problème d'ensemble est justement posé dans ses divers aspects, plus le territoire a des chances de voir surgir des solutions neuves et adaptées » (MENGIN, 1989, p.27). En fait, quand le milieu est novateur, il est habituellement capable d'identifier et de formuler des projets nouveaux, mobilisant ou renouvelant son savoir-faire et ses ressources par rapport aux opportunités de développement apparaissant dans l'environnement.

### **8.3 BREF SURVOL DES PROJETS DE LA SECONDE PNR**

Le premier but du pacte rural est d'appuyer des projets visant à assurer la consolidation et la pérennité des municipalités rurales. Depuis le lancement de la deuxième PNR, plusieurs initiatives locales ont obtenu un soutien financier par l'entremise du pacte rural. Celles-ci ont notamment permis d'améliorer la qualité de vie des gens et les services de proximité, de même que la mise à niveau des équipements de loisirs.

Selon le rapport annuel du CLD Rimouski-Neigette, pour l'année 2009, la répartition de l'enveloppe du pacte rural faisait état d'investissements de l'ordre de 2400 \$ à Saint-Eugène-de-Ladrière, de 8800 \$ pour Saint-Fabien, de 19 740 \$ pour La Trinité-des-Monts, de 23 935 \$ pour Esprit-Saint et de 24 448 \$ pour Saint-Marcellin. Il faut également prendre note du versement d'un montant de 100 000 \$ pour la mise sur pied d'un système de transport collectif dans la MRC.

Même si ces projets contribuent, notamment, à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à la création d'activités économiques et au maintien des services de proximité, nous ne croyons pas que ces efforts soient suffisants pour changer l'ordre des choses. En effet, peu de projets financés sont en mesure de jouer un rôle significatif sur l'évolution des indicateurs socio-économiques des MRC. Les tendances de fond des indicateurs socio-économiques et de l'évolution démographique risquent peu de s'inverser à la suite de ces projets. Les mesures d'appui aux projets mis de l'avant par les communautés se sont avérées très utiles, quoique d'une faible efficacité à l'égard des objectifs liés à la revitalisation des milieux ruraux.

D'après les directives du CLD d'Avignon, les projets visent surtout à soutenir l'engagement des communautés et des populations dans le but d'assurer un développement local et régional dynamique. Plusieurs projets financés contribuent à assurer une mobilisation des gens à l'égard du développement des municipalités rurales. Parmi les projets financés par la seconde PNR (2007-2009) figurent : la rénovation d'un centre communautaire, la restauration d'une grange octogonale, l'aménagement du parc municipal, la mise en place d'un service de garde, l'aménagement d'une halte routière, l'organisation d'un camp d'entraînement et de formation pour les pompiers, l'amélioration et développement du chalet sportif, l'implantation du centre d'archives et de documentation, la relance d'un terrain de camping, etc. Peu de projets figurant dans cette liste laissent entrevoir de possibles impacts sur les principaux indicateurs de développement (taux de chômage, niveau de revenu des familles, etc.) des municipalités rurales.

#### **8.4 LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT RETENUES PAR CHAQUE MRC**

La Politique nationale de la ruralité incite à la mise en place d'un plan de revitalisation des milieux ruraux et, dans le même temps, propose le recours via le dispositif des pactes ruraux à une approche de développement de type endogène, c'est-à-dire une méthode axée sur la mobilisation des citoyens, la concertation des forces vives de chaque collectivité et la mise en valeur de toutes les ressources locales. Selon le MAMR : « Le gouvernement a la conviction qu'une approche fondée sur le renforcement de la capacité des communautés rurales à se mobiliser et à modeler leur milieu à leur façon et à leur image, entraînera des retombées bénéfiques » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2006, p.1).

Pour assurer la redynamisation des espaces ruraux, les différents acteurs doivent réaliser une gamme d'actions de développement, c'est-à-dire des activités et des gestes concrets en matière de développement. Les actions de développement structurent l'action collective et prennent d'une certaine manière la forme du cheminement projeté. L'objectif ultime de ces mêmes actions porte sur l'amélioration de la qualité de vie des communautés, de façon à favoriser l'augmentation du niveau de bien-être des populations. Rappelons que la capacité d'action d'une municipalité dépend énormément de multiples facteurs : la nature des problèmes, le contexte général, la gouvernance locale (des aspects politiques et institutionnels, des conditions économiques, etc.) Il est certain que si les conditions ne sont pas favorables, le développement restera limité. Le tableau 48, démontre la grande diversité sur le plan des actions de développement des MRC investiguées, actions de développement qui s'inscrivent dans sept des neuf objectifs de la PNR.

**Tableau 48 : Corrélation entre les actions de développement et les objectifs de la PNR**

<b>MRC</b>	
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	1) Déploiement d'un réseau d'agents ruraux sur le territoire (Objectifs PNR : 1, 2, 3, 9) ; 2) création de comités locaux de développement dans chaque municipalité (Objectifs PNR : 1, 2, 9) ; 3) financement partiel des agents ruraux (Objectifs PNR : 1, 2, 9) ; 4) soutien financier pour des projets de développement (Objectifs PNR : 1, 2, 4) ; 5) inforoute large bande - Internet haute vitesse (objectif PNR : 4) ; 6) développement d'une fête populaire dans chaque municipalité dévitalisée (Objectifs PNR : 2, 5, 9) ; 7) soutien à la relève agricole (Objectifs PNR : 1, 2, 7).
<b>MRC De LA Mitis</b>	1) Élaboration de diagnostics pour chaque communauté (Objectifs PNR : 1, 2, 3) ; 2) préparation d'un plan d'action pour l'ensemble des collectivités (Objectifs PNR : 1, 2, 3) ; 3) déploiement et financement d'un réseau d'agents ruraux sur le territoire (Objectifs PNR : 1, 2, 3, 9) ; 4) création de comités locaux de développement dans chaque localité (Objectifs PNR : 2, 9) ; 5) préparation d'une politique familiale (Objectifs PNR : 5, 7) ; 6) soutien financier pour des projets de développement (Objectifs PNR : 1, 2, 4, 5) ; 7) réalisation d'activités de formation et d'outils de développement (Objectifs PNR : 1, 2, 3, 9) ; 8) reconnaissance des performances du monde rural lors du gala des entreprises (Objectifs PNR : 5, 7, 9) ; 9) inforoute à large bande - Internet haute vitesse (Objectif PNR : 4) ; 10) implantation d'un système de transport collectif (Objectif PNR : 4).
<b>MRC d'Avignon</b>	1) Réseau fibres optiques Inforoute à large bande - Internet à haute vitesse (Objectif PNR : 4) ; 2) soutien financier à deux projets de logement social dans deux localités différentes (Objectifs PNR : 4, 5) ; 3) soutien au secteur de la culture et patrimoine, financement de l'agent VVAP (Objectifs PNR : 2, 5, 7) ; 4) financement de l'agent rural (Objectifs PNR : 1, 2, 3, 9) ; 5) implantation MFR Matapédia-Les Plateaux (Objectifs PNR : 3, 4) ; 6) préparation de plans de développement pour chaque municipalité (Objectifs PNR : 1, 2, 3)

Les trois MRC étudiées ont retenu l'approche « projet » parmi leurs actions de développement s'adressant aux milieux ruraux. Dans la MRC de Rimouski-Neigette, les principales initiatives de développement touchent la diversification de l'économie, la consolidation et le développement de l'emploi et l'encouragement de l'esprit d'entreprise. Viennent par la suite l'accroissement de la participation du monde rural à la mise en valeur de son territoire et à la gestion de ses ressources. La faible diversité des actions de développement dans la MRC de Rimouski-Neigette présente le désavantage d'offrir à la PNR peu de possibilités afin de répondre aux énormes besoins spécifiques des espaces ruraux, que l'on sait depuis longtemps fort diversifiés. En conséquence, il est plus difficile de formuler une appréciation générale de l'atteinte ou non d'une ou de plusieurs cibles nationales de la PNR.

Les actions de développement retenues par les dirigeants de la MRC de La Mitis sont nettement plus diversifiées que celles de la MRC de Rimouski-Neigette et touchent tous les objectifs de la politique rurale québécoise sauf un, soit celui portant sur l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux (qui relève du gouvernement du Québec). C'est par rapport aux objectifs portant sur l'accroissement de la participation de la population à la gestion des ressources du territoire et à sa mise en valeur ainsi que sur l'amélioration et la promotion du cadre de vie et l'accroissement du sentiment d'appartenance que l'on retrouve le plus d'initiatives.

Plusieurs actions de développement de la MRC d'Avignon favorisent la mobilisation des collectivités, la mise en relation des différents acteurs travaillant dans les communautés et la réalisation d'inventaires au plan des ressources naturelles et humaines, autant d'éléments permettant l'atteinte des objectifs nationaux de la PNR. Les principales forces des actions de développement de la MRC d'Avignon sont d'avoir su tenir compte du besoin de développer une vision d'avenir pour les collectivités et du contexte économique difficile qui affecte des localités dont l'économie est surtout axée sur les ressources naturelles. Pour les municipalités disposant d'un fort potentiel comme Carleton-Saint-Omer, la consolidation du secteur touristique et l'amélioration du cadre de vie peuvent en effet devenir le tout premier facteur

de restructuration de l'économie de cette portion de l'espace géographique de la MRC d'Avignon, ce qui n'est pas le cas des petites localités du secteur Matapédia - Les Plateaux.

Selon Gaston GADOURY :

Le projet semble un véhicule de production, de planification et de valeurs ajoutées pertinents à condition que ses porteurs soient des personnes ou des organismes ayant une très bonne connaissance de l'environnement physique et humain où ils gravitent ; qu'ils aient accès à des ressources diversifiées à travers leurs réseaux ; qu'ils soient capables de projection et d'anticipation et enfin, qu'ils aient des potentiels d'innovation » (GADOURY, 2010, p.180).

### **8.5 LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT DES MRC**

Même s'il existe des opinions fort diversifiées à l'égard de la politique rurale et même si on ne peut que constater la grande diversité d'actions de développement figurant dans les plans de travail, on observe des liens entre les façons de faire des acteurs locaux, ainsi que des complémentarités entre les types d'actions de développement retenues par les autorités. L'inventaire des caractéristiques des « actions de développement » retenues dans le cadre des pactes ruraux rend compte d'une grande diversité de stratégies et d'une large gamme d'activités : animation, mise sur pied de comités de développement, création de mécanismes de concertation, intervention financière sous forme de subventions, etc. Les diverses actions de développement sont mobilisées isolément ou de manière combinée.

Il ressort d'une première analyse des résultats que l'interprétation des objectifs de la politique et du pacte rural semble dépendre non seulement de la vision d'avenir et du désir de changer les choses, mais également de la santé économique et des tendances démographiques des territoires, ainsi que de la dynamique des acteurs locaux. Nous constatons aussi que des modèles inédits de développement commencent à prendre forme, qu'il s'agisse d'expériences inspirées des divers fonds d'investissement territoriaux ou de stratégies planifiées pour le long terme, de projets visant l'amélioration du cadre de vie fort articulés ou encore d'initiatives visant la création d'entreprises privées. Indépendamment de

ce qui précède, il y a toujours en arrière-plan la recherche plus ou moins explicite d'une façon de remplacer et de dépasser les vieilles stratégies de lutte aux disparités régionales.

D'après notre analyse de la situation, il est tout de même possible d'identifier deux principaux modèles de mise en œuvre, des approches de développement qui sont foncièrement différentes et que nous appellerons, pour les besoins du présent exercice, le modèle A (renforcement des capacités et développement local) et le modèle B (fonctionnel et développement de l'entrepreneuriat). Ces mêmes conceptions semblent pour leur part avoir été en partie influencées par de vastes courants de pensée théoriques (modèle de développement endogène et modèle de développement exogène) liées surtout à la finalité recherchée en matière de développement territorial. Ces modèles correspondent à des tendances nationales en matière de développement des espaces géographiques. En effet, l'OCDE précise dans son étude portant sur la politique rurale québécoise qu'un rapport d'évaluation interne du gouvernement québécois mentionne l'existence au niveau des MRC de deux perspectives différentes par rapport à la mise en œuvre des pactes ruraux :

Alors que certaines MRC dans le sillage du gouvernement voient dans les pactes ruraux une stratégie anticipative pour renforcer la capacité de développement des acteurs et des collectivités, d'autres limitent leur rôle à l'établissement d'un mécanisme fonctionnel de distribution des fonds comparables aux modalités des fonds locaux d'investissement (OCDE, 2010, p.221).

De plus, selon Paul HOUÉE, dans la pratique, ces deux logiques d'intervention sont parfois associées à une même stratégie de développement territorial :

Il n'est pas d'action locale, dérivant ou non d'une politique d'encadrement, qui soit purement endogène ou exogène, globale ou sectorielle ; toutes combinent à des degrés divers les incitations descendantes et les initiatives ascendantes, l'approche sectorielle et la visée globale localisée (HOUÉE, 1996, p.214).

Il n'est donc pas surprenant que les deux modèles de développement observés à l'échelle provinciale soient aussi présents dans l'Est-du-Québec. Les modèles se distinguent surtout à partir du rôle assumé par les MRC à l'égard du développement rural. Le premier modèle s'inspire largement du développement endogène laissant une large place au renforcement des capacités de développement des populations rurales. Nous constatons que la stratégie de mise en œuvre met l'accent sur les ressources humaines et qu'elle vise généralement à assurer de manière simultanée l'appropriation par les communautés du processus de développement et l'émergence des conditions préalables au développement des diverses collectivités. Cette vision tend à promouvoir une action publique prenant en compte l'ensemble des besoins de la population locale et mobilise, dans un milieu relativement homogène, la totalité des ressources et des secteurs d'activité. Cette approche s'inscrit dans un courant de plus en plus dominant dans le domaine du développement territorial qui consiste, pour les gouvernements, à mettre en place des politiques et des programmes stimulant le développement local et l'implication des leaders des communautés.

Dans d'autres territoires, on a jugé que le rôle de la MRC devait se limiter à mettre en place un mécanisme de distribution des sommes rendues disponibles aux communautés du territoire par le pacte rural, selon des modalités proches de celles qui prévalent lorsque l'on gère un fonds local d'investissement ou de développement. Le second modèle adopte une logique compensatrice selon PERRIN et MALET (2003), c'est-à-dire que les interventions réalisées dans le cadre de la politique rurale se doivent de combler les handicaps de localisation, de capitaux et d'infrastructures des milieux ruraux. En fonction de cette logique compensatrice, la plupart des interventions sont de nature économique et s'inspirent à la fois de l'approche « fonctionnelle » et de certaines approches de développement expérimentées dans les années 1970-1980. Si, en matière de développement, cette recette standard a été utilisée lors de la première et de la deuxième génération de politiques rurales québécoises, elle n'a que très rarement fonctionné. Il faut cependant tenir compte du fait que les sommes allouées étaient minimales par rapport aux besoins à satisfaire.

De façon plus concrète, ces deux grands modèles de développement territorial, à savoir le modèle « fonctionnel et développement de l'entrepreneuriat » et le modèle dit « renforcement des capacités et développement local » renvoient à des logiques distinctes de mise en œuvre à l'échelle locale. C'est-à-dire que l'un et l'autre de ces modèles nécessitent des façons de faire, des processus, assez différents.

Le tableau 49 qui suit présente de manière succincte quelques différences observées entre les deux modèles.

**Tableau 49 : Quelques différences entre les modèles de mise en œuvre**

<b>Paramètre</b>	<b>Modèle A</b>	<b>Modèle B</b>
<b>Les attentes locales</b>	« Pour nous, dans un premier temps, il était important de structurer le milieu, car les petites municipalités n'avaient pas les ressources nécessaires pour travailler à leur développement. » AV.E.1	« On a une préoccupation au niveau économique. » RN.F.2 « N'oublions surtout pas que c'est en axant nos actions et nos investissements dans une stratégie cohérente de développement que nous pourrons réellement nous attaquer aux diverses causes du déclin socio-économique. » (MRC RIMOUSKI-NEIGETTE, 2002, p.122)
<b>Les résultats attendus</b>	« L'acquisition de connaissances et le développement des compétences sont des voies essentielles à développer pour contrer le cercle vicieux de la dévitalisation » (MRC LA MITIS, 2002, p. 14). « La création d'emplois, je ne voyais pas cet objectif comme une priorité. » LM.E.1	« Il faut créer suffisamment d'emplois afin de permettre l'intégration sociale des nouveaux arrivants, car sans emplois valorisants les gens quitteront pour les grands centres. » RN.F.1 « Avant d'être en mesure de faire venir des entreprises cela prend des conditions préalables et ces conditions ne sont pas présentes. » RN.F.1
<b>Les projets</b>	« L'orientation mise de l'avant par ce plan de travail est l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés rurales particulièrement dans celles qui sont dévitalisées. » (MRC LA MITIS, 2002, p. 5) « On a commencé une démarche que je considère éducative. Par un moyen comme la réalisation de projets. » LM.F.2 « Les projets qui ont été les plus bénéfiques sont ceux portant sur l'organisation du développement. » AV.A.1	« Ces projets viseront à résoudre les problèmes socio-économiques les plus urgents des collectivités rurales. Ils contribuent ainsi à donner un nouveau souffle aux villages en favorisant la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie. » RN.F.2

Les deux modèles de mise en œuvre de la PNR sont assez différents. La première stratégie (renforcement des capacités et développement local) se concentre principalement dans les MRC de La Mitis et d'Avignon et l'autre (fonctionnel et développement de l'entrepreneurship) dans la MRC de Rimouski-Neigette. Il est toutefois impossible de faire cadrer l'approche de développement retenue par ces trois MRC avec les vastes mobilisations des dernières décennies (les Opérations dignité, la Coalition Urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, le Ralliement gaspésien et madelinot). N'oublions pas qu'Opération dignité II a vu le jour à Esprit-Saint dans la MRC de Rimouski-Neigette. Par ailleurs, on a aussi vu dans les enquêtes exploratoires que certaines municipalités adoptaient une approche mitoyenne, qui consiste à mélanger les deux grandes approches en faisant à la fois des actions de renforcement des capacités et en se donnant une procédure relativement démocratique et transparente d'allocation des fonds disponibles.

On peut déjà constater que le modèle « renforcement des capacités » est plus cohérent avec la logique qui anime autant la PNR que le dispositif des pactes ruraux. La PNR, on s'en souviendra, met de l'avant trois grandes orientations (1. Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales ; 2. Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction ; 3. Soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural) qu'elle décortique en neuf objectifs.

Un regard porté sur ces objectifs permet de voir assez facilement que plusieurs d'entre eux identifient des cibles qui sont en fait des capacités d'action à renforcer : encourager l'esprit d'entreprise ; accroître la participation de la population ; accroître le sentiment d'appartenance, etc. On peut ainsi retrouver au cœur de la politique une volonté de mieux outiller la communauté pour la rendre plus apte à prendre en charge son développement, que ce soit par la consolidation de son capital humain ou social, ou encore de sa gouvernance.

L'élaboration du plan de travail est aussi influencée par les visions de développement des acteurs locaux : elle fournit l'occasion aux intervenants du milieu rural régional de discuter et de prendre des décisions relativement à la façon de résoudre les problèmes des communautés rurales par la prise en main, par les élus du milieu, de la recherche de solutions adaptées aux attentes locales. Les adeptes du développement local se tournent vers l'amélioration et la maximisation de l'efficacité des intervenants locaux, notamment par le renforcement des capacités des acteurs et l'acquisition de nouvelles habiletés. Il faut avoir à l'esprit qu'on ne peut arriver à une telle pensée sans une prise de conscience très forte de la part des élus locaux, des leaders socio-économiques et de la population en général, de la gravité de la situation qui prévaut à l'échelle municipale et sans une volonté commune d'intervenir et de changer les choses. Notons que cette approche n'est pas spécifique à La Mitis et à Avignon.

Selon la seconde conception du développement, le plan de travail est en quelque sorte un instrument qui repose sur un modèle plutôt axé sur le développement économique, une approche qui permet de déterminer le potentiel de développement à partir des ressources locales. « Le modèle fonctionnel, qui prévaut pendant les années de forte croissance économique, vise l'optimum économique (l'efficacité maximale du système économique national.). (MICHEL, 1994, p.13). « La mobilisation et la mise en mouvement, en solidarité, en réseau, en synergie des acteurs locaux créent les conditions initiales du démarrage d'un processus de développement endogène » (MICHEL, 1994, p.17). Cette vision englobe évidemment l'approche dite fonctionnelle, qui est un préalable à un développement ordonné et harmonieux des ressources du milieu.

Dans le cas de Rimouski-Neigette, il s'avère que l'acteur local, partie prenante de la démarche de revitalisation, a été porteur du changement d'orientation et l'initiateur du changement de cap à la suite de l'adoption du plan de travail de la MRC. Certains facteurs ont favorisé la réplique de l'approche compensatrice du CLD au sein des municipalités dévitalisées du territoire. De nombreuses collectivités, engagées dans une véritable lutte pour leur survie, sont à la recherche de solutions simples et rapides, mais aussi de fonds qui pourront être utilisés pour freiner les tendances économiques actuelles.

### **8.5.1 LE MODÈLE A (RENFORCEMENT DES CAPACITÉS)**

#### **BRÈVE DESCRIPTION**

Selon cette stratégie, la lutte aux disparités passe inévitablement par un vaste et long processus de renforcement des capacités individuelles et collectives. Dans un tel système, les organismes locaux et les citoyens deviennent des acteurs importants dans la prise de décisions démocratiques et efficaces et sont appelés par le fait même à partager leurs intérêts et leurs visions avec les instances gouvernementales. Le renforcement des capacités a pour conséquence d'obliger les gens (qui dans bien des cas travaillent depuis longtemps d'une certaine manière au sein d'organisations et d'institutions) à se perfectionner, à modifier leurs façons de procéder et à interagir les uns avec les autres. Pour y arriver, il est essentiel d'établir une stratégie favorisant l'implication des forces vives de chacune des communautés rurales et le développement d'une vision globale du développement.

Pour dire les choses différemment, on peut soutenir que certaines MRC voient la PNR comme un moyen de renforcer la collectivité dans son ensemble. Mais il y a plus : il s'agit d'un territoire où se partagent, jusqu'à un certain point, un mode de vie, un territoire où le sentiment d'appartenance se fait sentir parce qu'il est menacé dans sa survie. Selon les partisans de cette approche, une partie importante des problèmes des collectivités rurales repose sur l'absence de villes importantes et sur le manque de compétences des communautés en matière de développement. Cette situation peut être attribuable, du moins en partie, au manque de potentiel humain résultant d'un important exode des jeunes et des personnes plus scolarisées.

#### **LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT RETENUES**

Même s'il existe une forte différence entre les moyens utilisés, on peut facilement dire que l'essentiel des ressources humaines et financières de l'enveloppe budgétaire du pacte rural se situera sur le plan de l'évolution des structures économiques, politiques et

communautaires de la collectivité par l'intermédiaire d'actions de développement diversifiées : 1) mise sur pied d'un comité local de développement ; 2) soutien financier aux comités de bénévoles ; 3) processus de mobilisation et de concertation à l'échelle du territoire ; 4) déploiement d'agents ruraux au sein des municipalités ; 5) consultation populaire ; 5) partenariat et mise en réseau des acteurs locaux. Les initiatives de la MRC de La Mitis et d'Avignon avaient un certain nombre de caractéristiques communes, dont les suivantes :

- Au lieu de miser sur une approche de développement traditionnelle, essentiellement axée sur le financement d'entreprises privées, elles ont mobilisé le potentiel de développement endogène des municipalités rurales.
- Au lieu de se pencher sur une simple restructuration économique, elles ont adopté une approche beaucoup plus large de renouveau spatial et de développement incluant les aspects politiques, sociaux et économiques, reliant ainsi les politiques de développement rural aux actions locales pour la revitalisation du milieu et du cadre de vie à moyen et long terme.
- L'opinion locale semblait particulièrement importante dans la définition des objectifs, des occasions favorables et des programmes pour la restructuration locale, en mobilisant les ressources financières et en créant une dynamique de développement intégré et coordonné pour la formulation et la mise en œuvre des objectifs territoriaux.
- La mise en place de démarches de développement permettant l'auto-organisation des collectivités locales face à un certain nombre de priorités et générant des projets de développement à volets multiples où se croisent la résolution de problèmes, l'aménagement du territoire et l'amélioration des services de proximité dans les communautés.
- Une intervention de soutien à des microprojets à l'intérieur des communautés locales motivées par le changement de leurs conditions de vie sur le plan de l'emploi, de la santé, du logement et de l'éducation.

Avec ses différentes contributions, les expériences de mise en œuvre de la politique rurale dans les MRC de La Mitis et d'Avignon favorisent la naissance d'une perspective globale qu'il est convenu d'appeler participative et proactive, à savoir l'instauration, dans l'ensemble des communautés locales, d'une action véritablement concertée. Cette approche s'appuie sur les idées de plusieurs auteurs et organisations. Selon Bernard VACHON : « Le développement local fait appel à la participation des citoyens ; c'est là une des conditions incontournables » (VACHON, 1993, p.151). L'accent porte sur la nécessité de la transformation des structures économiques, politiques et communautaires de la collectivité par l'intermédiaire d'actions diversifiées comme l'assistance financière aux comités de développement et l'organisation de séances de formation. Les leaders des MRC adoptent une attitude plus ouverte à l'égard du changement, prennent davantage d'initiatives, sont plus réceptifs à de nouvelles formes de collaboration et attirent davantage de ressources nouvelles.

Cette attitude face à l'avenir est fortement influencée par la dynamique historique de développement du milieu. Tous veulent aller au-delà des initiatives gouvernementales de lutte aux disparités régionales des dernières décennies. Ils font état de deux conceptions du rôle des élus et des MRC. Pour les MRC qui ont développé des mécanismes de consultation et de mobilisation de la population pour réaliser des projets, l'objectif « dynamiser le territoire » est en très bonne voie d'être atteint, car c'est en mobilisant la population qu'on dynamise les milieux.

### 8.5.2 LE MODÈLE B (APPROCHE FONCTIONNELLE ET COMPENSATRICE)

#### BRÈVE DESCRIPTION

D'après cette conception du développement, les stratégies élaborées par les MRC cherchent, au moyen d'allocations financières accordées aux entrepreneurs et aux infrastructures locales, à refaçonner l'offre de services de proximité et la structure industrielle de manière à élargir le niveau d'emploi. Ces dernières ont eu tendance à privilégier un transfert de capitaux ou encore de ressources techniques permettant de soutenir des projets jugés utiles pour assurer la modernisation et l'urbanisation des localités. Les ressources financières découlant du pacte rural seront destinées prioritairement aux infrastructures et au soutien à l'entrepreneuriat.

De plus, les commentaires et les documents produits dans le cadre de la politique suggèrent que le développement rural soit encore envisagé par les MRC de façon traditionnelle : développement exogène, développement industriel, infrastructure, transformation des ressources naturelles, etc. Dans ce cadre, tout un ensemble d'entreprises privées ont obtenu un soutien financier de la part des pactes ruraux. Les municipalités voient en ce sens une poursuite des approches planificatrices des anciennes politiques de développement des années 1960-1970.

Le postulat derrière ce modèle est que chaque territoire doit détenir le potentiel humain, les ressources naturelles et les infrastructures permettant son développement économique. Par voie de conséquence, le développement des territoires ruraux ne peut qu'emprunter la voie de la mise en place d'infrastructures d'accueil, la création d'entreprises et la stimulation de l'entrepreneuriat local. On recherche ainsi un effet d'entraînement permettant, dans un second temps, de développer les industries de biens de consommation et l'agriculture.

## **LES PRINCIPALES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT RETENUES**

Les actions retenues visent à corriger diverses lacunes et se rapprochent étrangement de celles que les analystes économiques du BAEQ utilisaient pour expliquer les problèmes de l'Est-du-Québec. Les explications offertes font appel aux outils traditionnels de l'analyse économique régionale et insistent surtout sur les avantages comparés et les caractéristiques industrielles. L'accent porte alors sur la nécessité de la transformation des structures économiques, politiques et communautaires de la collectivité par l'intermédiaire d'actions de développement diversifiées : 1) financement d'infrastructures ; 2) contrôle centralisé du processus de développement (par un ou deux partenaires) ; 3) pouvoir discrétionnaire du Comité de suivi ; 4) partage de l'enveloppe budgétaire indépendante du niveau de dévitalisation ; 5) mise beaucoup sur la création d'entreprises.

## **8.6 LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT**

Notre analyse des activités réalisées dans le cadre de la PNR nous a permis de nous faire une idée générale des capacités de développement des trois MRC étudiées à partir des indicateurs mis de l'avant par l'équipe du projet de recherche du FQRSC portant sur l'évaluation du dispositif des pactes ruraux et ses retombées. En effet, même si on est en mesure de constater l'existence de bonnes capacités de développement au sein des trois MRC, le tableau numéro 50 démontre que celles de La Mitis et d'Avignon disposent de plus grandes capacités de développement que la MRC de Rimouski-Neigette.

**Tableau 50 : Évaluation des capacités de développement des MRC étudiées**

<b>Les capacités de développement</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Rimouski-Neigette</b>	<b>La Mitis</b>	<b>Avignon</b>
<b>1. Capacité des acteurs locaux à dégager une vision et des règles de fonctionnement favorisant l'obtention de l'engagement de tous.</b>	<b>1.1 Création d'un réseau entre les secteurs économiques, sociaux et culturels.</b>	X	X	X
	<b>1.2 Plusieurs organismes impliqués dans la stratégie de développement.</b>		X	X
	<b>1.3 Présence d'un processus de consultation publique.</b>	X	X	X
<b>2. Capacité des acteurs locaux à élargir le niveau de compréhension de l'environnement : milieu géographique, humain et économique.</b>	<b>2.1 Présence d'activités de formation s'adressant aux bénévoles et à la population.</b>		X	X
	<b>2.2 Présence d'un processus de cueillette, d'analyse et de diffusion de l'information.</b>		X	X
<b>3. Capacité des acteurs locaux à mettre en place une organisation territoriale de développement représentative et efficace.</b>	<b>3.1 Présence de comités locaux de développement.</b>	X	X	X
	<b>3.2 Reconnaissance officielle du comité local par les élus municipaux.</b>	X	X	X
<b>4. Capacité des acteurs locaux à élaborer un plan stratégique de développement local.</b>	<b>4.1 Réalisation d'un inventaire des ressources du milieu.</b>		X	X
	<b>4.2 Élaboration d'un plan de développement.</b>	X	X	X
	<b>4.3 Identification détaillée d'un petit nombre d'objectifs et de priorités.</b>		X	
<b>5. Capacité des acteurs locaux à évaluer objectivement les résultats et à faire les rectifications nécessaires.</b>	<b>5.1 Présence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités découlant du plan de développement.</b>	X	X	X
	<b>5.2 Établissement d'un processus clair permettant d'identifier les priorités et les stratégies.</b>		X	X

Source : Adapté d'après le tableau des dimensions et sous-dimensions des capacités de développement, Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux.



## CHAPITRE 9

### ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA PNR

« Tant qu'il y a une étincelle, il y a une  
espérance de brasier. » Alexandre  
ARNOUX (1884-1973)

#### 9.1 LES IMPACTS DE LA POLITIQUE RURALE SUR LES MUNICIPALITÉS

Dans le cadre de ce chapitre, nous désirons mieux connaître les impacts de la PNR par rapport à la revitalisation des municipalités rurales de l'Est-du-Québec. Nous voulons savoir jusqu'à quel point la PNR est bénéfique pour les MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon et vérifier par le fait même l'atteinte des objectifs fixés par l'État. Il y a lieu de se demander si la politique rurale a influencé d'une quelconque façon tant la mobilisation des acteurs locaux que le progrès des indicateurs socio-économiques des différentes collectivités. Est-ce que les résultats sont à la hauteur des espérances ?

Étant donné les nombreuses facettes de la PNR et la grande autonomie accordée aux instances locales, on peut aisément admettre qu'il ne sera pas facile de répondre à nos interrogations. C'est pourquoi notre analyse s'appuiera non seulement sur une étude des diverses statistiques gouvernementales, sur une série d'entrevues réalisées auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique rurale, mais aussi sur la documentation produite à la fin de chaque année par chaque unité territoriale MRC.

Comme notre principal objectif est de déterminer jusqu'à quel point la PNR a été en mesure d'assurer la mobilisation des citoyens et la revitalisation des milieux ruraux bas-laurentiens et gaspésiens, il sera nécessaire de tenir compte de nombreux paramètres. En effet, il est certain que l'utilisation d'un seul critère ne permettrait qu'une représentation partielle des tenants et aboutissants et, par le fait même, une appréciation superficielle des résultats de la mesure. C'est ce qui explique pourquoi nous nous sommes intéressés autant à des données qualitatives (entrevues, comptes rendus de séances d'échanges et de discussions, etc.), qu'à des critères quantitatifs, parce qu'ils permettent une prise de position à l'égard de la pertinence et de l'effectivité de l'intervention gouvernementale. Repères quantitatifs, puisqu'ils nous offrent la possibilité de mesurer l'efficacité de l'action publique et les effets de cette dernière en comparant les résultats obtenus à la fin de la première PNR aux données compilées lors du lancement de l'initiative gouvernementale. En procédant de la sorte, nous serons en mesure de répondre à nos questions sous plusieurs angles.

Pour mener à terme la présente évaluation *ex post* de la PNR, nous porterons une attention particulière aux critères suivants : 1) la pertinence (le rapport entre les ambitions de la mesure, les revendications des acteurs ruraux collectifs et le problème qu'elle est censée résoudre) ; 2) l'efficacité (les résultats obtenus en regard des objectifs de mobilisation et de revitalisation des communautés rurales) ; 3) l'effectivité (les impacts globaux de la politique sur la dynamisation des espaces ruraux).

Dans le but de vérifier la pertinence de la PNR, nous nous pencherons sur ses objectifs spécifiques, de même que sur les enjeux et défis du monde rural. Nous porterons un intérêt particulier à l'égard des revendications historiques des groupes d'intérêts (Solidarité rurale du Québec, Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent et Ralliement gaspésien et madelinot) parce qu'elles constituent des sources d'information non négligeables par rapport aux besoins des populations rurales. Selon nous, l'identification des demandes provenant de ces acteurs est indispensable pour mieux saisir la pertinence de la politique rurale. Nous confronterons donc les cibles de l'initiative gouvernementale aux diverses demandes des organismes de défense de la ruralité québécoise.

Concernant l'efficacité de la PNR, le processus d'appréciation permet de mesurer les impacts de la mesure sur de nombreuses collectivités rurales. Les impacts équivalent aux changements résultant des activités réalisées et projets financés dans le cadre de la politique rurale. Si les effets correspondent aux attentes souhaitées, nous serons en mesure de dire que la politique est bénéfique pour la population rurale. C'est ce que nous désignons habituellement sous le terme « efficacité ». De plus, étant donné que l'évaluation sert aussi à vérifier l'effectivité de l'initiative gouvernementale à l'aide de critères, il nous semble tout à fait à propos, en plus de nous pencher sur la pertinence et l'efficacité de la PNR, de nous attarder également à cet autre aspect. Cette démarche est d'autant plus importante si nous tenons compte des ambitieux objectifs de la politique rurale et des nombreuses revendications en provenance des milieux ruraux.

Il est essentiel de se remémorer les particularités du territoire qui nous intéresse avant de nous pencher sur l'appréciation de la pertinence de la PNR. Le rappel de la conjoncture d'avant le lancement de la politique rurale nous fournira des informations extrêmement importantes par rapport à la situation socio-économique de la région étudiée.

### **9.1.1 RAPPEL DE LA SITUATION INITIALE DANS L'EST-DU-QUÉBEC**

L'Est-du-Québec couvre une superficie de 42 457 km<sup>2</sup>. Cette immense zone est plus vaste que celle de la Suisse (41 293 km<sup>2</sup>). À lui seul, l'espace géographique de la MRC de La Matapédia comprend 5375 km<sup>2</sup>, un territoire plus imposant que celui du Luxembourg (2586 km<sup>2</sup>). Ce qui caractérise le plus cette aire géographique, c'est non seulement son éloignement par rapport aux grands centres urbains du Québec et du nord-est des États-Unis, mais aussi l'ampleur des difficultés au plan socio-économique (haut taux de chômage, dépendance aux revenus de transferts, forte décroissance démographique, etc.) et l'éparpillement de sa population (la presque totalité de ses habitants occupe moins de 15 % de la superficie régionale). Le fait que 54 des 182 localités du territoire regroupait moins de 500 habitants en 2001 en dit long sur l'état actuel du tissu de peuplement. La forte baisse

démographique des plus petites collectivités combinée au vieillissement de la population constitue l'un des principaux problèmes des milieux ruraux.

L'étude de l'activité économique régionale démontre depuis plusieurs années des signes de déclin dans la plupart des secteurs en lien avec les ressources naturelles. De plus, l'intégration des entreprises bas-laurentiennes et gaspésiennes dans une économie mondialisée aggrave la situation parce qu'en plus des difficultés historiques liées à l'éloignement des marchés, les industries locales sont confrontées à une concurrence grandissante. La poursuite, pour ne pas dire l'accélération du processus d'intégration économique accroît les pressions sur plusieurs municipalités rurales. La problématique des milieux ruraux n'est pas liée uniquement aux bouleversements en lien avec la mondialisation, elle est aussi liée à l'attractivité et à la compétitivité des diverses collectivités rurales.

Il est clair, selon nous, que la conjoncture socio-économique qui prévalait dans l'Est-du-Québec lors du lancement de la PNR était extrêmement difficile, pour ne pas dire catastrophique. Le paysage économique de la région était plus difficile au début du nouveau millénaire que celui qui caractérisait les années soixante. En effet, à l'époque du BAEQ, les secteurs économiques traditionnels se portaient relativement bien dans l'ensemble, du moins si on les compare à la situation actuelle. Le secteur des pêches n'était pas confronté à des moratoires sur diverses espèces comme la morue, le saumon et le sébaste et la plupart des usines de transformation fonctionnaient à plein régime durant la saison estivale. L'industrie minière employait de son côté des centaines d'employés dans la mine et la fonderie de cuivre de Murdochville et au port de Gaspé. L'industrie forestière était présente partout sur le territoire et offrait du travail à des milliers de personnes, tant en forêt que dans les usines de transformation. Les services de proximité étaient bien répartis dans la région et surtout présents dans chaque localité.

De plus, le nombre de localités de moins de 1000 personnes était beaucoup moins élevé qu'aujourd'hui (56 % des municipalités comptaient moins de 1000 habitants en 2001 comparativement à 39,4 % en 1961). La pyramide des âges était marquée par la présence de

nombreux enfants et peu d'écoles vivaient sous la menace constante d'une prochaine fermeture, faute d'élèves.

### **9.1.2 RAPPEL DES ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ATTRIBUTS DE LA PNR**

La PNR constitue la réponse de l'État aux problèmes socio-économiques qui affectent depuis plusieurs décennies un grand nombre de municipalités. L'initiative gouvernementale vise à assurer la mobilisation des populations et l'essor des collectivités rurales du Québec. Dans le cadre de cette politique, l'ensemble des MRC comprenant des localités rurales a signé des ententes avec le gouvernement provincial par l'entremise de la PNR. L'approche voulue par cette mesure et par le dispositif des pactes ruraux qui représente le moyen d'intervention privilégié de la politique en est une de partenariat et de solidarité à l'intérieur des communautés.

La démarche retenue par le gouvernement provincial repose sur certains postulats importants qui méritent, encore une fois, d'être soulignés : 1) chaque espace géographique dispose de tout ce qu'il faut pour progresser en matière de développement ; 2) la politique doit s'adapter aux caractéristiques particulières des différentes zones du territoire d'application (cette distinction sur le plan des activités permet d'adapter l'action gouvernementale aux conditions locales) ; 3) la politique de développement doit être multifonctionnelle et l'implication des acteurs locaux est indispensable lors de la mise en œuvre. La finalité recherchée par la mesure étant bien évidemment d'assurer la pérennité des municipalités rurales de la province.

La PNR s'inspire fortement de la Déclaration des États généraux du monde rural de 1991 et tient compte des doléances d'acteurs collectifs impliqués dans la revitalisation des milieux ruraux (Solidarité rurale du Québec, Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent et Ralliement gaspésien et madelinot). Rappelons que les deux organisations de l'Est-du-Québec ont d'une certaine manière, pris la relève des trois Opérations dignité qui marquèrent l'histoire des mouvements sociaux du Québec dans les années 1970. Selon nous, les orientations et objectifs de la PNR seront pertinents s'ils répondent aux attentes des

représentants des ruraux et s'ils s'inscrivent dans la démarche souhaitée par les acteurs locaux.

### **LES ORIENTATIONS**

Souvenons-nous que la politique rurale renferme des orientations et des objectifs spécifiques. Les orientations sont également associées au dispositif des pactes ruraux. Elles prennent la forme de cibles dont le gouvernement du Québec souhaite favoriser l'atteinte : 1) stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales ; 2) assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction ; 3) soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.

### **LES OBJECTIFS**

Pour chaque orientation générale, l'État identifie trois objectifs spécifiques. Ces objectifs sont multiples et touchent l'ensemble des constituantes d'une société organisée. Ils concernent autant les aspects économiques, que sociaux et environnementaux. Voici les neuf objectifs de la PNR : 1) diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise ; 2) accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire ; 3) intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation ; 4) assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité ; 5) améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance ; 6) favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux ; 7) promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations ; 8) tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural ; 9) renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain ».

## LES ATTRIBUTS

Par l'adoption d'une politique publique comme la PNR, le gouvernement du Québec donne une nouvelle preuve de son désir de territorialiser encore un peu plus les mesures visant la revitalisation des milieux ruraux. L'approche territoriale consiste à définir une stratégie de développement à partir des forces et des faiblesses présentes au sein de chaque aire géographique. Dans le cadre de la politique rurale québécoise, c'est la MRC qui constitue, selon l'État, le palier administratif le mieux adapté pour l'élaboration d'une démarche de développement qui soit à la fois cohérente et efficace. La PNR met aussi l'emphase sur une certaine forme de décentralisation des responsabilités et des pouvoirs en matière de développement. Elle accorde aux élus municipaux le pouvoir de se donner des orientations particulières et de prendre des décisions financières à l'échelle locale. La plupart des maires se disent enthousiastes de participer activement à cette démarche qui leur permet d'agir pour le développement des municipalités.

De plus, tout comme la plupart des autres programmes d'expansion économique des années 2000, la PNR fait la promotion d'un modèle de développement de type endogène (développement local) pour les diverses MRC. Dans une telle opération, l'accent est mis sur une valorisation de l'ensemble des potentiels naturels, économiques et humains présents au sein des unités territoriales. Le développement local fait appel à la mobilisation des gens, à la mise en place de partenariats et au renforcement des capacités de développement. Considérant tout ce qui précède, il nous semble que la PNR figure très bien parmi les politiques publiques de développement de troisième génération telles que décrites au chapitre quatre.

## 9.2 LA PERTINENCE DE LA PNR

### 9.2.1 LES OBJECTIFS DE LA PNR VERSUS LES ATTENTES DU MONDE RURAL

Dans un premier temps, nous avons fait le portrait des requêtes d'acteurs collectifs travaillant à la défense et à la promotion du monde rural. Ces organisations ont fait connaître leurs positions par rapport aux orientations d'une éventuelle politique de développement qui puisse être en mesure de répondre aux besoins des populations rurales. Par la suite, nous avons comparé les revendications ainsi identifiées aux orientations et objectifs de la PNR. Il faut prendre note du fait que la Déclaration des états généraux du monde rural et les prises de position des trois principaux organismes de défense des intérêts des ruraux que sont Solidarité rurale du Québec, la Coalition Urgence rurale du Bas-Saint-Laurent (CUR) et le Ralliement gaspésien et madelinot, sont antérieures à l'adoption de la PNR.

### LA DÉCLARATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU MONDE RURAL

À la fin des États généraux du monde rural, monsieur Jacques PROULX, président de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), fit la lecture d'une importante communication. Cette annonce est connue sous le nom de Déclaration des États généraux du monde rural et se lit ainsi :

**Les États généraux du monde rural, réunis à Montréal les 3, 4 et 5 février 1991 :** - conscients de leur responsabilité à l'égard des Québécoises et Québécois ; - convaincus que le monde rural est actuellement confronté à une grave crise structurelle dans tous les secteurs de l'activité humaine et naturelle ; - décidés à prendre en main le développement général et particulier du milieu rural ; - prêts à vivre une solidarité d'action dans chacune des régions et entre elles ; - assurés de parler au nom de l'intérêt particulier et général des citoyennes et citoyens du milieu rural ; **S'engagent solennellement :** - à tout mettre en œuvre dans leurs domaines d'intervention respectifs pour favoriser la concrétisation du modèle de développement rural tel qu'il a été défini par les participants ; - à respecter les éléments qui ont été dégagés et qui sont à la base de l'édification de la nouvelle ruralité. Ces éléments sont les suivants : - la valorisation de la personne, - la prise en charge, par le milieu, de son avenir, - le respect et la promotion des valeurs

régionales et locales, - la concertation des partenaires locaux et régionaux, - la diversification de la base économique régionale, - la protection et la régénération des ressources, - le rééquilibrage du pouvoir politique du haut vers le bas, - la promotion de mesures alternatives pour un développement durable. **Par cet engagement, nous nous rangeons résolument aux côtés de ceux et celles qui travaillent à inventer et à bâtir une nouvelle société rurale et non pas aux côtés de ceux et celles qui considèrent la désertification de l'espace rural comme une fatalité.** <sup>129</sup>

#### LE MANIFESTE DE LA COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT

L'idée même de la mise en place d'une organisation dédiée à la défense des intérêts des collectivités rurales du Bas-Saint-Laurent remonte au colloque tenu en 1988 à La Trinité-des-Monts par le GRIDEQ. La Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent (CUR) est née en 1990. Le principal objectif du groupe de pression est de mobiliser et d'accompagner les gens dans la prise en charge de la revitalisation de leur milieu selon les principes du développement durable. La CUR souhaite contrer les effets néfastes de l'exode des populations en orientant les collectivités vers une exploitation intégrée des ressources naturelles de la région. Durant nombre d'années, l'organisme a bénéficié du soutien financier de plusieurs communautés religieuses.

Le 10 juin 1990, environ 1500 personnes se sont rassemblées à la cathédrale de Rimouski pour le lancement du Manifeste des ruraux élaboré par la CUR dont voici deux extraits :

Mais il faut se le dire : il est minuit moins quart dans le Bas-Saint-Laurent. Peu de temps nous sépare du moment où la fermeture de l'école, dans certains villages, ne dépendra plus que du départ d'une seule famille ayant des enfants d'âge scolaire. À peine plus de temps nous préserve des instants où notre richesse forestière, notre patrimoine agricole, et nos ressources fauniques, aquatiques et maritimes auront été dilapidés, ruinés. Encore moins de temps nous épargne de la déchéance qui sera notre lot le jour où, faute de ressources, « le » dernier moulin à scie du village ou « la » seule usine de transformation du poisson n'offriront plus assez de semaines

---

<sup>129</sup> VACHON, Bernard (sous la direction). 1991. *Le Québec rural dans tous ses états*. Les Éditions du Boréal. p. 278-279.

de travail pour nous assurer un gagne-pain honorable, une existence concevable. Peu de temps nous sépare finalement du moment où la force tranquille de ce jeu de dominos s'abattra pièce par pièce sur nos villes, petites et moyennes, semant le désert et provoquant la torpeur dans ces milieux que l'on croyait, encore hier, en dehors de toute atteinte directe. Car, chez nous, villes et villages demeurent intimement liés tels les doigts d'une même main.

**Nous sommes et devons demeurer pour toutes les instances concernées des partenaires à part entière. Elles doivent respecter notre volonté de gérer nous-mêmes notre développement, sans tutelle de hauts fonctionnaires, sans normes bureaucratiques et tatillonnes imposées par les grands commis de l'État qui adoptent à l'égard des ruraux une attitude de dame patronnesse prodiguant les subventions au compte-gouttes, suivant la myopie d'un système dépassé de partisanerie politique, à leur gré, à leurs conditions et selon une vision éculée du développement régional.**<sup>130</sup>

Selon Bruno JEAN : « En termes de finalité, cette politique de développement rural parle de : 1. nourrir et développer la conscience collective de l'Est du Québec ; 2. contribuer à la réalisation du plein potentiel que peuvent fournir à notre région les communautés rurales en complémentarité avec l'action du milieu urbain » (JEAN, 1997, p.237).

#### **LE MANIFESTE DU RALLIEMENT GASPÉSIEN ET MADELINOT**

Le Ralliement gaspésien et madelinot (RGM) a été actif de 1990 à 2005. Il est né à moment particulièrement problématique pour la Gaspésie (fermeture de la mine et de la fonderie de la compagnie Noranda à Murdochville, abandon des opérations de la papeterie Gaspésia à Chandler, fin des activités de la cartonnerie Smurfit Stone à New Richmond, crise du bois d'œuvre avec les États-Unis, etc.). Il travailla d'arrache-pied à la mise en place de comités de développement dans les municipalités et à l'animation de ces derniers. Il signa d'ailleurs une entente spécifique de trois ans avec la Conférence régionale des élus de la Gaspésie afin de stimuler le développement rural.

---

<sup>130</sup> COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT. 1991. *Notre politique de développement rural*.

Dans le cadre de ses opérations, le RGM élaborera quelques principes directeurs : 1) développement durable ; 2) décentralisation ; 3) occupation du territoire ; 4) valorisation du milieu ; 5) équité hommes-femmes ; 6) place des jeunes ; 7) développement des ressources ; 8) plein emploi et 9) promotion de la culture. Le 26 mai 1991, plus de 7000 personnes prennent part au grand rassemblement de Chandler. C'est à cette occasion que sera lancé le manifeste qui affirme ce qui suit :

Les 110 000 Gaspésiens, Gaspésiennes, Madelinots, Madeliniennes veulent leur place au soleil, se développer, être heureux dans leur propre pays. Aussi avons-nous décidé qu'il fallait que les choses changent. C'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui et que nous crions solidairement réunis : c'est assez, ça va faire. [...]

**Nous en avons assez.** Nous en avons assez du vidage de notre région et de la fermeture tranquille de nos paroisses. [...] Nous en avons assez des politiques de centralisation où nous sommes toujours perdants parce que toujours trop loin. Nous en avons assez du pillage de nos ressources naturelles. [...] Nous en avons assez du sous-emploi et du mal-développement. Nous en avons assez de ces programmes gouvernementaux où nous ne cadrons jamais parce que nous sommes différents de ce qui a été pensé à Québec ou à Ottawa par des ignorants de nos réalités. [...] Nous en avons assez de ces normes de la ville imposées à notre région rurale. [...] **Nous disons non.** Nous disons non à ce modèle de développement qui nous arrache la meilleure partie de nos ressources au profit financier de l'extérieur. [...] Nous disons non à ces tactiques des gouvernements qui reportent toujours les échéances de notre développement et empêchent la prise en charge. [...] Nous disons non aux coupures, aux amputations, aux arrachages que l'on déguise sous le vocable de rationalisation. [...]

**Notre avenir s'écrit solidarité.** Ce que nos ancêtres ont été, nous sommes encore capables de l'être. C'est pourquoi devant ces faits, nous sommes convaincus que notre seule solution, notre seul avenir doit d'abord naître de nous-mêmes. Inutile d'attendre que quelqu'un vienne de l'extérieur pour nous sauver. Notre développement ne procédera que d'un immense effort collectif. Le maître mot de notre avenir s'écrit **SOLIDARITÉ**. [...] **Nous disons oui.** Nous disons oui à un développement durable, à un développement ajusté à notre milieu. Nous disons oui à un développement qui évite le gaspillage des ressources et qui recycle les produits. [...] Nous disons oui à la décentralisation des pouvoirs et des ressources humaines et financières parce que nous voulons que les décisions qui nous concernent soient prises en région, par des gens au fait de nos besoins. [...] Nous disons oui à des réflexes d'appartenance, de fierté, de solidarité, de dignité. [...]

**C'est aujourd'hui.** C'est pourquoi aujourd'hui, nous nous levons et debout, tous et toutes, pour affirmer solidairement notre volonté de nous en sortir, de dégager

des solutions réalistes, innovatrices pour assurer l'avenir de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. [...] Non la Gaspésie ne sera jamais un vaste parc fermé aux humains. Oui la Gaspésie sera encore vivante dans les siècles à venir.<sup>131</sup>

## SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

Mise en place en 1991 dans le but d'assurer le suivi des États généraux du monde rural, SRQ a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à contrer le mouvement de déclin des campagnes. En 1999, SRQ fait connaître ses attentes particulières par rapport à ce que devrait contenir la future politique de développement rural du Québec :

**Une politique québécoise de développement rural devrait favoriser une approche qui soit globale, territoriale, adaptée, solidaire et endogène.** [...] **Globale**, car elle doit prendre en compte simultanément la dimension économique, la vie sociale et culturelle, les services, les infrastructures et l'environnement des espaces ruraux. [...] **Territoriale**, en ce sens que la démarche de développement rural doit s'appliquer à un territoire assez vaste de manière à ce que le projet soit cohérent dans ses dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales, et que les citoyens puissent s'y engager. Au Québec, l'échelle de la MRC apparaît appropriée dans la plupart des cas, bien qu'elle ne soit pas forcément exclusive. [...] **Adaptée** aux situations locales, dans la mesure où il n'y a pas un monde rural type, mais des territoires ruraux différenciés tant par la géographie, l'histoire, la démographie, l'économie, les paysages que par leurs dynamiques intrinsèques et extrinsèques de développement. [...] **Solidaire** à plusieurs niveaux : celui du territoire lui-même où tous les acteurs doivent travailler en partenariat ; celui de l'environnement géographique immédiat où les relations inter municipales deviennent une nécessité ; celui de la région et des villes qui l'entourent avec lesquelles les liens sont à préciser et à développer. [...] **Endogène**, c'est-à-dire qu'elle sera fondée sur les dynamismes locaux en misant sur la performance et responsabilité de tous et en accordant les appuis nécessaires aux démarches locales de développement (SRQ, 1999, p.10).

---

<sup>131</sup> RALLIEMENT GASPÉSIEN ET MADELINOT. 1991. « Manifeste gaspésien et madelinot ». En ligne : < <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/actionnationale/src/1991/10/14/1991-10-14.pdf> >. Consulté le 10 mars 2013.

Composée d'une vingtaine d'organismes nationaux et d'environ 200 membres corporatifs et individuels, SRQ agit depuis 2007 à titre d'instance-conseil du gouvernement provincial en matière de ruralité. L'organisme s'est engagé à effectuer des recherches et à conseiller le gouvernement et les régions rurales dans des domaines techniques, à faciliter la concrétisation de la politique rurale québécoise et à proposer des formations aux agents ruraux. Selon William A. NINACS :

L'approche de développement mise de l'avant par Solidarité rurale du Québec [...] possède trois caractéristiques principales : 1) une approche globale de développement qui intègre ses aspects économiques, sociaux et culturels ; 2) une approche territoriale du développement où priment les intérêts et les enjeux des territoires et des populations qui y sont implantées ; 3) une approche durable du développement qui tient compte des besoins immédiats et futurs de l'environnement (NINACS, 1998, p.4-5).

Le tableau 51 expose les correspondances entre les objectifs de la PNR et les requêtes d'acteurs collectifs œuvrant à la défense du monde rural.

**Tableau 51 : La PNR par rapport aux revendications de représentants de la ruralité**

<b>Politique nationale de la ruralité (PNR)</b>	<b>États généraux monde rural</b>	<b>Coalition urgence rurale du BSL</b>	<b>Ralliement gaspésien et madelinot</b>	<b>Solidarité rurale du Québec</b>
<b>1. Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise.</b>	X	X	X	X
<b>2. Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire.</b>	X	X	X	X
<b>3. Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation.</b>				
<b>4. Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité.</b>		X	X	
<b>5. Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance.</b>		X	X	X
<b>6. Favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux.</b>	X	X	X	X
<b>7. Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations.</b>	X		X	X
<b>8. Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural.</b>	X		X	
<b>9. Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain ».</b>	X	X	X	X

Ce qui ressort de l'analyse de la Déclaration des états généraux du monde rural et des manifestes et énoncés, c'est que l'approche particulière de développement préconisée par la PNR semble très bien répondre à plusieurs revendications importantes provenant des groupes de défense des intérêts des ruraux comme l'implication active des citoyens dans le processus de revitalisation, la décentralisation des pouvoirs, l'approche globale de développement, la promotion d'un développement intégré des ressources, le développement endogène, etc.

Malgré ce qui précède, afin d'aller plus loin dans notre appréciation de la pertinence de la PNR, nous avons tout de même comparé les objectifs de la politique rurale aux enjeux, défis et attentes du monde rural, du moins ceux véhiculés par les principaux acteurs individuels et collectifs travaillant dans le domaine.

Le tableau 52 qui suit, présente d'ailleurs les liens existants entre les objectifs de la politique rurale québécoise et les revendications de certains spécialistes du développement rural.

**Tableau 52 : Les objectifs de la PNR versus les enjeux et défis du monde rural**

<b>Objectifs de la PNR</b>	<b>Enjeux et défis du monde rural</b>
<b>1. Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise.</b>	« Réduire le chômage et le sous-emploi, soutenir les initiatives locales de création d'emplois, contribuer à la viabilité économique des activités rurales » (JEAN, 1997, p.289).
<b>2. Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire.</b>	« L'amélioration de la gouvernance au niveau local constitue un enjeu majeur dans le processus d'occupation et de développement territorial » (UMQ, 2007, p.6). « Maîtriser le développement de son territoire et de ses ressources afin d'assurer leur protection » (SRQ, 1998, p.3).
<b>3. Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation.</b>	« La formation des élus et de tous les décideurs locaux et régionaux par rapport aux responsabilités du développement global et intégré à assumer une politique de « formation-développement » (VACHON, 1991, p.262). « Développer la capacité d'entreprendre par la revitalisation de la main-d'œuvre » (JEAN, 1997, p.289).
<b>4. Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité.</b>	« S'assurer de la présence de tous les services de base sur les territoires régionaux » (PROULX, 2011, p.220). « Réinventer les modalités de livraison des services de base tout en préservant l'efficacité » (SRQ, 1998, p.3).
<b>5. Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance.</b>	« Il est opportun d'avoir à l'esprit que le sentiment d'appartenance se situe au cœur du développement local » (JOYAL, 2002, p.40). « Améliorer le cadre physique des villages ruraux » (JEAN, 1997, p.290).
<b>7. Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations.</b>	« Faciliter le maintien d'une masse critique d'habitants dans les communautés rurales pour assurer la survie des services » (JEAN, 1997, p.289). « Consolider sa base démographique et raffermir son tissu social » (SRQ, 1998, p.3). « Favoriser et consolider l'implantation de travailleurs et d'entrepreneurs désireux de développer le milieu rural. » (Coalition Urgence rurale).
<b>8. Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural.</b>	
<b>9. Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain ».</b>	« Le développement du territoire québécois ne peut se faire sans le développement de synergies entre les milieux rural et urbain » (UMQ, 2007, p.12). « Réinventer les liens qui unissent les villes et les campagnes, élaborer un nouveau « pacte » rural-urbain » (SRQ, 1998, p.3).

Le tableau 52 démontre que les objectifs de la PNR correspondent également aux demandes de chercheurs scientifiques qui souhaitent depuis plusieurs années la mise en place d'une telle politique de développement. En effet, les orientations de la politique rurale sont précisément celles souhaitées de manière presque unanime tant par les représentants du monde rural que par les chercheurs universitaires. La flexibilité et l'étendue des objectifs qui permettent de s'adapter en fonction des réalités de chaque milieu et de ses besoins apparaissent comme une des forces de la démarche. Il est clair que la politique rurale s'est vraiment inspirée des revendications des représentants des populations rurales. Selon la présidente de Solidarité rurale du Québec, madame Claire BOLDUC : « Rarement a-t-on vu une politique gouvernementale faire autant l'unanimité parce qu'elle est à l'image de ce que les ruraux avaient imaginé comme leur politique de développement. »<sup>132</sup> De plus, d'après l'OCDE : « La PNR constitue l'une des approches d'appui au développement rural qui est parmi les plus avancées de l'OCDE » (OCDE, 2010, p. 18).

### 9.2.2 CONCLUSION DU VOLET PERTINENCE DE LA PNR

En confrontant la procédure particulière de la PNR de même que les orientations et objectifs généraux de cette dernière face aux grands enjeux, défis et aspirations des ruraux tels qu'identifiés par les groupes d'intérêts, on peut conclure que l'approche gouvernementale retenue est parfaitement adaptée aux revendications locales parce que les objectifs visés par la politique rurale répondent à la plupart des attentes des organisations régionales et nationales. **Considérant ce qui précède, nous sommes en mesure de dire que la PNR est vraiment pertinente parce qu'elle répond aux besoins spécifiques des collectivités rurales du Québec.**

---

<sup>132</sup> Communiqué de presse de Solidarité rurale du Québec daté du 6 décembre 2011 et intitulé : *Célébration des dix ans de la Politique nationale de la ruralité. Une grande politique d'État au service des petites communautés.*

### **9.3 L'EFFICACITÉ DE LA PNR**

Dans le cadre du présent exercice, établir l'efficacité de la PNR, c'est vérifier si la politique a été en mesure d'assurer, d'une part, une mobilisation des ruraux et, d'autre part, l'atteinte des nombreux objectifs énoncés lors du lancement de la politique gouvernementale en 2001. En effet, en plus de vouloir assurer une redynamisation des collectivités rurales du Québec, la Politique nationale de la ruralité « [...] mise sur la mobilisation des communautés et des ressources humaines locales de même que sur la connaissance approfondie de leur milieu pour résoudre leurs problèmes économiques, sociaux et organisationnels » (MINISTÈRE DES RÉGIONS, 2001, p.VI). Cette mobilisation passe notamment par la mise en place de comités locaux de développement et l'accroissement de partenariats à l'échelle locale et supra-locale.

#### **9.3.1 LES EFFETS DE LA PNR SUR LA MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS**

L'évaluation effectuée à la fin du premier pacte rural par les MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon fait état de certains succès. Selon un acteur impliqué dans la concrétisation de la politique rurale : « Les effets de mobilisation commencent à porter fruit. Le pacte favorise l'émergence de projets et de pistes de solution, en permettant aux gens de se prendre en main. » AV.F.1 Un autre intervenant nous a mentionné que : « De plus en plus de gens comprennent qu'on ne peut pas tout avoir dans chaque municipalité et qu'il faut mettre en commun des choses. » AV.A.2 Un acteur du milieu nous a fait part de ce qui suit : « Avant dans la MRC, il y avait un fort esprit de clocher, nous pouvions dire que les clochers étaient hauts par chez nous. Le pacte rural a entraîné des changements au niveau des attitudes entre les municipalités. » AV.A.2

L'une des principales retombées de la politique rurale est la mise en place de comités locaux de développement. En effet, il y a eu création ou consolidation de tels groupes dans chaque municipalité visée par la PNR. Ces organismes constituent un moyen d'impliquer directement la population locale dans la prise en charge de son développement. De plus, on

constate qu'avec le temps, ces comités jouent un rôle de soutien par rapport au renforcement des partenariats locaux et régionaux. Aux dires de SRQ : « L'absence de normes et de cadres rigides a permis à ces collectivités de porter un regard nouveau sur leur potentiel, leurs besoins, leurs défis et leurs objectifs. La capacité d'agir et de répondre de façon souple aux particularités du milieu a favorisé la prise d'initiatives qui ont une valeur pour la collectivité et motivent la participation et l'adhésion du milieu » (SRQ, 2006, p.20).

Selon les informations colligées par le CLD Rimouski-Neigette, au cours de la première année de la PNR, trois comités ont été créés et trois ont été consolidés par rapport à un objectif de sept comités de développement. Dans La Mitis, ce sont quinze comités qui ont été soit mis en place ou encore fortifiés au sein des municipalités rurales durant la même période. Selon le CLD d'Avignon, au cours des douze premiers mois du premier pacte rural, des comités locaux de développement ont vu le jour dans huit des neuf localités dévitalisées de la MRC. Le réseau de comités de développement a été complété au cours de la deuxième année de la mesure gouvernementale, et ce, tant dans Rimouski-Neigette que dans Avignon.

D'après un intervenant : « Les corporations de développement sont des lieux de concertation, les organismes et les intérêts du milieu y sont bien représentés, les gens travaillent ensemble. » RN.A.1 Aux dires d'un autre acteur du milieu : « Le positif de l'affaire c'est que nous avons réussi à regrouper les gens. Les gens s'organisent et se structurent et pensent à un plan de développement à moyen terme. Je trouve que c'est positif. » AV.E.1 Un intervenant œuvrant sur le terrain : « Avec cette politique, nous avons quand même réussi à amener les municipalités à se parler et à monter des plans de développement. Le pacte rural a permis de voir les forces et les faiblesses du milieu et l'élaboration des plans d'action. » AV.E.1 Pour une autre personne : « L'implication des gens est très importante, car cela joue beaucoup sur la pérennité et la prise en charge du développement par les milieux. » LM.F.

Afin d'assurer une meilleure implication des citoyens au processus de dynamisation des collectivités rurales, certaines MRC n'ont pas hésité à faire de la formation auprès des bénévoles travaillant à l'intérieur de chaque comité local de développement. Comme le précise un acteur interviewé en 2004 : « On a fait de la formation auprès de nos comités de développement, les gens demandent plus, les gens veulent passer à une autre étape. Ils veulent travailler sur de gros projets. » LM.A.1

Selon le MAMR, la politique rurale « [...] a contribué à rassembler des citoyens bénévoles indépendamment de leur secteur d'activité [...] et donné lieu à une solidarité et à une prise de conscience à l'égard des défis et des potentialités de chaque territoire » (MAMR, 2006, p.20). Encore d'après le MAMR « [...] 7000 bénévoles ont participé à 155 comités, à 136 tables sectorielles de MRC et à 462 comités locaux. [...] Plus de 3400 projets étaient en cours ou achevés. [...] Plus de 5700 emplois ont ainsi été créés, soit une moyenne de 1,6 emploi par projet » (MAMR, 2006, p.6).

Selon nous, il est un peu irréaliste de croire que la seule mobilisation des membres d'une communauté suffise à inverser les tendances historiques de déclin de la région. Pour Pierre-André. JULIEN : « Ainsi, croire que chaque village, chaque petite ville, chaque région peut se développer seule avec la seule bonne volonté et l'enthousiasme de ses habitants relève de l'utopie et conduit souvent au même cul-de-sac que les théories par le haut » (JULIEN, 1997, p.58). Bernard VACHON partage lui aussi cette crainte :

Les conditions nécessaires à la revitalisation des territoires fragiles ne peuvent se limiter aux seules volontés et capacités des communautés locales et régionales. Pourquoi ? Simplement parce que le dépérissement de ces territoires et de leurs communautés locales est largement tributaire d'un contexte macroéconomique, social et politique dont les leviers sont extérieurs aux milieux locaux et régionaux. (VACHON, 2006, p. 157)

### **9.3.2 ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT (2001-2006)**

Pour notre thèse sept variables sont utilisés pour mesurer les impacts de la PNR. Il s'agit des indicateurs du MAMROT servant à calculer l'indice de développement des collectivités. Nous avons choisi ces données parce que nous estimons qu'elles permettent de bien cerner les caractéristiques socio-économiques des collectivités. Nos études se feront surtout à l'aide des banques de données de recensements de 2001 et 2006. Ces renseignements permettent de bien cerner la situation qui prévalait avant l'adoption de la politique rurale et celle qui était observable à la fin des cinq années de la première PNR.

#### **9.3.2.1 LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

##### **La structure d'âge de la population**

La structure d'âge de la population est à prendre en compte dans l'étude de la revitalisation des territoires ruraux. Elle permet de mettre en évidence la capacité de rajeunissement ou la tendance au vieillissement de la population d'une unité territoriale. L'examen de la population des plus petites collectivités constitue une source d'information non négligeable. La connaissance de l'âge permet d'appréhender la capacité d'innovation et le potentiel de survie des services de proximité. C'est pourquoi, nous avons établi la figure 33 démontrant l'évolution de la structure d'âge de la population de la MRC de Rimouski-Neigette pour la période s'étalant de 1996 à 2011.

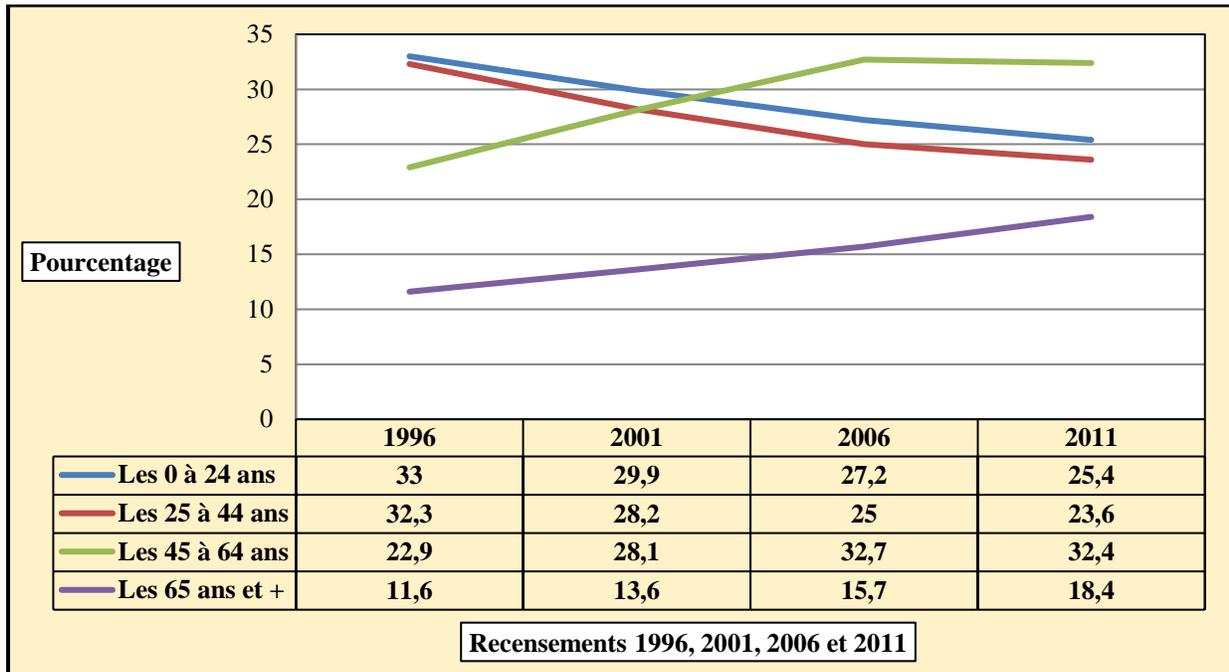


Figure 33 : La structure d'âge de la population de la MRC de Rimouski-Neigette  
 Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001, 2006 et 2011

L'analyse de la répartition de la population selon l'âge permet de démontrer que la tendance observée depuis 1996 quant à la diminution constante de la proportion d'enfants et de jeunes adultes s'est poursuivie malgré la PNR (période comprise entre 2001 et 2011). C'est le cas des 0 à 24 ans (de 33 % en 1996 à 25,4 % en 2011) (1,2 %), des 25 à 44 ans (de 32,3 % de la population en 1996 à 23,6 % en 2011) et des 45 à 64 ans (de 22,9 % en 1996 à 32,4 % 2011) alors que le phénomène de vieillissement de la population s'est quant à lui poursuivi. C'est ce que laisse voir la hausse de la proportion des 65 ans et plus (+6,8 %). On arrive donc à la conclusion que les actions de développement retenues et les projets financés par l'entremise du pacte rural n'ont pas été en mesure d'inverser la tendance des dernières années.

La période 2001-2006 a vu les inégalités entre la plupart des municipalités rurales et la ville de Rimouski s'approfondir davantage. Rimouski et les municipalités rurales sises à proximité poursuivent la croissance amorcée il y a déjà plusieurs années, tandis que la situation socio-économique des municipalités rurales de l'arrière-pays, notamment celle des

municipalités dévitalisées se dégrade de plus en plus. Le tableau 53A qui suit présente l'évolution d'une partie des indicateurs socio-économiques de la MRC de Rimouski-Neigette.

**Tableau 53A : Évolution des indicateurs de la MRC de Rimouski-Neigette (2001-2006)**

Municipalité	Pourcentage de la population de 20 ans et plus ayant un niveau scolaire inférieur à la 9 <sup>e</sup> année		Fréquence des unités à faible revenu %		Revenu moyen des ménages en \$	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>Esprit-Saint</b>	34,85	43,28	17,7	21,5	32 010	32 259
<b>La Trinité-des-Monts</b>	34,78	44,9	27,2	9,1	29 044	35 608
<b>Saint-Narcisse-de-Rimouski</b>	30,46	40,11	11,8	7,4	35 894	43 797
<b>Saint-Marcellin</b>	40,00	23,81	28,1	18,3	30 071	33 458
<b>Saint-Anaclet-de-Lessard</b>	16,69	25,12	9,7	6,1	46 780	58 924
<b>Saint-Valérien</b>	26,89	42,65	5,6	15,1	46 204	44 277
<b>Le Bic</b>	13,72	20,74	10	8,6	50 327	57 674
<b>Saint-Fabien</b>	27,41	30,25	12,2	13,5	40 492	43 515
<b>Saint-Eugène-de-Ladrière</b>	31,94	48,65	10,9	7,9	40 699	43 646
<b>Sainte-Odile-sur-Rimouski</b>	9,22		9		54 901	
<b>Sainte-Blandine</b>	11,01		8,9		46 604	
<b>Mont-Label</b>	21,57		14,3		40 099	
<b>Rimouski</b>	13,47	19,7	18,7	14,8	46 537	57 674
<b>Pointe-au-Père</b>	6,40		10,4		56 929	
<b>Rimouski-Est</b>	15,26		13		45 910	
<b>Moyenne québécoise</b>	11,8		14		45 179	

Source : Statistique Canada, Recensements de 2001 et 2006

Le pourcentage de la population de 20 ans et plus ayant un niveau scolaire inférieur à une 9<sup>e</sup> année s'est accru au sein de toutes les localités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette, passant de 34,85 % à 43,28 % à Esprit-Saint, de 34,78 % à 44,9 % à La trinité-des-Monts, de 30,46 % à 40,11 % à Saint-Narcisse-de-Rimouski, de 16,69 % à 25,12 % à Saint-Anaclet-de-Lessard, de 26,89 % à 42,65 % à Saint-Valérien, de 13,72 % à 20,74 % au Bic, de 27,41 % à 30,25 % à Saint-Fabien et de 31,94 % à 48,65 % à Saint-Eugène-de-Ladrière.

La fréquence des unités à faible revenu s'est accrue au sein de trois localités, passant de 17,7 % à 21,5 % à Esprit-Saint, de 5,6 % à 15,1 % à Saint-Valérien et de 12,2 % à 13,5 % à Saint-Fabien. Toutefois, on assiste à une amélioration de la situation qui prévalait à La Trinité-des-Monts (de 27,2 % à 9,1 %), à Saint-Marcellin (de 28,1 % à 18,3 %) et à Saint-Narcisse-de-Rimouski (de 11,8 % à 7,4 %), à Saint-Eugène-de-Ladrière (de 10,9 % à 7,9 %) et à Saint-Anaclet-de-Lessard (de 9,1 % à 6,1 %).

Le revenu moyen des familles est un indice économique important. Il affecte d'une part la capacité des gens à consommer des biens et des services et, d'autre part, la possibilité collective à s'offrir des services particuliers. Le tableau numéro 53A nous apprend qu'il existe des écarts importants entre les collectivités, même si le revenu moyen est relativement identique entre les municipalités du plateau appalachien sud (32 012 \$ à Esprit-Saint, 29 044 \$ à La Trinité-des-Monts et 33 458 \$ à Saint-Marcellin), l'écart entre les localités d'Esprit-Saint (32 010 \$) et du Bic (50 327 \$), qui était de l'ordre de 18 317 \$ ou de 57,2 % en 2001, a atteint 78,8 % ou 25 415 \$ en 2006. La différence de 20 256 \$ du salaire moyen des ménages entre les municipalités de Saint-Marcellin (30 071 \$) et de Saint-Anaclet-de-Lessard (46 780 \$) qui correspondait à 67,4 % en 2001, se situe à 24 216 \$ en 2006, ce qui équivaut à un écart de 72,3 % entre ces deux localités.

Le tableau 53B qui suit présente l'évolution d'une partie des indicateurs socio-économiques de la MRC de Rimouski-Neigette (2001-2006).

Tableau 53B : Évolution des indicateurs de la MRC de Rimouski-Neigette (2001-2006)

Municipalité	Taux de Chômage %		Rapport emploi/population		Revenu provenant de transferts gouvernementaux %	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>Esprit-Saint</b>	46,5	23,53	31,5	36,23	39,3	34,6
<b>La Trinité-des-Monts</b>	15,4	19,23	42,9	42	38,4	35,5
<b>Saint-Narcisse-de- Rimouski</b>	21,3	15,32	44,3	53,37	31,5	26,2
<b>Saint-Marcellin</b>	19,4	26,83	44,1	47,62	32,7	25,9
<b>Saint-Anaclet-de-Lessard</b>	11,4	6,09	60,5	67,82	15,6	13,0
<b>Saint-Valérien</b>	11	9,52	49,2	55,15	22,9	20,5
<b>Le Bic</b>	9,2	8,58	60	56,76	14,4	15,4
<b>Saint-Fabien</b>	13,7	10,34	43,7	48,15	25,9	26,9
<b>Saint-Eugène-de-Ladrière</b>	19,6	26,67	47,4	43,24	26,8	29,2
<b>Sainte-Odile-sur-Rimouski</b>	10,6		70,3		10,2	
<b>Sainte-Blandine</b>	8,8		62,9		15,8	
<b>Mont-Label</b>	25		49,1		26,1	
<b>Rimouski</b>	10,4	7,20	56,7	58,9	14,8	12,8
<b>Pointe-au-Père</b>	9		65,1		10,1	
<b>Rimouski-Est</b>	9,8		55		14,8	
<b>Moyenne québécoise</b>	11,8		54,1		19,8	

Source : Statistique Canada, Recensements de 2001 et 2006

Pour ce qui est du taux de chômage, la situation de trois des quatre municipalités dévitalisées de la MRC s'est dégradée entre 2001 et 2006. Les taux de chômage sont passés de 19,4 % à 26,8 % à Saint-Marcellin, de 19,6 % à 26,7 % à Saint-Eugène-de-Ladrière, de 15,4 % à 19,2 % à La Trinité-des-Monts et de 46,5 % à 23,5 % à Esprit-Saint. Seule la municipalité d'Esprit-Saint connaît une bonne amélioration à ce niveau.

Le taux de chômage a par contre diminué à Saint-Valérien (passant de 11 % à 9,5 %), à Saint-Anaclet-de-Lessard (passant de 11,4 % à 6 %) et à Saint-Narcisse-de-Rimouski (passant de 21,3 % à 15,3 %). C'est dans la localité du Bic que l'on retrouve le plus bas taux de chômage des municipalités rurales, il était de 9,2 % en 2001 et de 8,6 % en 2006. L'interprétation des données portant sur le chômage doit par contre se faire de façon critique, car il existe une forte proportion de travailleurs saisonniers affectés aux travaux forestiers et agricoles.

Selon Statistique Canada, le rapport emploi-population représente : « le nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population totale [...] il constitue un indicateur fondamental de l'état du marché du travail. ». Habituellement, le rapport emploi-population s'accroît en période d'expansion du marché du travail et régresse en période de ralentissement. D'après le dernier tableau, le rapport emploi/population est relativement stable à Rimouski (de 56,7 en 2001 à 58,9 en 2006) et à La Trinité-des-Monts (de 42,9 en 2001 à 42 en 2006). Il s'est légèrement amélioré à Esprit-Saint (de 31,5 en 2001 à 36,23 en 2006), Saint-Valérien (de 49,2 en 2001 à 55,15 en 2006), à Saint-Anaclet-de-Lessard (de 60,5 en 2001 à 67,82 en 2006) et à Saint-Fabien (de 43,7 en 2001 à 48,15 en 2006). Il s'est par contre modérément dégradé à Saint-Eugène-de-Ladrière (de 47,4 en 2001 à 43,24 en 2006) et au Bic (de 60 en 2001 à 56,76 en 2006).

De plus, lorsque les revenus des personnes proviennent en bonne partie des transferts gouvernementaux et qu'ils atteignent plus du tiers des revenus, comme c'est le cas à La Trinité-des-Monts (38,4 %) et à Esprit-Saint (39,3 %), ou encore autour du quart comme à Saint-Eugène-de-Ladrière (26,8 %), Mont-Label (26,1 %), Saint-Marcellin (25,9 %), Saint-Valérien (22,9 %) ou Saint-Fabien (25,9 %), cela démontre clairement la faiblesse de l'emploi et la fragilité de l'économie dans les petites localités de l'arrière-pays.

La figure 34 donne un bon aperçu de la relative stabilité des indices de développement des municipalités dévitalisées de la MRC de Rimouski-Neigette.

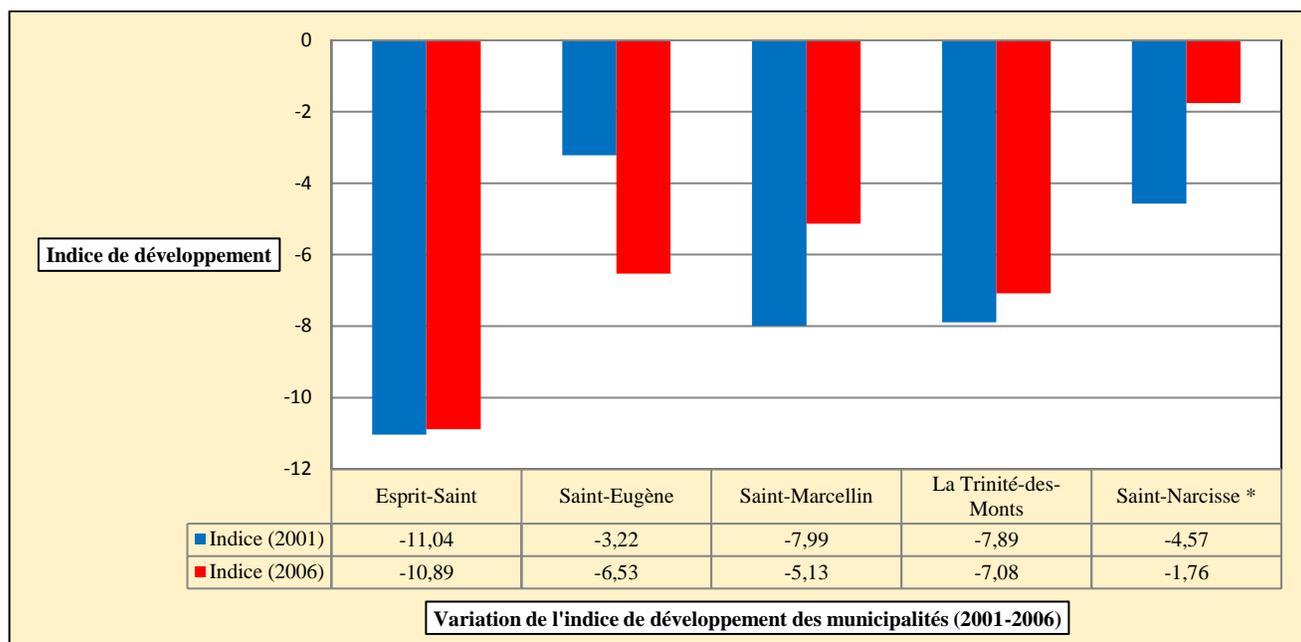


Figure 34 : Indice de développement de cinq localités de Rimouski-Neigette

\*Localité de la MRC de Rimouski-Neigette ayant obtenu la plus forte proportion de projets entre 2002 et 2005

On observe une très légère amélioration de l'indice de développement du MAMROT pour les localités d'Esprit-Saint (-11,04 en 2001 à -10,89 en 2006) et de La Trinité des Monts (-7,89 en 2001 versus -7,08 en 2006). Malgré ces quelques constats encourageants, si on se rapporte aux indices de développement calculés en 1996, on constate une aggravation de la situation socio-économique de la localité d'Esprit-Saint. En effet, en 1996 l'indice de développement d'Esprit-Saint était de -6,86, ce qui dénote le maintien de la tendance observée au cours des dernières années et une aggravation de la situation socio-économique.

Saint-Marcellin semble connaître une amélioration un peu plus forte que les autres municipalités de l'axe de la route 234 car son indice de développement est passé de -7,99 à -5,13 au cours de cette même période. Rappelons que ce dernier se situait à -10,38 en 1996. Il est probable que l'amélioration de l'indice soit en partie liée à l'augmentation de la population observée depuis quelques années, suite à l'arrivée de nouveaux résidents, pour la

plupart des retraités disposant d'un haut niveau de scolarité et de revenus de retraites importants.

La municipalité dévitalisée qui vit les plus grandes difficultés est incontestablement Saint-Eugène-de-Ladrière qui a vu son indice de développement faire un bond entre 2001 et 2006, passant de -3,22 à -6,53. On remarque que le nouvel indice se situe à peu près au même niveau que celui de 1996 qui s'élevait à -7,81. Par conséquent, on peut dire que la situation générale de la localité peine à se maintenir. Nous sommes aussi en mesure de constater que la situation des municipalités rurales de la zone périurbaine de Rimouski, que sont Saint-Anaclet-de-Lessard et Le Bic (aujourd'hui fusionné à la ville de Rimouski), des localités qui se portaient assez bien avant la mise en œuvre de la politique rurale, sont stables ou se portent encore mieux aujourd'hui. L'indice de développement de Saint-Anaclet-de-Lessard est passé de 2,47 en 2001 à 4,87 en 2006, alors que celui du Bic est resté relativement constant durant cette période (3,17 en 2001 versus 3,15 en 2006).

On se rend compte que malgré la PNR, les trois localités de l'axe de la route 234 que sont Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint sont toutes confrontées à un même problème de fond à savoir, l'impossibilité de se repositionner au plan économique à partir de l'exploitation des ressources naturelles et du développement industriel. Ainsi, les faibles impacts résultant de la politique rurale ont été annihilés par la poursuite du déclin du secteur des ressources naturelles, qui constitue le pilier central de l'économie de ces municipalités rurales.

### 9.3.2.2 LA MRC DE LA MITIS

#### La structure d'âge de la population

Pour ce qui est de la structure d'âge de la population de La Mitis en général, la prochaine figure nous apprend que la tendance observée depuis 1996, à savoir un vieillissement rapide de la population, se poursuit.

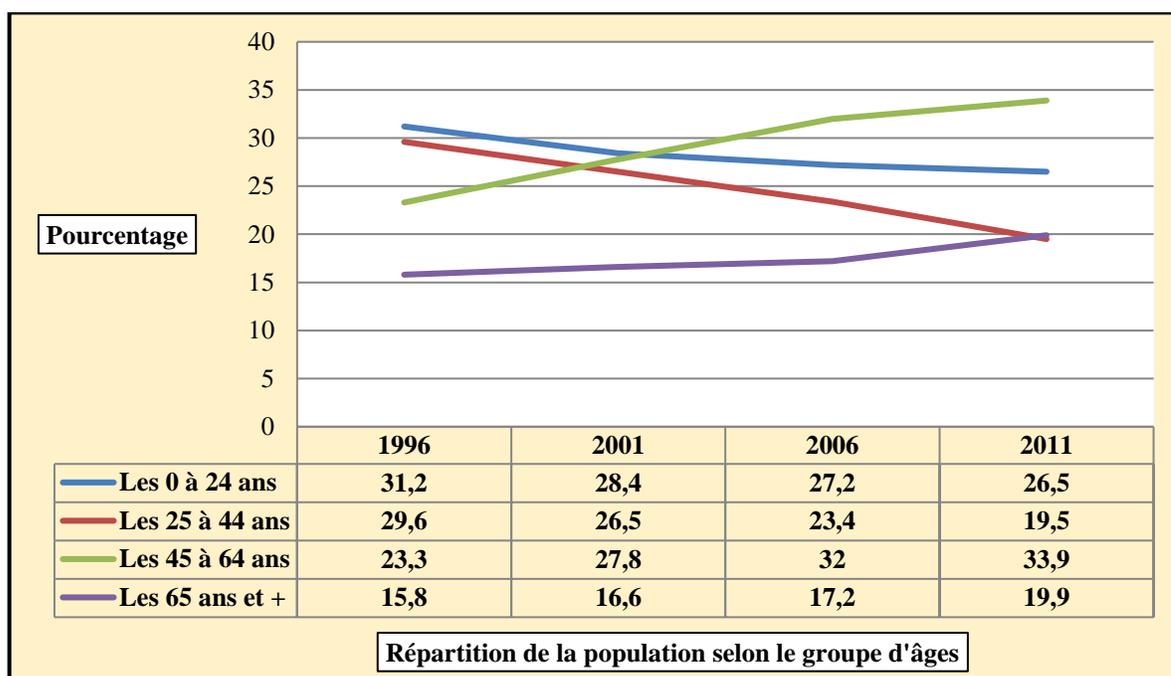


Figure 35 : La structure d'âge de la population de la MRC de La Mitis

Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006

Comme le montre la figure numéro 35, il ne semble pas y avoir eu d'effets significatifs de la politique rurale par rapport à l'évolution de la structure d'âge de la population de la MRC de La Mitis. En effet, tant les 0 à 14 ans (qui passent de 19 % de la population en 1996 à 15,5 % en 2006), que les 15 à 24 ans (qui chutent de 19,5 % en 1996 à 11,7 % en 2006) diminuent alors que les deux seules classes d'âges qui enregistrent des hausses sont les 45 à 64 ans (en hausse de 9,2 % en dix ans) et les 65 ans et plus (+1,2 %).

Le tableau 54A fait voir l'évolution d'une partie des indicateurs socio-économiques de la MRC de La Mitis pour la période s'étalant de 2001 à 2006.

**Tableau 54A : Évolution des indicateurs de la MRC de La Mitis (2001-2006)**

Municipalité	Taux de Chômage %		Rapport emploi/population %		Revenu provenant de transferts gouvernementaux %	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>La Rédemption</b>	38,1	25	30,1	31,65	35,2	36,90
<b>Saint-Charles-Garnier</b>	28	37,04	33,3	35,29	29,5	47,50
<b>Les Hauteurs</b>	28,2	16,67	32,2	32,58	32,8	46,70
<b>Sainte-Jeanne-d'Arc</b>	30	10,34	23,7	52	48,1	24,50
<b>Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	27,5	19,84	40,2	51,53	30,9	25,30
<b>Saint-Donat</b>	21,2	4,9	46,7	65,33	26,7	8,20
<b>Sainte-Angèle-de-Rimouski</b>	13,5	6,06	38,6	50,83	38,6	24,50
<b>Padoue</b>	0	18,18	55,6	51,92	18,7	30,50
<b>Métis-sur-Mer</b>	-	22,22	40,5	38,53	-	21,60
<b>Saint-Octave-de-Métis</b>	11,4	6,52	46,9	55,84	26,6	30,90
<b>Grand-Métis</b>	0	0,00	53,3	62,22	44,6	-
<b>Price</b>	18,3	15,28	43	43,11	28	26,60
<b>Saint-Joseph-de-Lepage</b>	9,3	6,35	54,9	67,42	15,4	14,00
<b>Mont-Joli</b>	12,9	10,94	45,3	49,44	24,5	18,80
<b>Sainte-Flavie</b>	12	5,38	52,9	53,70	19,8	16,10
<b>Sainte-Luce</b>	14,3	8,47	52,9	56,72	15,6	15,20

Source : Statistique Canada, Recensements de 2001 et 2006.

Le taux de chômage élevé constitue l'un des principaux éléments de spécificité de la plupart des localités situées au niveau du plateau appalachien. Cela est même devenu, au fil des années, une habitude de faire référence à cet indicateur pour caractériser l'état de santé économique des petites localités du haut-pays. La principale conséquence de cette situation

est bien évidemment la pauvreté, car les gens n'ont pas autant de revenus que dans le secteur de Mont-Joli/Sainte-Flavie et une partie de la population vit presque exclusivement à partir d'importants transferts économiques gouvernementaux.

Même si le niveau de chômage s'est amélioré à La Rédemption, en passant de 38,1 % à 25 % en 2006 et à Les Hauteurs où il a chuté à 16,6 % après avoir atteint les 28,2 % en 2001, la situation demeure assez précaire. Avec un taux de 37 %, c'est à Saint-Charles-Garnier que l'on retrouve le niveau de chômage le plus élevé en 2006, ce dernier a fait un bond d'une dizaine de points depuis 2001. La municipalité de Saint-Donat est celle dont le taux de chômage est le plus bas. Il se situait en 2006, à un peu moins de 5 % (4,9 %). Plusieurs autres municipalités comme Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Joseph-de-Lepage et Saint-Octave-de-Métis ont vu elles aussi leurs situations respectives s'améliorer durant cette même période, mais c'est Sainte-Jeanne-d'Arc qui a connu le meilleur redressement durant cette période de cinq années, son taux de chômage étant passé de 30 % à 10,3 %.

Le rapport emploi/population est relativement stable à La Rédemption, à Saint-Charles-Garnier, à Les Hauteurs, à Price, à Métis-sur-Mer et à Sainte-Flavie, pour la période s'étalant de 2001 à 2006. Il s'est légèrement amélioré à Saint-Gabriel-de-Rimouski (de 40,2 % à 51,53 %), à Saint-Donat et à Saint-Joseph-de-Lepage (de 54,9 % à 67,42 %). Dans le cas de Sainte-Jeanne-d'Arc et de Saint-Donat, le taux respectif a fait un bond de 23,7 % à 52 % et de 46,7 % à 55,33 %.

Un autre indicateur est fort révélateur de l'état de santé socio-économique des municipalités rurales de la MRC, il s'agit du pourcentage du revenu des familles provenant des transferts gouvernementaux. La situation s'est dégradée entre 2001 et 2006 à La Rédemption (de 35,2 % à 36,9 %), à Les Hauteurs (de 32,8 % à 46,7 %) et à Saint-Charles-Garnier (de 29,5 % à 47,5 %). De toute évidence, lorsque les revenus des habitants d'une municipalité proviennent à plus du tiers des paiements de transferts et qu'ils se maintiennent à un niveau très élevé comme c'est le cas à Saint-Charles-Garnier, la situation est

extrêmement grave. Il y a par contre une légère amélioration à Price (de 28 % à 26,6 %) et une progression plus substantielle à Sainte-Jeanne-d'Arc (de 48,1 % à 24,5 %).

Le tableau 54B nous fait prendre conscience de la rapidité avec laquelle la situation semble se dégrader au sein des collectivités rurales de La Mitis.

**Tableau 54B : Évolution des indicateurs socio-économiques de la MRC de La Mitis**

Municipalité	Pourcentage de la population de 20 ans et plus et ayant un niveau scolaire inférieur à la 9 <sup>e</sup> année		Fréquence des unités à faible revenu		Revenu moyen des ménages en \$	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>La Rédemption</b>	31,58	56,96	25,3	16,50	28 913	32 874
<b>Saint-Charles-Garnier</b>	35,42	42	17,8	20	35 232	36 912
<b>Les Hauteurs</b>	33,71	53,93	16	36,80	34 268	30 287
<b>Sainte-Jeanne-d'Arc</b>	36,73	32	42,5	25,40	24 100	41 800
<b>Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	29,17	34,87	8,7	9,70	37 742	45 904
<b>Saint-Donat</b>	20,97	28,19	11,9	9,60	36 996	88 188
<b>Sainte-Angèle-de-Mérici</b>	31,13	41,44	24,5	15,60	32 501	40 968
<b>Padoue</b>	23,08	36,54	0	6,90	44 418	38 866
<b>Métis-sur-Mer</b>	13,69	26,36	-	5,00	-	46 509
<b>Saint-Octave-de-Métis</b>	16,67	41,56	12,3	9,30	35 911	41 646
<b>Grand-Métis</b>	40,48	36,36	38,9	-	23 058	-
<b>Price</b>	27,51	45,26	21,7	17,00	34 069	38 258
<b>Saint-Joseph-de-Lepage</b>	8,75	23,33	12,5	8,00	41 641	55 259
<b>Mont-Joli</b>	22,69	33,12	24,3	17,50	36 626	43 617
<b>Sainte-Flavie</b>	16,31	22,22	8,9	6,50	40 353	51 640
<b>Sainte-Luce</b>	11,79	29,26	4,9	11,30	49 753	51 662

Source : Statistique Canada, Recensements de 2001 et 2006.

Entre 2001 et 2006, toutes les localités rurales sauf Sainte-Jeanne-d'Arc (diminution de l'ordre de 4,7 %), sont confrontées à une augmentation du nombre de personnes qui ne possèdent pas un niveau scolaire supérieur à une 9<sup>e</sup> année. Ce sont les localités de Saint-Octave-de-Métis, de Les Hauteurs, de La Rédemption et de Price qui semblent les plus affectées par ce constat avec des hausses respectives de 24,9 %, de 20,2 %, de 25,38 % et de 17,75 %.

Même si le niveau de revenu de 2001 est assez semblable entre les diverses localités de la zone côtière (40 353 \$ à Sainte-Flavie et 51 662 \$ à Sainte-Luce), il existe de grandes disparités entre les revenus de cette portion du territoire et ceux de l'arrière-pays mitissien. En 2006, le revenu moyen d'un ménage québécois s'élevait à 46 200 \$, alors que celui d'une famille vivant sur la zone côtière dépassait les 50 000 \$ par année, comparativement à 32 874 \$ à La Rédemption et à 36 912 \$ à Saint-Charles-Garnier. Des différences aussi marquées du niveau de revenus indiquent d'importantes inégalités entre les municipalités.

Sur un autre plan, ces différences ne représentent pas des inégalités identiques en termes de niveau de vie et de qualité de vie. Bien qu'un lien évident existe entre ces deux variables, il semble indispensable de tenir compte de la localisation spatiale pour déterminer le rôle du revenu sur le degré de satisfaction des diverses aspirations des personnes. La signification réelle d'un écart de 5000 \$ ou 10 000 \$ entre le revenu moyen de deux localités ne peut être déterminée que par une analyse précise du contexte géographique, culturel et socio-économique de chaque cas. Le revenu moyen des ménages est malgré tout un indice économique extrêmement important. Il affecte d'une part la capacité des gens à consommer des biens et des services et, d'autre part, la capacité collective à s'offrir des services particuliers.

Pour ce qui est de la fréquence des unités à faibles revenus, on assiste à une augmentation à Saint-Charles-Garnier (de 17,8 % à 20 %), à Les Hauteurs (de 16 % à 36,8 %) et à Sainte-Luce (de 4,9 % à 11,3 %) et à une diminution à La Rédemption (de 25,3 % à 16,5 %), à Sainte-Jeanne-d'Arc (de 42,5 % à 25,4 %) et à Sainte-Angèle-de-Mérici (de 24,5 % à 15,6 %).

Les variables socio-économiques liées au revenu et à l'emploi renseignent sur le revenu moyen des familles dans chaque localité étudiée. Même si le niveau de revenu était assez semblable entre les localités de la zone périurbaine de Mont-Joli en 2001, soit 40 353 \$ à Sainte-Flavie et 41 641 \$ à Saint-Joseph-de-Lepage, il existe par contre de grandes disparités entre les autres municipalités du territoire. Alors que le revenu moyen des ménages s'établissait à 44 418 \$ à Padoue, il était de 36 626 \$ à Mont-Joli et se situait à 24 100 \$ à Sainte-Jeanne-d'Arc, à 37 742 \$ à Saint-Gabriel et à 35 911 \$ dans la municipalité de Saint-Octave-de-Métis. De telles différences de revenus indiquent d'importantes disparités dans la distribution des usines sur le territoire.

De 2001 à 2006 dans La Mitis, seule la municipalité de Les Hauteurs enregistre une diminution de revenu. Toutefois, l'écart existant entre les municipalités rurales du territoire, notamment entre la zone côtière et l'arrière-pays, s'est maintenu, tout au long de cette période. Du fait des grandes distances à parcourir, les localités éloignées de la zone côtière et de la ville de Mont-Joli, comme La Rédemption, Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier se retrouvent dans un contexte géographique qui nuit à la revitalisation souhaitée par les populations concernées.

La figure 36, présente l'évolution de l'indice de développement pour six localités de la MRC de La Mitis.

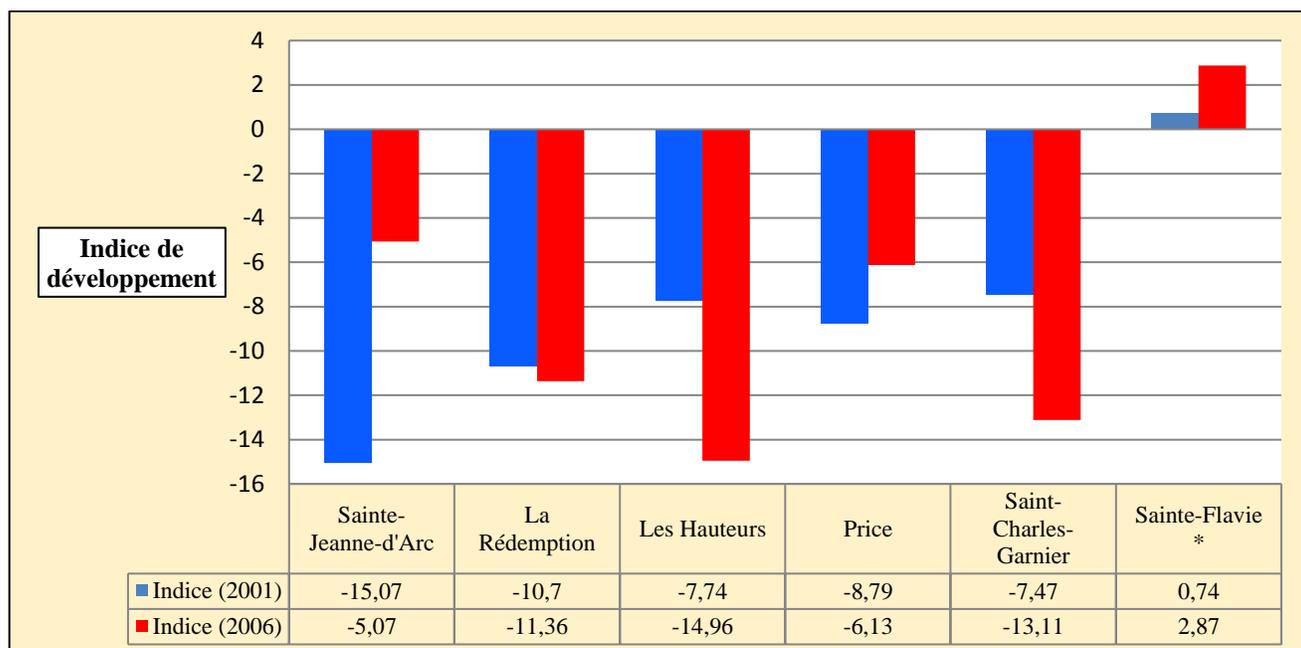


Figure 36 : Évolution de l'indice de développement de six localités de La Mitis

\*Localité de la MRC de La Mitis ayant obtenu la plus forte proportion de projets entre 2002 et 2005

La situation précaire de la plupart des municipalités dévitalisées de la MRC ne s'est malheureusement pas améliorée entre 2001 et 2006. L'indice de développement des localités dites dévitalisées a même empiré pour deux localités : Les Hauteurs (l'indice passant de -7,74 en 2001 à -14,96 en 2006) et Saint-Charles-Garnier (l'indice passant de -7,47 en 2001 à -13,11 en 2006). C'est aussi le cas de la municipalité de Price (l'indice passant de -5,28 en 2001 à -6,13 en 2006) et à La Rédemption (l'indice passant de -10,70 en 2001 à -11,36 en 2006). On note par contre une assez bonne amélioration à Sainte-Jeanne-d'Arc (l'indice passant de -15,17 en 2001 à -5,07 en 2006).

### 9.3.2.3 LA MRC D'AVIGNON

#### La structure d'âge de la population

Cette section du travail porte sur la structure par âge de la population de la MRC d'Avignon. Pour ce qui est de la répartition de la population selon l'âge des personnes, la figure 37 nous apprend que la diminution de la proportion de jeunes se poursuit d'un recensement à l'autre, qu'il soit rural ou pas. On constate également, que la tendance observée depuis 1996, à savoir un vieillissement de la population, est un sujet toujours d'actualité.

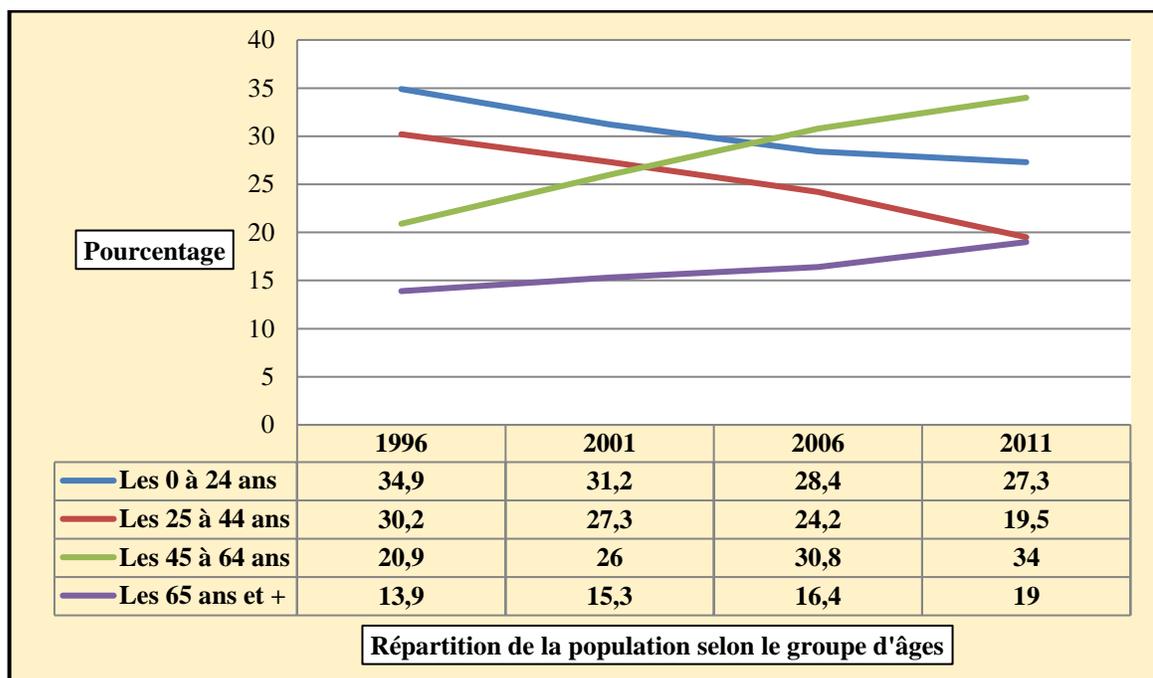


Figure 37 : La structure d'âge de la population de la MRC d'Avignon  
Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001, 2006 et 2011

La classe des 0 à 24 ans qui correspondait grosso modo au tiers de la population en 1996 (34,9 %), n'équivaut plus qu'à 27,3 % en 2011. Les 25 à 44 ans sont passés pour leur part de 30,2 % de la population totale en 1996 à moins de 20 % en 2011 (à peine 19,5 %),

alors que la classe des 45 à 64 ans a bondi de 20,9 % en 1996 à 34 % en 2011 et que les 65 ans et plus augmente considérablement, passant de 13,9 % en 1996 à 19 % en 2011. La tendance ne s'est donc visiblement pas inversée durant la période de mise en œuvre du pacte rural, soit celle s'étalant de 2001 à 2006. Bref, la réalisation de la première politique rurale n'a pas été en mesure de modifier d'une quelconque façon les tendances observées au cours des dernières années.

Les tableaux 55A et 55B démontrent clairement que la situation socio-économique de plusieurs municipalités ne s'améliore pas suffisamment au fil des années pour envisager un fléchissement des tendances actuelles.

**Tableau 55A : Évolution des indicateurs de la MRC d'Avignon (2001-2006)**

Municipalité	Taux de Chômage %		Rapport emploi/population		Revenu provenant de transferts gouvernementaux %	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>Maria</b>	11,6	5,00	54,3	55,17	15,8	13,30
<b>Carleton-Saint-Omer</b>	19,3	14,50	47,9	49,2	23	18,10
<b>Nouvelle</b>	30,1	20,48	35,3	42,72	29,5	30,30
<b>Escuminac</b>	18,9	25,93	29,4	35,40	35,9	35,80
<b>Pointe-à-la-Croix</b>	31,7	18,11	36,9	39,33	34,2	9,80
<b>Ristigouche-Partie-Sud- Est</b>	22,2	n.d.	51,9	55,17	n.d.	n.d.
<b>Saint-André-de- Restigouche</b>	20	n.d.	40,5	48,48	n.d.	n.d.
<b>Matapédia</b>	36,5	22,03	37,9	41,44	31,6	20,00
<b>Saint-Alexis de-Matapédia</b>	19	25,53	44,3	34,31	39,5	36,1
<b>Saint-François-d'Assise</b>	39,7	38,71	28	31,15	38,4	n.d.
<b>L'Ascension-de-Patapédia</b>	43,8	40,00	22,2	11,90	n.d.	n.d.
<b>Moyenne provinciale</b>	11,8		54,1		19,8	

Source : Statistique Canada, Recensements de 2001 et 2006.

n.d. non déterminé

Note \* : Les données portant sur les municipalités de L'Ascension-de-Patapédia, de Saint-André-de-Restigouche et de Ristigouche-Partie-Sud-Est n'ont pas été mises à la disposition du public par Statistique Canada. Selon l'article « La confidentialité : votre droit » du site Internet de l'organisme gouvernemental : « Afin de protéger la vie privée des répondants, aucun renseignements provenant du recensement n'est divulgué sous une forme qui permettrait d'identifier le répondant » En ligne : < <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/about-apropos/right-droit-fra.cfm> >. Consulté le 20 avril 2013.

Pour ce qui est du taux de chômage, la situation d'au moins une des municipalités dévitalisées de la zone Matapédia/Les Plateaux s'est dégradée entre 2001 et 2006. Le taux de chômage est passé de 19 % à 25,5 % à Saint-Alexis-de-Matapédia. Il a légèrement fléchi à

L'Ascension-de-Patapédia (passant de 43,8 % en 2001 à 40 % en 2006) et est demeuré relativement stable à Saint-François-d'Assise (passant de 39,7 % à 38,7 % en 2006). Il est clair que le niveau de chômage est le problème le plus criant dans le secteur Matapédia/Les Plateaux car il sévit à l'état endémique dans l'ensemble des localités de cette partie de la MRC d'Avignon.

Le taux de chômage a par contre diminué à Maria (passant de 11,6 % en 2001 à 5 % en 2006), à Nouvelle (passant de 30,1 % en 2001 à 20,5 % en 2006), à Pointe-à-la-Croix (passant de 31,7 % en 2001 à 18,1 % en 2006) et à Matapédia (passant de 36,5 % en 2001 à 22 % en 2006). C'est dans la localité d'Escuminac que l'on retrouve la plus forte hausse du taux de chômage parmi les municipalités rurales de la Baie des Chaleurs. Il était de 18,9 % en 2001 et de 25,9 % en 2006.

Concernant le rapport emploi/population, on note une légère amélioration à Nouvelle (de 35,3 % à 42,7 %), à Escuminac (de 29,4 % à 35,4 %), à Ristigouche-Partie-Sud-Est (de 51,9 % à 55,2 %), à Saint-François-d'Assise (de 28 % à 31,15 %) et à Saint-André-de-Restigouche (de 40,5 % à 48,5 %). La situation s'est dégradée par contre à Saint-Alexis-de-Matapédia et à l'Ascension-de-Patapédia où le rapport a chuté d'environ 10 points, passant respectivement de 44,3 % à 34,31 % et de 22,2 % à 11,9 %, entre 2001 et 2006.

Par rapport au pourcentage de revenu des ménages provenant des transferts gouvernementaux, les données de Statistique Canada sont malheureusement incomplètes pour les municipalités de Saint-François-d'Assise en 2006 et de L'Ascension-de-Patapédia en 2001 et 2006. Ce qui rend impossible notre analyse comparative. Par contre, ce pourcentage s'établissait en 2001 à 39,5 % pour la localité de Saint-Alexis-de-Matapédia et en 2006 à 36,1 %. La situation demeure tout de même préoccupante à Escuminac, Nouvelle et à Saint-Alexis-de-Matapédia avec des pourcentages de 35,8 %, 30,3 % et 36,1 %, correspondant à plus du double de celui de Maria (13,3 %).

**Tableau 55B : Évolution des indicateurs de la MRC d'Avignon (2001-2006)**

Municipalité	Pourcentage de la population de 20 ans et plus et ayant un niveau scolaire inférieur à la 9 <sup>e</sup> année		Fréquence des unités à faible revenu %		Revenu moyen des ménages en \$	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>Maria</b>	16,6	23,14	7,7	7,10	51 346	61 437
<b>Carleton-Saint-Omer</b>	18,4	30,69	12,7	9,80	42 128	52 269
<b>Nouvelle</b>	29,9	35,92	12,1	9,80	38 194	45 225
<b>Escuminac</b>	39,3	53,98	12,5	11,70	35 374	39 007
<b>Pointe-à-la-Croix</b>	27,1	45,49	23,3	23,50	30 645	43 422
<b>Restigouche-Partie-Sud-Est</b>	19,2	55,17	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Saint-André-de-Restigouche</b>	21,2	37,50	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Matapédia</b>	18,2	32,14	25,5	8,90	34 370	57 816
<b>Saint-Alexis de-Matapédia</b>	36,1	14,6	14,6	15,1	31 508	32 884
<b>Saint-François-d'Assise</b>	37,2	52,50	21	6,9	32 490	38 338
<b>L'Ascension-de-Patapédia</b>	36,1	53,66	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Moyenne provinciale</b>	22,7		14		45 179	

Source : Statistique Canada, Recensements de 2001 et 2006.

n.d. non déterminé

Quant au pourcentage de la population de 20 ans et plus ne possédant pas un niveau scolaire supérieur à une 9<sup>e</sup> année, la situation s'est améliorée à Saint-Alexis-de-Matapédia (passant de 42,16 % en 2001 à 14,6 % en 2006), mais elle s'est dégradée à Saint-François-d'Assise (passant de 37,2 % à 52,5 %) et à L'Ascension-de-Patapédia (passant de 36,1 % à 53,6 %).

La fréquence des unités à faible revenu est demeurée relativement stable à Pointe-à-la-Croix (23,5 %) et a légèrement diminué dans quatre localités, passant de 7,7 % à 7,1 % à Maria, de 12,7 % à 9,8 % à Carleton-sur-Mer, de 12,1 % à 9,8 % à Nouvelle et de 12,5 % à 11,7 % à Escuminac. On assiste à une amélioration de la situation qui prévalait à Matapédia (de 25,5 % à 8,9 %) et à Saint-François-d'Assise (de 21 % à 6,9 %). Au niveau du rapport emploi/population, la situation s'était légèrement améliorée entre 2001 et 2006 à Saint-François-d'Assise alors qu'elle s'est dégradée à Saint-Alexis-de-Matapédia où le rapport a chuté d'environ 10 points en passant de 44,3 % à 34,31 % et à l'Ascension-de-Patapédia, où il est passé de 22,2 % à 11,9 %. On note une légère amélioration à Nouvelle (de 35,3 % à 42,7 %), à Escuminac (de 29,4 % à 35,4 %), à Ristigouche-Partie-Sud-est (de 51,9 % à 55,2 %) et à Saint-André-de-Ristigouche (de 40,5 % à 48,5 %).

Le précédent tableau nous apprend également qu'il existe des écarts importants entre les localités rurales, même s'il est relativement identique entre les municipalités des secteurs ouest et est de la MRC, soit 45 225 \$ à Nouvelle et 43 422 \$ à Pointe-à-la-Croix et 61 437 \$ à Maria et 52 269 \$ à Carleton-sur-Mer en 2006. Il n'en demeure pas moins que l'écart entre les deux zones est important. L'écart entre les localités de Pointe-à-la-Croix, Nouvelle et Maria qui était respectivement de l'ordre de 20 701 \$ ou 67,5 % et de 13 152 \$ ou 34,4 % en 2001, atteint toujours 41,5 % ou 18 015 \$ et 16 212 \$ ou 35,8 % en 2006.

Alors que le revenu moyen des ménages de Pointe-à-la-Croix est passé de 30 645 \$ en 2001 à 43 422 \$ en 2006, soit une hausse de 41,7 %, celui de Saint-Alexis-de-Matapédia n'a que très peu augmenté passant de 31 508 \$ en 2001 à 32 884 \$ en 2006, pour une augmentation de 4,4 %. Par contre, ce même type de revenu a connu une hausse un peu plus appréciable à Saint-François-d'Assise où il est passé de 32 490 \$ en 2001 à 38 338 \$ en 2006, ce qui correspond à une augmentation de 18 %. Malheureusement, les chiffres pour la municipalité de l'Ascension-de-Patapédia n'ont pas été rendus accessibles par Statistique Canada. C'est la localité de Matapédia, qui avec une hausse de l'ordre de 23 446 \$ correspondant à 68 %, a connu la plus forte hausse du revenu moyen au cours de la période s'étalant de 2001 à 2006.

L'importance des difficultés présentes sur le territoire de la MRC d'Avignon rend extrêmement difficile la tâche de revitalisation compte tenu de la minuscule enveloppe budgétaire du pacte rural. La figure 38, présente l'évolution de l'indice de développement pour six localités de la MRC d'Avignon.

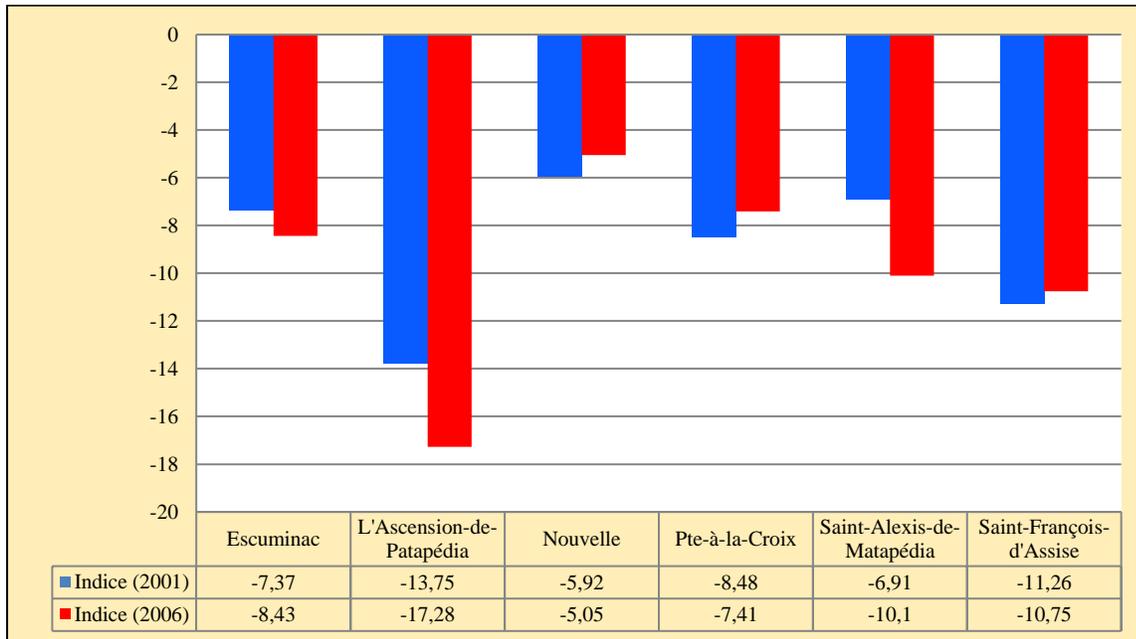


Figure 38 : Évolution de l'indice de développement de six localités d'Avignon

\*Localité de la MRC d'Avignon ayant obtenu la plus forte proportion de projets entre 2002 et 2005

Malgré l'importance du soutien financier accordé au secteur Matapédia/Les Plateaux, l'indice de développement des localités ayant obtenu le plus grand nombre de projets s'est à peine amélioré, à Saint-François-d'Assise, il est passé de -11,26 en 2001 à -10,75 en 2006 et à Saint-André-de-Restigouche, l'indice est passé de -3,41 en 2001 à -1,27 en 2006. L'indice de développement s'est même dégradé à Saint-Alexis-de-Matapédia (de -6,91 en 2001 à -10,10 en 2006) et à L'Ascension-de-Patapédia (passant de -13,75 en 2001 à -17,28 en 2006). Du point de vue agricole, ce territoire subit une très forte déprise. L'emploi y est aussi peu diversifié et faiblement qualifié rendant les réorientations économiques difficiles. Dans le cas

de la municipalité de Matapédia, on note par contre une assez bonne amélioration, l'indice de développement passant de -7,69 en 2001 à -1,85 en 2006. C'est aussi le cas à Maria qui a vu son indice de développement s'accroître au fil des années, passant de 2,34 en 2001 à 3,76 en 2006. À la lumière de ces quelques informations, on arrive encore à la conclusion que la PNR n'a pas été en mesure d'apporter des correctifs à la hauteur des problèmes des municipalités les plus dévitalisées de la MRC d'Avignon.

### **9.3.3 CONCLUSION DU VOLET EFFICACITÉ DE LA PNR**

Il est évident que les faibles ressources financières de la politique rurale québécoise combinées aux choix stratégiques à l'égard des actions de développement et des projets financés par l'enveloppe du pacte rural n'ont pas été en mesure de réussir là où les anciennes politiques avaient échoué. Il faut être bien conscient du peu d'effets de la politique sur l'évolution des indicateurs socio-économiques des municipalités. L'analyse de l'évolution démographique qui prévaut à l'intérieur des municipalités rurales des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon prouve que la tendance observée depuis 1996, quant à la diminution constante de la proportion d'enfants et de jeunes adultes, s'est maintenue malgré la réalisation du premier pacte rural. Le phénomène de vieillissement de la population s'est également poursuivi.

On remarque aussi que le niveau de chômage, la proportion de revenus provenant des transferts gouvernementaux et le revenu moyen des familles ne se sont pas tellement améliorés depuis l'adoption de la PNR. La politique rurale, sans entraîner l'apparition de nouvelles disparités entre les localités du territoire d'application, ne permet pas d'atténuer de manière significative l'ampleur des problèmes socio-économiques des municipalités dévitalisées. Selon le MAMROT : « [...] en dépit de ses retombées positives, la dernière politique de la ruralité n'a pas réussi à relancer toutes les communautés ni à résoudre l'ensemble des problèmes auxquels le milieu rural est confronté » (MAMROT, 2006, p.9).

Nos analyses ont clairement démontré la faiblesse des impacts observables au sein des collectivités rurales. En effet, au-delà de la satisfaction des élus face aux nouveaux pouvoirs obtenus en matière de gestion des activités de développement des municipalités, les effets de la politique rurale sur les caractéristiques socio-économiques des territoires ruraux sont beaucoup moins importants que ceux escomptés à son lancement en grande pompe. D'après Bernard VACHON :

Malgré le bien-fondé des structures de développement local et les services rendus aux populations des territoires concernées, il faut reconnaître aujourd'hui que dans plusieurs milieux les résultats sont minces en regard des attentes et de l'ampleur des défis à relever : les gains obtenus, au prix de maints efforts, ne parviennent pas à juguler les forces destructrices qui se poursuivent et qui s'annoncent comme irréversibles dans bien des cas (VACHON, 2006, p. 157).

La PNR a prouvé, par contre, sa capacité à rassembler tous les acteurs ruraux dans un travail de valorisation de l'ensemble des ressources de leur territoire. Des résultats remarquables ont été atteints par rapport à la mobilisation des collectivités rurales avec la création et/ou la consolidation d'un grand nombre de comités locaux de développement. La mise en place de ces instances dans les localités est le résultat d'un immense travail d'animation et de concertation dans les milieux ruraux. On constate en effet que le réseau de comités de développement a fortement progressé au cours des premières années du pacte rural. Il y a aujourd'hui des comités de développement dans la presque totalité des municipalités de la région, ce qui n'était pas le cas avant la mise en œuvre de la politique rurale. De ce point de vue, la politique de la ruralité a joué un rôle positif à cet égard. De plus, le soutien et l'accompagnement des bénévoles par des agents ruraux rendent ces mêmes comités locaux plus efficaces par une meilleure organisation des acteurs publics et privés.

La PNR a également contribué à l'instauration de nouveaux partenariats entre les acteurs locaux et à l'émergence d'une nouvelle culture du développement. La diversité des acteurs a constitué un grand atout, car elle a permis de croiser des regards qui le sont rarement. Il ne s'agissait pas uniquement de présenter une diversité de points de vue, mais aussi de les confronter. Cette confrontation apprend aux différents acteurs à se découvrir les

uns les autres, à construire un débat, à argumenter et à communiquer. Ceci a permis le développement d'un capital social, par l'instauration d'un climat de confiance et de réciprocité, dans le respect des opinions exprimées par chacun.

On arrive donc à la conclusion que les actions de développement retenues et les projets financés par l'entremise des pactes ruraux n'ont pas été en mesure d'apporter des correctifs importants aux problèmes socio-économiques et démographiques des collectivités rurales. Ces faibles résultats peuvent être attribués à plusieurs facteurs. D'une part, la période visée par la première PNR correspond à une succession de crises de toutes sortes (fermeture de la fonderie de cuivre de Murdochville, abandon des opérations aux usines de Chandler et de New-Richmond, etc.), et d'autre part, les faibles ressources financières accordées ne permettent pas d'agir sur les problèmes structurels des milieux ruraux. Il faudra plus que cette politique pour revitaliser les milieux ruraux en difficulté. Cette dernière peut, tout au plus, atténuer les impacts du déclin socio-économique du territoire.

#### **9.4 L'EFFICIENCE DE LA PNR**

##### **9.4.1 LES IMPACTS GLOBAUX DE LA PNR SUR LES POPULATIONS**

Même si nous pouvons facilement affirmer que la mise en œuvre de la PNR n'est pas la panacée, c'est-à-dire le remède miracle qui devait corriger l'ensemble des problèmes socio-économiques affectant les collectivités rurales du Québec, nous sommes en mesure de dire que la PNR a entraîné malgré tout d'importantes retombées dans les collectivités rurales du Québec. Le pacte rural donne aux communautés rurales des moyens de rêver et de se prendre en charge. » RN.F.1 Un autre intervenant affirma ce qui suit : « Je suis dans le monde municipal depuis vingt ans et c'est la première fois que l'on parle vraiment de la ruralité et des milieux ruraux. Par le passé, ce n'était pas une préoccupation gouvernementale. » RN.F.1 Selon un acteur local : « Le pacte rural apporte un nouveau support à des actions pour les communautés visées.

#### **9.4 2 CONCLUSION DU VOLET EFFICIENCE DE LA PNR**

Notre étude a permis de relever que la PNR n'est qu'en partie efficiente. En effet, en dépit des résultats atteints en matière de mobilisation et de structuration des activités en lien avec le développement rural, les impacts socio-économiques sont quant à eux plutôt minimes. On peut dire qu'étant donné l'ampleur des problèmes actuels, les effets enregistrés sont tout simplement insuffisants. La redynamisation des espaces ruraux de la province ne peut être limitée à la seule PNR et à quelques petits fonds de développement régionaux. En effet, l'ensemble de ces fonds n'est pas suffisant pour renverser le processus de dévitalisation qui affecte actuellement nombre de communautés rurales. Il faudrait que les collectivités aient accès à des ressources financières beaucoup plus importantes afin de corriger les problèmes de la région

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Rappelons brièvement que le principal objectif de cette thèse en développement régional est d'étudier les impacts de la PNR sur la mobilisation des gens et la revitalisation des milieux ruraux de l'Est-du-Québec. Cette politique publique a été choisie non seulement parce qu'elle constitue la principale initiative gouvernementale de dynamisation des collectivités rurales des années 2000, mais aussi parce qu'elle innove sur plusieurs plans. *Primo*, la mesure a été conçue de façon à faire la promotion d'un modèle de développement de type endogène au sein des territoires MRC. *Secundo*, l'État ayant octroyé une grande marge de manœuvre aux acteurs locaux quant au choix des activités et à l'égard de la répartition des fonds, cette politique va dans le sens d'une plus grande responsabilisation des élus du monde municipal en matière de développement. Cette approche particulière ouvre la porte à une différenciation des stratégies locales de mise en œuvre.

Quelle est la contribution de la PNR au développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec ? Telle est la question qui a été à la base de la présente thèse. Face à cette importante interrogation, nous avons formulé l'hypothèse suivante : les stratégies de mise en œuvre et les actions de développement choisies par les MRC, dans le cadre de la PNR, favorisent l'atteinte de l'ensemble des objectifs gouvernementaux en matière de revitalisation des espaces ruraux. Dans le but de vérifier les effets de la politique sur les collectivités rurales, cette étude s'est principalement concentrée sur l'analyse du dispositif des pactes ruraux qui en constitue la pierre angulaire. À cette fin, trois territoires de municipalités régionales de comté aux caractéristiques dissemblables ont été retenus. Il s'agit des MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis dans le Bas-Saint-Laurent et d'Avignon en Gaspésie.

La présente conclusion reprend les principaux enseignements de notre recherche. En mobilisant plusieurs intervenants autour d'un même objectif, soit celui de la revitalisation des collectivités rurales, la PNR a nettement favorisé l'amplification des échanges et des contacts entre les citoyens, les représentants de la société civile et les élus du monde municipal. Les résultats de notre étude laissent entrevoir un changement d'attitude des maires et des conseillers par rapport au développement des espaces ruraux. La plupart des élus se disent d'ailleurs enthousiasmés à l'idée de jouer un rôle de premier plan dans le développement de leur municipalité. Ceci étant dit, avant de répondre à nos questions de recherche, il nous a semblé à propos de partager un certain nombre de constats à l'égard de l'Est-du-Québec. Ces constats portent sur les particularités de la région. Ils rappellent certains facteurs affectant le potentiel de développement des MRC de la région. Ils permettent de mieux saisir l'ampleur du défi à relever par les acteurs locaux dans le cadre de la politique rurale québécoise.

#### **CONSTAT NUMÉRO UN**

L'Est-du-Québec est plus vaste que la Suisse (41 293 km<sup>2</sup>). Sa superficie, qui totalise 42 457 km<sup>2</sup>, correspond à 7,4 fois celle de la province de l'Île-du-Prince-Édouard (5657 km<sup>2</sup>). Ce n'est pas une simple région comme une autre, mais bien une portion significative de l'écoumène du Québec. Le Bas-Saint-Laurent, la principale sous-région du territoire qui nous intéresse, dispose d'une étendue en terre ferme de plus de 22 000 km<sup>2</sup>. L'autre sous-région, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, couvre de son côté 20 223 km<sup>2</sup>. À elle seule, la MRC de La Matapédia dispose d'un territoire deux fois plus imposant que celui du Luxembourg, soit 5375 km<sup>2</sup>. Ces quelques chiffres démontrent jusqu'à quel point cette portion de l'espace géographique québécois est vaste.

En 2001, les 297 554 personnes domiciliées dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine vivaient dans 182 localités dont seulement quatre comptent plus de 10 000 habitants, soit Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Gaspé. Quinze municipalités ont des populations qui oscillent entre 750 et 999 personnes. Alors que

54 autres collectivités regroupent moins de 500 personnes, dont 13 moins de 250 habitants. Les distances qui séparent les localités de l'Est-du-Québec aux régions métropolitaines du pays sont très révélatrices par rapport à l'éloignement de la région. À vol d'oiseau, Gaspé se trouve à 1279 km de la ville de Toronto. Sainte-Anne-des-Monts est distante de 784 km de Montréal.

L'immensité de l'espace géographique, l'éparpillement des habitants, la faible densité de population et l'éloignement sont des traits caractéristiques de la plus haute importance de l'Est-du-Québec. Malheureusement, en plus d'être les attributs de la région, il s'agit de contraintes importantes par rapport au développement économique.

#### **CONSTAT NUMÉRO DEUX**

Ce n'est pas d'hier que l'Est-du-Québec éprouve des difficultés socio-économiques. Même si l'économie régionale repose depuis le tout début de la colonisation sur un accès relativement facile à d'abondantes richesses naturelles, les secteurs primaire et secondaire (agriculture, mine, pêche, forêt, etc.) dépendent directement de l'existence de grands marchés pour l'écoulement des diverses productions. C'est ce qui explique pourquoi l'économie régionale est aussi fragile face aux aléas des marchés nationaux et internationaux.

Cette sensibilité historique au contexte international s'est accrue depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale avec le phénomène de mondialisation qui chambarde la structure économique du pays en général et de l'Est-du-Québec en particulier. En effet, l'intégration de l'économie régionale dans la nouvelle économie planétaire a nécessité une modernisation sans précédent des procédés industriels. Ce qui a eu pour conséquence d'entraîner la fermeture des usines les moins performantes face à la concurrence étrangère, la diminution des besoins de main-d'œuvre suite à la mécanisation des opérations industrielles et l'exode des travailleurs vers les grands centres urbains de l'ouest de la province. Pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, ces divers bouleversements ont accentué l'ampleur des disparités régionales. À preuve, sur les 182 municipalités que comptaient la région en 2001, il y en avait 143 qui disposaient d'un indice de développement négatif.

La période de concrétisation de la première PNR correspond à une époque extrêmement difficile pour ne pas dire catastrophique pour la région. Il faut prendre conscience d'un état de fait important : pour un grand nombre de municipalités, la situation s'est tellement dégradée depuis l'époque du BAEQ que les conditions socio-économiques actuelles ne favorisent vraiment pas le développement. Ces facteurs peuvent nuire à l'atteinte des objectifs titanesques de la PNR.

### **CONSTAT NUMÉRO TROIS**

De manière générale, l'ensemble des interventions canadiennes et québécoises en matière de développement territorial des 50 dernières années se range en trois grandes catégories. Chaque catégorie est apparue à un moment déterminant de notre histoire et dans un contexte socio-économique spécifique. La PNR fait nettement partie de la troisième catégorie de programmes. L'approche véhiculée par la mesure gouvernementale s'inscrit dans la suite logique des nombreuses interventions tentées au cours des décennies précédentes. Et ce, non seulement parce qu'elle incite à une plus grande responsabilisation des acteurs locaux, mais également parce qu'elle mise sur la mise en valeur de l'ensemble des ressources se trouvant dans chaque espace géographique. Une telle approche met en évidence un changement majeur à l'égard du rôle assumé par les leaders locaux en matière de développement.

En faisant la promotion d'un développement de type endogène, en déléguant une grande liberté aux élus locaux quant à la sélection des actions de développement et à l'égard de la répartition des fonds, l'État permet une adaptation de sa politique aux conditions locales. Une accommodation qui tient compte à la fois des particularités des nombreux secteurs d'activités et des multiples problèmes rencontrés par chaque MRC. De plus, la politique rurale laisse le soin à chaque municipalité de réfléchir sur son avenir et de définir ses propres priorités.

#### **CONSTAT NUMÉRO QUATRE**

L'histoire récente du Québec nous apprend que l'adoption et l'exécution de politiques particulières de développement ne sont pas nécessairement porteuses de résultats significatifs. On se souvient que malgré l'apport massif de capitaux, les problèmes identifiés au sein d'un grand nombre de municipalités au cours des années 1960 (haut taux de chômage, déclin démographique, effritement des services de proximité, etc.) sont toujours présents au début des années 2000. On ne peut que prendre acte aujourd'hui du peu de gains observés à la suite des anciennes initiatives gouvernementales de développement territorial.

Conséquemment, il importe de relativiser quelque peu l'ampleur des sommes consacrées à la politique rurale par l'État. L'enveloppe budgétaire est dérisoire pour ne pas dire ridicule, du moins si on tient compte de la gravité des problèmes structurels à régler et du degré de dévitalisation d'un très grand nombre de communautés. On peut dire que 106 millions de dollars sur cinq années pour redynamiser des centaines de municipalités rurales, dont un grand nombre sont jugées dévitalisées ou en voie de l'être, c'est très peu. Surtout si on compare cette somme à l'effort financier de plus de 258 millions de dollars de l'Entente Canada-Québec sur l'Est-du-Québec et ce, pour la période s'étalant de 1968 à 1976. Précisons que la somme de 258 millions de dollars équivaldrait à plus de 1 365 912 994 \$ en dollars de 2001 (année correspondant à l'adoption de la Politique nationale de la ruralité).

Selon nous, il est évident que le montant d'argent alloué par l'État limite grandement la possibilité de réaliser des projets structurants au sein des collectivités les plus fragiles. De plus, les importantes différences au plan de la dotation en ressources d'une MRC à l'autre limitent de manière significative le potentiel de développement de certaines parties du territoire.

#### **LA RECHERCHE**

L'étude est d'abord et avant tout une recherche empirique puisqu'elle prend appui sur la mise en œuvre de la PNR dans trois MRC de l'Est-du-Québec. En fait, la recherche est

centrée sur l'analyse des effets du dispositif des pactes ruraux sur la dynamisation des espaces ruraux. Nous arrivons à la conclusion que des résultats remarquables ont été atteints du côté de la mobilisation des milieux ruraux avec la création et/ou la consolidation d'un grand nombre de comités locaux de développement. Il y a aujourd'hui de tels comités dans la presque totalité des municipalités visées par la politique rurale alors que ce qui n'était pas le cas avant. La politique rurale québécoise a aussi contribué à l'instauration de nouveaux partenariats. Ces rapprochements entre intervenants locaux ont permis aux forces vives de chaque communauté de travailler ensemble pour la cause du développement. La diversité des acteurs impliqués est devenue un grand atout au fil des années. Le capital social se trouvant ainsi consolidé via l'instauration d'une meilleure synergie entre les gens. C'est pourquoi nous disons que la politique rurale a joué un rôle extrêmement positif de ce point de vue.

Toutefois, sans nécessairement entraîner l'aggravation de la situation existante, la PNR n'a pas permis de réduire de manière significative l'ampleur du phénomène de déclin qui affecte de nombreuses collectivités rurales. En effet, l'étude des principaux indicateurs que sont le niveau de chômage, le niveau de dépendance aux revenus transferts gouvernementaux, le revenu moyen des familles démontre que la situation socio-économique de la vaste majorité des municipalités rurales de l'arrière-pays ne s'est pas tellement améliorée depuis 2001.

L'analyse de l'évolution démographique qui prévaut pour les municipalités rurales nous amène à dire que la tendance observée depuis plusieurs années quant à la diminution constante de la population s'est maintenue malgré la réalisation de la première politique rurale. Le phénomène d'exode et de vieillissement de la population s'est malheureusement poursuivi malgré l'intervention gouvernementale. C'est pourquoi, nous pouvons facilement affirmer que la PNR n'a pas été en mesure d'assurer l'atteinte de l'ensemble des objectifs gouvernementaux.

Malgré un certain succès, la politique rurale n'a pas été en mesure de réussir là où les anciennes mesures gouvernementales avaient échoué. Ce qui nous amène à dire que notre étude semble infirmer notre hypothèse principale qui était la suivante : Les stratégies de mise

en œuvre et les actions de développement choisies par les MRC, dans le cadre de la PNR, favorisent l'atteinte de l'ensemble des objectifs gouvernementaux en matière de revitalisation des espaces ruraux.

**Sous-question 1 : Les caractéristiques des stratégies de mise en œuvre, incluant les activités réalisées et les projets financés dans le cadre de la PNR, sont-elles distinctes d'une MRC à l'autre ?**

L'inventaire des caractéristiques des activités réalisées et des projets financés dans le cadre de la PNR rend compte d'une grande pluralité d'actions de développement (animation, mise sur pied de comités de développement, création de mécanismes de concertation, intervention financière sous forme de subventions, etc.). Malgré cette diversité, on note l'émergence de deux approches différentes quant à l'utilisation des ressources mises à la disposition des élus. Des façons de faire qui semblent pour leur part avoir été influencées par les vastes courants de pensée qui orientèrent les politiques de développement des dernières années.

Les municipalités régionales de comté de La Mitis et d'Avignon utilisent la politique rurale comme une mesure de soutien permettant de structurer le développement, d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de renforcer les capacités de développement des citoyens. Ces MRC opèrent donc dans une perspective de développement à moyen et long terme via le développement local. À l'inverse, dans Rimouski-Neigette, les responsables du pacte rural ont une vision plutôt entrepreneuriale du processus de revitalisation des collectivités rurales sans trop s'attarder au renforcement des capacités de développement présentes au sein de chaque localité. C'est ce qui explique la décision d'utiliser un peu moins de la moitié des aides financières de la première PNR comme un nouveau fonds d'investissement pour les entrepreneurs. Le passage graduel d'une équipe de trois agents ruraux déployés sur le territoire à un seul agent basé au bureau administratif du CLD à Rimouski est très révélateur sur ce plan.

L'analyse des projets financés confirme d'une certaine manière l'existence de ces deux lignes de conduite. En effet, si, dans Rimouski-Neigette, 44 % des projets visaient le soutien à l'entreprise privée, ce qui n'était pas permis soit dit en passant, dans La Mitis, ce sont les activités visant l'amélioration de la qualité de vie qui représentaient 43 % des projets et dans Avignon, en plus des réalisations en lien avec le support aux collectivités, ce sont les interventions dans le secteur touristique qui correspondaient à 44,23 % des projets soutenus.

En réponse à cette question de recherche, on peut donc affirmer qu'il est possible d'identifier deux principaux modèles de mise en œuvre, des formules qui sont différentes et que nous appellerons, pour les besoins du présent exercice, le modèle A (renforcement des capacités et développement local) et le modèle B (fonctionnel et développement de l'entrepreneuriat). Par conséquent, notre recherche semble confirmer notre sous-hypothèse à l'effet qu'il existe un lien entre les spécificités socio-économiques des espaces ruraux (MRC) et les actions de développement sélectionnées, incluant les projets financés, à cause des différences significatives observées entre les trois MRC.

### **Sous-question 2 : Dans quelle mesure et de quelle façon les activités réalisées peuvent-elles jouer un rôle significatif dans la mobilisation et la redynamisation des localités rurales dévitalisées ?**

Par rapport aux objectifs de la PNR, l'évaluation des actions de développement réalisées conduit à formuler un jugement relativement positif de la mesure gouvernementale. Par le biais des activités de mobilisation, la politique rurale a permis le démarrage d'un important processus de prise en charge du développement par les citoyens. Ce qui a conduit à l'adoption d'une vision particulière du développement pour chaque territoire. Ce qui a aussi mené à l'émergence d'une nouvelle culture du développement.

Par contre, l'efficacité de la PNR par rapport à la revitalisation des municipalités les plus dévitalisées de l'Est-du-Québec n'est pas encore évidente. Seule la MRC d'Avignon semble avoir réellement pris en compte cet aspect dans l'attribution des subventions. En effet, il est curieux de constater que les municipalités dévitalisées de la MRC de Rimouski-Neigette

que sont Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Eugène-de-Ladrière, n'ont obtenu respectivement que 14,7 %, 17,6 %, 14,7 % et 14,7 % des projets financés par la politique rurale. Par rapport à l'ensemble des municipalités rurales de la MRC, c'est Saint-Narcisse-de-Rimouski, une municipalité non dévitalisée, qui a bénéficié du plus grand nombre de projets dans le cadre de la PNR, soit 12 sur 34 projets (ce qui correspond à 35,3 %). Il n'existe donc pas de différence significative entre le nombre de projets accordés aux localités dévitalisées et celles qui ne le sont pas.

Dans la MRC de La Mitis, malgré le grand nombre de municipalités dévitalisées, c'est Sainte-Flavie, qui bénéficie pourtant d'un indice de développement positif (0,74), qui a reçu le plus grand nombre de projets, soit 26 sur 69 (38 %). Dans la MRC d'Avignon, ce sont les localités du secteur Matapédia/Les Plateaux qui se sont vu octroyer la plus grande partie des projets financés par la PNR. Saint-François-d'Assise et Saint-André-de-Restigouche s'étant vu accorder 27 projets chacune, tandis que Matapédia et l'Ascension-de-Patapédia en ont obtenu 26. Pour sa part, Saint-Alexis-de-Matapédia a bénéficié de 25 projets.

Même si nous arrivons à la conclusion que les changements quant au processus de développement s'avèrent on ne peut plus positifs pour l'Est-du-Québec, nous ne pouvons que prendre acte du peu de retombées des projets financés sur la revitalisation des milieux ruraux les plus dévitalisés. Les actions de développement retenues et les petits projets subventionnés par l'entremise de la politique rurale n'ont à peu près aucun impact sur la dynamisation des localités. En effet, peu de projets semblent en mesure de jouer un rôle significatif sur l'évolution des indicateurs socio-économiques des municipalités. Il est clair que les activités supportées financièrement par la PNR n'ont pas été en mesure d'apporter des améliorations importantes aux collectivités rurales du territoire investigué.

**Sous-question 3 : L'étude des résultats observés depuis la mise en œuvre de la PNR (2002-2006) permet-elle de conclure à l'atteinte des objectifs globaux de cette politique, c'est-à-dire à l'efficience de la politique rurale québécoise ?**

Il est évident que la PNR n'est qu'en partie efficiente. En effet, en dépit des résultats atteints en matière de mobilisation et de structuration du processus de développement au sein des trois MRC étudiées, les piètres résultats quantitatifs de la politique laissent déjà entrevoir un échec partiel, du moins si on se fie aux indicateurs socio-économiques. Cela est d'autant plus vrai que les approches retenues par les MRC, à l'occasion du lancement de la seconde PNR, sont quasi identiques à celles mises de l'avant à l'occasion de la première politique rurale.

La redynamisation des espaces ruraux de la province ne peut donc pas être limitée à la seule PNR et à quelques petits fonds de développement régionaux. En effet, il est certain que ces programmes ne seront pas en mesure de renverser le processus de dévitalisation qui affecte actuellement nombre de communautés. Il faudrait que les municipalités aient accès à des ressources financières beaucoup plus déterminantes.

Un autre fait demeure troublant : à la suite de l'adoption de la PNR en 2001, on a été en mesure de constater une certaine forme de démotivation au sein des organismes régionaux, à preuve la fin des opérations du Ralliement gaspésien et madelinot en 2005 et la quasi-disparition de la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent. Rappelons que ces deux mouvements étaient apparus à la suite de rassemblements visant à dénoncer l'inaction des gouvernements par rapport aux difficultés des collectivités rurales. Comment peut-on expliquer cette démobilisation graduelle des leaders de la grande région de l'Est-du-Québec ?

Pour un certain nombre de personnes, la désignation de Solidarité rurale du Québec (SRQ) comme instance-conseil nationale en matière de ruralité rend inutile la présence de telles organisations dans les diverses régions du Québec. Pour d'autres, l'obtention d'un budget gouvernemental par SRQ rend beaucoup plus difficile la recherche de financement pour des organismes comme le Ralliement gaspésien et madelinot et la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent.

#### **Sous-question 4 : Est-ce que les espoirs nés de la nouvelle politique rurale sont réalistes ?**

Étant donné l'ampleur des problèmes socio-économiques et l'extrême précarité de dizaines de localités rurales, les activités qui s'inscrivent dans le cadre de la PNR sont d'une grande importance pour toutes les municipalités. Par contre, il ne faudrait pas faire croire à des retombées faramineuses des petits projets. Il est clair que les interventions de durée plutôt limitée dans le temps ne permettront d'aboutir à des changements significatifs, qui ne se réalisent que sur le long terme.

Sur ce plan, il est évident que le maintien des tendances désastreuses quant à l'évolution démographique et au taux de chômage, laisse peu de place à l'optimisme. Il est incontestable que la PNR ne peut, tout au plus, que légèrement atténuer les conséquences du déclin socio-économique des localités rurales. Il faudra beaucoup plus que cette politique pour revitaliser les centaines de municipalités rurales du Québec. Il faudrait mettre en place des programmes dont l'objectif principal serait de corriger les problèmes structurels de la région.

#### **PERSPECTIVES DE RECHERCHE**

Notre recherche nous a permis de mettre en lumière plusieurs faits entourant la concrétisation de la PNR. Loin d'examiner la politique rurale sous toutes ses coutures, les résultats de l'analyse des activités réalisées entre 2001 et 2006 mènent à plusieurs nouvelles pistes de recherche. De nombreux points mériteraient d'être explorés. En fait, cette thèse ouvre la voie à une réflexion sur la nature même de la revitalisation des espaces ruraux, la façon de l'encadrer, etc.

Le premier axe de recherche complémentaire serait celui de la création, du fonctionnement et de la pérennité des comités locaux de développement. Nous pourrions également évoquer le choix de nouveaux indicateurs menant à l'établissement d'un indice de dévitalisation des municipalités rurales qui soit plus approprié. Un second axe possible consisterait à prendre en compte de façon plus systématique l'influence de la proximité

géographique des zones urbanisées sur la revitalisation des milieux ruraux. Nous y avons fait un peu allusion dans la présente étude, mais beaucoup plus pourrait être dit à ce sujet. L'extension de l'analyse à un nombre plus important de MRC permettrait de confirmer les réponses à nos questions et nos principales conclusions.

Quelques recommandations et pistes intéressantes :

« Créer un Office québécois de la vie rurale pour suivre l'évolution de la problématique des territoires ruraux et coordonner les actions des différents ministères dans les communautés rurales » (VACHON, 2001, p.11).

« Il faut prendre des mesures qui tiennent compte des problèmes causés par la distance et la dispersion tout autant que des caractéristiques de l'économie moderne et les virtualités des espaces ruraux. Cela veut dire qu'il faut agir sur la structure de peuplement et de services pour freiner l'agrandissement des déséquilibres en cours » (DUGAS, 2003, p. 16).

Dans son mémoire publié en 2007, l'ACLDQ fait une proposition très pertinente. Elle suggère que : « [...] le gouvernement du Québec organise des États généraux sur l'occupation du territoire pour qu'on y débâte de l'importance, des coûts et bénéfices de cette occupation des points de vue économique, social et culturel » (ACLDQ, 2007, p. 6).

**ANNEXE 1**

**PACTE RURAL**

## **Pacte rural**

**Entre :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par, ci-après appeler le ministre,

**Et :** La MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE, personne morale de droit public ayant son siège social au, laquelle est dûment représentée par en vertu de la résolution adoptée le ; ci-après appelée la MRC.

**ATTENDU QUE** le gouvernement a adopté la Politique nationale de la ruralité et que le ministre des Régions est chargé de son application ;

**ATTENDU QUE** cette politique s’inscrit dans le prolongement, et comme complément, de la Politique de soutien au développement local et régional ;

**ATTENDU QUE** cette politique axée sur l’engagement et l’innovation entend offrir aux collectivités rurales les moyens de se mobiliser dans une véritable corvée afin d’initier des projets en vue d’améliorer les conditions de vie de leur population ;

**ATTENDU QUE** cette corvée vise aussi à mettre en place des approches innovantes qui font appel à la mise en valeur du potentiel du développement local, et qui se fondent sur la valorisation des ressources humaines, naturelles et patrimoniales des milieux ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a identifié la MRC pour assurer l’engagement de la collectivité et des partenaires du milieu dans la dynamisation des territoires ruraux ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement entend soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement du territoire de la MRC, conclure un pacte rural et allouer une aide financière à la MRC pour le réaliser.

**Le ministre et la MRC conviennent de ce qui suit :**

### **PARTIE 1**

#### **1. Objet du Pacte rural**

Le Pacte rural a pour objet de fixer les engagements du ministre et de la MRC relativement au partenariat qu’ils désirent établir en vue de la mise en application de la Politique nationale de la ruralité ;

Le Pacte rural est un dispositif qui permet à l’État et à la collectivité de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme sur le territoire rural en tenant compte de ses particularités, de ses forces et de son potentiel ;

Le Pacte rural vise à promouvoir le développement du milieu rural en fonction des trois orientations de la Politique nationale de la ruralité :

- stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales ;
- assurer la qualité de vie de ces collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction ;
- soutenir l'engagement des citoyens et des citoyennes envers le développement de leur communauté.

## **2. Territoire**

Le Pacte rural de la MRC de s'applique sur le territoire suivant :

## **3. Durée**

Le Pacte rural a une durée de cinq ans à compter de la date de signature et il ne peut être reconduit tacitement.

## **4. Engagements de la MRC**

A- Dans le cadre de ses compétences, la MRC s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, à promouvoir le développement du territoire visé à l'article 2 et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation et de soutien. Pour réaliser ces engagements, elle verra notamment :

- à entreprendre une démarche de réflexion, d'organisation et d'action au sein de chaque communauté rurale et au niveau de la MRC ;
- à appuyer les opérations menant à la réalisation de projets ;
- à identifier et à établir les initiatives pour soutenir les actions des communautés du territoire visé.

B- La MRC doit déposer auprès du ministre, au plus tard 90 jours après la signature du Pacte, un plan de travail qui tient compte des planifications existantes aux paliers de la MRC et de la région et qui regroupe six éléments :

- la démarche privilégiée visant à mobiliser chaque communauté rurale en vue d'enclencher la corvée rurale en faisant appel au leadership des élus locaux ;
- la description de la structure organisationnelle devant assurer la mise en œuvre du Pacte rural ;
- l'identification et la participation des différents partenaires, y compris des comités de relance locaux ;
- l'identification des champs d'intervention prioritaires ;
- l'identification des parties dévitalisées de leur territoire et des actions nécessaires pour améliorer leur situation ;
- l'identification des résultats attendus.

C- La MRC s'engage à adopter et à déposer, chaque année, auprès du ministre, un plan de travail actualisé.

D- Dans la mise en œuvre du Pacte rural, la MRC s'engage à confier au Centre local de développement (CLD) de \_\_\_\_\_ les responsabilités relatives au mandat de cet organisme prévu à la Loi sur le ministère des Régions.

E- La MRC s'engage à collaborer avec le Conseil régional de développement (CRD) de \_\_\_\_\_, à l'identification des enjeux ainsi qu'à la mise en œuvre de projets ou d'ententes à caractère régional.

F- La MRC s'engage à rendre publics annuellement les activités et les résultats atteints en vertu du Pacte rural.

G- La MRC produira un rapport d'activités comprenant les retombées de la mise en œuvre du pacte, tel que prévu au paragraphe « k » de l'article 8.

## **5. Engagements du ministre**

Pour réaliser les objets du Pacte rural, le ministre s'engage à :

- a) attribuer à la MRC une aide financière maximale de \_\_\_\_\_. Cette aide financière est versée sur une période de cinq ans selon les modalités prévues à l'article 7 ;
- b) demander au sous-ministre adjoint de la région de s'assurer de la collaboration des membres de la Conférence administrative régionale (CAR), dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de ruralité et du Pacte rural en mettant notamment à contribution leurs connaissances et leur expertise, de même que leurs mesures et leurs programmes ;
- c) demander également au sous-ministre adjoint de la région d'organiser chaque année une rencontre entre les MRC, les CLD et le CRD de la région, le ministre responsable de la région et les membres de la CAR, concernés par la Politique, pour faire état de la mise en œuvre du Pacte.

## **6. Engagement conjoint**

Le ministre des Régions et la MRC conviennent de transmettre au CLD de \_\_\_\_\_, dans le cadre du protocole d'entente convenu entre le ministère des Régions, la MRC et le CLD, l'attente signifiée suivante : le CLD devra affecter son agent rural pour appuyer la mise en œuvre du Pacte rural.

## **7. Versements**

Le montant de l'aide financière octroyée par le ministre est versé à la MRC selon les modalités qui suivent :

- pour l'exercice financier 2002-2003, un premier versement de \_\_\_\_\_ est effectué à la MRC, à la suite de l'accord des parties sur le plan de travail ;

- pour les années subséquentes, à la suite du dépôt du rapport d'activités de l'année précédente

et du plan de travail actualisé, un versement de \_\_\_\_\_ :

\_\_\_\_\_ pour l'exercice financier 2003-2004 ;

\_\_\_\_\_ pour l'exercice financier 2004-2005 ;

\_\_\_\_\_ pour l'exercice financier 2005-2006 ;

\_\_\_\_\_ pour l'exercice financier 2006-2007.

L'aide financière accordée à la MRC est sujette aux prescriptions du Conseil du trésor qui identifie les dépenses admissibles et les modalités concernant le cumul des subventions, telles que transmises à la MRC. Le versement de l'aide financière est conditionnel au vote des crédits budgétaires nécessaires chaque année par l'Assemblée nationale.

## PARTIE II

### 8. Modalités administratives

La MRC doit gérer l'aide financière qui lui est octroyée pour réaliser les obligations prévues à cette convention. Pour ce faire, la MRC doit :

- a) utiliser les règles usuelles d'une saine gestion, ses représentants et employés ne pouvant se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Elle doit aussi s'assurer que les organismes ou entreprises qu'elle subventionne ou aide ne se placent pas dans une situation de conflit d'intérêts ;
- b) utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre du présent pacte aux fins qui y sont prévues, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à payer des frais concernant l'embauche d'une firme qui fait du démarchage pour son compte ou celui des organismes ou entreprises qu'elle désire subventionner ou aider ;
- c) tenir des comptes et des registres appropriés concernant l'utilisation de l'aide financière ;
- d) rembourser au ministre, à l'expiration de la présente convention, tout surplus non utilisé de l'aide financière octroyée ;
- e) prévoir que la signature du Pacte rural fasse l'objet d'une annonce publique dont les modalités doivent être déterminées conjointement par la MRC et le ministre ;
- f) souligner la contribution du gouvernement du Québec au Pacte rural en apposant la signature officielle du gouvernement du Québec, selon les spécifications techniques fournies par le ministre sur tous les communiqués ou documents d'information et lors de toutes les activités publiques liées au Pacte rural ou aux projets financés par le Pacte ;

g) inviter d'office le ministre à participer à toutes les activités de presse ou de relations publiques visant à faire connaître les projets soutenus dans le cadre du Pacte rural et, à cet égard, la MRC informera le ministre par écrit, au moins 10 jours avant la date d'une telle activité, pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises ;

h) produire pour le ministre, dans les 90 jours de l'expiration de la convention, un rapport final sur l'utilisation de l'aide financière ;

i) fournir au ministre tout document pertinent à l'utilisation de l'aide financière ;

j) permettre au ministre, ou à toute personne qu'il autorise, d'examiner les registres, dossiers et comptes de la MRC et prendre copie de tout document jugé nécessaire ;

k) rendre compte à la population des résultats de l'action conjointe des MRC et du gouvernement du Québec dans le cadre du Pacte rural. La MRC transmettra chaque année, selon un format convenu entre les parties, un rapport d'activités faisant état de l'utilisation des sommes allouées dans le cadre du Pacte. Ce rapport précisera notamment la liste des projets et initiatives soutenus et, pour chacun, le nom des promoteurs, les sommes accordées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès des clientèles concernées ;

l) autoriser le ministre à transmettre, sur une base confidentielle, toute information ou tout document concernant cette convention aux ministères et organismes du gouvernement qui peuvent être concernés par l'octroi de l'aide financière ;

m) participer, à la demande du ministre, à l'évaluation des actions entreprises par la MRC pour réaliser cette convention ;

n) d'une part, assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande relativement aux actions qu'elle entreprend en vertu de la présente convention et, d'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le ministre ou le gouvernement du Québec advenant toute réclamation pouvant découler de cette convention ;

o) permettre au Vérificateur général d'effectuer, en vertu des dispositions de sa loi, toute vérification qu'il jugera utile.

## **9. Défaut**

Le ministre peut refuser de verser l'aide financière lorsque la MRC fait défaut de respecter l'un ou l'autre des engagements prévus à la présente convention. S'il y a défaut, le ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des recours suivants :

a) réviser le niveau de l'aide financière en avisant la MRC ;

- b) suspendre le versement de l'aide financière pour permettre à la MRC de remédier au défaut ;
- c) résilier l'aide financière pour les versements non effectués ;
- d) exiger le remboursement de l'aide financière.

Lorsque la MRC est en défaut, le ministre l'avise par écrit en lui indiquant les motifs du défaut et le ou les moyens qu'il entend utiliser.

### **10. Dispositions finales**

Le ministre désigne le sous-ministre adjoint de la région \_\_\_\_\_  
comme son représentant aux fins de l'exécution des présentes, et tout document ou avis exigé  
en vertu de la présente convention doit lui être remis ou transmis à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de ce protocole et les représentants dûment autorisés ont apposé leur signature.

Signé à le jour de  
LE MINISTRE D'ÉTAT À LA POPULATION, AUX RÉGIONS  
ET AUX AFFAIRES AUTOCHTONES, MINISTRE DES  
RÉGIONS, MONSIEUR RÉMY TRUDEL

Par :

LE MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION  
OU LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Par :

LE PRÉFET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE

Par :



**ANNEXE II**

**LE SCHEMA D'ENTREVUE ÉTÉ 2004**

## **Le schéma d'entrevue Été 2004 (Évaluation du dispositif du pacte rural et de ses retombées)**

### **Thème 1 Comment est vécue la politique**

- 1.1 Quel est votre rôle dans la mise en œuvre des Pactes ruraux ?
- 1.2 Quelle est la petite histoire du PR chez vous ? (Comment se sont développées les activités autour du PR ?)
- 1.3 Qu'est-ce que vous attendez de la politique sur la ruralité ? A court, à moyen et à long terme.
- 1.4 Dans quelle mesure le Pacte rural va-t-il contribuer à explorer de nouvelles pistes pour Améliorer la viabilité économique et la qualité de vie des municipalités
  - 1.4.1 Quelles ont été vos premières réactions face à la venue du PR ? Et aujourd'hui votre perception est-elle toujours la même ?
- 1.5 Quel est l'importance du partenariat dans le développement du pacte rural dans votre milieu ?
  - 1.5.1 Est-ce que le pacte a contribué à développer ou à consolider le partenariat ? Dans votre milieu ?
  - 1.5.2 Comment est vécu ce partenariat avec les organismes du milieu ?
  - 1.5.3 Est-ce qu'il y a des organismes qui ne participent pas ? Et pourquoi ?
  - 1.5.4 Est-ce que le lien politique et l'action se passe bien ?

### **Thème 2 Effets de la mise en œuvre en regard des plans de travail et des projets**

- 2.1 Les plans de travail comme résultats du PR
  - 2.1.1 Comment s'est constitué votre plan de travail ?
  - 2.1.2 Comment avez-vous fait connaître votre plan de travail ?
  - 2.1.3 Depuis la dernière année, quelles sont les forces et les faiblesses de votre plan de travail ?
    - 2.1.3.1 Comment se fait la coordination entre les agents ruraux et les agents de développement ?
    - 2.1.3.1.1 Comment s'effectue la gestion de l'équipe de recherche et de la circulation de l'information ?
    - 2.1.3.2 Comment se fait l'allocation du financement ?
    - 2.1.3.3 Avez-vous rencontré des contraintes administratives et/ou bureaucratique ?
    - 2.1.3.4 Avez-vous rencontré des difficultés pour mobiliser les acteurs ? (Ex. citoyens, organismes, agences gouvernementales et politiciens)
    - 2.1.3.5 Si aucune allusion aux points suivants (2.1.3.1, 2.1.3.2, 2.1.3.3, 2.1.3.4) Poser les sous questions.
- 2.2 Les projets comme résultats du PT
  - 2.2.1 Donnez un exemple d'un projet qui a bien fonctionné ?
    - 2.2.1.1 Où en est rendu ce projet ?
    - 2.2.1.2 Comment expliquez-vous cette réussite ?
      - 2.2.1.2.1 Quels sont les facteurs qui expliquent cette réussite ?

- 2.2.2 Donnez un exemple d'un projet qui connaît plus de difficultés
- 2.2.1.1 Où en est rendu ce projet ?
- 2.2.1.2 Comment expliquez-vous ces difficultés ?
- 2.2.1.2.1 Quels sont les facteurs qui expliquent ces difficultés ?
- 2.2.3 Donnez un exemple d'un projet qui n'a pas fonctionné ?
- 2.2.1.1 Où en est rendu ce projet ?
- 2.2.1.2 Comment expliquez-vous cet échec ?
- 2.2.1.2.1 Quels sont les facteurs qui expliquent cet échec
- 2.2.4 Donnez un exemple d'un projet qui n'a pas été retenu ?
- 2.2.4.1 Pourquoi n'a-t-il pas été retenu ?
- 2.2.5 D'après vous, jusqu'à quel point les projets soutenus dans votre PT sont-ils susceptibles de donner une impulsion au développement local ?

### **Thème 3 Sur quoi devrait porter l'évaluation des Pactes ruraux (PT-PR)**

- 3.1 Sur quoi devrait porter l'évaluation des pactes ruraux ? Les PTs, les PRs ou les deux ?
- 3.2 Comment percevez-vous l'utilité de l'outil informatique mis à votre disposition ? Pour votre plan de travail ?
- 3.3 Sur quels critères ou facteurs devraient reposer l'évaluation des projets ? (Ex. nombre d'emplois créés, investissements, retombées économiques, redynamisation...)
- 3.4 Selon vous, qui êtes le mieux placé pour collaborer à l'évaluation des PRs ?

### **Thème 4 Perspectives d'avenir**

- 4.1 Selon vous quel est l'avenir des Pactes ruraux ?
- 4.2 Est-ce que ce genre d'initiative devrait être renouvelé ?
- 4.3 Est-ce qu'il y aurait d'autres initiatives plus intéressantes et stimulantes ? Pour les communautés rurales ?
- 4.4 Comment voyez-vous votre territoire dans 10-15 ans ?



**ANNEXES III**

**PACTE RURAL : QUESTIONNAIRE (2006)**

**PACTE RURAL : QUESTIONNAIRE –  
Mise en œuvre et retombées**

**MOTS AUX RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS**

**QUI COMPLÈTENT LE QUESTIONNAIRE**

**Bonjour! Permettez-nous d’abord de vous remercier de votre précieuse collaboration à cette étape importante de notre recherche sur le dispositif du Pacte Rural.**

**Initiée en l’an 2003, celle-ci vise à élaborer un modèle d’évaluation des retombées du *Pacte* et à tester celui-ci auprès d’un échantillon représentatif de MRC. Ce travail a déjà donné lieu à une première collecte de données à l’été 2004. Nous souhaitons maintenant pouvoir compter sur votre apport afin de mieux cerner les conditions de mise en œuvre ainsi que les retombées du *Pacte*.**

**Vous avez été contacté par ce que vous avez été fortement associé à la mise en œuvre du *Pacte rural* dans votre MRC, ceci durant au minimum 18 mois, consécutifs ou non, ceci à titre de : *gestionnaire responsable* (MRC ou CLD, élue ou non), de *maire* (n’exerçant pas actuellement de fonction de Préfet), *d’agent de développement*. Nous voulons d’abord et avant tout connaître votre avis sur le déroulement et les effets du Pacte rural, selon l’expérience qui a été la vôtre. Le temps que vous consacrerez à répondre au présent questionnaire nous permettra de mieux comprendre comment s’effectue la mise en œuvre du Pacte dans votre MRC ainsi que les effets du PACTE.**

**Permettez-nous de vous rappeler que cette recherche s’effectue sur une base confidentielle et que votre identité ne sera pas révélée. Des indications plus précises à cet égard vous sont d’ailleurs fournies dans le formulaire de consentement qui accompagne le présent questionnaire et que vous êtes invités à compléter.**

**Un gros merci**

**L’équipe de recherche du projet FQRSC  
sur l’évaluation du dispositif des pactes ruraux**

**Contact fait par: (Nom ) \_\_\_\_\_**

**Interview fait par : (Nom) \_\_\_\_\_**

**Document(s) : Plan de travail (PT) de la MRC**

**Rapport(s) annuel (s)(RA) de reddition  2003/2004/2005/2006**

**Autres documents concernant la mise en œuvre**

<b>INTRODUCTION/MISE EN CONTEXTE</b>
--------------------------------------

Q 0.1 Statut du répondant (ayant été associé au moins 18 mois au Pacte rural):

- Gestionnaire responsable\* (MRC ou CLD)**  
 Maire (qui n'est pas préfet; Maire d'une localité visée par le Pacte)  
 Agent rural

Q 0.2 Genre du répondant :  Homme  Femme

Q 0.3 Groupe d'âge du répondant :  Moins de 30 ans  Moins de 50 ans  Plus de 50 ans

Q 0.4 MRC : \_\_\_\_\_

**\*Cette personne se verra demander des documents relatifs au Pacte dans sa MRC**

<p><b>Documents demandés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plan de travail de la MRC (PT)</b></li> <li>- <b>Rapport(s) annuel (s)(RA) de reddition 2003/2004/2005/2006</b></li> <li>- <b>Autres documents concernant la mise en œuvre</b></li> </ul>
--

- **Plan de travail de la MRC (PT)**
- **Rapport(s) annuel (s)(RA) de reddition 2003/2004/2005/2006**
- **Autres documents concernant la mise en œuvre**

Q 0.5 À quel moment avez-vous commencé à participer à des activités entourant *le Pacte Rural* dans votre MRC? Précisez **la date approximative (mois-année)** et les **circonstances**.

Mois-année : \_\_\_\_\_

Circonstances : \_\_\_\_\_

Q 0.6 Étiez-vous là au tout début, lors de la préparation du **Plan de travail (PT)**?

Oui  Non

Q 0.7 Quelles ont été vos principales fonctions ou responsabilités? Précisez :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Q 0.8 Participez-vous encore aujourd'hui aux activités du *Pacte*?

Oui  Non

## THEME 1: MISE EN ŒUVRE DU PACTE RURAL DANS VOTRE MILIEU

Q 1.1 Comment se porte le *Pacte rural* dans votre milieu? Diriez-vous...

Très bien  Assez bien  Pas tellement bien  Assez mal

Précisez votre pensée :

Q 1.2 Diriez-vous que le Pacte rural dans votre milieu a été **surtout** un...?

Moyen de renforcer la **prise en main** du développement par le milieu  Moyen de renforcer la **concertation** dans le milieu  Moyen pour **stimuler les initiatives** de développement dans le milieu. Autres, précisez :

Q 1.3 Selon vous, quelles sont les **trois (3) principales forces** qui caractérisent le Pacte rural dans votre milieu ?

Q 1.4 Selon vous, quelles sont les **trois (3) principales faiblesses** qui caractérisent le Pacte rural dans votre milieu ?

Q 1.5 a) Êtes- vous satisfait de la façon dont le *Pacte rural* a été mis en œuvre dans votre MRC ?  Oui (Passez à la question 1.6)  Non b) Si non, pourquoi ?

Q 1.6 Dans votre milieu, par quel moyen les responsables du Pacte rural informent-ils la population ?  Journal local  Radio/télévision  Conseil municipal  Site Internet  Autre source, précisez :

Q 1.7 Est-ce que toutes les municipalités visées par le Pacte ont bénéficié de l'argent du Pacte rural ?  La totalité des municipalités en ont bénéficié  La plupart des municipalités  Quelques municipalités  Aucune municipalité

Q 1.8 Est-ce qu'il existe des municipalités qui n'ont pas encore identifié un projet dans leurs milieux respectifs ?  Oui  Non (Passez à la question 1.9)  
Si oui, pourquoi ?

Q 1.9 Est-ce que, selon vous, certains projets financés par le Pacte ont permis jusqu'ici des **réalisations marquantes** dans le milieu ?  Oui  Non (Passez à la question 1.10) Si oui, donnez des exemples de réalisations marquantes (maximum 3) :

Q 1.10 En général, selon vous, comment se déroulent les projets financés par le Pacte rural ?  Très bien  Plutôt bien  Plutôt mal  Très mal

Q 1.11 Si vous avez répondu PLUTÔT MAL, ou TRES MAL, spécifiez la raison. (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

Absence de transparence ou d'information  Retard dans l'exécution  Faiblesse des montants impliqués  Manque de collaboration entre les acteurs locaux  Autres, expliquez :

THEME 2: LES EFFETS DU DISPOSITIF DU PACTE RURAL
--

Q 2.1 Présence de comités locaux de développement (municipalités visées par le Pacte)

**Ce tableau doit être complété par le Gestionnaire responsable (MRC ou CLD) seulement**

Municipalités visées par le Pacte rural (Indiquez les noms)	Présence d'un comité local de développement impliqué dans la mise en œuvre du Pacte?		Comité mis en place après l'adoption PNR ?		Comité reconnu officiellement par le conseil municipal?		Comité soutenu financièrement par la municipalité?		Comité soutenu financièrement par le Pacte rural?		Présence d'au moins un responsable municipal au sein du comité ?	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
1.												
2.												
3.												
4.												
5.												
6.												
7.												
8.												
9.												
10.												

Q 2.2 a) Le Pacte rural a-t-il donné naissance à de nouveaux organismes sans but lucratif dans votre milieu?  Oui (Passez à la question 2.3)  Non

b) Si non, a-t-il contribué au maintien des OSBL déjà existants?  Oui  Non

Précisez :

Q 2.3 a) Quels sont les types d'organisations du milieu qui sont impliqués dans la mise en oeuvre du Pacte rural? (Vous pouvez cocher plus d'une case)

Organismes sans but lucratifs (d'économie sociale, communautaire)  Organismes publics  Institutions politiques  Coopératives  Entreprises privées  Autres : \_\_\_\_\_

b) S'il y a lieu, de quel(s) secteur(s) proviennent les entreprises privées?

Primaire (exploitation des ressources naturelles ou agricoles)  Secondaire (industrie manufacturières et construction)  Tertiaire moteur (télécommunications, énergie électrique, services financiers, services aux entreprises, ingénierie, informatique)  Tertiaire traditionnel (transport, commerce de gros et détail, divertissement, culture, tourisme, hébergement, restauration, services personnels)

Q 2.4 Depuis le lancement du *Pacte rural*, diriez-vous que la **collaboration** entre les différents acteurs de votre milieu en vue de soutenir le développement s'est améliorée?  Amélioration très significative  Bonne amélioration  Légère amélioration  Aucune amélioration  La collaboration a diminué

Q 2.5 Depuis le lancement du *Pacte rural*, diriez-vous que **la concertation en vue d'actions communes** s'est améliorée dans votre milieu?  Amélioration très significative  Bonne amélioration  Légère amélioration  Aucune amélioration  La concertation a diminué

Q 2.6 Existe-t-il un processus de reconnaissance du travail des bénévoles à l'échelle locale ou régionale?  Oui  Non précisez ;

Q 2.7 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de consulter davantage la population?

Niveau local :  Oui  Non (Passez à la question 2.8)

Niveau MRC :  Oui  Non (Passez à la question 2.8)

Si oui, expliquez comment?

Q 2.8 a) La fréquence de vos rencontres au sujet du développement socio-économique a-t-elle augmenté **au cours de la dernière année**?  Aucune augmentation  Légère augmentation  Bonne augmentation  Augmentation très significative  Diminution du nombre de rencontres

b) S'il y a lieu : Quelles seraient les raisons de ces changements?

Q 2.9 a) Le *Pacte rural* a-t-il favorisé la mise en place d'un **réseau regroupant** les acteurs socio-économiques œuvrant au niveau du développement de votre territoire?

Municipalité  Oui  Non

MRC  Oui  Non

b) Si oui, de quelles sortes de réseau (ou de regroupement) s'agit-il?

c) Si non, est-ce qu'il contribué à maintenir ou à renforcer des réseaux ou des regroupements déjà existants?  Oui  Non

Q 2.10 Depuis le lancement du Pacte rural, est-ce que davantage de citoyennes et citoyens des collectivités rurales s'impliquent dans la recherche de solutions aux principaux problèmes qui les touchent?  Aucune amélioration de l'implication  Légère amélioration de l'implication  Bonne amélioration de l'implication  Baisse de l'implication

Q 2.11 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme de consultation** au sujet des activités et projets du Pacte?  Oui  Non (Passez à la question 2.12) Si oui : Précisez 1) consultation auprès de qui? 2) forme du mécanisme de consultation?

Q 2.12 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme d'information** au sujet des activités et projets du Pacte?  Oui  Non (Passez à la question 2.13) Si oui : Précisez 1) information auprès de qui? 2) forme du mécanisme d'information?

Q 2.13 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme d'analyse des demandes d'assistances technique ou/et financière** adressées au Pacte?  Oui  Non (Passez à la question 2.14) Si oui : Précisez 1) qui participe à l'analyse des demandes? 2) quelle est la forme du mécanisme d'analyse?

Q 2.14 Est-ce que dans le cadre de l'analyse des **demandes d'assistances technique ou/et financière** vous prenez en considération **les orientations de la Politique nationale de la ruralité (PNR) et les champs prioritaires** retenus dans votre Plan de travail (PT)?  Oui  Non (Passez à la question 2.15) Si oui : Précisez de quelle manière?

Q 2.15 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme de prise de décision** au sujet des activités et projets qui sont financés par le Pacte?  Oui  Non (Passez à la question 2.16) Si oui : Précisez 1) qui prend la décision finale relative au financement? 2) la forme du mécanisme de prise de décision?

- Q 2.16 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme de suivi** des activités et des projets financés par le Pacte?  Oui  Non (Passez à la question 2.17) Si oui : Précisez 1) qui effectue le suivi des activités et des projets financés? 2) la forme du mécanisme de suivi?
- Q 2.17 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme d'évaluation** des activités et des projets financés par le Pacte?  Oui  Non (Passez à la question 2.18) Si oui : Précisez 1) qui effectue l'évaluation des activités et des projets? 2) la forme du mécanisme?
- Q 2.18 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme vous permettant de mesurer l'atteinte des objectifs**  Oui  Non (Passez à la question 2.19) Si oui : Précisez 1) qui effectue l'évaluation des activités et des projets? 2) la forme du mécanisme?
- Q 2.19 a) Existe-t-il un mécanisme formel de suivi et d'évaluation des activités du Plan de travail (PT)?  Oui  Non (Passez à la question 2.20) b) Si oui, de quel ordre?
- Q 2.20 Avez-vous déjà participé à une séance de consultation publique autour du *Pacte rural* dans votre milieu?  Souvent (Passez à la question 2.21)  À l'occasion (Passez à la question 2.21)  Rarement  Jamais Pourquoi?
- Q 2.21 Depuis l'arrivée de la *Politique nationale de la ruralité* (PNR, 2001), la participation des citoyens aux rencontres au sujet du *Pacte rural* a-t-elle augmenté (**précisez au niveau local et MRC**)? Niveau local  Aucune augmentation  Légère augmentation  Bonne augmentation  Participation en baisse S'il y a lieu, quelles sont les raisons du changement? Niveau MRC  Aucune augmentation  Légère augmentation  Bonne augmentation  Participation en baisse S'il y a lieu, quelles sont les raisons du changement?
- Q 2.22 Depuis l'arrivée de la *Politique nationale de la ruralité* (PNR, 2001), les citoyens participent-ils davantage à la prise de décision?  Aucune augmentation  Légère augmentation  Bonne augmentation  Participation en baisse Commentez :
- Q 2.23 a) Au cours des deux dernières années, le *Pacte rural* vous a-t-il permis d'organiser des activités de formation s'adressant à l'ensemble de la MRC ou aux municipalités locales?  Oui  Non

**Ce tableau doit être complété par le Gestionnaire responsable (MRC ou CLD) ou l'agent de développement seulement**

## Formation : activités de formation soutenues par le *Pacte rural*

MRC et Municipalités rurales  (Indiquez les noms)	Activité (s) de formation soutenue (s) par le Pacte		Nombre d'activités et de participants		Types de participants (Sp)			Types de formation?			
	oui	non	Nombre d'acti- tés	Nombre de partici- pants	T Y P E A	T Y P E B	T Y P E C	T Y P E 1	T Y P E 2	T Y P E 3	T Y P E 4
MRC											
1.											
2.											
3.											
4.											
5.											
6.											
7.											
8.											
9.											
10.											

b) Selon vous, ces activités auraient-elles été offertes sans le soutien du *Pacte rural*?  
 Oui       Non

Q 2.24 Y-a-t-il une implication active des institutions locales (ex. les institutions d'enseignement post-secondaire, le CLSC, etc.) dans la mise en œuvre du *Pacte rural*?  Oui       Non

Q 2.25 Existe-t-il un processus continu de diffusion de l'information au sujet *Pacte rural* à l'échelle de la MRC?  Oui  Non

Q 2.26 Élaboration inventaire des ressources et d'un plan de développement rural pour chaque municipalité de la MRC visées par le *Pacte rural*

**Le tableau suivant doit être complété par le Gestionnaire responsable (MRC ou CLD) ou l'agent de développement seulement**

### **Plan de développement rural (MRC et Municipalités visées par le *Pacte*)**

MRC et Municipalités rurales  (Indiquez les noms)	Réalisation d'un inventaire des ressources depuis la mise en place du Pacte?		Élaboration d'un plan de développement rural depuis mise en place du Pacte?		Plan : Identification de priorités ou d'objectifs précis?		Plan : Activités de consultation de la population au sujet du Plan?		Plan : Activités de consultation d'experts au sujet du Plan?		Plan : Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Plan?	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
<b>MRC</b>												
1.												
2.												
3.												
4.												
5.												
6.												
7.												
8.												

Q 2.27 Depuis la mise en œuvre du *Pacte rural* dans votre milieu, avez-vous atteint les objectifs de départ prévus dans votre *Plan de travail* (PT)?  La totalité des objectifs n'ont pas été atteints  La plupart des objectifs n'ont pas été atteints

- Certains objectifs n'ont été atteints  La plupart des objectifs ont été atteints  
 La totalité des objectifs ont été atteints

 Si vous avez répondu «*la totalité des objectifs n'ont pas été atteints*» ou «*la plupart des objectifs n'ont pas été atteints*», expliquez en quelques mots pourquoi?

- Q 2.28 Dans quelle mesure les projets financés par le *Pacte rural* ont-ils contribué à l'amélioration de la qualité de vie dans les collectivités rurales visées? Précisez et donnez des exemples :
- Q 2.29 **Certains projets** soutenus par le *Pacte rural* vous semblent-ils offrir des pistes de développement nouvelles ou des solutions originales par rapport aux problèmes des collectivités rurales?  Oui  Non (Passer à la question 2.31)
- Q 2.30 Si oui, identifiez quelques **projets innovants** (3 au maximum)
- Q 2.31 Depuis le lancement du *Pacte rural*, **y a-t-il des jeunes (-30 ans)** qui sont arrivés dans votre **MRC** à la suite de projets financés par le *Pacte rural*?  Aucun  Quelques jeunes sont arrivés dans la MRC (1 à 5)  Plusieurs jeunes sont arrivés dans la MRC (6 à 10)  De nombreux jeunes sont arrivés dans la MRC (11 et plus)
- Q 2.32 Depuis le lancement du *Pacte rural*, **y a-t-il des familles** qui sont arrivées dans votre **MRC** à la suite de projets financés par le *Pacte rural*?  Aucune  Au moins une famille est arrivée dans la MRC (1 à 5)  Quelques familles sont arrivées dans la MRC (6 à 10)  Plusieurs familles sont arrivées dans la MRC (11 et plus)
- Q 2.33 Quelle est votre perception à l'égard de la *Politique nationale de la ruralité (PNR)*?  
 Très bonne politique  Bonne politique  Politique à améliorer  Mauvaise politique  Autres perceptions, précisez:
- Q 2.34 Selon vous, après quatre années de mise en œuvre, la *Politique nationale de la ruralité* (PNR) a-t-elle contribué à **soutenir la prospérité des collectivités rurales**?  
 Oui  Non (Passez à la question 2.35) Si oui : de quelle manière?
- Q 2.35 Selon vous, après quatre années de mise en œuvre, est-ce que le *Pacte rural (PR)* a contribué à **améliorer le cadre de vie** des collectivités rurales ?  Oui  Non (Passez à la question 2.36) Si oui : de quelle manière?
- Q 2.36 Selon vous, après quatre années de mise en œuvre, est-ce que le *Pacte rural (PR)* a contribué à **accentuer la complémentarité rurale-urbaine**?  Oui  Non (Passez à la question 2.37) Si oui : de quelle manière?

- Q 2.37 Selon vous, après quatre années de mise en œuvre, est-ce que le *Pacte rural (PR)* a apporté des améliorations à **l'offre de services** pour les collectivités rurales?  Oui  Non (Passez à la question 2.38) Si oui : de quelle manière?
- Q 2.38 Selon vous, après quatre années de mise en œuvre, est-ce que le *Pacte rural (PR)* a fait augmenter **la participation de la population à mise en valeur des ressources**?  Oui  Non (Passez à la question 2.39) Si oui : de quelle manière?
- Q 2.39 Est-ce que votre perception du *Pacte rural (PR)* a changé avec le temps?  Oui  Non (Passez à la question 3.1) Si oui : de quelle manière?

THÈME 3. LES PERSPECTIVES D'AVENIR
------------------------------------

- Q 3.1 Selon vous, le *Pacte rural (PR)* devrait-il être renouvelé au terme d'un premier cinq ans de mise en œuvre?  Oui  Non Pourquoi? (Indiquez pour quelles raisons)
- Q 3.2 Si le *Pacte rural (PR)* était renouvelé pour un autre terme, devrait-on lui apporter des changements?  Oui  Non (Passez à la question 3.3) Si oui : indiquez lesquels :
- Q 3.3 Si le *Pacte rural (PR)* était renouvelé pour un autre terme, devrait-on apporter des changements à **la stratégie de mise en œuvre** du Pacte dans la MRC?  Oui  Non (Passez à la question 3.4) Si oui : indiquez lesquels :
- Q 3.4 Si le *Pacte rural (PR)* était renouvelé pour un autre terme, devrait-on apporter des changements **aux modes de gestion** du Pacte dans la MRC?  Oui  Non (Passez à la question 3.5)

Si oui : cochez la ou les case-s pour indiquer les aspects qui devraient être revus :  La gestion de l'ensemble du dispositif  La répartition de l'enveloppe budgétaire  Les types ou catégories de projets à financer  Les processus d'information  Les processus de consultation  La composition du comité décisionnel  Autres, précisez : \_\_\_\_\_

Si le *Pacte rural (PR)* était renouvelé pour un autre terme, les MRC devraient-elles **déterminer elles-mêmes leurs champs d'intervention prioritaires**?  Oui  Non Si OUI ou NON : Pourquoi? (Indiquez pour quelles raisons)

- Q 3.5 Si le *Pacte rural (PR)* était renouvelé pour un autre terme, les MRC devraient-elles **pouvoir soutenir des projets....**

(1) à caractère social.....  Oui  Non  
 .....  NSP

(2) à caractère économique.....	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
.....	<input type="checkbox"/>	NSP		
(3) à caractère récréotouristique.....	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
.....	<input type="checkbox"/>	NSP		
(4) à caractère environnemental ou écologique.....	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
.....	<input type="checkbox"/>	NSP		
(5) à caractère patrimonial ou architectural.....	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
.....	<input type="checkbox"/>	NSP		
(6) à caractère culturel.....	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
.....	<input type="checkbox"/>	NSP		
(7) à caractère				autre

(Précisez : \_\_\_\_\_  
)

Q 3.6 Parmi les catégories de **projets mentionnées précédemment et que le Pacte rural pourrait soutenir dans l'avenir, identifiez les deux catégories qui vous semblent les plus importantes pour assurer l'avenir des collectivités rurales?**

Catégories de projets : encerclez les deux (2) catégories en indiquant par un X celle qui vous semble la plus importante

- (1) à caractère social.....  
 (2) à caractère économique.....  
 (3) à caractère récréotouristique.....  
 (4) à caractère environnemental ou écologique.....  
 (5) à caractère patrimonial ou architectural.....  
 (6) à caractère culturel.....

Q 3.7 Expliquez en quelques mots, pourquoi la catégorie marquée d'un X vous semble la plus importante?

Q 3.8 Par rapport à la liste d'**objectifs généraux que le Pacte rural pourrait contribuer à soutenir** dans l'avenir et qui sont indiqués plus bas, indiquez l'importance que vous attachez à chacun.

	Très important (4)	Important (3)	Moins important (2)	Peu ou pas important (1)
La prospérité des collectivités rurales				
La venue d'immigrants dans les collectivités rurales				
Le développement durable des collectivités rurales				

	Très important (4)	Important (3)	Moins important (2)	Peu ou pas important (1)
L'innovation au sein des collectivités rurales				
Le développement de l'entrepreneuship féminin				
La complémentarité rurale-urbaine				
La place des jeunes au sein des collectivités rurales				
La promotion du cadre de vie des collectivités rurales				
Le soutien au développement des communautés autochtones				
L'engagement des citoyens au développement des collectivités rurales				
L'embellissement des collectivités rurales				
L'animation des acteurs des collectivités rurales				
Les liens de coopération au sein des collectivités rurales				
La volonté commune d'intervenir au sein des collectivités rurales				
L'esprit d'entraide au sein des collectivités rurales				
La participation des citoyens aux décisions au sein des collectivités rurales				

Q 3.9 Parmi la liste d'objectifs généraux mentionnées précédemment, identifiez les deux objectifs qui vous semblent les plus importants pour assurer l'avenir des collectivités rurales : encerclez les deux (2) catégories en indiquant par un X celle qui vous semble la plus importante.

**\*\*\*POUR LES PERSONNES QUI ONT QUITTÉ LE PACTE  
SEULEMENT\*\*\***

Q 3.10 Vous n'êtes plus associé à la mise en œuvre du pacte dans votre MRC depuis quand?  
Indiquez le nombre de mois depuis le départ : exemple : a quitté depuis 8 mois.

---

Q 3.11 Précisez en quelques mots **la raison principale** de votre départ? :

---

---

**Est-ce qu'il a autre chose que vous voudriez ajouter au sujet du *Pacte rural*?**

---

---

**FIN DU QUESTIONNAIRE SUR LE PACTE RURAL.**

**NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PARTICIPATION!**



**ANNEXE IV**

**CONSENTEMENT DE LA PERSONNE INTERROGÉE**

## **PROJET DE RECHERCHE**

### **CONSENTEMENT DE LA PERSONNE INTERROGÉE**

#### **RESPONSABLE DE LA RECHERCHE**

Patrice LeBlanc  
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
445, boul. de l'Université, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 5E4  
(819) 762-0971, poste 2331  
Patrice.LebLANC@uqat.ca

#### **RESPONSABLES LOCAUX DE LA RECHERCHE**

Danielle Lafontaine, Bruno Jean, Claude Ouellet

#### **ORGANISME SUBVENTIONNAIRE ET DUREE DE LA SUBVENTION**

**CE PROJET DE RECHERCHE EST SUBVENTIONNE PAR LE FONDS QUEBECOIS DE RECHERCHE SUR LA SOCIETE ET LA CULTURE (FQRSC) DANS LE CADRE D'UNE ACTION CONCERTEE AVEC LE MINISTERE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL (MAINTENANT LE MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DES REGIONS ET DE LA RECHERCHE) ET LES PARTENAIRE DE LA RURALITE (FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES, SOLIDARITE RURALE DU QUEBEC, ASSOCIATION DES CENTRES LOCAUX DE DEVELOPPEMENT, ASSOCIATION DES REGIONS DU QUEBEC). LA DUREE DU PROJET EST DE 3 ANS (SEPTEMBRE 2003-AOUT 2006)**

#### **OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

L'objectif de ce projet est double : 1) élaborer un modèle d'évaluation du dispositif du pacte rural et de ses retombées; 2) mettre en application ce modèle d'évaluation auprès d'un échantillon de MRC. À terme, cette étude devrait produire un outil d'évaluation approprié et spécifique au dispositif du pacte rural et permettre une première appréciation de ses retombées.

#### **MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET CHOIX DES RÉPONDANTS**

La recherche est effectuée auprès d'un échantillon de 12 MRC signataires d'un Pacte rural réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Deux critères principaux sont utilisés afin de choisir les MRC étudiées : le type de MRC (rurale, rurale avec une agglomération de recensement, partiellement ou entièrement dans une communauté métropolitaine) et l'indice de défavorisation de la MRC. Les opérations de collecte de données pour chacune des MRC de l'échantillon permettront de réaliser une « étude de cas » mettant en lumière la mise en

œuvre du dispositif qui a été effectuée ainsi qu'une évaluation de ses retombées.

Vous êtes invité à participer à cette étude parce que vous êtes un responsable ou un intervenant ayant participé à l'instauration ou au fonctionnement du dispositif ou ayant participé aux activités réalisées ou qui en auraient bénéficié ou en auraient été affectés dans l'une des MRC sélectionnées.

#### **DESCRIPTION DE VOTRE PARTICIPATION A L'ETUDE**

Dans le cadre de votre participation à cette étude, vous aurez à participer à un entretien avec un membre de l'équipe de recherche. Cet entretien se déroulera à l'heure et à l'endroit de votre convenance. Cet entretien, dont la durée devrait varier entre 1 heure et 1 heure 30, sera enregistré à moins que vous ne vous y opposiez.

L'entretien portera sur les thèmes suivants : 1) La mise en place du Pacte rural dans votre MRC ; 2) Le plan de travail et les projets soumis dans le cadre du Pacte rural ; 3) L'évaluation du dispositif du Pacte rural et de ses développements dans votre MRC.

Vous vous engagez à répondre aux différentes questions le plus honnêtement possible. Vous avez cependant le droit absolu de refuser de répondre à toute question et d'interrompre à tout moment, sans aucune conséquence, votre participation à cette recherche.

#### **DESCRIPTION DES INCONVÉNIENTS ET DE LA GÊNE À PARTICIPER À L'ÉTUDE**

Votre participation à cette étude implique d'abord que vous consacriez du temps à répondre à l'entrevue. Il est possible que vous éprouviez un certain malaise à répondre à certaines questions dans lesquelles nous vous demanderons d'apprécier des pratiques de développement rural dans votre MRC auxquelles vous auriez pu être associés.

#### **DESCRIPTION DES AVANTAGES À PARTICIPER À L'ÉTUDE**

Au plan individuel, votre participation à cette étude sera pour vous une occasion de réfléchir à votre travail et aux pratiques en développement rural dans votre MRC. Sur un plan global, cette étude fournira de précieuses informations sur le dispositif du pacte rural et ses retombées, ce qui permettra d'alimenter des réflexions et des débats sur le développement local en milieu rural et, éventuellement, d'infléchir les politiques gouvernementales. Aucune rémunération ni compensation financière n'est associée à votre participation à cette étude.

#### **DESCRIPTION DES MESURES ET DES ENGAGEMENTS À LA CONFIDENTIALITÉ :**

Pour notre part, nous nous engageons à garantir la confidentialité de toute information que vous nous communiquerez. Seuls les membres de l'équipe de recherche auront accès à cette information. L'entrevue sera enregistrée puis transcrite. Cette transcription ne comportera aucune information qui permettrait de vous identifier et, une fois cette transcription vérifiée,

le ruban magnétique sera détruit. Les matériaux originaux seront conservés dans un classeur dans un local verrouillé. Nous nous engageons également, lors de la diffusion des résultats de cette étude, à ne donner aucune information qui permettrait de vous identifier ou d'identifier la localité ou l'organisme pour lequel vous travaillez.

### **DIFFUSION DES RÉSULTATS ET ACCÈS AUX RÉSULTATS DE LA RECHERCHE**

**LES RESULTATS DE LA RECHERCHE SERONT DIFFUSES AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES RÉGIONS ET DE LA RECHERCHE AINSI QU'ÀUX PARTENAIRES DE LA RURALITÉ (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, ASSOCIATION DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT, ASSOCIATION DES RÉGIONS DU QUÉBEC), COMMANDITAIRES AVEC LE FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE DE CE PROJET DE RECHERCHE. LES RAPPORTS DE RECHERCHE SERONT ÉGALEMENT ENVOYÉS AUX RESPONSABLES DES PACTES RURAUX DANS LES DIFFÉRENTES MRC PARTICIPANT À L'ÉTUDE. LES RAPPORTS SERONT AUSSI ENVOYÉS SUR DEMANDE AUPRÈS DES CHERCHEURS AUX DIFFÉRENTES PERSONNES CONSULTÉES LORS DE L'UNE OU L'AUTRE DES ÉTAPES DE LA RECHERCHE.**

### **DROIT DE REFUS**

Si vous acceptez de participer à cette recherche, il est entendu que vous pourrez cependant ne pas répondre à certaines questions ou vous retirer, en tout temps, sans préjudice et pour des motifs dont vous serez le seul juge.

### **CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ**

En foi de quoi, je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ accepte en toute liberté de participer à cette recherche et consens à ce que les informations que j'aurai fournies servent à sa réalisation, à condition que ces informations ne puissent d'aucune façon permettre de révéler mon identité et celle d'autres personnes mentionnées durant l'entrevue.

\_\_\_\_\_

Signature du participant

Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature du responsable

Date: \_\_\_\_\_

**ANNEXE V**

**QUELQUES PROJETS FINANCÉS PAR LA PNR**

**LES PROJETS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE (2002-2005) 1 de 4**

<b>Nom du projet</b>	<b>Description</b>
<b>Nom du promoteur</b>	<b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Maison de la culture de Saint-Marcellin Municipalité de Saint-Marcellin</b>	Organisation d'activités culturelles en lien avec la Feste médiévale Assurer la qualité de vie des collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Ferme laitière caprine Entreprise privée</b>	Organiser la ferme pour produire et livrer quotidiennement de 100 à 224 litres de lait de chèvre Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Démarrage d'entreprise de gérant d'artiste Entreprise privée</b>	Aider au démarrage d'une entreprise de gérance d'artiste Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Contes de Noël Ecole Boisjoli Saint-Narcisse</b>	Les élèves du primaire présentent des contes de Noël avec des musiciens professionnels Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Quarantaine d'élevage génétique Entreprise privée</b>	Transformation d'une ferme en une quarantaine d'évaluation génétique sur lisier Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Développement d'activités pour les jeunes Club de motoneige</b>	Embaucher un jeune qui aura comme mandat d'organiser des activités pour les jeunes Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Boucherie dépanneur Entreprise privée</b>	Remise en service d'un comptoir de boucherie avec dépanneur Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Renouveau villageois Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière</b>	Mise en place d'infrastructures de loisir Assurer la qualité de vie des collectivités des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Jardin de laine Entreprise privée</b>	Élevage d'un troupeau de 10 lamas pour fabriquer du feutre avec sa laine Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Cantine La fringale Entreprise privée</b>	Acquisition d'un commerce de restauration fermé, ajouter des équipements Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Centre des loisirs Municipalité d'Esprit-Saint</b>	Rénovation du Centre des loisirs pour accueillir le Festival de théâtre amateur Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Parc informatique Comité d'alphabétisation d'Esprit-Saint</b>	Acquérir et installer un parc informatique avec accès à Internet dans le but de donner des ateliers de formation Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction

### LES PROJETS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE (2002-2005) 2 de 4

Nom du projet Nom du promoteur	Description Objectif selon le document de reddition des comptes
<b>Bleuetière du Fond d'Ormes</b> <b>SERN La Neigette</b>	Travaux d'aménagement d'une bleuetière commerciale Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Érablière</b> <b>Entreprise privée</b>	Prolongement de la ligne électrique Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Les aliments symbioses</b> <b>Entreprise privée</b>	Rénovation du bâtiment et acquisition d'équipements pour faire la transformation de produits biologiques Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Pêche blanche</b> <b>Grands amis de Rimouski</b>	Jumelage d'étudiants de secondaire II ville et village avant leur regroupement à la polyvalente. Activités de plein air et loisirs sur le territoire, dont spécifiquement une journée de pêche blanche Pouvoir d'attraction des collectivités rurales
<b>Tannerie-taxidermie</b> <b>Entreprise privée</b>	Redémarrage d'un service de tannage-taxidermie Stimuler et soutenir la prospérité
<b>Les boisés de Langis</b> <b>Entreprise privée</b>	Démarrage d'une entreprise de travaux forestiers Prospérité des collectivités
<b>Achat de guitares</b> <b>École Boisjoli</b> <b>Saint-Narcisse</b>	Effectué pour une classe donnée par le travailleur social engagé au village par l'école et la municipalité Engagement citoyen
<b>Accommodation Duchénier</b> <b>Entreprise privée</b>	Ajout de services de quincaillerie et de lave-auto à un dépanneur essencerie de proximité Qualité de vie (proximité)
<b>CREA</b> <b>Carrefour de la relève agricole</b> <b>du BSL</b>	Appui financier aux opérations et à la croissance du carrefour, impliqué activement dans l'accompagnement lors du transfert de ferme intergénérationnel ou autre Développement durable
<b>Atelier de couture</b> <b>Entreprise privée</b>	Démarrage d'un service de couture, réparation, confection Qualité de vie
<b>Relais Rimouski-Neigette</b> <b>Entreprise privée</b>	Restaurant, bar, hébergement en chalet, randonnées de motoneige, ski nordique, etc. Prospérité des collectivités
<b>Framboisière</b> <b>Entreprise privée</b>	Remise en opération d'une framboisière commerciale acquise en 2003 par l'achat de 7000 plants et le remplacement ou la remise à neuf des équipements Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Expo-vente en arts visuels</b> <b>Les arts visuels dans les</b> <b>murailles Saint-Fabien</b>	Organisation de la seconde édition de l'expo-vente en arts visuels. L'événement prend de l'ampleur en 2004 avec la décentralisation de l'événement sur trois sites

**LES PROJETS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE (2002-2005) 3 de 3**

<b>Nom du projet</b> <b>Nom du promoteur</b>	<b>Description</b> <b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>La fête de la forêt</b> <b>Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière</b>	Organisation de la deuxième édition de la Fête de la forêt avec une programmation plus complète et plus variée Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Bonification de l'offre à Animafaune</b> <b>Animafaune</b> <b>Saint-Fabien</b>	Projet d'investissement pour procéder à la diversification de l'offre dans ce centre touristique voué à la préservation de la faune Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>3<sup>e</sup> édition des concerts dans les îles</b> <b>Société des concerts Bic-Saint-Fabien</b>	Le projet vise à accroître l'impact de ce festival de musique de chambre unique dans l'Est du Québec qui en est à sa 3 <sup>e</sup> édition en 2004 Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Étude de faisabilité d'un abattoir et d'un centre de transformation</b> <b>UPA</b>	Financement d'une étude de faisabilité d'implanter un centre d'abattage et de transformation Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales
<b>Construction d'une patinoire</b> <b>Municipalité de Saint-Valérien</b>	La municipalité veut construire une patinoire avec des bandes. Elle sera propriétaire des nouveaux équipements de loisir Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Festival de théâtre amateur</b> <b>Corporation de développement d'Esprit-Saint</b>	Le projet consiste à mettre sur pied un festival de théâtre amateur issu de municipalités de moins de 2000 habitants Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Événement country western</b> <b>Corporation de développement de la Trinité-des-Monts</b>	Aménagement d'un site permanent pour des activités d'initiation aux sports équestres : ateliers d'information, cours pratique, randonnée guidée Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Inforoute/déploiement du réseau à larges bandes</b> <b>Municipalités et MRC de Rimouski-Neigette</b>	Projet inforoute pour les 4 MRC de l'Est du BSL en collaboration avec les 2 commissions scolaires concernées. Dans les informations financières n'apparaît cependant pas la participation de la ville de Rimouski. Support au développement social et au développement économique. Projet à caractère intermunicipal

**LES PROJETS DE LA MRC DE LA MITIS (2002-2005) 1 de 7**

<b>Nom du projet</b> <b>Nom du promoteur</b>	<b>Description</b> <b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>L'âme de ma fierté</b> <b>CLD La Mitis</b>	Réalisation de douze affiches illustrant les principaux secteurs socio-économiques de la MRC de La Mitis La valorisation du sentiment d'appartenance
<b>Rénovation infrastructure de loisirs</b> <b>Municipalité Saint-Gabriel</b>	Réfection de la patinoire Amélioration du cadre de vie
<b>Soutien aux activités culturelles</b> <b>CLAC</b> <b>Carrefour de la littérature et des arts et de la culture</b> <b>Ville de Mont-Joli</b>	Mettre en place des outils favorisant la promotion et la diffusion de la culture en milieux ruraux Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance
<b>Rénovation et amélioration des infrastructures de loisirs</b> <b>Municipalité de Les Hauteurs</b>	Rénovation et amélioration des infrastructures de loisirs de la municipalité Amélioration du cadre de vie
<b>Réalisation d'un inventaire des ressources de la municipalité</b> <b>Municipalité de Grand Méris</b>	La connaissance de son capital humain et de son territoire
<b>Les murmures de la ville</b> <b>Ville de Mont-Joli</b>	Circuit muséal de trente fresques murales peintes sur les édifices publics et commerciaux de la ville de Mont-Joli Amélioration de la qualité de l'habitat par la préservation et la mise en valeur du patrimoine
<b>Aménagement de sentiers</b> <b>Club VTT Mitis</b>	Aménagement de sentiers et d'une traverse de chemin de fer Amélioration du cadre de vie
<b>Inforoute à large bande</b> <b>MRC de La Mitis</b>	Installation de l'inforoute à large bande dans la MRC de La Mitis Amélioration du cadre de vie
<b>Implantation d'enseignes à Sainte-Angèle-de-Méris</b> <b>Comité de développement socio-économique de Sainte-Angèle-de-Méris</b>	Installation d'enseignes identifiant sur la route 132 les 2 entrées du village Renforcer le pouvoir d'attraction de la municipalité
<b>Amélioration des infrastructures de loisirs</b> <b>Municipalité de Sainte-Flavie</b>	Rénovation des installations du terrain de jeu Amélioration du cadre de vie
<b>Animation littéraire</b> <b>Municipalité de Saint-Gabriel</b>	Animation littéraire autour de l'achat de certains volumes pour la collection locale de la bibliothèque (heure du conte pour les enfants, ateliers décorations Halloween – Noël, rencontre d'auteurs) Amélioration du cadre de vie

**LES PROJETS DE LA MRC DE LA MITIS (2002-2005) 2 de 7**

<b>Nom du projet</b>	<b>Description</b>
<b>Nom du promoteur</b>	<b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Rénovation et amélioration des infrastructures de loisirs Municipalité de Saint-Donat</b>	Réfection des bandes de patinoires, buts de soccer, toiture du pavillon des loisirs Amélioration du cadre de vie
<b>Rénovation et amélioration des infrastructures de loisirs Comité des loisirs de Sainte-Jeanne-D'Arc</b>	Réfection des bandes de la patinoire et de la surface Amélioration du cadre de vie
<b>Soutien à l'embauche de l'agent de migration Place aux Jeunes de La Mitis Mont-Joli</b>	Soutien à l'embauche d'un agent de migration pour Place aux Jeunes dans La Mitis Implication des jeunes dans la communauté
<b>Participation de jeunes mitisssiens à l'Université du Nouveau Monde CLD de La Mitis</b>	Cette université est conçue pour donner aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires au meilleur exercice de leur citoyenneté Soutenir l'engagement des citoyens
<b>Service innov'action CLD de La Mitis</b>	Service d'un incubateur d'entreprise de nouvelle économie. Offre des services d'accompagnement pour les 3 premières années. Partenariat 2 CLD Matapédia/La Mitis Offrir des ressources spécialisées d'accompagnement aux jeunes entreprises
<b>Sentier National, secteur Mitis Comité de développement de Sainte-Jeanne d'Arc</b>	Réalisation d'une section de sentier pour raccorder au Sentier International des Appalaches à Amqui Développer le tourisme dans le haut pays
<b>Centre d'exposition permanente Les murmures de la ville de Mont-Joli</b>	Création d'une exposition intérieure saisonnière permanente greffée au circuit d'art extérieur de Mont-Joli Maximiser la visibilité et consolider les actions pour que Mont-Joli soit reconnue
<b>Soutien aux activités de sensibilisation Carrefour Jeunesse Emploi Mont-Joli</b>	Ateliers offerts à des jeunes de 14-17 ans de la Polyvalente de Mont-Joli, dans le cadre de choix de carrière dans la MRC de La Mitis Soutenir l'engagement des citoyens (nes) au développement de leur communauté et assurer la pérennité
<b>Transport collectif La corporation du transport collectif</b>	La mise en place d'un service de transport collectif en exploitant les ressources actuelles de transport des personnes dans La Mitis (transport scolaire, transport adapté, taxi et covoiturage) Développement de la pérennité du monde rural
<b>La Rédemption, Fêtes des organismes Développement multi ressource de La Rédemption</b>	Une journée dédiée à la promotion des organismes et des activités de financement Soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté

**LES PROJETS DE LA MRC DE LA MITIS (2002-2005) 3 de 7**

<b>Nom du projet</b> <b>Nom du promoteur</b>	<b>Description</b> <b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Inforoute à large bande</b> <b>MRC La Mitis</b>	Installation de l'inforoute à large bande dans la MRC de La Mitis Amélioration du cadre de vie
<b>Aménagement d'un parc de quartier</b> <b>Corporation des loisirs de Luceville</b>	Aménagement et rénovation du parc des loisirs de Sainte-Luce (Luceville) Assurer la qualité de vie des collectivités rurales
<b>Escale musicale, relève en tournée</b> <b>Association sportive de Saint-Octave-de-Mitis</b>	Création de spectacles multidisciplinaires afin de mettre en valeur nos talents gaspésiens Amélioration de la qualité de vie des communautés
<b>Parcours touristique de Sainte-Flavie</b> <b>Comité de développement de Sainte-Flavie</b>	Création d'un parcours historique à Sainte-Flavie et mise en valeur de la halte du Gros Ruisseau Stimuler et soutenir le développement durable
<b>Réalisation d'un dépliant promotionnel, Saint-Joseph de Lepage</b> <b>Comité de développement de Saint-Joseph de Lepage</b>	Réalisation d'un dépliant promotionnel touristique pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage Renforcement du pouvoir d'attraction des collectivités rurales
<b>Archivage par numérisation</b> <b>Comité du patrimoine de Price</b>	Archivage par numérisation de la collection de la Maison Bourgoïn de la municipalité de Price Soutenir l'engagement de citoyens au développement de leur communauté
<b>Collectif H20</b> <b>Troupe de théâtre Collectif H20</b>	Réalisation d'un concours de dessins et poèmes, une pièce de théâtre, guide d'accompagnement Amélioration de la qualité de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel
<b>Rénovation des infrastructures de loisirs</b> <b>Municipalité de Price</b>	Construction d'infrastructures à l'entrée du parc Albert Dupont et 4 estrades avec toit Amélioration du cadre de vie
<b>Rénovation des infrastructures de loisirs</b> <b>Association sportive de Padoue</b>	Installation d'une nouvelle patinoire (bandes, terrassement, grilles protectrices, installation électrique (sentinelles) Amélioration du cadre de vie
<b>Aménagement de locaux</b> <b>Agence familiale les Pinsons</b> <b>Mot-Joli</b>	Meubler et aménager des locaux dans la nouvelle garderie (buanderie, cuisine, aire de jeux, bureaux administratifs) Amélioration des services de proximité et du cadre de vie
<b>Rénovation des infrastructures de loisirs</b> <b>Œuvre des terrains de jeux de Sainte-Luce</b>	Réfection de la patinoire, terrassement, filage pour électricité, bandes, grilles de protection Amélioration du cadre de vie

**LES PROJETS DE LA MRC DE LA MITIS (2002-2005) 4 de 7**

<b>Nom du projet</b>	<b>Description</b>
<b>Nom du promoteur</b>	<b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Rénovation des infrastructures de loisirs Sports jeunesse de Saint-Charles-Garnier</b>	Agrandissement de la surface de la patinoire et peinture des bandes Amélioration du cadre de vie
<b>Jardins communautaires Comité de développement promotion de Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	Mise en place d'un jardin communautaire, clôture, remise, petits outils, enseigne, raccordement de l'eau potable Améliorer le cadre de vie
<b>Embauche d'un coordonnateur Festival western de Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	3 <sup>e</sup> édition d'un festival western, plus de 400 bénévoles et 11 000 visiteurs attendus. Il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un permanent salarié afin de soutenir les bénévoles Développer le caractère attractif de la municipalité
<b>Parc de planches à roulettes Développement multi ressources de La Rédemption</b>	Réalisation d'un parc à planches à roulettes. Des jeunes adolescents parrainés par leur comité de développement s'implique activement dans un premier projet d'amélioration de la qualité de vie. Soutenir l'engagement des citoyens envers le développement de leur communauté
<b>Réalisation d'un dépliant sur le développement local Comité de développement de Saint-Charles-Garnier</b>	Information, sensibilisation et échange en matière de développement local Amélioration du cadre de vie
<b>Mise en place de deux jardins communautaires Comité de développement de Price</b>	Mise en place de deux jardins communautaires Amélioration du cadre de vie
<b>Organisation d'un colloque à Sainte-Angèle Développement socio-économique et touristique méricien</b>	Colloque sur l'identification des axes prioritaires de développement afin de doter la municipalité d'un plan de développement Amélioration du cadre de vie
<b>Travaux d'aménagement du jardin communautaire Comité de développement de Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	Réalisation des travaux d'aménagement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité restreinte Amélioration du cadre de vie
<b>Réalisation de l'événement les Sculpturales Municipalité de Sainte-Luce</b>	Production de l'événement Les Sculpturales, événement de mise en valeur du potentiel artistique local Amélioration du cadre de vie
<b>Amélioration du gymnase du centre Gabriel-Nadeau Municipalité de Sainte-Luce</b>	Amélioration et rénovation du plancher et remplacement du mur d'insonorisation du gymnase du centre communautaire Amélioration du cadre de vie
<b>Rénovation du centre des artisans, La Rédemption Les artisans du Mont-Saint-Pierre</b>	La rénovation consiste à la réfection du plancher du centre des artisans du Mont-Saint-Pierre Amélioration du cadre de vie

**LES PROJETS DE LA MRC DE LA MITIS (2002-2005) 5 de 7**

<b>Nom du projet</b> <b>Nom du promoteur</b>	<b>Description</b> <b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Production d'un court vidéo pour le centre d'interprétation de la grange à dîme</b> <b>Municipalité de Sainte-Flavie</b>	Créer des outils de gestion et d'accueil pour le centre d'interprétation de la grange à dîme. Amélioration du cadre de vie
<b>Aménagement d'un camping municipal</b> <b>Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	Développement d'un terrain de camping à Saint-Gabriel Renforcement du pouvoir d'attraction
<b>Rénovation des infrastructures de loisirs</b> <b>Comité des sports et loisirs de Sainte-Flavie</b>	Rénover les modules, balançoires, planches des bandes de patinoires. Ajouter des bancs de parcs, refaire la surface de l'aire de jeu et du terrain de balle. Acheter deux buts de soccer. Amélioration du cadre de vie
<b>Centre d'interprétation en paléontologie</b> <b>Club de paléontologie et en minéralogie du Bas-Saint-Laurent</b> <b>Sainte-Flavie</b>	Développer à Sainte-Flavie un centre d'interprétation en paléontologie (fossiles) et en minéralogie (minéraux) dans la municipalité de Sainte-Flavie Amélioration de la qualité de l'habitat par la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel
<b>Jeunes en expansion</b> <b>Développement multi ressource de La Rédemption</b>	2 organismes s'unissent pour assurer la survie de leur journal et maintenir des activités pour les 5-17. Embauche d'un chargé de projet Jeune volontaire qui s'est mérité un prix régional. Créer des liens intergénérationnels par le biais du journal
<b>Réalisation de l'événement Sculpture de sable</b> <b>Corporation touristique de Sainte-Luce</b>	L'ampleur que prend l'événement Sculptures de sables exige une gestion de plus en plus rigoureuse du site afin qu'il soit sécuritaire et accueillant Assurer la qualité de vie des collectivités rurales
<b>Réflexion collective, Sainte-Luce</b> <b>Municipalité de Sainte-Luce</b>	Consultation de la population sur les priorités sociales et économiques de la nouvelle entité de Sainte-Luce Assurer la qualité de vie des collectivités rurales
<b>Réalisation d'un coffre à outils CLD La Mitis</b>	Réalisation d'un document, outils de référence adaptés aux besoins spécifiques des organismes du territoire de La Mitis Soutenir l'engagement des citoyens
<b>Parc récréatif municipal de Saint-Charles-Garnier</b> <b>Municipalité de Saint-Charles-Garnier</b>	Aménagement d'un terrain pour les sports d'été Amélioration du cadre de vie
<b>Sentier VTT</b> <b>Club VTT de La Mitis</b>	Construction d'un sentier reliant Mont-Joli aux municipalités voisines Amélioration du cadre de vie
<b>Service innov'action CLD La Mitis</b>	Service d'un incubateur d'entreprise de la nouvelle économie rurale de La Mitis et de La Matapédia. Projet sur 3 ans. Partenariat CLD Mitis/Matapédia Offrir des ressources spécialisées d'accompagnement aux jeunes entreprises

**LES PROJETS DE LA MRC DE LA MITIS (2002-2005) 6 de 7**

<b>Nom du projet</b>	<b>Description</b>
<b>Nom du promoteur</b>	<b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Construction d'un centre sportif Comité sportif et culturel de Sainte-Jeanne-d'Arc</b>	Construction d'un centre sportif attenant au local du comité des loisirs de Sainte-Jeanne Amélioration du cadre de vie
<b>Production et distribution d'outils Parc de la rivière Mitis</b>	Développement d'outils promotionnels bilingues pour le Parc de la rivière Mitis Stimuler et soutenir le développement durable
<b>Organisation d'une visite exploratoire Développement multi ressource de La Rédemption</b>	Visite exploratoire de résidences pour personnes âgées gérées par des OSBL Amélioration du cadre de vie
<b>Amélioration des infrastructures de loisirs Municipalité de Saint-Donat</b>	Rénovation des infrastructures de loisirs existantes : le Pavillon des loisirs et le bâtiment secondaire Amélioration du cadre de vie
<b>Production d'oriflammes pour le festival Artiste en fête de Sainte-Flavie Artistes en fête</b>	Doter le village de Sainte-Flavie d'oriflamme afin de hausser la visibilité de cet événement touristique Développement durable et promotion du tourisme culturel
<b>Aménagement de 3 espaces publics à Saint-Octave-de-Métis Corporation de développement économique et communautaire de Saint-Octave-de-Métis</b>	Aménagement de 3 sites publics permettant des rassemblements estivaux Amélioration du cadre de vie
<b>Élaboration d'un guide de l'utilisateur La route bleue du sud de l'estuaire</b>	Développement d'un guide de l'utilisateur comme outil de référence pour les plaisanciers naviguant sur la route bleue Développement durable et tourisme
<b>Création d'un site web – mise en valeur du parc de la rivière Mitis Le Parc de la rivière Mitis</b>	Mise en valeur d'un site très représentatif de la région de La Mitis Mise en valeur du patrimoine
<b>Organisation d'un kiosque et représentation de la MRC à l'activité La foire des villages MRC de La Mitis</b>	Organisation d'un kiosque et représentation de la MRC à l'activité La foire des villages Stimuler et soutenir la prospérité des collectivités rurales
<b>Lancement de la politique culturelle de la MRC de La Mitis Commission culturelle de la MRC de La Mitis</b>	Lancement officiel de la politique culturelle de la MRC de La Mitis Amélioration du cadre de vie

**LES PROJETS DE LA MRC DE LA MITIS (2002-2005) 7 de 7**

<b>Nom du projet</b> <b>Nom du promoteur</b>	<b>Description</b> <b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Aménagement de la collection des traditions et du patrimoine métis</b> <b>Les Ateliers Plein Soleil Sainte-Flavie</b>	Réaménagement de la collection Traditions et du patrimoine métis Amélioration du cadre de vie
<b>Rénovation du local du Club de l'Age d'Or</b> <b>Club de l'Age d'Or</b>	Amélioration de la maison du club de l'âge d'or (électricité, plomberie, éclairage) à des fins communautaires débordant largement des activités du club Amélioration du cadre de vie
<b>Mise en valeur des lots intra municipaux</b> <b>Municipalité de Saint-Gabriel de Rimouski</b>	Mise en valeur d'un bloc de lots intra municipaux par l'établissement d'un site de villégiature, le développement d'un secteur résidentiel, d'un parc public et d'un camping sauvage Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction
<b>Signalisation de sentier</b> <b>Club VTT de La Mitis</b>	Installation d'une signalisation afin de se conformer à la nouvelle réglementation provinciale Amélioration du cadre de vie

**LES PROJETS DE LA MRC D'AVIGNON (2002-2005) 1 de 4**

<b>Nom du projet</b> <b>Nom du promoteur</b>	<b>Description</b> <b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Plan d'aménagement et d'interprétation du site du vieux quai de Maria Corporation de développement économique de Maria</b>	Aménagement d'un site patrimonial touristique Tourisme
<b>Réseau de communications par fibres optiques Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine</b>	Déploiement d'un réseau de télécommunications par fibre optique dans toutes les MRC de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et mise sur pied d'un centre d'expertise en affaires électroniques pour accompagner le milieu Technologies de l'information et des communications
<b>Un partenariat pour l'industrie touristique : phase I Tourisme Baie-des-Chaleurs</b>	Promotion du développement et des produits touristique de la Baie-des-Chaleurs, concertation pour canaliser et maximiser les efforts des intervenants touristiques du territoire Tourisme
<b>Travaux de signalisation forestière Fédération québécoise de la faune Gaspésie-Les Iles</b>	Identifier sur le terrain les différents points d'intérêts (rivières, lacs, chutes, etc....) qui parsèment le territoire, les chemins qui permettent de s'y rendre ainsi que les agglomérations Forêt, tourisme
<b>Soutien au plan de développement municipal Groupement agro-forestier de la Ristigouche</b>	Démarche de consultation et d'élaboration des plans de développement des cinq municipalités des plateaux Soutien à l'organisation du développement municipal
<b>Plan d'aménagement multi ressource de la forêt habitée de Saint-André-de-Restigouche Municipalité de Saint-André-de-Restigouche</b>	Réaliser un plan d'aménagement sur le potentiel du territoire ainsi qu'une stratégie pour développer les potentiels ligneux, touristiques, fauniques et autres : concept Paysage humanisé Foresterie, tourisme, gestion intégrée des ressources
<b>Centre d'interprétation du chemin Kempt Héritage Chemin Kempt</b>	Création d'un Centre d'interprétation du Chemin Kempt, conservation et restauration de la petite église, circuit touristique patrimonial Tourisme
<b>Centre d'interprétation Maison Young Société historique Machault</b>	Aménagement d'une salle d'exposition au deuxième étage, réaménagement du rez-de-chaussée, animation et supervision du centre d'interprétation Tourisme, patrimoine
<b>Heritage conservation and promotion – Escuminac United Church United Church Cemetery Committee</b>	Inventaire de l'histoire du site de l'Église Unie d'Escuminac en vue de la production d'une brochure, Conservation et protection du site de l'Église Unie d'Escuminac Patrimoine, tourisme

**LES PROJETS DE LA MRC D'AVIGNON (2002-2005) 2 de 4**

<b>Nom du projet</b> <b>Nom du promoteur</b>	<b>Description</b> <b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Planification stratégique du développement du mont Saint-Joseph</b> <b>Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph</b>	Élaboration et mise en place d'une planification stratégique pour la gestion et la mise en valeur du mont Saint-Joseph Patrimoine, tourisme
<b>Chargé de projet en développement économique – Phase I</b> <b>Corporation de développement économique de Carleton-Saint-Omer</b>	Chargé de projet en développement économique Tourisme
<b>Terre et Mer d'accueil et de culture et Villes et villages – Phase II</b> <b>Conseil de la culture de la Gaspésie</b>	Assurer un développement durable en tourisme culturel et en patrimoine et mieux positionner la culture dans le produit touristique régional Industrie de l'information et industrie culturelle
<b>Un partenariat pour l'industrie touristique : phase II</b> <b>Tourisme Baie-des-Chaleurs</b>	Promotion du développement et des produits touristiques de la Baie-des-Chaleurs, concertation pour canaliser et maximiser les efforts des intervenants touristiques du territoire Tourisme
<b>Produits forestiers non ligneux des Plateaux : phase II</b> <b>Groupement agro-forestier de la Ristigouche</b>	Organisation d'un colloque régional sur les produits forestiers non ligneux : phase I Agriculture, foresterie, pêche et chasse
<b>Technocentre éolien</b> <b>Technocentre éolien</b>	Adhésion au membership de l'organisme Développement nouvelle technologie
<b>Planification pour la diffusion culturelle au site du vieux quai de Maria – Phase II</b> <b>Corporation de développement économique de Maria</b>	Phase II du projet Plan d'aménagement du site du vieux quai de Maria Tourisme et développement culturel
<b>Paysage humanisé</b> <b>Municipalité de Saint-André-de-Restigouche</b>	Étude du concept paysage humanisé, mise en place d'activités touristiques et aménagements intégrés terres publiques, consolidation coopérative alimentaire du village. Suite projet de Forêt habitée. Forêt et tourisme
<b>Chargé de projet en développement touristique phase II</b> <b>Corporation de développement économique de Carleton-Saint-Omer</b>	Engagement d'une personne ressource en développement touristique pour La Virée, le Mont-Saint-Joseph et la concertation avec les organismes culturels et touristiques de Carleton

**LES PROJETS DE LA MRC D'AVIGNON (2002-2005) 3 de 4**

<b>Nom du projet</b>	<b>Description</b>
<b>Nom du promoteur</b>	<b>Objectif selon le document de reddition des comptes</b>
<b>Ristigouche Sud-est village en mouvement Municipalité de Ristigouche Sud-est</b>	Organisation, planification et élaboration d'un plan de développement municipal, redressement et organisation du développement municipal Industrie de l'information et industrie culturelle
<b>Implantation d'un marché champêtre Municipalité de Nouvelle</b>	Implantation d'un marché champêtre dans la municipalité de Nouvelle Agroalimentaire
<b>Transformation de l'ancien couvent en 6 logements OMH Saint-François-d'Assise</b>	Transformation de l'ancien couvent en immeuble à logement à caractère social et communautaire Développement
<b>Camp de bûcherons Matapédia/Les Plateaux Phase I Corporation d'aménagement multi ressource et du patrimoine des Plateaux</b>	Aménagement du site du Camp de bûcherons Matapédia/Les Plateaux Tourisme
<b>Camp de bûcherons Matapédia/Les Plateaux – phase II Corporation d'aménagement multi ressource et du patrimoine des Plateaux</b>	Aménagement du site : restauration et recherche et installation interprétation patrimoine et aménagement dans les sentiers Tourisme et culture
<b>Aménagement des loisirs de Matapédia Municipalité de Matapédia</b>	Aménagement des loisirs Jeunes et aînés dans la municipalité de Matapédia. Implication des jeunes dans la démarche de concertation, d'aménagement et de financement. Qualité de vie des collectivités et pouvoir d'attraction
<b>Cabane d'oiseaux à moustiques Municipalité de Pointe-à-la-Croix</b>	Construction cabanes d'oiseaux pour diminuer les moustiques dans le périmètre urbain près des marais. Qualité de vie et pouvoir d'attraction
<b>Technocentre éolien Technocentre éolien</b>	Adhésion de la MRC au membership Développement de nouvelle technologie
<b>Camping Le Soleil d'Or - phase I Municipalité de l'Ascension</b>	Aménagement du camping et engagement et formation d'une ressource à l'accueil Développement touristique
<b>Journal culturel Matapédia/Les Plateaux Michel Gourd</b>	Mise sur pied d'un journal pour les 5 municipalités de la région Matapédia/Les Plateaux. Contribution de la municipalité de Matapédia pris dans le pacte rural parce qu'il y a opposition des anglophones à contribuer Culture et communication

**LES PROJETS DE LA MRC D'AVIGNON (2002-2005) 4 de 4**

Nom du projet	Description
Nom du promoteur	Objectif selon le document de reddition des comptes
<b>La route 132 cicatrice au cœur du village de Nouvelle</b> <b>Municipalité de Nouvelle</b>	Aménagement paysagé du couloir visuel de la 132 dans la municipalité de Nouvelle et aménagement et déplacement du kiosque touristique Amélioration des capacités d'attraction-tourisme
<b>Les sentiers de la Shoolbred</b> <b>Corporation des sentiers de la Shoolbred</b>	Aménagement de la piste cyclable longeant la rivière Nouvelle dans les sentiers de la Shoolbred Développement touristique
<b>Club sportif Mont Arctique</b> <b>Club Mont Arctique</b>	Seule bâtisse dans village de 45 familles fusionné avec Pointe-à-la-Croix. Soutien financier pour entretien bâtisse et soutien conseil organisationnel et au développement Qualité de vie de la communauté et pouvoir d'attraction
<b>Écomusée – Mise en valeur du patrimoine de Carleton-Saint-Omer</b> <b>Corporation de l'écomusée de Carleton-Saint-Omer</b>	Projet amorcé il y a 3 ans très structurant et décisif dans l'avenir de d'autres projets. Campagne de mise en valeur du projet pour mobiliser la population Soutien à l'engagement des citoyens dans leur développement
<b>VVAP Municipalité de Nouvelle</b> <b>Municipalité de Nouvelle</b>	Aide à la contribution des municipalités pour le projet VVAP Connaissance capital humain et mise en valeur
<b>Implantation MFR Avignon/Les Plateaux</b> <b>Municipalité de Saint-André</b>	Soutien financier pour accueil délégation française des MFR et soutien technique et d'expertise pour étude de faisabilité implantation MFR dans la MRC d'Avignon secteur Les Plateaux Recherche solution innovante – jeune – emploi – éducation – développement rural
<b>Foire des villages MRC d'Avignon</b>	Participation à la Foire des villages – édition 2005 Maintien et retour des jeunes et des familles
<b>Place aux jeunes</b> <b>Place aux jeunes Baie-des-Chaleurs</b>	Support aux activités pour les jeunes du secteur Les Plateaux Jeunes
<b>Engagement de l'agent rural 2004</b> <b>MRC d'Avignon</b>	Contribution de la MRC à l'engagement de l'agent de développement rural Organisation du développement dans les secteurs dévitalisés et soutien à l'application de la PNR



## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- ABDELMALKI, Lahsen et Claude COURLET. 1996. *Les Nouvelles logiques du développement*. Collection Logiques économiques. Paris : Éditions L'Harmattan. 415 p.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. 2004. *Stratégie de développement durable : 2004-2006, Favoriser le changement*. 86 p. En ligne : < [http://www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vluimages/sustainable\\_development/\\$file/sds-f.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vluimages/sustainable_development/$file/sds-f.pdf) >. Consulté le 28 janvier 2006.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. 2000. *Guide de l'évaluation à l'ACDI*. 187 pages. En ligne : < [http://www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vluimages/performanceview5/\\$file/french%20guide.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vluimages/performanceview5/$file/french%20guide.pdf) >. Consulté le 10 septembre 2006.
- ALLIE, Louis. 2009. « L'émergence des Pactes ruraux au Québec : Une politique innovatrice de développement territorialisée et d'aménagement des campagnes ? ». *Revue d'économie régionale et urbaine*, numéro 1, pp. 31-52.
- ALLIE, Louis. 2008. « Pactes ruraux et logiques territoriales ». *Organisations et territoires*, volume 17, numéro 1, pp. 85-92.
- ALPE, Yves. 2007. *Lexique de sociologie*. 2<sup>e</sup> Édition. Paris : Dalloz. 377 p.
- ANGERS, Maurice. 1992. *Initiation à la méthodologie des sciences humaines*. 3<sup>e</sup> édition. Montréal : Les Éditions CEC (Centre Éducatif et Culturel incorporé). 365 p.
- APPROVISIONNEUR DES MAISONS D'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC. 2011. *Le Québec et son tiers-monde*. En ligne : < <http://www.ameqenligne.com/entrevues.asp?id=4687> >. Consulté le 2013.
- ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC. 2007. *Recommandations des membres de l'association des aménagistes régionaux du Québec*. Mémoire présenté dans le cadre du 2<sup>e</sup> forum sur les municipalités dévitalisées. 17 p. En ligne : < <http://www.aarq.qc.ca/upload-cms/aarq07fmdq.pdf> >. Consulté le 17 mars 2012.

- ASSINIWI, Bernard. 1996. *Lexique des noms indiens du Canada*. Montréal : Leméac Éditeur. 185 p.
- ASSOCIATION DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT. 2007. *Des chances égales pour les municipalités dévitalisées*. Mémoire présenté dans le cadre du 2<sup>e</sup> forum sur les municipalités dévitalisées. 15 p. En ligne : < [http://www.fqm.ca/documents/memoires/mun\\_devitalisees\\_16\\_11\\_07/acldq.pdf](http://www.fqm.ca/documents/memoires/mun_devitalisees_16_11_07/acldq.pdf) >. Consulté le 10 décembre 2011.
- ASSOCIATION DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT. 2010. *La gouvernance. Guide des bonnes pratiques en matière de développement local*. Association des centres locaux de développement. Québec. 56 p. En ligne : < <http://www.acldq.qc.ca/datastore/files/files/etudes-memoires/guide-gouvernance.pdf> >. Consulté le 28 décembre 2011.
- ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC. 2007. *Les municipalités dévitalisées*. Mémoire présenté dans le cadre du 2<sup>e</sup> forum sur les municipalités dévitalisées. 25 p. En ligne : < [http://www.fqm.ca/documents/memoires/mun\\_devitalisees\\_16\\_11\\_07/admq.pdf](http://www.fqm.ca/documents/memoires/mun_devitalisees_16_11_07/admq.pdf) >. Consulté le 10 novembre 2011.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL. 2010. « dévitalisation ». Vocabulaire en loisir. En ligne. < <http://www.loisirmunicipal.qc.ca/> >. Consulté le 15 juillet 2010.
- ASSOCIATION RHONE ALPES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (ARADEL). 2007. *Manager un projet territorial*. Collection Les cahiers du développeur économique, numéro 10. Lyon : ARADEL. 161 p.
- ASSOCIATION RHONE ALPES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL. 2004. *Créer et animer des réseaux : entre savoir être et savoir-faire des développeurs économiques*. Collection Les cahiers du développeur économique, numéro 6. Lyon : ARADEL. 58 p.
- ASSOCIATION RHONE ALPES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (ARADEL). 1999a. *L'évaluation du développement économique local : 12 bonnes questions à se poser*. Collection Les cahiers du développeur économique, numéro 1. Lyon : ARADEL. 46 p.
- ASSOCIATION RHONE ALPES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (ARADEL). 1999b. *Impulser, concevoir et animer une stratégie de développement territorial*. Collection Les cahiers du développeur économique, numéro 3. Lyon : ARADEL. 76 p.
- ASSOCIATION RHONE ALPES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (ARADEL). 1999c. *Les métiers du développeur économique*. Collection Les cahiers du développement économique, numéro 2. Lyon : ARADEL. 42 p.

- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE. En ligne : < <http://www.tourisme-gaspesie.com/fr/index.asp> >. Consulté le 10 février 2013.
- AYDALOT, Philippe. 1985. *Économie régionale et urbaine*. Collection économie. Paris : Éditions Economica. 487 p.
- AYEVA, Tchabagnan. 2003. *Gouvernance locale et renforcement des capacités. Quelques pistes de réflexion pour un développement territorial durable des collectivités rurales*. Rapport de recherche numéro 3. Initiative sur la nouvelle économie rurale – Centre de recherche sur la gouvernance rurale. CRDT. 49 p.
- BACHELARD, Paul (sous la direction). 1993. *Les acteurs du développement local*. Collection Alternatives et développements. Paris : Éditions Harmattan. 190 p.
- BAILLY, Antoine et Hubert BÉGUIN. 2005. *Introduction à la géographie humaine*. Collection U. Paris : Armand Colin. 216 p.
- BAILLY, Antoine (sous la direction). 2005. *Les concepts de la géographie humaine*. 5<sup>e</sup> édition. Collection U. Paris : Armand Colin. 330 p.
- BAILLY, Antoine (coordinateur). 1984. *Les concepts de la géographie humaine*. Paris : Masson. 204 p.
- BANQUE DU CANADA. « Calculateur d'inflation ». En ligne : < <http://www.bankofcanada/rates/related/inflation-calculator/> >. Consulté le 2013.
- BANQUE MONDIALE. 2002. « Comment accroître l'impact sur les pauvres en milieu rural ». 32 p. En ligne : < <http://www.worldbank.org/rural> >. Consulté le 2013.
- BASSAND, Michel. 2001. « L'identité et le sens du développement territorial dans Le développement des territoires : nouveaux enjeux ». Collection Actes et instruments de la recherche en développement régional. Rimouski : GRIDEQ. pp. 15-26
- BASSAND, Michel et Silvio GUINDINI. 1983. « Mal développement régional et luttes identitaire ». *Espaces et sociétés*, numéro 42, janvier-juin, pp. 13-26.
- BAUD, Pascal, Serge BOURGEAT et Catherine BRAS. 1997. *Dictionnaire de géographie*. 2<sup>e</sup> édition. Collection Initial. Paris : Éditions Hatier. 509 p.
- BAUDELLE, Guy. 2004. *Géographie du peuplement*. Collection Cursus-géographie. Paris : Armand Colin. 192 p.
- BANVILLE, Charles. 1977. *Les Opérations dignités*. Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval. Québec. 128 p.
- BEAUDRY, Jean et Benoit GAUTHIER. 1984. *Recherche sociale*. 2<sup>e</sup> édition. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec. 529 pages

- BEAUSÉJOUR, Michel. 1989. *Introduction à l'économie du Québec*. Montréal : Éditions Études vivantes. 367 p.
- BÉDARD, Marie-Pier. 2011. « Contrer la dévitalisation en région par des projets en développement durable ». Essai en vue de l'obtention du grade de maître en environnement, Centre universitaire de formation en environnement, Sherbrooke : Université de Sherbrooke, 99 p.
- BÉLANGER, Jean-Pierre, Robert SULLIVAN et Benoit SÉVIGNY. 2000. *Capital social, développement communautaire et santé publique – Réflexions sur l'amélioration de la santé et du bien-être de la population*. Montréal : ASPQ Éditions. 224 pages.
- BELLAVANCE, Michel. 1985. *Les politiques gouvernementales – Élaboration – Gestion – Évaluation*. Montréal : Les Éditions Agence d'Arc. 268 p.
- BELLAVANCE, Michel, Maurice PATRY et Roland PARENTEAU. 1983. *L'analyse des politiques gouvernementales*. Collection administration publique canadienne. Publié pour l'Institut d'administration publique du Canada. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. 302 p.
- BELZIL, Michel. 2006. « *Les pactes ruraux au Québec, cinq ans après* ». Texte d'une présentation faite le 8 mars 2006 au cours de la 14<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec.
- BENKO, Georges. 2001. *Lexique de géographie économique*. Collection Synthèse. Série géographie. Paris : Armand Colin. 96 p.
- BENKO, Georges. 1998. *La science régionale*. Collection Que sais-je ? Numéro 3355. Paris : Presses Universitaires de France. 126 p.
- BERNARDINI, Alex. *La culture ça se cultive*. Alex-bernardini.com. En ligne : < <http://www.alex-bernardini.com/evolution/paleozoique-devonien.php> >. Consulté le 10 septembre 2012.
- BERNATCHEZ, Gino. 1996. « Développement rural, développement régional, développement local : pour une histoire des stratégies territoriales de l'État (L'Est du Québec 1930-1980) ». Mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 184 p.
- BÉRUBÉ, Pierre. 1993. *L'organisation territoriale du Québec*. Sainte-Foy : Les Publications du Québec. 172 p.
- BESSIS, Sophie. 1988. « Développement : la fin des modèles ? Quelques observations sur les mutations des années 1980 ». *Cahiers de recherche sociologique*, volume 6, numéro 1, pp. 79-97.

- BETEILLE, Roger. 1997. *La crise rurale*. Collection Que sais-je ? Numéro 2914. Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.
- BLANC, Michel. 1997. « La ruralité : diversité des approches ». *Économie rurale*, volume 242, numéro 242 novembre-décembre, pp. 5-12
- BLANCHETTE, Bertrand. 2004. *Le sens du développement*. Texte de l'allocution de Mgr Bertrand Blanchette à l'occasion du Forum du pacte rural de la MRC de La Mitis. En ligne : < [http://www.sensdudeveloppementlocal.com/dossiers-le-developpement-local\\_a1745.html](http://www.sensdudeveloppementlocal.com/dossiers-le-developpement-local_a1745.html) >. Consulté le 10 septembre 2012.
- BOISMENU, Gérard et Daniel DRACHE (sous la direction de). 1990. *Politique et régulation*. Modèle de développement et trajectoire canadienne. Montréal : Éditions du Méridien, Éditions de l'Harmattan. 360 p.
- BOLGER, Joe. 2000 « *Le développement des capacités: sa raison d'être, sa nature et ses modalités* ». Documents hors-série sur le développement des capacités, volume 1, numéro 1. Direction générale des politiques de l'ACDI. 9 p.
- BOLLMAN, Ray D. (sous la direction de). 1992. *Régions rurales et petites villes du Canada*. Toronto : Thompson Educational Publishing. 489 p.
- BONTRON, Jean-Claude. 2001. « La notion de ruralité à l'épreuve du changement social ». Dans les *Actes des assises de Toulouse du Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (CELAVAR)*, Du rural aux territoires : la contribution des associations. Toulouse. pp. 14 à 22.
- BORALEX. *Barrage Rimouski*. En ligne : < [http://www.boralex.com/medias/sites/pdf/2012/rimouski\\_fr.pdf](http://www.boralex.com/medias/sites/pdf/2012/rimouski_fr.pdf) >.
- BOURGET, Monique. 2003. *Quelques éléments innovants des plans d'action pour la mise en œuvre des pactes ruraux. Survol de 17 plans d'action*. Secrétariat du comité ministériel de l'éducation et de la culture. Secrétariat du comité interministériel à la jeunesse. Québec. 14 p.
- BOURQUE, Gilles L. 2000. *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*. Collection Pratiques et politiques sociales. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec. 235 p.
- BOUTIN, Gérald. 2000. *L'entretien de recherche qualitatif*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 169 p.
- BOYER, Robert et Jean-Pierre DURAND. 1998. *L'après-fordisme*. Collection repères. Paris : Éditions La Découverte et Syros. 156 p.

- BRASSARD, Marie-Joëlle et Christiane GAGNON. 2000. « Quelle gouvernance pour les communautés locales ? ». Dans *Gouvernance et territoires ruraux : Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, sous la direction de Mario, CARRIER et Serge COTÉ. pp. 171-187. Collection Science régionale. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- BREUX, Sandra. 2006. « L'apport de la géographie des représentations à la sociologie politique ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 50, numéro 141, pp. 507-513.
- BRILLANT, Jules A. 1946. *Rapport à tous les présidents des chambres de commerce*. Archives régionales de l'UQAR. Rimouski, le 7 mars 1946.
- BRODHAG, Christian, Florent BREUIL, Natacha GONDRAN et François OSSAMA. 2004. *Dictionnaire du développement durable*. Sainte-Foy : Éditions Multimonde. 279 p.
- BRUNEAU, Pierre. (Sous la direction). 2000. *Le Québec en changement – Entre l'exclusion et l'espérance*. Collection géographie contemporaine. Sillery : Les Presses de l'Université du Québec. 225 p.
- BRUNET, Roger, Robert FERRAS et Hervé THÉRY. 1993. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Collection Dynamique du territoire. Montpellier : La Documentation française. 518 p.
- BRUNO, Alain et Rodolphe BLAISE. 2005. *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*. Paris : Ellipses. 592 p.
- BROWN, Craig (sous la direction). 1990. *Histoire générale du Canada*. Collection Boréal compact. Montréal : Éditions du Boréal. 694 p.
- BRYANT, Christopher et Sylvain COFSKY. 2004. *Politiques publiques en développement économique local – comparaison internationale des approches, des programmes et des outils*. Rapport produit pour Développement économique Canada. En ligne : [http :  
< http :  
//www.geog.umontreal.ca/d3t/documents\\_pdf/rapports/dec%20rapport%20final%20fran%c3%87ais.pdf](http://www.geog.umontreal.ca/d3t/documents_pdf/rapports/dec%20rapport%20final%20fran%c3%87ais.pdf)>. Consulté le 10 octobre 2012.
- BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC. 1966a. *Plan de développement. Introduction générale - Les grands objectifs du plan*. Cahier 1. Mont-Joli. 115 p.
- BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC. 1966b. *Plan de développement. L'espace régional et les objectifs du plan*. Cahier 9. Mont-Joli. 182 p.

- CAMPBELL, Bonnie. 2000. *Gouvernance : un concept apolitique ?* Texte présenté lors d'un séminaire d'été du Haut conseil de la coopération internationale « Le développement : pour un débat politique ». Dourdan, France. En ligne : < <http://www.ieim.uqam.ca/img/pdf/campbelle-gouvernance-concept-apolitique.pdf> >. Consulté le 10 novembre 2012.
- CARRIER, Mario et Bruno JEAN. 2000. « La reconstruction de la légitimité des collectivités rurales – Entre gouvernement et gouvernance ». Dans *Gouvernance et territoire ruraux- éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, sous la direction de CARRIER, Mario et Serge, COTÉ. pp.41-63. Collection Science régionale. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ. « Histoire du peuplement de l'arrière-pays du Bas du Fleuve » En ligne : < <http://operationdignite.com/img/pdf/histoire-arriere-pays.pdf> >. Consulté le 25 mars 2012.
- CENTRE DE RESSOURCES EN ÉVALUATION. « Définition évaluation ». En ligne : < [http://www.eval.fr/?glid=cjhi70pkia8cfqvkgod\\_zod9q](http://www.eval.fr/?glid=cjhi70pkia8cfqvkgod_zod9q) >. Consulté le 25 mars 2012.
- CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DE DÉVELOPPEMENT. 2002. Capacity.org, numéro 14. « *Les capacités pour le développement : aperçus et innovation* ». En ligne : < [http://capacity.org/capacity/export/sites/capacity/documents/journal-pdfs/cap0303\\_14\\_eng\\_lr.pdf](http://capacity.org/capacity/export/sites/capacity/documents/journal-pdfs/cap0303_14_eng_lr.pdf) >. Consulté le 3 juin 2005.
- CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DE DÉVELOPPEMENT. 2003. Capacity.org, numéro 19. *Renforcement des capacités : les « pourquoi » et les « comment »*. En ligne : < [http://capacity.org/capacity/export/sites/capacity/documents/journal-pdfs/cap0303\\_19\\_eng\\_lr.pdf](http://capacity.org/capacity/export/sites/capacity/documents/journal-pdfs/cap0303_19_eng_lr.pdf) >. Consulté le 3 juin 2005.
- CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DE DÉVELOPPEMENT. 2004. Capacity.org, numéro 21. *Encourager la gouvernance locale grâce à la coopération internationale entre municipalités*. En ligne : < [http://capacity.org/capacity/export/sites/capacity/documents/journal-pdfs/cap0303\\_21\\_eng\\_lr.pdf](http://capacity.org/capacity/export/sites/capacity/documents/journal-pdfs/cap0303_21_eng_lr.pdf) >. Consulté le 3 juin 2005.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AVIGNON. 2007. *Rapport d'évaluation du pacte rural 2002-2007 MRC d'Avignon*. Carleton-sur-Mer. 15 p. Consulté le 10 septembre 2011.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AVIGNON. 2009. *Rapport annuel 2009*. En ligne : < [http://www.cldavignon.com/documents/rapport\\_annuel2009.pdf](http://www.cldavignon.com/documents/rapport_annuel2009.pdf) >. Carleton-sur-Mer. Consulté le 10 septembre 2011.

- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AVIGNON. 2008. *Rapport annuel 2008*. En ligne : < [http://www.cldavignon.com/documents/rapport\\_annuel2008.pdf](http://www.cldavignon.com/documents/rapport_annuel2008.pdf) >. Carleton-sur-Mer. Consulté le 10 septembre 2011.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AVIGNON. 2007. *Rapport annuel 2007*. En ligne : < [http://www.cldavignon.com/documents/rapport\\_annuel2007.pdf](http://www.cldavignon.com/documents/rapport_annuel2007.pdf) >. Carleton-sur-Mer. Consulté le 10 septembre 2011.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AVIGNON. 2010. *Pont Avignon*. Mai 2010. En ligne : < <http://www.cldavignon.com/documents/pont-avignon-mai2010.pdf> >. Carleton-sur-Mer. Consulté le 10 septembre 2011.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AVIGNON. 2009. *Pont Avignon*. Décembre 2009. En ligne : < <http://www.cldavignon.com/documents/pont-avignon-décembre09.pdf> >. Carleton-sur-Mer. Consulté le 10 septembre 2011.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AVIGNON. 2009. *Pont Avignon*. Juillet 2009. En ligne : < [http://www.cldavignon.com/documents/pont-avignon\\_juillet09.pdf](http://www.cldavignon.com/documents/pont-avignon_juillet09.pdf) >. Carleton-sur-Mer. Consulté le 10 septembre 2011.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AVIGNON. 2009. *Portrait MRC Avignon*. En ligne : < [http://www.cldavignon.com/documents/portrait\\_se\\_mrc\\_avignon.pdf](http://www.cldavignon.com/documents/portrait_se_mrc_avignon.pdf) >. Consulté le 10 septembre 2011.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE. 2006. « *Diagnostic sur l'économie et l'emploi* » En ligne. < <http://www.cldrn.com/documents/diagnostic.vf> >. Consulté le 9 août 2010.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE. 2002. *Plan de développement de la MRC de Rimouski-Neigette (document de travail)*. 146 p.
- CHALÉARD, Jean-Louis et Jean-Paul CHARVET. 2004. *Géographie agricole et rurale*. Collection Belin atouts. Géographie. Paris : Les Éditions Belin. 235 p.
- CHATILLON, Colette. 1976. *L'histoire de l'agriculture au Québec*. Montréal : Éditions l'Étincelle. 125 p.
- CHIASSON, Guy. 1999. « La gouvernance locale à la fois risquée et favorable pour l'intérêt public ». *Économie et solidarités*, volume 30, numéro 2, pp. 7-20.
- CLAVAL, Paul. 1987. « La région : concept géographique, économique et culturel ». *Revue internationale des sciences sociales*. Numéro 112, mai, pp. 179-192 Presse de l'UNESCO, Paris,
- CLAVAL, Paul. 1973. *Principes de géographie sociale*. Paris : Éditions M.-TH. Génin. Librairie techniques. 351 p.

- COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LES PAROISSES MARGINALES. 1965. *Problème des paroisses marginales dans le territoire-pilote d'aménagement*. Rapport préliminaire. Bureau d'aménagement de l'Est du Québec.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. « Mont Notre-Dame » En ligne : < [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no\\_s\\_eq=44832](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/fiche.aspx?no_s_eq=44832) >. Consulté le 20 novembre 2010
- COMMISSION EUROPÉENNE. *Lignes directrices pour l'évaluation ex-post des programmes de développement rural 2007-2014*. En ligne : < [http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/eval/guidance/note\\_b\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/eval/guidance/note_b_fr.pdf) >. Consulté le 3 décembre 2012.
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ). 2004. *Document complémentaire au Rapport annuel de gestion 2003-2004*. pp. 21-22 En ligne : < [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadm/fr/publications/publications/rap\\_annuel\\_2003-2004/rapport2.htm](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadm/fr/publications/publications/rap_annuel_2003-2004/rapport2.htm) >. Consulté le 20 novembre 2010.
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE. Rapport annuel 2007-2008. Annexes statistiques, résultats par MRC. En ligne : < [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmi/fr/publications/publications/annexe1/rap\\_annuel/20](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmi/fr/publications/publications/annexe1/rap_annuel/20) >. Consulté le 17 avril 2013.
- COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU CANADA. 1957. *Rapport final*. Imprimeur de la Reine. Ottawa. 521 p.
- ENCYCLOPÉDIE DU CANADA : Édition 2000, Montréal : Stanké, 569 p.
- CONFERENCE BOARD DU CANADA. 2009. *Les communautés rurales : l'autre moteur économique du Québec*. Pour le groupe de travail sur la complémentarité rurale urbaine. 140 p. En ligne : < [http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub\\_autres/etude\\_conferenceboard\\_communautes\\_rurales\\_mai09.pdf](http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/etude_conferenceboard_communautes_rurales_mai09.pdf) >. Consulté le 15 mars 2012.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT. 2010. *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire – Bas-Saint-Laurent*. Version préliminaire. 242 p. En ligne : < [http://crebsl.org/documents/pdf/prdirt\\_section\\_1\\_vision\\_et\\_diagnostic.pdf](http://crebsl.org/documents/pdf/prdirt_section_1_vision_et_diagnostic.pdf) >. Consulté le 20 décembre 2011.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE. 2010. *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire*. Commission des ressources naturelles et du territoire Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. 223 pages + annexes. En ligne : < [http://www.cregim.net/crnt/crnt/documentation\\_files/prdirt-chapitres\\_vf.pdf](http://www.cregim.net/crnt/crnt/documentation_files/prdirt-chapitres_vf.pdf) >. Consulté le 21 décembre 2011.

- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE. *Politique cadre du tourisme durable en Gaspésie*. En ligne : < <http://www.cre-gim.net/images/stories/politiques/politiquecadre.pdf> >. Consulté le 27 février 2012.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DÉMOGRAPHIQUES. 1989. *Deux Québec en un*. Rapport sur le développement social et démographique. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur. 124 p.
- CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE. 2010. « Portrait forestier du Bas-Saint-Laurent » En ligne. < <http://www.cifq.qc.ca/html/francais/portraitsforestiers> >. Consulté le 7 août 2010.
- CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE. 2010. « Portrait forestier de la Gaspésie » En ligne. < <http://www.cifq.qc.ca/html/francais/portraitsforestiers> >. Consulté le 7 août 2010.
- CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIERE DU QUÉBEC. 2009. « *Statistiques Sciage de résineux et de feuillus, pâtes, papiers, cartons et panneaux 2009* ». Dans Publications : Statistiques 2009.PDF. 8 pages. < [http://www.cifq.qc.ca/html/francais/industrie/publications\\_statistiques.php](http://www.cifq.qc.ca/html/francais/industrie/publications_statistiques.php) >. Consulté le 20 juillet 2010.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ETRE. 2001. *L'appropriation par les communautés de leur développement*. Québec. 52 p. En ligne : < [http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/archives/conseilsantebienetre/rapports/20010203\\_rapp\\_cfr.pdf](http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/archives/conseilsantebienetre/rapports/20010203_rapp_cfr.pdf) >. Consulté le 19 juillet 2005.
- CONSEIL D'ORIENTATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC. 1967. *Région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine : Plan de développement (1967-1972)*. Québec. 54 p.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. 2002. *Les jeunes du Bas-Saint-Laurent en chiffres*. Portraits statistiques régionaux. Les jeunes du Bas-Saint-Laurent en chiffres. 21 p.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ. 2007. *Mémoire Forum sur les municipalités dévitalisées*. 22 p. En ligne : < [http://www.coopquebec.coop/upload/cqcm/editor/pdf/memoire\\_novembre\\_2007\\_municipalites\\_devitalisees.pdf](http://www.coopquebec.coop/upload/cqcm/editor/pdf/memoire_novembre_2007_municipalites_devitalisees.pdf) >. Consulté le 25 octobre 2011.
- COOPÉRATION AUTRICHIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT. 2009. *Guide pour l'évaluation de projets et de programmes*. Version finale. 46 p. En ligne : < [http://www.entwicklung.at/uploads/media/leitfaden\\_evaluierung\\_franz\\_juli2009\\_03.pdf](http://www.entwicklung.at/uploads/media/leitfaden_evaluierung_franz_juli2009_03.pdf) >. Consulté le 2013.

- CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA. En ligne : < <http://www.cgrmp.com/matap.html/riviere.html> >. Consulté le 2013.
- COSTISELLA, Marie-Claude. Article Un baume sur la plaie vive des expropriés du Parc Forillon, Journal l'Écho de la Baie, 23 août 2010, Actualités régionales.
- CÔTÉ, Mathieu, Jérôme THÉAU, Marie-Hélène LANGIS et Sylvain FORTIN. 2007. *Bilan forestier régional basé sur les connaissances Gaspésie-Les-Iles Première mise à jour*. Consortium en foresterie Gaspésie-Les Iles. 227 p. En ligne : < [http://www.mieuxconnaitrelaforet.ca/fichiers/consortium/bilan\\_forestier/mise\\_a\\_jour/introduction.pdf](http://www.mieuxconnaitrelaforet.ca/fichiers/consortium/bilan_forestier/mise_a_jour/introduction.pdf) >. Consulté le 23 janvier 2013.
- CÔTÉ, Serge, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX. 1995. *Et les régions qui perdent ?* Collection Tendances et débats en développement régional. GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM. 377 p.
- CÔTÉ, Louis 2002. « Le capital social dans les régions québécoises ». *Recherches sociographiques*, volume XLIII, numéro, 2, pp. 353-368.
- CÔTÉ, Pauline. 1981. *L'idéologie du BAEQ et les relocalisés de l'Est du Québec*. Cahiers du GRIDEQ, UQAR, Numéro 7. 193 p.
- CÔTÉ, Pauline. 1980. « Éléments pour une théorie de l'idéologie urbaine : l'idéologie technocratique du BAEQ et les relocalisés de l'Est du Québec ». Thèse de doctorat en psychologie, Montréal : Université de Montréal, 387 p.
- COULOMBE, Françoise. 1968. « L'ARDA et l'aménagement du territoire au Québec ». Mémoire de maîtrise en sciences politiques. Montréal : Université de Montréal, 263 p.
- COURNOYER, Jean. 2001. *La mémoire du Québec, de 1534 à nos jours*. Répertoire de noms propres. Montréal : Les Éditions internationales Alain Stanké. 1861 p.
- COURVILLE, Serge. 2000. *Le Québec – Genèses et mutations du territoire*. Collection géographie historique. Québec : Les Presses de l'Université Laval, L'Harmattan. 508 p.
- DAGENAIS, Sylvie. 1991. *Sciences humaines et méthodologie : Initiation pratique à la recherche*. Chomedey : Les Éditions Beauchemin. 163 p.
- DANSEREAU, Francine et Jacques GODBOUT. 1965. *Les corporations municipales du territoire pilote: la situation actuelle et éventuelle*. Collection BAEQ. Annexe technique au plan de développement 1967-1972 du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. 423 p.
- DAUBARD, Jean-Paul et Pierre DAUCÉ. 1995. INRA Sciences sociales – Recherche en économie et sociologies rurales. Numéro 6 – décembre 1995. En ligne : < <http://www.inra.fr/sae2/publications/iss/pdf/iss95-6.pdf> >. Consulté le 4 décembre 2012.

- DAURIAC, Jean-Michel. 2006. « Le développement ». Dans *Dictionnaire des mondialisations*, sous la direction de Cynthia GHORRA-GOBIN, Paris: Armand Colin Éditeur, p.101
- D'AGOSTINO, Serge. 2002. *La mondialisation*. Collection Thèmes et débats économie. Paris : Éditions Bréal. 128 p.
- DAUPHIN, Roma. 1994. *Économie du Québec : Une économie à la remorque de ses groupes*. Collection Reflets. Laval : Éditions Beauchemin. 291 p.
- DAUPHINÉ, André. 1999. « Une théorie des disparités géographiques ». *Revue d'économie régionale et urbaine*, numéro 5, Paris, pp. 899-913
- DEBBASCH, Charles, Jacques BOURDON, Jean-Marie PONTIER et Jean-Claude RICCI. 2001. *Lexique de politique*. 7<sup>e</sup> Édition. Paris : Édition Dalloz. 453 p.
- DEFFONTAINE, Jean-Pierre et Jean-Pierre PRUDHOMME. 2001. *Territoires et acteurs du développement local. De nouveaux lieux de démocratie*. Collection Monde en cours. Montpellier : Éditions de l'Aube – La Tour d'Aigues. 182 p.
- DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE. « Typologie des espaces ruraux ». En ligne : < <http://www.datar.gouv.fr/typologie-des-espaces-ruraux> >. Consulté le 4 décembre 2012.
- DESJARDINS, Marc, Yves FRENETTE, Jules BÉLANGER et Bernard HÉTU. 1999. *Histoire de la Gaspésie*. Collection Les régions du Québec. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. Les Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture. IQRC. 795 p.
- DESLAURIERS, Jean-Pierre. 1991. *Recherche qualitative. Guide pratique*. Montréal : Mc Graw-Hill Éditeurs. 142 p.
- DESROSIERS, Lawrence. 1970. *Hiérarchie des municipalités de l'Est-du-Québec*. Rapport et annexes. Ministère des Affaires municipales. Rimouski. 146 p.
- DÉSY, Jean et Gilles TREMBLAY. 1993. « Pour une renaissance planifiée et globale de l'écoumène agro-forestier régional québécois ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 37, numéro 101, septembre, pp. 309-335.
- DE TILLY, Ghislaine et Normand ALEXANDRE. 1979. *Évaluation socio-économique de JAL*. Office de planification et de développement du Québec. Services des projets spéciaux. 65 p. + annexes.
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU CANADA (DRHC). 1999. *Guide de développement des collectivités – Un outil de renforcement des capacités*

- communautaires*. 81 pages. En ligne : < <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/communautaire> >. Consulté le 20 juin 2005.
- DE VILLERS, Marie-Eva. 2003. *Multidictionnaire de la langue française*. Montréal : Québec-Amérique. 1542 p.
- DI MÉO, Guy et Pascal BULÉON. 2005. *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Collection U. Paris : Armand Colin. 304 p.
- DICTIONNAIRE L'INTERNAUTE. « Social » En ligne : < <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/social/> >. Consulté le 20 juin 2005.
- DICTIONNAIRE L'INTERNAUTE. « Émile Durkheim » En ligne : < <http://www.linternaute.com/biographie/emile-durkheim/biographie/> >. Consulté le 27 novembre 2012.
- DICTIONNAIRE L'INTERNAUTE. « Acteurs » En ligne : < <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/acteur/biographie/> >. Consulté le 23 mars 2012.
- DICTIONNAIRE LAROUSSE. « Logique ». En ligne : < <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/logique/47671> >. Consulté le 6 novembre 2012.
- DICTIONNAIRE LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ. 2007. Paris : Larousse. 1812 p.
- DICTIONNAIRE SUISSE DE POLITIQUE SOCIALE. 2002. « *Politiques publiques* » En ligne. < <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/> >. Consulté le 12 mai 2010.
- DICKINSON, John. A. et Brian YOUNG. 1995. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Sillery : Les Éditions du Septentrion. 384 p.
- DION, Yves et François POULIN. 1973. *Les disparités régionales au Canada et au Québec : les politiques et les programmes 1960-1973*. Collection Dossier/ Centre de recherche en développement économique. Université de Montréal. 93 p.
- DIONNE, Hugues. 1995. « Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional » dans *Et les régions qui perdent ?*, sous la direction de Serge COTÉ, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX. pp. 83-111 Collection tendances et débats en développement régional, GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM.
- DIONNE, Hugues. 1993. « La question régionale au Québec contemporain ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 37, numéro 101, septembre, pp. 219-240

- DIONNE, Hugues. 1989. « Développement autonome du territoire local et planification décentralisée ». *Revue canadienne des sciences régionales*, volume 12, numéro 1, pp.61-73.
- DIONNE, Hugues, Christiane GAGNON et Juan-Luis KLEN. 1986. « *Du local à l'État : les territorialités du développement.* » Collection développement régional. Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) et Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ). 141 p.
- DIONNE, Hugues. 1985. « *Animation sociale, participation populaire et développement régional : le cas du BAEQ (1963-1966)* ». Thèse de doctorat en sociologie. Université Laval. 548 p.
- DIONNE, Jean-Claude. 1977. « La mer de Goldthwait au Québec ». *Géographie physique et quaternaire*, volume 31, numéros 1-2, pp. 61-80.
- DIONNE, Jean-Claude. 1972. « Mers postglaciaires du Québec ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 16, numéro 39, pp. 483-487.
- DIONNE, Stève et Bruno JEAN. 2005. Projet « *Évaluation du dispositif des Pactes ruraux* » – Rapport portant sur la méthodologie utilisée pour la constitution d'un échantillon raisonné de MRC. CRDT-UQAR.
- DIOCÈSE DE RIMOUSKI. « Monseigneur Louis Lévesque ». En ligne : < <http://www.diocesisrimouski.com/mgr/mgrllevesque.html> >. Consulté le 24 avril 2013.
- DIRY, Jean-Paul. 1999. *Les espaces ruraux*. Collection Campus géographie. Paris : Éditions Armand Colin. 192 p.
- DIVAY, Gérard, Jean-Pierre COLLIN, Annick GERMAIN, Pierre-J. HAMEL, Mario POLÈSE, Anne-Marie SÉGUIN et Gilles SÉNÉCHAL. 2002. *Le monde municipal québécois 2002-2012*. Changer les façons de voir pour changer les façons de faire. Éléments condensés pour une prospective. Institut national de recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société. 42 p.
- DOCUMENTATION FRANÇAISE. « *Politiques publiques* ». En ligne. < <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/> >. Consulté le 17 juin 2010.
- DOCUMENTATION FRANÇAISE. « *L'évaluation des politiques publiques* ». En ligne : < <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/evaluation-politiques-publiques-index.shtml/evaluation-politiques-publiques-introduction.shtml> >. Consulté le 17 juin 2010.
- DORTIER, Jean-François. 2004. *Dictionnaire des sciences humaines*. Éditions Sciences Humaines. 875 p.

- DOUCET, Diane. 1985. « Le développement rural au sein de la MRC Rimouski-Neigette : étude d'opinions auprès de certains acteurs-clés ». Mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 163 p.
- DOUCET, Laval. 2005. « Reconstruire des communautés viables : les fondements d'une mobilisation régionale » Dans *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir* sous la direction de Louis, GUAY, Laval DOUCET, Luc BOUTHILLIER et Guy DEBAILLEUL. pp. 283-303 Québec : Presses de l'Université Laval.
- DOUCET, Laval. 1994. *La ruralité et la solidarité au Québec*. Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en centre de santé, 35 p. En ligne : < <http://parolecivitoyenne.org/sites/citoyen.onf.ca/files/doucet-0.pdf> >. Consulté le 17 octobre 2006.
- DOUCET, Laval, Muimana MUENDE KALALA et Françoise SORIEL. 1994. *Pleins feux sur une ruralité viable*. Montréal : Les Éditions Ecosociété. 180 p.
- DOUILLET, Anne-Cécile. « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action » publique. 31 p. En ligne : < [http://www.cairn.info/article\\_p.php?id\\_article=rfsp\\_534\\_0583](http://www.cairn.info/article_p.php?id_article=rfsp_534_0583) >. Consulté le 28 septembre 2009.
- DUBÉ, Yves et Jean-Marie MARTIN. 1963. *Problèmes de l'agriculture dans la région du Bas-Saint-Laurent*. Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. 198 p.
- DUGAS, Clermont. 2008. « Les failles du développement rural ». *Relations*. Septembre, numéro 727. En ligne. < [http://www.cjf.qc.ca/relations/archives/themes/textes/agriculture/agri\\_duga\\_0809.htm](http://www.cjf.qc.ca/relations/archives/themes/textes/agriculture/agri_duga_0809.htm) >. Consulté le 15 juin 2010.
- DUGAS, Clermont. 2005. « Les politiques de développement régional au Canada depuis 1960 », dans *Territoires et fonctions. Tome 1. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. Sous la direction de LAFONTAINE, Danielle et Bruno JEAN. pp.1-13. Rimouski. Éditions GRIDEQ, Éditions CRDT.
- DUGAS, Clermont. 2003a. « Le monde rural québécois et la Politique nationale de la ruralité ». *Organisations et territoires*, volume 12, numéro 2, pp.
- DUGAS, Clermont. 2003b. « *Les politiques de développement régional au Canada depuis 1960 : éléments de bilan* ». Texte d'une conférence prononcée en juin 2003 au Congrès annuel de l'ACFAS à l'Université du Québec à Rimouski.
- DUGAS, Clermont. 1999. *Le monde rural québécois et ses centres de services. Dynamisme, marginalité, marginalisation*. Chaire Desjardins en développement des petites collectivités. UQAT. 96 p.

- DUGAS, Clermont. 1995. *L'espace rural canadien*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec. 217 p.
- DUGAS, Clermont. 1994. « Le sous-développement régional ». Dans *Traité des problèmes sociaux. Première partie : Quelques problèmes de population et d'aménagement*, sous la direction de DUMONT, Fernand, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN pp. 103-126. Québec : Institut de recherche sur la culture (IQRC).
- DUGAS, Clermont. 1991. « *Dévitilisation et décentralisation dans l'Est-du-Québec* » dans *De la Loire au Saint-Laurent : Des régions rurales face aux recompositions territoriales*, cité dans Gouvernement du Québec. 2001. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : La protection du territoire et des activités agricoles. Document complémentaire. Québec. MAM.
- DUGAS, Clermont et Bernard VACHON. 1991. « *Le Québec rural des années 1990 : son territoire, sa population, sa structure institutionnelle* ». Dans *Le Québec rural dans tous ses états*, sous la direction de Bernard VACHON. pp. 19-38, Montréal : Éditions du Boréal.
- DUGAS, Clermont. 1988a. *Disparités socio-économiques au Canada*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec. 263 p.
- DUGAS, Clermont. 1988b. « Marginalité économique et mobilité géographique dans l'espace rural québécois ». *Recherche sociographiques*, volume 29, numéro 2-3, pp. 431-444.
- DUGAS, Clermont. 1986. « Région et régionalisation au Québec depuis Raoul Blanchard ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 30, numéro 80, pp. 189-202.
- DUGAS, Clermont. 1983. *Les régions périphériques. Défi au développement du Québec*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec. 253 p.
- DUGAS, Clermont. 1981. *Un pays de distance et de dispersion*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec. 221 p.
- DUGAS, Clermont. 1978. *L'Est du Québec à l'heure du développement régional*. 2<sup>e</sup> Édition. Université du Québec à Rimouski. 335 p.
- DUGAS, Clermont. 1974. *L'Est du Québec à l'heure du développement régional*. Collection cahiers de l'UQAR. Numéro 1. 319 p.
- DUGAS, Clermont. 1973. « Le développement régional de l'Est du Québec de 1963 à 1972 ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 17, numéro 41, pp. 283-316.
- DUPERRÉ, Martine. 2004. *L'organisation communautaire, la mobilisation des acteurs collectifs*. « Collection travail social » Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. 130 p.

- DUPLESSIS, Valérie, Roland BESHIRI, Heather CLEMENSON et Ray D. BOLLMAN. 2002. *Définitions de rural*. Série de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural. Secrétariat rural d'agriculture et agroalimentaire Canada. Document de travail numéro 61. 42 p. En ligne : < <http://dsp-pso.pwgs.gc.ca/collection/statcan/21-006-x/21-006-xif2001003.pdf> >. Consulté le 12 mars 2007.
- DUPUIS, Jean. 2011. Organismes fédéraux de développement économique régional. Bibliothèque du parlement. En ligne : < <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/2011-05-f.htm> >. Consulté le .
- EMPLOI-QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT. *Les MRC du Bas-Saint-Laurent – Principales données du recensement 2006*. Direction de la planification et du partenariat. 12 p.
- ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE. « L'évaluation des politiques et des programmes publics ». *Télescope Revue d'analyse comparée en administration publique*, volume 13, numéro 1, printemps-été 2006 En ligne : < <http://www.enap.ca/observatoire/docs/telescope/volume12-15/telv13n1evaluation.pdf> >. Consulté le 8 mars 2013.
- ENCYCLOBEC. « La structure géologique et le relief de la région ». En ligne : < <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=249> >. Consulté le 23 janvier 2013.
- ENCYCLOBEC. « Le climat et les sols, deux contraintes de l'occupation humaine ». En ligne : < <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=252> >. Consulté le 29 janvier 2013.
- ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. « *Rivière Ristigouche* ». En ligne : < <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/riviere-ristigouche> >. Consulté le 2013.
- ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. « *Parc national Forillon* ». En ligne : < <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/parc-national-forillon> >. Consulté le 2 mars 2012.
- ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. « *Société rurale* ». En ligne : < <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/societe-rurale> >. Consulté le 20 octobre 2012.
- ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. « *Révolution tranquille* ». En ligne : < [http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/Révolution tranquille](http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/Révolution%20tranquille) >. Consulté le 20 octobre 2012.

ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. « *Alvin Hamilton* ». En ligne :  
 < [http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/Alvin\\_Hamilton](http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/Alvin_Hamilton) >. Consulté le 3 avril 2012.

ENCYCLOPÉDIE ÉLECTRONIQUE HYPERGÉO. « *Espace rural* ». En ligne :  
 < <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article481> >. Consulté le 15 novembre 2012.

ENCYCLOPÉDIE ÉLECTRONIQUE HYPERGÉO. « *Rural* ». En ligne :  
 < <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article481> >. Consulté le 15 novembre 2012.

ENCYCLOPÉDIE ÉLECTRONIQUE HYPERGÉO. « *Représentation* ». En ligne :  
 < <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article141> >. Consulté le 23 septembre 2012.

ENCYCLOPÉDIE DE L'AGORA. « *Ruralité* ». En ligne.  
 < <http://agora.qc.ca/mot.nsf/dossiers/ruralite> >. Consulté le 10 mai 2010.

ENCYCLOPÉDIE DE L'AGORA. « *Développement local* ». En ligne.  
 < [http://agora.qc.ca/mot.nsf/dossiers/developpement\\_local](http://agora.qc.ca/mot.nsf/dossiers/developpement_local) >. Consulté le 3 octobre 2012.

ENCYCLOPÉDIE LAROUSSE. « *Urbanisation* ». En ligne :  
 < [http://www.larousse.fr/encyclopédie/nom\\_commun/urbanisation/10034](http://www.larousse.fr/encyclopédie/nom_commun/urbanisation/10034) >.  
 Consulté le 3 octobre 2012.

EPENDA, Augustin. 2003. « *Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspectives de développement local approprié* ». Thèse de doctorat en développement régional, Rimouski : Université du Québec à Rimouski. 387 p.

EUROPEAID-EVALUATION-GUIDELINES 2010. Selon le Guide d'évaluation de la Commission européenne « *L'étude de cas est une analyse systématique d'une situation dans le but de : trouver des solutions; résoudre un problème* ». En ligne.  
 < [http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/tools/too\\_cas\\_des\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/tools/too_cas_des_fr.htm) >.  
 Consulté le 18 juillet 2010.

EUROPA AGRICULTURE. 2010. « *Six questions clés pour l'analyse d'une action innovante* ». Programme Leader 2. En ligne.  
 < <http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leader2/rural-fr/action/guid.htm> >. Consulté le 24 juillet 2010.

ENVIRONNEMENT CANADA. *Rapport 2012 Espèces sauvages canadiennes en péril*. Service canadien de la faune. COSEPAC. En ligne :  
 < [http://www.cosepac.gc.ca/fra/scto/rpt/csar\\_f.html](http://www.cosepac.gc.ca/fra/scto/rpt/csar_f.html) >. Consulté le 24 janvier 2013.

ENVIRONNEMENT CANADA. Archives nationales d'information et de données climatiques. En ligne :

- < [http://climate.weatheroffice.gc.ca/prods\\_servs/glossary\\_f.html](http://climate.weatheroffice.gc.ca/prods_servs/glossary_f.html) >. Consulté le 24 janvier 2013.
- FAUCHEUX, Sylvie et Jean-François NOEL. 1995. *Économie des ressources naturelles*. Collection U. Paris : Armand Colin. 370 p.
- FAVREAU, Louis, Martin ROBITAILLE et Daniel TREMBLAY. 2002. *Quel avenir pour les régions ?* Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC). Université du Québec en Outaouais. Hull. 343 p.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. 2009. *Canada rural : la vision et la voix nationale qui s'imposent. Le rôle du gouvernement fédéral dans la viabilité rurale*. Ottawa. 24 p. En ligne : < [http://fcm.ca/documents/reports/wake\\_up\\_call\\_the\\_national\\_vision\\_and\\_voice\\_we\\_need\\_for\\_rural\\_canada\\_fr.pdf](http://fcm.ca/documents/reports/wake_up_call_the_national_vision_and_voice_we_need_for_rural_canada_fr.pdf) >. Consulté le 24 janvier 2013.
- FISCHER, Gustave-Nicolas. 1987. *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Collection Sciences humaines. Paris : Dunod Bordas, Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 207 p.
- FLORVIL, Mario. 2010. « La polyvalence de l'agent de développement rural et son rôle dans le développement territorial au centre du Québec ». Mémoire de maîtrise en géographie, Montréal : Université du Québec à Montréal, 148 p.
- MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONE. 2007. *La pratique du développement rural*. Direction générale de l'agriculture, Division de la gestion de l'espace rural, Direction de l'espace rural. En ligne : < <http://www.wallonie.be/fr/publications/la-pratique-du-developpement-rural.pdf> >. Consulté le 5 avril 2012.
- FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION. 2004. *Trousse d'outils de l'administration de programme pour la planification, le suivi et l'évaluation*. Outil numéro 1. Glossaire des termes de planification, suivi et d'évaluation.
- FONTAN, Jean-Marc, Juan-Luis KLEIN et Benoit LÉVESQUE. 2003. *Reconversion économique et développement territorial. Le rôle de la société civile*. Collection Géographie contemporaine. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 340 p.
- FONTAN, Jean-Marc et Andrée LÉVESQUE. 1992. *Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire*. Expériences pertinentes et Études de cas. Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC). Montréal. 111 p. En ligne : < <http://www.omd.uqam.ca/publications/telechargements/dl-dec.pdf> >. Consulté le 5 avril 2012.

- FORGUES, Mathieu. 2010. « L'évaluation de la politique de territorialisation du développement régional au Québec ». Mémoire de maîtrise en géographie, Montréal : Université du Québec à Montréal, p.
- FORTIN, Anne et Paul PRÉVOST. 1995. *Virage local*. Des initiatives pour relever le défi de l'emploi. Charlesbourg : Les Éditions Transcontinental, Fondation de l'entrepreneurship. 275 p.
- FORTIN, Daniel et Louis BELZILE. 1996. *Le Parc du Bic*. Saint-Laurent: Éditions du Trécarré. 89 p.
- FORTIN, Jean-Charles et Paul LAROCQUE. 2003. *Histoire des Iles de la Madeleine*. Collection Les régions du Québec. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. Les Éditions Les Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture. Éditions de l'IQRC. 399 p.
- FORTIN, Jean-Charles, Antonio LECHASSEUR, Yvan MORIN, Fernand HARVEY, Jacques LEMAY et Yves TREMBLAY. 1993. *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Collection Les régions du Québec. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. Les Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture. IQRC. 860 p.
- FRANK, Flo et Anne SMITH. 1999. *Guide de développement des collectivités*. Développement des ressources humaines du Canada (DRHC). – Un outil de renforcement des capacités communautaires. 81 p.
- FRÉCHETTE, Pierre et Jean-Paul VÉZINA. 1990. *L'économie du Québec*. 4e édition. Montréal : Les Éditions de la Chenelière. Études vivantes. 577 p.
- FRENETTE, Pierre (sous la direction). 1996. *Histoire de la Côte-Nord*. Collection Les régions du Québec. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval. Les Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture. IQRC. 667 p.
- FRIEDMAN, John. 1992. *Empowerment – The Politics of Alternative Development*. Blackwell Publishers. Cambridge. 196 p.
- GADOURY, Gaston. 2010. « Le projet comme approche pour réaliser le développement local: l'exemple du pacte rural ». Mémoire de maîtrise en développement régional, Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 219 p.
- GAGNÉ, André. 2005. « La gouvernance publique, le nouveau management public, la territorialité et les politiques publiques ». Dans *Territoires et fonctions Tome 1*, sous la direction de Danielle LAFONTAINE et Bruno JEAN, pp. 79-94, Rimouski : Éditions du GRIDEQ-Éditions du CRDT.

- GAGNÉ 2001. « L'expérience québécoise de planification du développement régional ». Dans *Choix publics et perspectives territoriales. Horizon 2025. La Gaspésie : futurs anticipés*. Sous la direction de Danielle LAFONTAINE. pp. 169-188. Collection Tendances et débats en développement régional. Rimouski : GRIDEQ. 350 p.
- GAGNON, Alain-G. et Alain, NOEL. 1995. *L'espace québécois*. Montréal : Éditions Québec Amérique. Montréal. 305 p.
- GAGNON, Alain-G. 1981. *Les Opérations dignité: Naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec*. Ottawa : Université Carleton et Montréal : Éditions Leméac, 262 p.
- GAGNON, Christiane. 1995. « *Les communautés locales face aux défis du développement viable* ». Dans *l'Éthique du développement entre l'éphémère et le durable*, sous la direction de Jules DUFOUR, Juan-Luis KLEIN, Marc-Urbain. PROULX et Alejandro RADA-DONATH, pp. 381-404. Chicoutimi : UQAC-GRIR.
- GAGNON, Luc. 1997. « Une évaluation ex-post des pratiques de développement local en milieu rural : le cas d'Albanel dans la MRC Maria-Chapdelaine ». Mémoire de maîtrise en interventions régionales, Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, 172 p.
- GALLANT, Vianney. 1977. « Les Opérations dignité de l'Est du Québec ». Mémoire de maîtrise en sciences religieuses, Montréal : Université de Montréal, 121 p.
- GAUTHIER, Benoît (sous la direction). 2000. *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. 3<sup>e</sup> Édition. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. p.401
- GAUTHIER, Benoît et Jean TURGEON. 2000. « Les données secondaires ». Dans *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Sous la direction de Benoît GAUTHIER, pp.401-430. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec,
- GÉLINAS, Jacques B. 2008. *Dictionnaire critique de la globalisation : les mots du pouvoir, le pouvoir des mots*. Montréal : Les Éditions Écosociété. 303 p.
- GENDREAU, France et Gaétan MALENFANT. 1974. « Opération-dignité II au printemps 74 - Tel que vue et perçue ». Mémoire de BAC en service social, Sherbrooke : Université de Sherbrooke, 116 p.
- GÉOCONFLUENCES. « Acteurs » En ligne :  
< [http://geoconfluences.ens\\_lyon.fr/notions/index.htm](http://geoconfluences.ens_lyon.fr/notions/index.htm) >. Consulté le.
- GÉOCONFLUENCES. « Disparités » En ligne :  
< [http://geoconfluences.ens\\_lyon.fr/notions/index.htm](http://geoconfluences.ens_lyon.fr/notions/index.htm) >. Consulté le.
- GEORGE, Pierre et Fernand VERGER. 2006. *Dictionnaire de géographie*. 9<sup>e</sup> Édition. Paris : Presses Universitaires de France. 462 p.

- GEORGE, Pierre. 1993. *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Presses Universitaires de France. 498 p.
- GEORGE, Pierre. 1979. *Le Québec*. Collection Que sais-je ? Numéro 1793. Paris : Presses Universitaires de France. 125 p.
- GILBERT, Jean-Paul. 2012. *Survol de l'évolution de l'industrie des pâtes et papiers au Québec 1805-2011*. Rapport de recherche. Société d'histoire forestière du Québec. 78 p.
- GIROUX, Germain. 1977. *Étapes historiques du développement des pêches commerciales au Québec*. Ministère de l'Industrie et du Commerce. Direction générale des pêches maritimes. 202 p.
- GLON, Éric et Bernard VACHON. 1996. « Enjeux et réalités du développement local au Québec ». *Revue géographique de Lyon*, volume 71, numéro 3, 1996, pp. 261-267.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC 2012. En ligne : < [http://vuesensemble.atlas.gouv.qc.ca/site\\_web/accueil/index.htm](http://vuesensemble.atlas.gouv.qc.ca/site_web/accueil/index.htm) >. Consulté le.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2011. *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Québec : Les publications du Québec. 96 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2008. *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. Québec : Les Publications du Québec. 42 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2006. *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*. Ministère des Affaires municipales et des Régions. 68 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001a. *Politique nationale de la ruralité*. Ministère des Régions. Québec : Gouvernement du Québec. 73 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001b. *Stratégie de développement économique des Régions ressources*. Québec : Gouvernement du Québec. 161 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001c. « Québec contribue à la relance de la Gaspésie par l'injection de 153 millions de dollars dans la modernisation de l'usine". Communiqué de presse du 17 décembre 2001. En ligne : < <http://www.premier.ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/2001/decembre/2001-12-17.asp> >. Consulté le.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1997. *Politique de soutien au développement local et régional du Québec*. Secrétariat au développement des régions. Québec : Les publications du Québec. 49 p.

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1992. *Développer les régions du Québec*. Québec : Gouvernement du Québec. 47 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1988. *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale : Plan d'action en matière de développement*. Office de planification et de développement du Québec. Québec : Office de planification et de développement du Québec. 90 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1983a. *Le choix des régions*. Document de consultation sur le développement des régions du Québec. Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional. Québec : Office de planification et de développement du Québec. 132 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1983b. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire*. Ministère du conseil exécutif. 126 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1982. *Le Virage technologique : Bâtir le Québec, phase 2 : Programme d'action économique 1982-1986*. Comité ministériel permanent du développement économique. Québec : Ministère des Communications. 248 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1979. *Bâtir le Québec : énoncé de politique économique*. Comité ministériel permanent du développement économique. Québec : Éditeur officiel du Québec. 523 p.
- GRANDTNER Miroslav M. 1972. « Aperçu de la végétation du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 16, numéro 37, pp. 116-121.
- GRAVEL, Robert J. 1999. *Les institutions administratives locales et régionales au Québec – Structures et fonctions*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 131 p.
- GRAWITZ, Madeleine. 2004. *Lexique des sciences sociales*. 8<sup>e</sup> édition. Paris : Édition Dalloz. 421 p.
- GRAWITZ, Madeleine. 1993. *Méthode des sciences sociales*. Paris : Édition Dalloz. 870 p.
- GREFFE, Xavier. 2002. *Le développement local*. Collection monde en cours -Série bibliothèque des territoires. Le Moulin du Château – La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube. DATAR. 198 p.
- GREFFE, Xavier. 1992. *La décentralisation*. Collection Repères. Paris : Éditions La Découverte. 119 p.
- GREFFE, Xavier. 1984. *Territoires en France : les enjeux économiques de la décentralisation*. Paris : Economica. 304 p.

- GRÉGOIRE, Jean-Claude. 1980. *L'Est du Québec d'hier à aujourd'hui, après quinze ans de recherche, de planification et de mise en œuvre de programmes de développement, où en est-on dans l'Est du Québec ?* OPDQ. 224 p.
- GUAY, Louis, Laval DOUCET, Luc BOUTHILLIER et Guy DEBAILLEUL. 2004. *Les enjeux et les défis du développement durable – Connaître, décider, agir*. Collection sociologie contemporaine. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. 370 p.
- GUERIN, Marc. 2008. « Évaluation des politiques de développement rural. Quelques éléments d'analyse ». *Économie rurale*, numéro 307, septembre-octobre, p. 39-52.
- GUESNIER, Bernard (textes réunis par). 1986. *Développement local et décentralisation*. Genève : Éditions régionales européennes. 278 p.
- GUINDANI, Silvio et Michel BASSAND. 1982. *Maldéveloppement*. Collection Villes, régions et sociétés. Lausanne : Presses Polytechniques Romandes, Suisse. 200 p.
- GUMUCHIAN, Hervé, Éric GRASSET, Romain LAJARGE et Emmanuel ROUX. 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Collection géographie. Anthropos. Université de Lausanne. Suisse. 186 p.
- HAMEL, Jacques et Chantal DESCHAMPS (édité par). 1993. *L'éthique dans la recherche qualitative*. Actes du colloque de l'Association pour la recherche qualitative tenu à Rimouski, le 18 mai 1993. Revue de l'Association pour la recherche qualitative. Volume 9 Automne 1993.
- HAMELIN, Jean et Yves ROBY. 1971. *Histoire économique du Québec 1851-1896*. Collection Histoire économique et sociale du Canada français. Montréal : Fides. 436 p.
- HARDY, Magalie, Jean-Claude BRETHERS, Guglielmo TITA et Hélène CHEVRIER. 2008. *Portrait de la filière halieutique régionale : Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine*, Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Iles-de-la-Madeleine (Québec), Rapport présenté à la Conférence régionale des élus Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 146 p.
- HAROUN, Thierry. 2005. *Murdochville. Histoire d'une fermeture*. Trois-Pistoles : Éditions Trois-Pistoles. 178 p.
- HARVEY, Fernand. 1998. « *Historique des régions du Québec, des origines à la Révolution tranquille* ». Dans *Le phénomène régional au Québec*, sous la direction de Marc-Urbain PROULX. pp. 113-132. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- HENRI, Isaïa. 1999. *L'évaluation des nouveaux contrats de plan État-Région (2000-2006)*. Paris : L.G.D.J., p.8.
- HERMET, Guy. 2000. *Culture et développement*. Paris : Presses de Sciences po. 181 p.

- HIGGINS, Benjamin, Fernand MARTIN et André RAYNAULD. 1970. *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*. Ministère de l'Expansion Économique Régional. 156 p. plus annexes.
- HOUDE, Angèle. 1978. *Atlas climatologique du Québec : température, précipitation*. Ministère des Ressources naturelles, Service de météorologie. 42 p.
- HOUÉE, Paul. 1996. *Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps des incertitudes*. 2<sup>e</sup> Édition revue et augmentée. Collection Économie agricole et agroalimentaire. Paris : INRA. Economica. 321 p.
- HOUÉE, Paul. 1974. *Quel avenir pour les ruraux ?* Collection développement et civilisations. Paris : Éditions économie et humanisme. 246 p.
- HUART, Jean-Marc. 2003. *Croissance et développement*. Collection Thèmes et Débats en Économie. Paris : Éditions Bréal. 123 p.
- HUILLET, Christian. 1994. « Grandes tendances et évolution des approches du développement rural (dans les pays membres de l'OCDE) ». *Cahiers Options méditerranéennes*, volume 2, numéro 4, pp. 124 à 132.
- HUOT, Réjean. 1992. *La pratique de recherche en sciences humaines. Méthode, outils, techniques*. Boucherville : Gaëtan Morin éditeur. 258 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2009. *Le Québec chiffre en mains, Édition 2009*. Brochure d'information statistique.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2009. *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2002-2056*. Édition 2009. 133 p. En ligne : < <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives2006-2056.pdf> >. Consulté le 28 février 2012.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2007. *Bulletin statistique régional : Bas-Saint-Laurent*. Volume 4, Numéro 1.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2002. *Le Québec statistique Édition 2002*. Gouvernement du Québec. 863 p.
- JALBERT, Anny. 2005. « La mise en œuvre de la politique nationale de la ruralité : le cas de la MRC de Rimouski-Neigette ». Mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski : Université du Québec à Rimouski. 156 p.
- JEAN, Bruno, Stève DIONNE et Lawrence DESROSIERS. 2009. *Comprendre le Québec rural*. Chaire de recherche du Canada en développement rural. UQAR. Rimouski. 79 p.

- JEAN, Bruno et Stève DIONNE. 2007. Norois environnement-aménagement – société. 202/2007/i pp. 9-19. En ligne : < [http : norois.revues.org/1599doi :10.4000/norois.1599](http://norois.revues.org/1599doi:10.4000/norois.1599) >. Consulté le.
- JEAN, Bruno (avec la collaboration de Michelle Landry). 2006. *Les représentations de la ruralité dans la littérature scientifique récente*. (Rapport numéro 8). Rapport présenté dans le cadre de l'action concertée de recherche sur le « Développement des communautés rurales : concepts, pratiques et retombées pour le Québec » du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). CRDT-Rimouski. 90 p.
- JEAN, Bruno. 2004. « Réussir le développement des collectivités rurales : les agents de développement local doivent-ils nécessairement relever de l'administration locale ? ». Colloque de l'ASRDLF du 1 au 3 septembre à Bruxelles (Belgique).
- JEAN, Bruno. 2003. « Réussir le développement approprié des communautés rurales : dix conditions gagnantes ». *Organisations et territoires*, volume 12, numéro 2, printemps-été, pp. 19-30
- JEAN, Bruno. 2002. « La reconnaissance politique de la ruralité québécoise ». Dans *l'Annuaire du Québec 2003*, sous la direction de Rock CÔTÉ et Michel VENNE, pp. 231-24. Montréal : Éditions Fides.
- JEAN, Bruno. 2000. « Une nouvelle gouvernance territoriale pour accompagner la restructuration rurale. La mise en perspective des approches européenne, américaine et canadienne ». Dans *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, sous la direction de Mario CARRIER et Serge CÔTÉ, pp. 223-243, Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- JEAN, Bruno 1998. « La région sous le regard sociologique : la construction sociale du fait régional ». Dans *Le phénomène régional au Québec*, sous la direction de Marc-Urbain PROULX, pp. 133-156, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- JEAN, Bruno. 1997. *Territoires d'avenir – Pour une sociologie de la ruralité*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 318 p.
- JEAN, Bruno. 1995. « S'appropriier le développement : le développement local et le développement durable comme formes de développement approprié ». Dans *L'éthique du développement entre l'éphémère et le durable*, sous la direction de Jules DUFOUR, Juan-Luis KLEIN, Marc-Urbain PROULX et Alejandro RADA-DONATH, pp. 299-320. Collection Développement régional. Université du Québec à Chicoutimi : Groupe de recherche et d'interventions régionales.
- JEAN, Bruno. 1991. « La ruralité québécoise contemporaine : principaux éléments de spécificité et de différenciation ». Dans *Le Québec rural dans tous ses états*. Sous la direction de Bernard VACHON. pp. 81-105. Montréal : Édition du Boréal.

- JEAN, Bruno. 1985. *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 431 p.
- JOANIS, Marcelin et Fernand MARTIN. 2005. *La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains*. Rapport Bourgogne. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Montréal. 52 p. En ligne : < <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2005rb-01.pdf> >. Consulté le 17 août 2005.
- JOANIS, Marcelin, Fernand MARTIN et Suzie ST-CERNY. 2004. *Quel avenir pour les politiques de développement régional au Québec ?* Rapport de projet, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Montréal. 105 p. En ligne : < <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2004rp-05.pdf> >. Consulté le 17 août 2005.
- JOBERT, Bruno. 1992. « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques ». *Revue française de science politique*, volume 42, numéro 2, pp. 219-234.
- JODELET, Denise. 2006. « Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales ». *Dans Les savoirs du quotidien. Transmissions, appropriation, représentation*. Sous la direction de Valérie HASS. pp. 235-255 Rennes : Les presses Universitaires de Rennes. Collection : Didact – Psychologie sociale.
- JODELET, Denise. 1998. « Représentation sociale : phénomène, concept et théorie », *Psychologie sociale*, sous la direction de Serge Moscovici, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 361-382.
- JOYE, Jean-François. 2007. « La production des politiques de développement territorial et le droit administratif ». *Dans Éléments d'analyse sur le développement territorial*. JEAN LAPÈZE, Nacer EL KADIRI et Nouzha, LAMRAMI, pp.29 à 58. Collection Économie critique. Harmattan.
- JOYAL, André, Florence POUQUAY et Kamal EL-BATAL. 2005. « La politique québécoise de la ruralité : le développement local à l'épreuve ». *Géographie, Économie, Société*, 2005/2, volume 7, pp. 193-211.
- JOYAL, André. 2002. *Le développement local – Comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Collection Diagnostic. Sainte-Foy : Les Éditions de l'IQRC. Les Presses de l'Université Laval. 156 p.
- JOYAL, André. 1999. *Le développement local – Éléments d'analyses socio-historiques, PME et développement territorial*.

- JULIEN, Pierre-André. 1997. *Le développement régional. Comment multiplier les Beauce au Québec*. Collection Diagnostic. Sainte-Foy : Les Éditions de l'IQRC. Les Presses de l'Université Laval. 142 p.
- JULIEN, Pierre-André. 1996. « Entrepreneuriat et développement régional : le rôle de l'appropriation de l'information », dans *Le Québec des régions : vers quel développement ?* Sous la direction de Serge CÔTÉ, Juan-Luis KLEIN, Marc-Urbain PROULX. Collection Tendances et débats en développement régional, GRIDEQ-GRIR, 1996, p. 63-85.
- KAYSER, Bernard, André BRUN, Jean CAVAILHÈS et Philippe LACOMBE. 1994. *Pour une ruralité choisie*. Collection Monde en cours. Prospective et territoires. Paris : DATAR. Éditions de l'Aube – La Tour d'Aigues. 139 p.
- KAYSER, Bernard. 1990. *La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental*. Collection U. Paris : Armand Colin. 316 p.
- KLEIN, Juan-Luis, Carole TARDIF, Jean CARRIÈRE et Benoît LÉVESQUE. 2003. « Les milieux d'appartenance au Québec – une perspective méthodologique ». Dans *Le territoire pensé – géographie des représentations territoriales*, sous la direction de Frédéric LASSERRE et Aline LECHAUME. pp. 233-263. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- KLEIN, Juan-Luis. 1997. « L'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 41, numéro 114, décembre, pp. 367-377.
- KLEIN, Juan-Luis. « Développement flexible et mobilisation locale : jalons pour une politique régionale ». Dans *L'éthique du développement entre l'éphémère et le durable*. Sous la direction de Jules DUFOUR, Juan-Luis KLEIN, Marc-Urbain PROULX et Alejandro RODA-DONATH. pp. 269-285 Groupe de recherche et d'intervention régionale GRIR, Université du Québec à Chicoutimi.
- KNOEPFEL, Peter, Corinne LARRUE et Frederick VARONE. 2001. *Analyse et pilotage des politiques publiques*. Série analyse des politiques publiques. Bâle : Helbing et Lichtenbahn. 432 p.
- KOLOSZY, Katalyn. *Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept*. 8 p. En ligne : [http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon local/perso](http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon_local/perso) >. Consulté le 5 mars 2007.
- LABARRE, Claude. 1966. *L'impact économique régional du complexe minier de Murdochville*. Bureau d'aménagement de l'Est du Québec. Collection annexe technique au plan de développement 1967-1972 du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine. Mont-Joli. 84 p.

- LABERGE, Alain, Martine COTE, Diane SAINT-PIERRE, Jacques SAINT-PIERRE et Yves HÉBERT. 1993. *Histoire de la Côte-du-Sud*. Collection Les régions du Québec. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. Les Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture. IQRC. 644 p.
- LAFEUILLE, Jacques. 1983. « Le développement régional au Québec: théories et politiques ». Mémoire de maîtrise en interventions régionales, Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, 134 p.
- LAFONTAINE, Danielle et Bruno JEAN. 2010. *Projet-pilote : Élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des pactes ruraux MRC Bonaventure, La Mitis, La Matapédia, Matane et Rivière-du-Loup*. Vers un système intégré d'informations territoriales pour le suivi et l'évaluation du développement rural durable. UQAR. CRDT. 187 p. En ligne < <https://depot.erudit.org/id/003277dd?mode=full> >. Consulté le 2011.
- LAFONTAINE, Danielle et Johanne, BOISJOLY, avec la collaboration de Bruno JEAN, Richard MARCEAU, Patrice LEBLANC (dir.), et al. 2007. *La mise en application et l'évaluation du dispositif du Pacte rural*, Rapport de recherche 2, CRDT, UQAR, 400 p.
- LAFONTAINE, Danielle (sous la direction). 2001. *Choix publics et perspectives territoriales. Horizon 2025. La Gaspésie : futurs anticipés*. Collection Tendances et débats en développement régional». Rimouski : GRIDEQ. 350 p.
- LAFONTAINE, Frankie, René BILLETTE, Alain DÉSY et Michel RICHER. 1978. *L'espace rural de l'est du Québec – région 01*. Collection Les schémas régionaux. Dossier d'inventaire et d'analyse. Office de planification et de développement du Québec. 319 p.
- LAFONTAINE, Frankie et René BILLETTE. 1976. *Le profil de l'Est-du-Québec – région 01*. Collection Les schémas régionaux. Office de planification et de développement du Québec. 209 p.
- LAND, Anthony. 2002. « La coopération technique au service du renforcement des capacités, premiers enseignements ». *Capacity.org*, numéro 14, juillet.
- LAROCQUE, Paul. 2006. *Rimouski depuis ses origines*. Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, Société de généalogie et d'archives de Rimouski, Université du Québec à Rimouski et GRIDEQ, Rimouski, 411 p.
- LAROCQUE, Paul et Jean LARRIVÉE (sous la direction). 1991. *Enjeux forestiers*. Cahiers du GRIDEQ. Numéro 20. UQAR. 216 p.
- LAVERGNE, Réal et John SAXBY. 2001. « *Le développement des capacités : Vision et conséquences* », Collection de publications hors-série sur le développement des

capacités, numéro 3, ACIDI, Direction générale des politiques. 12 p. En ligne : < [www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vluimages/capacitydevelopment/\\$file/dcvisionf.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vluimages/capacitydevelopment/$file/dcvisionf.pdf) >. Consulté le 13 juillet 2005.

LAZAREV, Grigori et Mouloub ARAB. 2002. *Développement local*. Paris : Éditions Karthala. 366 p.

LEBLANC, Patrice (sous la direction), Bruno JEAN, Danielle LAFONTAINE et al. 2007. Rapport de recherche 1 : *Le modèle et les indicateurs de suivi et d'évaluation du dispositif du pacte rural*, CRDT-UQAT et CREXE-ÉNAP. 104 p.

LE GALES, Patrick. 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ». *Revue française de sciences politiques*, volume 45, numéro 1, pp. 57-95

LEGOUTÉ, Jean-Ronald. 2001. *Définir le développement historique et dimensions d'un concept plurivoque*. Groupe de recherche sur l'intégration continentale. UQAM. Cahier de recherche Vol. 1 No. 1, 43 p.

En ligne : < <http://www.ieim.uqam.ca/img/pdf/legoute2.pdf> >. Consulté le 10 novembre 2012.

LEMIEUX, Vincent. 2002. *L'étude des politiques publiques - Les acteurs et leur pouvoir*. 2<sup>e</sup> édition. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. 192 p.

LEMIEUX, Vincent. 2000. « Réflexions sur la gouvernance ». Dans *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, sous la direction de Mario CARRIER et Serge COTE, pp. 332-338, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

LEMIEUX, Vincent. 1997. *La décentralisation*. Collection Diagnostic. Les Presses de l'Université Laval. Sainte-Foy : Les Éditions de l'IQRC. 129 p.

LEQUIN, Marie. 2001. *Écotourisme et gouvernance participative*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 234 p.

LETARTE, Martine. 2011. Solidarité rurale célèbre ses 20 ans « La ruralité a grandi », Journal Le Devoir, 11 mai

LÉVESQUE, Benoît. 2005. « Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois ? ». Dans *Territoires et fonctions. Tome 1. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de*

- gouvernance en débats, sous la direction de LAFONTAINE, Danielle et Bruno, JEAN. pp.15-44. Rimouski : Éditions GRIDEQ. Éditions CRDT.
- LÉVY, Brigitte. 1988. « L'impact du libre-échange bilatéral États-Unis-Canada sur les politiques régionales ». *Revue d'économie régionale et urbaine*, volume, numéro 2, pp. 279-291.
- LÉVY, Jacques et Michel LUSSAULT (sous la direction). 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. 1989. *Histoire du Québec contemporain*. Le Québec depuis 1930. Tome 2. Collection Boréal compact. Montréal : Les Éditions du Boréal. 834 p.
- LIPIETZ, Alain. 1989. *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Éditions La Découverte. 154 p.
- LOINGER, Guy et Jean-Claude NÉMERY (sous la direction). 1997. *Construire la dynamique des territoires...Acteurs, institutions, citoyenneté active*. Collection Administration et aménagement du territoire. Paris : L'Harmattan. 287 p.
- LUSTHAUS, Charles, Marie-Hélène ADRIEN et Mark PERSTINGER. 1999. « *Capacity Development: Definitions, Issues and Implications for Planning, monitoring and evaluation* ». Universally Occasional Paper, No. 35, September. 21 p. En ligne : < <http://www.metacept.org/archive/capacity%20development%20explored%20universalia%20working%20paper.pdf> >. Consulté le 28 juin 2005.
- MACE, GORDON et François PÉTRY. 2000. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. De Boeck Université. 134 p.
- MAILLEFERT, Muriel. « Action collective territoriale et modèles de développement régionaux : le cas de trois sites de la région nord-pas de Calais ». *Vertigo*, volume 9, numéro 2, septembre 2009
- MALDAGUE, Michel. 1989. « Concept de développement rural intégré ». En ligne : < <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001463/146385fo.pdf> >. Consulté le 15 avril 2013
- MANZAGOL, Claude et Gilles SÉNÉCHAL. 1998. « La région géographique ». Dans *Le phénomène régional au Québec*, sous la direction de Marc-Urbain PROULX, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. pp. 93-112
- MARRET, Jean-Luc. 1978. « *Les interventions gouvernementales en matière de réorganisation spatiale dans l'Est du Québec 1951-1978 – Éléments d'analyse* ». Certificat de 2<sup>e</sup> cycle en développement régional. UQAR.

- MARTEL, Éric. 2002. « Agent rural 101 ». Document de formation. Solidarité rurale du Québec. Nicolet. 27 p. En ligne. < [www.mreg.giouv.qc.ca/qcrural/html](http://www.mreg.giouv.qc.ca/qcrural/html) >. Consulté le 20 juin 2009.
- MARTIN SANCHEZ, Marie-Odile. « Concept de représentation sociale ». En ligne : < [http://www.serpsy.org/formation\\_debat/mariodile\\_5.html](http://www.serpsy.org/formation_debat/mariodile_5.html) >. Consulté le 23 septembre 2012.
- MASSICOTTE, Guy. 2008. *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 422 p.
- MAYER, Raoul Etongué, Yann ROCHE et Dieudonné MOUAFO. 2002. *Dictionnaire des termes géographiques contemporains*. Montréal : Guérin universitaire, Guérin Éditeurs. 343 p.
- MENGIN, Jacqueline (avec la collaboration de Gérard MASSON). 1989. *Guide du développement local et du développement social*. Collection logiques sociales. Paris : Éditions Harmattan. 164 p.
- MENY, Yves et Jean-Claude THOENIG. 1989. *Politiques publiques*. Collection Thémis, Science politique. Paris : Presses Universitaires de France. 391 p.
- MESURE, Sylvie et Patrick SAVIDAN. 2006. *Le dictionnaire des sciences humaines*. Paris : Presses Universitaires de France. 1277 p.
- METRA CONSULTANTS. 1971. *Aménagement de l'espace : Est du Québec 1971-1976*. Pour le compte de l'Office de planification et de développement du Québec et du ministère de l'Expansion économique régionale du Canada. Montréal : Métra consultants Ltée. 86 p.
- METRA CONSULTANTS. 1970. *Relocalisation de population dans l'Est du Québec : étude critique d'une expérience pilote et proposition d'une esquisse de programme général*. Office de planification et de développement du Québec. 99 pages plus annexes.
- MICHAUD, Gaétan et Brigitte OUELLET. 1977. *JAL C'était l'unique solution*. Collège de Rimouski. 127 p.
- MICHEL, Michel. 1994. *L'aménagement régional en France. Du territoire aux territoires*. Collection Masson géographie. Paris : Masson. 235 p.
- MICHELIN, 1992. *Guide de tourisme – Le Québec*. Clermont-Ferrand : Michelin et Cie, Propriétaires-Éditeurs. 284 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. 2002. *Répertoire des municipalités – Édition 2002*. Sainte-Foy : Les Publications du Québec. 817 p.

- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. 1985. *Orientations préliminaires et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire MRC d'Avignon*. 187 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. 2007. Portrait agricole de la MRC de Rimouski-Neigette. En ligne : < [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/site/collectionimages/regions/bassaintlaurent/cartemr\\_crimouskineigette.jpg](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/site/collectionimages/regions/bassaintlaurent/cartemr_crimouskineigette.jpg) >. Consulté le 10 février 2010.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. 2012. *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*. En ligne : < [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/pages-de-portrait\\_bsl\\_versionweb.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/pages-de-portrait_bsl_versionweb.pdf) >. Consulté le 10 février 2013
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. 2012. « Climat ». En ligne : < [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/regions/bassaintlaurent/portrait/pages/biophysique\\_s.aspx](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/regions/bassaintlaurent/portrait/pages/biophysique_s.aspx) >. Consulté le 10 février 2013
- MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE. 2006. Appui méthodologique à l'évaluation du développement des zones rurales. Fascicule 1 : Diagnostic des espaces ruraux. Bureau de l'évaluation et des programmes d'étude. 112 p. En ligne : < [http://www2.dijon.inra.fr/esr/partenariats/docs/2006\\_appui\\_methodo\\_rdr\\_fascicule\\_1-diagnostic.pdf](http://www2.dijon.inra.fr/esr/partenariats/docs/2006_appui_methodo_rdr_fascicule_1-diagnostic.pdf) >. Consulté le 10 février 2013
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2011. Indice de développement. En ligne : < <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-régional-et-rural/indice-de-developpement> >. Consulté le 10 février 2013.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. 2006. Population indienne inscrite. 74 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2011. *La multifonctionnalité : un regard neuf sur le territoire*. Rapport du groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Québec. 72 p. En ligne : Consulté le 10 novembre 2012.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2010a. *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées. Bilan de la première année de mise en œuvre*. Québec. 30 p. En ligne : < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands\\_dossiers/municipalites\\_devitalisees/bilan\\_mun\\_devitalisees.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/bilan_mun_devitalisees.pdf) >. Consulté le 18 décembre 2011.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2010b. *La complémentarité rurale urbaine*. Rapport du groupe de travail déposé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Préparé dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Québec. 70 p. En ligne : < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement\\_regional/ruralite/groupes\\_travail/rapport\\_%20complementarite\\_rural\\_urbain.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/ruralite/groupes_travail/rapport_%20complementarite_rural_urbain.pdf) >. Consulté le 10 novembre 2012.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. 2007. *Indice de développement, méthode de calcul*. En ligne : < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement\\_regional/indice\\_developpement/methode\\_calcul\\_indice.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/indice_developpement/methode_calcul_indice.pdf) >. Consulté le 26 avril 2011.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2010. *Des communautés à revitaliser. Un défi collectif pour le Québec*. Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées. 60 p. En ligne : < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands\\_dossiers/municipalites\\_devitalisees/rapport\\_communautes\\_devitalisees.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/rapport_communautes_devitalisees.pdf) >. Consulté le 15 février 2011.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2009. *La municipalité régionale de comté : compétences et responsabilités*. En ligne : < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement\\_territoire/documentation/competences\\_mrc.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/competences_mrc.pdf) >. Consulté le 15 février 2011.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. 2007. *La municipalité régionale de comté. Compétences et responsabilités*. 1<sup>ère</sup> Édition. Guide explicatif. 80 p. En ligne : < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement\\_territoire/documentation/competences\\_mrc.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/competences_mrc.pdf) >. Consulté le 22 juillet 2008.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. 2005. *La vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social*. Aménagement et développement du territoire.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. 2004. *Portraits socio-économiques des MRC*.

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS. 1971. *Toponymie des principaux reliefs du Québec*. Étude toponymique (nouvelle série). Commission de géographie. En ligne : < [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/pdf/toponymie\\_%20principaux\\_reliefs\\_%20quebec.pdf](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/pdf/toponymie_%20principaux_reliefs_%20quebec.pdf) >. Consulté le 23 janvier 2013.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF. 1983. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire*. Gouvernement du Québec. 126 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. 2013. « Appalaches ». En ligne : < [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protégées/provinces/partie4a.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protégées/provinces/partie4a.htm) >. Consulté le 25 janvier 2013.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. 2013. « Biodiversité ». En ligne : < [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protégées/provinces/partie4a.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protégées/provinces/partie4a.htm) >. Consulté le 25 janvier 2013.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. 2010. *Portrait région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine*. Dans *Portrait des régions*. En ligne : < [http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region\\_11/portrait.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region_11/portrait.htm) >. Consulté le 6 août 2010.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE. Site Internet. En ligne : < <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=520> >. Consulté le 23 janvier 2013.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. 1984. *Parc Miguasha - Plan directeur provisoire*. Direction de l'aménagement. 83 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION et EXPORTATION. 2011. *Portrait socio-économique du Québec.- Édition 2011*. 102 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION et EXPORTATION. 2006. *Portrait socioéconomique du Québec.- Édition 2006*. 125 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION et EXPORTATION. 2006. *Synthèse et comparaison des politiques de développement économique régional aux États-Unis et en Europe*. 36 p.

MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT. « Politique publique ». En ligne : < [http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/img/pdf/eqtexb000047\\_cle52397b.pdf](http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/img/pdf/eqtexb000047_cle52397b.pdf) >. Consulté le 8 mars 2012.

MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER (MEEDDM) L'évaluation ex post: « *Évaluation effectuée à la fin, ou après la fin, d'une action, d'une intervention publique.* » En ligne. < [http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id\\_article=142](http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=142) >. Consulté le 20 octobre 2010.

- MINISTÈRE DES RÉGIONS. 1999. *Cadre de référence politique de la ruralité : Pour une occupation dynamique du territoire rural*. 46 p. En ligne : < <http://bibvir1.uqac.ca/archivage/11913005.pdf> >. Consulté le 10 octobre 2012.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. 1978. *Atlas climatologique du Québec : température et précipitation*. Ministère des ressources naturelles. Service de la météorologie. 42 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Intérêt faunique*. En ligne : < [http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/interet\\_faunique.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/interet_faunique.pdf) >. Consulté le 28 juin 2009.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2013. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers, des plantes menacées ou vulnérables Bas-Saint-Laurent et Gaspésie*. 116 p. En ligne : < [http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/fortes/connaissances/guide\\_especes\\_menaees.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/fortes/connaissances/guide_especes_menaees.pdf) >. Consulté le 22 janvier 2013
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2011. *Statistiques sur la main d'œuvre*. En ligne : < <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/statistiques/maindoeuvre.jsp> >. Consulté le 28 juin 2011.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2010. *Bas-Saint-Laurent. Portrait territorial*. Direction générale du Bas-Saint-Laurent. Ministère des ressources naturelles et de la faune. 127 p. En ligne : < <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-bas-saint-laurent.pdf> >. Consulté le 28 juin 2011.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2010. *Portrait du Bas-Saint-Laurent*. En ligne : < <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoires/planification/portrait-bas-saint-laurent.pdf> >. Consulté le 28 juin 2011.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2006. *Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Portrait territorial*. Direction générale de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Ministère des ressources naturelles et de la faune. 120 p. En ligne : < <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-gaspesie.pdf> >. Consulté le 28 juin 2009.

- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2012. *Les domaines bioclimatiques*. En ligne : < <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-cartes.jsp> >. Consulté le 22 janvier 2013.
- MIRINDI, Patrice. 2011. « Les politiques nationales de la ruralité au Québec : étude de cas de trois municipalités de la MRC des Chenaux en Mauricie ». Mémoire de maîtrise en développement régional, Gatineau : Université du Québec en Outaouais, 183 p.
- MISERY, Jean-Jacques. 2003. « *L'étude de cas en géographie* ». En ligne : < [http://fig-st-die.education.fr/actes/actes\\_2003/misery/article.htm](http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2003/misery/article.htm) >. Consulté le 18 juillet 2010.
- MONTALIEU, Thierry. 2001. *Économie et développement*. Collection Amphi Économie. Paris : Éditions Bréal. 255 p.
- MONTMARQUETTE, Claude. 1979. *Économie du Québec et choix politiques*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec. 531 p.
- MORGAN, Peter. 1999. « *Le suivi du rendement des programmes de développement des capacités : une mise à jour. Quelles leçons tirons-nous ?* ». Document préparé pour la Direction générale des politiques. ACDI. 38 p.
- MORGAN, Peter. 1998. « *Capacités et développement des capacités - Quelques stratégies* », Document préparé pour la Direction générale des politiques de l'ACDI. 16 p. En ligne < [http://www.acdi.gc.ca/net/images.nsf/vluimages/capacitydevelopment/\\$file/1998-10/strategfiesf.pdf](http://www.acdi.gc.ca/net/images.nsf/vluimages/capacitydevelopment/$file/1998-10/strategfiesf.pdf) >. Consulté le 10 mai 2009.
- MORGAN, Peter et Ann QUALMAN. 1996. *L'application de la gestion axée sur les résultats au développement des capacités*, Direction des dimensions politiques et sociales. Direction générale des politiques. ACDI
- MOREAU DEFARGES, Philippe. 2003. *La gouvernance*. Collection Que sais-je ?. Numéro 3676. Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.
- MORIN, Richard. 1998. *La régionalisation au Québec : contexte historique*. Institut de formation en développement économique communautaire. Montréal. 48 p.
- MOULAERT, Frank et Jacques NUSSBAUMER. 2008. *La logique sociale du développement territorial*. Collection Géographie contemporaine. Québec : Presses de l'Université du Québec. 153 p.

- MOUSSALLY, Sergieh F. 2001. *Crise de la ruralité et appauvrissement du Québec*. Réflexion à propos des perspectives concrètes du développement des Communautés rurales du Québec. Congrès Solidarité rurale du Québec. 54 p.
- MULLER, Pierre. 1990. *Les politiques publiques*. Collection Que sais-je ?. Numéro 2534. Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.
- MUNICIPALITÉ DES ILES-DE-LA-MADELEINE 2010. « *Profil socioéconomique : portrait des Iles* ». En ligne. < [http://www.muniles.ca/decouvrir\\_portrait-socio-economique.html](http://www.muniles.ca/decouvrir_portrait-socio-economique.html) >. Consulté le 24 octobre 2010.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS. 2009. « *Guide pour l'élaboration d'une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural* ». 12 p. En ligne : < <http://lamitis.ca/mrc/index.php/developpement-du-territoire/pacte-rural> >. Consulté le 2 novembre 2010.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS. 2007. *Pacte rural 2007-2014, Plan de travail*. Présenté par le Comité de mise en œuvre du pacte rural. Mont-Joli, 33 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS. 2007. « *Guide pour l'élaboration d'une demande d'aide financière au pacte rural* ». 8 p. + annexes.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS. 1987. *Schéma d'aménagement du territoire*. Mont-Joli. 90 pages plus annexes.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS. 2002. *Plan de travail*. Présenté par le Comité de mise en œuvre du pacte rural. Mont-Joli, 22 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES ILES-DE-LA-MADELEINE. 1987. *Schéma d'aménagement de la MRC*. Cap-aux-Meules. 91 pages plus documents complémentaires.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2010. *Plan de diversification et de développement*. Rimouski. 118 p. En ligne : < [http://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/service/developpement/programme\\_aide/plan\\_diversification.pdf](http://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/service/developpement/programme_aide/plan_diversification.pdf) >. Consulté le 18 avril 2011.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2008. *Plan de travail du pacte rural 2007-2014*. Présenté par le Centre local de développement Rimouski-Neigette. Rimouski. En ligne : < [https://ssl.pqm.net/gestion/files/59ac81ebbd33a5e913c6f392315028ec/documents/plan\\_de\\_travail\\_20072014.pdf](https://ssl.pqm.net/gestion/files/59ac81ebbd33a5e913c6f392315028ec/documents/plan_de_travail_20072014.pdf) >. Consulté le 23 août 2010.

- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2002. *Plan de développement des municipalités et territoires ruraux (2002-2003)*. Politique nationale de la ruralité. Présenté par le Centre local de développement Rimouski-Neigette. Rimouski. 145 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 1987. *Schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette*. 53 pages plus documents complémentaires et annexes.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 1985. *Schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette. Problématique et intentions d'aménagement*. 34 pages plus annexes.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 1985. *Schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette. État de la situation*. 94 pages.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON. 2007. *Pacte rural de la MRC d'Avignon - 2007-2014*. Plan de travail. Présenté par le Centre local de développement d'Avignon. Carleton-sur-Mer. p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON. 1987. *Schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté d'Avignon*. 80 pages plus annexes.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON. 2002. *Plan de travail*. Présenté par le Centre local de développement d'Avignon. Carleton-sur-Mer. 17 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON. Description du territoire. En ligne : <http://www.mrcavignon.com/description-du-territoire.html> Consulté le 23 janvier 2013
- NATIONAL GEOGRAPHIC. Magazine Traveler. Édition de janvier/février 2012. En ligne : < <http://travel.nationalgeographic.com/travel/top-10/snow-adventures/page=1> >. Consulté le.
- NINACS, WILLIAM A. 1998 *Regard sur les approches de développement*. Série Réflexion. Solidarité rurale du Québec. Nicolet. 8 p.
- NIOCHE, Jean-Pierre et Robert POINSARD. 1984. *L'évaluation des politiques publiques*. Paris : Economica. 302 p.
- NOUVELLE ÉCONOMIE RURALE. En ligne : < <http://nre.concordia.ca/nre2info2009> >. Consulté le.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC. 1979. *Évaluation du plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*. 45 p.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC. 1978. *La problématique de l'Est-du-Québec – région 01*. Collection Les schémas régionaux. 276 p.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC. 1976. *Le profil de l'Est du Québec – région 01*. 209 p.

OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DU QUÉBEC. 1968. *Le Plan de développement du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Iles-de-la-Madeleine*. Entente générale de coopération Canada-Québec, 26 mai 1968, 84 p.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. 2010. *Examens de l'OCDE des politiques rurales Québec, Canada*. Examens de l'OCDE des politiques rurales. Paris : OCDE. 347 p. En ligne : < <http://www.sourceocde.org/developpementregional/9789264082168> >. Consulté le 15 octobre 2011.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. 2006. *Le nouveau paradigme rural*. Politiques et gouvernance. Examens de l'OCDE des politiques rurales. Paris : OCDE. 176 p. En ligne : < <http://www.oecd.org/gouvernance/9264023925> >. Consulté le 10 décembre 2011.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. 2006. *Réinventer la politique rurale*. Synthèse novembre 2006. OCDE l'Observateur. 6 p. En ligne : < <http://www.oecd.org/dataoecd/59/48/37655328.pdf> >. Consulté le 20 décembre 2011.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. 2005. *Guide de l'évaluation*. Direction générale de la coopération internationale et du développement. Service de la stratégie, des moyens et de l'évaluation. Paris : OCDE. 73 p. En ligne : < <http://www.oecd.org/dataoecd/48/32/35312437.pdf> >. Consulté le 12 janvier 2012.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. 2002. *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats* (français, anglais, espagnol). Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide auprès du comité d'aide au développement (CAD). Direction de la coopération pour le développement. 37 pages Paris. En ligne : < <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf> >. Consulté le 18 septembre 2005.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. 1999. *Vers de meilleures pratiques de l'évaluation*. Guide des meilleures pratiques à suivre pour l'évaluation et document de référence. Paris : Les Éditions de l'OCDE. 51 p.

- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. 1994. *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*. Paris : Les Éditions de l'OCDE. 97 p.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. 1993. *Quel avenir pour nos campagnes ? Une politique de développement rural*. Secrétariat au développement rural. Paris : Les Éditions de l'OCDE. 83 p.
- OUELLET, Claude. 2008. « L'atteinte des objectifs de la politique nationale de la ruralité : un enjeu majeur de la mise en œuvre des pactes ruraux. Le cas de la MRC de La Mitis ». Mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 129 p.
- OUELLET, Claude. 2004. *La mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux dans les MRC de Rimouski-Neigette, La Mitis et d'Avignon*. (Non publié). Étude réalisée dans le cadre de la recherche portant sur l'évaluation du dispositif du pacte rural et de ses retombées. UQAR. Rimouski. 123 p.
- OUELLET, Claude. 2004. *Analyse des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux (Été et automne 2004)*. (Non publié). Document de travail préparé à l'intention des membres de l'équipe de recherche portant sur l'évaluation des pactes ruraux. UQAR. Rimouski. 113 p.
- OUELLET, Claude. 2004. *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux*. (Non publié). Document de travail. UQAR. Rimouski. 113 p.
- PARC NATIONAL DE MIGUASHA. En ligne : < [http://www.miguasha.ca/mig-fr/la\\_naissance\\_des\\_appalaches.php](http://www.miguasha.ca/mig-fr/la_naissance_des_appalaches.php) >. Consulté le 14 octobre 2012.
- PARENTEAU, Roland. 1970. « L'expérience de planification au Québec (1960-1969) ». *L'Actualité économique*, 45<sup>e</sup> année, numéro 4, janvier-mars 1970, pp. 679-696.
- PASQUIER, Romain, Vincent SIMOULIN et Julien WEISBEIN (sous la direction). 2007. *La gouvernance territoriale, Pratiques, discours et théories*. « Collection Droit et Société », Série Politique numéro 44, Maison des sciences de l'homme, Paris. 235 p.
- PECH, Michel, Yves LÉON et Pierre DUPRAZ. « Soutien public à l'agriculture et au développement rural : l'équité introuvable ? ». *Économie rurale*, année 2001, volume 262, numéro 262, pp. 109-116.
- PECHES ET OCÉANS CANADA. *Espèces en péril*. En ligne : < <http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species-especes/salmon-saumon-du10-fra.htm> >. Consulté le 14 octobre 2012.
- PECQUEUR, Bernard. 1989. *Le développement local*. Collection Alternatives économiques. Paris : Syros. 149 p.

- PENA, Orlando et André-Louis SANGUIN. 1986. *Concepts et méthodes de la géographie*. Montréal : Guérin Éditeur. 177p.
- PERRET, Bernard. 2012. *L'évaluation des politiques publiques*. En ligne : < <http://vigie.pioulx.net/wp-content/uploads/2012/05/politiques-publiques-synthese-de-évaluation-des-politiques-publiques.pdf> >. Consulté le 10 janvier 2013.
- PERRET, Bernard. 2001. *L'évaluation des politiques publiques*. Collection Repères. Paris : Éditions La Découverte. 128 p.
- PERRIER-CORNET, Philippe (sous la direction). 2002. *Repenser les campagnes*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube-DATAR. 280 p.
- PERRIN, Daniel et Jacques MALET. 2003. *Les politiques de développement rural : Rapport de l'instance d'évaluation*. Conseil national de l'évaluation. Commission général du plan. Instance d'évaluation des politiques de développement rural. 479 p.
- PERROUX, François. 1969. *L'économie au XXe siècle*. Paris : Presses Universitaire de France. Paris. 764 p.
- PETIT LEXIQUE URBAIN. « Hiérarchie urbaine » En ligne : < [http://www.irsv.net/img/pdf/lexique\\_urbain\\_lyon.pdf](http://www.irsv.net/img/pdf/lexique_urbain_lyon.pdf) >. Consulté le 14 octobre 2012.
- POLÈSE, Mario et Richard SHEAMUR. 2005. *Économie urbaine et régionale* (deuxième édition) Introduction à la géographie économique. Collection Bibliothèque de science régionale. Éditions Economica. 376 p.
- POLÈSE, Mario et Richard SHEARMUR. 2002. *La périphérie face à l'économie du savoir*. Institut national de la recherche scientifique. Urbanisation, Culture et société. Institut canadien de recherche sur le développement régional. Québec : AGMV Marquis. 237 p.
- PRADEAU, Christian. 1998. *Lexique de géographie humaine*. Collection Synthèse, série géographie. Paris : Armand Colin. 95 p.
- PRÉVOST, Paul. 2001. *Le développement local : Contexte et définition*. Cahiers de recherche IREC 01-03. Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke.
- PRÉVOST, Paul. 2001. *Les dimensions et processus du développement des collectivités locales*. Cahiers de recherche IREC 01-05. Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke. 32 p.
- PRÉVOST, Paul. 1993. *Entrepreneurship et développement local*. Montréal : Éditions Transcontinentales. 198 p.

- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. 1997. *Renforcement des capacités*. Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance. Bureau de l'élaboration des politiques. Document technique numéro 2. 42 p. En ligne : < <http://magnet.undp.org/docs/cap/capdevfr.pdf> >. Consulté le 4 décembre 2005.
- PROULX, Jacques. 1994. « Tant vaut le village, tant vaut le pays ». *Action nationale*, 84, numéro 9, novembre. pp. 1250-1257.
- PROULX, Marc-Urbain. 2011. *Territoires et développement. La richesse du Québec*. Collection Science régionale. Québec : Presses de l'université du Québec. 444 p.
- PROULX, Marc-Urbain. 2008. « Quatre décennies de planification territoriale au Québec ». Dans *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme* sous la direction de Mario GAUTHIER, Michel GARIÉPY et Marie-Odile TRÉPANIÉRIER. pp. 23-54. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- PROULX, Marc-Urbain. 2002. *L'économie des territoires au Québec. Aménagement – Gestion- Développement*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec. 364 p.
- PROULX, Marc-Urbain. 2001. *La tectonique des territoires québécois*. Centre de recherche et de développement des territoires. Université du Québec à Chicoutimi. 49 p.
- PROULX, Marc-Urbain. 1998. « Trois décennies de planification régionale ». Dans *Le phénomène régional au Québec*. Sous la direction de Marc-Urbain PROULX, pp. 269-292. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- PROULX, Marc-Urbain (sous la direction). 1995. *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*. Congrès en Éthique de sociétés. Groupe de recherche et d'interventions régionales. Université du Québec à Chicoutimi. 422 p.
- PROULX, Marc-Urbain. 1992. *Aménagement et développement chez les MRC du Québec : mariage ou concubinage*. Groupe de recherche et d'intervention régionale. Université du Québec à Chicoutimi. 114 p. En ligne : < [http://sdeir.uqac.ca/doc\\_numerique/format/pdf/030122230t1.pdf](http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/pdf/030122230t1.pdf) >. Consulté le 10 février 2013.
- PROULX, Marie-Ève. 2005. « Place aux jeunes : une avenue pour la revitalisation des communautés rurales ». Mémoire de maîtrise en développement social. Gatineau : Université du Québec en Outaouais. 155 p.
- PSYCHOWEB. « Représentations sociales ». En ligne : < [http://www.psychoweb.fr/articles/128/representations\\_sociales\\_definitions.html](http://www.psychoweb.fr/articles/128/representations_sociales_definitions.html) >. Consulté le 23 septembre 2012.

- QUALMAN, Anne et Joe BOLGER. 1996. *Le développement des capacités : une approche globale du développement durable*. ACIDI. Centre d'information sur le développement international. Express sur le développement, numéro 8.
- QUALMAN, Anne et Peter MORGAN. 1996. L'application de la gestion axée sur les résultats au développement des capacités. Document de travail. Direction des dimensions politiques et sociales. Direction générale des politiques. Agence canadienne de développement international.
- QUÉBEC GÉOGRAPHIQUE. Portail de l'information géographique gouvernemental. En ligne : < <http://www.quebecgeographique.gouv.qc.ca/approfondir/information/agriculture-ruralite.asp> >. Consulté le
- RACICOT, Pierre. 1999. *Développement et régionalisation au Québec. Le temps du repli de l'État-Nation*. Collection Administration et Aménagement du territoire. Paris-Montréal : Harmattan. 215 p.
- RADA DONATH, Alejandro. 2003. *Du développement à la renaissance des régions*. Chicoutimi : Les Éditions JCL. 395 p.
- RADIO-CANADA. « Murdochville ». En ligne : < [http://www.radio-canada.ca/regions/gaspesie-lesiles/dossierschronomurdoch\\_1216.shtml](http://www.radio-canada.ca/regions/gaspesie-lesiles/dossierschronomurdoch_1216.shtml) >. Consulté le 10 février 2013.
- RASTOUL, Pierre et Gilles ROUSSEAU. 1979. *Les Iles-de-la-Madeleine*. France-Amérique/Éditeur officiel du Québec. Montréal. 240 p.
- RATTI, Remigio. 1989. « *Gérer ses relations avec l'extérieur : politique régionale et identité* », dans BRASSAND, Michel et Laurent BRIDEL. Commission nationale suisse de l'UNESCO, Berne, Colloque européen sur la dynamique locale et sa gestion, Lausanne, 10-11 octobre 1988.
- RENARD, Jean. 2005. *Les mutations des campagnes. Paysages et structures agraires dans le monde*. Collection U. Paris : Armand Colin. 221 p.
- RESEAU DES SADC DU QUÉBEC. 2007. *La revitalisation de nos collectivités : osons la fierté locale*. Mémoire présenté à la Fédération québécoise des municipalités déposé dans le cadre du Forum sur les communautés dévitalisées. 22 p. En ligne : < <http://reseau-sadc.qc.ca/images/sadc/documents/publications/memoiresfin.pdf> >. Consulté le 20 août 2011.
- RICHARD, Sophie et Thierry RIEU. 2008. « Une approche historique de la gouvernance pour éclairer la gestion concertée de l'eau en France ». En ligne :

< [http://www.iwra.org/congres/2008/ressource/authors/abs863\\_article.pdf](http://www.iwra.org/congres/2008/ressource/authors/abs863_article.pdf) >. Consulté le 10 novembre 2012.

- RICHER, Jean-Michel. 1977. *L'armature urbaine de l'Est du Québec*. Collection Schémas régionaux. Office de planification et de développement du Québec.
- RIVERO, Oswaldo. 2003. *Le mythe du développement*. Collection Enjeux-Planète. Montréal : Les Éditions Écosociété. 241 p.
- ROBERT, Robert. 1995. « Développement régional au Québec : un bilan de 30 ans », Dans *La pratique du développement régional*, AEDDR et GRIDEQ, UQAR, 134 p.
- ROBITAILLE, André et Jean-Pierre SAUCIER. 1998. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec : Les Publications du Québec. 213 p.
- ROBITAILLE, Martin. 2007. *Les métiers du développement local et régional au Québec : l'émergence de nouvelles compétences*. Cahier du CRDT, Série recherches, numéro 9. 31 p.
- ROSTOW, Walt Whitman. 1962. *Les étapes de la croissance économique*. Paris : Éditions du Seuil. 200 p.
- ROTILLON, Gilles. 2005. *Économie des ressources naturelles*. Collection repères. Paris : Éditions La Découverte. 123 p.
- ROUILLARD, Christian et Nathalie BURLONE (sous la direction). 2011. *L'Etat et la société civile sous le joug de la gouvernance*. Collection gouvernance et gestion publique. Presses de l'Université Laval. 280 p.
- SACHS, Ignacy. 1980. *Stratégies de l'écodéveloppement*. Collection Développement et civilisations. Paris : Éditions ouvrières. Économie et humanisme. 140 p.
- SAINT-MARTIN, D. 2005. « La gouvernance comme conception de l'État de la « troisième voie » dans les pays anglo-saxons ». Dans *La Gouvernance un concept et ses applications*, sous la direction de Guy HERMET, Ali KAZACIGIL et Jean-François PRUD'HOMME, pp. 83-96. Collection recherches internationales. Paris : KHARALA.
- SAINT-PIERRE, Diane. 1994. *L'évolution municipale du Québec des régions – Un bilan historique*. Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. Sainte-Foy : UMRCQ Éditeur. 198 p.
- SAMSON, Jean-Jacques. 2001. « Un pacte peu compromettant ». *Le Soleil*, Éditorial, vendredi le 7 décembre 2001, p. A-16.

- SANGUIN, A.L. 1981. « La géographie humaniste ou l'approche phénoménologique des lieux, paysages et des espaces ». *Annales de géographie*, tome 90, numéro 501, pp. 560-587.
- SAUVÉ, L et L. MACHABÉE. 2000. « La représentation : point focal de l'apprentissage ». *Éducation relative à l'environnement*, volume 2, pp. 183-194.
- SCHMITT, Bertrand et Florence GOFFETTE-NAGOT. 2000. « Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique ». *Économie rurale*, numéro 257, pp.42-55.
- SECRETARIAT A L'AMÉNAGEMENT ET A LA DÉCENTRALISATION. 1983. *Aménager l'avenir – Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire*.
- SECRETARIAT AUX AFFAIRES RÉGIONALES. 1992. *Développer les régions du Québec*. Québec : Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux affaires régionales. 47 p.
- SECRETARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. 1997. *La Politique de soutien au développement local et régional du Québec*. Sainte-Foy : Les Publications du Québec. 49 p.
- SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. L'évaluation. En ligne : < <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15024-section=text> >. Consulté le
- SÉNAT DU CANADA. 2008. *Au-delà de l'exode : mettre un terme à la pauvreté rurale*. Rapport final du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. Ottawa. 448 p. En ligne : < <http://www.parl.gc.ca/content/sen/committee/392/agri/rep/rep09jun08-f.pdf> >. Consulté le 10 octobre 2012.
- SÉNAT FRANCE. *L'évaluation de politique selon le décret du 22 janvier 1990*. En ligne : < <http://www.senat.fr/rap/r03-392/r03-3922.html> >. Consulté le 10 octobre 2012.
- SERVICE CANADA. Perspectives sectorielles. En ligne : < [http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/perspectives\\_sectorielles/ps\\_gaspesiepartie2.a.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/perspectives_sectorielles/ps_gaspesiepartie2.a.shtml) > < <http://www.senat.fr/rap/r03-392/r03-3922.html> >. Consulté le 10 octobre 2012.
- SIMARD, Majella. 2012. La politique nationale de la ruralité ne freine pas le dépeuplement des petites localités ». *Journal Le Soleil*, 14 mars 2012.
- SIMARD, Majella. 2003. « La fragilité de l'espace rural québécois. Le cas des petites localités du Bas-Saint-Laurent. Enjeux et perspectives d'avenir ». Thèse de doctorat en développement régional, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 964 p.

- SIMARD, Majella. 2002. *Fragilité et disparités territoriales de développement dans l'espace rural québécois*. Caractérisation et identification des principaux problèmes des localités en restructuration. Rapport de recherche numéro 1. Programme de recherche : Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic et prospective. Rimouski : CRDT-UQAR. 153 p.
- SIMARD, Majella. 1999. « La ruralité bas-laurentienne : dévitalisation ou revitalisation ? ». Dans *Penser et agir globalement dans l'arène de la globalisation*. Collection Actes et instruments de recherche en développement régional. pp. 21-39. Rimouski : UQAR. GRIDEQ.
- SIMARD, Majella. 1995. « La pauvreté et les disparités territoriales au Québec dans un processus de développement régional ». Mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 617 p.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine*. Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, New Richmond. 184 p. En ligne : < [http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/pdrf\\_11\\_184p.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/pdrf_11_184p.pdf) >. Consulté le 8 avril 2009.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Bas-Saint-Laurent*. Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, Rimouski. 149 p. En ligne : < [http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/pdrf\\_01\\_151p.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/pdrf_01_151p.pdf) >. Consulté le 17 novembre 2011.
- SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN-AIR DU QUÉBEC. Site Internet. Source : < <http://www.sepaq.com/rf/> >. Consulté le 16 novembre 2011.
- SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME (SQEP). 1997. Mémoire présenté à la Commission de l'administration publique. 6 p. En ligne : < <http://www.sqep.ca./documents/promotion/commissionadm97.pdf> >. Consulté le 8 mars 2011.
- SOCIETY HELPDESK. « Développement participatif ». En ligne : < <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/d%3%a9developpement-participatif> >. Consulté le 8 mars 2011.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 2012. *Le territoire rural*. En ligne : < <http://www.ruralite.qc.ca/ruralite/territoire-et-demographie> >. Consulté le 21 janvier 2011.

- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 2010. « Occupation des territoires. Pour un Québec fort de ses communautés ». Dans *Les défis du monde rural*. En ligne : < <http://www.territoires.qc.ca/défis-enjeux/defis-a-relever> >. Consulté le 15 juin 2010.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 2006a. *Avis pour une nouvelle politique de la ruralité*. Nicolet. 16 p. En ligne : < <http://www.ruralite.qc.ca/fr/dossiers-ruraux/avis/avis-pour-une-nouvelle-politique-nationale-de-la-ruralite> >. Consulté le 10 novembre 2011.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC (ouvrage collectif). 2006b. *Pour une décentralisation démocratique*. Québec : Les Presses de l'Université Laval. 215 p.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 2002. *La nouvelle économie rurale – Voir et exploiter les ressources autrement*. Direction : Pierre DESJARDINS Recherche et rédaction : Charles de BLOIS MARTIN. Collection Études rurales. Nicolet. 151 p.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 2000. *La Politique de la ruralité au Québec. L'heure des rendez-vous*. Cadre de référence pour une politique de la ruralité. Mémoire de Solidarité rurale du Québec. 24 p. En ligne : < [http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/politique\\_ruralite.pdf](http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/politique_ruralite.pdf) >. Consulté le 21 janvier 2011.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 1999a. *Les quatre temps du projet*. Série Réflexion. 8 p. Solidarité rurale du Québec. En ligne : < [http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/les\\_quatre\\_temps\\_du\\_projet.pdf](http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/les_quatre_temps_du_projet.pdf) >. Consulté le 5 août 2011.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 1999b. *Avis pour une politique gouvernementale de développement rural*. Nicolet. 44 p. En ligne : < [http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/avis\\_final\\_10\\_1\\_99.pdf](http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/avis_final_10_1_99.pdf) >. Consulté le 20 février 2011.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 1999bc *Mémoire des terroirs – De nouveaux créneaux à développer pour le Québec rural*. « Collection Études rurales ». Direction Marie Anne Rainville, rédaction Charles de Blois Martin. 99 pages.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 1998a. *Tant vaut le village, tant vaut le pays*. Série Réflexion. 8 p. Solidarité rurale du Québec. En ligne : < [http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/guides/tant\\_vaut\\_le\\_village\\_tant\\_vaut\\_le\\_pays.pdf](http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/guides/tant_vaut_le_village_tant_vaut_le_pays.pdf) >. Consulté le 10 mars 2012.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 1998b. *La recomposition des territoires ruraux*, Série réflexion, Solidarité rurale du Québec, 8 p. En ligne : < [http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/la\\_recomposition\\_des\\_territoires\\_ruraux.pdf](http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/la_recomposition_des_territoires_ruraux.pdf) >. Consulté le 5 juillet 2011.

- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 1998c. *Regard sur les approches de développement*. Série réflexion, Solidarité rurale du Québec, p. 8 En ligne : < [http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/regard sur les approches de developpement.pdf](http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/regard_sur_les_approches_de_developpement.pdf) >. Consulté le 10 octobre 2010.
- SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT. 1998. *Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la MRC de La Mitis*. Document de connaissance. 302 p. En ligne : < [http://www.agence-bsl.qc.ca/pdfppmv/document-connaissance\\_mitis.pdf](http://www.agence-bsl.qc.ca/pdfppmv/document-connaissance_mitis.pdf) >. Consulté le 10 octobre 2010.
- STOCKER, Gerry. 1998. « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance ». *Revue internationale des sciences sociales*, numéro 155, mars, pp. 19-30.
- STOHR, Walter B. 1984. « La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional ? ». Dans *Crise et espace*, sous la direction de Philippe AYDALOT. pp. 183-206. Paris : Economica.
- TARDIF, Lauréane. 1967. *Pédologie des Iles-de-la-madeleine*. Bulletin technique numéro 13. Ministère de l'Agriculture et de la colonisation. Division des sols. Service de la recherche. 51 p.
- THÉBERGE, Lorraine. 1989. « Le programme de développement intégré des ressources dans Basques-Neigette : traquenard au régionalisme ». Mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 198 p.
- THESAURUS DE L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE. « Municipalité dévitalisée ». En ligne : < <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=8281> >. Consulté le 20 octobre 2011.
- THESAURUS DE L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE. « Dévitalisation ». En ligne : < <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=8281> >. Consulté le 20 octobre 2011.
- THEYS, Jacques. 2003. *La gouvernance, entre innovation et impuissance*. Développement durable et territoire. Dossier 2 : Gouvernance locale et développement durable. En ligne : < <http://developpementdurable.revues.org/1523> >. Consulté le 20 octobre 2011.
- THEYS, Jacques. 2002. *L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale*. Développement durable et territoire. Dossier 1 : Approches territoriales du développement durable. En ligne : < <http://developpementdurable.revues.org/1475> >. Consulté le 8 octobre 2011.

- THOMSIN, Laurence et Vincent HOUILLON. 2001. « Définitions du rural et de l'urbain dans quelques pays européens ». *Espace, populations et sociétés*, volume 19, numéro 1-2, pp. 195-200.
- TEISSERENC, Pierre. 1994. *Les politiques de développement local. Approche sociologique*. Collection collectivités territoriales. Paris : Economica. 229 p.
- TOURISME GASPÉSIE. L'histoire de la géologie de la Gaspésie. En ligne : < <http://www.tourisme-gaspesie.com/decouvrir-la-region-geologie.html> >. Consulté le 23 janvier 2013.
- TOURISME ILES-DE-LA-MADELEINE. Guide touristique des Iles-de-la-Madeleine. En ligne : < <http://www.iles-de-la-madeleine-guidetouristique.com/> >. Consulté le 23 janvier 2013.
- TOURJANSKY-CABART, Laure. 1996. *Le développement économique local*. Collection Que sais-je ? Numéro 3150. Paris : Presses Universitaires de France. 126 p.
- TRANSPORT QUÉBEC. « Région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine ». En ligne : < [http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/regions/bas\\_saint\\_laurent\\_gaspesie\\_iles\\_madeleine](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/regions/bas_saint_laurent_gaspesie_iles_madeleine) >. Consulté le 23 janvier 2013.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle. 1998. « Partenariat, coopération et imbrications locales : une analyse des limites et des perspectives fondée sur les résultats d'une enquête menée au Québec ». Dans *Territoires et développement économique*, Marc-Urbain DIONNE. pp. 179-212. Paris : Harmattan.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle. 1996. « Stratégies de développement économique local : l'expérience de Montréal et Québec ». Dans *Du local au global. Les initiatives pour le développement économique en Europe et en Amérique*. Christophe DEMAZIÈRE. pp. 273-293. Paris : Harmattan.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle et Jean-Marc FONTAN. 1994. *Le développement économique local. La théorie, les pratiques, les expériences*. Université du Québec. Télé-Université. Sainte-Foy. 579 p.
- TREMBLAY, Marielle, Pierre-André TREMBLAY, Suzanne TREMBLAY et Martin TRUCHON. 2002. *Développement local, économie sociale et démocratie*, Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec. 341 p.
- TREMBLAY, Suzanne. 1999. *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*. Collection Travaux et études en développement régional. Université du Québec à Chicoutimi. 52 p. En ligne :

< [http://sdeir.uqac.ca/doc\\_numerique/format/pdf/12056864y1.pdf](http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/pdf/12056864y1.pdf) >. Consulté le 15 septembre 2005.

TROSA, Sylvie. 2003. *L'évaluation des politiques publiques*. Institut de l'entreprise. Les notes du benchmarking international. 75 p. En ligne : < [http://www.institut-entreprises.fr/fileadmin/docs\\_pdf/travaux.reflexions/benchmarking/politiques\\_publicues.pdf](http://www.institut-entreprises.fr/fileadmin/docs_pdf/travaux.reflexions/benchmarking/politiques_publicues.pdf) >. Consulté le 4 mars 2012.

UNESCO. 2007. « *Liste du Patrimoine mondial* ». Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. En ligne : < [http://whc.unesco.org/pg.cfm?Cid=31&ID\\_SITE=686&1=FR](http://whc.unesco.org/pg.cfm?Cid=31&ID_SITE=686&1=FR) >. Consulté le 19 juillet 2007.

UNESCO. 1984. *Stratégies du développement endogène*. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris : UNESCO. 329 p.

UNESCO. 1980. Séminaire international sur le développement rural intégré. CIEM. École internationale de Bordeaux. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Actes du séminaire environnement et développement durable.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. 2007. *Plan d'action pour l'occupation de tout le territoire québécois : pour un avenir viable de l'ensemble du territoire*. 22 p. En ligne : < [http://www.umq.qc.ca/uploads/file/pub\\_autres/ml\\_occupation\\_territoire\\_plan\\_janvier07.pdf](http://www.umq.qc.ca/uploads/file/pub_autres/ml_occupation_territoire_plan_janvier07.pdf) >. Consulté le 17 mars 2012.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. 2006. *Mémoire sur le renouvellement de la politique nationale de la ruralité*. 34 p.

UNIVERSITÉ LAVAL. « *Domaine bioclimatique* ». En ligne : < <http://archimede.bibl.ulaval.ca/archimede/fichiers/221450/ch01.htm> >. Consulté le 22 janvier 2013.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. 2010. « *Terminologie de base en sciences de l'information : volets 1 et 2.* ». Faculté des arts et des sciences. École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. En ligne. < <http://www.ebsi.umontreal.ca/termino/00000007.htm> >. Consulté le 7 juin 2010.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. « *Adoption d'une loi provinciale encourageant la colonisation* ». Bilan du siècle. Faculté des lettres et des sciences humaines. En ligne : < <http://www.bilan.usherb.ca/bilan/pages/evenements/20874.html> >. Consulté le 15 septembre 2010.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. « *1954* ». Bilan du siècle. Faculté des lettres et des sciences humaines. En ligne :

< <http://www.bilan.usherb.ca/bilan/pages/evenements/20874.html> >. Consulté le 16 octobre 2012.

- VACHON, Bernard. 2011. *La passion du rural. Tome 1*. Trois-Pistoles : Éditions Trois-Pistoles. 524 p.
- VACHON, Bernard. 2006. « Décentralisation et développement territorial : les cas des régions éloignées et intermédiaires à prédominance rurale au Québec ». Dans *Pour une décentralisation démocratique*, Solidarité rurale du Québec, pp. 141-181.
- VACHON, Bernard. 2003. « Ruralité en péril : redéfinir les consensus et argumentaires en faveur de l'occupation dynamique des territoires fragiles ». *Organisations et territoires*, volume 12, numéro 2 printemps-été, pp.31-39:
- VACHON, Bernard. 2002. *Développement régional, ressources naturelles et redevances*. Texte d'une conférence prononcée lors du colloque de l'Association des économistes du Québec. Château Frontenac, Québec.
- VACHON, Bernard. 2001a. « *Pour que vivent les régions : passer de mesures d'assistance à une véritable politique de développement* ». Université Rurale Québécoise. MRC Manicouagan et Haute-Côte-Nord, 9 au 14 septembre. 14 p.
- VACHON, Bernard. 2001b. « *Le développement local intégré : une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales* ». Texte d'un dîner-conférence du Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier, prononcée le 19 novembre. 25 p.
- VACHON, Bernard. 1995. « La mutation des espaces ruraux : nouvelles réalités, nouveau mode d'emploi ». Dans *Et les régions qui perdent...?*, sous la direction de Serge COTÉ, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX, pp. 357-377 Collection Tendances et débats en développement régional. GRIDEQ-GRIR. Département de géographie de l'UQAM.
- VACHON, Bernard (avec la collaboration de Francine COALLIER). 1993. *Le développement local, Théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur. 331 p.
- VACHON, Bernard. 1991. « Le défi régional : mettre le territoire en état de produire ». Dans *Le Québec rural dans tous ses états*, sous la direction de Bernard VACHON, pp. 283-289. Montréal : Les Éditions du Boréal.
- VACHON, Bernard et Clermont, DUGAS. 1991. « Le Québec rural des années 1990 : son territoire, sa population, sa structure organisationnelle ». Dans *Le Québec rural dans tous ses états*, sous la direction de Bernard VACHON, pp. 19-38. Montréal : Les Éditions du Boréal.

- VAILLANCOURT, Yves et Louis, FAVREAU. 2000. *Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire*. Dans Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC). Série Recherche numéro : 18. Université du Québec en Outaouais. 28 p.
- VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. 1995. *Rapport du vérificateur général du Canada*. Chapitre 17, Aperçu des programmes de développement économique régional, item 17.
- VÉZINA, Ghislaine, Pierre BLAIS et Claude MICHAUD. 2003. *Les collectivités viables en milieu rural : bref regard sur les enjeux et sur certaines pistes d'action*. Texte tiré à part du guide faisant partie de la trousse d'actions Vers des collectivités viables. Ministère des Affaires municipales et des Régions. 23 p. En ligne : < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire\\_municipal/veille/collectivite\\_tire\\_a\\_part.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/collectivite_tire_a_part.pdf) >. Consulté le 10 juillet 2010.
- VEYRET, Yvette (sous la direction de). 2007. *Dictionnaire de l'environnement*. Paris : Armand Colin. 404 p.
- VILLENEUVE, Paul. 1997. « Le Québec et l'intégration continentale : un processus à plusieurs vitesses et à directions multiples ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 41, numéro 114, décembre, pp. 337-347
- VILLENEUVE, Paul. 1977. « Disparités sociales et disparités territoriales : l'exemple du Québec ». *Cahiers de géographie du Québec*, volume 21, numéro 52, pp. 19-32.
- WACKERMANN, Gabriel et Michel BATTIAU. 2005. *Dictionnaire de géographie*. Paris : Ellipses Édition Marketing. 432 p.
- WAMPACH, Jean-Pierre. 1968. « Aspects économiques de la pauvreté chez les agriculteurs québécois ». *Économie rurale*, volume 77, numéro 77, pp. 3-18.
- WIKTIONARY. « Dévitalisation ». En ligne : < <http://fr.wiktionary.org/wiki/d%C3%A9vitalisation> >. Consulté 26 mars 2012
- ZAJC, Mladen. 1966. *Rapport préliminaire parc Chic-Chocs*. Étude en tourisme réalisée dans le cadre des travaux du BAEQ. 122 p.





